

2025

RAPPORT SUR LES COMPTES

TOME 2

Compte de fonctionnement
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

RAPPORT SUR LES COMPTES

Le rapport sur les comptes 2025 de l'Etat de Genève est constitué de 6 tomes

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels, le rapport de l'organe de révision, les prêts et participations, les fonds et libéralités ainsi que les obligations sociales. Les états financiers individuels sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1]. Les informations budgétaires publiées dans ce tome ne font pas partie du périmètre de révision de l'auditeur indépendant.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés et le rapport de l'organe de révision. Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations édictées par voie légale (législatif) ainsi que par le Règlement sur l'établissement des états financiers (exécutif) [REEF - D 1 05 15, art. 3 al. 1].

Le **tome 5**, annexe au rapport sur les comptes 2025, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Le **tome 6**, annexe au rapport sur les comptes 2025, contient le bilan social de l'Etat et des institutions autonomes, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration et de 12 entités autonomes.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
2. Vue d'ensemble	13
3. Arborescence des politiques publiques	29
4. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	39
Synthèse des priorités par politique publique Département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
5. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	397

Annexes

A1. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	459
A2. Postes par politique publique	471
A3. Subventions	475
Subventions - Lignes génériques	487
Subventions non-monétaires	505
Répartitions des tâches canton-communes	509
A4. Crédits supplémentaires	513
A5. Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	531

1. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du compte de fonctionnement 2025 par politique publique et par programme

I. Introduction

Le compte 2025 est présenté selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes définis par le Conseil d'Etat pour la législature 2023-2028, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF.

Cette arborescence a été modifiée suite à l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 19 octobre 2025. Une nouvelle politique publique N Energie a été créée par le transfert du programme E02 Energie, précédemment inclus dans la politique publique E Environnement et énergie qui a été renommée E Environnement.

L'arborescence figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB). Cette arborescence comporte 14 politiques publiques qui se déclinent en 51 programmes. Les politiques publiques sont sous la responsabilité d'un seul département, à l'exception des politiques A, B et I.

II. Présentation des comptes des programmes

Le compte 2025 comporte 51 programmes regroupés en 14 politiques publiques identifiées par des lettres de A à N.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justifications des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme « B01 Etats-majors départementaux » qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie, et le programme « A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance » auquel participent le DF et le DIN, mais la responsabilité incombe également à la chancellerie.

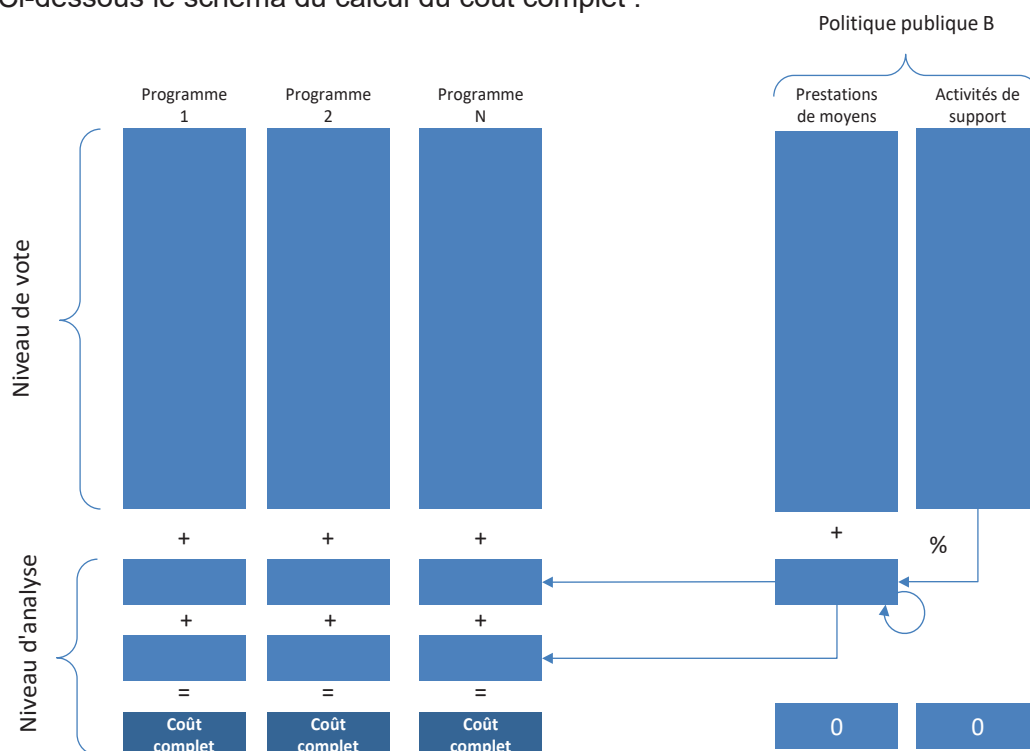
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 « Charges de personnel », 31 « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation », etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux ;

- au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement ;
- au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B « États-majors et prestations transversales »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements, de la chancellerie d'État et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques et de communication numériques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et les unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'État en fonction de leur « consommation ».

La méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique se base sur une méthode axée sur la « consommation » des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, utilisée depuis le budget 2020, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'État (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée. Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés ;
- les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire ;
- les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'État et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justifications des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen) ;
- efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable) ;
- qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'État. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statu quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs. Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire, et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ces comptes par programme :

- la liste des programmes classés en fonction des départements responsables ;
- les tableaux détaillés des comptes comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique ;
- le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les «autres transferts» nature 3690) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années antérieures ;
- le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière, mais figurent dans le coût complet des programmes. À noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes ;
- le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2025 ;
- la liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le compte et le budget 2025.



2. Vue d'ensemble

1. Synthèse des comptes 2025

Le tome 2 présente de manière détaillée le compte de fonctionnement, ventilé par politique publique et par programme.

L'année 2025 se clôture avec des comptes à l'équilibre, alors que le budget 2025 prévoyait un déficit de 255.7 millions. Avant affectation du résultat, les comptes 2025 font apparaître un excédent de revenus de 50.3 millions.

Le Conseil d'Etat a décidé d'intégrer dans les comptes 2025 un amortissement comptable supplémentaire de la réserve budgétaire d'un montant de 50.3 millions. Après prise en compte de cet amortissement, le résultat final de l'exercice est nul.

Les charges s'élèvent à 10.9 milliards avant l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire, soit un écart de 0.5% par rapport au budget 2025. En intégrant cet amortissement supplémentaire de 50.3 millions, le total des charges atteint 11.0 milliards.

Les revenus se montent à 11.0 milliards, représentant un écart de +3.4% par rapport au budget 2025.

En millions

	C 2025	B 2025	Ecart C 2025 / B 2025	
Revenus de fonctionnement	10'999.6	10'636.1	363.5	3.4%
Charges de fonctionnement	10'949.3	10'891.8	57.4	0.5%
Excédent avant affectation du résultat	50.3	-255.7	306.0	
Amort. supplémentaire comptable à la réserve budgétaire	-50.3	-	-50.3	
Excédent final	0.0	-255.7	255.7	

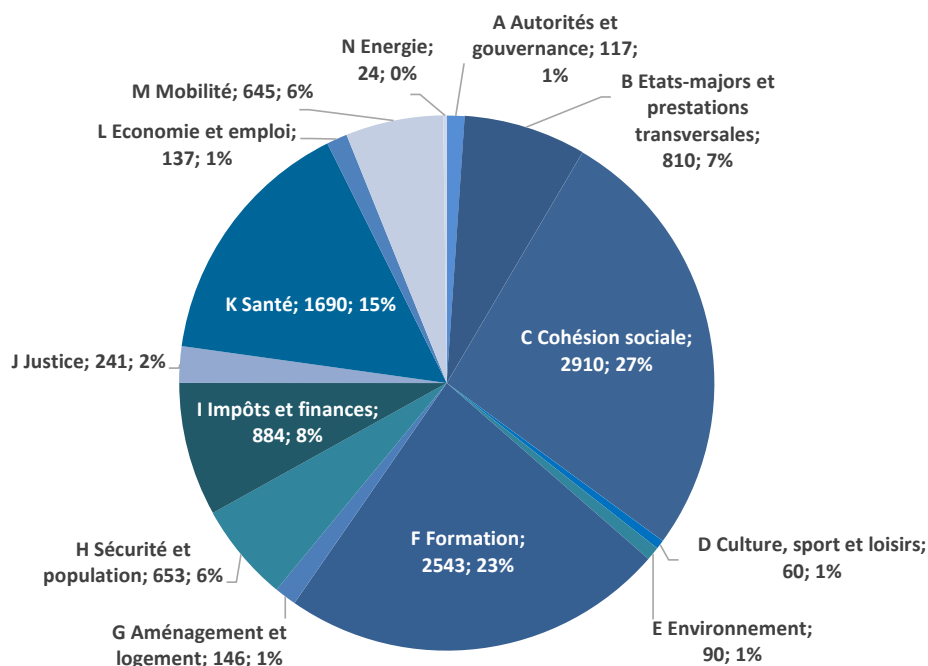
Les charges par politique publique font l'objet d'une synthèse au point 2 et les revenus sont analysés au point 3. À noter que le chapitre concernant les charges est présenté hors amortissement comptable supplémentaire de la réserve budgétaire.

2. Charges

2.1. Répartition des charges aux comptes 2025

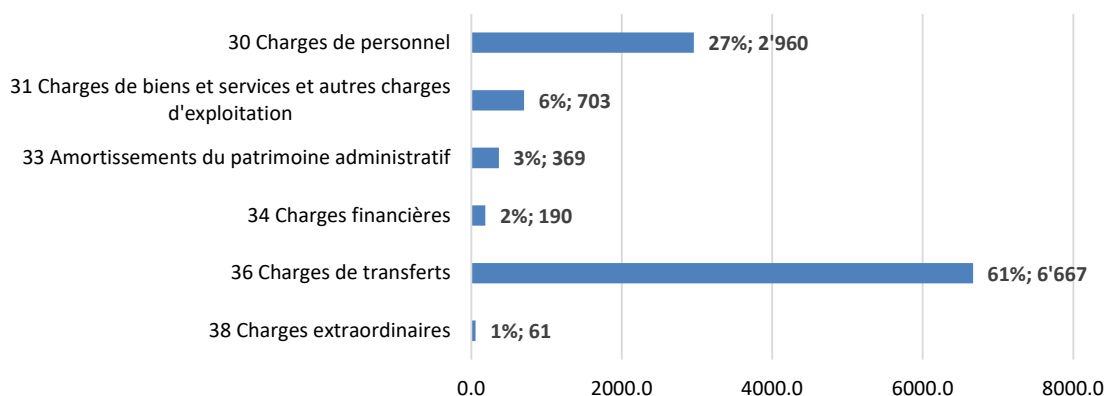
Les charges aux comptes 2025, hors amortissement comptable supplémentaire de la réserve budgétaire, s'élèvent à 10.9 milliards. Quatre politiques publiques concentrent près de 3/4 des charges à savoir : les politiques publiques C Cohésion sociale (27%), F Formation (23%), K santé (16%) et I Impôts et finances (8%).

Charges aux comptes 2025 par politique publique, hors natures 37 et 39
(en millions et en %)



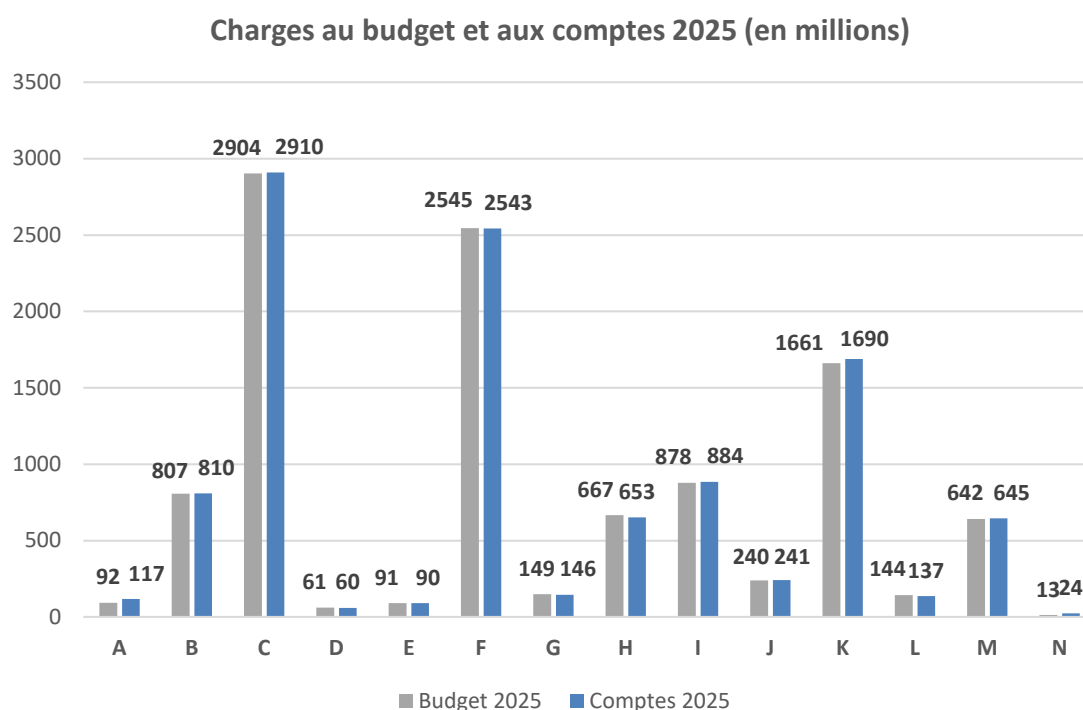
Les charges se composent principalement des charges de transfert (61%), des charges de personnel (27%) et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (6%). Les charges d'amortissement, les charges financières et les charges extraordinaires représentent une part moindre du total des charges, respectivement 3%, 2% et 1%.

Répartition des charges par nature
(en % et en millions)

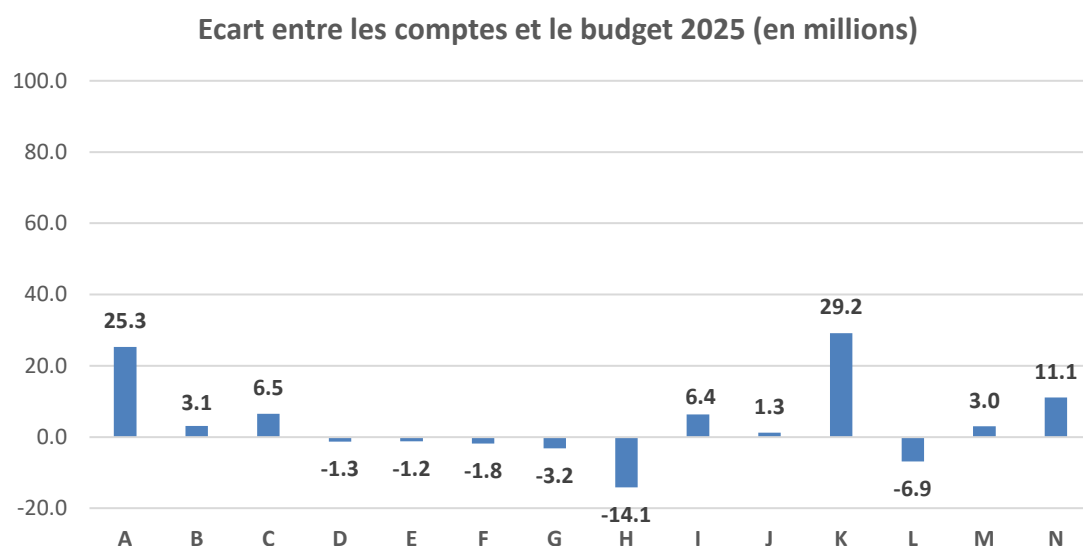


2.2. Comparaison des charges entre les comptes et le budget 2025

Les charges aux comptes 2025 s'élèvent à 10'949.3 millions, soit 57.4 millions de plus que le budget qui tablait sur 10'891.8 millions.



L'écart des charges entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

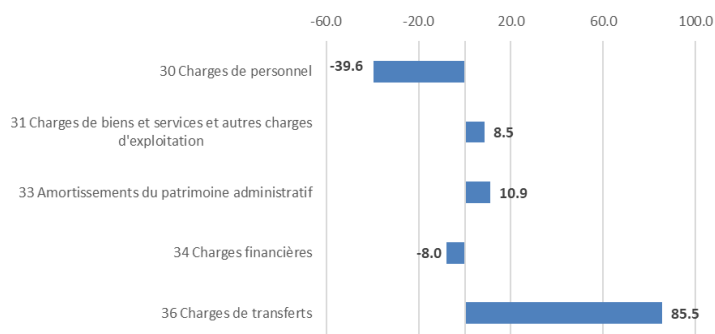


2.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'écart entre les comptes et le budget se monte à 57.4 millions, dont +85.5 millions de charges de transfert, +10.9 millions de charges d'amortissement du patrimoine administratif, +8.5 millions de charges de biens et de services, -8.0 millions de charges financières et -39.6 millions de charges de personnel.

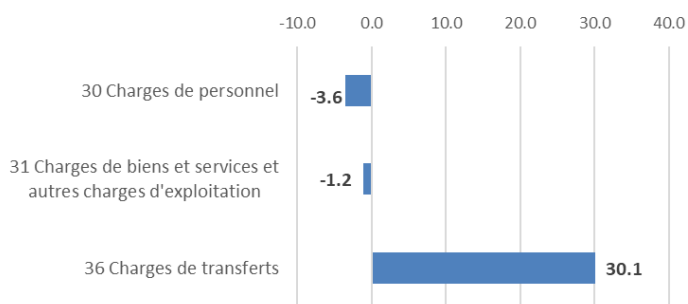
Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'État se montent à 191 millions et permettent de couvrir le dépassement de dépenses constaté entre les comptes et le budget 2025.

Les écarts de charges entre les comptes et le budget sont expliqués ci-dessous par politique publique.



A Autorités et gouvernance : +25.3 millions, +27.5%

Ce dépassement est couvert par trois crédits supplémentaires octroyés en 2025, l'un pour soutenir la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale à hauteur de 25 millions, l'autre à titre de contribution d'urgence de 5 millions en faveur des populations civiles touchées par le conflit à Gaza et finalement un montant de 1 million versé à la commune de Blatten suite à la catastrophe naturelle. Ce dépassement est compensé par des économies sur les charges de personnel ainsi que sur les charges de biens et services qui touchent principalement les programmes du Grand Conseil (A01), du Conseil d'Etat (A02) et des droits politiques (A03).

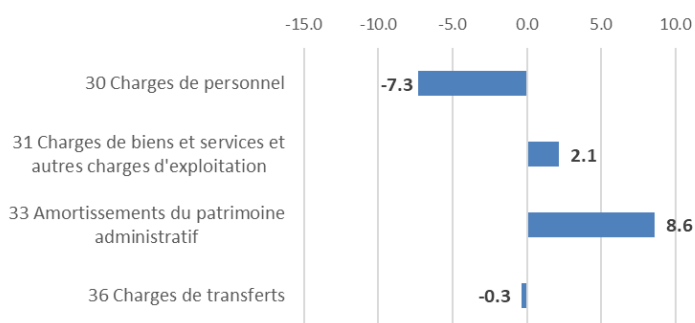


B Etats-majors et prestations transversales : +3.1 millions, +0.4%

Cet écart de +3.1 millions par rapport au budget s'explique par plusieurs facteurs.

Des charges d'amortissement supplémentaires de 8.6 millions ont été comptabilisées principalement à l'OCSIN pour 7.1 millions, sous l'effet de la réduction de la durée d'amortissement des actifs informatiques et d'une consommation plus élevée que prévu des crédits de renouvellement en 2024 et à l'OCBA pour 2.2 millions.

Le dépassement sur les charges de biens et services (+2.1 millions) provient principalement de l'OCBA où une provision de 1.5 million pour une indemnité pour les riverains d'un chantier a dû être comptabilisée. Le solde de l'écart est financé par les reports budgétaires.



Ces charges ont été partiellement compensées par des dépenses moins importantes sur les charges de personnels (-7.3 millions) en raison d'un turnover élevé, de départs à la retraite et de délais de recrutement importants sur le programme B05 (-2.5 millions), à des temps de recrutement plus longs, à la difficulté à trouver les bons profils ainsi que par des postes laissés vacants en vue des réorganisations futures sur le programme B04 (-1.2 million), à des vacances de postes et dépenses pour les auxiliaires moins importantes sur le programme B01 (-1.7 million) ainsi qu'à des prestations transversales relative à l'apprentissage, aux stagiaires et la cellule retour au travail (CRT) inférieures au budget et aux vacances de postes sur le programme B02 (-1.5 million).

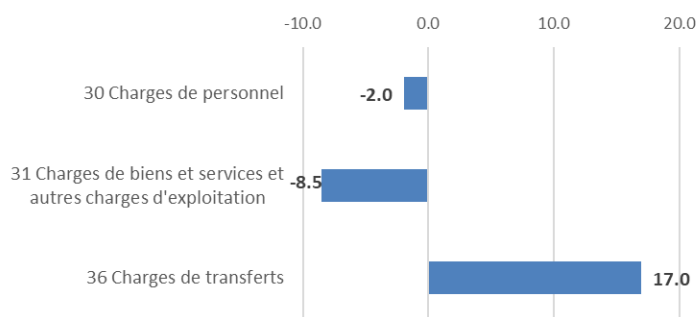
C Cohésion sociale : +6.5 millions, +0.2%

Cet écart de +6.5 millions par rapport au budget se compose d'une hausse des charges de transfert de +17 millions, d'un non dépensé de -8.5 millions sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ainsi que de -2 millions sur les charges de personnel.

L'évolution des charges de transfert s'explique principalement par la hausse des prestations liées à l'aide sociale (+38.7 millions) et des prestations pour la couverture

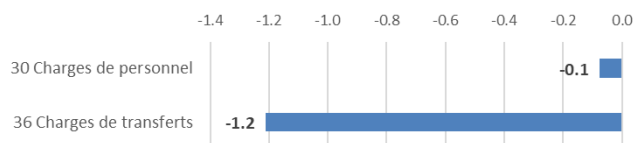
des créances des assureurs pour primes impayées (+9.2 millions), ainsi que par un recours plus important que prévu aux prestations délivrées par les institutions actives dans le domaine du handicap (+3.7 millions) et aux prestations d'allocations familiales pour personnes non actives (+1.8 million).

Ces augmentations de charges de transfert sont en partie compensées par une diminution du recours aux prestations complémentaires à l'AVS (-10.3 millions) et à l'AI (-3 millions), aux prestations en faveur des seniors (-9.2 millions), aux prestations liées à l'asile (-5.3 millions), aux prestations de soutien financier à la formation (-3.8 millions), aux prestations complémentaires familiales (-3.5 millions) et aux prestations liées à l'intégration cantonale (-0.4 million).



D Culture, sport et loisirs : -1.3 million, -2.2%

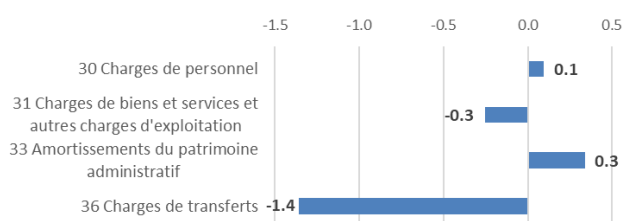
L'écart constaté au niveau des charges de transfert est dû principalement au report de projets dans le domaine de la relève sportive élite et au fait que le développement de nouveaux centres de la relève n'a pas pu être finalisé (-1 million de francs). L'écart constaté au niveau des charges de personnel (-0.1 million de francs) est dû principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein du service cantonal du sport.



E Environnement : -1.2 million, -1.3%

Cet écart de -1.2 million par rapport au budget provient principalement des subventions.

Il n'y a pas eu de travaux côté français à subventionner à l'office cantonal de l'eau (-0.8 million) et plusieurs subventions versées pour l'agriculture et la nature ont été inférieures aux estimations (-0.4 million).

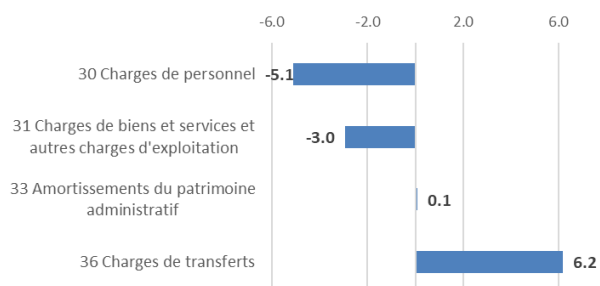


F Formation : -1.8 million, -0.1%

L'écart global de -1.8 million par rapport au budget résulte d'un non-dépensé de -5.1 millions (-0.3%) sur les charges de personnel, de -3.0 millions sur les charges de biens et services, et d'un dépassement de 6.2 millions sur les charges de transferts.

Le disponible sur les charges de personnel s'explique principalement par une consommation moins importante des ressources allouées à l'enseignement régulier (F01 et F02, -11.3 millions) en raison d'effectifs d'élèves réels inférieurs aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget et de vacances de poste. À l'inverse,

l'enseignement spécialisé (F03) enregistre un dépassement de 6.1 millions (couvert par des crédits supplémentaires), qui découle principalement de la constitution d'une provision de 4.8 millions relative à un litige portant sur la prise en charge de la surveillance des repas des élèves de l'office médico-pédagogique par le personnel enseignant. Par ailleurs, un nombre d'élèves supérieur aux prévisions a dû être accueilli à la rentrée 2025, et certaines structures ont été renforcées afin de répondre à l'augmentation de la sévérité des troubles et difficultés observés. Le programme F04 présente également un dépassement de 1.0 million, lié notamment à l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au renforcement des équipes médico-psychologiques dans les cycles d'orientation, au renforcement temporaire du service de protection des mineurs ainsi qu'à la constitution de provisions en lien avec des litiges impliquant le personnel de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse.



L'écart de -3.0 millions sur les charges de biens et services s'explique principalement par le report de projets dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité. Il résulte également de dépenses inférieures aux prévisions concernant le matériel et les fournitures scolaires, les excursions et voyages scolaires de

l'enseignement obligatoire ainsi que les frais de repas des élèves de l'enseignement spécialisé.

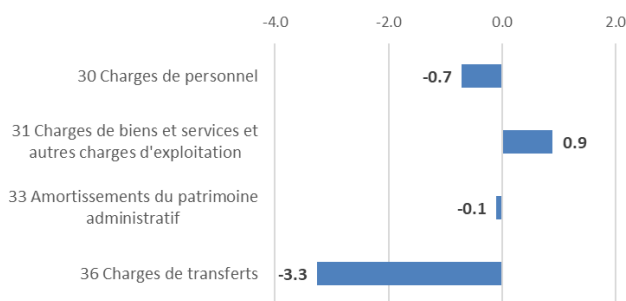
Enfin, le dépassement de 6.2 millions sur les charges de transferts s'explique principalement par les mesures éducatives et de placement (F04, +15.6 millions), notamment pour les hospitalisations sociales, les renforts éducatifs et les placements de cas complexes. Ce dépassement est toutefois partiellement compensé par des dépenses moindres que prévu au titre des accords intercantonaux relatifs à la mobilité étudiante dans les hautes écoles (F05, -3.7 millions), ainsi que par des subventions inférieures aux prévisions dans le programme F03, en particulier pour l'ouverture de places d'enseignement spécialisé au sein des écoles subventionnées et les mesures individuelles de pédagogie spécialisée (-5.2 millions).

G Aménagement et logement : -3.2 millions, -2.1%

Cet écart de -3.2 millions par rapport au budget s'explique par plusieurs facteurs.

Le versement des subventions au logement notamment pour les habitations mixtes (HM) et les allocations a été moins important dû à des retards de construction ou des dossiers révisés ou cloturés plus tôt que prévu (-2.7 millions).

Les délais de recrutement sur les postes vacants expliquent l'écart sur les charges de personnel (-0.7 million).



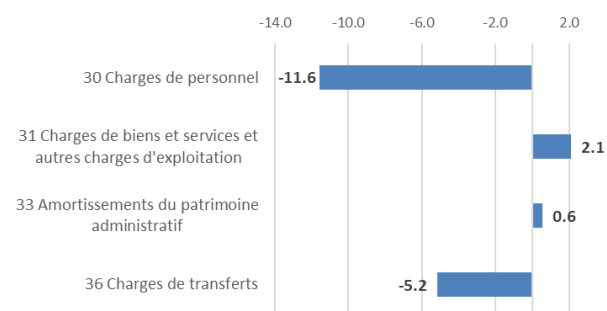
De plus, les amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissement ont été moindres en raison du retard dans certains projets (-0.5 million).

Ces écarts sont partiellement compensés par la dotation pour dépréciation de créances qui a été plus importante en 2025 à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (+1.0 million).

H Sécurité et population : -14.1 millions, -2.1%

Les charges de personnel présentent une économie de -11.6 millions, découlant principalement des vacances de postes (-6.8 millions). Ces vacances de postes s'accompagnent de non-dépensés en matière de charges sociales (-3.6 millions), d'indemnités et de frais de formation (-1.2 million).

Pour les charges de biens et de services, le dépassement de +2.1 millions découle principalement des opérations relatives aux réévaluations de créances en dépassement de +6.2 millions, notamment en lien avec des affaires exceptionnelles en recours au niveau fédéral.



Ce dépassement est partiellement compensé (-2.1 millions) par la baisse des placements en institutions, le non-dédoublage des cellules à la Brenaz et des ateliers à Champ-Dollon, ainsi que par le coût de réalisation inférieur de plusieurs projets (bracelets électroniques, chantier de rénovation de Champ-Dollon).

Enfin, un non dépensé de -5.2 millions est constaté au niveau des charges de transfert. Cet écart s'explique par la baisse des placements en détention hors canton et du nombre

de placements de mineurs aux Léchaires pour -2.2 millions, par le report à 2026 de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de prestations de la Fondation des Ateliers Feux-Verts (-2.4 millions) ainsi que par des indemnités LAVI non allouées (-0.5 million).

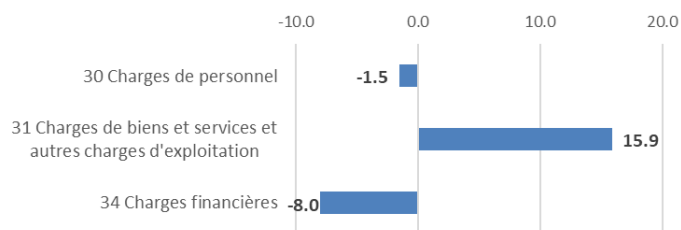
I Impôts et finances : +6.4 millions, +0.7%

Cet écart de +6.4 millions par rapport au budget s'explique principalement par un dépassement sur les autres charges d'exploitation (non monétaires), dû à une dotation à la provision pour dépréciations de créances fiscales supérieure au budget de +16.5 millions.

Celui-ci est partiellement compensé par des charges financières inférieures au budget de 8 millions, essentiellement dues :

- à la diminution du coût de la dette, qui s'explique par la baisse du niveau général des taux d'intérêts (-10.5 millions);
- à la baisse de la charge d'intérêts de la recapitalisation de la CPEG, en raison d'un remboursement extraordinaire effectué en 2025 (-3.8 millions);
- à un écart de -1.2 million sur la charge d'intérêts fiscaux;
- aux charges d'intérêts sur comptes courants et dépôts, inférieures au budget de -1 million;
- aux pertes réalisées sur les immobilisations corporelles, et dans une moindre mesure les pertes de change, toutes deux non budgétées (+8.6 millions).

Finalement, les charges de personnel sont inférieures au budget de 1.5 million, l'écart s'expliquant en grande partie par les vacances de postes.

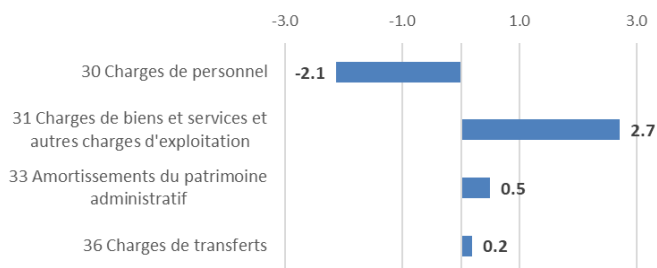


J Justice : +1.3 million, +0.5%

Cet écart de +1.3 million par rapport au budget est composé notamment d'un disponible de 2.1 millions sur les charges de personnel, en raison d'un décalage dans le temps plus important que prévu pour recruter les titulaires des postes obtenus au budget 2025.

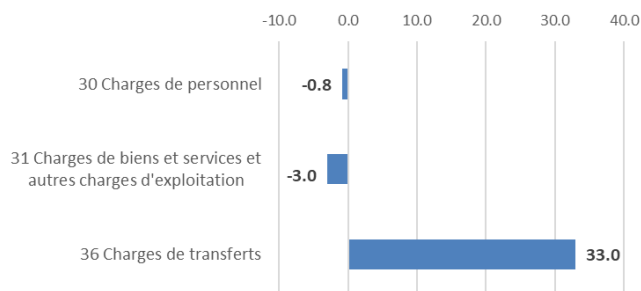
Un dépassement de 2.7 millions est constaté sur les charges de biens et services, essentiellement en raison de l'augmentation des dotations aux provisions pour débiteurs douteux due à la hausse

de certains revenus faisant d'emblée l'objet d'une provision à raison des deux tiers des montants. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès du Conseil d'Etat, compétent en la matière.



K Santé : +29.2 millions, +1.8%

L'écart de +29.2 millions s'explique par un dépassement de +33 millions sur les charges de transfert et des non-dépensés de -3 millions sur les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation et de -0.8 million sur les charges de personnel.



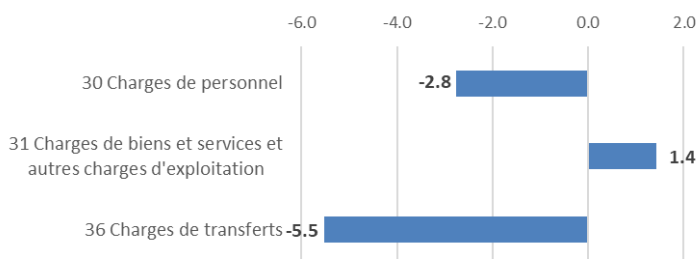
Concernant les charges de transfert, l'écart observé découle de l'augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières (+21.9 millions) et du financement résiduel des soins à domicile (+5.9 millions), en raison de la hausse de l'activité et de revalorisations tarifaires. En outre, les prestations de soins de maintien réalisées aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG), en faveur de patients et patientes qui demeurent dans l'attente d'une place en établissement médico-social (EMS) ou dans une autre structure d'hébergement adaptée à leurs besoins et leur niveau de dépendance fonctionnelle, ont été supérieures (+6.9 millions). Concernant les autres charges de transfert, un non-dépensé de 1.7 million est constaté.

L'écart sur les charges de biens et services provient d'une sous-utilisation des mandats et prestations de service (-3 millions).

S'agissant des charges de personnel, elles sont inférieures au budget (-0.8 million) en raison de vacances de postes (-10.43 ETP), pour la plupart en cours de recrutement.

L Economie et emploi : -6.9 millions, -4.8%

Cet écart de -6.9 millions par rapport au budget s'explique par des non dépensés de -2.8 millions sur les charges de personnel (vacances de postes au sein des offices) et de -5.5 millions sur les charges de transfert (office cantonal de l'emploi (OCE)). Ces non dépensés sont partiellement compensés par un excédent de 1.4 million sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation liée aux dotations pour provisions sur débiteurs.



M Mobilité : +3.0 millions, +0.5%

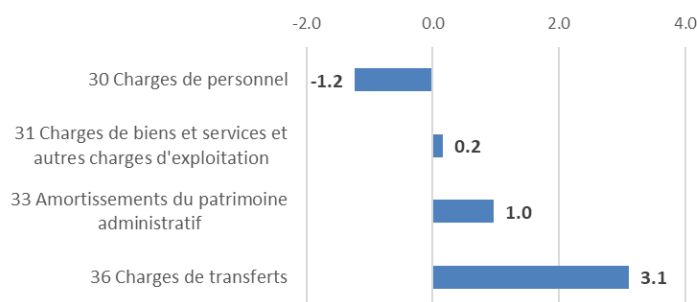
Cet écart de +3 millions trouve son origine principalement dans la hausse des charges de transfert (+3.1 millions) et des amortissements (+1 million), tandis qu'un non-dépensé est constaté sur les charges de personnel (-1.2 million).

Concernant les charges de transfert, cette situation résulte en premier lieu d'une contribution complémentaire en faveur d'Unireso dans le cadre du projet Chrysalide instaurant la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité

pour les seniors (+22.5 millions). En compensation, les subventions en faveur des opérateurs (TPG et CFF) ont été réduites dès lors qu'aucune offre supplémentaire n'a été produite en contrepartie (-12.3 millions). Pour le reste, il s'agit de subventions moindre, y compris les amortissements des subventions d'investissement (-7.1 millions).

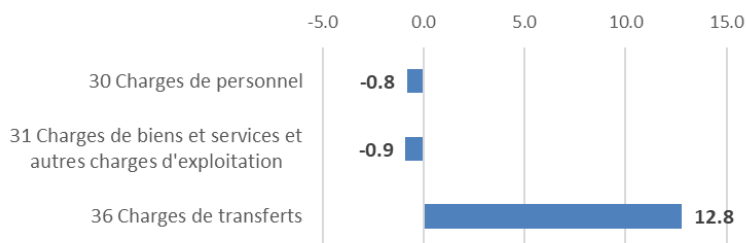
Concernant les charges de personnel, elles sont inférieures au budget (-1.2 million) en raison de vacances de postes (-13.96 ETP), pour la plupart en cours de recrutement.

Quant aux charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, elles ont été supérieures au budget (+1 million).



N Energie : +11.1 millions, +88.4%

Cet écart de +11.1 millions s'explique essentiellement par un dépassement de +12.8 millions sur les charges de transfert (dotation à la provision pour risque) compensé par des non-dépensés de -0.8 million sur les charges de personnel et de -0.9 million sur les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation.



2.3. Comparaison des charges entre les comptes, le budget 2025 et les crédits supplémentaires

Durant l'année 2025, un montant de 191 millions de francs a été accepté à titre de crédits supplémentaires (dont 85 millions par la Commission des finances et des dépassements budgétaires de 106 millions par le Conseil d'État), et est venu s'ajouter au budget augmentant ainsi l'autorisation de dépenses de l'État.

Le montant de 85 millions de la compétence de la Commission des finances se compose principalement de :

- 26 millions en lien avec les reports de crédits 2024 sur l'exercice 2025 ;
- 25 millions d'aide financière destinés à la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI) ;
- 10 millions d'aide extraordinaire aux ONG et 5 millions d'aide humanitaire ;
- 8 millions relatifs aux financements résiduels des soins à domicile ;
- 4 millions destinés au financement des nouvelles places en EPH ;
- 4 millions pour les besoins de l'enseignement secondaire et l'enseignement spécialisé.

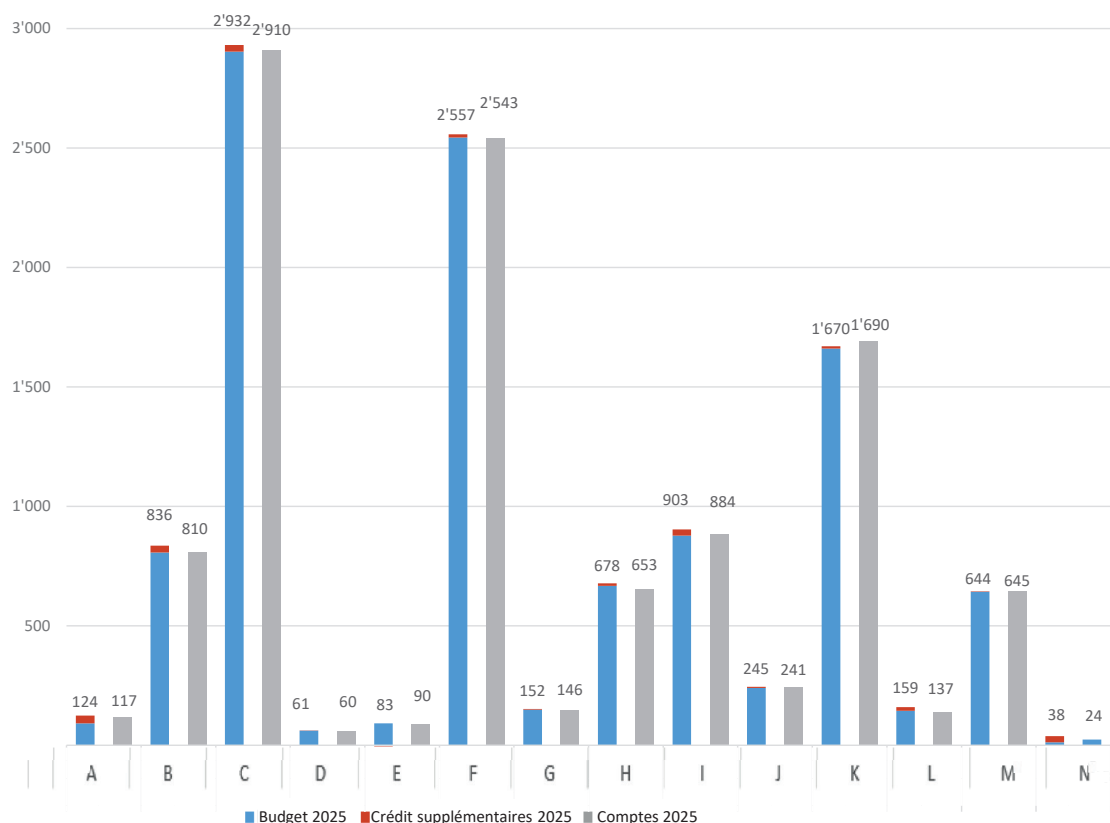
Le montant de 106 millions de dépassements budgétaires (hors amortissement de la réserve budgétaire) de la compétence du Conseil d'Etat se compose principalement de :

- 17 millions pour l'adaptation de la provision fiscale en lien avec les débiteurs à risque ;
- 13 millions principalement par suite de la comptabilisation depuis 2024 d'amortissements supplémentaires d'actifs informatiques à la suite de l'abaissement au 1er janvier 2024 de leur durée d'utilité (de 8 à 5 années) ;
- 13 millions relatifs à l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelable ;
- 12 millions (non monétaire) relatif à la couverture des créances des assureurs pour primes impayées ;
- 10 millions de dépréciation de créances relatives au programme H01 principalement liée au service des contraventions ;
- 9 millions relatifs aux financements résiduels des soins en EMS.

En tenant compte de tous les crédits supplémentaires octroyés et dépassements en 2025, les autorisations de dépenses en 2025 s'élèvent à 11'082.8 millions.

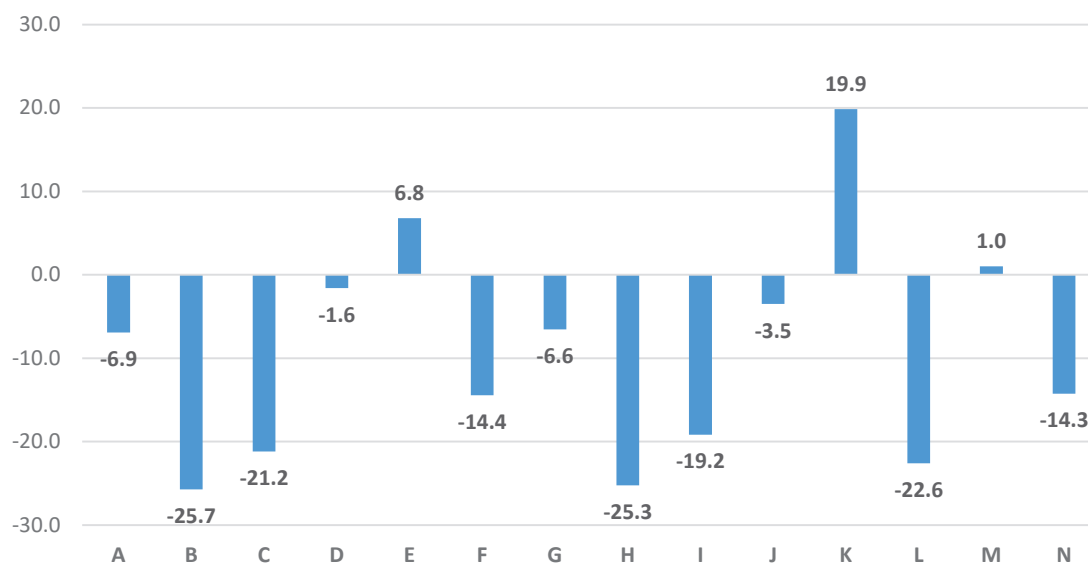
Par conséquent, les charges aux comptes 2025 (10'949.3 millions) sont inférieures de 133.6 millions aux charges prévues au budget additionné des crédits supplémentaires (11'082.8 millions).

Comparaison des charges au budget 2025 additionné des crédits supplémentaires) et aux comptes 2025 par politique publique (en millions)



L'écart des charges entre les comptes et le budget additionné des crédits supplémentaires) est présenté ci-dessous par politique publique.

Écart entre les comptes et le budget 2025 additionné des crédits supplémentaires (en millions)



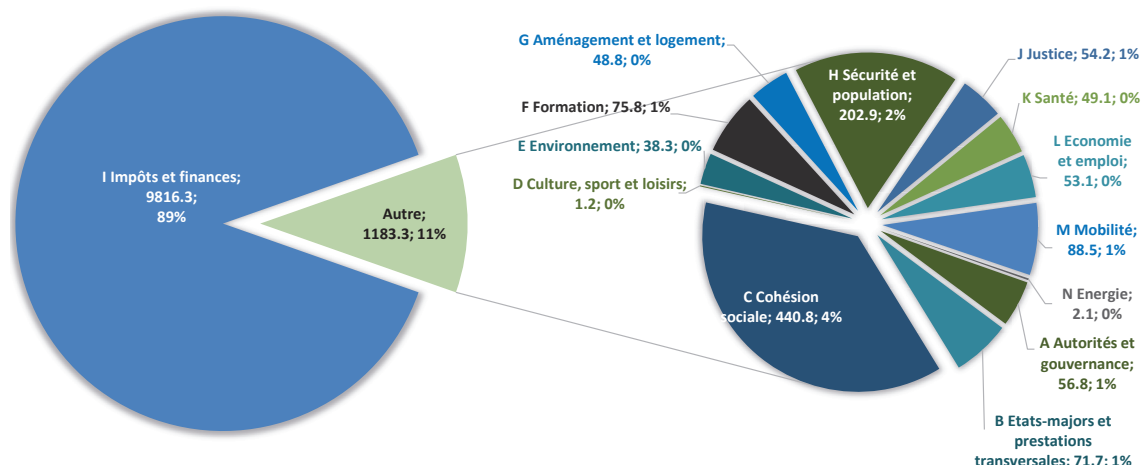
3. Revenus

3.1. La répartition des revenus aux comptes 2025

Les revenus de l'exercice 2025 proviennent à hauteur de 89% de la politique publique I Impôts et finances, soit 9'816.3 millions sur les 10'999.6 millions effectivement enregistrés aux comptes.

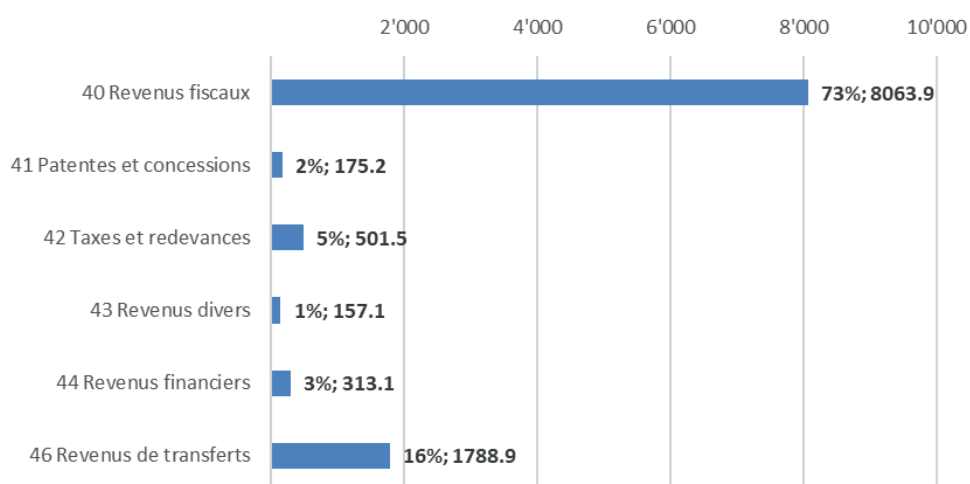
La répartition des revenus par politique publique est présentée ci-après.

**Revenus aux comptes 2025 par politique publique
(en millions, hors natures 47 et 49 et en %)**



Les revenus proviennent principalement des revenus fiscaux cantonaux qui représentent 73% du total des revenus.

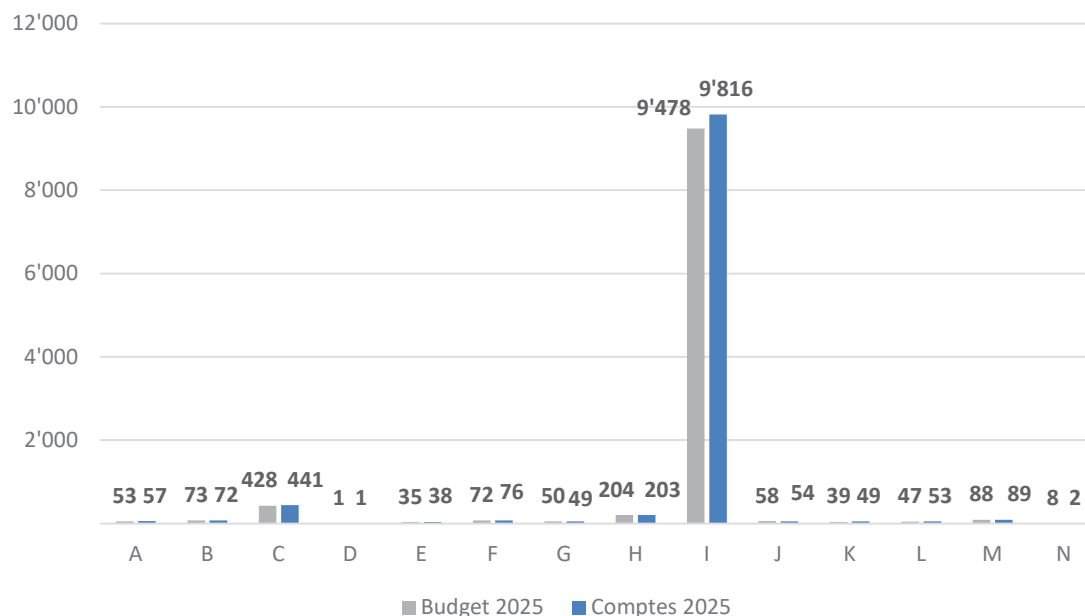
Les autres sources de revenus se composent des revenus de transfert (16%) dont plus de la moitié (soit 964 millions) correspond à la part cantonale aux revenus fiscaux fédéraux. S'y ajoutent les taxes et redevances (5%), les revenus financiers (3%), les patentes et concessions (2%) ainsi que les revenus divers (1%).



3.2. Comparaison des revenus entre les comptes et le budget 2025

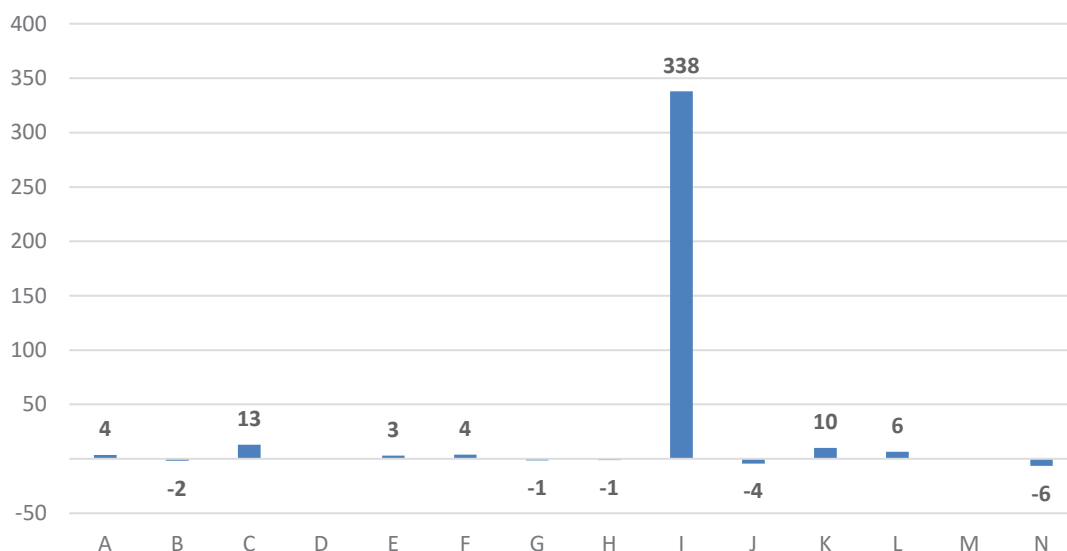
Les revenus inscrits aux comptes 2025 s'élèvent à 10'999.6 millions, soit une augmentation de 363.5 millions par rapport au budget qui prévoyait des revenus de 10'636.1 millions.

Revenus au budget et comptes 2025 par politique publique (en millions)



L'écart des revenus entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

Ecarts entre les comptes et le budget 2025 par politique publique (en millions)



3.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'excédent de 363.5 millions s'explique principalement par les revenus de la politique publique I Impôts et finances qui dépassent de 338.1 millions (+3.6%) le montant prévu au budget, dont les postes prédominants sont :

- 186 millions émanant du programme I01 Impôts, taxes et droits. La progression de ces derniers provient essentiellement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont l'écart à la hausse est partiellement compensé par la baisse des revenus liés à l'imposition des personnes morales et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques ;
- un revenu de 117 millions pour la part au bénéfice de la Banque nationale Suisse (BNS), qui n'était pas prévu au budget ;
- un écart de +26 millions sur les revenus d'intérêts fiscaux.

Les autres politiques contribuent à l'excédent de revenus entre comptes et budget pour environ 25 millions, dont :

- +13 millions politique publique C dont +15.3 millions supplémentaires de reprises de provisions pour risques et charges liées au financement résiduel des soins en EMS et aux prestations du service d'assurance maladie des années antérieures. Les revenus de transferts sont eux inférieurs au budget de -2.8 millions.
- +10 millions politique publique K : reprise de provision rendue possible à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 19 novembre 2025 rejetant les prétentions d'une assurance et confirmant la validité juridique de la planification hospitalière.

3. Arborescence des politiques publiques



Arborescence par politique publique - Programme



Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement

- E01 Protection de l'environnement
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie et emploi

- L01 Emploi et employabilité
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Economie

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

N Energie

- N01 Energie



Liste des programmes par département responsable



Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec DF+DIN)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances, ressources humaines et affaires extérieures

- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DIN)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Institutions et du numérique

- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DF)
- B05 Systèmes d'information et numérique
- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

05 Territoire

- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- E01 Protection de l'environnement
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Santé et des mobilités

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

07 Economie et emploi

- L01 Emploi et employabilité
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Economie
- N01 Energie

08 Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire

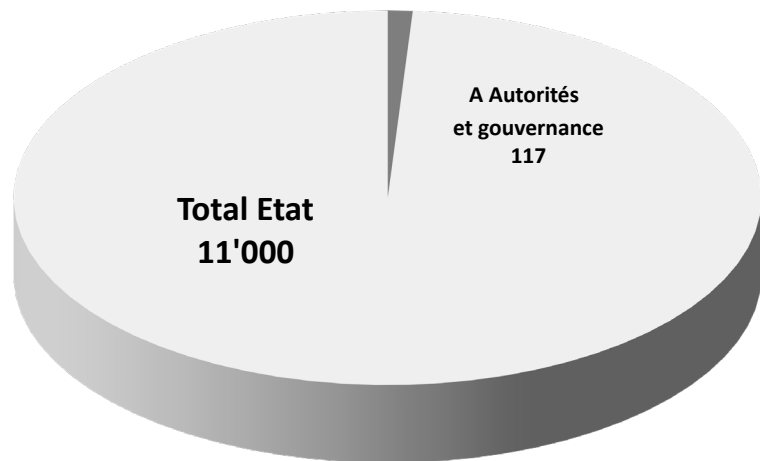


4. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

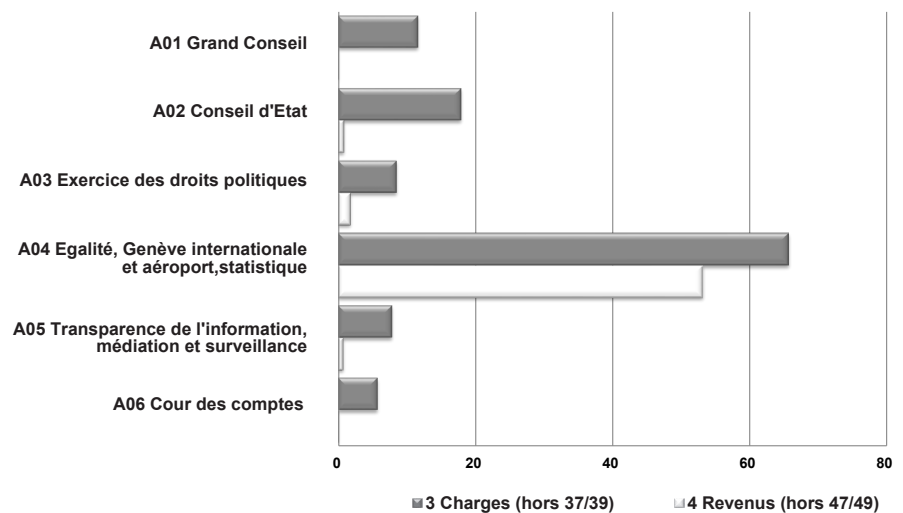


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

En 2025, le Conseil d'Etat a poursuivi son action afin que la population genevoise bénéficie de conditions de vie stables et prospères, ainsi que de repères face aux grandes transitions de notre temps.

Les relations avec la Berne fédérale, son parlement, son gouvernement, son administration, sont restées au cœur de la vision gouvernementale. C'est ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue fin juin à Berne pour déposer le cinquième projet d'agglomération auprès de la Confédération. Le Conseil d'Etat a par ailleurs activement participé aux débats concernant le programme d'allègement budgétaire de la Confédération et s'est mobilisé tout au long de l'année afin de défendre ses priorités stratégiques en matière ferroviaire.

Convaincu que la prospérité se bâtit sur des relations stables et constructives avec les pays voisins, le Conseil d'Etat a pris une part active, notamment au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux, au processus de consultation sur le paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne.

La coopération transfrontalière a par ailleurs franchi une autre étape importante avec la mise sur pied de nouveaux mécanismes financiers propres à l'agglomération, afin de développer par un effet de levier des projets sur territoire français bénéficiant à la population du Grand Genève.

Dans un monde de plus en plus polarisé et fragmenté, le Conseil d'Etat a continué de réaffirmer avec conviction Genève en tant que capitale mondiale du dialogue et de la coopération. Il a ainsi dispensé une information active aux parlementaires fédéraux sur le Message Etat-Hôte 2026-2029, qui vise à consolider le rôle de la Genève internationale. Par ailleurs, les efforts ont été adaptés pour préserver l'attractivité, la vocation universelle et la capacité d'innovation de la Genève internationale. Le canton de Genève a notamment maintenu son engagement en faveur de la solidarité internationale en consacrant 22 millions de francs à ce domaine et, afin de renforcer sa capacité d'action et d'apporter un soutien ciblé lors de cette période de crise, il a créé la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale, en partenariat avec la Fondation Hans Wilsdorf. Cette nouvelle structure vise à soutenir l'innovation, la mutualisation des ressources et l'adaptation des acteurs de la Genève internationale face aux transformations rapides du contexte international.

En matière de droits politiques, la Chancellerie d'Etat a poursuivi le projet de réintroduction du canal de vote électronique, avec le passage avec succès des audits fédéraux, et a multiplié les initiatives pour renforcer l'engagement citoyen.



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	11'641'113	-1'593'080	-12.0%	13'234'193	11'764'508
30 Charges de personnel	8'239'939	-1'363'123	-14.2%	9'603'062	8'365'779
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'069'262	-200'246	-6.1%	3'269'508	3'064'315
33 Amortissements du patrimoine administratif	151'912	-29'711	-16.4%	181'623	152'069
36 Charges de transferts	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	-	-	-	-	2'345
REVENUS	97'065	-6'718	-6.5%	103'783	110'439
42 Taxes et redevances	20'888	1'282	6.5%	19'606	34'169
43 Revenus divers	35'197	-6'580	-15.8%	41'777	37'190
44 Revenus financiers	38'580	-1'420	-3.6%	40'000	39'080
49 Facturations internes	2'400	0	0.0%	2'400	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'544'047	1'586'363	-12.1%	-13'130'410	-11'654'069
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'788'789</i>	<i>223'333</i>	<i>-11.1%</i>	<i>-2'012'122</i>	<i>-2'099'556</i>
COÛT COMPLET	-13'332'836	1'809'696	-12.0%	-15'142'532	-13'753'625

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.10	-2.20	-9.05%	24.30	22.10
<i>ETP fixes</i>	<i>22.10</i>	<i>-2.20</i>	<i>-9.05%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.20</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil

A01 Grand Conseil (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Au cours de l'année 2025, le Grand Conseil a poursuivi son activité sur un rythme comparable à celui de l'année 2024. Les commissions parlementaires ont siégé un peu moins, ce qui explique une légère baisse des indemnités versées, par rapport aux comptes 2024 et un écart à peu près comparable par rapport au budget voté pour l'année 2025. Pour le reste, les dépenses du Grand Conseil sont restées à un niveau équivalent à l'année précédente, notamment au niveau des postes vacants, ce qui explique la différence à la baisse des dépenses par rapport au budget voté. La tendance à la réduction du nombre de points à l'ordre du jour s'est poursuivie.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	17'967'174	-431'411	-2.3%	18'398'585	16'476'339
30 Charges de personnel	13'497'646	-820'865	-5.7%	14'318'511	13'413'439
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'270'345	-368'866	-14.0%	2'639'211	1'811'023
33 Amortissements du patrimoine administratif	23'586	-4'431	-15.8%	28'017	6'018
36 Charges de transferts	2'116'340	779'494	58.3%	1'336'846	1'208'271
39 Facturations internes	59'258	-16'742	-22.0%	76'000	37'589
REVENUS	882'960	380'082	75.6%	502'878	431'205
42 Taxes et redevances	383'555	-119'303	-23.7%	502'858	415'626
43 Revenus divers	498'732	498'732	-	-	14'555
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Facturations internes	673	673	-	-	1'024
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'084'214	811'493	-4.5%	-17'895'707	-16'045'135
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'529'166</i>	<i>97'581</i>	<i>-6.0%</i>	<i>-1'626'747</i>	<i>-1'827'981</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'704'785</i>	<i>-3'515'452</i>	<i>48.9%</i>	<i>-7'189'333</i>	<i>-7'032'572</i>
COÛT COMPLET	-29'318'165	-2'606'378	9.8%	-26'711'787	-24'905'688

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	72.65	-0.75	-1.02%	73.40	69.10
<i>ETP fixes</i>	<i>71.55</i>	<i>-1.85</i>	<i>-2.52%</i>	<i>73.40</i>	<i>68.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.60</i>	<i>0.60</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavis dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme «Conseil d'Etat» couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat.
- A02.02 Archives d'Etat
- A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

Le suivi des objectifs du programme de législation du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2025.

Autres projets d'importance stratégique

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le Conseil d'Etat a pris une part active, notamment au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), au processus de consultation sur le paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne (UE). C'est aussi à travers les principales plateformes intercantionales que Genève a participé aux débats concernant le « programme d'allégement budgétaire 27 » de la Confédération.

La défense de la Genève internationale a également marqué les démarches auprès des autorités fédérales, avec une information active auprès des parlementaires nationaux sur le Message État-Hôte 2026-2029, qui vise à consolider le rôle de la Genève internationale.

À la suite de la publication de sa vision stratégique Rail 2025-2050, le Canton de Genève s'est mobilisé tout au long de 2025 pour expliquer et défendre ses priorités stratégiques en matière ferroviaire, y compris lors d'un événement organisé à Berne avec les autres cantons membres de la Conférence des transports de la Suisse occidentale en faveur du renforcement de l'axe est-ouest.

Par ailleurs, d'autres importants dossiers fédéraux, comme la loi sur le service national des adresses, l'accueil extra-familial des enfants, le dossier électronique du patient et l'utilisation des radars anti-bruit, ont fait l'objet d'une attention particulière par le Conseil d'Etat.

Le 8 décembre, le président du Conseil d'Etat a rencontré à Berne quatre conseillers fédéraux pour leur remettre, au nom du Conseil d'Etat, la traditionnelle marmite en chocolat. Cette rencontre est l'occasion pour le canton d'avoir des échanges importants dans un moment clé de l'année, durant la session parlementaire d'hiver. À la suite de ces rencontres, le canton a invité les parlementaires fédéraux à briser la marmite lors d'un apéritif dînatoire qui a connu une fréquentation importante au Palais fédéral.

La présence à Berne symbolise la volonté de Genève de consolider la place du canton en Suisse, y compris son statut de métropole transfrontalière. C'est ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat, accompagnée d'élus vaudois et français du Grand Genève, s'est rendue fin juin à Berne pour déposer le 5^e Projet d'agglomération auprès de la Confédération. La coopération transfrontalière a franchi une autre étape importante en novembre, avec la mise sur pied de nouveaux mécanismes financiers propres à l'agglomération, afin de développer par un effet de levier des projets sur territoire français bénéficiant à la population du Grand Genève.

Au-delà de l'échelle de l'agglomération, le canton s'est employé à renforcer les liens avec les parlementaires nationaux, actifs aussi bien à Berne qu'à Paris : en octobre une délégation du Conseil d'Etat a réuni les parlementaires français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les députés genevois aux Chambres fédérales pour sensibiliser ces importants relais aux enjeux spécifiques du bassin de vie transfrontalier.

A02 Conseil d'Etat (suite)

L'année 2025 a été aussi marquée par la signature à Genève de deux accords franco-suisses pour renforcer la coopération dans le domaine de l'eau : l'accord relatif à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône et celui sur la régulation des eaux du lac Léman.

L'activité du Comité régional franco-genevois (CRFG) s'est concentrée sur la coopération sanitaire, avec deux réunions de la Commission santé pour traiter les questions liées à la pénurie du personnel soignant et aux coopérations hospitalières. Le sujet de l'accès aux écoles publiques des élèves frontaliers a fait l'objet de rencontres spécifiques, dans lesquelles les autorités cantonales ont reçu les représentants de l'État français ainsi que les élus du Grand Genève.

Archives d'Etat

Le programme de numérisation s'est poursuivi avec les séries d'archives les plus consultées par le public, notamment les registres d'état civil jusqu'en 1900. La campagne de préservation de la collection dite des « Pièces Historiques » (P.H. X^e-XVIII^e siècles), est arrivée à son terme.

La préparation du projet de loi ouvrant un crédit d'investissement qui permettra la refonte totale des différents systèmes d'information destinée au public est terminée.

Le report de la mise à disposition de l'Hôtel des Archives sis à la rue de l'École-de-Médecine 13 devrait trouver une issue en 2027. Dans cette perspective, la préparation du déménagement de quelque 30 kilomètres de documents patrimoniaux de toute nature et couvrant plus de 1000 ans d'histoire est terminée. Des mesures de préservation des documents ont été prises dans les différents dépôts qui seront utilisés en 2026 par les AEG.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel

L'écart de -0,8 million provient principalement de la dotation de la provision pour la caisse de pension des magistrats moins élevée que prévue (-0,6 million) et de vacances de postes durant l'année.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non dépensé de 0,4 million correspond en grande partie aux dépenses liées aux réceptions et manifestations protocolaires moins élevées que prévues.

36 Charges de transferts

Le dépassement de 0,8 million est couvert par le crédit supplémentaire approuvé par la commission des finances portant sur le versement exceptionnel de 1 million en faveur de la commune de Blatten, suite à la catastrophe naturelle ayant touché cette commune.

42 Taxes et redevances

L'écart sur les revenus de -0,1 million correspond à des ventes de lois et de publications moins élevées que prévues.

43 Revenus divers

L'écart sur les revenus de +0,5 million correspond à la dissolution de la provision pour la caisse de pension des magistrats

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

La numérisation des documents d'archives a bénéficié d'un financement privé exceptionnel, ce qui explique le nombre d'images mises en ligne beaucoup plus important que prévu (indicateur 2.1)

Sur le plan fédéral et intercantonal, l'indicateur 4.2 est presque atteint. La raison est à trouver dans un nombre moins important qu'attendu de séances de la Commission Europe de la CdC. Par ailleurs, cette Commission se réunira moins en 2026, année à partir de laquelle le canton de Genève ne sera plus représenté au bureau de la CdC (4 séances par année en 2025). La valeur cible sera donc à l'avenir revue à la baisse. En revanche, l'activité en lien avec les événements organisés ou coordonnés (indicateur 4.3) a été plus intense que prévu : au-delà de la volonté de renforcer les liens entre Genève et la Confédération, le canton a saisi certaines occasions qui se sont présentées au cours de 2025.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Sur le plan régional et transfrontalier, les objectifs concernant le nombre de projets INTERREG programmés (indicateur 5.3) ont été aisément dépassés, grâce à un bon dynamisme en matière de nouveaux projets transfrontaliers observé au cours de 2025. Le nombre de séances des organismes transfrontaliers faitiers (indicateur 5.1) a été, quant à lui, beaucoup moins élevé que prévu. Ceci s'explique par une importante réorganisation du Conseil du Léman (notamment au sein de certaines commissions), ainsi que par l'annulation de quelques séances du GLCT Grand Genève et du CRFG. La valeur de cet indicateur devra donc également être revue à la baisse.

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programmes de législature et sont suivi dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes adressées aux Archives d'Etat						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	135'300	30'000	84'700	50'000	2028
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	6	6	2028
4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau fédéral et intercantonal						
4.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un suivi spécifique pour le Conseil d'Etat	Efficacité	39	40	40	40	2028
4.2 Préparation et participation aux séances politiques des conférences intercantionales faitières	Efficacité	19	20	20	16	2028
4.3 Nombre d'événements en lien avec la scène fédérale ou intercantonale organisés ou coordonnés	Efficacité	13	10	8	9	2028
5. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau régional et transfrontalier						
5.1 Préparation et participation aux séances politiques des organismes transfrontaliers faitiers	Efficacité	14	20	15	15	2028
5.2 Nombre de dossiers concernant Genève traités lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière	Efficacité	11	10	13	10	2028
5.3 Nombre cumulé de projets Interreg concernant Genève adoptés par le programme France-Suisse 2021-2027 par rapport au total des projets adoptés	Efficacité	19	16	10	50	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Indicateur 4.1 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers spécifiques suivis pour le Conseil d'Etat. Ces dossiers font l'objet d'une veille active, ou d'un déploiement de stratégies d'action sur la scène fédérale et intercantonale et/ou sont traités dans le cadre des rencontres du Conseil d'Etat avec la députation aux Chambres fédérales.

Indicateur 4.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de préparations et de participations aux séances politiques des deux conférences intercantionales faîtières : Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

Indicateur 4.3 : il s'agit de relever le nombre d'événements en lien avec la scène fédérale et intercantonale organisés ou coordonnés par le service (déplacement du Conseil d'Etat à Berne, accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève, organisation de rencontres/conférences à Berne dans le cadre du Groupe interparlementaire sur la Genève internationale, organisation de la Fête de l'Escalade au Palais fédéral, etc.).

Indicateur 5.1 : il s'agit de relever le nombre de séances politiques que le service organise ou auxquelles il participe activement dans le cadre des trois organismes faîtiers et principaux de coopération transfrontalière : Comité régional franco-genevois, Conseil du Léman et GLCT Grand Genève.

Indicateur 5.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers transfrontaliers préparés et abordés lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière, tenu annuellement par le Département fédéral des affaires étrangères et le Ministère français des Affaires étrangères, en présence de tous les départements fédéraux et les ministères français concernés ainsi que des cantons frontaliers. Ce Dialogue permet d'assurer un suivi transversal des dossiers transfrontaliers au niveau ministériel suisse et français et de donner des impulsions diplomatiques de haut niveau pour débloquent les cas problématiques et favoriser les solutions innovantes et favorables pour l'ensemble des acteurs concernés.

Indicateur 5.3 : le programme Interreg permet de développer et financer des projets transfrontaliers publics et privés co-financés par la Confédération et l'Union européenne. La 6^e édition du programme couvrant 2021-2027 a été lancée en juin 2022. 2021 et 2022 ont été des années de transition entre le bouclage du programme V et le lancement du programme Interreg VI, durant lesquelles aucun nouveau projet n'a été programmé. La programmation des projets Interreg VI a commencé au 1^{er} semestre 2023. Elle se poursuit avec un rythme plus soutenu.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	8'524'864	-1'265'023	-12.9%	9'789'887	8'043'373
30 Charges de personnel	3'557'983	-754'904	-17.5%	4'312'887	3'260'185
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'851'642	-420'358	-8.0%	5'272'000	4'746'250
36 Charges de transferts	115'168	-89'832	-43.8%	205'000	36'809
39 Facturations internes	71	71	-	-	129
REVENUS	1'832'531	79'016	4.5%	1'753'515	201'659
42 Taxes et redevances	1'943	-1'572	-44.7%	3'515	10'670
43 Revenus divers	1'830'587	80'587	4.6%	1'750'000	190'989
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'692'334	1'344'038	-16.7%	-8'036'372	-7'841'713
Coût d'état-major	-403'089	86'904	-17.7%	-489'993	-444'297
Coût des prestations de moyens	-4'517'909	3'754'337	-45.4%	-8'272'246	-6'444'803
COÛT COMPLET	-11'613'332	5'185'279	-30.9%	-16'798'611	-14'730'814

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.90	0.20	1.27%	15.70	15.60
ETP fixes	15.90	0.20	1.27%	15.70	15.60

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

Du point de vue du programme de législation, la Chancellerie est responsable de mener à bien le projet de réintroduction du canal de vote électronique. L'année 2025 a été marquée par 2 événements marquants :

1. le passage avec succès des audits fédéraux conduits auprès de la Chancellerie d'Etat et de son imprimeur partenaire pour la fabrication du matériel de vote spécifique au vote électronique ;
2. la décision du Conseil d'Etat de repousser d'un an la réintroduction de ce canal pour des raisons organisationnelles et budgétaires.

La première votation populaire avec vote électronique envisagée est celle du 6 juin 2027 et la première élection serait celle des chambres fédérales du 24 octobre 2027. Le canton s'organise pour obtenir l'autorisation du Conseil fédéral lors du 1^{er} trimestre 2027.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Par ailleurs, la Chancellerie et l'OCSIN continuent leur collaboration y compris avec le monde académique pour doter le canton dans les prochaines années d'une solution numérique sur les cartes de vote (toutes opérations confondues) et des bulletins des élections proportionnelles afin de renforcer l'intégrité des scrutins suite à l'annulation le 23 mars 2025 de l'élection à Vernier. Il s'agit de mettre en place un traitement optique et une analyse des formes et des écritures afin de déceler des irrégularités et d'être en mesure, a minima, de procéder à des contrôles auprès des électeurs.

Autres projets d'importance stratégique

En 2025, la Chancellerie d'Etat a pu mener à bien 4 votations populaires, concernant 5 objets fédéraux, 19 objets cantonaux et 4 objets communaux (ville de Genève, Anières, Hermance et Troinex). La Chancellerie a également conduit l'organisation des élections municipales et l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat.

De plus, dans le cadre de ses activités, le service des votations et élections (SVE) a traité 683'539 votes par correspondance, ce qui représente le 94 % des votes exprimés (vote dans les locaux de vote 6 %). De plus, 62'946 signatures ont été contrôlées pour 8 initiatives cantonales, 5 référendums cantonaux, 3 initiatives communales et 7 référendums communaux, auxquelles s'ajoutent 73'430 signatures à l'appui d'initiatives ou de référendums fédéraux vérifiées pour le compte de 43 communes genevoises.

Le SVE a également géré le remplacement de 142 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2025.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote sur le canton de Genève, soit 36'425 électeurs. Cela représente une augmentation d'environ 2'129 électrices et électeurs inscrits entre 2024 et 2025.

En 2025, la Chancellerie d'Etat a multiplié les initiatives pour renforcer l'engagement citoyen. Le concours CinéCivic a enregistré une participation record auprès des écoles avec 71 affiches, 28 films et une action collective, tout en s'étendant à Zurich. Le programme I3D a accueilli près de 300 élèves de 14 classes. Le dispositif de sensibilisation s'est élargi avec Synepolis, un jeu en réalité virtuelle pour découvrir la pratique démocratique.

Depuis septembre 2025, chaque primo-votant reçoit un courrier personnalisé de la Chancellerie et du Président du Conseil d'Etat. Au total, 5'000 jeunes sont ainsi sensibilisés à l'importance du vote et à diverses initiatives comme Mon journal, La Semaine de la démocratie ont mobilisé plus de 3'000 personnes, avec l'appui de partenaires toujours aussi nombreux. Côté formation, 20 enseignants genevois, 80 apprentis de l'Etat et 23 membres d'associations ont bénéficié de programmes dédiés. La Chancellerie et le DCS ont lancé « La première fois, ça ne s'oublie pas » pour encourager la participation aux élections communales des primo-votants.

L'accessibilité reste prioritaire avec le guide de vote en FALC (facile à lire et à comprendre), des vidéos en langue des signes et le soutien au Bien des aveugles. La Chancellerie renouvelle également ses partenariats associatifs avec le Parlement des jeunes, Genève débat, et l'association « Et pourquoi pas ».

Justification des écarts par rapport au budget 2025

L'écart de 1,2 million sur les **charges de personnel (30) et les charges de biens et services (31)** s'explique par un recours auxiliaires à l'heure moins important que prévu ainsi que des dépenses générales moins élevées que prévues en raison des taux de participation relativement bas sur certaines opérations électorales (taux oscillant entre 28,21% et 41,82%) et de l'optimisation en continu du processus du traitement des votes et du dépouillement centralisé.

L'écart de 0,2 ETP provient d'un besoin de renfort au service des votations et élections qui est entièrement compensé par la non utilisation d'ETP sur la politique publique B. Ce renfort, entièrement neutre puisque compensé par d'autres programmes de la Chancellerie a été régularisé dans le cadre du budget 2026 en douzièmes.

Les **charges de transferts (36)** sont moins élevées que prévues principalement en raison d'une demande moins élevée sur l'opération «Mon journal» (participation de l'Etat à l'acquisition d'un abonnement de presse écrite numérique pour les jeunes citoyennes et citoyens qui atteignent leur majorité, et ce, pour une durée limitée à 1 an).

L'écart de 0,1 million sur les **revenus divers (43)** provient essentiellement de revenus exceptionnels liés notamment à la facturation de l'organisation de l'élection complémentaire à Vernier le 30 novembre 2025.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Concernant l'indicateur 1,1, bien que l'année 2025 ait été entachée par l'annulation de l'élection du conseil municipal de Vernier, suite à un recours fondé, les irrégularités constatées sur des bulletins n'étaient pas imputables à l'administration.

Tous les autres indicateurs sont atteints ou dépassés et les objectifs de la Chancellerie d'Etat tant au niveau opérationnel, qu'au niveau de la conduite des différents projets ont été atteints.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2028
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendums						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2028
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2028
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2028
3. Maintenir un niveau de performance dans le dépouillement des votations						
3.1 Pourcentage d'objets en votation dont les résultats provisoires cantonaux sont publiés avant 16 heures le dimanche	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
4. Offrir des événements de promotion de la participation à la population						
4.1 Nombre de participants cumulés aux différents événements/actions	Efficacité	4'430	3'500	4'700	17'500	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : les résultats provisoires cantonaux sont produits sur la base d'un premier dépouillement intégrant les votes par correspondance ainsi que les votes à l'urne pour l'ensemble du canton. L'objectif est donc de pouvoir produire ces résultats avant 16 heures le dimanche pour le 100% des objets prévus en votation.

Indicateur 4.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions réalisées par la Chancellerie pour promouvoir la participation aux votations et élections : organisation de la Semaine de la démocratie, Cinécivic, Institutions 3D, etc. La valeur de 17'500 représente le nombre cumulé de personnes qui participeront à des actions de promotions durant la présente législature, soit environ 3'500 personnes en moyenne par an. Ainsi la valeur cible de 2025 est de 3'500 par année tandis que la valeur cible long terme fait référence au nombre cumulé de participants durant la législature 2023-2028



A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	65'640'999	29'094'031	79.6%	36'546'968	42'158'017
30 Charges de personnel	7'601'840	-271'618	-3.4%	7'873'458	7'598'735
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	951'750	-44'370	-4.5%	996'120	753'050
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'655	1	0.0%	6'654	6'655
36 Charges de transferts	57'080'754	29'410'018	106.3%	27'670'736	33'799'194
39 Facturations internes	-	-	-	-	382
REVENUS	53'105'108	2'975'311	5.9%	50'129'797	55'376'106
42 Taxes et redevances	48'924	20'127	69.9%	28'797	56'883
43 Revenus divers	86'509	73'009	540.8%	13'500	99'333
44 Revenus financiers	52'913'318	2'913'318	5.8%	50'000'000	55'201'542
46 Revenus de transferts	56'357	-31'143	-35.6%	87'500	18'348
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'535'891	-26'118'720	-192.3%	13'582'829	13'218'089
<i>Coût d'état-major</i>	-165'724	10'123	-5.8%	-175'847	-161'777
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'601'229	623'852	-14.8%	-4'225'081	-4'857'081
COÛT COMPLET	-16'302'845	-25'484'746	-277.6%	9'181'901	8'199'231

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	44.35	-2.40	-5.13%	46.75	44.95
<i>ETP fixes</i>	43.45	-1.70	-3.77%	45.15	42.85
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.90	-100.00%	0.90	1.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.90	0.20	28.57%	0.70	0.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les prestations diverses suivantes :

- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- les affaires internationales;
- l'infrastructure aéroportuaire;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle et affective ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques et liées au genre.

La direction des affaires internationales (DAI) rassemble les prestations mises en oeuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, tout en menant une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional. Il réalise également les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A04.02 Affaires internationales
- A04.03 Infrastructure aéroportuaire
- A04.04 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature et projets prioritaires

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Les principaux projets et réalisations du BPEV en 2025 ont été :

- la publication de l'enquête Iceberg, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population genevoise, et qui permet de mesurer la prévalence des violences domestiques, sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes dans le canton;
- l'organisation de divers événements visant à promouvoir l'égalité et la diversité dans le sport, à l'occasion du déroulement de l'Euro féminin de football en Suisse et à Genève, dont la campagne « (future) championne ! » menée en partenariat avec le Servette FC Chênois Féminin et l'Association cantonale genevoise de football (ACGF);
- l'adoption en août par le Conseil d'Etat du plan d'action 2025-2028 relatif à la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre), élaboré avec l'ensemble des départements;
- le lancement d'un programme d'accompagnement sur-mesure destiné aux entreprises genevoises souhaitant développer des pratiques égalitaires et inclusives, en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Fédération des entreprises romandes (FER-Genève) et APRES, faîtière genevoise de l'économie durable;
- l'adoption en novembre par le Conseil d'Etat du plan d'action visant à promouvoir une représentation équilibrée des sexes dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et Care (métiers des soins et de l'accompagnement à la personne), afin de permettre à chaque jeune de se sentir libre de s'engager dans la filière de son choix et de s'y épanouir jusqu'à sa certification;
- l'organisation de deux formations gratuites destinées aux candidates aux élections municipales genevoises pour les accompagner dans leur parcours et renforcer leurs compétences;
- la diffusion d'une campagne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, menée en partenariat avec la Ville de Genève et le réseau institutionnel et associatif, déclinée durant le mois de novembre sous la forme d'un affichage public, d'une programmation événementielle, et d'un site Internet: (www.25novembre-geneve.ch).

Affaires internationales

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte international particulièrement difficile, marqué par une polarisation accrue, la multiplication des conflits et un affaiblissement du multilatéralisme qui se traduit par une baisse significative des contributions financières. Ces évolutions ont eu un impact direct sur la Genève internationale, confrontée à une véritable crise.

Dans ce contexte exigeant, et afin de renforcer sa capacité d'action et d'apporter un soutien ciblé, le Canton a créé la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale, en partenariat avec la Fondation Hans Wilsdorf. Cette nouvelle structure vise à soutenir l'innovation, la mutualisation des ressources et l'adaptation des acteurs de la Genève internationale face aux transformations rapides du contexte international.

De plus, le canton de Genève a adapté ses efforts afin de préserver l'attractivité, la vocation universelle et la capacité d'innovation de la Genève internationale, tout en accompagnant les organisations dans leur phase de transition, afin d'éviter les délocalisations et l'affaiblissement généralisé de l'écosystème.

Face au retrait de certains bailleurs internationaux, le canton de Genève a maintenu son engagement en faveur de la solidarité internationale en consacrant 22 millions de francs à ce domaine, dont 5 millions pour venir en aide aux populations touchées par le conflit à Gaza. Il a aussi continué à soutenir des régions souvent oubliées, comme Haïti,

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

le Bangladesh et le Soudan du Sud. Dans un contexte marqué par plus de 130 conflits armés, le Conseil d'Etat a renforcé ses actions de prévention et de médiation en appuyant six organisations basées à Genève. Grâce à ses partenariats avec le milieu académique et les HUG, le canton a soutenu l'accès à l'éducation et à la santé pour les populations les plus vulnérables, en s'appuyant sur l'innovation technologique développée par ses partenaires et partagée avec les pays bénéficiaires.

S'agissant de la vocation universelle de Genève, des avancées concrètes ont été réalisées. Plusieurs États ont ouvert une mission permanente, permettant à Genève d'atteindre progressivement l'universalité, un avantage important vis-à-vis d'autres villes hôtes. Le soutien apporté au Global Health Centre du *Geneva Graduate Institute* a permis un accompagnement des missions permanentes, en particulier celles des pays du Sud, dans la préparation du traité sur les pandémies. Cet appui a contribué à renforcer leur participation effective aux processus multilatéraux et a soutenu l'adoption du traité en 2025.

Par ailleurs, le canton a accompagné un nombre significatif d'ONG pour leur installation, le renforcement de leurs activités, ou encore le maintien de compétences essentielles.

Dans le domaine du numérique et de la cybersécurité, une source importante de vulnérabilité, le canton a soutenu plusieurs entités clés pour renforcer la résilience des ONG et offrir des outils adaptés, tels que des bases de données sécurisées pour les droits humains. Grâce à la contribution du canton, le Centre international de calcul des Nations Unies a inauguré son centre pour l'intelligence artificielle, évitant ainsi une délocalisation.

Les moyens alloués aux conférences et aux infrastructures critiques ont permis de soutenir plusieurs organisations jouant un rôle systémique au sein de la Genève internationale. À ce titre, un soutien a été accordé au Humanitarian Hub, qui héberge plus de 20 ONG. Un appui a également été apporté au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'au pôle Éducation en situation d'urgence, qui accueille un nombre croissant d'organisations. Les ressources disponibles ont ainsi pu être redéployées de manière agile afin d'accompagner les organisations dans leur phase de transition, dans un contexte marqué par des difficultés structurelles et conjoncturelles.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2025, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 150 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant trois analyses approfondies :

- « Évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de 2020 à 2024 » ;
- « Revenu et fortune des ménages dans le canton de Genève en 2022 » ;
- « Enquête sur les familles et les générations. Résultats 2023 pour le canton de Genève ».

De son côté, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) a publié une analyse sur les « Niveaux de vie et inégalités de revenus dans le Grand Genève » et a diffusé le « Portrait du territoire transfrontalier 2025 ».

En 2025, l'OCSTAT a poursuivi, en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Une refonte informatique permettant de gérer les données cantonales autour d'une base de données relationnelle a été développée et la mise en production du nouveau système est prévue pour le premier trimestre 2026. En parallèle de la refonte technique, l'OCSTAT a collaboré avec les offices partenaires chargés de la collecte des données genevoises servant à l'alimentation du RegBL, afin de les sensibiliser aux enjeux actuels du Canton vis-à-vis de la Confédération et de fiabiliser les données à la source.

Le projet de refonte du site *Statistique Genève* est entré en phase de réalisation avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), lequel a comme objectif une mise en production en fin d'année 2026. Le site de l'OST sera, quant à lui, migré sous le site du Comité régional franco-genevois (CRFG) pour favoriser l'accès à son information.

Pour les autres projets d'importance mentionnés pour 2025 :

1. l'élargissement de l'offre de résultats sur les revenus des contribuables personnes physiques a été effectué ;
2. l'analyse des écarts des salaires entre femmes et hommes pour différents niveaux de salaire, effectuée dans le prolongement de l'étude publiée en 2024 sur les écarts des salaires moyens entre femmes et hommes, est en cours. La méthode à utiliser a été définie et les résultats sont en train d'être produits. L'analyse sera diffusée au premier trimestre 2026 ;

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

3. les projets d'enrichissement de la base de données sur la participation électorale en couplant les données avec celles extraites du « relevé structurel », afin de disposer des caractéristiques socio-démographiques des électeurs, et celui de mise à disposition des internautes d'un outil interactif de projections démographiques pour le canton sur le site Statistique Genève, n'ont pas pu avancer en raison de travaux prioritaires.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.3 million)

Le non dépensé de 0.3 million provient essentiellement de vacances de postes.

36 Charges de transfert (+29.4 millions)

Le dépassement de 29.4 millions par rapport au budget 2025 est dû aux éléments suivants :

- un crédit supplémentaire de 25 millions a été accordé en 2025 afin de financer les projets de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale, ainsi que pour couvrir ses charges de fonctionnement;
- un crédit supplémentaire de 5 millions a été accordé pour une contribution d'urgence en faveur des populations civiles touchées par le conflit à Gaza;
- on constate un non-dépensé de -0.3 million en lien avec la lutte contre les violences domestiques. Le Grand Conseil ayant affecté 1 million supplémentaire pour l'année 2025 à cet effet, un appel à projets a été fait auprès du réseau genevois. Huit projets jugés pertinents ont été retenus et soutenus pour un montant total de 0.7 million.

44 Revenus financiers (+2.9 millions)

La part du bénéfice de l'aéroport international de Genève (AIG) revenant à l'Etat, d'un montant de 52.9 millions, est supérieure au budget 2025 de 2.9 millions. La part de cette rétrocession correspond à 50% du résultat de l'AIG.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 3.2 : Cet indicateur cumulait, jusqu'en 2024, les participants en présentiel et en ligne. A partir des comptes 2025, les chiffres fournis par l'OCSTAT n'intègrent plus les participants à distance, ce nombre étant difficile à estimer de façon fiable. Les résultats produits se concentrent donc sur les participants en présentiel.

Indicateur 3.3 : Le projet initial pour le financement du projet pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a été stoppé et 2025 a été consacré aux études de faisabilité d'un nouveau projet dont la phase de travaux devrait débuter en 2028 pour une livraison du nouveau bâtiment en 2031. Les fonds prévus pour 2025 n'ont donc pas été utilisés dans leur intégralité.

Indicateur 4.1 : La différence de 2 % est due essentiellement à de moindres sollicitations de la part d'organisations genevoises actives dans le domaine de l'environnement. Néanmoins, l'engagement autour de cet indicateur demeure fort.

Indicateur 4.2 : En raison de la crise qui a touché la Genève internationale, la croissance du nombre d'adhérents n'est pas aussi élevée que prévu.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
1.1 Pourcentage de femmes élues au Grand Conseil	Efficacité	32%	40%	31%	45%	2028
1.2 Pourcentage de filles parmi les personnes diplômées des centres de formation professionnelle (Construction / Nature et environnement / Technique)	Efficacité	13%	15%	15%	18%	2028
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique et les violences liées au genre (BPEV)						
2.1 Nombre de personnes prises en charge par les institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5'577	6'500 (+/- 10%)	5'543	6'700 (+/-10%)	2028
3. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale (DAI)						
3.1 Nombre d'employés d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève	Efficacité	33'074	> 32'000	33'024	> 25'000	2028
3.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	261'000	> 500'000	581'750	> 500'000	2028
3.3 Contribution annuelle du canton aux prêts immobiliers des organisations internationales (en francs)	Efficacité	0.9 mio	3.1 mios	0.6 mio	50.8 mios	2028
3.4 Nombre de missions diplomatiques des pays les moins avancés financées	Efficacité	42	42	42	42	2028
4. Favoriser la transition écologique de la Genève internationale (DAI)						
4.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	9%	> 11%	9%	> 11%	2028
4.2 Nombre d'institutions de la Genève internationale signataires de la Charte Today2050 ou partenaires du programme Climate Action Accelerator	Efficacité	58	72	54	102	2028
5. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale (DAI)						
5.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	2028
6. Maintenir et renforcer la promotion et la protection des droits des femmes et de l'enfant comme domaine d'intervention prioritaire (DAI)						
6.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux droits des femmes et des enfants par rapport au budget disponible	Efficacité	54%	> 40%	53%	> 55%	2028
7. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
7.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	148	145-150	145	145-150	2030
8. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
8.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	99%	95%	97%	95%	2028

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Commentaires

Indicateur 1.2 : Cet indicateur se base sur les derniers chiffres disponibles, qui concernent l'année 2024. Source: Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, prises en charge par une institution membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques en 2024.

Indicateur 3.2 : Les chiffres fournis par l'OCSTAT concernent l'année précédente compte tenu du décalage lié à la récolte des données.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de rendre compte de la participation du canton aux projets de rénovation des organisations de la Genève internationale. Il concerne les montants versés chaque année au titre de prêts pour les rénovations et constructions. La cible à long terme équivaut à la somme des contributions prévues de 2024 à 2028.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné aux projets dans le domaine de l'environnement. Il est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des pays les moins avancés (PMA).

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'engagement des acteurs de la Genève internationale à réduire leur empreinte carbone. Il compte le nombre d'OI et d'ONG faisant partie de programmes soutenus par le canton. Ce nombre est constitué de 48 organisations ayant signé la Charte de 2050Today (+4 en 2025) et de 10 organisations adhérentes au programme du Climate Action Accelerator (pas d'augmentation par rapport à 2024).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service de la solidarité internationale. La loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0.7% des dépenses du canton. Toutefois, et considérant les ressources actuellement affectées à la solidarité internationale, le taux calculé est inférieur.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la part du financement destiné à des projets contribuant à la promotion du droit des femmes et des enfants, un sujet prioritaire pour la législature actuelle. Il est calculé sur le montant total des subventions, hors subventions CICR, FGC, MSF et soutien au loyer des missions des pays les moins avancés (PMA).

Indicateur 7.1 : Cet indicateur permet de mesurer le nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

Indicateur 8.1 : L'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95 %, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Département responsable : CHA (avec DF et DIN)

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	7'869'003	-312'434	-3.8%	8'181'437	7'844'174
30 Charges de personnel	7'680'849	-291'878	-3.7%	7'972'727	7'688'033
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	181'178	-24'670	-12.0%	205'848	152'498
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'976	4'114	143.7%	2'862	3'533
39 Facturations internes	-	-	-	-	110
REVENUS	765'807	70'238	10.1%	695'569	765'470
42 Taxes et redevances	765'807	70'238	10.1%	695'569	765'470
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'103'195	382'673	-5.1%	-7'485'868	-7'078'705
Coût d'état-major	-386'181	28'212	-6.8%	-414'393	-459'710
Coût des prestations de moyens	-3'314'363	-389'195	13.3%	-2'925'168	-3'980'093
COÛT COMPLET	-10'803'740	21'689	-0.2%	-10'825'429	-11'518'508

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	40.20	-1.75	-4.17%	41.95	40.20
ETP fixes	36.10	-3.35	-8.49%	39.45	35.60
ETP auxiliaires	1.60	1.60	-	-	3.10
ETP agents spécialisés	2.50	0.00	0.00%	2.50	1.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- la médiation administrative;
- l'assurance de la protection de la personnalité et la protection des lanceurs d'alertes à l'Etat par le groupe de confiance;
- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- les affaires communales.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Le Groupe de confiance (GDC) a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation. Depuis l'année 2022, le Groupe de confiance est également chargé de mettre en oeuvre le dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève et au sein des institutions publiques soumises à la loi sur la protection des lanceurs d'alertes (LPLA).

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est, par ailleurs, à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le service des affaires communales (SAFCO) assure notamment un contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux ainsi que de la surveillance des finances communales.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.02 Médiation administrative
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte
- A05.04 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2025, les Préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur sont parvenues en matière de transparence et de protection des données personnelles (377 au total, soit 163 conseils aux institutions et 214 aux particuliers), en organisant des séances de médiation (40), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (7 présentations sur demande, 4 bulletins d'information, 1 article de doctrine) et en rendant visite à 20 institutions publiques soumises à la loi (indicateurs 3.2 et 3.4).

Les Préposés continuent de veiller à ce que les 188 institutions publiques soumises à la LIPAD déclarent leurs fichiers de données personnelles. Ils insistent auprès de ces dernières sur la nécessité pour elles de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue des fichiers. En 2025, 114 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité (indicateur 2.2) ; de très nombreux traitements ont été effectués dans la base de données. L'attention des institutions publiques a aussi été portée sur le futur registre des traitements, qui sera déployé dès l'entrée en vigueur des modifications apportées à la loi le 3 mai 2024.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les Préposés ont assuré la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant. Ils ont aussi organisé 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales: «L'analyse d'impact et la violation de la sécurité des données» (6 mai 2025) et «L'interconnexion des bases de données» (16 octobre 2025).

De surcroît, en matière de sensibilisation, les Préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives (indicateur 3.3) :

- l'analyse d'impact relative à la protection des données personnelles (AIPD);
- la décision individuelle automatisée;
- accès aux procès-verbaux émis par les instances communales: Entre normes et harmonisation des pratiques.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Par ailleurs, les Préposés ont rendu les avis (14), préavis (7) et recommandations (26, soit 15 en transparence et 11 en protection des données personnelles) requis par la LIPAD (total de 47, indicateur 2.1), sans compter le contrôle Schengen approfondi, les collectes (information sur les réunions à huis clos/centralisation des normes et directives/tenue des listes des personnes autorisées à visionner les images issues des systèmes de vidéosurveillance/centralisation des avis et informations), les consultations sur la communication de données personnelles à une corporation ou un établissement de droit public étranger, les participations à la procédure, l'exercice du droit de recours, la participation au groupe de coordination Schengen, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons et le Préposé fédéral, la conférence de presse annuelle et les nombreux contacts entretenus avec les médias, ou encore la préparation des séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA).

Les Préposés ont aussi mené un contrôle de protection des données auprès du Secrétariat des Fondations immobilières de droit public (SFIDP), focalisé sur les mesures de sécurité des données (art. 37 LIPAD). Ils ont émis plusieurs recommandations visant notamment à mieux sécuriser les échanges de données personnelles sensibles, renforcer la sensibilisation en matière de données personnelles des collaborateurs et à améliorer la gestion du système d'information.

En n, en collaboration avec Buche, les Préposés ont publié la deuxième édition de leur bande dessinée expliquant la LIPAD, a n d'intégrer les modifications prévues par cette dernière. Parallèlement, ils ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi. Les Préposés ont encore publié un article: Commentaire de l'art. 5 LTrans, in Gurtner Jérôme/Stoffel Martine/Cottier Bertil (éd.). Commentaire en ligne de la loi fédérale sur le principe de la transparence de l'administration 2025.

<https://onlinekommentar.ch/fr/kommentare/bgoe5>.

Protection de la personnalité et des lanceurs et lanceuses d'alerte

En 2025, les projets du GDC ont mis l'accent sur la médiation, prestation du dispositif de protection de la personnalité, en particulier sa promotion. Le développement de projets en lien avec la médiation se poursuit en 2026 en vue notamment du développement de prestations de type médiatif encore plus adaptées aux diverses situations.

Le blog, projet lancé fin 2024, a connu un succès en 2025 avec des retours positifs et intéressés de nos lecteurs et lectrices.

Les échanges avec les partenaires se sont par ailleurs poursuivis à un rythme soutenu, avec notamment une nouvelle adhésion.

Les membres de l'équipe ont en outre suivi une formation à l'écoute, cœur du métier des conseillers et conseillères du GDC.

En matière de LPLA, l'activité s'est poursuivie avec une augmentation des sollicitations y relatives et le développement d'outils de travail facilitant la collecte de données.

Médiation administrative

Le Bureau de médiation administrative (BMA) a repris ses activités le 1^{er} juin 2025 suite à l'élection par le Grand Conseil du nouveau médiateur administratif cantonal, après une fermeture de six mois.

Le BMA a été opérationnel dès sa réouverture et toutes les prestations ont pu être délivrées dans des délais usuels. Parallèlement, le BMA a lancé de nombreuses opérations pour communiquer sur sa réouverture auprès des administrés et des administrations.

La suppression de la fonction de suppléant élu a permis la création d'un poste de médiatrice à 50%. Un recrutement a été lancé en juin 2025, avec l'entrée en fonction en septembre 2025 d'une médiatrice venant épauler le médiateur administratif cantonal.

Différents projets d'importance ont été réalisés en 2025, dont la refonte de la page internet du BMA, la création d'une enquête de satisfaction pour les usagers du BMA, la restructuration des données sur la forme comme sur le fond pour le rapport annuel et la réflexion et réalisation de nouveaux flyers du BMA pour les administrés et les administrations.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Audit interne

Projets prioritaires

Les objectifs stratégiques du service d'audit interne sont :

1. s'assurer que les audits apportent de la valeur ajoutée aux parties prenantes ;
2. communiquer clairement et favoriser des relations durables et de confiance avec les parties prenantes ;
3. gérer les ressources conformément aux exigences de l'État et aux normes professionnelles ;
4. fournir des prestations d'audit de qualité.

Pendant l'année 2025, le service d'audit interne a remis 30 rapports concernant l'Etat central (17), des entités de droit public (6) et des entités subventionnées (7).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à:

- 4 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés.
- 18 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations.
- 6 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information.
- 2 audits sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission de contrôle de gestion

Ces rapports contiennent 141 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSuv.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2025 plus de 270 suivis.

Affaires communales

Dans le contexte de la nouvelle législature communale, le service des affaires communales (SAFCO) a poursuivi et renforcé ses actions visant à améliorer l'information et l'accompagnement des autorités communales. À cet effet, le site internet du SAFCO a été repensé afin d'offrir une information plus accessible et structurée. Une foire aux questions a été mise en ligne, en complément de vadémécums destinés aux membres des exécutifs et des délibératifs communaux, portant sur leurs droits, devoirs et responsabilités des élues et élus communaux. Par ailleurs, trois newsletters ont été diffusées au cours de l'année afin de relayer les informations utiles, les évolutions législatives et les pratiques administratives.

Le service a également assuré plusieurs présentations et séances d'information directement dans les communes, contribuant ainsi à renforcer le dialogue institutionnel et l'information sur le juridique relatifs aux institutions communales.

Enfin, le SAFCO a contribué à l'élaboration du projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI ; B 6 07), développé conjointement entre le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil le 11 décembre 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel

L'écart de -0,3 million provient de vacances de postes durant l'année, essentiellement au Bureau de la médiation administrative pour qui le poste du médiateur administratif, libre depuis le 1er décembre 2024, n'a été repourvu qu'au mois de juin 2025. La création du poste de 0,5 ETP de médiatrice/médiateur obtenu dans le cadre du budget 2025 n'a été repourvu quant à lui qu'au mois de septembre 2025.

L'écart de -1.75 ETP correspond à l'état de situation au 31 décembre sur l'ensemble des postes (fixes, auxiliaires et agents spécialisés) de ce programme, dont certains déjà repourvus en 2026.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Pour la surveillance de la bonne application de la LIPAD (indicateurs 2.1 à 3.4) et comme relevé ci-dessus dans le détail, l'ensemble des objectifs a été atteint.

Concernant la protection de la personnalité et des lanceurs et lanceuses d'alerte, les objectifs 2025 ont été atteints, voire dépassés, sauf s'agissant du taux de recommandation par les usagers et usagères (indicateur 4.3). Il est normal que ce taux soit fortement variable car il dépend directement des personnes qui participent, de façon volontaire, au questionnaire de satisfaction transmis après la dernière intervention du GDC. Il est par ailleurs souligné que le délai de proposition d'un premier rendez-vous (indicateur 4.2) s'est légèrement allongé par rapport aux comptes 2024 en raison de l'augmentation des sollicitations LPLA couplées aux nombreuses investigations déposées en 2025.

S'agissant de la médiation administrative

Indicateur 7.1: il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum. Cet indicateur a été atteint, le BMA ayant mis une attention particulière à ce que les prestations puissent être délivrées de manière rapide et dans des délais courts, dès la réouverture. Cela a occasionné une surcharge notable étant donné le contexte de réouverture et des divers projets menés de front.

Indicateur 8.1: les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, telles que flyers, apparitions dans les médias, actions de communication, présentations auprès du public. Cet indicateur dénombre spécifiquement les actions de communication d'une certaine ampleur. L'objectif est largement dépassé en 2025 compte tenu de la réouverture du BMA qui demandait une communication large.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des entités auditées	Qualité	94%	85%	93%	85%	2027
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	47	30	31	30	2028
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	114	50	248	50	2028
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Efficacité	4	4	4	4	2028
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Efficacité	3	3	3	3	2028

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	20	20	2028
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	71%	70%	75%	70%	2028
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Qualité	89%	80%	95%	80%	2028
4.3 Taux de recommandation du GDC de la part des usagers auprès de personnes qui en auraient besoin	Efficacité	66%	75%	69%	75%	2028
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	40	30	41	30	2028
5.2 Nombre de publications annuelles via le blog du GDC	Efficacité	4	3	2	3	2028
6. Traiter les demandes du public en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (GDC)						
6.1 Pourcentage de demandes d'informations préalables traitées dans un délai égal ou inférieur à 14 jours	Qualité	100%	80%	100%	80%	2028
7. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
7.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier contact est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Qualité	98%	90%	n/d	90%	2028
8. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
8.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	17	5	n/d	5	2028
9. Veiller à l'application de la loi par les communes						
9.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2028

Commentaires

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modifications, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours, mais d'assurer son avancement rapide.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyen-ne-s et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous. Au vu des missions supplémentaires confiées au GDC en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte et si les ressources supplémentaires prévues s'avèrent insuffisantes, ce délai risque d'être rallongé.

Indicateur 4.3 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers sur les prestations offertes, sur la base du bouche à oreille.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : il s'agit d'assurer une célérité pour les premiers contacts afin d'informer les lanceurs d'alertes et les orienter adéquatement

Indicateur 7.1 : il s'agit pour le BMA de répondre dans la majorité des cas de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum.

Indicateur 8.1 : les opérations de communication peuvent prendre diverses formes, tels que flyers, conférences de presse, apparitions dans les médias, etc. afin de toucher un public aussi large que possible.

Indicateur 9.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.



A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	5'758'737	-189'730	-3.2%	5'948'467	5'248'052
30 Charges de personnel	5'520'613	-55'309	-1.0%	5'575'922	5'066'567
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	223'238	-125'501	-36.0%	348'739	162'486
33 Amortissements du patrimoine administratif	14'887	-8'919	-37.5%	23'806	18'683
39 Facturations internes	-	-	-	-	316
REVENUS	104'648	53'554	104.8%	51'094	839'000
42 Taxes et redevances	58'901	37'807	179.2%	21'094	89'370
43 Revenus divers	45'748	15'748	52.5%	30'000	749'630
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'654'089	243'284	-4.1%	-5'897'373	-4'409'052
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-365'438</i>	<i>-26'213</i>	<i>7.7%</i>	<i>-339'225</i>	<i>-342'526</i>
COÛT COMPLET	-6'019'527	217'071	-3.5%	-6'236'598	-4'751'578

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.75	0.10	0.38%	26.65	26.80
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>23.75</i>	<i>0.10</i>	<i>0.42%</i>	<i>23.65</i>	<i>23.80</i>

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst).

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses missions (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit :

1. analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics;
2. sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des politiques publiques;
 4. identifier des économies ou des gains supplémentaires;
 5. dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et
 6. déficiences aux autorités compétentes;
 7. effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut «ouvert» à «fermé»;
- effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budgets de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

En 2025, la Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. En cette première année de nouvelle magistrature (2025-2030), qui a vu quatre de ses six magistrat-e-s élu-e-s prendre leurs nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2025, la Cour des comptes a traité 54 % de dossiers en moins que l'année précédente (36 en 2025 et 79 en 2024). Ainsi, avec 36 objets traités, l'objectif de 50 fixé n'a pas pu être atteint.

Chiffres clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 207 nouveaux dossiers durant l'année civile 2025. Parmi ces dossiers, 186 ont été ouverts à la suite d'alertes reçues de citoyennes et citoyens, 5 à la demande d'autorités et 16 ont résulté d'une autosaisine. 58 % des dossiers reçus en 2025 (54 % en 2024) ont été transmis à la Cour au travers de son système d'alerte sécurisé.

Durant cette période, la Cour a publié 6 rapports avec des recommandations, qui ont fait l'objet de conférences de presse et/ou de présentations aux autorités. À cela s'ajoute la publication en avril 2025 de son rapport annuel d'activité 2024. La Cour a en outre réalisé 30 examens, dont 5 ont été publiés sur son site internet.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (- 0.1 million)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs, dont principalement :

- - 0.1 million de rémunération salariale brute et des charges sociales qui en découlent en raison surtout de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant plusieurs mois de l'année et au fait que la plupart de ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées);
- + 0.04 million en raison d'un montant budgétisé pour 2025 pour la dotation de la provision concernant les retraites des magistrat-e-s titulaires de la Cour alors que finalement aucun montant n'a été comptabilisé

A06 Cour des comptes (suite)

dans les comptes 2025. L'écart est lié aux modifications effectuées fin 2023 des hypothèses actuarielles et de la fermeture de la caisse de prévoyance CPCE qui ne comptera à terme que des rentiers. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.1 million)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un report du lancement du nouveau logiciel métier de la Cour des comptes d'environ six mois (et des frais de licences qui en découlent) ainsi qu'à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2025, les équipes ont moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts essentiellement dans le domaine informatique.

A06 Cour des comptes (suite)

Ventilation des comptes 2025 par « unité »

Les comptes 2025 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les « unités » principales que sont l'audit et l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FPAV) :

	Audit & Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	3'270'135	917'534	133'249	4'320'919
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	59'305	21'751	11'344	92'400
33 - Amortissements du patrimoine admin.	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
39 - Facturations internes	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-39'545	-735	-	-40'280
43 - Revenus divers	-	-	-39'000	-39'000
Total résultat direct	3'289'895	938'551	105'593	4'334'039
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	857'604	297'726	44'363	1'199'694
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	93'530	32'470	4'838	130'838
33 - Amortissements du patrimoine admin.	10'642	3'694	550	14'887
34 - Charges financières	-	-	-	-
39 - Facturations internes	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-13'310	-4'621	-689	-18'620
43 - Revenus divers	-4'824	-1'675	-250	-6'748
Total résultats direct et indirect	4'233'537	1'266'145	154'407	5'654'089
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	261'234	90'690	13'514	365'438
COÛT COMPLET	4'494'771	1'356'835	167'921	6'019'527

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces montants indirects les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)

Pour ce suivi annuel, cet indicateur s'établit à nouveau en deçà de la cible fixée de 50 occurrences. La stratégie de communication a été analysée et revue par la nouvelle magistrature 2025-2030 avec une entrée en vigueur effective des nouveaux indicateurs qu'à partir de 2026.

2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations)

En cette première année de nouvelle magistrature, impactée notamment par le temps d'intégration des nouveaux élus et une réallocation des dossiers et missions en cours, cet indicateur s'établit en deçà de la cible annuelle fixée.

3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en million)

Des gains financiers de 6.4 millions ont été identifiés et proposés dans les rapports publiés par la Cour en 2025, soit une valeur supérieure à la cible fixée. Il s'agit de montants liés aux recommandations émises dans l'examen sommaire portant sur la taxe CO2/contribution environnementale liée au réseau de chaleur à distance des Services industriels de Genève (SIG).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux citoyens, parlementaires et fonctionnaires de connaître le travail de la Cour. Favoriser la transparence de l'action publique et la mise en œuvre de recommandations						
1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (en nombre d'occurrences)	Qualité	38	50	44	50	2026
2. Être une source de propositions d'amélioration des prestations publiques						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports et des examens (audits, évaluations et révisions) (en nombre d'occurrences)	Efficacité	36	50	79	50	2026
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des gains financiers que l'audité/l'évalué pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion						
3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation de revenus) par la Cour dans ses recommandations (en millions de francs)	Efficience	6.4	4	24.6	4	2026

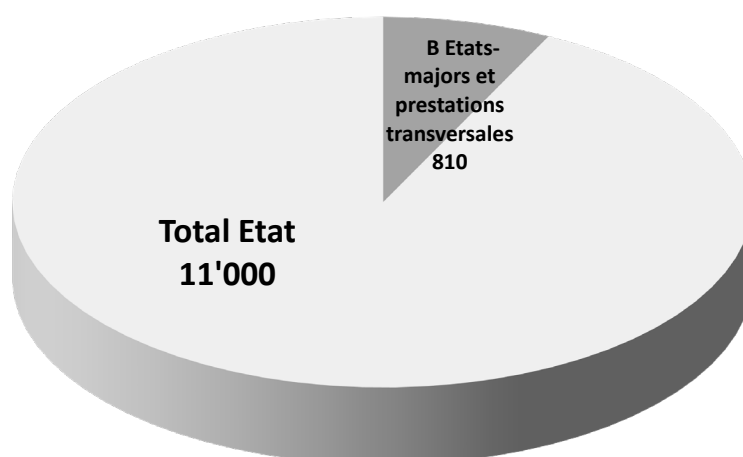
Commentaires

Une nouvelle magistrature 2025-2030 a débuté au 1^{er} janvier 2025. Pour le projet de budget 2025, déposé en 2024, les nouveaux magistrats n'ayant pas encore été élus, les indicateurs de la magistrature précédente avaient été repris.

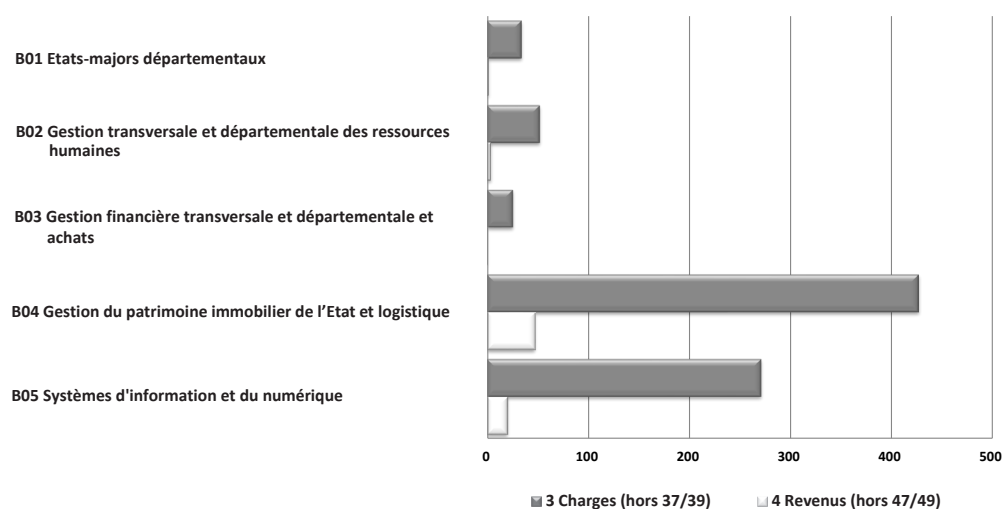


B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique concerne les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes d'information et de communication, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillères et conseillers d'Etat les renseignements portant sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'État a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance.

Afin de doter l'État de Genève d'un nouveau système d'évaluation de fonctions et de rémunération, l'office du personnel de l'État a continué d'accompagner les travaux de la Commission d'évaluation technique paritaire (CETP) G'Evolue. Avec le soutien d'un prestataire externe, un travail approfondi d'analyse, d'évaluation et de calibration des fonctions a été mené, en étroite collaboration avec les entités concernées par le périmètre de la réforme, afin de garantir la cohérence et l'équité du futur système d'évaluation de fonctions G'Evolue. La CETP a finalisé ses travaux sur le futur système et l'a soumis pour validation au Conseil d'État en décembre 2025.

Dans le cadre du plan de lutte contre l'absence, la mise en œuvre des 27 mesures du plan d'action s'est poursuivie, avec le déploiement de nouveaux outils, l'élaboration de nouvelles prestations et des accompagnements visant à renforcer la gestion des absences et le soutien aux équipes. Plusieurs services connaissant des difficultés ont ainsi été soutenus. Parallèlement, le recours accru à la médecine-conseil a produit des résultats probants, permettant de mettre fin à des absences jugées injustifiées par les médecins-conseil.

Enfin, plusieurs projets ont été menés afin d'offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et des prestations et permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société. Ceux-ci comprennent notamment l'enrichissement de l'offre de formation, avec le développement de formations sur l'intelligence artificielle et de formations en lien avec la Loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED), la mise en place de dispositifs favorisant les parcours professionnels (bilans de compétences), le déploiement d'un nouveau processus d'accueil institutionnel ainsi qu'une politique de prévention et de gestion des risques psychosociaux.

En ce qui concerne la gestion du parc immobilier et de la logistique de l'Etat de Genève, le déploiement du programme de la transition écologique des bâtiments de l'Etat (PTE) est l'enjeu stratégique pour l'office cantonal des bâtiments et l'Etat de Genève plus généralement.

En termes d'organisation et de gouvernance, une direction du programme de la transition écologique a été créée. Cette nouvelle direction est, depuis le début de l'année 2026, le chef d'orchestre stratégique du programme. Garante de la cohérence, de la performance du programme et de l'ensemble des projets, elle offrira un appui stratégique solide pour orienter les décisions de la direction du département ainsi que du Conseil d'Etat. Elle mobilisera l'ensemble des actrices et acteurs internes et externes, notamment au travers de partenariats structurants. Elle sera l'interlocutrice exclusive des milieux professionnels et rendra visible l'importance stratégique du programme à tous les niveaux de l'Etat de Genève, et à l'extérieur de celui-ci.

De plus, sept équipes d'assistance à la maîtrise d'ouvrages ont été engagées pour renforcer les ressources internes de l'office et se voient confier le pilotage d'enveloppes de travaux de plusieurs centaines de millions de francs. Fin 2025, plus de 130 millions de francs ont été engagés auprès d'entreprises pour des travaux en cours ou à venir. Des partenariats avec l'UNIGE ou les HUG ont également été développés afin d'accélérer la mise en œuvre de la transition écologique.

Les investissements pour de nouvelles réalisations (études et travaux) ont concerné diverses politiques publiques : la patinoire du Trèfle-Blanc, le Centre des sciences physiques et mathématiques de l'Université, la nouvelle clinique psychiatrique des HUG, le centre de formation professionnelle et l'HEPIA à Lullier, l'école secondaire II à Confignon, le complexe de Bernex (cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé et social), le nouvel Hôpital des enfants, la police internationale, l'école secondaire II Noëlla-Rouget à Meyrin, la Haute école de santé à Champel et l'extension/surélévation de cycles d'orientation. Les études pour la planification pénitentiaire, le pôle football ou le développement du site du Sapay se sont poursuivies.

Concernant la rénovation du patrimoine immobilier, on peut relever que le chantier d'Uni Bastions se poursuit, tout comme les travaux de maintien en état de service des sites pénitentiaires. Le crédit de renouvellement 2020-2024 a été clôturé avec un taux de réalisation de 99,7% et son successeur pour la période 2025-2029 a été voté avec un budget maintenu à 400 millions de francs.

Enfin, l'Etat de Genève a intensifié sa stratégie immobilière visant à résilier de manière anticipée les baux aux loyers excessifs, à optimiser l'utilisation de ses espaces selon les capacités disponibles, à rechercher des pistes d'acquisition de bâtiments et à aliéner des biens non affectés à la délivrance de prestations publiques et qui génèrent des charges importantes. Des projets de développement de sites administratifs sont en cours pour favoriser l'acquisition ou la construction de bâtiments propriété de l'Etat (périmètres de Pré-Bois et de la pointe nord du PAV). Par ailleurs, dans l'attente de la réalisation du nouveau palais de justice, et afin de faire face à l'augmentation des effectifs du personnel judiciaire et permettre la rénovation des sites vétustes, l'acquisition d'un bâtiment relais à Lancy est à l'étude. Ce bâtiment à caractère réversible sera, après le départ du PJ, utilisé pour d'autres entités de l'Etat, notamment dans le cadre de rocades induites par de grosses rénovations (Gazomètres, David-Dufour par exemple).

À l'occasion du discours de Saint-Pierre, la transition numérique du canton a été érigée comme une des priorités voulues par le Conseil d'Etat avec pour enjeu crucial d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la qualité des services délivrés à la population genevoise et les collectivités.

Cette transition s'inscrit dans une approche responsable, intégrant pleinement les questions d'inclusion numérique, de souveraineté, de protection des données, de cybersécurité et d'accompagnement au changement.

L'année 2025 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, des systèmes d'information et de communication (ci-après : « SIC »), en particulier :

- la mise en service de la plateforme GE-Découvre, permettant l'inscription des enfants de 4 à 16 ans aux activités sportives et culturelles ;
- la numérisation des processus liés à l'aménagement et au logement, afin d'optimiser le suivi et le contrôle du développement des logements sociaux, notamment via les états locatifs, et l'extension aux fonctionnalités de post-autorisation de construire ;
- la modernisation des traitements afin d'améliorer la délivrance des autorisations pour les commerces, les débits de boissons et les taxis, pour le département de l'économie ;
- la collecte et l'exploitation de l'indice de chaleur à l'échelle des bâtiments du canton, permettant un meilleur ciblage des programmes de subvention en faveur de la transition énergétique, dans le cadre de la politique de l'énergie ;
- la mise en service, par l'OCSIN, de l'application Chronotime, dédiée à la gestion des temps et des activités ainsi qu'à la planification opérationnelle pour la police et l'Office cantonal de la détention, pour le département des institutions et du numérique.

Ces projets stratégiques ont été complétés par le dépôt de 2 projets de loi d'investissement, s'inscrivant dans le contexte du plan d'intention des investissements du Conseil d'Etat, et visant à renforcer la numérisation de l'administration pour favoriser sa capacité de délivrance des prestations et son efficience.

À ce titre, il convient de relever l'adoption par le Conseil d'Etat des projets de lois suivants :

- PL 13657 - Refonte du SIC de l'action sociale – Fondations
- PL 13699 - Évolution de la plateforme de cyberadministration 2026-2030.

Le Conseil d'Etat poursuivra la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'intention des investissements afin d'accélérer la réalisation des enjeux et objectifs précités.

Le renforcement du système de contrôle interne se poursuit et est en ligne avec l'objectif d'atteindre, puis de maintenir un taux de mise en œuvre d'au moins 90 % pour toutes les prestations de l'Etat ; le nombre de prestations ayant atteint cet objectif a légèrement reculé en 2025 en raison de changements induits par des réorganisations internes sans représenter une détérioration de fond. Les travaux pour renforcer l'intégration de la gestion des risques dans la stratégie étatique, pour améliorer le suivi des plans d'action et pour optimiser le traitement des recommandations des instances de surveillance ont également continué. L'établissement ou le renforcement des plans de continuité des activités des offices a constitué et constitue toujours une des principales priorités en matière de gestion des risques, avec plusieurs mesures transversales en cours de préparation pour protéger les activités essentielles de l'Etat. En 2025, plusieurs mesures transversales dans ce domaine ont été approuvées, augmentant les synergies entre la gestion des risques et la gestion des crises ; elles permettront le renforcement de la résilience de l'administration en cas de crise à large échelle.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	34'260'868	-1'073'772	-3.0%	35'334'640	34'582'940
30 Charges de personnel	29'779'362	-1'738'263	-5.5%	31'517'625	30'102'512
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'011'762	772'251	23.8%	3'239'511	3'928'461
33 Amortissements du patrimoine administratif	266'962	-57'542	-17.7%	324'504	235'838
36 Charges de transferts	160'264	-39'736	-19.9%	200'000	200'000
39 Facturations internes	42'519	-10'481	-19.8%	53'000	116'129
REVENUS	1'453'335	-138'880	-8.7%	1'592'215	1'189'547
42 Taxes et redevances	1'009'743	-212'439	-17.4%	1'222'182	809'572
43 Revenus divers	123'542	123'542	-	-	1'709
44 Revenus financiers	320'050	-49'983	-13.5%	370'033	378'267
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-32'807'533	934'892	-2.8%	-33'742'425	-33'393'393
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'016'591</i>	<i>-20'483</i>	<i>0.3%</i>	<i>-6'996'108</i>	<i>-6'218'464</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>39'824'124</i>	<i>-914'409</i>	<i>-2.2%</i>	<i>40'738'533</i>	<i>39'611'857</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	151.80	-5.27	-3.36%	157.07	152.35
ETP fixes	136.00	-9.02	-6.22%	145.02	137.15
ETP auxiliaires	8.90	3.75	72.82%	5.15	7.30
ETP agents spécialisés	6.90	0.00	0.00%	6.90	7.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à;

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat en charge du département dans les tâches et devoirs qui impliquent l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de la gestion des risques et de la qualité (GRQ) départementale. L'état-major départemental (secrétariat général) assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

La GRQ départementale coordonne et soutient les directions générales, offices, directions et services dans la mise en œuvre de leur système de contrôle interne et dans la gestion de leurs risques. Selon les besoins et à la demande de la hiérarchie, la GRQ peut être amenée à soutenir la gestion du changement en participant aux projets clés ou aux travaux préparatoires de changement stratégique au sein du département. La GRQ est également souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Parmi les principaux projets dans lesquels la GRQ est impliquée, on peut citer l'accompagnement à la mise en œuvre et au renforcement des plans de continuité métier visant la protection des activités essentielles de l'Etat : en 2025 plusieurs mesures transversales dans ce domaine ont été approuvées et permettront le renforcement de la résilience de l'administration en cas de crise à large échelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Etats-majors départementaux
- B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel

L'écart de -1,7 million et de -5.27 ETP correspond à des vacances de postes au 31 décembre ainsi qu'à des budgets auxiliaires utilisés durant l'année en fonction des besoins.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement de 0,8 million correspond à des recours à des tiers plus élevé que prévu mais entièrement compensé par les reports de crédits.

Atteinte des objectifs et des indicateurs

La valeur cible de l'indicateur 1.1 n'a pas été atteinte et concerne principalement les motions et les pétitions. Les délais de réponses aux questions écrites urgentes et aux questions écrites ordinaires ont quant à eux été respectés.

Les travaux de mise en œuvre d'un système de contrôle interne (SCI) robuste se poursuivent au sein de l'administration, qui a déjà atteint un taux de maturité moyen satisfaisant, et se concentrent désormais sur les prestations où le niveau de maturité n'atteint pas encore un score de 90%. La baisse du pourcentage de prestations ayant atteint l'objectif (79% contre 84% à fin 2024) ne représente pas une détérioration de fond, mais plutôt une réévaluation plus rigoureuse ou tenant compte des changements induits par des réorganisations internes (indicateur 3.1)

En matière de suivi des recommandations d'audit (indicateur 4.1), l'administration parvient globalement à tenir le rythme de création de nouvelles recommandations, évitant ainsi l'accumulation d'observations. Le taux de recommandations de haut niveau traitées dans les délais augmente par rapport à 2024 (76% contre 71%), sachant que l'atteinte de la valeur cible n'est probablement pas réaliste.

Quant à la gestion des risques, l'administration parvient à maintenir stable ou à réduire un pourcentage très élevé de ses principaux risques (98%), dépassant la valeur cible (indicateur 5.1)

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	79.6%	88%	86,7%	90%	2028
2. Maîtriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.35%	0.36%	0.37%	0.35%	2028
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Pourcentage de prestations pour lesquelles un SCI de niveau 3 pérennisé a été mis en place selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat	Efficacité	79%	90%	84%	90%	2028
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)						
4.1 Taux de recommandations du SAI de niveau 3 ou 4 adressées aux départements de l'administration et traitées dans les délais	Efficacité	76%	90%	71%	90%	2028
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	98%	80%	97%	80%	2028

Commentaires

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. La cible à long terme est fixée à 90%, car, en effet, atteindre une valeur de 100% sur toutes les prestations de l'Etat à un instant «t» est illusoire. Ce principe permet de considérer que lorsque le taux de mise en œuvre du SCI pour une prestation est égal ou supérieur à 90%, l'objectif est atteint tout en restant vigilant sur d'éventuelles faiblesses encore présentes.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. Depuis 2023, la mesure est faite sur les cinq dernières années et intègre le taux d'avancement individuel de chaque recommandation, ce qui permet une évaluation plus réaliste des travaux en cours par rapport à l'indicateur binaire précédent.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	52'095'262	-781'968	-1.5%	52'877'230	49'008'901
30 Charges de personnel	47'950'941	-1'460'383	-3.0%	49'411'324	46'568'535
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'078'881	663'550	19.4%	3'415'331	2'384'994
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'042	2'467	4.9%	50'575	50'810
34 Charges financières	10'976	10'976	-	-	-
39 Facturations internes	1'423	1'423	-	-	4'562
REVENUS	3'532'105	-637'135	-15.3%	4'169'240	4'758'499
42 Taxes et redevances	3'520'761	993'521	39.3%	2'527'240	3'038'891
43 Revenus divers	11'344	11'344	-	-	23'845
46 Revenus de transferts	0	-1'642'000	-100.0%	1'642'000	1'695'763
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-48'563'157	144'833	-0.3%	-48'707'990	-44'250'403
<i>Coût d'état-major</i>	-1'099'528	46'588	-4.1%	-1'146'116	-1'083'989
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-10'620'118	-199'572	1.9%	-10'420'546	-10'719'266
<i>Coûts répartis</i>	60'282'803	8'152	0.0%	60'274'651	56'053'657
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	189.29	-10.38	-5.20%	199.67	170.93
<i>ETP fixes</i>	150.99	4.34	2.96%	146.65	146.86
<i>ETP auxiliaires</i>	25.10	-14.52	-36.65%	39.62	9.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	13.20	-0.20	-1.49%	13.40	14.38

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention, ainsi que la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législation

Consolidation de la politique RH

En 2025, un projet d'évolution de la stratégie RH a été engagé en vue de définir les orientations pour la période 2026-2030. Cette démarche a pour objectif d'adapter la stratégie RH afin d'en assurer l'alignement avec le programme de législation, tout en privilégiant une structure et des modalités de mise en œuvre simplifiées, ainsi qu'un fort ancrage dans les réalités opérationnelles du terrain.

Après validation par le comité de pilotage de la stratégie RH, ce projet révisé sera proposé au Conseil d'État en 2026.

Réforme du système d'évaluation des fonctions G'Evolue

En décembre 2024, le Conseil d'État a validé une première version du futur système d'évaluation de fonctions G'Evolue, proposée par la commission d'évaluation technique paritaire (CETP). Dans la continuité de cette décision, l'équipe de projet, accompagnée par le prestataire externe PwC, a mené en 2025 un vaste travail d'analyse et d'évaluation des fonctions. Entre février et juillet, près de 650 séances de revues métiers ont été organisées, mobilisant des spécialistes de la filière RH et des experts métiers de l'État et du Grand État. Ces échanges ont permis de s'appuyer sur une connaissance fine et opérationnelle des exigences réelles des fonctions analysées.

Au total, 1'835 fonctions ont été analysées à partir d'environ 10'000 cahiers des charges transmis par les 140 institutions du périmètre de la réforme. Cette démarche exhaustive a permis de constituer une base d'analyse robuste, fidèle à la diversité et à la complexité des missions exercées au sein de l'État. Les 300'000 points de données recueillis ont fait l'objet d'un travail de vérification et d'analyse, garantissant la cohérence verticale des évaluations au sein de chaque entité. Chaque institution a ensuite pu prendre connaissance de ses résultats, les analyser et formuler des retours en tenant compte de sa propre organisation et de ses spécificités. Après intégration de ces retours, une phase de calibration a été entreprise par la CETP avec le soutien de l'équipe de projet et de PwC afin d'assurer une cohérence transversale des évaluations entre toutes les entités organisationnelles et une équité de traitement à l'échelle de l'État. Parallèlement, la CETP a engagé les travaux de refonte du catalogue des fonctions et initié des travaux sur le futur système de rémunération.

Conformément au planning du projet, fin 2025, la CETP a finalisé le futur système d'évaluation G'Evolue et l'a soumis pour validation au Conseil d'État. Le catalogue des fonctions ainsi que le système de rémunération seront, quant à eux, soumis au Conseil d'État au début de l'année 2026.

Plan de lutte contre l'absence : avancées du plan d'action

En 2025, la mise en œuvre des 27 mesures issues des quatre axes du plan d'action s'est poursuivie. Le travail de clarification des rôles et des responsabilités autour de la gestion des absences a été finalisé, un dossier pratique à destination des hiérarchies ainsi qu'un guide à l'attention des membres du personnel ont été élaborés et diffusés en collaboration avec les ressources humaines départementales.

Parallèlement, plusieurs nouvelles prestations ont été développées et mises en œuvre, notamment *Réveil'Action*, *Orientation* et *Entretien-Conseil*. La première vise à accompagner et remobiliser les membres du personnel rencontrant des difficultés dans leur contexte professionnel. La seconde offre un espace d'échange et d'orientation pour les ressources humaines et les hiérarchies confrontées à des situations d'absence complexes, afin d'envisager de nouvelles pistes d'action. Quant à la troisième, elle a pour objectif de soutenir les managers dans l'analyse de leur situation et dans le développement de leur capacité d'agir, en leur offrant un espace de recul, de réflexion et de clarification stratégique.

Dans l'objectif de mieux s'occuper des personnes présentes, l'équipe plan absence a multiplié les accompagnements de services. Ces accompagnements, conçus sur mesure en étroite collaboration avec les hiérarchies et les ressources humaines des entités concernées, ont pour ambition de faire face aux enjeux de l'absence et d'améliorer le climat de travail au sein des équipes.

Enfin, les mesures mises en œuvre pour lutter contre les absences perçues comme injustifiées ont conduit, en 2025, à un recours accru à la médecine-conseil. Le nombre de demandes a ainsi fortement progressé par rapport à 2024, parallèlement à l'obtention de deux jurisprudences favorables.

Les effets de la procédure révisée se confirment : la part des avis des médecins-conseils validant l'incapacité de travail poursuit sa diminution et s'établit à 43% sur l'ensemble de l'année 2025, contre 100% en 2022, traduisant l'efficacité des mesures déployées.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Plan de lutte contre l'absence : déploiement d'une politique de prévention et de gestion des risques psychosociaux

Un sondage mené en amont du lancement de la démarche, auprès d'un échantillon majoritairement composé de RH et de managers, a permis d'identifier plusieurs besoins en lien avec les risques psychosociaux (RPS), notamment en matière d'information, de sensibilisation, de formation, ainsi que d'outils et de méthodes permettant d'agir dans le cadre des rôles et responsabilités de chacun. Une feuille de route pour la période 2025-2027 a été établie, avec quatre axes complémentaires : la gouvernance et le pilotage du programme, la sensibilisation des parties prenantes, l'intervention auprès des équipes, ainsi que le renforcement du dispositif existant.

Dans ce cadre, la politique RPS a été diffusée à l'ensemble du personnel de l'Etat le 16 septembre 2025. Parallèlement, des actions de sensibilisation et de formation ont été menées auprès de différentes directions, offices et services, et une campagne dédiée à la santé mentale a également été déployée. Le dispositif a été complété par la diffusion d'un nouvel e-learning à destination de l'ensemble du personnel, ainsi que par le lancement d'une formation pilote « Préserver la santé de mon équipe » à l'intention des managers et de la filière RH. En complément, plusieurs accompagnements collectifs ont été engagés dans différents départements afin de soutenir les équipes confrontées aux enjeux liés aux RPS, tandis qu'un centre de ressources dédié, incluant cette thématique, est en cours de constitution afin de centraliser et valoriser les outils et contenus disponibles au sein de l'Etat.

Plan de lutte contre l'absence : nouveau dispositif de remplacement pendant les congés maternité

Dans le cadre de la mesure décidée par le Conseil d'Etat en 2025 visant à faciliter le remplacement plus systématique des personnes en congé maternité, les départements ont maintenant la possibilité d'effectuer des remplacements d'une durée de 20 semaines. Les départements ont largement utilisé cette possibilité dès ce premier exercice en 2025, confirmant ainsi qu'il répondait à une attente et à un besoin.

Déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation, intégrant la dimension numérique et les parcours individuels

Face aux évolutions rapides d'ordre réglementaire, sociétal et numérique, et afin de soutenir l'employabilité des collaboratrices et collaborateurs, la Commission de formation (COMFOR), regroupant les différentes entités de formation de l'Etat de Genève, a conduit une réflexion visant à l'élaboration d'une nouvelle politique de formation. Celle-ci a pour objectif de définir une vision globale et évolutive, ainsi qu'une gouvernance partagée et clarifiée, permettant aux membres du personnel d'anticiper et de développer les compétences nécessaires au maintien d'un service public de qualité.

Dans la continuité de cette ambition stratégique, la fonction ressources humaines de l'Etat de Genève joue un rôle central face aux profondes transformations des environnements de travail. L'évolution des métiers, des compétences, des attentes des membres du personnel et des technologies complexifie la gestion du capital humain et renforce les enjeux d'attractivité, d'adaptation et de durabilité. C'est dans ce contexte que l'office du personnel de l'Etat (OPE) a proposé en 2025 une démarche prospective des compétences en matière de ressources humaines (RH), en y associant des membres de la filière RH, afin d'anticiper les évolutions, d'accompagner le changement et de contribuer à garantir la qualité du service public à long terme.

L'offre de formation a également été enrichie. En 2025, des formations en lien avec la Loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED) ont été développées afin de permettre aux membres du personnel d'appréhender les enjeux liés aux différentes formes de discrimination et d'en faciliter l'identification. Par ailleurs, afin de renforcer les compétences numériques des collaboratrices et collaborateurs, le service du développement professionnel (SDP) a développé de nouveaux contenus visant à favoriser l'appropriation de l'intelligence artificielle générative dans les pratiques professionnelles. Parmi ceux-ci figure une formation dédiée au développement de l'esprit critique à l'ère de l'IA et de la désinformation.

Cette approche globale se décline également au niveau individuel à travers le déploiement, en 2025, d'un dispositif visant à encourager l'évolution professionnelle. Celui-ci offre aux membres du personnel la possibilité de réaliser un bilan de compétences. Cet état des lieux de leur parcours professionnel leur permet d'identifier leurs compétences, motivations et aspirations, ainsi que des perspectives d'évolution favorisant la mobilité professionnelle au sein de l'administration.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Modernisation de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC) portant sur la gestion des absences. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'améliorer les dispositifs existants, en renforçant la protection des membres du personnel et en dotant les employeurs publics d'outils de gestion plus appropriés, en lien avec le plan de lutte contre l'absence.

Les absences représentent un coût annuel supérieur à 100 millions de francs pour l'Etat et génèrent une charge accrue pour les équipes en activité. Le projet vise ainsi à en atténuer les effets et à soutenir les démarches de réinsertion professionnelle, en recherchant un équilibre entre les attentes du personnel et les impératifs des employeurs publics. Le texte est actuellement en cours d'examen par le Grand Conseil.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Nouveau processus d'accueil institutionnel

Un nouveau processus d'accueil institutionnel, composé d'un module e-learning et d'une journée d'accueil commune à l'ensemble des nouveaux membres du personnel, a été mis en place en 2025.

Le module d'e-learning aborde six thématiques clés, conçues pour permettre aux nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs d'acquérir les éléments fondamentaux nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'Etat de Genève, de ses valeurs, et de ses attentes institutionnelles. Ces contenus sont ensuite repris et approfondis lors de la journée d'accueil, organisée pour la première fois en 2025. Animée par des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Genève, cette journée se décline sous la forme d'ateliers interactifs et vise à renforcer l'appropriation de ces éléments ainsi que leur intégration dans la pratique professionnelle quotidienne.

Adaptation du cadre légal

Le cadre légal s'adapte continuellement, notamment le cadre réglementaire, avec les modifications du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (RPAC) et du règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B (RStCE), portant principalement sur l'adaptation au droit fédéral de certains congés, le traitement de données personnelles, la prise en charge des frais de procédure et honoraires d'avocate ou d'avocat et la clarification des notions de médecine du travail-médecine conseil.

A la suite de l'entrée en vigueur, le 24 juillet 2025, de l'avenant à la convention entre la Suisse et la France du 9 septembre 1966, modifié en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2026, le règlement sur le télétravail dans l'administration cantonale (RTAC - B 5 05.13) a été modifié. Ainsi, le membre du personnel qui ne possède pas la nationalité suisse et qui réside en France métropolitaine peut y télétravailler (si les besoins du service le permettent) s'il respecte une double limite : au maximum 40% de télétravail, dont au maximum 10 jours de missions temporaires (par exemple : voyages de service, formation, séances professionnelles) en France ou dans un Etat tiers durant l'année civile.

Le règlement fixant le statut des membres du personnel exerçant des fonctions manuelles (RStFM - B 5 05.18), datant de 1976, n'était plus en phase avec les pratiques actuelles de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et de l'office cantonal de l'eau (OCEau). Le RStFM a ainsi été abrogé au 1er janvier 2026.

Amélioration des informations mises à disposition des ressources humaines

Dans le cadre de la digitalisation de la fonction RH, l'OPE a développé un outil d'informatique décisionnelle destiné à simplifier le travail administratif des services des ressources humaines. Cet outil permet de disposer de données à jour afin de gérer des actes quotidiens de la vie du personnel de l'administration cantonale. Il permet en outre de surveiller la qualité des données afin d'optimiser la gestion du personnel.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-1.5 million)

Les charges de personnel présentent un solde non dépensé de 1.5 million résultant principalement des effets suivants:

- les dépenses liées aux prestations transversales relatives à l'apprentissage, aux stagiaires et la cellule retour au travail (CRT) ont été inférieures aux prévisions budgétaires de 1 million;
- les autres charges ainsi que la vacance de postes ont généré un non dépensé de 0.5 million.

S'agissant de l'écart de +4.3 ETP fixes, il convient d'expliquer que la cellule retour au travail (CRT) est budgétée à l'OPE uniquement en francs, sans ETP. Le nombre d'ETP pour la CRT s'élevant à 11.5 ETP au 31.12.2025, la variation C25-B25 pour les ETP fixes, corrigée de ce nombre, est de -7.2 ETP, principalement dû aux vacances de postes.

Concernant les ETP auxiliaires, l'écart de -14.5 concerne principalement la mesure visant à faciliter le remplacement des personnes en congé maternité, dont le déploiement n'a pu débuter qu'en cours d'année, expliquant une sous-utilisation des ETP prévus.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.7 million)

Ces charges présentent un dépassement de 0.7 million dû essentiellement aux prestations de service et honoraires qui est totalement couvert par les reports budgétaires.

42 Taxes (+1 million)

Les taxes et redevances présentent globalement un revenu supérieur au budget pour un montant de 1 million. Ce surplus est principalement issu de la mesure visant à faciliter le remplacement des personnes en congé maternité validé par le Conseil d'Etat, dont les remboursements de l'assurance maternité ont été centralisés sur ce programme. Ainsi les remboursements qui n'ont pas été utilisés pour couvrir la charge des remplacements ont été comptabilisés en revenus.

46 Revenus de transferts (-1.6 million)

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de 1.6 million en raison des changements dans la législation sur le CO₂. La redistribution de la taxe CO₂ pour 2025 est reportée à 2026 par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 2.2 : L'écart s'explique principalement par l'entrée en vigueur d'une nouvelle ordonnance fédérale sur la formation des employés de commerce, dont les changements substantiels ont conduit plusieurs formateurs à renoncer à l'encadrement d'apprentis, et ont contribué à une hausse des ruptures de contrat en cours de formation, tendance accentuée par un phénomène plus général observé depuis la période COVID. Des efforts de diversification vers de nouvelles filières ont été engagés, mais ne permettent pas encore de compenser intégralement la baisse enregistrée dans une filière aussi importante. Dans ce contexte, il est à noter que le taux d'apprentis par rapport aux fonctions éligibles dépasse malgré tout l'objectif initial de 4% fixé par le Conseil d'Etat.

Indicateur 3.1 : Ce résultat, supérieur à l'objectif fixé, reflète l'adaptation continue de l'offre de formation aux besoins des collaboratrices et collaborateurs. Les retours issus des évaluations sont analysés avec attention et permettent d'apporter les ajustements nécessaires, contribuant ainsi à la pertinence des formations proposées et à leur transposition effective dans la pratique professionnelle.

Indicateur 3.2 : L'écart avec l'indicateur inscrit au budget 2025 s'explique par l'introduction de deux formations en ligne à suivre cette année, toutes deux destinées à des populations particulièrement larges : l'ensemble du personnel de l'Etat de Genève d'une part, et le personnel enseignant d'autre part.

Indicateur 5.1 : Bien que le taux d'absence réel demeure au-dessus de l'objectif budgétaire, il se maintient au niveau de l'année précédente. Cette stabilité est à mettre en perspective avec la tendance générale observée dans le canton, où les taux d'absence sont en hausse dans plusieurs EPA et dans le secteur privé.

Indicateurs 6.1 et 6.2 : Le taux de réalisation, bien qu'en deçà de l'objectif, reflète en partie une amélioration du nombre d'entretiens réalisés suite au déploiement progressif du nouveau formulaire en ligne à l'automne 2025, qui a marqué une transition importante depuis le support papier. Par ailleurs, plusieurs entités se situent à un niveau proche de l'objectif, ce qui témoigne d'une dynamique encourageante appelée à se consolider avec la pleine adoption du nouvel outil.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
1.1 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	44.5%	44%	43.8%	45%	2027
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprenties et apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprenties et apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	97%	90%	2027
2.2 Nombre d'apprenties et apprentis de commerce ou techniques (au 31.12)	Efficacité	272	295	282	300	2026
3. Favoriser le développement des compétences clés des collaboratrices et collaborateurs						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	95%	90%	94%	90%	2027
3.2 Taux de formation continue du personnel	Efficacité	1.2%	0.9%	0.8%	1%	2027
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution des charges de personnel						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.29%	< 1%	0.46%	< 1%	2027
5. Promouvoir la santé et la sécurité au travail						
5.1 Taux d'absence maladie (sans les absences pour maladies prénatales)	Efficacité	5.2%	< 4.8%	5.2%	< 4.4%	2027
6. Développer les compétences des collaboratrices et collaborateurs						
6.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	87.5%	95%	71%	95%	2027
6.2 Proportion des offices ou directions générales ayant atteint ou dépassé l'objectif de réalisation des EEDP de l'indicateur 6.1	Efficacité	38%	65%	40%	80%	2027

Commentaires

Indicateur 2.2 : Pour mémoire la proportion d'apprentis par rapport aux fonctions éligibles est de 5.4%.

Indicateur 6.1 : La méthode de calcul de cet indicateur change à partir de 2025. Jusqu'en 2024, la valeur de l'indicateur était définie en divisant le nombre d'EEDP réalisés par le nombre d'EEDP prévus. La valeur est désormais définie en divisant le nombre d'EEDP réalisés par le nombre de personnes concernées. Cette valeur est supérieure à celle de l'ancienne méthode dans la mesure où une même personne peut avoir eu plusieurs EEDP sur la période, dépassant ainsi la cible d'un entretien tous les 2 ans. Il est ainsi possible qu'une direction ou un office ait un taux supérieur à 100%.

Indicateur 6.2 : Il est considéré 53 entités servant de base au calcul, correspondant aux secrétariats généraux ainsi qu'aux entités qui leur sont directement rattachées en tant qu'états-majors.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	26'187'542	-513'554	-1.9%	26'701'096	25'821'575
30 Charges de personnel	24'350'215	-432'227	-1.7%	24'782'442	24'244'315
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'158'434	-360'109	-23.7%	1'518'543	1'035'980
33 Amortissements du patrimoine administratif	22'113	1'002	4.7%	21'111	30'355
36 Charges de transferts	0	0	-	-	8'063
39 Facturations internes	656'781	277'781	73.3%	379'000	502'862
REVENUS	435'550	171'008	64.6%	264'542	473'725
42 Taxes et redevances	396'135	177'766	81.4%	218'369	445'487
43 Revenus divers	39'415	-5'585	-12.4%	45'000	28'238
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-25'751'992	684'562	-2.6%	-26'436'554	-25'347'850
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-575'778</i>	<i>18'275</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-594'053</i>	<i>-585'820</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'730'368</i>	<i>1'319'847</i>	<i>-10.1%</i>	<i>-13'050'215</i>	<i>-12'172'172</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>38'058'138</i>	<i>-2'022'683</i>	<i>-5.0%</i>	<i>40'080'821</i>	<i>38'105'843</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	143.40	-3.51	-2.39%	146.91	145.35
ETP fixes	137.40	-5.01	-3.52%	142.41	141.35
ETP auxiliaires	5.00	0.50	11.11%	4.50	3.00
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financière transversale, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2025 par :

- la mise en œuvre des recommandations des rapports No 24-14 du service d'audit interne relatif à la Gestion de la gouvernance des achats de l'Etat (identification et coordination des achats de services transverses Etat, revue de la mission, du rôle et du périmètre de la centrale commune d'achat (CCA), analyse des outils informatiques d'achat et définition d'objectifs et d'indicateurs de performance achat);
- la mise en œuvre des recommandations du rapport No. 195 de la Cour des comptes relatif aux acquisitions de prestations de services et attribution de mandats, ainsi qu'au rapport No 174 de la Cour des comptes (réforme du recouvrement). Concernant ce dernier point, une semi-automatisation de transfert de créances a été mise en œuvre. Une modification du règlement relatif au recouvrement a également été adoptée par le Conseil d'Etat en 2025;
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de l'IN 174 concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil d'Etat, mise en œuvre de la loi 13212 visant à restaurer l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP), projets de loi visant à modifier la répartition des cotisations aux différentes caisses de prévoyance de la fonction publique et des TPG, projet de loi visant à instaurer, à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), les éléments de principe et de financement d'un plan de prévoyance spécial, à l'attention des personnes assurées rémunérées sur la base d'un tarif horaire, mise en œuvre de la loi 12228 recapitalisant la CPEG;
- la poursuite de divers projets concernant des améliorations des systèmes d'information comme, l'intégration de la nouvelle version de la norme internationale visant à harmoniser les données liées au trafic électronique des paiements, la refonte de l'outil de gestion et de pilotage des budgets de fonctionnement de l'Etat, le traitement dématérialisé et automatique des factures fournisseurs à l'interne de l'Etat ainsi que la mise en œuvre technique de la réforme du recouvrement. Par ailleurs, la DGFE a mené en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information (OCSIN) et la direction de l'organisation, de la sécurité de l'information et de la logistique (DOSIL) du département des finances une analyse de systèmes d'information finance et achat basée sur un état des lieux du système d'information et des processus sous-jacents comparé aux meilleures pratiques du marché. Cela a permis d'établir les besoins de l'administration en la matière et à l'OCSIN de démarrer l'élaboration d'un plan directeur des systèmes d'information de la DGFE.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.4 million)

Le non dépensé de 0.4 million provient essentiellement de vacances de postes.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.4 million)

Ces charges sont inférieures au budget de 0.4 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévu en raison des retards de certains projets.

42 Taxes et redevances (+0.2 million)

Ces revenus sont supérieurs au budget de 0.2 million, principalement en raison de remboursements des frais de poursuites et faillites plus importants que budgétés.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : La mise en œuvre d'un portail interne de traitement des factures fournisseurs s'inscrit dans la politique de transition numérique de l'Etat. Si son démarrage a été plus lent qu'anticipé, expliquant le taux de 8% sur l'année 2025, la phase de généralisation s'est accélérée en fin d'exercice, permettant d'atteindre un taux de traitement dématérialisé de 31% au mois de décembre.

Indicateur 4.2 : En 2025, sur quatre recours déposés par les soumissionnaires, un seul a été admis par la Chambre administrative de la Cour de justice.

Indicateur 5.1 : L'écart est justifié par la revue de la mission, du rôle et du périmètre de la centrale commune d'achat. La valeur cible de cet indicateur a été revue à la baisse au projet de budget 2026 et à long terme.

Indicateur 6.1 : En 2025, un dépassement de crédit, en lien avec le changement de législature transférant le programme Energie de la politique publique E à la politique publique N, n'a pas fait l'objet d'une demande dans les délais auprès de la Commission des finances. Nous relevons également que la Commission des finances a refusé neuf demandes de crédits supplémentaires. Ces demandes concernent des charges contraintes, dont des subventions aux ménages privées et des subventions et des transferts aux entités.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Numériser le traitement des factures des créanciers de l'Etat par la mise en œuvre d'un portail de dépose dédié						
1.1 Part des factures de l'Etat traitées par le canal du portail de dépose	Efficacité	8%	40%		90%	2028
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	4	4	4	4	2027
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat par la CCA						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	28%	25%	29%	25%	2027
4. Fournir un service de qualité par la CCA						
4.1 Nombre annuel de réclamations des clients internes rapporté au nombre de commandes	Qualité	4.9%	4%	4.3%	4%	2027
4.2 % de recours gagnés dans le cadre de décisions liées aux procédures des marchés publics	Qualité	75%	100%	83%	100%	2027

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	750	785	815	700	2027
5.2 % de commandes avec traitement automatique de création	Efficience	67%	69%	69%	70%	2027
6. Optimiser le processus des dépassements de crédit						
6.1 Nombre de dépassements de crédits n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	1	0	1	0	2027

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	427'630'633	2'410'556	0.6%	425'220'077	421'617'783
30 Charges de personnel	40'723'614	-1'199'662	-2.9%	41'923'276	40'277'882
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	165'304'361	2'168'780	1.3%	163'135'581	150'421'958
33 Amortissements du patrimoine administratif	204'980'380	1'577'011	0.8%	203'403'369	214'094'012
36 Charges de transferts	16'009'240	-287'661	-1.8%	16'296'901	16'286'718
39 Facturations internes	613'039	152'089	33.0%	460'950	537'213
REVENUS	46'412'895	3'664'624	8.6%	42'748'271	42'921'420
41 Patentes et concessions	849'630	639'630	304.6%	210'000	232'667
42 Taxes et redevances	1'511'980	-76'638	-4.8%	1'588'618	1'483'354
43 Revenus divers	7'605'242	2'310'802	43.6%	5'294'440	5'475'912
44 Revenus financiers	21'538'272	608'980	2.9%	20'929'292	21'963'563
46 Revenus de transferts	14'907'771	181'850	1.2%	14'725'921	13'765'924
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-381'217'738	1'254'068	-0.3%	-382'471'806	-378'696'363
Coût d'état-major	-1'195'098	179'164	-13.0%	-1'374'262	-1'308'047
Coût des prestations de moyens	-11'962'013	1'693'228	-12.4%	-13'655'241	-14'023'263
Coûts répartis	394'374'850	-3'126'459	-0.8%	397'501'309	394'027'673
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	289.58	-14.16	-4.66%	303.74	295.78
ETP fixes	276.78	-14.62	-5.02%	291.40	283.98
ETP auxiliaires	5.80	0.46	8.61%	5.34	8.80
ETP agents spécialisés	7.00	0.00	0.00%	7.00	3.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et la logistique ont pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux et, d'autre part, de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, l'archivage et la centrale téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;
- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Transition écologique des bâtiments (L13210 + L12552 + L11975)

Financé par des crédits d'un montant total de 1.3 milliard de francs (L12552 et L13210), le programme de la transition écologique des bâtiments de l'Etat (PTE) demeure le projet stratégique de premier plan pour l'office cantonal des bâtiments (OCBA).

En termes d'organisation et de gouvernance, la direction du programme de la transition écologique (DPTE) a été créée pour offrir un appui stratégique et décisionnel à la direction générale et aux autorités politiques en orientant les décisions structurantes. Elle permettra également de garantir la cohérence globale, la gouvernance et la performance du programme et du portefeuille de projets. Elle renforcera la mobilisation des acteurs et actrices en développant des conventions et partenariats avec, notamment, les fédérations des métiers du bâtiment.

En 2025, cinq nouveaux postes à durée déterminée dédiés à ce programme ont été octroyés. De plus, sept équipes d'assistance à la maîtrise d'ouvrages ont été engagées pour renforcer les ressources internes de l'office. Elles se voient confier le pilotage d'enveloppes de travaux de plusieurs centaines de millions de francs.

L'ensemble des projets d'optimisation énergétique financés par la loi 11975 a été lancé et mené à son terme. Il reste à percevoir les dernières subventions. Le projet de loi de bouclage pourra ensuite être initié.

Concernant les mesures de sobriété énergétique, 115 demandes de travaux ont été déposées dans le cadre de la réalisation d'audits CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments, complété par un rapport de conseil). A ce jour, 57 CECB+ ont été finalisés, couvrant 123 bâtiments chauffés.

S'agissant des assainissements globaux, plusieurs dossiers ont également été engagés, notamment pour les sites de l'école de pédagogie spécialisée (ECPS) de Collonges, l'école de culture générale (ECG) Ella-Maillart, l'ECPS Colombières 8 et la Maison Villars. D'autres projets sont actuellement en phase d'ouverture, tels que les Comptines, Friedheim ainsi que le Domaine de Penthes.

Dans le domaine de la rénovation énergétique globale, le projet de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) a été étudié durant l'année afin de mettre en œuvre une rénovation complète visant l'amélioration des performances thermiques et énergétiques du site.

Spécifiquement pour la loi 12552 finançant la première étape de rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève pour répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique, les projets de rénovation des enveloppes de Henry-Fazy 2, Pontet 33 et Batelle (bâtiment E2) ont été finalisés tandis que les études et travaux sont en cours sur de nombreux autres sites comme la clinique de Beau-Séjour, l'Hôtel-de-Ville 11 ou encore le cycle d'orientation (CO) des Grandes-Communes.

Au chapitre de la substitution énergétique, on relève l'installation de nouvelles centrales solaires sur plusieurs bâtiments du parc, financée soit par le dispositif de la loi sur la transition écologique (LTE), soit par les services industriels de Genève (SIG), soit dans le cadre d'un cofinancement. Après la fin de chantier en 2024, la centrale des Pontets 33 (128 kWc, 583 m²) a été mise en service en janvier 2025. D'autres installations importantes ont suivi, notamment sur le site d'Uni Bastions dans le cadre de la rénovation globale (84 kWc, 485 m²), à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) (117 kWc, 531 m²), au cycle d'orientation (CO) des Voirets (146 kWc, 657 m²),

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

ainsi que sur les surélévations du CO de la Golette (183 kWc, 824 m²) et du CO de Sécheron (146 kWc, 657 m²). Des projets d'envergure ont également été réalisés à la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) Lullier, avec une installation de 258 kWc couvrant 1'161 m², ainsi qu'au bâtiment provisoire de Champ-Dollon (128.7 kWc, 572 m²).

Plusieurs installations de taille moyenne ont été déployées sur des pavillons scolaires : 51 kWc (230 m²) au CO Gradelle bâtiment E, 43.7 kWc (196 m²) au CO Cayla et 29 kWc (131 m²) à l'ECG Henry-Dunant. L'ensemble de ces projets contribue au renforcement de la production solaire locale et illustre la dynamique soutenue des investissements conjoints en faveur de la transition énergétique.

Plusieurs projets ont été engagés dans le cadre de l'augmentation du thermique renouvelable, visant la substitution des énergies fossiles par des solutions renouvelables et l'amélioration de l'efficacité des installations thermiques. Au Collège de Saussure, l'installation de trois pompes à chaleur (PAC) totalisant 168 kW a été réalisée. D'autres remplacements significatifs ont également été effectués : à Moillebeau 70, la chaudière à gaz a été remplacée par une PAC de 48 kW. A l'ECPS Vandoevres (Ecorcherie 14) ainsi que sur l'habitation située route des Fayards 281, les anciennes chaudières mazout ont été remplacées par des chaudières à pellets de 33 kW. Des transitions similaires ont été menées à la Villa Le Maillon (18 kW PAC), au foyer Pré-Lauret (45 kW pellets) et à l'habitation route de Pré-Lauret 5 (42 kW pellets). Enfin, à la Villa Rive-Belle, la conversion d'une chaudière à gaz vers un système à pellets est en cours, sous la supervision de la direction des rénovations et transformations (DRT).

Plusieurs autres projets ont été initiés en 2025 et se poursuivront en 2026 à l'issue des autorisations par procédure accélérée (APA). Cela concerne notamment les sites ECPS Rouelbeau - Caille 50, ECPS Pralée - Grand-Lancy 175, l'association Vires - Venel 9, ainsi que plusieurs habitations situées à Maisonnnette 32, Geais 8 et Roseraie 31. S'ajoutent également les projets de la Villa Friedheim (Tour de Champel 17), du site Grand-Voiret 41 et de l'Institut Jaques-Dalcroze, qui suivront le même calendrier.

Concernant les réseaux thermiques structurants (RTS), l'année 2025 a vu l'achèvement de la chaufferie principale de l'HEPIA Prairie, d'une puissance de 1,6 MW. Les travaux se poursuivront en 2026 avec la réalisation des sous-stations restantes, complétant ainsi la modernisation du système.

À ce jour, l'Etat de Genève a également procédé à l'installation de 148 bornes de recharge pour sa flotte de véhicules administratifs.

Pour ce qui est de l'optimisation énergétique, les actions menées dans le cadre du plan lumière ont permis d'assainir une partie importante du parc immobilier. Les interventions réalisées sur les pavillons Voltaire (680 m²), Bois-Caran (790 m²), André-Chavanne (1'672 m²) ainsi que sur les auditorios d'Uni Dufour (1'000 m²) ont été achevées, tandis que le Nouvel Hôtel de Police (NHP) Phase 2 (7'800 m²) se poursuivra jusqu'en mars 2026. Au total, près de 12'000 m² d'éclairage ont été optimisés pour un investissement d'environ 2.5 millions de francs, générant une économie estimée à 80'000 kWh/an, soit environ 24'000 francs par an.

Concernant la ventilation, le Collège de Staël a fait l'objet d'une optimisation complète incluant le remplacement des installations, avec une réception en décembre 2025. Les gains attendus s'élèvent à environ 600 MWh/an de chaleur et 50 MWh/an d'électricité, soit une économie annuelle d'environ 75'000 francs, pour un investissement de 2.5 millions de francs.

D'autres optimisations énergétiques plus techniques ont également été engagées en 2025. Elles concernent notamment l'HEPIA Prairie pour l'optimisation de la fourniture de chaleur (réception à l'automne 2025) et le Collège de Staël pour une optimisation supplémentaire de la production de chaleur (réception en mai 2025). S'y ajoutent le débouage des réseaux de chauffage ainsi que l'optimisation des collecteurs de chauffage et de froid et le remplacement de l'automatisme aux bâtiments d'Acacias 78-80. L'ensemble de ces interventions représente un gain énergétique attendu de 1.8 GWh/an pour un investissement total de 2 millions de francs.

Les optimisations sur site menées dans le cadre des contrats ont également contribué à améliorer la performance énergétique. Les sites concernés - centre de formation professionnelle (CFP) Bertrand, Dupuy 20, Palais de Justice, Collège Voltaire, ECG Henry-Dunant et collège et école de commerce (CEC) Émilie-Gourd - couvrent un périmètre thermique de 12 GWh. Les actions entreprises devraient permettre un gain de 2.2 GWh/an, soit environ 400'000 francs par an d'économies, pour un investissement annuel estimé à 250'000 francs.

Enfin, les contrats d'optimisation énergétique appliqués sur plusieurs établissements - haute école de santé de Genève (HEdS), haute école de musique de Genève (HEM), protection civile (PC) Bernex, Poste de Police (centre de formation), école de commerce (EC) Nicolas-Bouvier (bâtiment annexe) et CFP Jonction (bâtiments A et B) - portent sur un périmètre énergétique thermique de 4.5 GWh. Ils visent un gain d'environ 0.6 GWh/an correspondant à une économie annuelle estimée à 100'000 francs.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

En matière de développement durable, il convient de souligner la poursuite du déploiement des centres de tri dans les bâtiments, avec plus de 1'700 points de tri installés. La mise en œuvre du projet Re-Création (Cool City écoles), visant à végétaliser les espaces extérieurs des établissements scolaires, progresse : le projet de la Golette est en cours de réalisation, le projet des Voirets est en phase d'appel d'offres et la terrasse végétalisée du CFP Ternier a été lancée.

Chantiers de construction d'importance

Les études se sont poursuivies pour la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy, le centre des sciences physiques et mathématiques (CSPM), l'école d'enseignement secondaire II à Confignon (Cherpines), le cycle d'orientation et le centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) à Bernex, le nouvel Hôpital des enfants et l'extension du Centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) et de l'HEPIA Lullier.

Les travaux ont continué pour les surélévations des CO de la Golette, Sécheron et Colombières. Les travaux ont débuté pour le pavillon du CO Cayla, la construction du bâtiment de l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA - anciennement Police internationale), l'école d'enseignement secondaire II Noëlla-Rouget à Meyrin ainsi que pour les surélévations des CO Gradelle et Foron. La loi 13672 de 275 millions de francs pour la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy a été votée par le Grand Conseil.

Les subventions ont été versées pour la 4^{ème} étape de rénovation de la maternité et des blocs opératoires des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Concernant l'aménagement de la villa Sarasin afin d'accueillir le Musée de la bande dessinée au Grand-Saconnex et la rénovation des machineries du Grand Théâtre de Genève, les deux lois respectives 13517 et 13541 sont entrées en force en 2025 et les subventions seront versées à partir de 2026.

Rénovation et transformation des bâtiments

Le crédit de renouvellement 2020-2024 de l'OCBA s'est terminé au premier trimestre 2025, avec un taux de réalisation de 99,7% du budget voté pour environ 1'150 projets. Un nouveau crédit, toujours de 400 millions de francs, a été octroyé par le Grand Conseil pour la période 2025-2029 (loi 13431). Il est constitué de quatre enveloppes distinctes pour les rénovations, les transformations, les subventions et les imprévus. Cette répartition permet une gestion optimale des dépenses selon leur nature, étant convenue que la part dédiée aux rénovations demeure prépondérante afin de mettre davantage l'accent sur les travaux qui réduisent la vétusté des bâtiments de l'Etat de Genève.

La rénovation structurelle et technique de la prison de Champ-Dollon s'est poursuivie. Les travaux devront permettre le maintien en activité du bâtiment jusqu'à ce que la nouvelle planification pénitentiaire (loi 13141) soit déployée et que les infrastructures qu'elle prévoit remplacent les équipements actuels, vétustes et obsolètes.

Les travaux de rénovation d'envergure, financés par des crédits d'ouvrage spécifiques, se sont terminés à l'Hôtel des archives (ancien Arsenal). La mise en exploitation est décalée compte tenu d'un défaut sur les résines de sol. Le traitement juridico-technique de ce sinistre a été effectué en 2025 et la mise en service est désormais prévue au printemps 2027. Les travaux de rénovation complète de l'aile centrale à Uni Bastions se poursuivent pour une livraison à la rentrée 2027.

Le projet de rénovation partielle de l'Hôpital de Loëx (PL 13682) a été déposé au Grand Conseil et celui d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment pour l'Université de Genève (UNIGE) sur le boulevard Carl-Vogt (L 13615) a été voté.

Par ailleurs, les études programmatiques de faisabilité de la rénovation de l'Hôtel-de-Ville 1 (ancien lieu accueillant les Archives d'Etat qui s'installeront à l'Arsenal entre 2027 et 2028) et de la rénovation lourde du CO Renard se sont terminées en 2025. Celle pour la rénovation/extension du CO Marais s'est poursuivie.

Enfin, 2025 a vu le début de l'élaboration du projet de loi de subvention des travaux de rénovation des bâtiments des organisations internationales (56 millions de francs pour la part cantonale), piloté par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Planification et affectation des locaux

L'augmentation des effectifs au sein des différents services de l'administration entraîne une croissance continue des besoins en surfaces administratives. Afin d'éviter le recours à de nouvelles locations, qui pèsent fortement sur les budgets de fonctionnement, l'OCBA a poursuivi sa mission de :

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

- privilégier l'occupation des locaux appartenant à l'Etat, en procédant, le cas échéant, à des réaffectations internes;
- sensibiliser au déploiement du programme « Travailler autrement » et du concept de « smart office » afin d'optimiser et rationaliser l'utilisation des surfaces existantes.

Par ailleurs, dans une logique de maîtrise immobilière et financière, l'Etat de Genève a intensifié sa stratégie visant notamment à résilier, quand cela est possible, des locations onéreuses et à favoriser l'acquisition de bâtiments et le développement de projets sur des parcelles propriétés de l'Etat ou en cours d'acquisition. Ainsi, des études ont été engagées pour les projets de Pré-Bois à Meyrin, de la 2^{ème} étape de développement de la pointe nord du projet Praille Acacias Vernets (PAV) ou des acquisitions du bâtiment administratif dit de la Fabrique des Morgines et d'une ECPS Rambossons à Lancy.

Dans certains cas, le recours à de nouvelles locations est toutefois inéluctable. Ainsi, de nouveaux contrats ont dû être conclus en 2025, notamment pour :

- la finalisation du regroupement global de plusieurs garde-meubles de l'Etat aux Ports Francs (pour le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures - DF, le département des institutions et du numérique - DIN et le département de la cohésion sociale - DCS) avec une salle des ventes aux enchères;
- l'Espace Entreprise (département de l'instructions publiques, de la formation et de la jeunesse - DIP) à Plan-les-Ouates (Spark) et Vernier (Patio Plaza) afin de se conformer à la nouvelle ordonnance fédérale impliquant des locaux supplémentaires pour la pratique professionnelle;
- la création d'une nouvelle ECPS (DIP), route de Chancy 59;
- l'hébergement de certaines entités de l'office cantonal de la santé (OCS), rue du Conseil-Général 3-5.

Exploitation et valorisation du patrimoine bâti

La stratégie immobilière de l'Etat se traduit également par l'examen des possibilités d'aliénation d'immeubles n'ayant plus de lien direct avec les prestations publiques, générateurs de charges, et dont l'Etat veut se départir dans un contexte financier fortement contraint.

Au cours de l'année, environ 12'500 demandes d'intervention ont été gérées dans le cadre de l'entretien des bâtiments de l'Etat. Afin de renforcer les interactions avec les utilisateurs et utilisatrices et la prise en charge des sites du DIP, le service travaux et entretien partie DIP (STE-DIP) s'est restructuré pour que chaque agent.e d'exploitation / concierge ait la responsabilité de l'entretien d'un périmètre de plusieurs bâtiments en lien avec la formation dans le but de couvrir l'ensemble du territoire.

Parmi les événements notables, une méthodologie de gestion du stock tampon de lampes et tubes fluorescents accompagnées de tests rétrofit a été mise en place pour assurer l'éclairage des bâtiments pendant la mise en œuvre progressive des plans lumières. La gestion de la signalétique a été formalisée pour canaliser le flux des demandes. Au niveau de la prise en charge des sinistres, on retient notamment l'inondation au CO des Coudriers qui a provoqué une panne généralisée et l'incendie dévastateur d'une salle de classe du CO des Grandes-Communes qui a nécessité la fermeture d'un étage durant près de deux semaines. Fort heureusement, ces incidents n'ont pas eu de conséquences autres que financières.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCBA poursuit sa participation aux travaux de planification pénitentiaire, des masterplans police et université, ainsi qu'aux travaux de développement de la pointe nord du PAV ainsi que Pré-Bois visant la création de nombreux logements, de surfaces d'activités et d'espaces accueillant des entités publiques.

Il accompagne également, au travers d'un comité de pilotage opérationnel, les travaux sur le site des Vernets qui verra progressivement, dès 2026, la livraison de quelque 1'300 logements.

Un entrepôt et un système d'exploitation des données clés de l'office (Management Informations System) ont été mis en œuvre en partenariat avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) du département du territoire (DT) dans le cadre de la gouvernance des données départementales. Cet outil contribuera grandement au pilotage de l'office, notamment en ce qui concerne le déploiement du PTE.

L'implémentation du processus Building Information Modeling (BIM) au sein des différentes directions de l'OCBA, notamment dans le cadre de l'exploitation des bâtiments, est en cours et fera l'objet d'expérimentations en 2026 sur quelques bâtiments et projets ciblés.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Autres projets auxquels participent l'OCBA et les logistiques départementales

Les travaux prévus dans la loi 13010 sur les Connectivités dans les établissements scolaires de niveaux secondaires I et II sont terminés et les dossiers de réception sont en cours d'examen. 21 sites ont été réalisés cette année pour un total de 64 sites concernés par cette loi qui sont à présent équipés de la technologie Wi-Fi.

Dans le cadre de la loi 13202 Justitia 4.0 (eDossier judiciaire), les travaux de modification de courant faible et courant fort ont été réalisés pour les salles d'audience de Glacis-de-Rive et Athénée représentant environ 50% des salles d'audience du Pouvoir judiciaire (PJ). La préparation des plans de réalisation des travaux 2026 des salles d'audience dans les autres bâtiments du PJ est en cours.

Le déploiement des équipements nécessaires pour le travail à distance (loi 12978) a été réalisé sur 9 sites avec des modifications et installations de salles complexes : David-Dufour 1 (3 salles), David-Dufour 5 (4 salles), OCPM (1 salle), Acacias 78 (1 salle), Acacias 45 (1 salle), Hôtel des finances (1 salle), Adrien-Lachenal (4 salles), DIP Olliquettes 4 (1 salle) et Chêne 54 (6 salles). Un système adéquat de visioconférence a été mis en place en fonction de la taille des salles. Sur la plupart des sites, un système de réservation de salles a été installé. Des travaux de câblage liés aux équipements et services numériques indispensables au travail à distance ont été réalisés pour l'administration cantonale.

Les directions logistiques départementales et le collège spécialisé logistique ont concentré leur action sur l'accompagnement de l'OCBA dans sa transition énergétique des locaux occupés par l'Etat de Genève, de même que pour la mise en œuvre opérationnelle des plans de continuité.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-1.2 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget d'un montant de 1.2 million de francs (0.6 million pour l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et 0.6 million pour les directions logistiques départementales). Ce non dépensé s'explique par la vacance de postes et le décalage des engagements en cours d'année (14.16 ETP vacants fin 2025, dont 9.35 pour l'OCBA et 4.81 pour les directions logistiques départementales).

L'OCBA rencontre des difficultés à trouver de bonnes candidatures pour des contrats à durée déterminée dans les fonctions d'architectes et d'ingénieurs recrutés dans le cadre du programme de transition écologique. Ainsi, 4 des 5 postes d'agents spécialisés octroyés au budget n'ont été recrutés qu'à fin 2025. À noter que d'autres postes ont été volontairement laissés vacants et seront utilisés pour déployer en 2026 la nouvelle direction du programme de la transition écologique (DPTE).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+2.2 millions)

L'écart de +2.3 millions pour l'OCBA résulte des éléments suivants :

- **Énergies** : Les dépenses d'approvisionnement en énergies sont inférieures au budget de -1.6 million. Le passage au chauffage à distance de plusieurs chaufferies a généré mécaniquement des diminutions de consommation de gaz (-1 million). Le contrat transitoire avec les SIG pour le chauffage à distance de Jonction est arrivé à échéance et le prix au kilowatt a fortement augmenté lors du passage aux énergies renouvelable (+0.4 million). Par ailleurs, dans le cadre du plan de continuité des activités (plan OSTRAL) le montant dédié à l'alimentation en mazout des groupes de secours n'a pas été utilisé (-0.6 million). Les autres agents énergétiques affichent des écarts moins significatifs (-0.4 million au total);
- **Prestations de service et honoraires** : Les dépenses liées à cette rubrique dépassent le budget de +1.1 million. L'assurance chose des bâtiments, dont la prime a été revue à la hausse, dépasse le budget alloué (+0.5 million). Les honoraires de la Fondation des parkings ont augmenté et le budget n'a pas été suffisant (+0.5 million). Le coût des études de faisabilité est supérieur au budget (+0.7 million). Le budget prévu pour les déménagements n'a pas été utilisé (-0.2 million) ni celui prévu pour la sécurisation des groupes de secours prévu dans le cadre du plan de continuité des activités (plan OSTRAL) (-0.4 million).
- **Entretien des terrains et bâtiments**: Les dépenses comptabilisées sur cette rubrique dépassent le budget de +2.9 millions. Il résulte de la vétusté des bâtiments une augmentation des dépenses d'entretien courant, hors contrats, qui dépassent le budget (+1.6 million). Les coûts d'entretien des locaux loués augmentent et sont supérieurs au budget (+1 million) en raison notamment de la prise en charge de l'entretien des surfaces occupées par le Département de l'Instruction Publique à l'Espace Tourbillon. De nombreux travaux de

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

désamiantage ont été réalisés et leur coût dépasse le budget (+1.1 million). Le budget dédié aux contrats n'a pas été utilisé totalement (-0.4 million) notamment pour l'entretien des espaces verts. D'autres postes de dépenses affichent des variations moins significatives (-0.4 million au total).

- *Loyers, leasing, baux à terme, frais d'utilisation* : Le budget dédié à cette rubrique de dépenses n'a pas été totalement utilisé (-1.1 million). Cet écart résulte principalement de la baisse de loyer obtenu pour les locaux du Pouvoir Judiciaire chemin Annevelles (-0.6 million). D'autres variations résultent des résiliations, gratuits de loyers, report de projets, etc. (-0.5 million).
- *Autres charges d'exploitation* : Dans le cadre des travaux réalisés pour le bâtiment des Archives d'Etat, des indemnités seront versées aux riverains qui ont subi des nuisances au motif desquels ils émettent des prétentions d'indemnisation. Une provision a été constituée qui génère un écart de +1.5 million par rapport au budget. En date du 28 janvier 2026, le Conseil d'Etat a autorisé un crédit supplémentaire pour ce montant.

D'autres écarts moins significatifs sont constatés sur certains postes de dépenses tels que les achats de consommables (-0.4 million) et de petit matériel (-0.1 million).

Il convient de relever que l'écart de +2.3 millions sur les charges de fonctionnement de l'OCBA est couvert, d'une part, par le report de crédit de 1.7 million et d'autre part par le crédit supplémentaire de 1.5 million autorisé par le Conseil d'Etat pour l'inscription d'une provision en vue de l'indemnisation des riverains du projet des Archives (voir ci-dessus).

Le solde de l'écart concerne les directions logistiques départementales (-0.1 million)

33 Amortissements du patrimoine administratif (+1.6 million)

Globalement les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service et de la fin de vie des actifs sous gestion de l'office cantonal des bâtiments sont en hausse (+2.2 millions).

Les amortissements des crédits d'investissement portés par les directions logistiques départementales ont été moins importants à cause de retards dans certains projets (-0.6 million).

36 Charges de transfert (-0.3 million)

L'écart sur cette rubrique provient des amortissements des subventions versées en investissement qui ont été un peu moins importantes que prévu.

41 Patentes et concessions (+0.6 million)

De nouveaux revenus ont été perçus pour l'exploitation de deux gravières.

43 Revenus divers (+2.3 millions)

Des revenus non récurrents ont été comptabilisés dans cette rubrique tels que le remboursement de loyers trop perçus en 2023 et 2024 pour un bâtiment au chemin d'Annevelles (+1.1 million) ou des remboursements des SIG pour des taxes CO2 (+0.2 million). Des écritures liées à des reprises de provision (+0.5 million) sont aussi imputées sur cette rubrique. Des corrections comptables et des remboursements de déprédations sur les bâtiments constituent le solde de l'écart.

44 Revenus financiers (+0.6 million)

Les revenus de parkings sont supérieurs au budget (+0.4 million). Il en va de même avec les revenus des immeubles locatifs (+0.2 million).

46 Revenus de transfert (+0.2 million)

L'écart de cette rubrique provient essentiellement de produits différés des subventions reçues sur les projets d'investissement.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le résultat 2025 est atteint. Il est à relever que des recherches sont en cours pour les besoins de relogement et de regroupement de la capitainerie à la rue du 31 Décembre impliquant plusieurs rocade, pour les besoins de relogement des offices cantonaux de l'environnement (OCEV) et de l'eau (OCEau) afin de libérer le site de Sainte-Clotilde et pour les besoins de l'office cantonal des transports (OCT) afin de stocker du matériel routier. A noter que les dépôts à Satigny loués pour les besoins de l'archéologue permettront également d'héberger la carothèque devant quitter ses locaux actuels.

Indicateur 2.1 : Le résultat 2025 est en dessous de la cible, mais progresse par rapport à 2024. D'importants investissements programmés ces prochaines années amélioreront significativement ce résultat, notamment grâce au PTE (lois 13210, 12552 et 13191), aux crédits d'ouvrages spécifiques de rénovations (Uni Bastions, futurs CO Renard et CO Marais, futurs Hôtel-de-Ville 1 et 2) et aux crédits de renouvellement (2025-2029 et futurs dès 2030).

Indicateur 2.2 : Le résultat 2025 est légèrement en dessous de la cible, mais progresse par rapport à 2024. Les dépenses de 44.4 millions de francs réalisées sur l'année 2025, soit 107.2 millions de francs cumulés, sont réparties comme suit :

- 25.3 millions de francs, soit 34.2 millions de francs cumulés pour la loi 13210 sur la « Transition écologique » via le lancement et la réalisation de 115 études énergétiques, l'installation de centrales photovoltaïques sur une dizaine de toitures, l'acquisition d'un pavillon modulaire haute performance énergétique (HPE) pour la relocalisation des utilisateurs et utilisatrices pour les rénovations globales et la poursuite du déploiement des centres de tri dans les bâtiments totalisant 1'700 points de tri équipés. A noter également des réalisations dans la substitution et l'optimisation énergétique;
- 17.5 millions de francs, soit 39.5 millions de francs cumulés pour la loi 12552 sur les « Embrasures » via l'initialisation, la conception ou la réalisation des travaux sur une soixantaine de bâtiments de l'Etat de Genève. Plus spécifiquement, le démarrage et/ou le suivi des études sur 36 bâtiments, le démarrage et/ou le suivi des travaux sur 18 bâtiments et la finalisation des chantiers pour 11 bâtiments dont l'Hôtel-de-Ville 11 et Pontet 33;
- 1.6 millions de francs, soit 33.5 millions de francs cumulés pour la loi 11975 sur l'« Efficience énergétique » via la finalisation des travaux de performance énergétique pour plusieurs sites, dont Lullier et le CFPT Bertrand.

Afin d'accélérer le déploiement de ce programme, une réflexion sur l'optimisation de l'organisation et de la gouvernance de l'OCBA a été menée aboutissant à la création de la DPTE. Plusieurs partenariats et conventions de délégation de maîtrise d'ouvrages ont été développés et des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage étendue ont été établis.

Indicateur 2.3 : L'objectif 2025 n'a pas été atteint (mesure basée sur l'année 2024, car les données 2025 ne seront disponibles que dans le courant 2026). En effet, l'origine de l'énergie fournie par le réseau de chaleur CADéco Jonction n'est qu'en partie renouvelable depuis fin 2024. Si le réseau de chaleur fonctionnait déjà à l'énergie renouvelable, le taux serait de 23% en 2024 (+6.6%). La panne de la pompe à chaleur à Curabilis ainsi que le retard du développement des divers réseaux CAD ont également pénalisé le résultat. En effet, de gros sites comme l'HEPIA Prairie ou le Collège de Staël sont en attente d'un passage à la chaleur renouvelable. Ces deux bâtiments augmenteront de 3.5 points le taux de chaleur renouvelable. A noter que les diverses récupérations de chaleur ont bien fonctionné.

Indicateur 2.4 : L'objectif annuel 2025 est atteint (mesure basée sur l'année 2024, car les données 2025 ne seront disponibles que dans le courant 2026). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2024 (SIG vitale soleil) a permis de maintenir une part significative au niveau des objectifs (6.1% sur la totalité de l'énergie électrique consommée). De plus, une installation mise en service en 2024 permet d'augmenter la production d'électricité d'environ 122 MWh/an. De nombreuses toitures seront rénovées et préparées afin d'exploiter pleinement un important potentiel d'installation de centrales photovoltaïques.

Indicateur 2.5 : L'objectif annuel 2025 n'a pas été atteint (mesure basée sur l'année 2024, car les données 2025 ne seront disponibles que dans le courant 2026). Ceci est principalement dû au recensement supplémentaire des indices de dépense de chaleur (IDC) de bâtiments non-recensés jusqu'ici. En effet, par rapport à l'année 2024, les indices recensés sont passés de 320 à 406 (+86) et concernent pour la plupart de petits bâtiments ayant un niveau de vétusté élevé. Leurs indices qui sont venus s'ajouter à la moyenne sont pour la plupart supérieurs à 450MJ/m². Des optimisations sur la fourniture de chaleur ont toutefois permis de limiter les consommations thermiques de bâtiments grands consommateurs de chaleur.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Indicateur 2.6 : L'objectif annuel 2025 est atteint, essentiellement grâce aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser le flux des demandes d'interventions, depuis la sollicitation initiale jusqu'à la réception des travaux et aux paiements des entreprises. Ces mesures consistent, en substance, à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer, dans toute demande d'intervention, la directive sur le respect de 30 jours de facturation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	92.6%	90%	91.7%	90%	2025
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	125	176	106.1	176	2029
2.2 Volume des investissements cumulés dédiés à la transition écologique, en millions de francs	Efficacité	107.2	116		1'285	2036
2.3 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	16.4%	27.7%	16.3%	50%	2030
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficacité	13.5%	13.1%	13.3%	20%	2030
2.5 Valeur moyenne de l'indice de dépense de chaleur du parc (IDC)	Efficacité	388	371	365	350	2030
2.6 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficacité	93.5%	90%	93.4%	90%	2025

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Commentaires

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'assurer un cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de vérifier que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Chaque demande fait l'objet d'un délai de réponse propre en accord avec le bénéficiaire de la prestation. Les demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible est déterminée par la méthode Stratus. Les expertises réalisées sur 284 bâtiments majeurs, représentant 91% de la valeur brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0.69 sachant qu'à 0.85 le parc est jugé optimal. L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre un degré de vétusté jugé moyen (dès 0.70) et la vétusté cible (0.83), nécessitant respectivement entre 148 et 176 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur se réfère à l'utilisation des moyens financiers votés pour la transition écologique des bâtiments de l'Etat et portés par les trois lois 13210 - Transition écologique des bâtiments de l'Etat, 12552 - Transition écologique phase 1 (ex-Embrasures) et 11975 - Efficience énergétique. L'objectif à terme est de réaliser pour 1'285 millions de francs d'investissements cumulés sur les bâtiments propriétés de l'Etat afin d'atteindre les objectifs inscrits dans la loi sur l'énergie et son règlement d'application : réduction des consommations, augmentation de la part d'électricité et d'énergie thermique d'origines renouvelables, baisse des émissions de CO2 et réduction de l'IDC moyen.

Valeur comparative C24 : 62.8

Indicateur 2.3 : Cet indicateur permet de mesurer la part d'énergie thermique d'origine renouvelable sur la consommation d'énergie thermique totale nécessaire pour assurer les besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ainsi que des installations techniques des bâtiments. L'objectif est d'accroître considérablement ce ratio afin de répondre aux prescriptions de la loi sur l'énergie et réduire drastiquement le bilan carbone de l'Etat de Genève. L'objectif, d'ici 2030, est d'atteindre 50% d'énergie thermique renouvelable dans la consommation du parc immobilier.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à mesurer la part d'électricité d'origine solaire dans la consommation totale de l'Etat. L'objectif, d'ici 2030, est d'atteindre 20% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier.

Indicateur 2.5 : Cet indicateur mesure l'indice de dépense de chaleur (IDC). Il représente la quantité d'énergie consommée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire par unité de surface de référence énergétique (SRE). À l'horizon 2030, cet indice devra être inférieur à 350 MJ/m²/an en moyenne pour le parc selon les prescriptions issues dans la loi sur l'énergie. L'objectif est donc de réduire progressivement cet indice de dépense de chaleur du parc monitoré (représentant plus de 90% des consommations énergétiques du parc) et ce, par plusieurs leviers d'action portés par les moyens financiers et humains alloués via le crédit d'investissement de 1 milliard francs destiné à la transition écologique des bâtiments.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis leur commande jusqu'à leur réception. Un important volume de DI réceptionnées dans les délais convenus avec les utilisateurs et utilisatrices reflète une meilleure efficacité et, par conséquent, un indice de satisfaction plus élevé.

B05 Systèmes d'information et du numérique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	270'925'066	3'521'013	1.3%	267'404'053	274'990'115
30 Charges de personnel	123'985'856	-2'462'766	-1.9%	126'448'622	121'914'175
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	78'066'634	-1'098'078	-1.4%	79'164'712	63'437'061
33 Amortissements du patrimoine administratif	68'857'197	7'083'328	11.5%	61'773'869	89'628'126
34 Charges financières	321	321	-	-	-
39 Facturations internes	15'057	-1'793	-10.6%	16'850	10'753
REVENUS	19'843'831	-4'819'732	-19.5%	24'663'563	22'536'309
42 Taxes et redevances	4'187'214	267'923	6.8%	3'919'291	4'145'489
43 Revenus divers	15'211'618	-5'162'654	-25.3%	20'374'272	17'765'271
46 Revenus de transferts	445'000	75'000	20.3%	370'000	625'549
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-251'081'234	-8'340'744	3.4%	-242'740'490	-252'453'805
Coût d'état-major	-1'304'259	127'984	-8.9%	-1'432'243	-1'324'787
Coût des prestations de moyens	-26'745'210	1'006'791	-3.6%	-27'752'001	-26'456'925
Coûts répartis	279'130'703	7'205'969	2.6%	271'924'734	280'235'517
COÛT COMPLET	0	0	-	-	0

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	715.15	-29.11	-3.91%	744.26	698.14
ETP fixes	688.95	-45.35	-6.18%	734.30	676.14
ETP auxiliaires	20.40	15.24	295.35%	5.16	17.20
ETP agents spécialisés	5.80	1.00	20.83%	4.80	4.80

Descriptif du programme

Les services numériques fournis par l'OCSIN sont un levier stratégique pour l'action publique de l'État de Genève. Ils permettent à l'administration de remplir efficacement ses missions, de garantir l'accès équitable aux services pour tous les citoyens et de renforcer la transparence de l'action publique. En modernisant les processus et en sécurisant les données, ils contribuent à la confiance dans les institutions, à l'attractivité du territoire et à la capacité du canton à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de demain.

Le programme B05 vise à :

- Elaborer, puis mettre en œuvre la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- fournir les services numériques de l'Etat à l'intention de la population et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement (situation au 30 juin 2025) :

- 92 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 184 e-démarches (prestations en ligne);
- 1'443 applications;

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

- 544'984 comptes, dont 427'763 pour l'administration en ligne et 68'210 pour l'école en ligne; un réseau métropolitain constitué notamment de 623 km de fibre optique;
- 4'903 équipements réseau et 51'780 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 700 sites géographiques
- 36'697 ordinateurs, dont 20'667 pour le secteur pédagogique;
- 11'701 téléphones et 3'046 abonnements de téléphonie mobile;
- 7'160 serveurs informatiques;
- 31'237 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 116 millions de messages par an;
- 36'702 To (téraoctets) de stockage brut.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI). La délégation du Conseil d'Etat au numérique et à la Cyberadministration en assure la gouvernance.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et du numérique.
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

En juin 2018, le Conseil d'Etat adoptait sa politique numérique pour Genève, afin de poser une vision politique pour la transition numérique du Canton. Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied une délégation au numérique. Cinq ans plus tard, la politique numérique a porté l'essor de la cyberadministration et la transformation numérique de l'administration cantonale. (Cf. bilan de la politique numérique 2018-2023).

À l'occasion du discours de Saint-Pierre du 31 mai 2023, l'importance de la transition numérique du Canton a été réitérée par le Conseil d'Etat. Ces lignes directrices ont été rejointes par le droit à l'intégrité numérique, accepté en votation le 18 juin 2023 par 94,21% des citoyens et citoyennes. La transition numérique constitue un enjeu majeur pour améliorer l'efficacité des politiques publiques, répondre aux attentes des usagères et usagers et accompagner les évolutions sociétales.

La mise en œuvre de la politique numérique s'accélère, notamment, avec :

- le déploiement de nombreuses e-démarches;
- l'évaluation et le développement du potentiel de l'intelligence artificielle pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces et offrir des prestations publiques plus efficaces ;
- Le renforcement des dispositifs en matière de cybersécurité, de protection des données et de continuité des services numériques ;
- la prise en compte du droit à l'intégrité numérique, désormais inscrit dans la Constitution genevoise ;
- la nécessité de développer une transition numérique responsable et inclusive.

En matière d'intelligence artificielle, 66 initiatives sont en cours de réalisations.

Par ailleurs, initiée en 2021, la démarche Numérique Responsable a conduit en décembre 2022 à la labellisation niveau 1 du Canton de Genève par l'Institut du Numérique Responsable (ISIT). Ce faisant, le Canton de Genève est devenu le premier canton suisse à obtenir ce label exigeant. Cette certification a été confirmée en décembre 2024 dans le cadre d'un audit de relabellisation, soulignant les progrès sensibles réalisés et la maturité du Numérique Responsable tel qu'appliqué à l'Etat de Genève. Le Conseil d'Etat ayant décidé courant 2025 d'obtenir le plus haut niveau de certification en Numérique Responsable, l'audit bisannuel de fin 2026 visera à décrocher le niveau 2 du label. Par conséquent, l'exercice 2025 a été notamment consacré au renforcement de la démarche Numérique

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Responsable au sein de l'État et à des actions de communication grand public afin de sensibiliser la population aux enjeux du numérique en termes de durabilité. Les efforts se poursuivent en 2026.

Autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre un ambitieux plan d'intention des investissements, dans le but d'accélérer la transition numérique de l'Etat.

En sus des e-démarches développées à l'intention de la population et des entreprises ainsi que de la fourniture des services et outils numériques de l'administration cantonale, l'OCSIN conduit chaque année plus de 300 projets pour répondre à la demande, en étroite collaboration avec les DOSI départementales et les offices concernés.

Ces projets soutiennent les investissements liés à 21 crédits d'ouvrage, représentant un volume total de 31.3 millions répartis sur l'ensemble des politiques publiques. Ils concernent notamment l'avancement des travaux relatifs à la mise en place du vote électronique, au développement du système d'information et de communication (SIC) pour l'éducation et la formation, à la numérisation complète des processus de suivi des projets de construction, ainsi qu'à l'amélioration du SIC fiscal.

À ces montants s'ajoutent 72 millions d'investissements financés par le crédit de renouvellement, destiné à gérer l'obsolescence, à préserver la valeur des actifs de l'État et à soutenir l'infrastructure informatique de l'État de Genève.

Enfin, dans un contexte particulièrement tendu, la sécurité de l'information, la protection des données et la gestion des risques sont restées au cœur des préoccupations de l'OCSIN et des départements. Ces enjeux concernent non seulement la prévention des cyberattaques et des incidents, mais également la maîtrise de l'obsolescence des outils numériques, la fiabilité des systèmes critiques et la continuité des services publics. Ils impliquent une vigilance constante face à l'évolution rapide des menaces, la mise en œuvre de normes et de pratiques robustes de cybersécurité, ainsi que la formation et la sensibilisation des collaborateurs à tous les niveaux de l'administration. La capacité à anticiper, détecter et répondre efficacement aux risques numériques constitue ainsi un levier essentiel pour garantir la confiance des usagers dans les services publics et soutenir la transformation numérique de l'État.

Justification des écarts par rapport au budget

Les comptes du programme B05 présentent une hausse des charges de 3.5 millions par rapport au budget 2025, ainsi qu'une baisse des revenus de -4.8 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-2.5 millions)

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -2.5 millions, dont -2.4 millions concernent l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et -0.1 million se rapporte aux directions de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) départementales.

Malgré les importants efforts réalisés par le service des ressources humaines de l'office, matérialisés par la concrétisation de 93 procédures de recrutement en 2025, l'écart relatif à l'OCSIN s'explique par les effets conjugués d'un turnover important, notamment en lien avec de nombreux départ à la retraite (25), la création de 33 postes 2025 supplémentaires et un délai élevé de recrutement des postes (180 jours en moyenne), le tout générant une importante vacance de postes.

Au niveau des DOSI départementales, des non-dépensés découlant principalement du turnover sont constatés au sein du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), du département de la santé et des mobilités (DSM), du département des institutions et du numérique (DIN). Les non-dépensés des départements précités sont partiellement compensés par l'emploi de 3 ETP d'auxiliaire supplémentaires au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) pour une mission de 3 mois consistant à renseigner les bases de données scolaires.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.1 million)

Ces charges présentent une économie de -1.1 million, dont -0.9 million relatif à l'OCSIN et -0.2 million pour les DOSI départementales. Cette économie est justifiée principalement par les éléments ci-après.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Pour l'OCSIN, les prestations de services et d'honoraires sont en dépassement de +4.0 millions, suite au financement de la maintenance corrective et des solutions sur mesures via du personnel L.S.E (location de services) dans un premier temps, en 2025. Le recours à des ressources externes a également permis de soutenir les équipes en renforçant et remplaçant les absences de longue durée. Ces dépassements sont notamment compensés par les économies sur les charges de maintenances.

En effet, les charges d'entretien des immobilisations incorporelles présentent un non dépensé de -4.8 millions. Anticipée, cette baisse a permis d'absorber en partie le changement de modèle de délivrance de licences par les fournisseurs (vers un modèle de location et non plus d'achat), de soutenir le financement de ressources externes et l'octroi de mandats. Enfin, plusieurs ajustements et reports de maintenance à 2026 permettent également ce résultat.

Les achats de consommables, dépendant essentiellement du centre éditique de l'OCSIN et des volumes de papiers/enveloppes engagés durant l'année, produisent une économie de -0.2 million, tandis que les acquisitions de petit matériel informatique, à l'instar de casques de visioconférence, ou autre matériel de smart office, et de logiciels non activables génèrent un surcoût de +0.2 million.

Au niveau des DOSI départementales, l'écart de -0.2 million concerne principalement le département des finances (DF), dont les charges de prestations de service et honoraires se sont révélées moins importantes que prévu.

33 Amortissement du patrimoine administratif (+7.1 millions)

Ce dépassement trouve son origine au sein de l'OCSIN en raison de plusieurs facteurs. D'une part, suite à la réduction de la durée de vie des actifs immatériels en 2024, passant de 8 à 5 ans, un impact résiduel de 5.5 millions est constaté en 2025. D'autre part, l'OCSIN a consommé en 2024 le crédit de renouvellement 2020-2024 de manière plus élevée que ce qui était prévu au budget, générant de facto un impact sur les amortissements 2025 (+2.6 millions). Ces effets sont partiellement compensés par des retards dans la réalisation de crédits d'ouvrage, générant une économie de -1 million.

42 Taxes et redevances (+0.3 million)

Les revenus enregistrés au titre de l'exercice 2025 dépassent le budget de +0.3 million. Ceci s'explique par le fait que les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers (ex: HUG, Service intercommunal d'informatique, Ville de Genève, etc.) ont été supérieures au budget de +0.2 million. Par ailleurs, les remboursements en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont dépassé le budget de +0.1 million.

43 Revenus divers (-5.2 millions)

L'augmentation de l'activation constatée en 2024 est consécutive à la forte progression des investissements, qui sont passés de 70 millions à 99 millions, soit plus de 40%. Les nouveaux actifs générés ont fortement sollicité les équipes internes en 2025 afin d'assurer la correcte mise en exploitation, le maintien en condition opérationnelle au travers de maintenances correctives, le maintien des environnements de test ou encore le support aux utilisateurs.

A cela se rajoute également le lancement du nouveau crédit de renouvellement, dont le lancement des projets nécessite la réalisation d'études préalables, financées par les comptes de fonctionnement.

Enfin, le maintien d'un niveau élevé d'investissement est rendu possible grâce à recours important de ressources externes, comme évoqué préalablement, ce qui a nécessité une mobilisation importante de la part des équipes internes pour l'intégration de ces ressources, réduisant ainsi leur capacité à se concentrer sur les projets d'investissement. Il sied de rappeler que les ressources externes sont allouées essentiellement sur des projets d'investissement et ne génèrent pas de revenus d'activation.

Dès lors, le manco budgétaire de -5.2 millions s'explique par l'ensemble de ces raisons.

46 Revenus de transferts (+0.1 million)

Les revenus de transferts présentent un excédent de +0.1 million. Celui-ci s'explique par la réception de subvention de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour des prestations informatiques diverses à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : un ralentissement de la croissance du nombre de comptes e-démarche est observé. Celui-ci s'explique par le fait que la majeure partie de la population dispose désormais d'un compte. Des actions visant à enrôler les citoyens encore non-inscrits continuent d'être réalisées par les métiers ou par l'OCSIN lors de manifestations telles que les Automnales.

Indicateur 1.2 : une nouvelle enquête a été réalisée en 2025. Une hausse de la satisfaction a été constatée par rapport à la précédente enquête.

Indicateur 1.3 : une hausse constante du nombre de prestations en ligne est constatée et prévue. Les réalisations 2025 supérieures au budget ont été possible suite à la fin d'un projet important gérant l'obsolescence des systèmes de cyberadministration, libérant des disponibilités à l'équipe en charge pour la réalisation de e-démarches supplémentaires. Par ailleurs, l'augmentation des budgets d'investissement a permis à l'OCSIN de déployer des e-démarches supplémentaires, en lien avec plusieurs systèmes d'information différents.

Indicateur 2.1 : une nouvelle enquête a été réalisée à fin septembre 2025. Le taux de satisfaction global est en légère hausse par rapport à la précédente enquête.

Indicateur 2.2 : les dépenses anticipées augmentent plus rapidement que la croissance des comptes utilisateurs qui ralentit. En effet, le nombre de compte utilisateurs est -3% en dessous des objectifs tandis que les coûts nets augmentent de +1%. Les explications relatives à l'augmentation des charges / baisse des revenus sont présentés dans la justification des écarts du programme B05 ci-dessus.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	473'233	540'000	458'753	537'000	2028
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	79%	75%	75%	82%	2028
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	41%	38%	39.8%	44%	2028
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.9%	72.5%	72.5%	72.5%	2028
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficience	485	463	456	464	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyennes, les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs externes (population et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la dernière ayant été réalisée en 2025.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

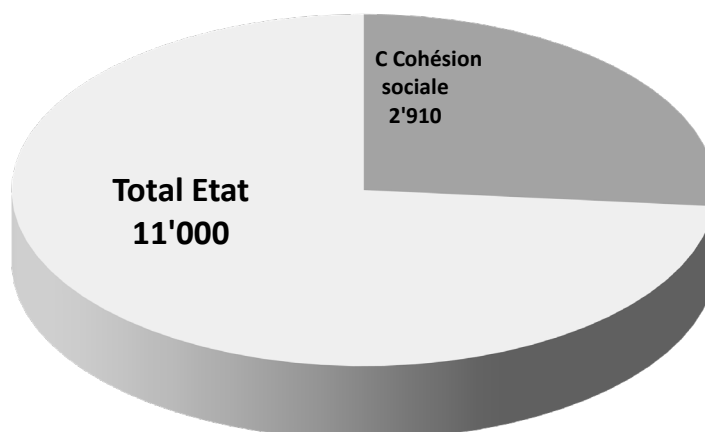
Indicateur 1.3 : Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération (eCH-0070), ainsi que des études internes. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. Le calcul est fait sur la part (%) de prestations cantonales qui peuvent être réalisées en ligne, sur le total des prestations dématérialisables. Un certain nombre de prestations ne peuvent être effectuées numériquement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN. Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans, la dernière ayant été réalisée en 2025. Le taux de satisfaction étant déjà élevé, un résultat similaire est attendu pour la prochaine enquête.

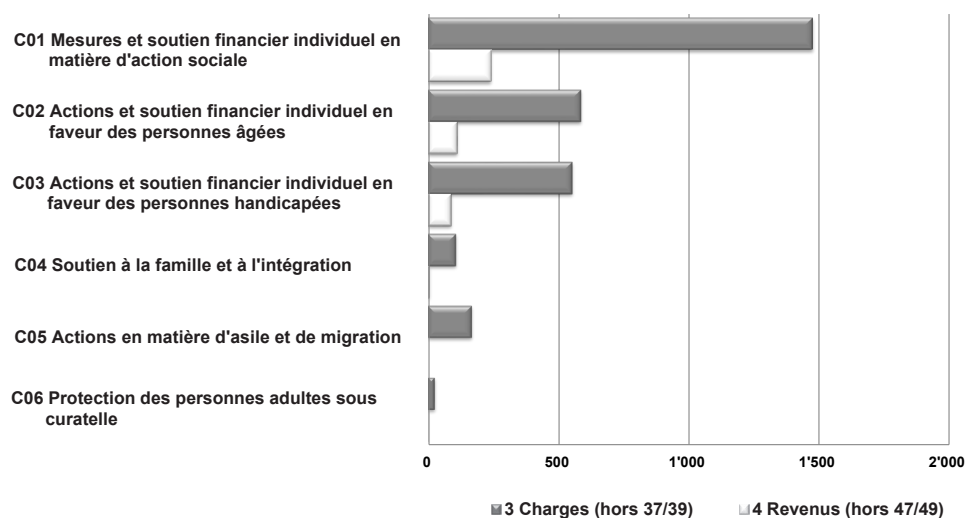
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisatrices et utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyennes, des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employées et employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique).

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

Aide sociale

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LASLP) a été marquée par la forte augmentation des demandes d'aide sociale, débutée en été 2023 et dont la tendance s'est poursuivie jusqu'à ce jour, avec une hausse de 15,3% en 2025. En parallèle, une baisse des sorties de l'aide sociale a été observée. Afin de répondre à l'ensemble des demandes, tout en mettant en œuvre les grands principes de la LASLP (autonomie, responsabilisation des bénéficiaires, allègements administratifs, meilleure prise en compte des enfants, etc.), diverses mesures organisationnelles ont été prises pour optimiser le fonctionnement de l'institution.

Lutte contre le surendettement

Dans le cadre de la lutte contre le surendettement, une vaste campagne de prévention a été lancée en automne 2025 et, en décembre, le plan global de prévention et de lutte contre le surendettement 2025-2028 a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce plan énonce onze mesures concrètes permettant de travailler sur les quatre axes de la Loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), à savoir: l'identification des causes structurelles du surendettement; la prévention et la sensibilisation; la détection précoce; le conseil et le soutien à l'assainissement de la situation financière et au désendettement.

Soutien aux personnes souffrant d'addiction(s)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan crack, le projet de «Housing first» a continué d'être déployé en 2025 avec le soutien du DCS, mais se heurte à l'immense difficulté de trouver des appartements pour un public particulièrement vulnérable et stigmatisé. L'association Argos a, également avec le soutien du DCS, déployé une équipe mobile santé-social et a augmenté le nombre de ses appartements-relais.

Familles

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles exerçant une activité lucrative, les prestations complémentaires familiales et d'aide sociale bénéficiaient, à fin 2025, à 1'522 familles, représentant 5'562 personnes (1'423 familles à fin 2024). Les dépenses pour ces prestations s'élèvent, en 2025, à 15.5 millions de francs. Depuis janvier 2025, comme le prévoit la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité, les compléments d'aide sociale versés aux familles bénéficiaires des prestations complémentaires familiales ont été entièrement pris en charge par l'Hospice général. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'est élevé à 46.8 millions de francs. L'augmentation des dépenses par rapport à 2024 (45.1 millions de francs) provient majoritairement des bénéficiaires de l'Hospice général qui représentent environ deux tiers des personnes concernées par cette aide. En matière de réduction individuelle des primes, l'année 2025 a été marquée par la pérennisation des augmentations des montants des subsides ordinaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires, en tant que mesure de soutien visant à protéger leur pouvoir d'achat dans un contexte de renchérissement des coûts de la vie. Les subsides de certaines catégories d'assurés ont également été portés à la hausse en 2025 par le biais de l'application du mécanisme d'indexation introduit suite à la modification en 2024 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. En 2025, le service de l'assurance-maladie a enregistré une augmentation du nombre total de ses bénéficiaires, passant de 196'910 à 200'993 entre 2024 et 2025. Cette progression s'explique principalement par la hausse des subsides accordés aux bénéficiaires de l'Hospice général et des prestations complémentaires.

Aide aux personnes migrantes

L'Hospice général a poursuivi le déploiement de moyens importants pour le renforcement de son pôle d'aide aux migrants (AMIG), compte tenu du nombre toujours élevé de migrantes et migrants arrivant en Suisse. Deux nouveaux centres d'hébergement collectifs (CHC) ont été inaugurés pour un total de 340 places et le site de Praille-Gavard a été réouvert (160 places) alors que le site de Palexpo a fermé ses portes en décembre 2025.

Intégration des personnes étrangères et lutte contre le racisme

Durant l'année 2025, la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) a permis d'atteindre les objectifs dans l'ensemble des domaines d'activités de la politique d'intégration et de lutte contre les discriminations. Des accents particuliers ont été mis dans les domaines de la participation, l'employabilité, l'encouragement préscolaire ou encore la lutte contre le racisme. Ce sont plus de 200 projets portés par les communes, institutions et associations qui ont été soutenus pour un montant de plus de 6 millions de francs.

Animation socioculturelle

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a poursuivi son action auprès de la jeunesse avec un accent particulier sur la prévention des violences, l'intégration sociale et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés relevant du domaine de l'asile. La FASe a également été très active concernant l'inclusion pour les enfants et jeunes en situation de handicap. Les activités relevant de la FASe ont été financées à hauteur de 27.2 millions de francs.

Handicaps

En matière de soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap, le service des prestations complémentaires (SPC) a octroyé des prestations à un nombre plus élevé de personnes en 2025 (+5.1% pour les prestations complémentaires fédérales et +4.4% pour les prestations complémentaires cantonales), amenant le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI à 13'228 personnes à fin 2025 (12'816 personnes à fin 2024), pour un coût de 290.5 millions de francs.

Dans le domaine des prestations d'accompagnement au sein des établissements (EPH), l'année 2025 a connu des évolutions attendues, en lien avec le plan stratégique adopté en 2022 et en conformité avec la convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en particulier :

- la mise en place du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE) et le démarrage de ses visites de contrôle en collaboration avec le Groupe risque état de santé et inspectorat (GRESI) pour la partie liée aux soins ;
- la création du service de planification et d'indication, destiné à permettre une meilleure anticipation des besoins à court et à moyen terme conformément aux exigences légales ;
- l'adoption d'un plan d'action destiné à la mitigation du risque majeur identifié fin 2024 à propos des besoins d'investissements pour le maintien, la rénovation et l'évolution du secteur ;
- la réorientation du projet d'objectivation du financement des EPH (OFE) de manière à permettre une concrétisation plus rapide et une analyse des coûts au cas par cas, permettant de développer des accompagnements répondant aux besoins de situations particulièrement complexes.

Le nombre de places en EPH est resté relativement stable (44 nouvelles places créées durant l'année, essentiellement pour l'accueil de jour ou des ateliers). En milieu d'année, un crédit supplémentaire a dû être sollicité au Grand Conseil pour permettre de financer l'accompagnement de personnes en situation complexe. Avec ce crédit supplémentaire, l'enveloppe destinée au secteur du handicap a atteint en 2025, 7.2 millions de francs, soit une économie de 7.2 millions de francs par rapport au montant prévu pour cette ligne budgétaire pour l'année 2025 dans la loi 13136 accordant des indemnités aux EPH pour la période 2022-2025.

Enfin, l'année 2025 a permis au secteur des camps de vacances de mettre à niveau ses pratiques de rémunération et ses taux d'encadrement, grâce à une hausse des subventions accordées à trois associations dans le cadre des amendements budgétaires approuvés par le Grand Conseil (amendement neutre compensé par des baisses sur d'autres lignes) et grâce aussi au précieux soutien de mécènes privés.

Soutien aux personnes âgées et politique des seniors

Dans le cadre des travaux pour la création d'une politique du vieillissement, le SeSPA a organisé en mai les Assises de la transition démographique réunissant une septantaine de personnes représentatives de la société. Cet exercice prospectif a pour but d'analyser la situation et d'élaborer une vision stratégique en proposant des mesures concrètes au Conseil d'Etat.

En parallèle, deux enquêtes du Panel des seniors ont été réalisées, l'une sur la qualité de vie des seniors à Genève et l'autre sur la proche aidance. La première enquête a fait l'objet de quatre « focus groups » réunissant une trentaine de personnes âgées.

En parallèle, le secteur des structures pour seniors (StS) a participé à un projet-pilote dans 4 EMS pour valoriser la prise en charge globale de personnes atteintes de troubles cognitifs. Les foyers de jour et de jour/nuit ont – pour leur part-lancé, avec un soutien financier de l'Etat, un projet-pilote visant à renforcer la coordination, le volet social de la prise en charge et l'orientation dans la transition vers d'autres structures d'hébergement du réseau de soins. Le Service cantonal des seniors et de la proche aidance (SeSPA) a également contribué activement aux travaux fédéraux en lien avec la réforme du financement uniforme des prestations de santé (EFAS) adoptée par le peuple suisse le 24 novembre 2024 et qui impactera les soins de longue durée dès 2032.

En 2025, le nombre de dossiers de personnes âgées percevant un soutien financier individuel par le service des prestations complémentaires a augmenté, alors que le nombre de nouvelles demandes fléchit légèrement (160 nouvelles demandes par mois en moyenne) après plusieurs années de fortes hausses. Les prestations complémentaires à l'AVS ont ainsi été versées à 16'316 personnes à fin 2025 (15'832 personnes à fin 2024), pour une dépense de 381.8 millions de francs. A noter qu'après une année de mise en œuvre, le nouveau mode de financement résiduel des soins au sens de la LAMal des établissements médico-sociaux (EMS) est jugé satisfaisant et correspond aux besoins du secteur et de surveillance.

Le bureau de la proche aidance a pour sa part poursuivi le déploiement de sa feuille de route et renforcé la reconnaissance des personnes proches aidantes. Il a aussi débuté le traitement de la réponse à trois motions adoptées par le Grand Conseil fin 2025 en lien avec la création d'un statut cantonal (M 3061A), le renforcement des ressources et de l'information des proches aidés (M 3062 A) et pour la reconnaissance et le soutien des enfants proches aidants (M 3122). Enfin, la journée cantonale pour le soutien des personnes proches aidantes a rencontré un vif succès avec plus de 400 personnes ayant répondu présentes le 31 octobre à la salle communale d'Onex pour un concert du groupe genevois Le Beau Lac de Bâle avec GORA en première partie.

Protection des personnes adultes sous curatelle

En 2025, le nombre de nouveaux mandats confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) à l'office de protection de l'adulte (OPAd) a atteint un niveau inédit avec 711 nouvelles situations. Soit un taux d'accroissement de 33% par rapport à l'année précédente. Au niveau de l'office, d'importants gains d'efficience sont attendus grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système informatique. En parallèle, la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte, conduite conjointement avec le Pouvoir Judiciaire (PJ) dans le cadre du programme Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir (RePAir), se poursuit. En particulier, l'évaluation intermédiaire du projet pilote conduit en partenariat avec la Fondation Pro Senectute et le TP AE montre des résultats encourageants, non seulement, en matière de diversification des profils de curateurs et de curatrices, mais également à travers le renforcement de l'autonomie des personnes concernées.



C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	1'473'678'516	41'731'127	2.9%	1'431'947'389	1'322'730'925
30 Charges de personnel	9'780'377	-450'085	-4.4%	10'230'462	9'205'183
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'452'917	-1'271'944	-46.7%	2'724'861	1'384'756
33 Amortissements du patrimoine administratif	31'591	-8'078	-20.4%	39'669	38'191
36 Charges de transferts	1'462'413'631	43'471'834	3.1%	1'418'941'797	1'312'102'768
39 Facturations internes	-	-10'600	-100.0%	10'600	28
REVENUS	237'906'593	10'230'217	4.5%	227'676'376	222'302'483
42 Taxes et redevances	96'773	85'217	737.4%	11'556	69'458
43 Revenus divers	10'215'186	10'214'866	3'192'145.6%	320	6'853'226
46 Revenus de transferts	227'594'633	-69'867	0.0%	227'664'500	215'379'799
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'235'771'923	-31'500'909	2.6%	-1'204'271'014	-1'100'428'443
Coût d'état-major	-504'914	-21'496	4.4%	-483'418	-469'059
Coût des prestations de moyens	-3'726'100	-513'957	16.0%	-3'212'143	-3'816'345
COÛT COMPLET	-1'240'002'937	-32'036'362	2.7%	-1'207'966'575	-1'104'713'846

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	75.35	-0.22	-0.29%	75.57	71.18
ETP fixes	68.64	-2.62	-3.68%	71.26	64.16
ETP auxiliaires	5.61	1.57	38.86%	4.04	6.21
ETP agents spécialisés	1.10	0.83	307.41%	0.27	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, la délivrance de subsides, ainsi que le soutien financier à la formation conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LASLP) a été chahutée par la forte augmentation des demandes d'aide sociale, débutée en été 2023 et dont la tendance s'est poursuivie jusqu'à ce jour, avec une hausse de 15.3% en 2025. En parallèle, une baisse des sorties de l'aide sociale a été observée. Afin de répondre à l'ensemble des demandes, tout en mettant en œuvre les grands principes de la LASLP (autonomie, confiance et responsabilisation des bénéficiaires, allègements administratifs, meilleure prise en compte des enfants, etc.), diverses mesures organisationnelles ont été prises pour optimiser le fonctionnement de l'Hospice général. A relever que la Commission des finances du Grand Conseil a refusé en septembre 2025 la demande de crédit supplémentaire de 51.4 millions de francs relative aux prestations d'aide sociale de l'institution.

Outre ses activités courantes liées aux demandes de bourses d'études, le SBPE a traité pendant l'année scolaire 2024-2025 des demandes de bourses de préformation, prévues dans le cadre du projet pilote Jafa (jeunes adultes en formation et actifs), destiné à des jeunes en rupture de formation ayant rejoint un programme de remobilisation et bénéficiant d'un coaching adapté. Sur les 72 jeunes accompagnés par un ou une job coach, 43 ont pu bénéficier d'une bourse de préformation.

Dans le domaine des addictions, un million supplémentaire a été accordé à l'association ARGOS dans le cadre du renouvellement de son contrat de prestations pour les années 2025-2029, afin notamment de créer une équipe mobile constituée de binômes santé-social (un infirmier ou une infirmière et un travailleur social ou une travailleuse sociale), intervenant au domicile des personnes toxicodépendantes suivies par l'association. ARGOS a en parallèle augmenté le nombre d'appartements-relais à mettre à disposition de ses bénéficiaires, afin d'améliorer leur insertion sociale. Par ailleurs, le DCS a continué de soutenir le déploiement d'un projet de «Housing first» porté par l'association Première ligne, et inscrit dans le plan crack adopté par le Conseil d'Etat en 2023.

S'agissant des subsides pour l'assurance-maladie, et suite à l'adaptation de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie en 2024, les augmentations décidées en 2023, puis reconduites en 2024, dans le cadre des mesures de lutte contre le renchérissement ont été pérennisées en 2025. En outre, il a été procédé à l'indexation des subsides pour l'année 2025. Cette indexation est intervenue sur la base de l'augmentation de la prime moyenne calculée par l'Office fédéral de la santé publique pour 2025 par rapport à la prime moyenne 2024 calculée par celui-ci en septembre 2024 (indice de base).

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.5 million de francs, principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), du Service des bourses et prêts d'études (SBPE) et du Service de l'assurance-maladie (SAM).

31 Charges de biens et services

Aux comptes 2025, les charges de biens et services sont inférieures au budget de 1.3 million de francs, principalement en raison des éléments suivants :

- les dépréciations nettes de créances liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versées s'avèrent inférieures au budget de 0.4 million de francs, car les pertes anticipées sont plus faibles;
- l'utilisation du financement alloué aux mandats de l'OAIS s'avère inférieure au budget de 0.4 million de francs du fait du report de certains projets;
- divers frais (matériel et appareil de bureau, courrier, honoraires, machine à photocopier, etc.) du SAM sont inférieurs au budget de 0.4 million de francs.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert sont supérieures au budget de 43.5 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général

Les dépenses d'aide sociale de l'Hospice général (Hg) ont augmenté de 38.7 millions de francs par rapport au budget et de 78.6 millions de francs par rapport aux comptes 2024. Cette hausse s'explique principalement par une forte progression du nombre de dossiers bénéficiant d'un soutien financier. En 2025, leur nombre moyen annuel a augmenté de 15.3% par rapport à l'année précédente et de 11.4% comparés aux prévisions budgétaires. Au total, 18'648 dossiers ont été suivis en moyenne dans le dispositif de l'Hg, soit 2'479 de plus qu'en 2024 et 1'916 de plus qu'estimé au budget.

Cette tendance a commencé en 2023 à la suite de la crise du Covid-19 et de celle de l'inflation, avec une augmentation significative des dossiers d'aide sociale de 25% entre 2023 et 2025. L'entrée en vigueur, en 2025, de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), dont les effets positifs sont attendus à plus long terme, a également contribué à cette progression. Il convient enfin de préciser qu'une partie du dépassement budgétaire résulte du transfert, en cours d'année, des dossiers d'aide sociale du service des prestations complémentaires (SPC) vers l'Hg dans le cadre de la mise en œuvre de la LASLP, représentant un montant de 6.2 millions de francs, soit 287 dossiers en moyenne annuelle.

Les catégories de bénéficiaires particulièrement concernées par cette hausse sont les familles monoparentales, les jeunes adultes et les personnes de plus de 60 ans. Les principaux motifs de recours à l'aide sociale restent la perte d'emploi, souvent combinée à d'autres facteurs tels que des lacunes de formation, des problèmes de santé ou des situations de séparation. La majorité des bénéficiaires cumule par ailleurs plusieurs difficultés, notamment en matière de logement, de santé, d'insertion professionnelle et de précarité durable.

Un crédit supplémentaire a été déposé par le département de la cohésion sociale (DCS) afin de couvrir ce dépassement budgétaire. Cependant, il a été refusé par la commission du Grand Conseil chargée des finances en date du 10 septembre 2025. Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Subsides LAMal et prise en charge de primes impayées

Les subsides versés aux assurés à ressources modestes ainsi que les besoins de provision relatifs aux subsides tardifs et rétroactifs sont inférieurs au budget de 0.2 million de francs avec un nombre total de subsides octroyés en ligne avec celui budgété. En comparaison avec les comptes 2024, les montants versés ont toutefois augmenté de 56.5 millions de francs.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse du subside moyen versé (+5.2%), liée à la progression de la prime moyenne cantonale ainsi qu'aux adaptations des montants des subsides partiels. Elle s'explique également par une augmentation marquée du nombre de bénéficiaires sociaux (+9.3%), notamment les ayants droit aux prestations complémentaires et à l'aide sociale, dont les montants de subsides sont plus élevés. Ces bénéficiaires disposent par ailleurs d'un droit automatique aux subsides d'assurance-maladie.

S'agissant des montants versés aux assureurs au titre des primes d'assurance-maladie impayées en 2025, ceux-ci dépassent le budget de 9.2 millions de francs et les comptes 2024 de 3 millions de francs. Conformément à l'article 64a LAMal, le canton prend en charge 85% des montants impayés (primes, participations, frais de poursuite et intérêts moratoires) pour les assurés faisant l'objet d'un acte de défaut de biens. La mise en œuvre de cette disposition légale est du ressort du SAM.

L'augmentation continue des coûts de la santé, se traduisant par une progression soutenue des primes d'assurance-maladie, pèse fortement sur le budget des ménages. Pour les populations à faible revenu, le poids des primes contribue à fragiliser un nombre croissant de ménages. Malgré les revalorisations des subsides décidées ces dernières années, certains assurés ne parviennent plus à s'acquitter de leurs primes et deviennent insolvables.

Le dépassement budgétaire constaté a été couvert par un crédit supplémentaire adopté par le Conseil d'Etat le 7 janvier 2026 (dépense non monétaire).

Prestations de soutien à la formation

En 2025, les dépenses liées aux bourses et aux prêts d'études sont inférieures au budget de 3.8 millions de francs. Les montants versés au titre des bourses se situent en dessous des estimations de 1.6 million de francs, ceux des chèques formation de 1.5 million de francs et les prêts accordés par le SBPE de 0.7 million de francs. Cette situation s'explique par un nombre de demandes inférieur aux prévisions.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Par rapport aux comptes 2024, les prestations versées par le SBPE enregistrent néanmoins une hausse de 2.7 millions de francs. Cet écart s’explique principalement par l’augmentation du nombre de demandes de bourses lors de la dernière rentrée scolaire, liée à la croissance naturelle du nombre d’étudiants, ainsi qu’au renforcement de la communication autour des prestations liées à la formation.

Autres prestations du programme C01

Les autres prestations de ce programme sont inférieures au budget de 0.4 million de francs, principalement en raison de l'utilisation moins importante que prévue du financement alloué à la ligne diverses actions sociales ponctuelles (-0.4 million de francs).

43 Revenus divers

Les provisions constituées par le SAM pour couvrir les subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs), ainsi que les créances insolvable liées aux primes, ont fait l’objet de reprises partielles aux comptes 2025, pour un montant de 9.9 millions de francs. Comparé aux comptes 2024, ces revenus ont augmenté de 3.4 millions de francs.

Le solde de l’écart budgétaire sur les revenus divers, soit 0.3 million de francs, s’explique par une dissolution de la provision relative aux remises de cotisation AVS (0.1 million de francs) ainsi que par une reprise de provisions pour un éventuel litige qui n’a plus lieu d’être (0.2 million de francs).

46 Revenus de transfert

Les revenus liés aux subventions fédérales versées au canton au titre de participation aux coûts des réductions individuelles de primes ont progressé de 16.7 millions de francs en 2025 par rapport à l’année précédente. Toutefois, ce financement fédéral ne couvre que partiellement l’augmentation des subsides d’assurance-maladie pris en charge par le canton.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	33 mois	32 mois	35.8 mois	30 mois	2026
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	54 mois	56 mois	56.7 mois	52 mois	2026
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	349 dossiers	370 dossiers	327 dossiers	383 dossiers	2026
1.4 Proportion de sorties de l'aide sociale financière de la population suivie pour motif d'amélioration de la situation économique (calculé sur les 12 derniers mois d'aide)	Efficacité	5.8%	9.3%	7.3%	9%	2026
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	27%	27%	27%	27%	2026
1.6 Proportion de bénéficiaires en phase d'insertion professionnelle ou suivis par un conseiller en insertion professionnelle	Efficacité	22%	21%	19.1%	23%	2026
1.7 Proportion de sortie pour amélioration économique et reprise de formation pour les jeunes adultes de 18-24 ans compris (calculé sur les 12 derniers mois d'aide)	Efficacité	10%	14%	11.6%	14%	2026

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1.8 Mesures d'insertion socio-professionnelles: Taux d'utilisation du budget alloué	Efficacité	99.9%	95%	94.4%	100%	2026
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 3'886	F 4'163	F 4'293	F 3'881	2026
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	30 jours	50 jours	30 jours	35 jours	2028
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 15.6	F 17.50	F 15.9	F 18	2028
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	31 jours	50 jours	42 jours	35 jours	2028
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 14.3	F 15.8	F 13	F 16	2028
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 2.7	F 3.6	F 5.8	F 12	2028
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99%	> 99%	99.9%	> 99%	2028
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 234	F 258	F 247	F 208	2028
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	65 jours	59 jours	60 jours	55 jours	2028
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	91%	90%	89%	90%	2028
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 27	F 30	F 27.7	F 25	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : La durée moyenne de prise en charge est stable par rapport au budget 2025 et se rapproche de la valeur cible. Sur la base des données historiques, la valeur cible avait été revue à la hausse à 30 mois pour 2026 (au lieu de 28 mois auparavant).

Indicateur 1.2 : La durée de prise en charge des dossiers en cours est en légère baisse par rapport au budget 2025 et proche de la valeur cible. Le nombre de mois de prise en charge augmente, mais de façon moins importante que le nombre de dossiers actifs en cours.

Indicateur 1.3 : Avec la hausse du nombre de nouveaux dossiers en 2025 et malgré les efforts entrepris au niveau de l'insertion professionnelle, le nombre de dossiers sortis reste inférieur aux estimations projetées pour l'année 2025 et inférieur à la cible à atteindre en 2026.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 1.4 : La proportion des dossiers sortis de l'aide sociale financière, pour lesquels le motif de fin d'aide correspond à une reprise d'emploi ou une augmentation du taux d'activité est inférieure au budget 2025 et à la cible. Cela s'explique par une légère baisse du nombre effectif des sorties pour motifs de reprise d'emploi ou d'augmentation du taux d'activité et une forte hausse des dossiers actifs sur l'année. Le nombre de dossiers à l'aide sociale au bénéfice d'un revenu du travail est en constante augmentation (cet indicateur demande un certain recul car les sorties interviennent six mois après la fin de l'aide sociale).

Indicateur 1.5 : La proportion de dossiers réouverts au cours de l'année par rapport au nombre de dossiers ouverts au cours de l'année est en ligne avec le budget 2025 et la cible est atteinte. Dans un contexte de hausse des nouveaux dossiers, les réouvertures de dossiers restent stables.

Indicateur 1.6 : Cet indicateur permet de distinguer parmi les personnes sorties de l'aide sociale financière, celles qui ont bénéficié de mesures d'insertion professionnelle. La valeur aux comptes est légèrement supérieure au budget et la cible est atteinte. Par rapport à 2024, 1'330 personnes supplémentaires ont pu bénéficier de formations.

Indicateur 1.7 : Cet indicateur permet de distinguer, parmi l'ensemble des jeunes adultes sortis de l'aide sociale financière, la proportion des sorties qui relève de l'insertion professionnelle ou de la formation. En 2025, le nombre de jeunes adultes à l'aide sociale a fortement augmenté et ce malgré une hausse des sorties pour entrée en formation par rapport à 2024, la valeur de l'indicateur a diminué et reste en deça du budget et de la cible.

Indicateur 1.8 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation du budget alloué pour les mesures de marché du travail. Avec l'augmentation de l'accès aux formations en 2025, la cible est atteinte.

Indicateur 2.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges budgétées des postes dédiés à l'accompagnement social, au suivi administratif des dossiers et à l'insertion professionnelle des bénéficiaires. Ce coût complet est rapporté au nombre total de dossiers suivis par l'Action sociale, en moyenne annuelle pour 2025. La cible avait été revue à la baisse, en raison principalement de la hausse importante prévue du nombre de dossiers, qui impacte le coût moyen à la baisse, par rapport aux charges d'encadrements budgétées. La cible a été atteinte.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est en baisse par rapport au budget grâce à la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) qui permet un traitement rapide des dossiers. Le service d'assurance-maladie assiste cependant toujours à une augmentation importante du nombre de nouveaux dossiers de frontaliers et par conséquent du nombre de dossiers à traiter, et cela à ressources constantes. La valeur cible avait été revue à la hausse selon les données historiques, soit 35 jours au lieu de 30 jours auparavant.

Indicateur 3.2 : Le coût moyen de traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire est en légère baisse par rapport au budget 2025. La hausse des charges d'exploitation directes relatives à la garantie de l'accès à la LAMal est moins importante qu'estimée au budget avec l'augmentation des dossiers attendue.

Indicateur 4.1 : La durée de traitement d'un dossier de subsides est de 31 jours en 2025, soit en deça du budget et de la cible à long terme. La mise en oeuvre de la gestion électronique des documents (GED) a permis de réduire significativement le temps de traitement des dossiers de subsides.

Indicateur 4.2 : Le coût moyen de traitement d'un dossier de demande de subsides est en légère baisse par rapport au budget 2025. La valeur au budget 2025 des charges d'exploitation directes relatives aux subsides (soit 55%) est estimée à 3.3 millions de francs, pour un nombre de dossiers estimés à 210'000.

Indicateur 5.1 : Le coût moyen de traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie est en baisse par rapport au budget 2025, en lien avec la diminution importante du nombre de dossiers et la répartition des dépenses imputées à ce secteur, qui intègre maintenant 5% des charges d'exploitation au lieu de 15% auparavant. La valeur aux comptes 2025 des charges d'exploitation directes relatives aux créances irrécouvrables des assurés modestes est en ligne avec le budget, pour un nombre de dossiers traités légèrement supérieur au nombre estimé.

Indicateur 6.1 : Pour l'année scolaire 2024/25, treize révisions ont été effectuées et deux recours ont été acceptés sur 9'740 décisions rendues. Le taux est stable et conforme au budget et à la cible.

Indicateur 6.2 : Le calcul du coût moyen d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études prend en compte le nombre de dossiers traités en 2025, le total des charges d'exploitations et les forces de travail attribuée à l'activité. Le coût moyen est en diminution par rapport au budget 2025 mais n'atteint encore pas la cible à long terme.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 6.3 : Le calcul du délai de traitement d'un dossier prend en compte la date de réception de la demande jusqu'au jour de la décision. Le délai de traitement est de 65 jours en 2025, soit 6 jours de plus qu'au budget. A terme avec un renforcement de l'équipe, ce délai pourrait baisser à 55 jours.

Indicateur 7.1 : La proportion du nombre de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai maximum de 10 jours est de 91%, taux en ligne avec le budget et la cible.

Indicateur 7.2 : L'indicateur renseigne sur le coût moyen du traitement d'une demande de chèque annuel de formation (CAF). Le total des charges d'exploitation (hors débiteurs douteux), ventilé à 90% sur les bourses et prêts et 10 % sur les CAF, est rapporté au nombre de demandes projetées pour l'année 2025.



C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	587'280'105	-25'100'857	-4.1%	612'380'962	566'965'240
30 Charges de personnel	11'346'716	-408'704	-3.5%	11'755'420	10'711'958
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'939'174	-3'197'072	-44.8%	7'136'246	5'072'247
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'911	-1'767	-20.4%	8'678	8'354
34 Charges financières	-	-	-	-	1
36 Charges de transferts	569'919'415	-19'540'904	-3.3%	589'460'319	548'886'570
37 Subventions redistribuées	2'035'854	-1'964'146	-49.1%	4'000'000	2'262'789
39 Facturations internes	32'036	11'736	57.8%	20'300	23'322
REVENUS	112'363'024	5'232'768	4.9%	107'130'256	106'375'517
42 Taxes et redevances	70'459	48'980	228.0%	21'479	88'364
43 Revenus divers	5'249'286	5'170'726	6'581.9%	78'560	-
44 Revenus financiers	4	-8'210	-100.0%	8'214	0
46 Revenus de transferts	105'007'241	1'985'239	1.9%	103'022'002	104'100'398
47 Subventions à redistribuer	2'035'854	-1'964'146	-49.1%	4'000'000	2'186'755
49 Facturations internes	180	180	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-474'917'081	30'333'625	-6.0%	-505'250'706	-460'589'723
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-585'777</i>	<i>-30'300</i>	<i>5.5%</i>	<i>-555'477</i>	<i>-545'838</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'468'600</i>	<i>-362'361</i>	<i>11.7%</i>	<i>-3'106'239</i>	<i>-3'753'691</i>
COÛT COMPLET	-478'971'458	29'940'964	-5.9%	-508'912'422	-464'889'252

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.45	-1.41	-1.59%	88.86	83.53
<i>ETP fixes</i>	<i>84.98</i>	<i>-1.17</i>	<i>-1.36%</i>	<i>86.15</i>	<i>80.67</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.42</i>	<i>0.04</i>	<i>1.68%</i>	<i>2.38</i>	<i>2.85</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>-0.28</i>	<i>-84.85%</i>	<i>0.33</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service des prestations complémentaires (SPC) et le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)
- C02.03 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- C02.04 Prestations aux seniors et aux proches aidants

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Les objectifs 2025 de la feuille de route du bureau de la proche aide ont conduit à la rédaction, toujours en cours, d'un avant-projet de loi proche aide qui sera soumis au Conseil d'Etat (CE) durant le 1^{er} semestre 2026. Cet APL tiendra compte des invites de trois motions (3061A, 3062A, 3122) déposées par le Grand Conseil en octobre 2025, notamment en ce qui concerne la définition d'un statut cantonal.

Les cartes de légitimation pour les personnes proches aidantes ont été renouvelées et les activités régaliennes se sont poursuivies (ligne Proch'Info, relève à domicile, mesures de répit, formation et sensibilisation, etc.).

Un groupe de travail DCS-DSM planche sur les aspects légaux et d'encadrement de la rémunération des personnes proches aidantes par des organisations d'aides et de soins à domicile (OASD) afin d'encadrer davantage ces charges nouvelles pour le Canton au titre du financement résiduel des soins selon la LAMal.

Le secteur des structures pour seniors (StS) du service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) crée en été 2024 a vécu sa première année d'existence et a conduit plusieurs projets pilotes dans les foyers de jours et dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour améliorer la coordination (case management) ainsi que la prise en charge de personnes souffrant de maladie cognitives (unités spécialisées).

Les travaux du groupe de travail interdépartemental et interinstitutionnel chargé de travailler à l'anticipation des défis du vieillissement de la population à Genève (GTIV+) mis en place par le CE a poursuivi son travail en vue de la création d'une politique du vieillissement. Deux questionnaires du Panel des Seniors ont été réalisés ainsi que l'organisation d'Assises de la transition démographique qui ont réuni une septantaine de personnes représentatives de la société pour analyser la situation dans laquelle se trouve actuellement le canton et élaborer collectivement une vision stratégique et proposer des solutions concrètes. Cette approche prospective a débouché une nomenclature de 56 items qui seront compilées en mesures stratégiques en 2026.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2025 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire.

Le service des prestations complémentaires (SPC) a par ailleurs continué à œuvrer à l'amélioration de la communication envers les personnes susceptibles de bénéficier de prestations financières. À cet égard, le service a continué à assurer des permanences dans le cadre du Bureau d'information sociale (BiS) afin de renseigner les personnes sur leurs droits et/ou les modalités liées au dépôt de leur dossier. Les pages internet donnant les informations utiles pour demander des PC AVS/AI ont également été restructurées et simplifiées. En 2025, le SPC s'est aussi pleinement impliqué dans la mise en œuvre du dispositif MEDIDENT-GE, lequel permet une réduction conséquente des délais de traitement des devis dentaires pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.4 million de francs, principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), du Service des prestations complémentaires (SPC) et du Service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA).

31 Charges de biens et services

Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires à l'AVS indûment versées s'avèrent inférieures au budget de 1.9 million de francs, car les pertes anticipées sont plus faibles. Par ailleurs, l'utilisation du financement alloué aux mandats du SeSPA s'avère inférieure au budget de 1 million de francs du fait du report de certains projets.

36 Charges de transfert

Aux comptes 2025, les charges de transfert sont inférieures au budget de 19.5 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Prestations complémentaires AVS

Les prestations complémentaires à l'AVS sont inférieures au budget de 10.3 millions de francs, principalement en raison d'une utilisation moins importante des prestations complémentaires cantonales en lien avec la situation des bénéficiaires vivant à domicile, pour lesquels tant le coût moyen par dossier (-7.5%) que le nombre de dossiers (-1.6%) se révèlent inférieurs aux prévisions budgétaires. Il convient également de préciser qu'une partie de cet écart budgétaire provient du transfert, en cours d'année, des dossiers d'aide sociale du SPC vers l'Hg dans le cadre de la mise en œuvre de la LASLP, soit une diminution des dépenses 1.3 million de francs.

En comparaison avec les comptes 2024, les prestations complémentaires à l'AVS enregistrent toutefois une augmentation de 16.6 millions de francs. Cette évolution résulte principalement du vieillissement de la population ainsi que de la progression du coût de la vie. En 2025, le SPC a ainsi octroyé des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+3.4% pour les prestations complémentaires fédérales et +3.7% pour les prestations complémentaires cantonales), portant leur effectif moyen à 15'069 personnes sur l'année. Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

Financement résiduel des soins en EMS et subventions en faveur des seniors

Le budget consacré au financement résiduel des soins en EMS présente un non-dépensé de 4.2 millions de francs, soit 2.4% du montant budgété. Cet écart s'explique notamment par un taux d'occupation effectif de 99.3%, légèrement inférieur aux prévisions, ainsi que par la dotation à la provision retenue cette année pour le complément au déficit des EMS.

En comparaison avec les comptes 2024, ce poste enregistre toutefois une progression de 4.7 millions de francs. Cette évolution s'explique par l'augmentation du volume de minutes de soins et leur coût unitaire, ainsi que par l'impact des mécanismes salariaux.

Par ailleurs, les subventions versées par le SeSPA au titre des placements hors canton sont inférieures de 2 millions de francs aux prévisions budgétaires, le nombre de résidents genevois placés en EMS hors canton s'étant avéré plus faible qu'anticipé.

Enfin, l'utilisation des budgets alloués au financement des unités d'accueil temporaire (UATR), des foyers de jour et du soutien à la proche aidance est inférieure aux estimations respectivement de 1.8 million de francs, de 0.5 million de francs et de 0.7 million de francs.

43 Revenus divers

Les provisions constituées par le SeSPA afin de couvrir le financement résiduel des soins en EMS pour l'exercice précédent ont fait l'objet d'une reprise partielle aux comptes 2025, à hauteur de 5.2 millions de francs.

46 Revenus de transfert

Ces revenus sont supérieurs au budget de 2 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

- l'analyse des comptes des EMS par le département confirme la réalisation des prestations de soins attendues et la restitution de 4.6 millions de francs à l'Etat. Ce montant provient majoritairement d'une charge en soins effective (volume de minutes de soins et leur coût unitaire) inférieure à celle retenue pour l'octroi du financement cantonal aux EMS;
- les revenus de la Confédération liés aux prestations complémentaires à l'AVS sont moins importants de 2.7 millions de francs par rapport au budget et de 6.2 millions de francs supérieurs aux comptes 2024;
- aux comptes 2025, les restitutions de prestations complémentaires à l'AVS indues des années précédentes sont en ligne avec le budget et de 1.6 million de francs supérieur aux comptes 2024. La révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, supérieures à l'année précédente.

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	58%	60%	61.6%	64%	2028
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.4%	99%	99.4%	99%	2028
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 571	F 556	F 558	F 575	2028
4. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
4.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	F 439	F 430	F 434.5	F 430	2028
4.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	10.8%	14%	11.2%	14%	2028
4.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	99.3%	98%	99.3%	98%	2028
4.4 Nombre de plaintes	Qualité	0	< 10	1	< 10	2028
5. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
5.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	90.4%	98%	92.4%	98%	2028
6. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
6.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	82.9 ans	85 ans	82.9 ans	85 ans	2028
6.2 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	96.5%	85%	89.9%	85%	2028
6.3 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.2 ans	3.15 ans	3.2 ans	3.15 ans	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : En 2025, le nombre de dossiers traités à 30 jours est sensiblement inférieur au budget sur un total de dossiers traités sur l'année quant à lui supérieur aux estimations. Compte tenu de l'augmentation et du vieillissement de la population, ainsi que de la lutte contre le non-recours aux prestations, le nombre de dossiers reçus ne cesse d'augmenter (+19% entre 2020 et 2024). A ressource constante et sans évolution informatique, et si l'évolution à la hausse des nouvelles demandes se maintient, le délai de traitement va continuer à s'accroître (malgré des gains de productivité de 15% entre 2020 et 2024). La valeur au compte 2025 reste en deçà de la valeur cible pour 2028.

Indicateur 2.1 : En 2025, nombre de décisions émises par le SPC s'élèvent à 34'318 (30'000 estimées) et le nombre d'oppositions admises est de 215 (300 estimées) (résultat arrondi).

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 3.1 : En 2025, le coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS est en ligne avec la cible. Ce calcul prend en compte le total des charges d'exploitation liées aux prestations complémentaires à l'AVS rapporté au nombre de dossiers traités en 2025.

Indicateur 4.1 : L'indicateur est calculé sur la base de la comptabilité analytique d'exploitation des EMS. Le coût est déterminé essentiellement par les charges de personnel dont l'évolution est conditionnée par la progression des minutes de soins et l'octroi des annuités et des indexations votées par le Grand Conseil. Le coût moyen 2025 est proche de la cible.

Indicateur 4.2 : Le taux d'institutionnalisation représente la proportion de personnes de plus de 80 ans hébergées en EMS parmi les personnes de plus de 80 ans domiciliées sur le canton de Genève et il reste en 2025 inférieur à la cible. Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes âgées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 4.3 : Le taux d'occupation des places est le nombre de journées réalisées en EMS par rapport au nombre de journées réalisables dans l'ensemble des institutions reconnues. Le taux est de 99.3% en 2025, au delà de la cible qui est de 98%..

Indicateur 4.4 : En 2025, la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients n'a pas reçu de plainte.

Indicateur 5.1 : Le SeSPA monitor, en référence au rapport de planification sanitaire cantonale, le niveau d'offre de lits à atteindre. Il gère ainsi la planification des ouvertures et fermetures réelles de lits d'EMS. Il s'agit de la proportion du nombre de lits d'EMS disponibles par rapport au nombre de lits d'EMS planifiés. Ce taux s'élève à 90.4% en 2025, certains projets de construction d'EMS initialement prévus en 2025 ont été repoussés en 2026 et 2027.

Indicateur 6.1 : La moyenne d'âge d'entrée en établissement médico-social est constante. L'augmentation de l'âge d'entrée à 85 ans reste la cible à atteindre, cela doit passer par un renforcement des politiques de maintien à domicile.

Indicateur 6.2 : Le pourcentage d'occupation des Unités d'Accueil Temporaire de Répit (UATR), soit le nombre de journées d'hébergement facturées par rapport au nombre de journées disponibles, est en augmentation à 96.5%, bien au delà de la cible de 85%.

Indicateur 6.3 : Si l'entrée des personnes âgées en EMS est retardée, et que cet effet est obtenu grâce aux efforts du maintien à domicile plutôt que par une compression de la morbidité associée à un vieillissement de la population, alors la durée de séjour en EMS devrait diminuer. En 2025, la durée moyenne de séjour est stable.



C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	552'063'306	-376'542	-0.1%	552'439'848	526'566'366
30 Charges de personnel	7'984'598	-221'414	-2.7%	8'206'012	7'434'424
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'237'857	-742'969	-24.9%	2'980'826	2'227'189
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'476	-10'350	-20.4%	50'826	48'932
36 Charges de transferts	541'779'938	590'704	0.1%	541'189'234	516'840'943
39 Facturations internes	20'437	7'487	57.8%	12'950	14'878
REVENUS	87'010'151	470'417	0.5%	86'539'734	78'053'465
42 Taxes et redevances	46'525	8'422	22.1%	38'103	66'244
43 Revenus divers	157'905	105'531	201.5%	52'374	413'003
44 Revenus financiers	2	-5'474	-100.0%	5'476	0
46 Revenus de transferts	86'805'719	361'938	0.4%	86'443'781	77'507'236
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	66'983
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-465'053'155	846'959	-0.2%	-465'900'114	-448'512'901
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-412'207</i>	<i>-24'450</i>	<i>6.3%</i>	<i>-387'757</i>	<i>-378'828</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'723'724</i>	<i>-306'228</i>	<i>12.7%</i>	<i>-2'417'496</i>	<i>-2'920'780</i>
COÛT COMPLET	-468'189'086	516'282	-0.1%	-468'705'368	-451'812'509

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	58.74	-1.42	-2.36%	60.16	55.45
<i>ETP fixes</i>	<i>55.94</i>	<i>-1.65</i>	<i>-2.87%</i>	<i>57.59</i>	<i>52.79</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.38</i>	<i>0.37</i>	<i>18.41%</i>	<i>2.01</i>	<i>2.66</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.42</i>	<i>-0.14</i>	<i>-25.00%</i>	<i>0.56</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap, les dépenses 2025 tiennent compte de la progression de leur nombre ainsi que de la variation du nombre de places dans les établissements pour personnes handicapées.

L'année 2025 a été marquée par quatre évolutions majeures dans la politique du handicap :

- l'adoption d'un plan d'action visant à réduire le risque majeur identifié en décembre 2024 par le comité d'audit du Conseil d'Etat, à propos de l'insuffisance d'investissements dans l'entretien, la rénovation et la création d'infrastructures dans le domaine des établissements pour personnes en situation de handicap (EPH), avec l'inscription au plan intentionnel des investissements de plusieurs objets prioritaires pour la décennie à venir ;
- le vote d'un crédit supplémentaire de 3.7 millions de francs par la commission des finances pour répondre aux besoins de nouveaux accueils pour des personnes en situation complexe ;
- la création du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE) ;
- la création du service de planification et de suivi des indications (SEPI).

Dans le secteur des EPH, elle a vu la poursuite des négociations en vue des contrats de prestations 2026-2030. Cette négociation avait plusieurs objectifs, il était toutefois nécessaire d'attendre l'issue des débats budgétaires 2026 pour se déterminer sur leur faisabilité. Plusieurs objectifs importants ont ainsi dû être mis en suspens et devront faire l'objet d'évolutions en cours de contrat. En outre, la pérennisation des places créées en 2025 pour l'accueil de situations particulièrement complexes ne pourra pas être couverte par les ressources dont disposent les EPH avec le modèle des 12ème provisoires et fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. Voici les priorités sur lesquelles ont travaillé les EPH et le département en vue des contrats de prestations 2026-2030 :

1. Points répondants à des risques prioritaires et qui seront prévus dans les contrats de prestations 2026-2030 :
 - mise en place d'un mécanisme permettant d'adapter le coût d'une place aux besoins effectifs de la personne accueillie, lorsque sa situation nécessite un accompagnement particulièrement complexe ;
 - renforcements des prestations santé et consolidation des conditions de travail du personnel dans certains EPH ;
 - garanties de contrôle de qualité des prestations par le SCOPSE et le GRESI et mise à disposition d'une procédure interne et externe de signalement d'événements indésirables.
2. Points stratégiques importants mais que la situation budgétaire nécessite de reporter, en espérant une mise en œuvre en cours de contrat sous forme d'avenant :
 - réduction du déficit structurel des EPI liés à l'accueil de situations complexes ;
 - refonte du financement de l'accompagnement à domicile (ADOM) pour en promouvoir le développement qualitatif et quantitatif ;
 - adaptation du prix de la nouvelle place indiqué dans les contrats de prestations, prix qui n'a pas évolué depuis la RPT (2008) ;
 - définition d'un pourcentage de la masse salariale des EPH devant être consacrée à la formation continue du personnel ;
 - promotion de l'hébergement à temps partiel.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.2 million de francs, principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et du Service des prestations complémentaires (SPC).

31 Charges de biens et services

Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires à l'AI indûment versées s'avèrent inférieures au budget de 0.7 million de francs, car les pertes anticipées sont plus faibles.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

36 Charges de transfert

Les charges de transfert sont supérieures au budget de 0.6 million de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Financement aux établissements accueillant des personnes handicapées, EPH

Aux comptes 2025, les prestations versées par l'OAIS aux établissements actifs dans le domaine du handicap sont supérieures au budget de 3.7 millions de francs. Cet écart a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de la compétence de la commission des finances, accepté en date du 10 septembre 2025. Il s'explique principalement par l'accompagnement de situations complexes (personnes en situation de handicap présentant des atteintes multiples à la santé) et l'ouverture de nouvelles places en urgence afin de répondre aux demandes supplémentaires constatées cette année.

Par rapport aux comptes 2024, les dépenses liées aux EPH ont progressé de 10.8 millions de francs. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des financements accordés aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et aux autres EPH, en raison des mécanismes salariaux, de l'annualisation des places ouvertes en 2024 et de la création de nouvelles places en 2025 pour répondre à la hausse des besoins dans le domaine du handicap.

Prestations complémentaires à l'AI

Les dépenses liées aux prestations complémentaires à l'AI se révèlent inférieures aux estimations de 3 millions de francs. Cet écart s'explique principalement par les provisions constituées afin de couvrir les prestations dues dans le cadre de nouveaux dossiers, des mutations et des frais médicaux soumis durant les derniers mois de l'année. Il convient également de préciser qu'une partie de cet écart budgétaire provient du transfert, en cours d'année, des dossiers d'aide sociale du SPC vers l'Hg dans le cadre de la mise en œuvre de la LASLP, soit une diminution des dépenses 1.1 million de francs.

En comparaison avec les comptes 2024, les dépenses de prestations complémentaires à l'AI enregistrent toutefois une augmentation de 11.4 millions de francs. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des cas de handicap et le vieillissement des personnes en situation de handicap avec des besoins d'institutionnalisation accrus. En 2025, le SPC a ainsi octroyé des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+5.1% pour les prestations complémentaires fédérales et +4.4% pour les prestations complémentaires cantonales), portant leur effectif moyen à 12'418 personnes sur l'année. Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

43 Revenus divers

Les revenus divers dépassent le budget de 0.1 million de francs en raison de la dissolution de provisions qui se sont révélées inférieures aux besoins estimés. Il s'agit d'un revenu non monétaire.

46 Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 0.4 million de francs et aux comptes 2024 de 9.3 millions de francs. Les écarts constatés s'expliquent par les éléments suivants:

- les subventions fédérales destinées au financement partiel des prestations complémentaires à l'AI sont inférieures au budget de 1.7 million de francs et supérieures aux comptes 2024 de 6.8 millions de francs;
- les remboursements des prestations complémentaires à l'AI indûment versées des années antérieures sont supérieurs au budget de 0.6 million de francs et de 0.1 million de francs aux comptes 2024. La révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé, supérieures à l'année précédente;
- les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont supérieurs au budget de 1.5 million de francs et aux comptes 2024 de 2.4 millions de francs. Les montants effectifs reçus sont supérieurs aux attentes.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	68.9%	70%	72%	70%	2028
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.4%	99%	99.2%	99%	2028
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 571	F 556	F 558	F 575	2028
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites pour des dossiers déposés durant l'année en cours	Efficacité	27.8%	40%	52%	40%	2028
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen (part subventionnée) par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 388	F 385	F 387	F 410	2028
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	21%	20%	20%	20%	2028
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	93%	90%	84.7%	90%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : La proportion de dossiers traités dans un délai de 30 jours est en sensible baisse par rapport au budget 2025 et de la cible à long terme. Compte tenu de l'augmentation et du vieillissement de la population, ainsi que de la lutte contre le non-recours aux prestations, le nombre de demandes ne cesse d'augmenter (+19% entre 2020 et 2024). A effectif constant, l'augmentation des nouvelles demandes en 2023 et 2024 a généré un retard de traitement.

Indicateur 2.1 : Le nombre de décisions émises en 2025 par le service des prestations complémentaires s'élève à 26'620, dont 157 ont donné lieu à des oppositions admises. L'indicateur reste stable.

Indicateur 3.1 : En 2025, le coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI est en progression, mais reste légèrement en dessous de la cible.

Indicateur 4.1 : La proportion de personnes effectivement intégrées dans une structure spécialisée dont le dossier a été reçu en 2025 et traités en 2025 par la commission cantonale d'indication (CCI) est de 27.8%. Cet indicateur présente un recul marqué par rapport au budget et à la cible. Cette évolution s'explique par une hausse significative des demandes, conjuguée à une situation de sous-effectif à la CCI durant le premier semestre 2025. Le renforcement des équipes n'est intervenu qu'au second semestre, sans permettre de résorber immédiatement les tensions opérationnelles, ce qui a pesé sur le résultat de l'indicateur pour l'ensemble de l'exercice.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Indicateur 5.1 : Le coût moyen par lit résidentiel et par jour n'a connu qu'une évolution très modérée entre 2024 et 2025 (et par rapport au budget). Cette stabilité s'explique par le fait que, sur l'ensemble des institutions, une seule réévaluation tarifaire a été appliquée sur la période. L'indicateur reflète ainsi davantage une politique de maîtrise des coûts et de stabilité des prix qu'une absence de dynamique, dans un contexte où les ajustements tarifaires sont limités.

Indicateur 5.2 : Le taux d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap est stable par rapport au budget.

Indicateur 5.3 : Le taux d'occupation des places au sein des EPH atteint 93% en 2025 progressant fortement, ce qui traduit une utilisation quasi maximale des capacités d'accueil disponibles. Ce taux d'occupation élevé traduit une tension structurelle du dispositif et une capacité résiduelle désormais très restreinte pour absorber de nouvelles demandes. Dans ce contexte, la création de places supplémentaires apparaît nécessaire afin de préserver la qualité de la prise en charge et de prévenir les situations de saturation.



C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	131'394'123	11'986'766	10.0%	119'407'357	132'791'287
30 Charges de personnel	6'784'730	-107'466	-1.6%	6'892'196	6'339'584
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'714'575	-2'753'460	-50.4%	5'468'035	3'908'573
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'143	-2'525	-19.9%	12'668	9'963
34 Charges financières	100'788	-4'212	-4.0%	105'000	43'795
36 Charges de transferts	97'504'066	-2'205'742	-2.2%	99'709'808	94'373'734
37 Subventions redistribuées	24'070'705	17'070'705	243.9%	7'000'000	27'920'133
39 Facturations internes	209'115	-10'535	-4.8%	219'650	195'505
REVENUS	29'303'628	12'301'276	72.4%	17'002'352	32'653'230
42 Taxes et redevances	1'185'766	304'483	34.5%	881'283	1'097'255
43 Revenus divers	5'099	4'399	628.4%	700	115
44 Revenus financiers	1'927	1'927	-	-	3'859
46 Revenus de transferts	4'040'130	-5'080'239	-55.7%	9'120'369	3'622'817
47 Subventions à redistribuer	24'070'705	17'070'705	243.9%	7'000'000	27'929'185
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-102'090'495	314'510	-0.3%	-102'405'005	-100'138'057
<i>Coût d'état-major</i>	-350'263	-24'587	7.5%	-325'676	-323'039
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'400'745	-163'880	7.3%	-2'236'865	-2'619'351
COÛT COMPLET	-104'841'502	126'044	-0.1%	-104'967'546	-103'080'447

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	44.70	-5.09	-10.22%	49.79	45.59
<i>ETP fixes</i>	36.25	-4.65	-11.37%	40.90	38.18
<i>ETP auxiliaires</i>	3.69	0.38	11.48%	3.31	2.60
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.77	-0.82	-14.67%	5.59	4.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC). Les priorités sont mises sur le dispositif lié à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), le service des prestations complémentaires (SPC) et le bureau d'intégration et de la citoyenneté (BIC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 15.5 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 46.8 millions de francs.

En 2025, selon la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) entrée en vigueur au 1^{er} janvier, les compléments d'aide sociale versés aux familles bénéficiaires des prestations complémentaires familiales ont été entièrement pris en charge par l'Hospice général (Hg). Pour ce faire, le service des prestations complémentaires et l'Hospice général ont collaboré de manière efficace pour faciliter la reprise des dossiers concernés.

Durant l'année 2025, ce sont plus de 200 projets qui ont été déployés dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) soutenu par la Confédération. L'ensemble des domaines de la politique d'intégration et de lutte contre les discriminations ont bénéficié de ces projets et dispositifs portés tant par les associations que les communes ou institutions publiques. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PIC 3 permet d'atteindre les objectifs convenus avec la Confédération dans le cadre de la convention cadre.

En matière d'intégration des personnes étrangères, l'accent a continué d'être mis sur l'intégration professionnelle des personnes originaires d'Ukraine titulaires d'un permis S, afin de s'approcher au plus près de la cible fixée par la Confédération.

Concernant les personnes titulaires de permis F et 'B réfugié' intégrées dans le dispositif AIS (2663 personnes de plus de 18 ans à la fin de l'année 2025), les priorités 2025 ont continué à être l'apprentissage de la langue, la formation et l'insertion professionnelle pour continuer à augmenter le taux d'employabilité de ces publics-cibles et atteindre les objectifs définis par la Confédération. Les efforts déployés ont permis au canton de Genève de situer le taux d'emploi des permis S dans la marge de tolérance de 5 points du pourcentage fixé.

Durant l'année 2025, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a déployé son action auprès de la jeunesse sur l'ensemble du territoire avec un accent particulier sur la prévention des violences, l'intégration sociale et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés relevant du domaine de l'asile. La FASe a également été très active concernant des mesures d'inclusion pour les enfants et jeunes en situation de handicap. Les activités relevant de la FASe ont été financées à hauteur de 27.2 millions de francs.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.1 million de francs, principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein du service des prestations complémentaires (SPC) et du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

31 Charges de biens et services

Aux comptes 2025, les charges de biens et services sont inférieures au budget de 2.8 millions de francs et de 1.2 million de francs par rapport aux comptes 2024, principalement en raison des éléments suivants:

- les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont inférieures aux estimations de 0.4 million de francs;
- les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le SCARPA sont inférieures au budget de 0.4 million de francs et de 0.5 million de francs par rapport aux comptes 2024;
- l'utilisation du financement alloué au programme d'intégration cantonal (PIC) s'avère inférieure au budget de 1.5 million de francs et de 0.3 million de francs aux comptes 2024 du fait du report de la mise en œuvre de certains projets;
- l'utilisation du financement alloué aux mandats du SCARPA et de l'OAIS s'avère inférieure au budget, respectivement de 0.3 million de francs et de 0.1 million de francs.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 2.2 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales sont inférieures au budget de 3.5 millions de francs. Cet écart provient principalement des dossiers d'aides sociales familiales qui ont été transférés plus rapidement qu'anticipés à l'Hospice général (Hg). Ce transfert est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP).

Allocations familiales pour les personnes non actives et dans l'agriculture

Les allocations familiales destinées aux personnes non actives dépassent le budget de 1.8 million de francs et enregistrent une hausse de 1.7 million de francs par rapport aux comptes 2024. Cette évolution s'explique principalement par une augmentation plus marquée que prévu du nombre d'allocations versées, en particulier en faveur des bénéficiaires de l'Hg. L'OCAS relève également une progression des montants rétroactifs versés au cours de l'exercice.

Afin de couvrir ce dépassement budgétaire, un crédit supplémentaire a été sollicité par le département de la cohésion sociale (DCS). Celui-ci a toutefois été refusé par la commission du Grand Conseil chargée des finances le 14 janvier 2026. Ce refus ne remet néanmoins pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues aux personnes remplissant les conditions d'octroi, compte tenu du caractère contraint de cette dépense.

À l'inverse, les allocations familiales versées dans le secteur agricole se révèlent inférieures aux estimations de 0.1 million de francs.

Prestations délivrées par le BIC

Les dépenses relatives au programme d'intégration cantonal (PIC) sont inférieures au budget de 0.4 million de francs, notamment du fait du report de certains projets initialement prévu en 2025. Ces charges sont toutefois en hausse de 0.5 million de francs par rapport aux comptes 2024.

42 Taxes et redevances

Le recouvrement des créances déjà comptabilisées en pertes par le SCARPA est plus important que prévu de 0.3 million de francs.

46 Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de 5.1 millions de francs et supérieurs aux comptes 2024 de 0.4 million de francs en raison des éléments suivants:

- la subvention fédérale relative au programme d'intégration cantonale (PIC) est inférieure au budget de 4.6 millions de francs et en hausse de 0.3 million de francs par rapport aux comptes 2024. Cet écart s'explique par un financement de la Confédération inférieur aux prévisions, en raison de la nouvelle convention relative au PIC 3. À noter qu'une partie des montants versés par la Confédération est comptabilisée en transitoire afin d'assurer une cohérence avec les dépenses liées aux projets d'intégration financés;
- les remboursements des prestations complémentaires familiales indûment versées des années antérieures sont inférieures de 0.5 million de francs au budget et de 0.1 million de francs aux comptes 2024.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	62.4%	62.1%	62.7%	62.8%	2028
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.6%	99%	99.7%	99%	2028
3. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
3.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95.3%	92%	97.4%	95%	2028
4. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
4.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.4%	99%	99%	99%	2028
5. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
5.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficience	F 663	F 823	F 779	F 800	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le SCARPA a maintenu un bon niveau d'encaissements en 2025. Le montant des pensions facturées a légèrement diminué alors que le montant des encaissements a augmenté, ce qui a permis, encore cette année, une légère augmentation du taux de recouvrement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est stable.

Indicateur 3.1 : En 2025, 652 dossiers ont été traités à 30 jours sur un total de 684 dossiers. Malgré une légère baisse de la proportion par rapport à 2024, le traitement des dossiers dans un délai inférieur à 30 jours s'est amélioré et reste dans la cible.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure le niveau de la qualité des décisions rendues par le service, considérant que chaque décision peut être contestée, dans un délai de 30 jours suivant sa notification, par voie de l'opposition auprès du service des prestations complémentaires. L'estimation pour 2025 du nombre de décisions émises est de 8'000, pour un nombre d'oppositions admises d'environ 80 (résultat arrondi).

Indicateur 5.1 : Cet indicateur a pour objectif de mesurer le coût administratif à charge du service pour chaque dossier dont il a la gestion. La part du coût total de la prestation aux comptes 2025 attribué au PCFam est de 1.2 million de francs pour 1'810 dossiers traités au 31 décembre 2025.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	167'029'700	-6'369'762	-3.7%	173'399'462	167'385'573
30 Charges de personnel	270'593	-2'037	-0.7%	272'630	213'781
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	77'185	-43'925	-36.3%	121'110	66'315
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'872	-2'525	-20.4%	12'397	11'935
36 Charges de transferts	166'672'050	-5'321'275	-3.1%	171'993'325	167'093'542
37 Subventions redistribuées	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	-
REVENUS	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	-
47 Subventions à redistribuer	-	-1'000'000	-100.0%	1'000'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-167'029'700	5'369'762	-3.1%	-172'399'462	-167'385'573
Coût d'état-major	-13'969	-1'086	8.4%	-12'883	-10'893
Coût des prestations de moyens	-2'293'090	166'955	-6.8%	-2'460'045	-2'912'513
COÛT COMPLET	-169'336'759	5'535'631	-3.2%	-174'872'390	-170'308'979

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.40	-0.06	-4.11%	1.46	1.10
ETP fixes	1.23	-0.12	-8.89%	1.35	0.97
ETP auxiliaires	0.10	0.04	66.67%	0.06	0.13
ETP agents spécialisés	0.07	0.01	16.67%	0.06	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Hospice général (HG).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

L'Hospice général (Hg) a poursuivi le déploiement de moyens importants pour le renforcement de son pôle d'aide aux migrants (AMIG), compte tenu du nombre toujours élevé de migrantes et migrants arrivant en Suisse. Deux nouveaux centres d'hébergement collectifs (CHC) ont été inaugurés pour un total de 340 places et le site de Praille-Gavard a été réouvert (160 places) alors que le site de Palexpo a fermé ses portes en décembre 2025.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

En 2025, le nombre de requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) a diminué par rapport à 2024, mais il reste élevé. Leur prise en charge continue d'être répartie entre l'Hg et la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ).

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 Charges de transfert

Les charges de transferts sont inférieures au budget de 5.3 millions de francs, principalement en raison des éléments suivants:

Aide aux migrants délivrées par l'HG

Le nombre de personnes accompagnées par l'Hg dans leur parcours d'intégration à Genève a continué de croître en 2025, atteignant une moyenne annuelle de 11'120 bénéficiaires, soit une progression de 5.5% par rapport à l'année précédente et de 3.9% par rapport au budget. L'institution constate également une forte hausse de ces coûts de santé de 9.2% par rapport à l'année dernière. Ces deux phénomènes impactent directement les dépenses brutes d'assistance et de santé qui augmentent de 5.1 millions de francs entre 2024 et 2025 et de 1 million de francs par rapport au budget.

Toutefois, le financement cantonal dédié aux prestations de l'Hg est inférieur au budget de 4.3 millions de francs et de 10.4 millions de francs par rapport aux comptes 2024. La diminution des dépenses malgré la hausse du nombre de bénéficiaires et des coûts de la santé, s'explique par les éléments suivants :

- un plan d'économie a été engagé et a notamment permis de contenir le montant des charges d'hébergement (repas, sécurité, infrastructure) sur le site de Palexpo (incluant notamment sa fermeture) et sur plusieurs autres sites d'hébergement. Ces baisses de dépenses permettent d'avoir un niveau de prestations brutes inférieur au budget de 4.6 millions de francs. Par ailleurs, d'autres mesures d'économies portant sur les autres prestations permettent de réduire les charges de 3.7 millions de francs comparé au budget ;
- par rapport aux comptes 2024, les autres prestations de soutien aux personnes migrantes sont inférieures de 7.5 millions de francs, notamment du fait d'une reclassification neutre de charges afin de financer des besoins de fonctionnement de l'Hg dans le domaine asile.

Par ailleurs, les recettes fédérales sont inférieures au budget de 3.6 millions de francs alors qu'elles sont en augmentation marquée par rapport aux comptes 2024 de 8.4 millions de francs. Les remboursements de tiers sont également en hausse par rapport aux estimations budgétaires de 0.6 million de francs.

Autres prestations du programme C05

L'utilisation du financement prévu pour l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) est inférieure aux estimations de 0.7 million de francs alors qu'il est supérieur de 0.4 million de francs par rapport au compte 2024. De plus, le montant consacré au programme d'aide au retour est inférieur aux estimations de 0.3 million de francs.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Bénéficiaires actifs: durée moyenne de prise en charge à l'AMIG (Aide aux migrants)	Efficacité	73 mois	71 mois	71 mois	70 mois	2026
1.2 Taux de la population AIS (18 ans et plus) nouvellement accueillie ayant reçu au moins un atelier de primo-information dans les 12 mois suivant leur arrivée	Efficacité	97%	97%	100%	100%	2026
1.3 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	45%	40%	41%	50%	2026
1.4 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	28%	40%	27%	40%	2026
1.5 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois	Efficacité	42%	30%	40%	40%	2026
1.6 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois	Efficacité	36%	30%	34%	40%	2026
1.7 Proportion des fins d'aide financière pour raison d'emploi pour l'ensemble de la population migrante suivie (tout permis confondus)	Efficacité	n/a	25%		25%	2026
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Durée moyenne d'hébergement collectif des bénéficiaires actifs	Efficacité	35 mois	32 mois	32 mois	30 mois	2026
2.2 Durée moyenne d'hébergement en logement individuel HG des bénéficiaires actifs	Efficacité	87 mois	77 mois	80 mois	75 mois	2026
2.3 Coût moyen mensuel de la place en centre d'hébergement collectif (CHC) par occupation réelle	Efficacité	F 1'642	F 1'748	F 1'627	F 1'741	2026
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficacité	F 10'280	F 10'389	F 10'401	F 11'601	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : La population observée est composée des bénéficiaires «admis provisoire» pris en charge à l'AMIG. Une prise en charge AMIG (Aide aux migrants) signifie une prestation liée au domaine de l'asile et/ou un hébergement fourni par l'Hospice général. Les durées de prise en charges liées à cet indicateur regroupent des prises en charges AMIG qui sont en cours. La durée moyenne de prise en charge en 2025 est de 73 mois, les sorties du dispositif concernent majoritairement des bénéficiaires dont la durée de prise en charge est relativement courte. À l'inverse, les personnes accompagnées depuis une période prolongée quittent plus rarement le dispositif. Cette dynamique a pour effet d'augmenter mécaniquement la durée moyenne de prise en charge, laquelle dépasse ainsi la valeur budgétée et la cible.

Indicateur 1.2 : Toute population AIS (admis provisoires et réfugiés) arrivée dans le Canton devrait avoir suivi un atelier de primo-information (par exemple, découverte de Genève, primo-information sur la vie quotidienne, le programme AIS) dans les 12 mois de son arrivée. Le programme Agenda Intégration Suisse a pour objectif de promouvoir l'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement en favorisant leur accès rapide au monde du travail, d'intensifier leurs liens avec la population résidente et de diminuer leur dépendance à l'aide sociale. Le taux de participation aux ateliers de primo-formation, tel que mesuré aux comptes 2025, est conforme au budget et proche de la valeur cible. L'Hospice général constate à cet égard un excellent suivi de ces ateliers dans le parcours des bénéficiaires de l'AMIG.

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Indicateur 1.3 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis «réfugié» (AIS et hors AIS) dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une mesure de formation et/ou d'intégration professionnelle a été réalisée. En 2025, 45% des bénéficiaires ont suivi une mesure, dépassant les prévisions budgétaires. Ce résultat se rapproche de la cible fixée. Cette progression est le reflet du renforcement du suivi socio-professionnel des bénéficiaires de l'AMIG.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis «admis provisoire» dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une mesure de formation et/ou d'intégration professionnelle a été enregistrée. En 2025, le budget et la cible ne sont pas atteints, en effet le nombre «d'admis provisoire» a augmenté plus qu'attendu, avec un nombre de personnes pouvant bénéficier d'une mesure inférieur aux attentes.

Indicateur 1.5 : En 2025, le taux des bénéficiaires d'un permis «réfugié», pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au-delà de 18 ans, pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été effectuée est de 42 % soit bien au-delà du budget. Cela s'explique par la nette augmentation des suivis sociaux.

Indicateur 1.6 : En 2025, le taux de bénéficiaires d'un permis «admis provisoire» pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au-delà de 18 ans et pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été réalisée est de 36%, au-delà des prévisions budgétaires. Ce résultat se rapproche en outre de la cible fixée. Cette évolution s'explique par une nette augmentation des suivis sociaux.

Indicateur 1.7 : Il s'agit d'un nouvel indicateur introduit au budget 2025. L'indicateur est toujours en cours de développement et sera prochainement disponible.

Indicateur 2.1 : La durée moyenne d'hébergement dans un centre d'hébergement collectif de l'Hospice général (CHC) est en hausse en 2025 par rapport au budget. Pour y remédier, une stratégie d'attribution pour l'accès aux appartements individuels de l'Hospice général a été adoptée au premier semestre 2026, en collaboration avec la direction immobilière et le service d'accompagnement au logement. Cette démarche vise à faciliter l'accès au logement individuel pour les personnes actuellement hébergées en collectif, contribuant ainsi à réduire la durée moyenne de séjour en hébergement collectif.

Indicateur 2.2 : La durée moyenne d'hébergement des bénéficiaires dans un logement individuel de l'Hospice général est en hausse par rapport au budget et au-delà de la valeur cible. Une stratégie d'hébergement en logements individuels, adoptée en décembre 2025 et mise en œuvre au premier semestre 2026, vise à renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du dispositif AMIG vers l'accès à un logement pérenne.

Indicateur 2.3 : Somme de tous les coûts annuels mensualisés liés aux centres d'hébergement collectifs (hormis les coûts des collaborateurs) / Occupation moyenne mensuelle de ces centres d'hébergements. Le plan d'économie engagé début 2025 et la fermeture de Palexpo ont permis d'être en-deçà du budget 2025 et de la valeur cible.

Indicateur 3.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, à l'hébergement et à l'intégration des migrants, rapporté au nombre de dossiers suivis par l'AMIG. Le coût moyen en 2025 est sensiblement inférieur au budget, en raison d'un nombre de dossiers supérieur aux prévisions.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	25'314'312	-1'300'491	-4.9%	26'614'803	23'245'053
30 Charges de personnel	22'903'467	-782'647	-3.3%	23'686'114	21'348'115
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'139'030	-482'615	-18.4%	2'621'645	1'625'798
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	2'387
36 Charges de transferts	266'680	-4'364	-1.6%	271'044	248'554
39 Facturations internes	5'135	-30'865	-85.7%	36'000	20'198
REVENUS	330'442	-196'821	-37.3%	527'263	450'299
42 Taxes et redevances	134'627	855	0.6%	133'772	339'955
43 Revenus divers	195'815	-197'676	-50.2%	393'491	110'344
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'983'870	1'103'670	-4.2%	-26'087'540	-22'794'754
<i>Coût d'état-major</i>	-1'182'396	-63'160	5.6%	-1'119'236	-1'087'813
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-9'615'827	-297'424	3.2%	-9'318'403	-9'642'432
COÛT COMPLET	-35'782'094	743'085	-2.0%	-36'525'179	-33'524'999

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	176.85	-4.75	-2.62%	181.60	170.62
<i>ETP fixes</i>	161.35	-5.55	-3.33%	166.90	155.18
<i>ETP auxiliaires</i>	14.50	1.00	7.41%	13.50	13.54
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-0.20	-16.67%	1.20	1.90

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de protection de l'adulte (OPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Dès le 1^{er} janvier 2025, le service de protection de l'adulte (SPAd) est devenu un office - l'office de protection de l'adulte (OPAd) - et, en tant que tel, il est désormais rattaché directement au secrétariat général du DCS.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Dans un contexte marqué par une hausse des mandats confiés à l'office de protection de l'adulte (OPAd) par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), les priorités ont porté sur la mise en œuvre de la réforme du système informatique de l'OPAd et le déploiement des projets du programme RePAir – Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir – mené conjointement avec le Pouvoir Judiciaire (PJ).

Pour renforcer le droit à l'autodétermination des personnes sous curatelle et l'accompagnement pouvant être apporté par les proches, la communication sur la politique publique, et en particulier les mesures personnelles anticipées, a été complètement refondue. En vue de rendre plus accessible la rédaction de mandats pour cause d'incapacité (MCI), et partant participer à réduire le risque d'instauration d'une curatelle, un guide d'aide à la rédaction des MCI a été élaboré en partenariat avec le réseau socio-sanitaire et les personnes concernées, et une instance cantonale de dépôt des MCI a été identifiée.

Pour encore mieux accompagner les personnes sous curatelle, les travaux de révision des critères d'attribution et de rétribution des mandats se sont poursuivis avec pour objectif d'étendre les profils des curateurs et curatrices à des acteurs spécialisés dans l'accompagnement de publics et/ou problématiques spécifiques. Le risque de faire l'objet d'une curatelle augmentant fortement dès l'âge de 65 ans, un projet pilote a notamment été déployé en collaboration avec la Fondation Pro Senectute Genève (PSGE) afin de mieux accompagner ces personnes. L'évaluation intermédiaire à 12 mois du dispositif est encourageante.

Par ailleurs, des analyses détaillées des parcours et des besoins des jeunes adultes dans le dispositif de protection (mineur et majeur) ont été produites. Ces résultats permettront de déterminer l'opportunité de déployer un dispositif pilote pour mieux les accompagner, notamment vers une levée de mesure, lorsque cela est possible.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.8 million de francs, tout en affichant une hausse de 1.6 million de francs par rapport aux comptes 2024. Cette progression s'explique par le renforcement des effectifs de l'office de protection de l'adulte (OPAd), rendu nécessaire par la croissance continue et significative du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

En 2025, l'OPAd a assuré la gestion de 4'342 mandats, avec un afflux de nouveaux mandats atteignant un niveau inédit. Plus de 1% de la population genevoise majeure est désormais suivie dans le cadre d'un mandat judiciaire au sein de l'office. L'année a notamment été marquée par l'entrée de 711 nouvelles situations de personnes en grande vulnérabilité, soit plus du double par rapport à l'exercice 2021.

Il convient de rappeler que l'OPAd est tenu de mettre en œuvre les mesures de curatelle ordonnées par le TPAE et demeure, à ce titre, entièrement dépendant de décisions sur lesquelles il ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

31 Charges de biens et services

Les charges de biens et services sont en baisse de 0.5 million francs par rapport au budget 2025. Il est constaté une baisse de 0.3 million des autres charges d'exploitation (provision pour les prestations de dommages & intérêts) ainsi qu'une baisse de 0.1 million des autres charges de matières et de marchandise (fournitures et matériel de bureau par exemple).

43 Revenus divers

Les reprises de dépréciations de créances prévues à l'OPAd se sont avérées moins importantes de 0.2 million de francs qu'anticipées et expliquent principalement l'écart au budget.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par l'OPAd	Qualité	2%	4%	2%	3%	2028
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	64 dossiers	65 dossiers	65 dossiers	60 dossiers	2028
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	3 jours	10 jours	13 jours	10 jours	2028
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par l'office de protection de l'adulte (OPAd)	Efficience	F 5'738	F 5'400	F 5'606	F 5'800	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux de réclamation diminue en 2025 par rapport au budget. Le nombre de réclamations reçues au niveau de la direction de l'OPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par l'office reste faible.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur correspond au nombre de dossiers actifs pour le nombre d'intervenants en protection de l'adulte (ETP) présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus). Cet indicateur est en légère baisse en 2025, mais la hausse continue du nombre de nouveaux mandats confiés par le TPAE ne permet pas encore de respecter la recommandation de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui est de 60 mandats par intervenant en protection de l'adulte.

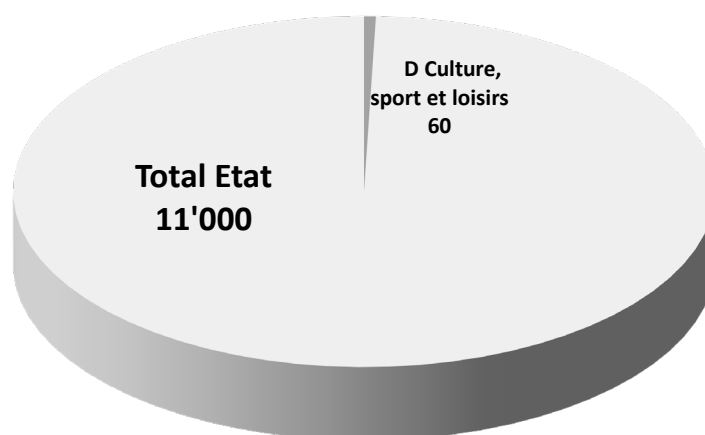
Indicateur 2.2 : Cet indicateur montre le délai entre le moment où la décision du TPAE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. Un dossier est considéré comme pris en charge le jour où le premier courrier (lettre de nomination) est envoyé. La création depuis le 1er juillet 2021 de la cellule d'ouverture de dossiers permet une prise en charge immédiate de ceux-ci dans les 5 premiers jours après l'entrée en force du mandat du TPAE. Le dispositif mis en place démontre son efficacité, le temps moyen ayant diminué à 3 jours en 2025. La formation des nouveaux collaborateurs ainsi que leur adhésion aux processus déployés permettent aujourd'hui d'assurer un fonctionnement efficient et la prise en charge rapide des nouveaux mandats désormais majoritairement immédiatement exécutoires.

Indicateur 3.1 : L'augmentation du nombre de dossiers, conjuguée à la hausse des coûts de fonctionnement, entraîne mécaniquement une progression du coût moyen de traitement d'un dossier en 2025.

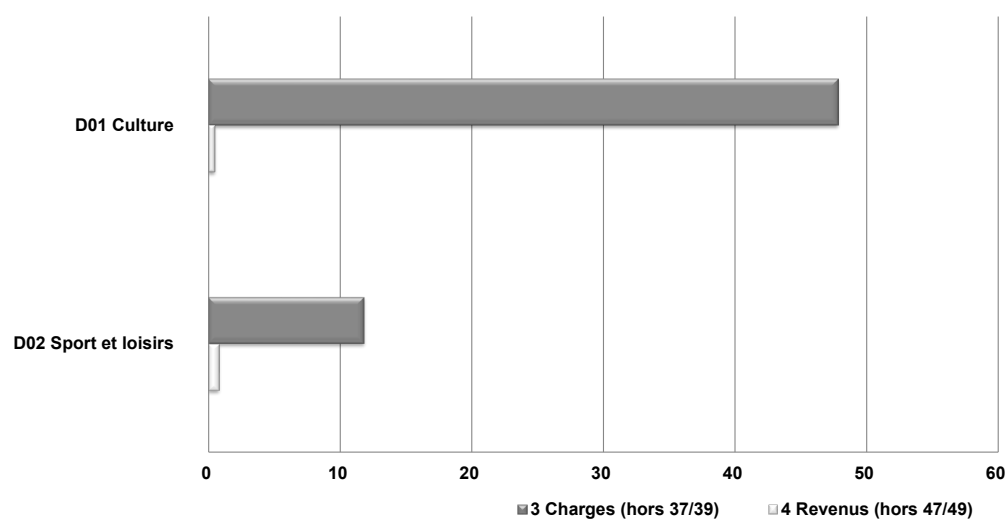


D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Culture

En mai 2025, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (RPCCA), complétant ainsi le nouveau cadre de référence en matière de politique culturelle à l'échelle du territoire cantonal.

Inauguré en 2024, le financement conjoint avec une ou plusieurs communes genevoises d'un nombre restreint d'institutions culturelles a été consolidé. Le Grand Conseil a ainsi voté les premiers projets de loi ratifiant des conventions de soutien conjoint tripartites entre le canton, une commune – en l'occurrence, la Ville de Genève et Carouge – et les institutions suivantes : Théâtre Am Stram Gram, Théâtre de Marionnettes de Genève et Théâtre de Carouge. Des projets de loi concernant l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre de chambre de Genève ont également été soumis à l'approbation du Grand Conseil. La première convention quadripartite entre le canton, la Ville de Genève, l'ACG et le Festival Antigél a également été signée en fin d'année.

Le canton a par ailleurs développé le deuxième volet de son soutien aux institutions en apportant un soutien complémentaire au financement prioritaire des communes à 41 institutions, dans l'optique de leur permettre de développer des volets spécifiques de leur activité en lien avec les priorités de la politique culturelle du canton, telles qu'énoncées dans ses lignes directrices.

Toujours en concertation avec ses partenaires communaux, le canton a pu mettre en place de nouvelles mesures en faveur de la création artistique, complémentaires à celles des communes, avec le lancement de soutiens aux structures d'accompagnement d'artistes et aux programmes de résidences.

Dans le domaine de l'accès à la culture, un appel à projets dans le cadre de l'Euro féminin 2025 a donné lieu à une série d'interventions culturelles et artistiques. La réforme de la carte 20ans20francs et des tarifs jeunes a été poursuivie.

Une nouvelle étape sur le chemin de la création du Musée de la bande dessinée a été franchie, avec le vote par le Grand Conseil du projet de loi portant sur une subvention d'investissement pour la transformation de la Villa Sarasin sur la commune du Grand-Saconnex.

Les travaux sur la réforme de la gouvernance d'institutions rattachées historiquement à la Ville de Genève se sont poursuivis. Les deux projets de loi concernant le GTG – l'un sur la modification du statut de l'institution, l'autre sur la participation du canton au financement de la rénovation des machineries – ont été votés par le Grand Conseil.

Le fonds cantonal d'art contemporain a poursuivi ses commandes de vidéos artistiques, initié une vaste campagne de restauration d'œuvres et mené à son terme, conjointement avec la CCA, la procédure d'acquisition d'un espace d'exposition itinérant sur les communes genevoises.

Sport

En 2025, le Conseil d'Etat a veillé à la mise en œuvre du plan stratégique cantonal du sport, développé autour de sept axes couvrant l'ensemble des domaines sportifs. Cette démarche a permis, en collaboration avec les communes, de proposer une offre sportive diversifiée et inclusive, favorisant l'épanouissement, l'encouragement à l'activité physique et le vivre-ensemble.

Avec 430 millions de francs d'investissements prévus en matière d'infrastructures sportives durant les dix prochaines années, le canton maintient une politique d'offre volontariste pour le sport, notamment en faveur de la relève et de l'élite. Avec le vote par le Grand Conseil d'un crédit d'investissement de 275.5 millions de francs, un cap majeur a été franchi concernant la future patinoire du Trèfle-Blanc. Par ailleurs, le développement des pôles football provisoires et définitifs se poursuit et le Conseil d'Etat a renouvelé le contrat de prestations de l'Association Genève-Plage.

Le Conseil d'Etat a également renforcé son soutien au domaine du sport associatif - plus particulièrement aux associations faitières afin de les accompagner dans leur structuration et leur professionnalisation - et aux centres cantonaux de la relève (académies) en coordination avec le dispositif sport-art-études (SAE-DIP).

La visibilité des athlètes d'élite genevois auprès du grand public a été accrue, que ce soit dans le cadre du programme Team Genève en vue des prochaines grandes compétitions internationales ou à travers le soutien apporté aux athlètes d'élite dont les disciplines sportives ne sont pas reconnues par Swiss Olympic (ex. : voile au large).

En 2025, Genève a également accueilli cinq matchs du Championnat d'Europe de football féminin (WEURO 2025), plus grand événement sportif féminin en Europe, avec une participation de 120'000 spectateurs au Stade de Genève. Le Conseil d'Etat a accompagné l'accueil et l'organisation de cet événement d'envergure internationale notamment dans les domaines de la sécurité, de la mobilité, mais aussi sur le plan des infrastructures ou en développant un programme dédié à l'héritage laissé par cet événement exceptionnel.

Les collaborations avec les autres collectivités publiques ont été intensifiées à plusieurs niveaux, notamment dans le déploiement d'une stratégie de prévention des violences dans le sport, dans la mise en œuvre de mesures favorisant l'accès au sport pour l'ensemble de la population, ainsi que dans la mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives existantes.

Le programme *GE Découvre le mercredi* a continué de proposer aux jeunes des familles genevoises plus de 220 cours d'initiation à prix accessible pour des activités sportives organisées durant l'année scolaire, ainsi qu'une nouvelle variante avec des activités hivernales (*GE Découvre en hiver*). Un plan d'action cantonal d'inclusion dans les milieux sportifs (2026–2028) a également été développé en partenariat avec l'association Swiss Inclusiv Sport (SIS).

Enfin, le canton a continué de développer son offre de cours de formation Jeunesse + Sport à l'attention des monitrices et des moniteurs actifs dans les associations sportives. Plus de 5.9 millions de francs de subventions fédérales ont été reversés aux bénéficiaires.

D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	47'805'598	-157'101	-0.3%	47'962'699	41'951'229
30 Charges de personnel	3'103'891	31'576	1.0%	3'072'315	3'030'577
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'135'827	-37'029	-3.2%	1'172'856	1'122'002
33 Amortissements du patrimoine administratif	263'277	-5'949	-2.2%	269'226	232'113
34 Charges financières	-	-	-	-	227'653
36 Charges de transferts	43'301'495	-137'307	-0.3%	43'438'802	37'338'883
39 Facturations internes	1'108	-8'392	-88.3%	9'500	-
REVENUS	468'451	189'198	67.8%	279'253	468'757
42 Taxes et redevances	228'344	6'378	2.9%	221'966	213'255
43 Revenus divers	169'765	112'478	196.3%	57'287	186'826
46 Revenus de transferts	70'342	70'342	-	-	68'675
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-47'337'148	346'298	-0.7%	-47'683'446	-41'482'473
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-160'239</i>	<i>-15'063</i>	<i>10.4%</i>	<i>-145'176</i>	<i>-154'426</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'764'706</i>	<i>68'864</i>	<i>-3.8%</i>	<i>-1'833'570</i>	<i>-1'578'843</i>
COÛT COMPLET	-49'262'093	400'099	-0.8%	-49'662'192	-43'215'741

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	18.06	0.49	2.79%	17.57	17.82
<i>ETP fixes</i>	<i>13.79</i>	<i>-3.19</i>	<i>-18.79%</i>	<i>16.98</i>	<i>15.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.10</i>	<i>3.10</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.17</i>	<i>0.58</i>	<i>98.31%</i>	<i>0.59</i>	<i>0.88</i>

Descriptif du programme

Conformément à la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève, le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture (SCC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Mise en œuvre de la LPCCA

En 2025, le travail de mise en œuvre de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, s'est poursuivi. En mai, à l'issue d'un processus impliquant la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) et après consultation des faïtières culturelles, le règlement d'application de la LPCCA a été adopté par le Conseil d'Etat. Il a été accompagné d'un *rapport d'étape sur la nouvelle politique culturelle cantonale*, présenté lors d'une conférence de presse réunissant les trois partenaires publics susmentionnés.

Le Comité de pilotage politique, créé pour élaborer les bases du nouveau cadre légal, a ainsi clôt ses travaux, cédant la place au nouvel Organe de concertation et de coordination, institué par la LPCCA, qui s'est réuni au début de l'année 2026 et pilote désormais le développement cohérent de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire.

En décembre, le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil son rapport sur les grandes orientations et les priorités de la politique culturelle cantonale, conformément à l'article 7 alinéa 3 de la LPCCA. Ce dernier fixe les grandes orientations et les priorités de la politique culturelle cantonale, ainsi que les mesures de financement y relatives pour la législature en cours. Son travail sera notamment nourri par des consultations sectorielles, qui seront mises en place dans la foulée. Les états généraux de la culture, initialement prévus en 2025, ont été reportés à 2027 afin d'être en mesure d'évaluer le chemin parcouru dans cette première phase de mise en œuvre de la LPCCA et de préparer la législature à venir.

Cofinancement des institutions

Conformément au *document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles* de décembre 2022, le déploiement progressif du cofinancement des institutions s'est poursuivi, avec le vote par le Grand Conseil des premiers projets de loi ratifiant des conventions de soutien conjoint tripartites entre le canton, une commune – en l'occurrence, la Ville de Genève et Carouge – et les institutions suivantes : Théâtre Am Stram Gram, Théâtre de Marionnettes de Genève et Théâtre de Carouge. Des projets de loi concernant l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre de chambre de Genève ont également été soumis à l'approbation du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a également adopté la première convention quadripartite entre le canton, la Ville de Genève, l'ACG et le Festival Antigel.

En parallèle, les travaux sur la réforme de la gouvernance des institutions rattachées historiquement à la Ville de Genève – Grand Théâtre de Genève (GTG), Bibliothèque de Genève, Musée d'art et d'histoire – ont été poursuivis. Les deux projets de loi concernant le GTG – l'un sur la modification du statut de l'institution, l'autre sur la participation du canton au financement de la rénovation des machineries – ont été votés par le Grand Conseil.

Un soutien du canton, complémentaire aux subventions communales, a par ailleurs été apporté à une quarantaine d'institutions. Ce soutien pluriannuel permet aux institutions retenues de développer des volets spécifiques de leur activité en lien avec les priorités de la politique culturelle du canton, telles qu'énoncées dans ses lignes directrices. Il doit notamment leur permettre de mieux rémunérer les artistes engagés et de développer des actions favorisant l'accès de tous les publics à leur programmation.

Cofinancement de la création artistique

Toujours en adéquation avec le *document-cadre*, le canton a contribué à la consolidation des conditions de création artistique avec deux nouveaux dispositifs innovants. Le premier, dédié aux structures d'accompagnement d'artistes, vise à encourager le travail de soutien administratif aux artistes, à contribuer au développement des carrières et au renforcement de leurs conditions de production.

Le second apporte un soutien aux lieux et programmes qui proposent, sur le territoire genevois, des résidences favorisant les temps de conception et de mise sur pied de projets artistiques ainsi que l'établissement de réseaux à l'échelle nationale et internationale.

Condition professionnelle dans le domaine de la culture

Conformément à l'un des axes prioritaires de la LPCCA, les efforts ont été renforcés dans le domaine de la structuration et de l'amélioration de la condition professionnelle dans le secteur culturel. Il s'agit notamment de créer des conditions-cadres à même de favoriser une rémunération adéquate des artistes et des professionnelles et professionnels de la culture et de permettre ainsi d'améliorer leur prévoyance sociale.

D01 Culture (suite)

À ce titre, le dispositif pilote Inarema (pour «Incitation à la rémunération des artistes»), financé par le canton, a été renouvelé pour une nouvelle période pilote. Cette structure offre un soutien administratif et financier aux structures actives dans les domaines des arts visuels et des musiques actuelles.

Dans la volonté de favoriser une meilleure structuration du secteur culturel, les soutiens apportés aux organisations professionnelles ont été poursuivis pour une nouvelle période de deux ans. Le soutien aux labels musicaux, qui vise à contribuer au développement de la diffusion d'artistes genevoises et genevois et à favoriser l'émergence de nouveaux talents, a également été reconduit pour 2025 et 2026.

Accès à la culture et participation culturelle

Autre volet prioritaire de la nouvelle politique culturelle cantonale, l'accès à la culture pour toutes et tous a été encore développé, notamment au travers d'appels à projets. Événement majeur pour notre canton durant l'année, l'Euro féminin 2025 de football a donné lieu à une série d'interventions culturelles et artistiques. Sélectionnées dans le cadre du dispositif Champ libre – culture en tous lieux, ces actions ont permis de valoriser l'image de la femme dans les pratiques sportives. Les travaux de refonte de la mesure 20ans20francs et tarifs jeunes ont été poursuivis.

Des espaces pour la culture

Le Conseil d'Etat a poursuivi son engagement pour l'ouverture de nouveaux lieux culturels sur l'ensemble du territoire genevois, en collaboration avec la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente et d'autres partenaires privés et publics. Un important travail a ainsi été mené pour le développement du projet de Maison des danses l'Etoile, au cœur du PAV.

Avec la constitution de la Fondation Porteous, le projet du même nom réalisé en partenariat avec la Ville de Vernier est en bonne voie avec le dépôt, prévu au printemps 2026, d'un projet de loi d'investissement pour les travaux d'assainissement du bâtiment, sur la base d'un projet de rénovation également financé par des fonds privés.

Cinéma et création numérique

Afin de renforcer l'attractivité de Genève, le département de la cohésion sociale et le département de l'économie et de l'emploi, associés à la Ville de Genève, ont communiqué en août, dans le cadre du Festival international du film de Locarno, leur volonté commune de créer un dispositif incitatif pour favoriser les tournages et la production de films et de séries sur le territoire genevois, baptisé *Geneva Film Commission*.

Ce nouveau dispositif s'inscrira en complément des actions menées par le canton en faveur de l'audiovisuel et de son écosystème, par le biais de son soutien prioritaire à la Fondation romande du cinéma (Cinéforum) – outil central de la politique audiovisuelle romande, pour lequel le Conseil d'Etat a soumis à l'appréciation du Grand Conseil un projet de loi pour la période 2025-2029.

Livre

Dans le domaine du livre, l'année 2025 a permis de franchir une étape décisive vers la création du musée de la Bande dessinée avec le vote par le Grand Conseil du projet de loi portant sur une subvention d'investissement pour la transformation de la Villa Sarasin. Située sur la commune du Grand-Saconnex, la Villa a ouvert ses portes le temps de la Nuit des Musées, pour un aperçu suggestif de ses potentialités. Les travaux ont notamment porté sur l'élaboration du projet architectural qui sera soumis à autorisation en 2026.

Le Conseil d'Etat a souhaité par ailleurs insuffler une nouvelle dynamique aux manifestations culturelles autour du livre, à travers le lancement d'un appel à projets. Le projet lauréat est « Grand Juillet » un nouveau rendez-vous annuel autour de la littérature et de la lecture qui rassemblera la population genevoise durant l'été. L'événement, dont la première édition aura lieu en juillet 2026, déploiera des lectures, des rencontres entre les auteurs et autrices et le public ainsi que des moments inhabituels invitant à une autre façon de rencontrer le livre.

Fonds cantonal d'art contemporain

Suite au récolement de la collection, le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a fait restaurer des œuvres intégrées, en mettant l'accent sur celles en métal (six œuvres ont été entièrement restaurées), et des œuvres mobiles (vingt restaurations réalisées). Afin donner davantage de visibilité à la collection, le FCAC a fixé la priorité sur les demandes des secrétariats généraux des différents départements de l'Etat. Dans le même objectif, le FCAC a mené à son terme, conjointement avec la CCA, la procédure d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un espace d'exposition itinérant sur les communes genevoises, qui débouchera sur la commande d'un container répondant à toutes les exigences de sécurité. Enfin, le projet Mire a donné lieu à six nouvelles commandes de vidéos d'artistes pour les gares du Léman Express.

D01 Culture (suite)

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes') :

36 Charges de transfert

L'utilisation du budget prévu pour les projets de soutien à la culture est inférieure de **0.1 million de francs** aux estimations. Cela est dû à des arbitrages de fin d'année en lien avec des projets ayant pris du retard, notamment Porteous.

Par rapport aux comptes 2024, les subventions versées en faveur du soutien à la culture augmentent de 5.9 millions de francs. Cette variation se compose principalement :

- d'une augmentations de 3.3 millions de francs des subventions en faveur de l'Orchestre de la Suisse Romande (+1 million de francs), de l'Orchestre de Chambre de Genève (+1.8 million de francs), d'Antigel (0.3 million de francs) et du Musée de la Bande dessinée (0.2 million de francs) ;
- d'une hausse de 4.8 millions de francs du financement supplémentaire lié à la mise en œuvre de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;
- de l'ajustement à la baisse de la compensation des charges communales par le canton de 2.4 millions de francs en lien avec les programmes A02, A04, C01, F04, D02, F07 et K01.

43 Revenus divers

Les revenus divers sont en légère hausse par rapport au budget de 0.1 million de francs en raison de la dissolution de la provision Covid-culture au terme du processus lié à l'Ordonnance fédérale Covid-culture.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	47	45	39	45	2028
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	168	150	157	160	2028
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	82	100	98	100	2028
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	1'528	1'550	1'164	2'000	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le nombre de maisons d'édition soutenues par le canton est au dessus du budget 2025 et de la valeur cible. La cible fixée pour la période comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations. Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteurs genevoises et d'auteurs genevois ou sur un sujet en lien avec Genève. Cet indicateur permet notamment de s'assurer du maintien de la diversité dans le domaine de l'édition.

D01 Culture (suite)

Indicateur 2.1 : L'OCCS est attentif à la diffusion des œuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. La valeur de l'indicateur est au-delà du budget et de la valeur cible en 2025. En effet, le budget du soutien à la diffusion a été augmenté de 70'000 francs, montant utilisé pour les tournées dans le domaine des musiques actuelles (rémunération des musiciennes et des musiciens). L'augmentation du nombre de demandes s'explique par des tournées plus courtes et plus nombreuses, en raison de la conjoncture internationale.

Indicateur 3.1 : La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Les prêts dans les institutions muséales et dans les établissements publics ou privés sont un des moyens importants pour y répondre. En 2025, les prêts ont été moins nombreux en raison de la fermeture du Mamco, qui est le principal emprunteur.

Indicateur 4.1 : Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. La subvention accordée par le canton aux organismes accordant des réductions permet de couvrir le manque à gagner entre le prix d'un billet vendu au tarif de la carte 20 ans/ 20 francs et le plein tarif. L'organisme partenaire s'engage à accorder aux détenteurs de la carte une réduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à maximum 30% du tarif Jeune/étudiant/apprenti. Le nombre de cartes vendues en 2025 est relativement stable par rapport au budget, dans l'attente d'une communication proactive à l'issue de la refonte du dispositif, qui est toujours en cours.



D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	11'841'227	-1'176'683	-9.0%	13'017'910	10'811'366
30 Charges de personnel	2'265'446	-106'739	-4.5%	2'372'185	2'178'667
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	898'790	7'934	0.9%	890'856	854'026
33 Amortissements du patrimoine administratif	215'408	-4'867	-2.2%	220'275	189'911
36 Charges de transferts	8'461'582	-1'073'012	-11.3%	9'534'594	7'588'762
REVENUS	766'961	64'882	9.2%	702'079	1'890'028
42 Taxes et redevances	451'565	44'957	11.1%	406'608	372'982
43 Revenus divers	34'207	-12'664	-27.0%	46'871	152'858
46 Revenus de transferts	281'189	32'589	13.1%	248'600	1'364'188
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'074'265	1'241'566	-10.1%	-12'315'831	-8'921'338
Coût d'état-major	-116'954	-4'862	4.3%	-112'092	-111'016
Coût des prestations de moyens	-1'609'499	129'211	-7.4%	-1'738'710	-1'525'875
COÛT COMPLET	-12'800'718	1'365'915	-9.6%	-14'166'633	-10'558'229

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	11.48	-1.75	-13.23%	13.23	12.28
ETP fixes	10.41	-2.41	-18.80%	12.82	11.66
ETP auxiliaires	0.24	0.24	-	-	-
ETP agents spécialisés	0.83	0.41	97.62%	0.42	0.62

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal du sport (SCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

A la suite de la validation du plan stratégique cantonal du sport par le Conseil d'Etat en janvier 2024, le travail effectué en 2025 a été la mise en œuvre des axes stratégiques énoncés afin de développer la politique cantonale du sport et la pratique sportive sur l'ensemble du territoire cantonal. Dans ce cadre, les projets prioritaires se sont déclinés comme suit :

D02 Sport et loisirs (suite)

Sport associatif

Le soutien financier du canton de Genève en faveur des associations cantonales du sport reconnues s'est renforcé, en vue d'une meilleure gouvernance et structuration de celle-ci et notamment en visant leur professionnalisation d'un point de vue administratif et sportif.

Concernant Jeunesse + Sport, le canton a poursuivi son offre de cours de formation à l'attention des monitrices et des moniteurs dès 18 ans actifs dans les associations sportives (environ 70 cours organisés par année). Cela a permis le versement de subventions fédérales d'un montant de 5.9 millions de francs aux bénéficiaires J+S. Lancé en 2022, le projet visant à former les jeunes de 14 à 17 ans s'est poursuivi en 2025 avec deux cours annuels (printemps et automne).

Elite individuelle

La visibilité des athlètes genevois et genevoises auprès du grand public s'est poursuivie, notamment sur les réseaux sociaux et la recherche de nouveaux partenaires privés s'est poursuivie dans le cadre du programme Team Genève en vue des prochaines compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques de Milan-Cortina en 2026 et de Los Angeles 2028.

Les travaux relatifs au développement d'un statut de l'athlète d'élite et au renforcement du soutien administratif et juridique avec des partenaires privés s'est également poursuivi durant toute l'année 2025.

Le soutien en faveur des athlètes d'élite hors critères du programme Team Genève et n'ayant pas de Swiss Olympic Card (par exemple pour les disciplines de la voile au large, du kitesurfing ou de l'alpinisme) s'est renforcé avec une dizaine de projets soutenus pour un montant de 100 000 francs.

Relève élite

Le renforcement des centres cantonaux de la relève, en coordination avec le dispositif sport-art-études (SAE-DIP) s'est poursuivi en 2025 avec plusieurs renouvellements de conventions avec les associations faitières, dont une mission est de mettre en œuvre le soutien à la relève élite pour leur discipline.

Institutions et infrastructures

Concernant le projet de la nouvelle patinoire, un pas décisif a eu lieu en 2025 avec le vote du Grand Conseil sur le crédit d'investissement d'un montant de 275.5 millions de francs. La conduite du projet et des travaux s'est poursuivie, conjointement avec le département du territoire (DT), pour l'obtention du permis de construire et la préparation de la première pierre et du chantier.

Le suivi du soutien financier à la Fondation du Stade de Genève s'est également maintenu, notamment en vue de WEURO 2025 ainsi que dans le cadre du renouvellement de l'accord entre la Fondation du Stade (FSG), le Servette FC et Genève Sport SA dès le 1^{er} juillet 2026.

Le renouvellement du contrat de prestations de Genève-Plage pour la période 2025-2029 est en cours. Il s'accompagne d'un suivi important des projets d'investissement à court terme (aménagement d'un beach-club et terrains de beach-volley) et de la planification de la rénovation du site à l'horizon 2030.

Les travaux de planification du pôle football définitif annoncé sur la parcelle de Crotte-au-Loup à Vernier pour la formation et de la Bécassière pour l'élite s'est poursuivi avec des enjeux fonciers très importants.

Manifestations

L'organisation de WEURO 2025, plus grand événement sportif féminin en Europe a occupé une grande partie de l'année 2025. Genève a eu la chance d'accueillir cinq matches, dont un quart de finale et une demi-finale rassemblant plus de 120 000 spectateurs au Stade de Genève. Plusieurs projets d'héritage visant la promotion du football féminin sont en cours, notamment auprès de l'Association cantonale genevoise de football.

Genève a également accueilli une manche du circuit international de voile SAILGP sur le lac Léman. Le canton a coordonné l'ensemble des actions avec les autres partenaires institutionnels du projet.

D02 Sport et loisirs (suite)

Accès au sport

L'année 2025 a servi d'année préparatoire pour la 3^{ème} édition de la Fête du sport qui aura lieu en septembre 2026, avec notamment un bilan de l'édition précédente et la mobilisation des associations faitières indispensables à la bonne tenue de la manifestation.

Le partenariat avec l'association Swiss Inclusive Sport (SIS) s'est accentué dans le but de renforcer l'inclusion dans le sport genevois, développer une stratégie inclusive durable via un plan d'action, promouvoir la sensibilisation à l'inclusion dans le sport et assurer le développement et la pérennité des offres inclusives.

Le canton a continué son programme GE Découvre le mercredi offrant la possibilité aux enfants de 4 à 16 ans de découvrir et de pratiquer des activités sportives le mercredi après-midi. Plus de 220 activités sont proposées entre septembre 2025 et juin 2026.

Une nouvelle prestation d'accès au sport pour toute la population a été lancée pour la découverte des activités hivernales : GE Découvre en hiver. Sept activités seront proposées et 326 places supplémentaires pour les jeunes de 4 à 16 ans.

Le bureau de la prévention dans les milieux sportifs, porté par l'Association genevoise des sports et soutenu par le canton, a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action en 2025 visant notamment la formation et la sensibilisation des actrices et acteurs du sport, l'accompagnement des victimes et des témoins et le monitoring des violences et le changement de culture au sein du sport genevois.

En collaboration avec la fondation IdéeSport, des projets comme MiniMove dans la commune de Plan-les-Ouates, qui prévoit des activités pour les enfants de 2 à 4 ans, ainsi que la prestation OpenSunday, à Onex, offrant un espace dédié au jeu libre et à une grande variété de sports et d'activités ludiques, se sont maintenus en 2025.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million de francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes') :

30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de **0.1 million de francs**, principalement en raison des délais observés entre la vacance des postes et leur pourvoi au sein du service cantonal du sport.

36 Charges de transfert

Les charges de transferts sont inférieures au budget de **1.1 million de francs**, principalement en raison du report de projets dans le domaine de la relève sportive élite et du fait que le développement de nouveaux centres de la relève n'a pas pu être finalisé (-1 million de francs).

Par rapport aux comptes 2024, le montant des charges de transferts augmente de **0.9 million de francs**, en raison notamment des financements supplémentaires alloués à l'accès au sport, au sport associatif et à la relève sportive.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	1'692	1'424	1'309	1'500	2028
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	12	12	12	12	2028
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	43	30	47	40	2028

D02 Sport et loisirs (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	99%	95%	99.6%	95%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs, les experts et les coaches J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. En 2025, le budget et la valeur cible ont été dépassés. Cette évolution s'explique par une forte demande des associations sportives pour la formation de leur encadrement, ce qui témoigne d'un engagement soutenu en faveur du développement des compétences.

Indicateur 2.1 : Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le nombre de centres est lié au nombre de dossiers venant des disciplines sportives au 15 juin de chaque année, à leur qualité, au nombre de pratiquants, de clubs et au budget disponible.

Pour l'année 2025, 12 centres de la relève sont soutenus par le canton, à savoir:

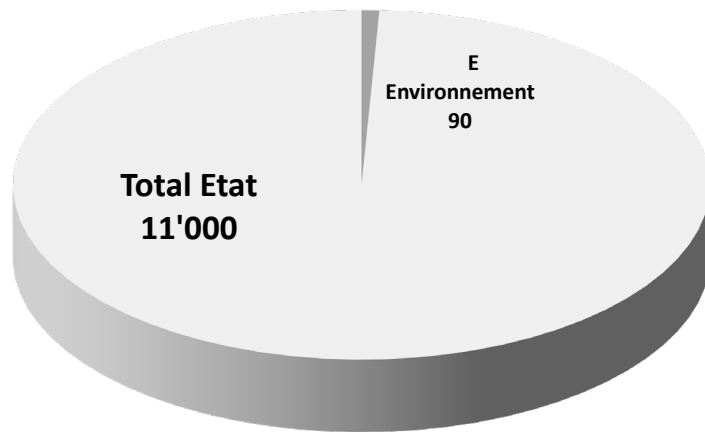
- Hockey sur glace - Genève Futur Hockey
- Football - Genève Education Football
- Volleyball - Académie de Volleyball de Genève
- Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois
- Handball - Team Talents Handbal
- Triathlon - Triathlon Relève Genève
- Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève
- Tchoukball - Tchoukball Académie Genève
- Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève
- Basket - Genève Basketball Académie
- Escalade - Genève Escalade
- Badminton - Association cantonale genevoise de Badminton

Indicateur 2.2 : Cet indicateur reflète le nombre d'athlètes dans le programme Team Genève ayant bénéficié d'un soutien personnel durant l'année 2025. Le programme Team Genève regroupe les athlètes du canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paralympiques, Jeux olympiques de la jeunesse, Championnats du monde et Championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois. Le soutien des athlètes de Team Genève se fait en collaboration avec le Fonds d'aide au sport et différents partenaires privés.

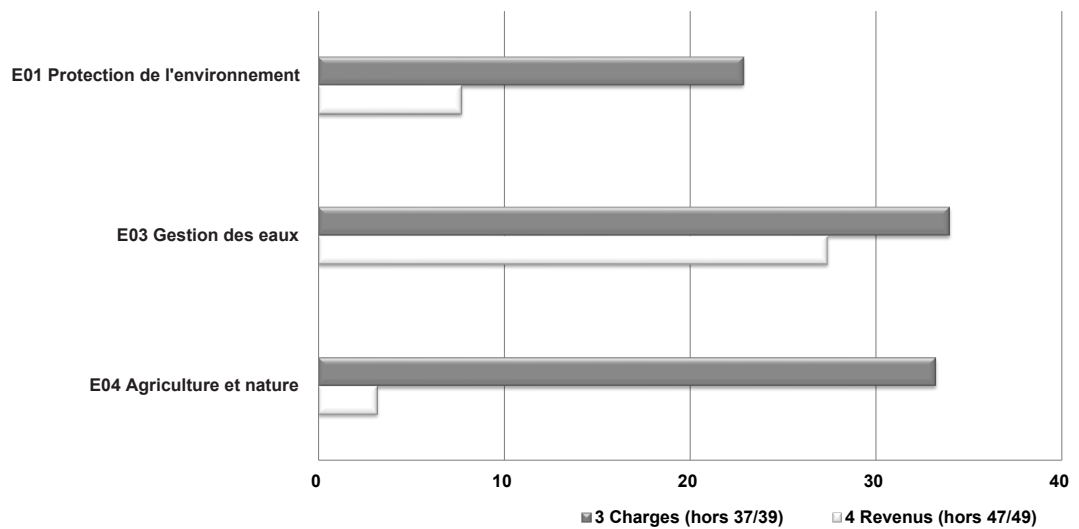
Indicateur 3.1 : Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible (nombre d'activités confirmées/nombre total d'activités proposées en début d'année scolaire). Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. Sur les 249 cours proposés en 2025, seuls trois ont été annulés faute d'inscriptions suffisantes. L'OCCS a proposé des activités attrayantes pour les jeunes des catégories socio-économiques de la population les moins aisées dans les domaines suivants: culture, expression, environnement et sport.

E Environnement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a orienté son programme sur l'urgence climatique et la transition écologique. Il a mis l'accent en particulier sur sa volonté d'atteindre une réduction de 60% des gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. En ce sens il a mis en œuvre les actions prioritaires suivantes :

- réaliser le bilan et la mise à jour du plan climat cantonal 2030 ;
- préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière ;
- poursuivre les campagnes de communication et de sensibilisation destinées à changer les comportements visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions développement durable pour la période 2025-2030 ;
- développer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et augmenter la proportion des véhicules électriques dans le parc automobile genevois pour atteindre l'objectif de 40% d'ici à 2030 ;
- établir le nouveau plan de mesures OPair 2025-2030 ;
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie globale et transversale de lutte contre les nuisances sonores ;
- mettre en œuvre le nouveau plan cantonal de gestion des déchets ;
- mettre en œuvre le plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR) ;
- mettre en œuvre le plan de mesures de lutte contre les substances dangereuses dans l'environnement bâti ;
- opérationnaliser le programme de renaturation des cours d'eau 2024-2028 ;
- poursuivre les efforts en matière de gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier ;
- accroître la surveillance de la pollution des eaux et sensibiliser les citoyens à cette problématique ;
- Établir et mettre en œuvre les premières mesures du nouveau plan d'action Biodiversité 2025-2028 ;
- mettre en œuvre la stratégie d'arborisation avec les communes et propriétaires privés ;
- poursuivre la mise en œuvre des programmes nature et eau en ville ;
- contribuer à augmenter la résilience des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables ;
- développer la promotion de l'agriculture genevoise et la valorisation de ses produits auprès de la population, développer le soutien à la filière animale.



E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	22'858'275	-73'997	-0.3%	22'932'272	21'027'087
30 Charges de personnel	16'410'607	3'082	0.0%	16'407'525	15'184'816
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'340'627	51'839	1.0%	5'288'788	4'702'170
33 Amortissements du patrimoine administratif	659'120	25'936	4.1%	633'184	836'623
36 Charges de transferts	440'504	-143'971	-24.6%	584'475	284'284
39 Facturations internes	7'416	-10'884	-59.5%	18'300	19'194
REVENUS	7'718'374	5'914'483	327.9%	1'803'891	1'559'117
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	0
42 Taxes et redevances	1'059'015	-94'790	-8.2%	1'153'805	1'203'348
43 Revenus divers	59'425	-69'717	-54.0%	129'142	31'753
46 Revenus de transferts	6'598'029	6'077'085	1'166.6%	520'944	322'609
49 Facturations internes	1'905	1'905	-	-	1'408
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'139'901	5'988'480	-28.3%	-21'128'381	-19'467'969
Coût d'état-major	-485'703	64'355	-11.7%	-550'058	-500'407
Coût des prestations de moyens	-3'571'277	-185'873	5.5%	-3'385'404	-4'130'715
COÛT COMPLET	-19'196'880	5'866'963	-23.4%	-25'063'843	-24'099'091

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	101.58	-1.52	-1.47%	103.10	95.45
ETP fixes	97.17	-1.53	-1.55%	98.70	91.25
ETP auxiliaires	2.81	1.61	134.17%	1.20	1.80
ETP agents spécialisés	1.60	-1.60	-50.00%	3.20	2.40

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles.

L'office cantonal de l'environnement (OCEV) a pour mission de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Il anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études d'impact des installations sur l'environnement et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Il applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale);
- les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité, mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

E01 Protection de l'environnement (suite)

La direction de la durabilité et du climat (DDC) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, la DDC soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyennes et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Durabilité et climat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Poursuivre la transition écologique et protéger la population contre les effets du changement climatique

Le plan d'actions 2025-2030 du Plan climat cantonal (PCC) 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2025. Qu'il s'agisse de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de mesures en lien avec l'adaptation du territoire aux changements climatiques, la majorité des actions inscrites dans le plan d'actions 2021-2023 se sont poursuivies et ont fait l'objet d'un suivi. D'autres mesures ont été renforcées ou sont nouvelles. Le bilan carbone du territoire, basé sur des données de 2022, a été publié. Ce bilan indique que l'empreinte carbone par habitant est en baisse de 27% par rapport à 1990.

Les travaux menés à ce jour dans le cadre du programme GEothermies ont confirmé le rôle majeur de la géothermie pour la transition écologique du territoire. Ils ont permis de qualifier un important potentiel mobilisable, économique et rationnel : la géothermie serait susceptible de couvrir plus de 30% des besoins en chaleur du canton d'ici à 2050. Cet objectif, inscrit dans le plan directeur de l'énergie (PDE), comprend un périmètre élargi qui implique l'utilisation de tout le panel des ressources géothermiques disponibles sur le territoire. Dès lors, la géothermie alimentera les réseaux thermiques structurants (RTS), mais également des secteurs de hautes densités de demande hors RTS sur lesquels les enjeux de réduction des émissions de CO2 sont significatifs.

Le programme GEothermies est entré dans une phase d'industrialisation de l'exploitation de la géothermie à Genève. En 2025, les travaux préparatoires pour le doublet de Satigny, premier ouvrage d'exploitation semi profond (1'000 à 1'500 m de profondeur), se sont poursuivis. Les consultations préliminaires aux procédures d'autorisation ont été lancées, y compris au niveau transfrontalier, et se concrétiseront en 2026 avec pour objectif la réalisation des deux forages proprement-dits. L'année 2025 a également abordé la question cruciale de la disponibilité foncière, nécessaire à la réalisation de projets géothermiques sur le territoire genevois, avec le développement d'un outil d'analyse territoriale et des travaux exploratoires visant à inscrire la géothermie le plus en amont possible dans les plans de développement du territoire.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030 doit augmenter de façon significative (40% du parc en 2030), en même temps qu'une réduction importante des déplacements en transports individuels motorisés (-40%). Avec l'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs avec les Services industriels de Genève (SIG), le déploiement des bornes à accès public s'est poursuivi en 2025. Une étude menée conjointement par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'office cantonal des transports (OCT) a permis en 2025 d'évaluer les besoins en recharge rapide pour les transports individuels motorisés et les transports professionnels. Sur cette base, les SIG et de la Fondation des parkings (FP) ont déjà lancé l'installation de points de recharge rapide sur différents sites publics. S'agissant des aides à la transition vers la mobilité électrique, prévues dans la Stratégie de l'électromobilité 2030, le système de subventions à l'installation de bornes de recharge à domicile a été réorienté en 2024 pour subventionner désormais l'électrification des parkings d'immeubles. En octobre 2025, le dispositif a été élargi et permet des lors de subventionner trois cas de figure supplémentaires pour les parkings collectifs : l'électrification des places de stationnement et l'installation de bornes mutualisées en surface, l'électrification des places mutualisées, et l'installation de la borne de recharge combinée à l'électrification préalable du stationnement en sous-sol.

En matière d'aménagement du territoire, les décisions prises lors de l'établissement et la révision de plans, programmes et projets ont une incidence majeure sur l'empreinte carbone future du territoire et contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques. La version bêta de l'outil d'aide à la décision carbone a été livré en 2025 et le modèle mobilité et ses facteurs d'émissions a été affiné. Cet outil concrétise la fiche 4.4 du plan climat « Évaluer l'impact carbone des plans programmes et projets qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire ». Il sera testé tout d'abord sur quatre quartiers-pilotes pour renforcer sa robustesse.

Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière

Si Genève n'a que peu de prise sur la consommation de ressources liées aux biens importés, le canton a une responsabilité clé dans la sauvegarde des ressources naturelles vitales et locales. L'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la forêt ainsi que la biodiversité doivent être gérés durablement afin que la population puisse continuer à bénéficier des services écosystémiques rendus par la nature.

La tendance favorable de la qualité de l'air s'est confirmée en 2025 dans notre canton. Le niveau 2 du dispositif d'urgence « Stick'Air » a néanmoins dû être déclenché au mois d'août en raison d'un épisode soudain et de courte durée de pollution à l'ozone. Ce déclenchement, le premier de niveau 2 depuis la mise en place du dispositif, a entraîné l'application des mesures de limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement, de gratuité des transports publics en zone 10 et d'interdiction de circuler pour les véhicules détenteurs des macarons 4 et 5, pendant une journée.

De plus, le Conseil d'État a adopté le Plan de mesures OPair 2025-2030, un plan résolument transversal impliquant concrètement les politiques publiques connexes (mobilité, santé, énergie) et anticipant l'évolution plus stricte du cadre légal fédéral de la protection de l'air. Le bilan du programme PACT'Air, qui met en œuvre la collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air, a été finalisé en 2025. Sur cette base, les pistes d'actions à reprendre, approfondir ou nouvellement lancer ont été identifiées.

Depuis 2021, deux stations mobiles de mesure de la qualité de l'air sont déployées sur le territoire genevois pour répondre aux demandes croissantes de la population, notamment celles situées à proximité de gros émetteurs (routes à fort trafic et aéroport). En 2025, ces stations mobiles ont été déplacées en Ville de Genève (près de Rive) et à Meyrin pour répondre aux besoins des communes et continuer de cumuler des données permettant de comprendre plus finement les différentes influences des sources d'émission sur la qualité de l'air. Les résultats continuent d'être rassurants et cohérents avec l'ensemble du réseau fixe de surveillance de la qualité de l'air.

Dans un tout autre domaine, la préservation de la ressource non renouvelable qu'est le gravier implique une politique de recyclage des déchets très forte. Le programme ECOMAT^{GE} qui a pour objectif de promouvoir la valorisation des matériaux minéraux de chantier dans la construction s'appuie sur un plan de 22 actions spécifiques aux trois catégories de déchets minéraux de chantier : matériaux de déconstruction, matériaux d'excavation et enrobés bitumineux. Le tout est supporté par un accompagnement au changement de comportement, dont fait partie la formation des professionnels de la construction. Fruit d'un partenariat avec la fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI-Formation), la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et le soutien de la fondation pour la formation professionnelle et continue du canton de Genève (FFPC), cette formation se poursuit avec succès avec une nouvelle session en 2025, portant à plus de 130 le nombre de personnes formées depuis 2022. Les principes d'ECOMAT^{GE} se traduisent également par les conditions aux autorisations de construire imposées au requérant dans le cadre des préavis.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Pour répondre à l'objectif de réduction de l'empreinte matière par 5 fixé dans la Charte Grand Genève en transition, Pact'Matière, un plan d'actions transfrontalier pour un Grand Genève circulaire, a été adopté mi-2025. Il inclut notamment des actions sur les matériaux minéraux et les textiles.

Les travaux menés à ce jour dans le cadre du programme GEothermies ont mis en évidence le rôle stratégique des ressources du sous-sol pour réaliser la transition écologique de Genève. Ciblanc prioritairement les ressources géothermiques, ce programme a précisé la richesse du sous-sol genevois en eaux souterraines, pour lesquelles des perspectives d'utilisations partagées se présentent, notamment en matière d'eau potable. La refonte de la loi sur les ressources du sous-sol (LRSS), dont les travaux se sont poursuivis en 2025, intègre la gestion des eaux souterraines selon les principes de la protection de l'environnement, dans une perspective d'usage pérenne et durable pour le bénéfice du vivant. Le plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR) permet de proposer aux différents acteurs et usagers du territoire des outils pratiques et cohérents avec le cadre légal, pour intégrer la dimension du sous-sol dans les projets. En 2025, le socle du PGR, à savoir le système d'information du sous-sol (SI sous-sol géologique), une base informatique de données robustes et exhaustives de toutes les données du sous-sol cantonal, sur laquelle se construisent les outils permettant une gestion durable et pérenne des ressources du sous-sol, a évolué significativement. Le public et plus particulièrement les professionnels bénéficient en effet, depuis mai 2025, d'un accès via e-démarche à la première brique de ce SI, appelée SOLstiss. Depuis lors, les requérants tels que les bureaux d'étude doivent renseigner leurs démarches de forage via l'outil en ligne. Un dispositif de suivi et de validation par l'OCEV a été mis en place afin d'assurer la qualité et la fiabilité des informations. Cette étape clé s'accompagne de la reprise historique des données géologiques afin de constituer un jeu de données complet pour le canton. Ces informations sont essentielles pour un suivi de qualité des ressources du sous-sol.

Les nappes d'eau souterraine font l'objet d'une surveillance régulière en ce qui concerne notamment leur niveau, leur chimie et également leur température. Pour ce qui concerne spécifiquement la nappe du Genevois et sa pollution au perchlorate, une expertise est menée dans le cadre de la procédure juridique des SIG et de l'Etat contre l'Etat français et deux sociétés privées afin de déterminer qui est (sont) le(s) pollueur(s) de façon à pouvoir demander réparation à terme. Les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour traiter le perchlorate ont été fixées en juillet 2025 en coordination avec les SIG et l'OCEau. La dernière convention relative à la protection, à l'utilisation, à la réalimentation et au suivi de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois qui règle les conditions de son exploitation remontait à 2008. Les travaux approfondis menés ces dernières années ont permis la rédaction d'une nouvelle convention, visant à préserver cette ressource tout en s'adaptant aux besoins croissants en eau potable. Cette convention, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, a permis de réviser la gouvernance et les conditions de participation financière des partenaires du dispositif de réalimentation artificielle de la nappe.

Les sols sont la base de tous les écosystèmes terrestres et jouent un rôle clé dans l'adaptation au changement climatique. Les travaux pour une stratégie cantonale sur les sols, lancés fin 2024 et pilotés par l'OCEV, ont avancé en 2025 dans une dynamique de coopération avec les acteurs privés et publics concernés. De plus, les 40 exploitations agricoles participant au projet Résulterre poursuivent les pratiques de conservation des sols et du stockage du carbone. Les résultats observés, issus de ces actions de terrain illustrent l'engagement des exploitants et l'efficacité des pratiques mises en place. Enfin, depuis début 2023, les offices du département du territoire (DT) concernés par les trames bleue, verte et brune se coordonnent au sein de la plateforme du « triptyque Eau-Sol-Arbre » afin de faciliter l'implémentation de solutions fondées sur la nature et de promouvoir des pratiques nouvelles dans le cadre de constructions ou d'aménagements urbains. Les actions d'accompagnement menées via cette démarche viennent en appui à la stratégie d'arborisation et se sont poursuivies en 2025.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la gestion des déchets par le Grand Conseil en septembre 2022 et au rejet de certaines dispositions par la Confédération, l'Etat de Genève a saisi en 2024 le Tribunal fédéral (TF) et cette action est toujours en cours de traitement. Les recours cantonaux sont suspendus en attente de cette position.

En 2025, les activités concernant la prévention et la gestion des déchets se sont toutefois poursuivies et organisées selon les trois axes de la politique cantonale : réduction à la source, amélioration du tri et élimination sur le territoire.

L'accompagnement des entités publiques autonomes (EPA), de l'Université et des Hautes écoles au sein du groupe Déchets et ressources se poursuit, dans le cadre du Concept cantonal du développement durable 2030, pour réduire les déchets à la source et améliorer le tri.

En matière de communication, la campagne « Trions Mieux » s'est poursuivie en 2025, incluant la sensibilisation au tri des batteries lithium-ion. Une journée de contrôle auprès des buralistes a permis de vérifier l'obligation de collecte des puffs usagées. La campagne de promotion de la vaisselle réutilisable « Emportons Malin » a continué avec la 3^e édition du RE:PAS challenge et un nouveau guide destiné aux PME. Un guide pour les déchets agricoles est paru, ainsi qu'une page internet dédiée aux concierges d'immeubles pour centraliser les informations utiles.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Les autorisations d'exploiter de plusieurs installations de traitement des déchets ont été renouvelées ou sont en cours d'instruction en ce sens.

La modification du plan directeur cantonal 2030 permettant l'ouverture de décharges de type A (matériaux d'excavation non pollués) a été mise en consultation. Les premières étapes de la fermeture de la Sablière du Cannelet ont été réalisées et le processus de fermeture fait l'objet d'un suivi accru. Concernant la décharge de type D/E (mâchefers), les investigations géologiques ont eu lieu en 2025. En parallèle, la convention avec le Jura pour accueillir les mâchefers genevois pour les trois prochaines années a été établie et est prévue en signature début 2026. Des études visant à mieux caractériser la toxicité des mâchefers en vue de la valorisation d'une fraction ont également été menées et se poursuivront en 2026.

Les per- et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent actuellement un enjeu majeur d'un point de vue de la santé et de l'environnement. Pour pouvoir identifier, puis assainir les sites impactés par les PFAS, le Grand Conseil a adopté en mars 2025 un crédit d'investissement de 4.15 millions de francs pour intégrer ces polluants éternels dans le cadastre des sites pollués. La procédure d'identification des sources commencera au printemps 2026 pour quatre ans, via un appel d'offres pour un groupement de mandataires, lancé mi-décembre 2025.

Pour mieux cibler sa lutte contre les nuisances sonores, le Conseil d'Etat a décliné sa stratégie Bruit (2021) en un plan de mesures adopté le 31 janvier 2024. Sa mise en œuvre, débutée en 2024 s'est poursuivie en 2025. Les efforts se sont concentrés sur la prise en compte des paysages sonores dans les projets d'urbanisme et l'élaboration, pour les urbanistes, d'un guide de matériaux à privilégier pour garantir des paysages sonores de qualité. Concernant les radars anti-bruit, le déploiement du modèle à visée d'avertissement s'est poursuivi en divers lieux du canton. La situation est cependant toujours bloquée pour le radar à visée de sanction, les bases légales fédérales actuelles ne permettant pas son utilisation. Le canton poursuit ses efforts pour convaincre la Confédération d'aller de l'avant avec ce système. Enfin, une nouvelle version du cadastre du bruit routier a été publiée en septembre, utilisant les derniers logiciels disponibles, conformément aux directives fédérales.

La protection contre le rayonnement non ionisant revêt une importance significative avec l'évolution rapide des technologies de téléphonie mobile et le déploiement de la 5G. La mission de contrôle, par le Canton, de la conformité de projets d'antennes aux normes fédérales a été poursuivie en 2025. Le suivi des impacts des arrêts du TF de 2024 continue et les processus cantonaux ont été adaptés en conséquence.

En matière de protection de l'environnement et de la population contre les substances dangereuses de l'environnement bâti, la mise en œuvre du Plan de mesures cantonal 2025-2029 adopté en 2024 a débuté en 2025. Par exemple, la mesure visant à établir un état de situation des substances dangereuses dans les crèches et les écoles primaires et à renforcer les mesures d'information a été largement engagée.

En matière de protection contre les accidents majeurs, les routes de grand transit ont été redéfinies avec l'office cantonal des transports (OCT) ce qui impliquera l'assujettissement de nouvelles routes à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) et le désassujettissent d'autres. La brochure cantonale listant les recommandations pour les mesures constructives de protection des façades et des fenêtres le long d'installations OPAM a été revue. Elle a été mise en cohérence avec la nouvelle brochure fédérale et sera publiée début 2026. La densification du quartier Praille Acacias Vernts (PAV), notamment avec les futures tours, a exigé des coordinations fortes entre aménagement du territoire et protection contre les risques d'accidents majeurs. En parallèle, plusieurs décisions d'assainissement d'entreprises ont été prononcées en raison de non-conformités à OPAM et les contrôles en lien avec des déchets médicaux hospitaliers impliquant l'utilisation d'organismes ont été renforcés.

Cette année, l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été appliquée à de nombreux projets comme aide à la décision pour les autorités. Cet outil a notamment permis d'identifier le tracé du futur tram tangentiel reliant le secteur aéroport-Grand Saconnex à Lancy en empruntant le Pont Butin, de déterminer la variante optimale pour la démolition et reconstruction du Pont de Lancy et de convenir des mesures futures de mobilités actives sur le plateau de Pinchat avec les communes concernées. La méthodologie d'évaluation environnementale stratégique du PDCn 2050 a été définie. Un des 5 axes de ce futur plan sera dévolu au socle du vivant en concrétisation de la vision territoriale transfrontalière (VTT), soit la préservation de l'ensemble des ressources environnementales et naturelles du canton ainsi que des processus écologiques associés. Enfin, les études techniques de la future liaison avec un train léger Jura Léman Salève (JLS) ont permis de bien identifier les risques environnementaux notamment sur les eaux souterraines et les matériaux d'excavation.

Cette année, l'inspectorat des chantiers de la politique environnementale a augmenté le nombre de contrôles, porté à 400 chantiers. La moitié d'entre eux ont présenté une non-conformité. Les thématiques principales faisant l'objet de non-conformité sont les atteintes aux arbres, aux sols, la gestion des déchets et les canalisations.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Dans la perspective de promouvoir des changements de comportements et sensibiliser les différents publics aux enjeux climatiques dans des domaines où l'empreinte carbone est particulièrement significative, la campagne de communication sur le climat s'est poursuivie en 2025. Parallèlement, plusieurs actions de terrain, notamment en lien avec les enjeux de la consommation et du gaspillage alimentaire, ont été menées auprès de différents publics cibles. Dans le cadre de la campagne de communication en lien avec le calculateur carbone, des ateliers à destination du grand public et des entreprises ont été créés et réalisés. La promotion du calculateur individuel d'empreinte carbone a rencontré un franc succès.

Afin d'anticiper et de se préparer à gérer les effets du changement climatique à Genève, un diagnostic des risques a été réalisé conjointement avec 9 communes. Cette étude dresse un état des lieux des risques climatiques pesant sur le territoire genevois et proposent des pistes pour y faire face.

Une plateforme de suivi du PCC a été mise en ligne en 2025. Cet outil permet de communiquer en toute transparence sur l'état et l'évolution des principaux enjeux en matière de transition climatique.

Deux nouveaux volets du Guide pour une consommation responsable ont été publiés en 2025, sur les thèmes « se loger » et « se divertir ». Ce guide offre des conseils pratiques pour effectuer ses achats en limitant son impact environnemental et climatique tout en prenant soin de sa santé.

L'accompagnement des communes, des entreprises et des établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de durabilité et la prise en compte des enjeux climatiques s'est poursuivi par le biais notamment de la mise à disposition d'outils et formations dans le domaine des achats professionnels responsables ou de la cuisine végétarienne. Neuf rencontres ont été organisées dans le cadre des ateliers Communes & Climat. Les sept groupes de travail thématiques de la plateforme des entités publics autonomes se sont réunis à plusieurs reprises. L'organisation de la 24^{ème} édition du concours cantonal du développement durable a rencontré un vif succès et la cérémonie de remise des prix s'est déroulée en septembre 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

36 Charges de transfert (-0.1 million)

La rétrocession de la redevance sur l'exploitation des gravières aux communes, qui représente 60% des revenus enregistrés, a été moins importante en raison du tonnage effectif facturé moins élevé (voir nature 42).

42 Taxes et redevances (-0.1 million)

La redevance perçue sur l'exploitation des gravières selon le tonnage effectif a été moins importante.

46 Revenus de transfert (+6.1 millions)

L'écart concerne la comptabilisation prévisionnelle d'indemnités prévues par l'ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS). En 2025, le parlement fédéral a décidé d'accélérer la gestion des sites contaminés dans les cantons et voté une modification de l'art. 32 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui, à compter du 1^{er} avril 2025, augmente la part fédérale sur les coûts de défaillance de 40% à 60% et octroie en plus des indemnités forfaitaires. Un produit à recevoir d'un montant de 6.1 millions a donc été comptabilisés pour tous les dossiers clos en 2025, selon le décompte de l'office fédéral de l'environnement (OFEV).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Les indicateurs de qualité de l'air étant en amélioration constante depuis plusieurs années, l'objectif 2030 correspond à la valeur cible à long terme. Conformément au budget, les valeurs des comptes 2025 sont stables. Une amélioration des valeurs des indices de pollution à long terme (IPL) n'est pas prévue avant 2027, les tendances à l'amélioration étant présentes mais de dynamique lente.

L'IPL donne ainsi un niveau de pollution allant de 1 (faible) à 6 (très élevé) sachant que le seuil entre les indices 3 et 4 équivaut à la VLI. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est introduit pour la première fois en 2025. Sur la bases de l'ensemble des contrôles réalisés durant l'années 2025 (346), 53% des chantiers visités n'ont pas présenté de non-conformité pour les thématiques contrôlées. La poursuite de la sensibilisation des acteurs intervenant sur les chantiers et de la pratique du contrôle doit permettre d'atteindre l'objectif fixé pour 2030.

Indicateur 4.1 : L'objectif 2025 n'est pas atteint en raison du tri encore insatisfaisant qui impacte la composition de la poubelle genevoise. En 2025, la part de déchets organiques est encore trop importante.

E01 Protection de l'environnement (suite)

Indicateur 5.1 : Aucun assainissement n'a été terminé en 2025. Des investigations ont été réalisées (préalables, de détail, projet d'assainissement).

Indicateur 7.1 : La valeur indiquée se réfère au plan d'actions 2021-2023. Une grande partie des actions du plan d'actions 2021-2023 ont été reprises dans le nouveau plan d'actions 2025-2030. L'état d'avancement des actions contenues dans ce nouveau plan sera évalué au bout de la 1ère année d'implémentation, soit en juin 2026.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Indice de pollution à long terme (IPL) en milieu urbain	Efficacité	3	3		2	2030
1.2 Indice de pollution à long terme (IPL) en milieu suburbain	Efficacité	2	2		1	2030
1.3 Indice de pollution à long terme (IPL) en milieu rural	Efficacité	2	2		1	2030
2. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
2.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)	Efficacité	100%	100%	99%	100%	2028
3. Assurer la conformité environnementale des chantiers						
3.1 Proportion de chantiers contrôlés sans non-conformité environnementale	Efficacité	53%	55%		80%	2030
4. Diminuer la quantité de déchets incinérés						
4.1 Quantité de déchets urbains incinérés par an et par habitant (en kg)	Efficacité	254 kg	220 kg		160 kg	2030
5. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
5.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	44%	45%	42%	100%	2045
6. Piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable						
6.1 Proportion d'institutions de droit public (IDP) ayant des objectifs de développement durable (DD) dans leur contrat de prestation/convention d'objectifs	Efficacité	89%	80%		100%	2030
7. Atteindre les objectifs du plan climat cantonal (PCC)						
7.1 Proportion d'actions du plan de mesures 2025-2030 en cours ou terminées	Efficacité	80%	50%		100%	2030

E01 Protection de l'environnement (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : L'indicateur utilisé est l'indice de pollution à long terme (IPL). Il est constitué de trois indices partiels basés sur des valeurs limites d'immissions (VLI) définies dans l'OPair pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les PM10 qui sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. Les VLI ont été établies en fonction des effets de la pollution sur l'homme et l'environnement. Le dépassement de ces valeurs signifie un accroissement de la charge polluante : plus le dépassement est important, plus les risques de dommages pour la santé humaine et l'environnement augmentent. L'IPL donne ainsi un niveau de pollution de 1 (faible) à 6 (très élevé) sachant que le seuil entre les indices 3 et 4 équivaut à la VLI. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Valeur comparative C24 : N/A

L'IPL donne ainsi un niveau de pollution allant de 1 (faible) à 6 (très élevé) sachant que le seuil entre les indices 3 et 4 équivaut à la VLI. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur est basé sur le contrôle qualité continu des installations de téléphonie mobile en fonction. Ce contrôle est imposé par la Confédération aux opérateurs, qui transmettent les données à l'autorité cantonale. L'indicateur permet de suivre la conformité des paramètres opérationnels des antennes par rapport au cadre autorisé selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de sites présentant un écart sur les paramètres physiques (tilt et puissance) pendant plus de 24h et le nombre total de sites de téléphonie mobile.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente la mise en œuvre des réglementations environnementales et le respect des charges des préavis environnementaux des autorisations de construire sur les chantiers. Il s'agit du ratio entre le nombre de chantiers contrôlés présentant au moins une non-conformité et le nombre total des chantiers contrôlés. A l'horizon 2030, il est attendu comme résultat de l'activité de contrôle que seuls 20% des chantiers contrôlés présentent des non-conformités. Ceci signifie que 80% des chantiers contrôlés seront conformes.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente la quantité annuelle, par habitant, de déchets urbains produits par les ménages (au sens de l'article 3 let. a de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets - OLED) et qui sont incinérés. Cet indicateur, exprimé en kg/hab/an de déchets incinérés et calculé sur la base de l'inventaire des déchets, rend compte de la performance de tri des ménages, dans la mesure où un tri performant à la source permet de diminuer la part des déchets incinérés. La cible à long terme est calée sur la capacité d'incinération de la future usine Cheneviers IV. Les chiffres des communes ne sont pas disponibles avant la fin du deuxième trimestre de l'année suivante. En effet les prestataires sont invités à communiquer les tonnages repris à mi-février, pour validation des communes par la suite. Par conséquent, la valeur produite pour cet exercice est celle de 2024. Le résultat 2024 est conforme aux attentes pour atteindre la cible à long terme.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 5.1 : L'objectif fixé par la Confédération est d'assainir 100% des sites contaminés en l'espace de deux générations à compter de l'établissement des cadastres, soit en 2045, suite à l'adoption de la modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), entrée en vigueur le 1er avril 2025. Dans le cadre de cette modification, la Confédération va soutenir les cantons vis-à-vis des nouvelles tâches devant leur incomber (PFAS, sols pollués, délais). Pour Genève, la contribution sera d'environ 6 millions de francs.

Indicateur 6.1 : Des objectifs de développement durable ainsi que des cibles sont fixés dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs lors de leur renouvellement. Un suivi sur l'atteinte des objectifs est réalisé annuellement.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 7.1 : Indicateur annuel regroupant les actions concrètes nécessaires à l'alignement sur les objectifs de neutralité carbone en 2050.

Valeur comparative C24 : N/A

E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	33'986'972	-859'980	-2.5%	34'846'952	38'148'559
30 Charges de personnel	14'847'641	-145'176	-1.0%	14'992'817	14'565'010
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'206'270	-115'951	-1.0%	11'322'221	10'008'318
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'082'002	213'054	4.4%	4'868'948	4'957'794
36 Charges de transferts	2'798'359	-798'508	-22.2%	3'596'867	2'677'764
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	5'832'993
39 Facturations internes	52'701	-13'399	-20.3%	66'100	106'679
REVENUS	27'393'874	-1'246'621	-4.4%	28'640'495	36'196'606
41 Patentes et concessions	15'937'410	-698'705	-4.2%	16'636'115	18'029'845
42 Taxes et redevances	10'233'410	-527'404	-4.9%	10'760'814	10'905'734
43 Revenus divers	79'120	-43'880	-35.7%	123'000	66'863
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	1'068'933	23'367	2.2%	1'045'566	1'286'171
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	5'832'993
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'593'099	-386'642	6.2%	-6'206'457	-1'951'953
Coût d'état-major	-439'444	63'187	-12.6%	-502'631	-479'982
Coût des prestations de moyens	-3'217'527	-669'804	26.3%	-2'547'723	-4'113'220
Coût d'infrastructure voirie	-20'500	-20'500	-	-	-
COÛT COMPLET	-10'270'570	-1'013'760	11.0%	-9'256'810	-6'545'154

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	91.83	-1.42	-1.52%	93.25	91.10
ETP fixes	86.64	-5.41	-5.88%	92.05	86.60
ETP auxiliaires	3.39	3.19	1'595.00%	0.20	2.70
ETP agents spécialisés	1.80	0.80	80.00%	1.00	1.80

Descriptif du programme

Ce programme vise une gestion intégrée de l'eau et un usage rationnel de cette ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, ainsi qu'une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les Services industriels de Genève (SIG) et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Ce programme a également pour but la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (6 SPAGE) est l'outil cantonal destiné à planifier la gestion des eaux par bassin-versant et se fait en partenariat avec les services de l'Etat, les communes et les associations. Il intègre les différents enjeux tels que l'exploitation des ressources en eau, les loisirs liés à l'eau, le risque lié aux crues, la question des eaux pluviales, l'assainissement des eaux usées, les surfaces de protection des eaux. Le SPAGE couvre l'intégralité des bassins-versants qui composent le territoire cantonal.

Ce programme s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;

E03 Gestion des eaux (suite)

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- l'évaluation de l'état écologique des cours d'eau et du Léman, ainsi que la surveillance de la qualité physico-chimique des eaux de surface, permettant de détecter et résorber des sources de pollution et de déployer d'autres actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier, ainsi que la surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- la mise en œuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du système d'information du territoire genevois (SITG);
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
- la communauté transfrontalière de l'eau, le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

La loi sur la navigation (H 2 05) et son règlement (H 2 05.01) ont été adoptés en 2025 et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Ces nouveaux dispositifs donnent notamment la possibilité de déléguer une part importante de la gestion des ports publics aux communes lacustres et définissent également plus clairement les activités professionnelles en les soumettant à permission via des procédures spécifiques. La loi sur les eaux (L 2 05) est désormais prête à être traitée par le Grand Conseil suite à son examen attentif par la commission de l'environnement et de l'agriculture entre les mois de février et novembre 2025. Cette nouvelle loi devrait donner la possibilité de prendre des mesures en cas de situations particulières sur le plan climatique (sécheresse en particulier) ou sanitaire, ainsi que la gestion de l'eau potable, des eaux brutes et des eaux pluviales. Des dispositions devraient également permettre de renforcer l'action concernant le ruissellement, le multi-usage des eaux, l'innovation dans le domaine de l'assainissement, ainsi que la sensibilisation à une économie efficiente de la ressource.

Un premier chantier « lutte contre le ruissellement » s'est terminé en novembre 2025 sur la commune de Bardonnex permettant de protéger une entreprise maraîchère et des logements contre les risques d'inondations par le ruissellement. Ce projet a été monté, autorisé et réalisé suite à l'événement de juin 2024 qui avait vu un épisode pluvieux exceptionnel avec des intensités de précipitation qui n'avaient jamais été relevées à Genève par le réseau de mesure du secteur de l'hydrométrie. Un concept de gestion intégrée et de plan d'action sur le ruissellement de

E03 Gestion des eaux (suite)

surface a été lancé et devrait être finalisé en 2026. Les travaux de préparation pour la création d'un observatoire transfrontalier de l'eau ont débuté et devraient aussi aboutir à une première version en 2026. Le programme Eco21-eau mené en coopération avec les services industriels de Genève (SIG) a produit ses premiers résultats avec un économie de plus de 110'000 m³ au niveau cantonal.

Dans le contexte de la gestion territoriale, l'approche concernant l'eau en ville s'est poursuivie avec le développement d'une plateforme multi-office du triptyque eau-sol-arbre visant à coordonner les actions des politiques environnement en matière d'adaptation du milieu urbain aux conséquences du dérèglement climatique. Au mois de juillet 2025, la charte d'engagement pour une gouvernance du vallon de l'Aire a été signée par le canton et les communes de Bernex, Confignon, Lancy, Onex et Perly-Certoux. Cet accord formalise une vision partagée et des actions concertées pour préserver le vallon dans les 10 années à venir. Les travaux pour le développement d'une image directrice du Nant d'Avril, lancés à l'automne 2024, se sont poursuivis et devraient aboutir en 2026. Une étude pour la planification des usages sur le système Lac-Rhône-Arve a été menée et va se terminer en 2026. En vue de renforcer la résilience du territoire, la préparation de la révision du protocole d'accord transfrontalier sur l'eau a débuté et devrait aboutir à une signature d'ici fin 2026. Au mois de septembre 2025, deux accords franco-suisses portant sur la coopération sur les eaux du Rhône et du lac Léman ont été signés. Ces accords permettront de coordonner la gestion durable de ces eaux, y compris lors de situations exceptionnelles telles que des crues ou des sécheresses.

La plateforme pour le développement et l'adaptation de l'usage de l'eau dans l'agriculture a précisé plusieurs projets en 2025. Pour la nappe du genevois, un accord de principe de SIG permet d'envisager le partage du puit de Saconnex-d'Arve et des essais de pompage seront conduits en 2026. Selon les résultats, l'évaluation des coûts pour les réseaux structurants d'eaux brutes de Saconnex-d'Arve/Compesières/Troinex/autoroute-Bardonnex pourra être réalisée. Sur le secteur Satigny-Vernier, des études d'opportunités restent en cours suite aux ateliers conduits en 2025 auprès des communes concernées.

Concernant le Rhône, un plan d'action a été établi par le service de l'aménagement des eaux et de la pêche et validé par le Conseil d'Etat (CE) en février 2025. Ainsi, les études concernant le charriage sur ce fleuve ont été lancées et les différentes actions planifiées sur les prochaines années. Dès 2026, de premiers projets devraient être finalisés et déposés en autorisation de construire. Les SIG, en étroite collaboration avec la compagnie nationale du Rhône (CNR), ont réalisé leur opération de vidange des sédiments déposés dans la retenue du barrage de Verbois. Cette vidange a eu lieu mi-2025. L'objectif a été atteint avec 1.4 millions de m³ de sédiment qui ont franchi le barrage. Même si les paramètres suivis sont restés dans les valeurs réglementaires fixées, cette opération représente un impact globalement négatif sur les espèces aquatiques. En ce qui concerne nos rivières cantonales, le Foron, l'Aire et la Drize ont vu se concrétiser plusieurs projets ambitieux. L'embouchure du Foron a été renaturée en collaboration avec nos partenaires du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A). Cet aménagement marque la dernière étape de la renaturation du Foron et permet de protéger plusieurs habitations contre les risques d'inondation par les crues du Foron. Pour l'Aire, les travaux qui vont permettre la réalimentation de la nappe ont commencé. Dès 2026, les premiers essais d'infiltration vont pouvoir être lancés. C'est un projet novateur qui est la première action d'envergure pour lutter contre les effets du dérèglement climatique sur une de nos rivières. Pour la Drize, les travaux concernant la remise à ciel ouvert dans le quartier Praille Acacias Vernets (PAV) ont été inaugurés le 25 novembre 2025. La Drize s'écoule maintenant autour de la Tour Pictet et dans la Rue Boissonnas et les travaux se poursuivront dans les années à venir pour les autres tronçons.

Sur le lac, un nouveau secteur de dalle de baignade a été ouvert à Cologny en juin 2025 et des aménagements ont eu lieu à la plage de Gitana. Ainsi l'offre en surface de détente et de baignade a encore été augmentée. Le phare des Eaux-Vives a été entièrement rénové, et celui des Pâquis est en cours de travaux. Sur 2025, tous les équipements électriques portuaires ont été référencés et contrôlés garantissant une excellente sécurité à tous les usagers du lac. Au niveau des futures réalisations majeures pour le canton, le Tribunal fédéral (TF) a tranché en faveur du canton pour le projet du Vengeron (port, plage, renaturation). Cet important chantier pourra commencer fin 2026. Le canton et la Ville de Genève ont finalisé une étude test autour de la jetée du Jet d'eau, des accès à l'eau mais aussi de la renaturation en complément au futur centre sécurité rade.

En ce qui concerne la protection des eaux, le déploiement du projet inter-office Résulterre s'est poursuivi avec de premières campagnes d'évaluation qui permettront dans la durée d'apprécier les effets de l'agriculture de conservation des sols pour préserver la qualité des eaux superficielles. Par ailleurs, tant au niveau du monitoring de la qualité des eaux superficielles que du contrôle des industries utilisatrices, une campagne pour évaluer les sources de rejets de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux superficielles a été conduite visant à qualifier les rejets de certains exutoires industriels, faire une évaluation de la situation dans le secteur Laire-Champagne ainsi qu'à déterminer les effets induits par la filière « micropolluants » de Villette notamment. Concernant la protection des eaux du Léman, l'actualité de fin d'été 2025 concernant la présence de 1,2,4 Triazole en concentrations trop élevées par rapport aux normes fédérales, a nécessité de nombreux contacts inter-offices, les

E03 Gestion des eaux (suite)

SIG, la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), les autorités des cantons de Vaud et Valais ainsi que des collectivités et de l'État français. Le plan de lutte contre les pollutions plastiques a été retardé mais reste d'actualité pour les années à venir. Le monitoring 2025 des cours d'eau a été mené sur le bassin-versant de la Seymaz, le rapport d'état de santé de ce bassin versant sera publié courant 2026.

Cette année a été particulièrement difficile pour la pêche professionnelle qui a vu les prises de poisson fortement diminuer. Un soutien aux pêcheurs va être mis en place avec une volonté d'encourager ce métier à se diversifier en valorisant d'autres espèces moins réputées telles que le silure ou la tanche. L'établissement d'une convention avec la pisciculture de Thonon-Les-Bains est en discussion pour permettre de pérenniser le repeuplement piscicole du Lac Léman dans les années à venir.

La gestion du fonds intercommunal d'assainissement a été transférée à l'Association des communes genevoises, en assurant la continuité des procédures et la transmission des compétences. De nombreuses actions d'adaptation urbaine au changement climatique ont eu lieu dans le cadre du programme « eau en ville », alors que la collaboration avec les communes sur la gestion des eaux s'est renforcée, incluant une rencontre annuelle pour examiner la planification et les rapports d'exploitation. Un groupe de travail élabore la directive du réseau secondaire, précisant les modalités pour les installations sous voirie communale. Un projet pilote à Cartigny accompagne les propriétaires dans la séparation des eaux usées et pluviales, avec expertise personnalisée, aides financières pour l'infiltration ou la récupération de l'eau de pluie, démontrant une approche intégrée adaptable aux biens privés.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.1 million)

L'écart provient principalement des délais dans le recrutement des postes vacants.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.1 million)

L'année 2025 a vu moins de travaux d'entretien effectués en fonctionnement.

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.2 million)

Les amortissements issus du crédit de renouvellement du DT (L12452) ont été plus importants.

36 Charges de transfert (-0.8 million)

Il n'y a pas eu de travaux côté français nécessitant d'utiliser la subvention « Fonds renaturation contrats rivières ».

41 Patentes et concessions (-0.7 million)

Les redevances hydrauliques ont été moins importantes en 2025 en lien avec la baisse des volumes d'eau turbinés consécutifs principalement à l'abaissement partiel du Rhône (-0.6 million).

Dû aux conditions météorologiques, il y a également eu moins de pompages SIG dans le lac (-0.2 million).

Le nombre de vente de patentes de pêche a diminué que ce soit au Léman ou en rivières. Le volume de permis vendu dans les magasins de pêche a également diminué (-0.1 million).

Un recensement des installations du domaine public lac a permis d'augmenter les redevances facturées pour l'occupation du domaine public par la capitainerie (+0.2 million).

42 Taxes et redevances (-0.5 million)

Différents dégrèvements et changements liés aux places d'amarrages ont induit une diminution de ce revenu (-0.2 million).

Il n'y a pas eu de revenus de la part des partenaires transfrontaliers dans le cadre des contrats rivières car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse (-0.3 million).

E03 Gestion des eaux (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La part de stations de suivi des cours d’eau atteignant le bon ou très bon état écologique est de 49% à l’issue de la campagne de monitoring 2025. Cet indicateur est utilisé pour le suivi fédéral des cours d’eau. Il s’appuie sur les invertébrés les peuplant. De ce fait, il réside une marge d’incertitudes dans les cibles estimées par année et c’est la tendance (à la hausse) de l’indicateur qui est le signal recherché. L’indicateur est en progression par rapport à 2024, ce qui est encourageant.

Indicateur 2.1 : Bien que plusieurs chantiers de séparation des eaux aient été finalisés en 2025, la valeur de cet indicateur n’a pas évolué depuis 2024. Cette situation s’explique par le mode de calcul de l’indicateur, qui ne tient pas compte du bassin versant en eaux mélangées de la Ville de Genève, demeurant en régime unitaire dans la planification. En 2025, la finalisation du plan général d’évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Genève, dont l’adoption par le CE est attendue en 2026, a intégré plusieurs nouveaux quartiers dans une planification en régime séparatif. Cet élargissement a pour effet collatéral d’augmenter la surface restant à séparer et, par conséquent, de diminuer le pourcentage de zones bâties assainies. Avec l’adoption finale du PGEE, l’ensemble des nouveaux quartiers restant à assainir sera intégré dans l’indicateur, le diminuant d’autant plus en 2026. Dans ce contexte, la valeur cible sera adaptée en conséquence pour 2027.

Indicateur 2.2 : Pour 2025, le taux de conformité est inférieur aux prévisions. Cette situation s’explique notamment par le caractère récent de l’indicateur, qui n’a pas encore pu être consolidé sur plusieurs années. La valeur cible étant probablement élevée, il conviendra de l’adapter en fonction de la réalité.

Indicateur 3.1 : L’écart est expliqué par les mesures de protection contre les inondations du Ru Malet, portées par la commune de Plan-les-Ouates et permettant de protéger de nombreuses habitations, dont les travaux ont dû être reportés en 2026 par la commune. Sur un autre secteur du Canton, 5 habitations ont été protégées grâce à une mesure de protection mise en place par l’Oceau, à Bardonnex, pour lutter contre le ruissellement de surface. Cette action a fait notamment suite aux événements extrêmes observés en juin 2024 dans la région.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	49%	51%	47%	54%	2028
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	92.4%	92.8%	92.4%	94%	2028
2.2 Taux de conformité des branchements privés contrôlés dans le cadre de nouvelles constructions	Efficacité	83%	91%		95%	2028
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Nombre de bâtiments protégés des risques d'inondation	Efficacité	5	60		120	2028
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2024-2028	Efficacité	900 ML	900 ML		4'000 ML	2028
5. Favoriser l'accès à l'eau pour la population						
5.1 Mètres linéaires cumulés de berges aménagées pour la baignade selon le programme 2024-2028	Efficacité	220 ML	200 ML		400 ML	2028

E03 Gestion des eaux (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure l'état biologique d'un cours d'eau et se fonde sur l'indice suisse du macrozoobenthos (IBCH), qui apprécie le potentiel écologique d'un cours d'eau selon son débit. Chaque année, ce sont des secteurs différents qui sont analysés. L'environnement de certains secteurs étant plus favorable que d'autres, la cible est adaptée en prenant en considération cette donnée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur produit un taux de conformité issu des divers contrôles réalisés par l'OCeau. Il illustre globalement la qualité de réalisations des installations de gestion et d'évacuation des eaux pour les nouvelles constructions, faisant l'objet d'une autorisation de construire. Il vise à démontrer la capacité des mandataires professionnellement qualifiés (MPQ) à répondre aux exigences de l'administration, dans le respect de l'état de la technique. L'évolution de cet indicateur doit permettre, le cas échéant, d'accentuer les contrôles sur les chantiers, mais également d'organiser des visites auprès des entreprises afin de les sensibiliser à la thématique de l'assainissement des eaux. Cet indicateur présente donc une part d'incertitude, dans la mesure où son évolution dépend des pratiques professionnelles observées sur les chantiers, tout en étant influencée par les contrôles exercés par le service.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 3.1 : Cet indicateur traduit l'avancement du programme de protection des bâtiments au risque d'inondation, conformément à la planification 2024-2028 et ce principalement sur des cours d'eau communaux.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure la progression annuelle de la renaturation des berges de cours d'eau, selon le programme 2024-2028, visant une cible de 4'000 mètres linéaires en 2028. Sur la période 2024-2028, la remise à ciel ouvert de la Drize est un des projets phares.

Valeur comparative C24 : N/A

Indicateur 5.1 : Cet indicateur présente l'avancement de l'aménagement des berges pour la baignade, conformément au programme 2024-2028, et prévoit une cible de 400 mètres linéaires mis à disposition sur cette période.

Valeur comparative C24 : N/A

E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	59'708'760	-306'669	-0.5%	60'015'429	57'113'971
30 Charges de personnel	15'134'992	237'796	1.6%	14'897'196	14'502'113
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'538'449	-189'826	-2.5%	7'728'275	6'938'869
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'206'194	99'549	3.2%	3'106'645	3'190'175
36 Charges de transferts	7'317'120	-416'592	-5.4%	7'733'712	6'767'654
37 Subventions redistribuées	26'318'479	58'097	0.2%	26'260'382	25'445'341
39 Facturations internes	193'526	-95'694	-33.1%	289'220	269'820
REVENUS	30'152'560	-1'617'055	-5.1%	31'769'615	29'425'694
42 Taxes et redevances	2'045'383	-742'248	-26.6%	2'787'631	1'906'850
43 Revenus divers	68'595	-1'292'964	-95.0%	1'361'559	4'150
44 Revenus financiers	-	-4'000	-100.0%	4'000	-
46 Revenus de transferts	1'077'724	251'881	30.5%	825'843	1'461'826
47 Subventions à redistribuer	26'318'479	58'097	0.2%	26'260'382	25'445'341
49 Facturations internes	642'380	112'180	21.2%	530'200	607'527
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-29'556'200	-1'310'386	4.6%	-28'245'814	-27'688'277
Coût d'état-major	-447'949	51'476	-10.3%	-499'425	-477'909
Coût des prestations de moyens	-6'419'541	272'229	-4.1%	-6'691'770	-6'459'822
Coût d'infrastructure voirie	-	20'500	-100.0%	-20'500	-20'500
COÛT COMPLET	-36'423'690	-966'181	2.7%	-35'457'509	-34'646'508

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	97.13	-0.67	-0.69%	97.80	96.70
ETP fixes	91.34	-4.26	-4.46%	95.60	92.00
ETP auxiliaires	5.79	3.59	163.18%	2.20	4.70

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (par exemple : Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- la rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;
- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers agricoles;

E04 Agriculture et nature (suite)

- la valorisation et la promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricole de qualité;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- l'accueil du public dans les sites naturels;
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise. Ces objectifs sont réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Par ailleurs, l'installation de nouvelles agricultrices et de nouveaux agriculteurs, l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ainsi que la modernisation des outils de transformation doivent être facilitées par le biais de soutien aux améliorations structurelles.

La mise en œuvre de la stratégie d'arborisation constitue un projet prioritaire (plantation de 150'000 arbres en 15 ans). En 2025, un travail important a été engagé auprès des acteurs publics et privés pour renforcer la compréhension des enjeux liés à la protection et au développement du patrimoine arboré. Les ateliers collaboratifs pour la révision du règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) ont abouti et le nouveau règlement sur la protection et le développement du patrimoine arboré (RPDPA) a été mis en consultation à la fin de l'année. La Stratégie d'arborisation a été opérationnalisée afin, d'une part, de garantir la plantation d'arbres de grande dimension, destinés à compléter le patrimoine naturel et paysager constitué par les arbres majeurs de l'aire urbaine et, d'autre part, de soutenir la plantation d'arbres dans les milieux contraints. L'année 2025 a été consacrée à la mise en place des outils de financement, de monitoring et de gouvernance visant à la mise en œuvre de la loi arborisation (L 13491) et de la loi sur l'arborisation, la mobilité douce et les transports publics en milieu urbain (L 13348), portée conjointement par le département du territoire (DT) et le département de la santé et des mobilités (DSM).

E04 Agriculture et nature (suite)

La planification stratégique cantonale en matière de biodiversité a été consolidée avec la finalisation et la validation par le Conseil d'État (CE) du deuxième Plan biodiversité cantonal (PB2 2025-2030). Ce plan s'inscrit dans la continuité du premier Plan biodiversité, dont plus de 90 % des 117 actions ont été mises en œuvre, et en renforce les orientations en lien avec le Plan climat et le concept du socle du vivant. Il vise en particulier à consolider les capacités de captage de CO₂ par les milieux naturels (forêts, sols, marais, arbres), à renforcer la résilience des habitats et des espèces face au changement climatique et à intégrer plus systématiquement la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques.

En parallèle, un travail de fond a été conduit sur l'infrastructure écologique d'importance cantonale, dans la perspective de la révision du Plan directeur cantonal (PDCn) 2050 et conformément aux exigences fédérales issues du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse et des directives de l'office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce chantier a permis d'identifier, cartographier et qualifier de manière homogène le réseau cantonal d'habitats naturels et semi-naturels nécessaires au maintien de la biodiversité et à la fourniture des services écosystémiques. L'infrastructure écologique a été structurée en aires centrales, aires de mise en réseau, nouvelles aires à consolider et espaces prioritaires, constituant une base robuste pour la planification territoriale et l'évaluation des incidences des projets. Ce travail constitue un socle opérationnel pour l'intégration de l'infrastructure écologique dans le futur PDCn et pour la mise en œuvre des exigences fédérales en matière de surfaces de maintien de la biodiversité.

Parallèlement, un projet de loi d'investissement infrastructure écologique (PL 13647) a été déposé au Conseil d'Etat et a été traité en commission du Grand Conseil courant 2025.

Dans le même esprit, un travail d'uniformisation et de contextualisation du référentiel biodiversité a été mené afin de rendre cet outil pleinement opérationnel, reproductible et juridiquement robuste dans l'ensemble des phases de la chaîne de projet, depuis la planification territoriale et les procédures d'aménagement jusqu'à la réalisation et à la mise en exploitation. Le référentiel constitue désormais un instrument transversal de référence permettant de garantir la conservation des valeurs naturelles existantes, leur amélioration ou, le cas échéant, leur remplacement conforme aux exigences de l'article 18b de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN).

La conception cantonale du paysage sert de base structurante à l'amélioration de la qualité des projets et le respect des spécificités naturelles et culturelles du territoire genevois. Elle fournit une clé de lecture cohérente pour la prise en compte du paysage à toutes les échelles de planification et de projet. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement paysager du projet d'agglomération continue à représenter les principales actions de terrain visant à renforcer la qualité du cadre de vie. En cohérence avec ces deux démarches, et avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie biodiversité, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'office de l'urbanisme (OU) répond aux nouvelles exigences de la Confédération en matière de compensation écologique dans les périmètres des agglomérations, notamment au travers de la plateforme patrimoine, paysage et territoire ainsi qu'à l'occasion de la mise en œuvre de la convention programme paysage établie avec l'OFEV.

L'OCAN reste ainsi fortement impliqué dans les directions de projets (grands projets d'urbanisation) en accompagnement de l'OU, dans les mesures paysagères d'accompagnement des projets d'agglomération successifs ou encore dans le traitement adéquat des demandes d'autorisations en aval des procédures.

À la suite de l'adoption de la vision territoriale transfrontalière (VTT), qui a mis en exergue l'importance du socle de vivant comme composante essentielle de notre territoire, l'OCAN s'est investi dans les travaux du PDCn 2050 afin, notamment, de cartographier un réseau socio-écologique et une stratégie d'accès du public dans les espaces naturels et agricoles. L'objectif étant de garantir la fonctionnalité de notre écosystème autour et dans la ville pour assurer notamment une production alimentaire durable, le développement des espèces faunistiques et floristiques diversifiées et des espaces propices au délassement de la population.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) poursuit son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés du producteur au consommateur en passant par les transformateurs et distributeurs.

En réponse aux besoins exprimés par la profession, l'OCAN a mis en place plusieurs mesures cantonales temporaires (2025-2027) en faveur de la filière animale certifiée GRTA. Celles-ci comprennent des contributions aux cultures fourragères (luzerne, blé fourrager et maïs grain) afin de renforcer l'autonomie alimentaire, ainsi qu'une aide couvrant jusqu'à 10 % du coût de l'aliment GRTA pour les volailles de chair et une aide financière à destination des abattoirs de proximité. Ces mesures visent à améliorer la compétitivité des productions locales et à encourager une consommation 100 % genevoise. L'ensemble des mesures s'inscrit dans le cadre de la loi et du règlement sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr et RPromAgr).

E04 Agriculture et nature (suite)

Les filières et leurs produits, notamment GRTA, sont mis sous pression par un contexte économique tendu, en lien notamment avec la baisse du pouvoir d'achat, l'augmentation du tourisme d'achat ou la réorganisation des grands distributeurs et la guerre des prix. La filière du vin est en crise au niveau mondial et national. La consommation en forte baisse a incité le Grand Conseil à lui venir en aide par le biais de bons pour les restaurateurs genevois du secteur Hôtellerie-Restaurant-Cafés (HoReCa).

La loi d'investissement sur les infrastructures agricoles durables (L 13223) a permis notamment de financer plusieurs projets agricoles, tels que des places de lavage visant à réduire les impacts des produits phytosanitaires, des machines préservant les ressources, des améliorations foncières et structurelles et les projets inclus dans le projet de développement régional II (points relais agricoles en milieux urbains).

Face aux défis posés par le changement climatique, une stratégie est développée à l'échelle cantonale pour sécuriser l'approvisionnement en eau destinée à la production agricole à un prix économiquement supportable. Cette stratégie s'intègre dans une réflexion plus large d'approvisionnement en eau brute, donc non traitée, pour répondre à différents usages ne nécessitant pas une eau potabilisée.

De même, un soutien cantonal accru au développement de la production et du stockage d'énergies durables en agriculture est entré en phase de concrétisation. Il s'accompagnera d'un encouragement à l'usage de véhicules et de machines décarbonées.

La mise en œuvre du projet pilote Résulterre s'est poursuivie. Ce projet innovant, basé sur une rémunération aux résultats, vise à soutenir les pratiques agricoles permettant une amélioration rapide de la qualité des terres ouvertes en y séquestrant du CO₂ atmosphérique sous forme de matière organique.

L'application des mesures contraignantes ou incitatives de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ont été reconduites, conformément d'une part au plan d'action de la Confédération et, d'autre part, au rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture. Afin de diminuer voire supprimer dans certains cas la nécessité d'utiliser de tels produits, des alternatives utilisant de nouvelles technologies (laser, IA) ont été soutenues par le biais d'essais culturels chez des exploitants.

Par ailleurs une approche plus systémique est mise en avant au travers de projets de biodiversité fonctionnelle, analysant notamment les milieux favorables aux insectes auxiliaires en vue de renforcer leur présence à proximité des cultures touchées par des ravageurs. Il s'agira aussi de développer les moyens de promouvoir ces interactions favorables à l'agriculture et à la biodiversité.

Les réflexions visant une simplification administrative par la fusion des programmes agricoles « réseaux agro-environnementaux » (RAE) et « Paysage » touchent à leur terme et doivent se concrétiser avec une mise en œuvre en 2028 sur le plan fédéral.

Genève participe également activement à un projet pilote de la Confédération sur l'agroforesterie.

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), poursuit ses actions dans le cadre du contrat de prestations 2025-2029 afin de promouvoir les produits agricoles genevois et soutenir l'économie agricole locale. Ses interventions couvrent la promotion des ventes auprès du grand public et du secteur de la restauration, l'organisation et la participation à des événements, des campagnes de communication multimédias, ainsi que des actions de sponsoring et de relations publiques.

La croissance des organismes nuisibles réglementés étant préoccupante, elle nécessite une surveillance accrue dans un contexte de multiplication d'événements climatiques extraordinaires. Ils sont d'ordre économique ou encore climatique. L'apparition du scarabée japonais en 2025 a nécessité l'activation d'un dispositif de surveillance renforcé et de lutte dans le but de tenter d'éradiquer, ou du moins ralentir, la propagation de cet organisme de quarantaine prioritaire. Par ailleurs, un nouveau foyer de flavescence dorée a été détecté, impliquant également des mesures de lutttes et de prévention sur un périmètre délimité.

L'OCAN a poursuivi et intensifié ses actions en matière de prévention, de surveillance et de gestion des espèces exotiques envahissantes, conformément aux objectifs définis dans le cadre du Plan biodiversité et aux responsabilités légales de l'État. Ces actions ont visé à limiter les impacts de ces espèces sur la biodiversité, la santé publique et les usages humains.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce invasive également vecteur potentiel des arboviroses (chikungunya, dengue, zika - CDZ), a fait l'objet d'un dispositif cantonal structuré. Une gouvernance interservices a été mise en place sous la forme d'un groupe de travail moustique tigre, composé de représentants du service du médecin cantonal (prévention des épidémies), de l'OCAN (mise en œuvre de l'ordonnance sur la dissémination dans

E04 Agriculture et nature (suite)

l'environnement et contrôle du développement du moustique), du service de la communication environnementale (SCE), de l'office cantonal de l'eau (OCeau) et du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) (exécution de la législation sur les produits chimiques). Ce groupe a assuré un suivi régulier de la progression de l'espèce, défini des priorités opérationnelles et alimenté la stratégie cantonale de gestion du risque sanitaire.

La surveillance du moustique tigre s'est appuyée sur la participation citoyenne via la plateforme nationale de signalement et sur l'intégration des données dans les bases fauniques cantonales. En 2025, les signalements ont confirmé la progression de l'aire de présence. La stratégie de gestion a également été soutenue par une simulation officielle d'alerte sanitaire CDZ organisée par l'État pour tester les mécanismes d'alerte et de réponse coordonnée face à un risque potentiel de transmission locale d'arboviroses. Les procédures d'information, de protection individuelle et de mobilisation des ressources ont été ainsi validées.

Des campagnes d'information « Pas de moustique tigre chez moi » ont été déployées, visant à encourager la population à adopter des mesures préventives durables. Ces supports ont été relayés auprès des communes, des collectivités locales et du public, afin de renforcer la compréhension des enjeux et de faciliter l'adoption des bonnes pratiques.

En complément du moustique tigre, des actions de surveillance et de prévention ont été poursuivies pour d'autres espèces exotiques envahissantes identifiées comme préoccupantes pour la biodiversité et les activités humaines.

La finalisation de la révision du Plan directeur forestier a pris du retard face aux priorités stratégiques liées à la révision du PDCn et à l'élaboration d'une stratégie cantonale d'accès du public aux milieux naturels et agricoles. En conséquence, mais aussi dans l'attente d'un guide de bonnes pratiques sur la sécurisation de la part de l'office fédéral de l'environnement (OFEV), l'actualisation prévue du Plan cantonal de surveillance et de sécurisation des infrastructures forestières et des lisières n'a pas pu être réalisée en 2025. Néanmoins, les mesures prévues dans le cadre du plan de référence de 2015 ont été poursuivies. Les actions de surveillance et de sécurisation des peuplements forestiers, des lisières et des infrastructures existantes ont été maintenues et les périmètres prioritaires manquants ont été intégrés afin de tenir compte de l'évolution des risques, notamment en lien avec le changement climatique et l'augmentation de la fréquentation (les cartes de suivi ont été mises à jour). Le programme de surveillance et de sécurisation des infrastructures en forêt et des lisières a été renforcé afin d'anticiper les risques liés aux événements climatiques extrêmes et à la déstabilisation croissante des peuplements. Nous espérons que l'actualisation formelle du Plan cantonal de surveillance pourra être réalisée avant fin 2027.

L'OCAN a finalisé le plan d'entretien des rives de l'Arve, élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi des milieux riverains et d'une planification des interventions à l'horizon 2025-2035. Ce document de référence définit, par unité de gestion, les priorités d'entretien et les stratégies d'intervention en matière de protection hydraulique, de préservation paysagère et patrimoniale, de sécurité du public, de gestion sylvicole, de protection de la flore et de la faune ainsi que de lutte contre les néophytes.

Un chantier de modernisation du cadre réglementaire cantonal a été engagé avec le lancement du projet de révision du règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF). Cette démarche répond aux exigences croissantes du droit fédéral et à plusieurs décisions de justice soulignant la nécessité de disposer de bases légales formelles et de procédures de constatation et de protection juridiquement robustes. Une consultation des offices cantonaux a été conduite, permettant d'identifier les adaptations nécessaires afin de clarifier les notions de biotopes dignes de protection, de renforcer la sécurité juridique des procédures de planification et de garantir une meilleure articulation avec la loi sur la faune et la législation fédérale. Ce projet constitue une première étape vers une modernisation plus large du dispositif cantonal de protection de la nature.

Les mesures de suivi, de prévention et de régulation de la faune sauvage ont été poursuivies et renforcées afin de répondre à la pression croissante exercée sur les milieux agricoles et forestiers. L'action de l'État s'est appuyée sur une approche intégrée combinant surveillance des populations, dispositifs de protection des cultures, accompagnement des exploitants et interventions de régulation ciblées lorsque les seules mesures préventives ne suffisent plus. Face à l'augmentation des besoins de protection, un effort conséquent a été consacré au déploiement et à l'entretien de dispositifs préventifs dans les secteurs les plus exposés. Les mesures développées avec les milieux agricoles ont permis de limiter les impacts des corbeaux freux et des pigeons ramiers sur les cultures, tandis que les zones soumises à une forte pression des ongulés, en particulier la région de Jussy pour les sangliers et le secteur de Versoix pour les cerfs, ont nécessité des dispositifs de protection étendus ainsi que des interventions régulières de régulation. Ces actions mobilisent des ressources importantes pour l'État, tant en personnel spécialisé qu'en mandats techniques, en matériel et en logistique. Elles s'accompagnent d'un dispositif d'indemnisation des dégâts lorsque ceux-ci surviennent malgré la mise en œuvre des mesures reconnues comme nécessaires, constituant un engagement financier structurel en faveur de la protection des cultures.

E04 Agriculture et nature (suite)

En complément, des actions de prévention des incivilités et de sensibilisation du public fréquentant les espaces naturels et agricoles ont été menées en partenariat avec les communes et les associations de protection de la nature afin de promouvoir des comportements respectueux des cultures et des milieux naturels.

En complément des projets prioritaires et des autres projets stratégiques, l'activité principale du programme porte sur la gestion active des milieux naturels, en particulier des sites protégés et des forêts cantonales. Les actions menées comprennent l'entretien et la restauration des réserves naturelles selon les plans de gestion, la réhabilitation de zones humides, la préservation des prairies sèches et la lutte contre les espèces envahissantes. En forêt, la gestion durable vise à renforcer la diversité des peuplements, préserver les arbres-habitats et maintenir le bois mort, indispensables à de nombreuses espèces. Ces interventions continues sont essentielles pour garantir une biodiversité pleinement fonctionnelle, préserver les espèces et milieux menacés, protéger les sols et les ressources en eau, atténuer les effets du changement climatique et offrir à la population des espaces naturels de qualité pour la détente et le contact avec la nature.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (+0.2 million)

Le dépassement sur les francs s'explique en partie par la réduction technique linéaire qui n'a pas été entièrement absorbée car les délais de recrutement ont été plus courts que prévus.

Enfin, à la suite de l'élection complémentaire du Conseil d'Etat en octobre 2025, une réallocation neutre de ressources a été effectuée entre programmes de la politique publique E avec comme conséquence un dépassement autorisé sur ce programme de 0.1 million, compensé par des non-dépenses équivalentes sur le programme N01 *Energie*.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.2 million)

Du côté de l'agriculture, l'écart s'explique notamment par des décalages dans le temps de certains mandats (tourisme rural et l'étude de faisabilité pour l'irrigation des terres agricoles) et des charges inférieures pour l'assistance administrative et juridique de la commission foncière agricole, les estimations de terrains agricoles à la valeur de rendement et les frais liés au déménagement non réalisé de notre office à l'Arsenal (-0.2 million).

Du côté de la nature, certains mandats pour les études paysagères ou des inventaires biologiques accompagnant des projets de planifications territoriales ont été partiellement ou totalement reportés, comme les mandats en lien avec la stratégie d'arborisation (études de projets pilotes et actions de communication) dont l'exécution a été décalée dans le temps (-0.3 million).

Enfin, la dotation liée à la dépréciation des créances a dû être augmentée, d'une part en raison de la situation économique de nombreux exploitants agricoles et d'autre part en lien avec des règlements décalés de débiteurs (+0.2 million).

36 Charges de transfert (-0.4 million)

L'octroi de subventions agricoles (LIAF et non soumis LIAF) a été inférieur aux prévisions (-0.5 million), notamment pour l'arrachage définitif de vignes, la reconversion à l'agriculture biologique, la planification de l'espace rural dans le Vallon de l'Aire, la réduction des risques liée à l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPG) ou de quarantaine.

Grâce à la loi accordant une aide exceptionnelle de 1.1 million de francs afin de soutenir la restauration et la consommation de boissons non alcoolisées et de boissons fermentées genevoises (loi 13674 du 28 août 2025), l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) a pu réaliser une campagne de promotion, développer l'outil nécessaire et traiter déjà 1829 bons en 2025 (+0.1 million). La totalité des bons d'une valeur de 200 francs chacun transmis à l'office de l'agriculture et de la nature (OCAN) représente des subventions pour un montant total de 0.4 million de francs en 2025 (subventions à l'agriculture non soumises à la LIAF).

Enfin, certains travaux forestiers donnant droit à une subvention cantonale n'ont pas pu être réalisés en 2025 par l'association ForêtGenève (-0.2 million) et le versement de subventions pour la biodiversité ont également été moindres (-0.1 million).

E04 Agriculture et nature (suite)

42 Taxes et redevances (-0.7 million)

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière dépendent du rythme de construction sur les terrains agricoles déclassés en zone constructible, ainsi que de la réalisation d'ouvrages entraînant une perte de surface agricole utile. Ces éléments étant difficilement prévisibles, des écarts par rapport au budget sont inévitables (-0.7 million).

43 Revenus divers (-1.3 million)

Le projet de loi (PL 13681) relatif à la dissolution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales n'ayant pas été voté en 2025, le revenu de 0.9 million de francs n'a pas été comptabilisé.

Par ailleurs, seule une partie de l'activation des charges de personnel a été comptabilisée sur les projets d'investissement en 2025 (-0.3 million).

46 Revenus de transfert (+0.3 million)

L'office fédéral de l'agriculture a versé à l'OCAN une subvention fédérale non prévue au budget pour une participation à hauteur de 75% des coûts liés à la lutte contre le virus brun de la tomate (+0.1 million). Les moyens financiers relatifs à la lutte contre les organismes de quarantaine, dont la prise en charge est obligatoire, ne peuvent être anticipés avec précision, leur apparition étant imprévisible.

Du côté de la nature, l'encaissement des subventions fédérales varie durant les cinq ans des conventions programme. En 2025, l'OCAN a encaissé davantage de subventions pour la première année de la convention 2025-2029 (+ 0.1 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : On observe désormais une stabilisation de la SAU.

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution fluctue en fonction des inscriptions et des retraits de certification.

Indicateur 4.1 : La surface totale des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) a augmenté plus fortement que les SPB en réseau et qualité II (QII), d'où le recul de l'indicateur. L'objectif demeure cependant inchangé. La proportion des surfaces de promotion de la biodiversité qui sont mises en réseau et qui atteignent les critères de qualité permet d'apprécier le niveau qualitatif de réalisation de cette prestation. L'amélioration de la qualité écologique des surfaces progresse selon les attentes. Les variations sont dues aux fluctuations des surfaces mises en place de manière volontaire par les agriculteurs.

Indicateurs 4.2 et 4.3 : Ces deux indicateurs proposent un résultat identique à 2024 car la méthodologie de leur définition est en train d'être intégralement revue dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal (PDCn) et en regard des exigences et définitions fédérales de l'infrastructure écologique. Il convient de suspendre le suivi de ces indicateurs jusqu'à la stabilisation méthodologique et la validation des objectifs stratégiques dans le cadre de la révision du PDCn.

Indicateur 5.1 : En 2025, la priorité a été donnée aux impératifs de gestion du réseau existant et aux nouvelles prestations obligatoires en matière de loisir de plein air. Cela implique une stagnation de l'amélioration des cheminements existants en matière de revêtement naturel.

Indicateur 7.1 : Le taux de canopée est calculé à l'aide de relevés aériens (LIDAR), selon une méthodologie standardisée. Il représente, en pourcentage de territoire, l'étendue de l'ombrage projeté au sol par la couronne des arbres. Les dernières données datent de 2023 et seront actualisées en 2026, raison pour laquelle l'indicateur au comptes 2025 est identique à celui des comptes 2024.

Indicateur 7.2 : Le premier semestre 2025 a été essentiellement consacré à la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre de la loi arborisation (L 13491). A compter du deuxième semestre 2025, l'OCAN a commencé à recevoir les premières demandes de subventions venant essentiellement des acteurs publics. L'indicateur a donc été évalué sur une préanalyse des demandes de subventions portant sur une période de 6 mois. A partir de 2026, les outils de monitoring de la loi permettront d'obtenir un décompte annuel précis du nombre d'arbres subventionnés et plantés.

E04 Agriculture et nature (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	45.8%	46%	45.9%	46%	2028
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	359	380	354	380	2028
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Efficacité	527	455	507	530	2028
3. Favoriser une agriculture durable						
3.1 Surface au bénéfice des paiements directs exploitée en agriculture biologique en hectares (ha)	Efficacité	1'866	1'850		2'000	2030
3.2 Surface exploitée en agriculture de conservation en hectares (ha)	Efficacité	3'277	2'850		3'500	2030
4. Mettre en oeuvre la stratégie biodiversité cantonale et le Plan Biodiversité, ainsi que promouvoir la biodiversité en agriculture						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	52.7%	58%	55.04%	58%	2027
4.2 Surfaces de réservoir de biodiversité en proportion de la surface totale du canton (hors surface construite)	Efficacité	15%	16%	15%	17%	2030
4.3 Surface de réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	12%	13%	12%	13%	2030
4.4 Réserves naturelles : % de surfaces à haute valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2030
4.5 Surface, en hectares, des projets de Nature en ville	Efficacité	57.4 ha	49.5 ha		70 ha	2030
5. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
5.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Efficacité	45.7%	46%	45.7%	48.5%	2030
6. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
6.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires	Efficacité	31.9%	28%	25.9%	44%	2032
6.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	51.7%	20%	48%	76%	2028
7. Mettre en oeuvre la stratégie d'arborisation						
7.1 Taux de canopée	Efficacité	23.35%	24.1%		25%	2034
7.2 Nombre d'arbres plantés	Efficacité	1'000	2'000		100'000	2034

E04 Agriculture et nature (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes annuelles de SAU.

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution fluctue en fonction des inscriptions et des retraits de certification.

Indicateur 2.2 : Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. Un nouveau cahier des charges des restaurants labélisés GRTA est entré en vigueur en 2024.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur précis n'intègre que les exploitations BIO inscrites aux paiements directs. La reconversion des exploitations à l'agriculture biologique est soutenue par le canton durant les deux premières années de reconversion. En 2023, 19.5% de la SAU genevoise était cultivée en agriculture biologique (18% de moyenne nationale et 13% en plaine). Cette politique incitative couplée à l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits BIO permet une bonne progression des surfaces. Il faut toutefois veiller à ce que les prix aux producteurs ne baissent pas du fait d'une offre de produits trop importante par rapport à la demande.

Valeurs comparatives C24 : N/A

Indicateur 3.2 : Le concept d'agriculture de conservation vise à limiter le travail du sol et à favoriser les couverts végétaux, qui séquestrent du carbone atmosphérique dans les sols et limitent le recours aux herbicides. En outre, cette technique augmente la fertilité des sols et accroît l'activité biologique de ces derniers. L'agriculture genevoise est pionnière dans ce domaine. Dès 2024 le projet Resulterre, soutenu par la Confédération, a été initié.

Valeurs comparatives C24 : N/A

Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. En effet, avec 15% de la surface agricole utile genevoise dédiée aux surfaces de promotion de la biodiversité (17.6% de moyenne nationale et 13.1% en plaine), les 7% obligatoires sont largement atteints.

Indicateur 4.2 : L'infrastructure écologique est vitale pour le bon développement de la biodiversité. Elle est constituée de zones à haute richesse en biodiversité que l'on nomme aussi « hotspots » ou réservoir de biodiversité et de zones relais ou surfaces de réseaux qui permettent l'interconnexion des réservoirs. L'indicateur mesure le pourcentage de surface de réservoir de biodiversité par rapport à la surface totale du canton. La cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permet d'identifier et de suivre l'évolution de la surface des réservoirs de biodiversité d'objets.

Indicateur 4.3 : L'infrastructure écologique est vitale pour le bon développement de la biodiversité. Elle est constituée de zones relais ou surfaces de réseaux qui permettent l'interconnexion des zones à haute richesse en biodiversité que l'on nomme aussi « hotspots » ou réservoir de biodiversité. L'indicateur mesure le pourcentage de surface de réseaux par rapport à la surface totale du canton. La cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permet d'identifier et de suivre l'évolution de la surface des réseaux.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. La totalité des réserves naturelles est sous surveillance de la qualité des milieux naturels et gérés en conséquence. Néanmoins, 5% des surfaces ne nécessitent pas d'interventions. Il est cependant important que cet indicateur ne diminue pas.

Indicateur 4.5 : L'indicateur est d'ores et déjà tenu à jour régulièrement et publié sur le site : 1001sitesnaturenville.ch. De 2012 à ce jour, il y a eu 143 nouveaux projets réalisés, pour une surface de 492'381 m² sur les 79'100'000 m² que compte le périmètre Nature en ville. Cela représente 0.62% de l'aire urbaine (cette surface ne prend bien évidemment pas en compte les surfaces forestières et de biodiversité déjà présente).

Valeurs comparatives C24 : N/A

Indicateur 5.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Suite à l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat en 2018, l'objectif est aujourd'hui de faire progresser de 0.5% par année, et cela jusqu'en 2030, la proportion de revêtement naturel du réseau cantonal des 370 km des chemins de randonnées pédestres. Cette ambition offrirait aux utilisateurs du réseau 180 km de cheminement avec un revêtement naturel.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 6.1 : Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique, offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures. A noter que l'atteinte de cet objectif dépend non seulement du travail réalisé par l'OCAN, mais également de l'inscription des constats dans les plans d'affectation, placée sous la responsabilité de l'office de l'urbanisme (OU).

Indicateur 6.2 : La moitié des forêts genevoises appartiennent à des propriétaires privés. ForêtGenève, créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées, mais également des petites forêts en main de collectivités publiques (notamment les communes). Le pourcentage de forêt gérée de manière durable dans le cadre du contrat de prestation avec l'association ForêtGenève correspond à la somme des surfaces gérées par cette association, divisée par la surface totale des forêts potentiellement concernée, à savoir 1'403 ha. La cible de 2025 était de 46% et non 20% (erreur de saisie).

Indicateur 7.1 : En contexte urbain, le terme canopée désigne l'étendue du couvert végétal formé par les arbres (branches et feuillage). Par l'absorption du CO₂, la diminution des rayons solaires et l'effet de rafraîchissement, la canopée revêt un rôle essentiel dans le confort d'usage du milieu bâti et dans sa résilience face aux changements climatiques. Le taux de canopée est calculé à l'aide de relevés aériens (LIDAR), selon une méthodologie standardisée, il représente, en pourcentage de territoire, l'étendue de l'ombrage projeté au sol par la couronne des arbres. Cet indicateur permet de suivre l'évolution temporelle et spatiale du couvert arboré, de déceler les zones déficitaires et de mesurer les impacts des plantations effectuées. La date cible de 2034 est fixée car, elle correspond d'une part aux deux premières périodes de mise en œuvre de la Stratégie d'arborisation genevoise selon le plan d'intention des investissements et d'autre part à l'échéance de la loi L 1 07.

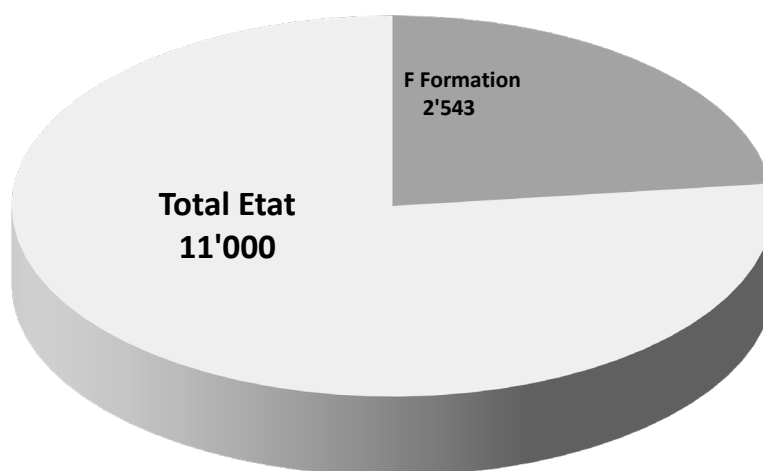
Valeurs comparatives C24 : 23.35%

Indicateur 7.2 : Cet indicateur recense le nombre d'arbres plantés dans le cadre de la mise en œuvre des projets de loi (PL) d'investissement. Le suivi est trimestriel, mais comme les plantations se réalisent entre octobre et fin février, il n'y a pas de variation tous les trimestres. La source d'information sous forme de chiffre brut est extraite selon les annonces faites dans l'outil de suivi de l'arborisation (ICA) tel que prévu avec la Cour des comptes.

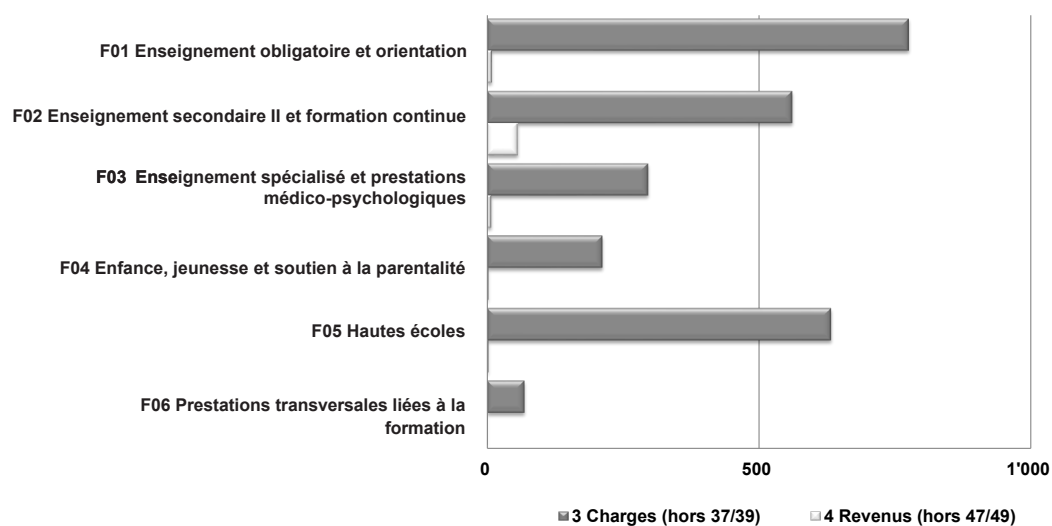
Valeurs comparatives C24 : N/A

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





F Formation

Synthèse des priorités

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat œuvre en faveur d'une école publique forte, fondée sur un haut niveau d'exigence, qui valorise la réussite de chaque élève, promeut une meilleure orientation et offre un cadre propice à la qualité des apprentissages ainsi qu'au bien-être de chacun.

Des actions sont déployées pour favoriser l'entrée des jeunes enfants à l'école de leur quartier. Cette étape-clé est facilitée grâce à la mise en place progressive de la co-intervention dans les classes de 1P-2P. Cette mesure collective soutient l'action pédagogique des enseignantes et enseignants, améliore la prise en compte de la diversité des élèves et contribue à la création d'un climat d'apprentissage favorable aux premiers acquis scolaires et au développement global de chacun.

Dans l'enseignement spécialisé, une proportion croissante d'élèves sont accueillis en classes intégrées (CLI) au sein des établissements scolaires. Les conditions d'encadrement dans une partie de ces dispositifs sont adaptées afin de répondre aux besoins plus complexes d'un nombre accru d'élèves nécessitant des prises en charge particulières.

La construction de la future réforme du cycle d'orientation (CO) se poursuit sur la base des réflexions engagées depuis 2024 avec le personnel enseignant et les directions d'établissement. Durant l'année 2025-2026, deux CO pilotes expérimentent en 9^e année des dispositifs différenciés par groupes de besoin en français et en mathématiques.

Tout au long du parcours de formation, une attention particulière est portée à la qualité du climat scolaire au sein des établissements. Depuis la rentrée 2025, les téléphones portables sont interdits dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire, en tout temps. Cette mesure, accompagnée de sanctions harmonisées au niveau cantonal, s'inscrit dans une stratégie globale visant à préserver la qualité des apprentissages, protéger la santé mentale des jeunes, réduire le cyberharcèlement et encourager les interactions sociales.

Afin de faciliter la transition et l'orientation au secondaire II, l'information sur les différentes voies de formation, dont la formation professionnelle, est renforcée tant auprès des élèves que de leurs parents. En parallèle, les travaux visant à augmenter le nombre de places d'apprentissage en voie duale se poursuivent pour répondre aux objectifs fixés.

L'accès aux HES pour les détenteurs de CFC est élargi avec à l'ouverture de trois classes supplémentaires de maturité professionnelle (service, santé et social, technique) à la rentrée 2025. En outre, les conditions d'admission en maturité post-CFC ont été revues et harmonisées, garantissant une meilleure équité entre les candidates et candidats.

Le dispositif de certification pour adultes connaît un succès important et contribue à améliorer l'employabilité des personnes notamment sans qualification initiale.

Le nombre de mineurs nécessitant une mesure de protection connaît une progression notable. Dans près de 85% des situations, un accompagnement éducatif - conseils, médiations ou actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) - constitue la réponse pour soutenir et renforcer les compétences parentales. Par ailleurs, des mesures innovantes sont mises en œuvre telles que le placement à domicile ou encore le développement de structures accueillant de très jeunes enfants et leur parent. Néanmoins, l'augmentation des mesures de placement ordonnées par les Tribunaux et la complexité des situations met le dispositif de protection sous tension.



F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	774'310'096	-5'758'459	-0.7%	780'068'555	762'764'139
30 Charges de personnel	750'926'887	-4'498'344	-0.6%	755'425'231	739'396'127
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'472'160	-1'045'587	-4.6%	22'517'747	21'291'956
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'766'082	-197'050	-10.0%	1'963'132	1'886'621
36 Charges de transferts	57'596	-68'850	-54.5%	126'446	58'396
39 Facturations internes	87'371	51'371	142.7%	36'000	131'039
REVENUS	8'274'339	1'106'347	15.4%	7'167'992	12'213'804
42 Taxes et redevances	7'230'252	913'699	14.5%	6'316'553	11'386'510
43 Revenus divers	312'131	15'712	5.3%	296'419	176'163
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	731'955	176'955	31.9%	555'000	650'923
49 Facturations internes	-	-	-	-	208
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-766'035'758	6'864'805	-0.9%	-772'900'563	-750'550'335
Coût d'état-major	-2'745'197	-193'337	7.6%	-2'551'860	-2'707'308
Coût des prestations de moyens	-86'367'903	2'243'364	-2.5%	-88'611'267	-87'087'699
COÛT COMPLET	-855'148'857	8'914'834	-1.0%	-864'063'691	-840'345'343

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'889.25	-25.92	-0.53%	4'915.17	4'804.72
ETP fixes	4'639.03	-55.03	-1.17%	4'694.06	4'565.50
ETP auxiliaires	249.00	27.89	12.61%	221.11	239.02
ETP agents spécialisés	1.23	1.23	-	-	0.20

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.03 Autorisation et surv. de l'ens. privé et de l'ens. à domicile
- F01.04 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires : favoriser l'entrée en scolarité et faire évoluer le cycle d'orientation

Le Conseil d'Etat met en œuvre les orientations de son programme de législature pour une école publique forte, visant à maintenir un niveau d'exigence élevé et à assurer un accompagnement adapté à chaque élève afin de favoriser sa progression et la réussite de son parcours scolaire.

Des actions sont déployées pour favoriser l'entrée des jeunes enfants à l'école et renforcer la fréquentation de l'établissement de quartier. Le dispositif de co-intervention, introduit à la rentrée 2024, est étendu en 2025 : il concerne désormais 145 classes de 1P et/ou 2P, soit 62 % des écoles primaires. Cette mesure collective soutient l'action pédagogique des enseignantes et enseignants, améliore la prise en compte de la diversité des élèves et contribue à la création d'un climat d'apprentissage favorable aux premiers acquis scolaires et au développement global de chacun.

L'évolution du cycle d'orientation (CO) vise à renforcer sa fonction d'orientation et à garantir à l'ensemble des élèves l'acquisition des compétences fondamentales nécessaires à la poursuite de leur formation. La conception de la future réforme du CO se poursuit sur la base des travaux engagés depuis 2024 en collaboration avec le corps enseignant et les directions d'établissement. Le contour de la réforme porte sur une 9^e année en tronc commun, intégrant des dispositifs différenciés en français et en mathématiques (groupes de besoin ou groupes de niveau), suivis d'une 10^e et d'une 11^e année structurées en filières alignées vers les parcours en 12^e année. Deux CO pilotes expérimentent durant l'année 2025-2026 le dispositif des groupes de besoin.

Autres projets d'importance stratégique

A la rentrée 2025, près de 420 élèves supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire I. Près de 102 enseignantes et enseignants ont été engagés au cycle d'orientation et plus de 160 au primaire pour maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite.

A l'enseignement primaire, des innovations pédagogiques sont mises en œuvre depuis la rentrée 2022 (découpage en deux semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P, abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P) et font l'objet d'évaluations positives. Afin d'en mesurer les effets sur le long terme et d'envisager, le cas échéant, une adaptation du cadre légal et réglementaire, le dispositif est prolongé jusqu'à la rentrée 2026, en coordination avec le plan d'entrée en scolarité du programme de législature.

Dans l'objectif de mieux répondre à l'organisation des familles et d'améliorer l'égalité des chances et l'accès des enfants à des activités extrascolaires, des travaux sont menés sur l'horaire continu à l'école primaire, en collaboration avec les communes et les partenaires, en vue d'organiser le lancement de projets pilotes.

Un plan d'action pour l'amélioration de la maîtrise du français dans l'enseignement obligatoire a été lancé à la rentrée 2025 en réponse aux résultats des derniers tests nationaux COFO. Il encourage la pratique quotidienne d'un français correct, à l'oral comme à l'écrit, propose chaque mois des activités d'apprentissage et d'exercice, et comprend au second semestre une semaine thématique ponctuée par une dictée événement.

Les actions visant à faciliter la transition entre l'enseignement obligatoire et le secondaire II ainsi qu'à valoriser la formation professionnelle se poursuivent. Toutes les écoles ont organisé une séance d'information sur le système de formation à destination des parents d'élèves de 10^e. La majorité des cycles d'orientation ont tenu un « village des métiers » favorisant la découverte des professions, les échanges avec des jeunes en apprentissage et la présentation de parcours menant aux hautes écoles. En 2025, les élèves de 10^e ont participé aux SwissSkills à Berne et l'ensemble des élèves de 8P et du CO ont visité le salon cité-métiers.ch.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

De nouveaux moyens d'enseignement sont introduits (éducation numérique, français, allemand, anglais, mathématiques, éducation nutritionnelle) et accompagnés par un dispositif de formation pour le personnel enseignant. Dans le cadre de la Formation générale du plan d'étude romand (PER), et en lien avec l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP), l'introduction de l'instrument romand *Profil de compétences transversales* se poursuit, cette année en 10^e, pour permettre aux élèves de mieux se connaître, d'évaluer leurs propres compétences, et de les mettre en lien avec les exigences du monde professionnel.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-4.5 millions)

Le non dépensé, qui représente 0.6 % du budget voté, s'explique principalement par les éléments suivants :

- une sous-consommation des ressources allouées à l'enseignement obligatoire pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. En particulier, les effectifs réels d'élèves à la rentrée 2025 se sont révélés inférieurs aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget, générant une économie de 4.1 millions;
- la non-réalisation de certaines actions de formation continue, ainsi que le déploiement de dispositifs d'e-learning, ont permis de réduire les coûts de formation pour un montant de 1.1 million.

Par ailleurs, 4.8 ETP conseillers sociaux et conseillères sociales ont été engagés à la rentrée 2025 pour renforcer les équipes de soutien et médico-psychosociales dans les CO qui présentent des effectifs de plus en plus importants pour un coût de 0.4 million en 2025.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.0 million)

Le non dépensé de -1 million est principalement dû à des dépenses moindres sur le matériel et les fournitures scolaires, les achats de livres, ainsi que sur les excursions et voyages scolaires (les effectifs d'élèves constatés à la rentrée 2025 ont été un peu moins importants que prévu au budget).

42 Taxes et redevances (+0.9 million)

Les indemnités provenant des assurances sociales (essentiellement les assurances accident et invalidité) ont été supérieures au budget. Cette nature est difficilement estimable, car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER)

En 2025, les taux de réussite aux tests d'attentes fondamentales (TAF) dans l'enseignement primaire demeurent en deçà des valeurs cibles fixées, soit 85 % en fin de 4^e année et 75 % en fin de 8^e année. Ces résultats traduisent des difficultés d'apprentissage persistantes auxquelles certains élèves sont confrontés au cours de leur scolarité. Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs mesures ont été déployées. La vérification nationale de l'atteinte des compétences fondamentales (COFO), issue de l'enquête 2023, a notamment conduit à l'élaboration du plan d'action « L'Odyssée des mots », mis en œuvre dès la rentrée 2025-2026. Ce dispositif vise à renforcer la maîtrise du français et la production écrite, leviers essentiels pour la réussite scolaire. Par ailleurs, le projet d'innovation pédagogique EP21, introduit à la rentrée 2022, poursuit l'objectif de mieux articuler les différentes dimensions du Plan d'études romand. Il s'est traduit par plusieurs évolutions structurelles : le découpage de l'année scolaire en deux semestres, l'adaptation des bulletins scolaires en 1P-2P ainsi que l'abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P. Enfin, l'introduction progressive de nouveaux moyens d'enseignement romands dans les classes de 1P à 8P, accompagnée d'un dispositif de formation continue destiné au personnel enseignant, renforce un enseignement explicite, structuré et systématique. Ces mesures visent à améliorer durablement la qualité des apprentissages et à soutenir l'atteinte des objectifs fixés. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue dont les effets sont attendus de manière progressive sur les prochains cycles d'évaluation.

A la fin du CO (11^{ème}), le taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise correspond aux cibles fixées pour l'ensemble du cycle d'orientation et pour chaque section. La réforme du CO inscrite dans la Feuille de route départementale et le plan d'action « L'Odyssée des mots » visent à renforcer encore l'acquisition de compétences fondamentales de tous les élèves.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

En parallèle, le travail de fiabilisation des outils d'évaluations externes (TAF et COFO) sera poursuivi pour assurer un équilibre des types d'exercices et du nombre de prétests pour un suivi fiable des connaissances et compétences des élèves.

Objectif 2: Renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle au cycle d'orientation

Afin de renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, quatre nouveaux indicateurs ont été introduits en 2025 permettant de suivre les effets des moyens d'enseignement cantonaux récemment mis en place lors de la scolarité au CO. Dès la rentrée 2024, en 9^e, et dans le cadre de la Formation générale du PER, le nouvel outil de la CIIP «Profil de compétences transversales» est introduit pour permettre aux élèves de prendre conscience de leurs compétences transversales et de leur capacité à les développer en lien avec un projet scolaire ou professionnel. Chaque année, des activités ciblées, des stages en entreprises et des visites des centres de formations et écoles des différentes filières de l'enseignement secondaire II sont prévus.

Au terme de la 10^e année, les élèves sont amenés à rédiger un premier C.V. et à compléter un bilan d'orientation obligatoire.

Les indicateurs renseignent si les bilans d'orientation et les C.V. ont été complétés par les élèves. Les valeurs atteintes en 2025 montrent que le déploiement de l'IOSP est encore incomplet dans les établissements. Les mesures prises à la rentrée 2025 prévoient un renforcement de la planification des activités d'information et orientation à mener en classe, du suivi des élèves et de la communication et du contrôle auprès du personnel enseignant.

Durant les années de CO, les conseillères et conseillers en orientation amènent une expertise aux élèves pour aider dans la construction de leur projet d'orientation. Afin de faciliter ce processus, une priorité a été donnée aux rencontres avec les élèves en 11^{ème} dont la cible de 35% des élèves a été atteinte. En revanche, le taux des élèves reçus en 10^{ème} reste plus bas que prévu. Ce taux devrait toutefois s'améliorer grâce aux postes supplémentaires de conseiller et conseillère en orientation accordés au CO à la rentrée 2025.

Objectif 3: Permettre à chaque élève de l'enseignement obligatoire d'augmenter ses compétences linguistiques, interculturelles et personnelles

Ce nouvel objectif introduit en 2025 permet de suivre la mise en œuvre de la stratégie approuvée par la Confédération et les cantons visant à renforcer les échanges et la mobilité en permettant à chaque jeune en formation de réaliser au moins un projet de mobilité durant sa formation dans une autre région linguistique de Suisse, en Europe ou à l'international. Cet objectif figure également dans la Feuille de route de la législature actuelle.

À Genève, le nombre d'élèves de l'enseignement obligatoire ayant pu réaliser un échange linguistique ou une mobilité correspond aux cibles fixées.

Objectif 4: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles

L'accès aux parcours scientifiques fait objet de différentes mesures de lutte contre les stéréotypes en favorisant l'égalité entre les filles et garçons. En 2025, les proportions des filles inscrites dans des profils scientifiques sont proches des cibles.

Objectif 5: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire

De bonnes conditions d'enseignement ont pu être maintenues en 2025 malgré l'augmentation du nombre d'élèves. Les taux d'encadrement sont globalement conformes aux cibles fixées ainsi que le nombre moyen d'élèves par classe. Au CO, le taux de classes dépassant les maxima réglementaires a diminué mais dépasse encore la cible de 3%. Ces maxima restent difficiles à respecter compte tenu de la forte croissance démographique dans le canton et les difficultés liées à la construction de nouveaux établissements scolaires ou à l'agrandissement de ceux existants. Chaque année, différentes mesures sont mises en place comme la modification de la carte des secteurs du CO en fonction de l'évolution démographique et l'élargissement des plages horaires afin d'absorber plus de places. Le département continue à poursuivre plusieurs projets de construction afin d'augmenter le bâti existant.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	72%	85%	66%	90%	2029
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	65%	75%	70%	80%	2029
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	74%	65%	77%	70%	2029
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	18%	5%	17%	10%	2029
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	40%	25%	41%	30%	2029
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	92%	90%	94%	95%	2029
1.7 Taux d'élèves entrant directement dans une filière certifiante du secondaire II à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	84%	85%		90%	2029
1.8 Taux d'élèves entrant dans le préqualifiant à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16%	15%		10%	2029
2. Renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle au cycle d'orientation						
2.1 Taux d'élèves du CO ayant complété le bilan d'orientation en fin de 10ème	Efficacité	62%	95%		80%	2029
2.2 Taux d'élèves du CO ayant rédigé leur CV en fin de 10ème	Efficacité	63%	95%		80%	2029
2.3 Taux d'élèves en 10ème reçus en entretien individuel par les conseillères et conseillers en orientation	Efficacité	7%	15%		15%	2029
2.4 Taux d'élèves en 11ème reçus en entretien individuel par les conseillères et conseillers en orientation	Efficacité	34%	35%		35%	2029
2.5 Taux de réorientation à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	9.7%	10.5%	10.6%	9%	2029
3. Permettre à chaque élève de l'enseignement obligatoire d'augmenter ses compétences linguistiques, interculturelles et personnelles						
3.1 Nombre d'élèves de l'EP ayant réalisé un échange linguistique ou une mobilité	Efficacité	375	380		450	2029
3.2 Nombre d'élèves du CO ayant réalisé un échange linguistique ou une mobilité	Efficacité	675	562		1003	2029
4. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
4.1 Taux de filles inscrites en section LS profil science ou section LC profil sciences appliquées, en 10ème	Efficacité	44%	45%	39%	50%	2029
4.2 Taux de filles promues en section LS profil science ou section LC profil sciences appliquées, au terme de la 11ème	Efficacité	42%	45%	40%	50%	2029

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	24%	23%	20.8%	25%	2029
5. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
5.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement primaire	Efficacité	16.0	16.1	16.2	16.1	2029
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficacité	10.6	10.6	10.8	10.6	2029
5.3 Nombre moyen d'élèves par classe dans l'enseignement primaire	Efficacité	19.9	20		20.0	2029
5.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficacité	19.3	20	19.4	20.0	2029
5.5 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficacité	11.5	12.5	12.4	12.5	2029
5.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficacité	16.2	16.5	16.7	16.5	2029
5.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficacité	22.8	22.5	22.3	22.5	2029
5.8 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	0.5%	1%	1%	1%	2029
5.9 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima réglementaires	Efficacité	5.4%	3%	6%	4.0%	2029

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6 : Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de la 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

Indicateurs 1.7 et 1.8 : Ces indicateurs présentent la proportion d'élèves en 11 CO qui sont scolarisés dans une filière certifiante (indicateur 1.7) ou préqualifiante (indicateur 1.8) de l'ESII l'année suivante (au 31.12).

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Au terme de la 10^e année CO, les élèves sont amenés à rédiger un premier CV et à compléter un bilan d'orientation. Ce bilan permet de vérifier que les élèves ont :

- reçu des informations concernant les sites de références et les activités proposées par l'OFPC;
- participé à des activités proposées par l'établissement;
- constitué un CV;
- effectué un stage.

Le bilan d'orientation est également complété par les parents.

L'indicateur 2.1 présente le taux d'élèves ayant réalisé un bilan d'orientation de fin de 10^e année et **l'indicateur 2.2** le taux d'élèves ayant rédigé leur CV en fin de 10^e année (sur la base d'échantillons).

Indicateurs 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs mesurent le taux d'élèves ayant eu au moins un entretien avec une conseillère ou un conseiller en orientation sur l'ensemble des élèves de l'année de scolarité en question.

Indicateur 2.5 : Les réorientations correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1^{ère} au collège à une 1^{ère} à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Ces indicateurs présentent le nombre d'élèves à l'EP et au CO qui ont réalisé, dans une autre région linguistique de Suisse ou à l'étranger : un échange réciproque ou un séjour individuel ; un échange de classe en réel ou en virtuel (du type Programme Röstiblog à l'EP).

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science et les filles inscrites en section langues vivantes et communication profil sciences appliquées à la totalité des élèves inscrits dans ces sections et profils respectifs.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP de personnel enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateurs 5.3 à 5.7 : Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 5.5 à 5.7 : Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 5.8 : Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 5.9 : Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maxima réglementaires divisés par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	560'872'250	-7'264'475	-1.3%	568'136'725	552'478'237
30 Charges de personnel	492'602'788	-6'760'924	-1.4%	499'363'712	485'419'260
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	20'948'083	-812'545	-3.7%	21'760'628	21'247'915
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'203'055	-188'289	-4.3%	4'391'344	3'997'781
36 Charges de transferts	42'723'023	310'982	0.7%	42'412'041	41'410'630
39 Facturations internes	395'302	186'302	89.1%	209'000	402'652
REVENUS	55'895'630	3'545'653	6.8%	52'349'977	55'471'664
42 Taxes et redevances	5'989'865	251'405	4.4%	5'738'460	7'092'142
43 Revenus divers	948'500	-184'500	-16.3%	1'133'000	594'328
46 Revenus de transferts	48'279'019	2'972'302	6.6%	45'306'717	47'287'483
49 Facturations internes	678'246	506'446	294.8%	171'800	497'710
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-504'976'621	10'810'127	-2.1%	-515'786'748	-497'006'574
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'800'830</i>	<i>-113'957</i>	<i>6.8%</i>	<i>-1'686'873</i>	<i>-1'777'369</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-138'027'060</i>	<i>-2'841'808</i>	<i>2.1%</i>	<i>-135'185'252</i>	<i>-135'069'516</i>
COÛT COMPLET	-644'804'511	7'854'362	-1.2%	-652'658'873	-633'853'458

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'981.70	-7.29	-0.24%	2'988.99	2'915.53
<i>ETP fixes</i>	<i>2'888.35</i>	<i>-15.49</i>	<i>-0.53%</i>	<i>2'903.84</i>	<i>2'817.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>79.64</i>	<i>7.68</i>	<i>10.67%</i>	<i>71.96</i>	<i>85.11</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>13.72</i>	<i>0.52</i>	<i>3.94%</i>	<i>13.20</i>	<i>13.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il permet également à des détenteurs de titres de formation professionnelle initiale (ou d'autres titres selon la filière choisie) de suivre des cursus du tertiaire B de briguer un diplôme en école supérieure.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprentis âgés dès 15 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation;
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école. Et pour les adultes sans certification formelle et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'entreprendre gratuitement une formation menant à une première certification professionnelle.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.04 Formation professionnelle duale
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle
- F02.09 Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires : améliorer la lisibilité des parcours de formation

Au niveau de l'enseignement secondaire II, les actions menées visent à renforcer la lisibilité du système de formation et à faciliter l'accès des jeunes à une certification, en évitant les ruptures et l'allongement des parcours.

Les mesures d'information sur les filières professionnelles ont permis d'obtenir des résultats encourageants. Les 25 Zooms Métiers organisés chaque année au sein des entreprises et des centres de formation professionnelle connaissent une progression notable de leur fréquentation. Ces rencontres offrent aux élèves du cycle d'orientation une valorisation concrète des métiers, présentés par des jeunes en apprentissage, et contribuent à une meilleure orientation vers les voies professionnelles.

Parallèlement, les travaux visant à augmenter le nombre de places d'apprentissage en voie duale se poursuivent conformément aux objectifs fixés. Cette année, 2'487 contrats d'apprentissage ont été signés, soulignant l'efficacité des actions entreprises pour soutenir l'apprentissage et l'employabilité dans le canton. Ce chiffre reflète l'engagement des entreprises formatrices et des associations professionnelles pour la formation professionnelle duale, même s'il manque encore bon nombre de places en dual.

Autres projets d'importance stratégique

L'ordonnance des formations commerciales révisées, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, entre dans sa phase finale : les premiers apprentis et apprenties passeront leur qualification selon le nouveau référentiel en juin 2026.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Cette année, la réforme de la maturité gymnasiale a franchi une étape clé avec la validation du nouveau modèle organisationnel. À l'issue des consultations menées au printemps, la nouvelle structure du parcours, l'offre d'options spécifiques et la grille horaire ont été finalisées et adoptées en septembre 2025. Sur cette base, le canton a engagé l'élaboration du plan d'études, qui met en cohérence les compétences disciplinaires avec les grands enjeux contemporains — durabilité, citoyenneté, intelligence artificielle et transformation numérique. Un référentiel cantonal, désormais valide, consolide cette dynamique en définissant cinq compétences transversales : apprendre à apprendre, esprit critique, coopération, communication et réflexivité. Ce cadre assure une continuité pédagogique renforcée entre le cycle d'orientation, le collège et l'université.

Afin d'élargir l'accès aux HES pour les détenteurs de CFC, trois classes supplémentaires de maturité professionnelle (service, santé et social, technique) ont été ouvertes à la rentrée 2025. Les conditions d'admission en maturité professionnelle post-CFC ont été modifiées : une moyenne de 4,5 au CFC sera requise dès la rentrée 2026 pour tous les domaines, remplaçant un système qui variait selon les filières. Cette harmonisation améliore la lisibilité de l'offre tout en garantissant l'équité entre les candidates et candidats.

Des travaux sont en cours en vue de la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle et pour l'actualisation des plans d'études cantonaux.

Par ailleurs, l'accès à la maturité spécialisée santé est simplifié et 40 places supplémentaires sont ouvertes depuis la rentrée 2025 en vue de répondre à la demande importante de personnel qualifié dans le domaine des soins.

La réorganisation complète de la formation préqualifiante marque une étape importante dans l'évolution de l'offre et sera effective dès la rentrée 2026. La mise en place d'un tronc commun assorti d'options modulables simplifie la structure existante et élargit les perspectives de formation. Cette nouvelle architecture permettra d'offrir aux jeunes ne disposant pas encore d'une certification un cadre plus flexible et mieux adapté à la consolidation de leur projet de formation et d'insertion.

Le dispositif de certification professionnelle pour adultes (CPA) a connu une croissance importante ces dernières années avec 3'400 candidats (+30 % par rapport à 2019). En 2025, un nombre record de 801 AFP et CFC ont été délivrés à des adultes.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-6.8 millions)

Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- des dépenses liées au personnel enseignant inférieures aux prévisions budgétaires (-4.6 millions, soit -1.2 %), principalement en raison d'effectifs d'élèves plus faibles que ceux retenus lors de l'élaboration du budget pour l'année scolaire 2024-2025;
- la sous-occupation de certains postes du personnel administratif et d'exploitation sur une partie de l'exercice et des économies sur diverses autres rubriques de ce personnel, générant une économie de 2.5 millions. Les procédures de recrutement ont, dans plusieurs cas, nécessité des délais plus longs afin de garantir l'engagement de profils correspondant pleinement aux exigences des postes à pourvoir.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.8 million)

Non dépensé de 0.8 million constaté sur diverses rubriques (matériel d'enseignement et les fournitures scolaires, les frais et débours, etc.).

36 Charges de transferts (+0.3 million)

Ecolages hors-canton (-0.6 million)

Les ecolages intercantonaux pour les apprentis genevois qui ont suivi des formations dans d'autres cantons ont été moins élevés que prévu au budget.

Dédommagements aux entreprises publiques (+0.7 million)

Le coût des formations de maturités spécialisées dispensées à l'école de culture générale par la HES-Genève a été plus élevé que prévu au budget, en raison d'effectifs d'élèves plus importants que prévu (723 élèves contre 644 l'an dernier).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Appui social ESII (+0.1 million)

La mise en place de la réforme de la formation professionnelle commerciale plein-temps depuis la rentrée 2023 à Genève prévoit que chaque apprenti dispose de son propre ordinateur et d'un compte, payant, auprès d'une plateforme de supports pédagogiques. Le dépassement s'explique par les soutiens accordés aux 400 apprentis (environ 20% de la cohorte) ayant bénéficié d'une aide moyenne de 750 francs, dont les demandes de soutiens ont été acceptées en fin d'année, rendant difficile l'anticipation de ce dépassement.

Certification professionnelle pour adultes (+0.9 million)

Un crédit supplémentaire de 0.9 million a été accepté par la commission des finances pour la prise en charge d'environ 3'400 personnes dans le dispositif de certification professionnelle pour adultes. Le département a souhaité répondre à la demande de formation pour les secteurs en forte pénurie (santé-social, construction) avec l'ouverture de nouvelles classes en faveur de 349 candidats dès août 2025.

Enveloppe dispositif jeunes en rupture (-0.7 million)

Le budget destiné aux jeunes en rupture de CAP formations, transféré en 2025 par le service des bourses et prêts d'études (DCS) au DIP, n'a pas été entièrement utilisé. Les nouvelles modalités relatives aux jeunes sans formation ont été déployées dans le courant du printemps.

Depuis, les cours de soutien et/ou des répertoires, principalement en français et en mathématiques, ont bénéficié gratuitement à 347 jeunes en rupture de formation à une fréquence adaptée aux besoins de chacun.

42 Taxes et redevances (+0.3 million)

Les indemnités provenant des assurances sociales (essentiellement les assurances accident, invalidité et militaire) ont été légèrement supérieures au budget. Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

43 Revenus divers (-0.2 million)

Les reprises de provisions pour risques et charges ont été inférieures aux prévisions.

46 Revenus de transferts (+3.0 millions)

Les subventions reçues de la Confédération et des entreprises publiques, notamment pour le soutien à l'apprentissage et pour la formation professionnelle et continue (programme de pré-apprentissage d'intégration, prestation de bilan professionnel gratuit ViaMia) ont été plus importantes que prévu au budget (+3.3 millions ; principalement solde du versement pour les prestations réalisées en 2024 et 2025).

Par ailleurs, le nombre d'apprentis non-genevois suivant des cours à Genève et dont le canton d'origine participe aux frais d'écologie selon des accords tarifaires intercantonaux a été légèrement inférieur aux prévisions (-0.2 million).

Enfin, les restitutions de subventions ont été moindres que prévu au budget (-0.1 million) et le seul remboursement sur le programme F02 concerne l'Association Reliance pour 10'246 francs.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification secondaire II et encourager la qualification des jeunes en rupture de formation

Le taux de première certification à l'issue du secondaire II s'établit en légère hausse à 84.7%. Il demeure inférieur de 5.5 points à la moyenne nationale (90.2%) qui constitue la valeur de référence à atteindre au budget 2025.

Depuis 2023, l'enseignement secondaire II a engagé un travail de réforme de l'offre préqualifiante afin de réduire le risque de décrochage des jeunes, conformément aux objectifs fixés dans la Feuille de route départementale. Ces dispositifs s'adressent tout particulièrement à la population des jeunes en rupture scolaire (CAP Formations) ainsi qu'à ceux qui présentent de faibles résultats à la fin du cycle d'orientation (CO) et qui ne remplissent pas les conditions d'admission dans une filière du secondaire II.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle

Alors que le taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle se situe proche de la cible de 60%, la proportion des élèves accédant directement à la sortie du CO à un apprentissage dual ne progresse pas comme souhaité. Ces jeunes se trouvent en effet en concurrence avec des candidates et candidats plus âgés et/ou plus qualifiés.

Cette situation s'inscrit dans un contexte où l'élargissement de l'offre de places d'apprentissage ne s'est pas concrétisé dans les proportions souhaitées. Le nombre d'entreprises formatrices actives ainsi que le nombre de contrats d'apprentissage dual signés chaque année demeurent en deçà des objectifs fixés.

Dans le cadre des priorités définies dans la Feuille de route de la législature, le département poursuivra et renforcera les mesures visant à soutenir l'accès direct à la formation professionnelle duale et à accroître l'offre de places d'apprentissage en entreprise. Cela passera notamment par des actions de prospection ciblées ainsi que par une promotion renforcée de l'apprentissage, en étroite collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.

Par ailleurs, les jeunes candidates et candidats à la sortie du CO seront mieux accompagnés lors du processus de recrutement, notamment dans le cadre du dispositif GO Apprentissage.

Objectif 3: Permettre à chaque élève de l'enseignement obligatoire d'augmenter ses compétences linguistiques, interculturelles et personnelles

Ce nouvel objectif introduit en 2025 permet de suivre la mise en œuvre de la stratégie approuvée par la Confédération et les cantons visant à renforcer les échanges et la mobilité en permettant à chaque jeune en formation de réaliser au moins un projet de mobilité durant sa formation dans une autre région linguistique de Suisse, en Europe ou à l'international. Cet objectif figure également dans la Feuille de route de la législature actuelle.

À Genève, le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire II en formation générale ou en apprentissage ayant pu réaliser un échange linguistique ou une mobilité a progressé au-delà de cibles fixées. Les cibles ont été ajustées dès 2026 pour tenir compte de cette hausse.

Objectif 4: Optimiser la durée des parcours de formation pour obtenir une première certification

Les différentes actions menées par le département, notamment en matière de soutien scolaire et d'amélioration de l'orientation professionnelle, contribuent à la stabilisation du taux de redoublement et des réorientations entre filières.

Dans ce contexte, le taux d'élèves issus du CO ayant obtenu une certification de niveau secondaire II conforme à la durée théorique se stabilise à un niveau proche de la cible de 48%. Ce résultat indique toutefois que plus que la moitié des élèves obtiennent leur certification de niveau secondaire II avec un prolongement du parcours, le plus souvent d'une année.

Objectif 5: Répondre à la demande de qualification des adultes

Le nombre d'adultes dans le dispositif Certification professionnelle pour adultes (CPA) continue à progresser. Des mesures ciblées seront mises en place afin de réduire le taux d'abandon et d'échec permettant d'augmenter le nombre de certifications CFC et AFP pour adultes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification secondaire II et encourager la qualification des jeunes en rupture de formation						
1.1 Taux de première certification au secondaire II	Efficacité	84.7%	90%	84.0%	95%	2029
1.2 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	27%	24.4%		30%	2029

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du préqualifiant	Efficacité	40%	42%	40%	50%	2029
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du préqualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	65%	55%	63.2%	70%	2029
1.5 Taux de certification cinq ans après la sortie du préqualifiant	Efficacité	32%	33%		40%	2029
1.6 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	3.3%	3%	1.9%	2.0%	2029
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	42%	44%	43%	47%	2029
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	59%	60%	58%	65%	2029
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	4.3%	4.6%	5.3%	6.0%	2029
2.4 Nombre d'entreprises formatrices (actives) AFP et CFC	Efficacité	1'969	2'300	1'907	2'500	2029
2.5 Nombre de contrats d'apprentissages duals signés annuellement	Efficacité	2'487	2'852		2'900	2029
2.6 Taux de rupture des contrats d'apprentissage dual	Efficacité	8.3%	9.0%	9%	7%	2029
2.7 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage	Efficacité	90%	88%	88%	92%	2029
3. Permettre à chaque élève de l'enseignement secondaire II d'augmenter ses compétences linguistiques, interculturelles et personnelles						
3.1 Nombre d'élèves de l'enseignement secondaire II en formation générale ayant réalisé un échange linguistique ou une mobilité	Efficacité	872	375		802	2029
3.2 Nombre d'apprenties et apprentis ayant réalisé un échange linguistique ou une mobilité	Efficacité	244	158		300	2029
4. Optimiser la durée des parcours de formation pour obtenir une première certification						
4.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficiency	13.5%	13.6%	13.4%	12%	2029
4.2 Taux de réorientation à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficiency	6.1%	6%	6.1%	5.0%	2029
4.3 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficiency	47%	48%	49%	50%	2029
4.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficiency	70%	68.5%	72%	74%	2029
5. Répondre à la demande de qualification des adultes						
5.1 Nombre d'adultes dans le dispositif Certification professionnelle pour adultes (CPA)	Efficacité	3'480	3'215		3'250	2029
5.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	801	775	726	810	2029

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux de première certification du degré secondaire II est un indicateur utilisé pour évaluer la performance du système de formation. Il mesure la proportion de jeunes ayant passé par l'école obligatoire suisse qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il est calculé par l'OFS sous la forme d'un taux net sur trois ans en divisant le nombre de certifiés de chaque âge par la population du même âge, et en cumulant ces rapports pour tous les âges.

La population de référence comprend toutes les personnes qui résidaient dans le pays à l'âge de terminer l'école obligatoire. Ne sont pas pris en compte les frontaliers et les personnes d'immigration récente, c'est-à-dire arrivées en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire. De même, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Cet indicateur figurait précédemment sous l'objectif 2 (l'historique ne peut donc pas être repris : C2024 = 24.6%).

Indicateurs 1.3 et 1.4 : Le préqualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le préqualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par le préqualifiant ayant suivi une filière certifiante et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur mesure la proportion de jeunes qui parviennent à décrocher un premier diplôme après un passage par une formation préqualifiante. Il est réalisé en suivant une cohorte d'élèves sur plusieurs années et fournit la proportion de jeunes ayant décroché un diplôme après 5 ans.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du CO.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues qui sont actives (employant un apprenti).

Indicateur 2.5 : Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage dual signées et approuvées par l'OFPC. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton. En 2024, il se montait à 2'482.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage duals résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7 : Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidates et candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenties et apprentis qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateurs 3.1 et 3.2 :

L'indicateur 3.1. présente le nombre d'élèves du Collège et de l'Ecole de culture générale qui ont réalisé, dans une autre région linguistique de Suisse ou à l'étranger :

- une mobilité individuelle sous la forme d'un échange réciproque ou d'un séjour linguistique unilatéral;
- une mobilité en collectif sous la forme d'un échange de classe ou d'un séjour dans une école de langue.

L'indicateur 3.2. présente le nombre d'apprenties et apprentis plein temps et duals (AFP, CFC et Matu Pro) qui ont réalisé, dans une autre région linguistique de Suisse ou à l'étranger, pendant la formation ou dans l'année qui suit l'obtention du diplôme :

- une mobilité individuelle sous la forme d'un stage professionnel en entreprise ou d'un échange dans un autre CFP;
- une mobilité en collectif sous la forme d'un séjour linguistique.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateur 4.2 : Les réorientations correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

Cet indicateur rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

Indicateurs 4.3 et 4.4 : Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être dû à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retour à Genève.

Indicateurs 5.1 et 5.2 : Ces 2 indicateurs visent à suivre l'impact des actions mises en place pour augmenter la qualification des adultes.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	295'943'531	265'599	0.1%	295'677'932	279'413'951
30 Charges de personnel	185'250'369	6'068'458	3.4%	179'181'911	172'198'689
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'759'038	-457'905	-3.0%	15'216'943	14'217'772
33 Amortissements du patrimoine administratif	362'417	-16'178	-4.3%	378'595	375'817
36 Charges de transferts	95'542'553	-5'210'630	-5.2%	100'753'183	92'554'807
39 Facturations internes	29'153	-118'147	-80.2%	147'300	66'866
REVENUS	7'212'173	-613'065	-7.8%	7'825'238	8'665'875
42 Taxes et redevances	2'017'377	193'935	10.6%	1'823'442	3'318'762
43 Revenus divers	5'194'796	-807'000	-13.4%	6'001'796	5'347'113
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-288'731'358	-878'664	0.3%	-287'852'694	-270'748'076
<i>Coût d'état-major</i>	-677'228	-71'943	11.9%	-605'285	-630'508
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-25'795'623	-699'581	2.8%	-25'096'042	-24'087'487
COÛT COMPLET	-315'204'209	-1'650'188	0.5%	-313'554'021	-295'466'071

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'295.21	33.69	2.67%	1'261.52	1'234.82
<i>ETP fixes</i>	1'125.57	-82.00	-6.79%	1'207.57	1'082.45
<i>ETP auxiliaires</i>	168.64	118.74	237.96%	49.90	151.87
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-3.05	-75.31%	4.05	0.50

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- d'enseignement spécialisé et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et de conseil et soutien aux élèves, ainsi que de l'expertise d'accompagnement métier au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- d'évaluation et si nécessaire de prise en soins médico-pédagogique, ainsi qu'un soutien aux familles, pour les enfants et adolescents présentant des troubles psychologiques et/ou développementaux, des défauts de langages ou des affections nerveuses sensorielles ou motrices ;
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique (OMP).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Dispositifs ens. spécialisé intégratifs
- F03.02 Dispositifs ens. spécialisé en site propre
- F03.03 Dispositifs ens. spécialisé inclusifs
- F03.04 Prise en charge dans une structure résidentielle
- F03.05 Autres mesures individuelles de pédagogie spécialisée
- F03.06 Traitements médico-psychologiques
- F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires : soutenir l'entrée dans l'enseignement régulier

Des actions concrètes sont mises en place pour permettre aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap de fréquenter l'école de leur quartier. La poursuite de la co-intervention dans les classes de 1P-2P favorise leur intégration au sein de l'enseignement régulier. En parallèle, des démarches sont menées auprès des communes pour encourager l'ouverture de nouvelles classes intégrées (CLI) dans les établissements scolaires. À la rentrée 2025, l'ouverture d'une CLI au niveau primaire, ainsi que la mise à disposition d'un pavillon provisoire par une commune, ont permis d'accueillir tous les élèves orientés en enseignement spécialisé.

Par ailleurs, afin de pouvoir offrir un cadre approprié et adapté aux élèves accueillis en école de pédagogie spécialisée (ECPs) et répondre à l'augmentation des effectifs, un crédit d'investissement a été adopté (L13562) pour créer de nouvelles ECPs, dont une partie viendra remplacer des sites vétustes ou exigus.

Concernant les foyers de pédagogie spécialisée, des démarches sont en cours pour déléguer à des entités subventionnées la prise en charge résidentielle d'enfants avec déficience intellectuelle et/ou des troubles sévères du spectre autistique.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de répondre aux besoins des élèves de l'enseignement régulier, des prestations de conseil et soutien sont dispensées auprès des élèves et du personnel enseignant par des équipes professionnelles de la pédagogie spécialisée. Ces ressources contribuent à lutter contre l'échec scolaire, notamment en favorisant les actions de prévention, en soutenant la santé mentale ou encore en renforçant la dimension socio-éducative de l'école.

À la rentrée 2025, 67 élèves supplémentaires (+2.9%) ont été accueillis dans l'enseignement spécialisé public et subventionné, l'effectif total atteignant 2'313 élèves. Une proportion croissante d'élèves sont accueillis en classes intégrées (CLI) au sein des établissements scolaires. Des changements ont été opérés dans les CLI dites «renforcées» pour proposer plus de places afin de répondre aux besoins plus complexes d'un nombre accru d'élèves nécessitant des prises en charge particulières.

Au niveau des consultations de l'OMP, le nombre de nouvelles demandes de rendez-vous augmente légèrement avec 3'792 sollicitations en 2025 contre 3'745 en 2024 (+1.3%).

Au cycle d'orientation, les interventions des psychologues détachés de l'OMP restent stables (auprès de 17.55% des élèves en 2025 contre 18.59% en 2024) et ont offert 22'898 prestations (22'503 en 2024, +1.76%) dont 10'030 entretiens individuels.

Au secondaire II, 10,38 % des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (contre 11.42% en 2024), avec 4'696 prestations dont 2'127 rendez-vous individuels (2'101 en 2024, +1.24%).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (+6.1 millions)

Ce dépassement, intégralement couvert par des crédits supplémentaires, s'explique par les éléments suivants :

- constitution d'une provision de 4.8 millions destinée à couvrir le risque financier lié à la rémunération de la surveillance des repas des élèves assurée par le personnel enseignant de l'OMP. L'encadrement des élèves durant les repas fait partie des missions confiées au personnel enseignant spécialisé et est inclus dans leur temps de travail annuel. Toutefois, jusqu'en avril 2025, cette activité n'était pas suffisamment formalisée. Il existait ainsi un décalage entre les bases réglementaires, qui prévoyaient une présence de 24 heures auprès des élèves, et la pratique effective. Bien que réalisée en présence des élèves, la surveillance des repas était effectuée en sus des obligations formellement définies. En conséquence, le personnel enseignant ayant assuré cette surveillance ces dernières années doit être rémunéré pour cette activité. La situation a été clarifiée et formalisée en avril 2025 par la modification du règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B, ainsi que par l'adaptation de la directive relative au temps de travail des enseignantes et enseignants. Ces textes précisent désormais que la surveillance des repas est accomplie dans le cadre du temps de travail annuel, mais en dehors des heures d'enseignement;
- prise en charge du financement du foyer de Pré-Lauret par l'OMP, consécutive au report de son transfert au secteur privé subventionné (+1.6 million, +20.9 ETP). Depuis 2023, une partie du budget ainsi que des postes avaient été transférés sur une ligne de subventions en vue d'une reprise par un partenaire subventionné. Initialement prévu pour septembre 2023, ce transfert a été successivement reporté à 2025, puis à 2026, et est désormais envisagé au plus tôt en 2028, selon les derniers échanges en cours avec les entités potentiellement intéressées;
- accueil d'élèves supplémentaires dès la rentrée scolaire d'août 2025, ainsi que la transformation de 45 places de l'enseignement spécialisé de type « hétérogènes » (standards) en places de type « renforcées » à compter de la rentrée 2025 (+0.7 million, +13.8 ETP). Cette évolution résulte de l'augmentation de la sévérité moyenne des troubles et des difficultés observées chez les élèves de l'enseignement spécialisé.

En compensation partielle de ces dépassements, un disponible de 1.1 million est constaté sur le budget de la formation continue du personnel. Ce budget n'a pas pu être entièrement consommé en 2025, en raison d'un chantier de restructuration en cours de l'ensemble de la formation continue pédagogique. De ce fait, certains projets initialement planifiés pour 2025 n'ont pas pu être développés.

Concernant les postes, la sous-consommation des postes fixes est compensée par le recours plus important au personnel auxiliaire compte tenu de la difficulté à trouver du personnel qui dispose de la formation requise et/ou terminée.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

Le non dépensé de 0.5 million concerne diverses rubriques de charges de biens et services de l'OMP (notamment frais de repas, honoraires de mandataires, entretien et réparation du mobilier, etc.).

36 Charges de transferts (-5.2 millions)

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-4.0 millions)

Cette rubrique a permis de financer 5 nouvelles places ouvertes durant l'année 2025 par les fondations Ensemble et SGIPA ainsi que les places ouvertes en 2024 faisant l'objet d'une annualisation dans les subventions en faveur des entités à partir de 2026. Elle a également permis de financer le renforcement de l'encadrement pédagogique et éducatif à L'ARC, dont la population accueillie a évolué ces dernières années, et le projet de co-intervention scolaire avec l'Astural. Les dépenses s'avèrent inférieures au budget du fait de dépenses partielles sur l'exercice et de l'ouverture de nouvelles places dans le secteur subventionné privé inférieure aux prévisions. À noter que les ouvertures de places en cours d'année 2025 auront un impact résiduel de 0.6 million en 2026 pour couvrir le subventionnement sur 12 mois.

Le solde de l'écart sur les charges de transferts s'explique par des dépenses inférieures au budget pour les lignes de subventions suivantes :

- frais de placements et appui social de l'OMP (-0.1 million) ;
- mesures de soutien à domicile (- 0.3 million) ;
- subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (-0.5 million) ;
- enfin, les prestations délivrées par Fondation SGIPA pour la mise en place du suivi santé de l'élève dans les structures de pédagogie spécialisée subventionnées ont été financées en 2025 par le biais de l'enveloppe dispositif enseignement spécialisé du fait de l'engagement progressif des collaborateurs (-0.4 million).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

42 Taxes et redevances (+0.2 million)

Les indemnités provenant des assurances sociales (essentiellement accident et invalidité) ont été plus importantes que prévu au budget (+0.7 million). Cette nature est difficilement estimable, car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

En revanche, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'OMP ont été inférieures aux prévisions (-0.5 million).

43 Revenus divers (-0.8 million)

La facturation des traitements réalisés par les thérapeutes dans les consultations de l'OMP s'avère être inférieure aux prévisions.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents

Le taux de satisfaction des familles consultantes, qui s'élève à 87%, demeure stable à un niveau élevé. En revanche, le délai d'attente entre la demande et la première consultation de 75 jours continue à dépasser le délai souhaité. Ces délais prolongés s'expliquent par la croissance démographique, la complexification des situations rencontrées chez les jeunes et des ressources qui sont restées constantes.

Le département poursuit actuellement, en collaboration avec le DSM, les travaux lancés sous la précédente législature visant à analyser le rattachement et le rôle des consultations de l'OMP. Les conclusions sont attendues pour 2026 et pourront donner suite à d'éventuels ajustements.

Objectif 2: Tenir compte des situations et besoins particuliers de chaque élève et préférer les solutions intégratives, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève

Depuis la rentrée 2023, le DIP a réorienté sa politique de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. Les mesures de soutien individuelles au primaire ont été arrêtées (sauf exceptions) en privilégiant des réponses collectives dans les établissements de l'enseignement régulier, notamment par le biais de conseil et soutien par du personnel spécialisé ainsi que de la co-intervention.

Afin de mieux prendre en compte les parcours scolaires des élèves entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé, trois nouveaux indicateurs ont été introduits en 2025 :

- le taux d'élèves avec des mesures inclusives maintenus dans l'enseignement régulier l'année suivante ;
- le taux d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé ;
- le taux d'élèves de l'enseignement spécialisé passant dans l'enseignement régulier l'année suivante.

En 2025, 92% des élèves dans l'enseignement régulier bénéficiant de mesures individuelles se maintiennent dans l'enseignement régulier l'année suivante. Les différents dispositifs de soutien mis à disposition dans l'enseignement régulier comme la co-intervention, les dispositifs ressource mobile et les équipes thérapeutiques ressources ont contribué à l'atteinte de ce résultat plus élevé que prévu.

En revanche, le taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé passant dans l'enseignement régulier l'année suivante s'élève à 5.3%, soit un niveau inférieur aux 7% visés. Cet écart est lié à l'évolution des profils d'élèves orientés vers les dispositifs de l'enseignement spécialisé qui s'avèrent de plus en plus complexes. Cette évolution des profils des élèves explique également la diminution du taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés ponctuellement (entre 1 période et 1 jour par semaine) ou en partie (entre 1 et 2.5 jours par semaine) dans l'enseignement régulier.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	87%	87%	87%	90%	2029
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	75	55	78	45	2029
2. Tenir compte des situations et besoins particuliers de chaque élève et préférer les solutions intégratives, dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève						
2.1 Taux d'élèves avec mesures inclusives scolarisés dans l'enseignement régulier l'année N+1	Efficacité	92%	90%		90%	2029
2.2 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés)	Efficacité	2.4%	2.4%		2.4%	2029
2.3 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés de manière ponctuelle dans l'enseignement régulier	Efficacité	13.6%	18%	19%	20%	2029
2.4 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés une partie du temps scolaire dans l'enseignement régulier	Efficacité	2.6%	3.5%	4%	5%	2029
2.5 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé (dispositifs site propre et intégrés) scolarisés la majorité de la semaine dans l'enseignement régulier	Efficacité	2.5%	2.5%	3%	2.5%	2029
2.6 Taux d'élèves dans l'enseignement spécialisé passant dans l'enseignement régulier l'année N+1	Efficacité	5.3%	7%		6%	2029

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2 : Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisies dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur rend compte du taux de maintien des élèves dans l'enseignement régulier après une mesure inclusive. Parmi les élèves bénéficiant d'une mesure inclusive à l'année N, cet indicateur indique la proportion d'élèves qui sont scolarisés dans l'enseignement régulier en N+1 (y compris les élèves qui bénéficient encore d'une mesure inclusive).

Indicateur 2.2 : Cet indicateur correspond à la proportion d'élèves, entre 4 et 20 ans, scolarisés en enseignement spécialisé (public et subventionné) dans un dispositif en site propre ou dans une classe intégrée parmi la population scolaire entre 4 à 20 ans (public et privé).

Indicateurs 2.3 à 2.5 : Parmi les élèves en dispositifs intégratifs ou en site propre de l'enseignement spécialisé, il y a un certain nombre d'élèves qui suivent également des cours dans l'enseignement régulier. Ces taux d'intégration sont variables en fonction du nombre de périodes suivies, par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%).

2.3 Intégration ponctuelle: d'une période à 1 jour par semaine (de 3% à 30%)

2.4 Intégration pour une partie du temps scolaire: de 1 jour à 2.5 jours par semaine (de 31% à 70%)

2.5 Intégration pour la majorité de la semaine: plus que 2.5 jours par semaine (de 71% à 100%)

Indicateur 2.6 : Cet indicateur rend compte de la proportion d'élèves, entre 4 et 20 ans, scolarisés en enseignement spécialisé en année N (séparatif, intégratif) qui rejoignent l'enseignement régulier l'année suivante (N+1).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	211'917'112	15'299'241	7.8%	196'617'871	193'244'146
30 Charges de personnel	72'220'629	967'686	1.4%	71'252'943	69'108'115
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'368'159	-704'113	-13.9%	5'072'272	3'869'296
33 Amortissements du patrimoine administratif	382'059	-51'948	-12.0%	434'007	392'845
36 Charges de transferts	134'806'196	15'044'547	12.6%	119'761'649	119'821'334
39 Facturations internes	140'068	43'068	44.4%	97'000	52'557
REVENUS	2'444'442	-1'491'268	-37.9%	3'935'710	3'081'772
42 Taxes et redevances	477'064	-370'646	-43.7%	847'710	1'015'253
43 Revenus divers	1'795'149	-1'247'333	-41.0%	3'042'482	1'967'129
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
46 Revenus de transferts	126'138	126'138	-	-	50'000
49 Facturations internes	46'090	1'243	2.8%	44'847	49'390
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-209'472'670	-16'790'509	8.7%	-192'682'161	-190'162'374
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-264'020</i>	<i>-23'324</i>	<i>9.7%</i>	<i>-240'696</i>	<i>-253'040</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'125'740</i>	<i>1'278'878</i>	<i>-8.9%</i>	<i>-14'404'618</i>	<i>-12'887'446</i>
COÛT COMPLET	-222'862'430	-15'534'955	7.5%	-207'327'475	-203'302'861

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	518.70	0.29	0.06%	518.41	502.59
<i>ETP fixes</i>	<i>483.21</i>	<i>-11.32</i>	<i>-2.29%</i>	<i>494.53</i>	<i>458.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>34.49</i>	<i>10.61</i>	<i>44.43%</i>	<i>23.88</i>	<i>44.04</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Prévention, promotion et soins
- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires : promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes

Les travaux ont débuté pour élaborer un plan d'action interdépartemental consacré aux 1'000 premiers jours de l'enfant, avec pour objectif de favoriser un développement harmonieux durant cette phase essentielle et de renforcer les compétences parentales grâce à une meilleure information et à un réseau de soutien renforcé. Cette année, deux journées d'échanges ont permis de réunir les professionnels du réseau médico-socio-éducatif ainsi que les partenaires communaux et associatifs, afin de coordonner leurs actions depuis le projet de parentalité jusqu'aux deux ans de l'enfant.

Dans le cadre scolaire, des actions se déploient pour proposer un « parcours santé de l'élève » visant à renforcer les compétences des enfants et des jeunes et notamment promouvoir la santé mentale, une alimentation saine ou encore prévenir les consommations à risque. Composante de ce parcours, la réforme des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle s'est poursuivie avec le déploiement des nouveaux cours, l'un pour les 11^e CO, axé sur les consommations à risques et les relations, l'autre en 2^e de l'enseignement secondaire II, axé sur la notion de consentement. Par ailleurs, les contenus du nouveau cours vie affective et santé sexuelle pour les élèves de 7P ont été développés. En outre, les soirées d'information aux parents d'élèves du primaire ont été multipliées afin de leur présenter le programme et de répondre à leurs questions.

Cette année encore, le nombre de mineurs nécessitant une mesure de protection connaît une progression notable. Dans près de 85% des situations, un accompagnement éducatif — qu'il s'agisse de conseils, de médiations ou d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) — constitue la réponse privilégiée pour soutenir et renforcer les compétences parentales. Le recours à l'AEMO a enregistré une hausse de plus de 25%, avec désormais près de 600 mesures en cours.

Outre le renforcement de mesures existantes de protection et de soutien aux responsabilités parentales, de nouvelles prestations ont été développées avec le même objectif de préserver le bien de l'enfant, notamment : mandat d'accompagnement à la séparation parentale, recrutement de familles d'accueil avec hébergement pour des fratries ou situations d'urgence, nouvelle formation pour les familles d'accueil avec hébergement, développement du placement à domicile, formation pour les parents lors de séparations conflictuelles, prise en charge différente des curatelles de surveillance des relations personnelles. Enfin, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la création d'un foyer de protection à visée thérapeutique, en milieu contenant, voire partiellement fermé, pour accueillir les enfants particulièrement à risque (auto et hétéro-agressivité). Malgré ces actions, l'augmentation des mesures de placement ordonnées par les tribunaux et la complexité des situations met le dispositif de protection sous tension, nécessitant de renforcer l'offre de placement pour répondre aux besoins et éviter les hospitalisations sociales.

Autres projets d'importance stratégique

Les risques liés à l'usage des outils numériques constituent un sujet de préoccupation majeur. Depuis la rentrée 2025, les téléphones portables sont interdits dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire, en tout temps. Cette mesure, accompagnée de sanctions harmonisées au niveau cantonal, s'inscrit dans une stratégie globale visant à préserver la qualité des apprentissages, protéger la santé mentale des jeunes, réduire le cyberharcèlement et encourager les interactions sociales. Par ailleurs, cette année, la campagne « Ecrans, parlons-en ! », réalisée en partenariat entre la Fondation Action Innocence et la Ville de Genève, se déploie dans plusieurs écoles primaires et se poursuivra l'année prochaine.

Pour soutenir le développement de l'accueil préscolaire et disposer du personnel éducatif nécessaire, le processus d'admission en formation a été simplifié cette année et des travaux ont été réalisés pour améliorer le fonctionnement

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

des équipes éducatives. Cette année, 7 nouvelles structures de la petite enfance ont ouvert leurs portes, nécessitant une activité accrue du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Au total, on compte 243 structures autorisées pour plus de 10'605 places d'accueil d'enfants d'âge préscolaire.

Dans le but de promouvoir la recherche d'un consensus parental dans les situations de séparation conflictuelle, le DIP et le Pouvoir judiciaire ont consolidé leur collaboration. La mise en œuvre d'une nouvelle prestation, issue d'un projet pilote concluant, offre un accompagnement précoce des parents, favorisant la coopération parentale et plaçant le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations. Grâce à cette approche, près de 80% des familles sont parvenues à un accord avant la tenue d'une audience judiciaire.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (+1 million)

Ce dépassement s'explique par :

- l'engagement de personnel infirmier à la rentrée 2025 pour renforcer les équipes de soutien et médico-psychosociales dans les CO qui présentent des effectifs de plus en plus importants. Ce besoin a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé de 0.4 million;
- des provisions en lien avec des litiges envers le personnel de l'OCEJ pour un montant de 0.4 million. Les dotations de ces provisions font suite à la mise à jour des cas transmis par la direction des affaires juridiques du DIP, en fonction du risque juridique lié à chaque cas;
- un besoin temporaire de renfort au service de protection des mineurs (SPMi), qui a traversé une période de crise entre février et avril 2025, avec de nombreuses absences et départs, nécessitant d'importants remplacements.

Concernant les postes, la sous-consommation de postes fixes est compensée par un recours plus important au personnel auxiliaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.7 million)

La mise en œuvre de certains projets prévus au budget concernant l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité a été retardée (externalisation des curatelles de surveillance des relations personnelles, formations externes du personnel et des familles d'accueil, etc.).

36 Charges de transfert (+15 millions)

Mesures éducatives et de placements (+15.6 millions)

Un crédit supplémentaire de 18.5 millions de francs, destiné à couvrir le financement des besoins liés en particulier à l'augmentation des prises en charge renforcées au vu de la complexification des situations des enfants suivis ainsi qu'aux hospitalisations sociales, a été refusé par la commission des finances. Les dépenses réelles de la rubrique budgétaire s'avèrent finalement légèrement inférieures au crédit supplémentaire demandé.

42 Taxes et redevances (-0.4 million)

Le budget résiduel pour les participations parentales aux camps scolaires organisés par l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse n'est plus nécessaire et sera supprimé au prochain budget.

43 Revenus divers (-1.2 million)

La facturation des prestations du service dentaire scolaire est inférieure aux prévisions.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé et bien-être dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé et comportements à risque chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II

Le taux des classes ayant bénéficié des cours d'éducation pour la santé dépasse les prévisions, grâce à l'effort constant du secrétariat de planification du service de santé de l'enfance et de la jeunesse et des établissements scolaires pour proposer des solutions de remplacement, lorsque des cours ont dû être annulés ou repoussés, notamment en raison d'absences maladies.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Le nombre de cas d'enfants dépistés pour des problèmes de la vue est en augmentation depuis quelques années, probablement en lien avec l'utilisation croissante des écrans. De même, la baisse observée de la santé dentaire des enfants semble principalement liée à des facteurs sociétaux, malgré le déploiement des actions préventives menées par les éducateurs et éducatrices en santé dentaire et la sensibilisation des parents à la prise en charge des caries et à l'hygiène dentaire.

Objectif 2: Protéger les mineurs et garantir des lieux d'accueil et de placement adéquats

Le nombre de places en famille d'accueil avec hébergement n'a pas progressé comme prévu, en raison des difficultés de recrutement de nouvelles familles en milieu urbain. Dans ce contexte, l'OCEJ a lancé fin 2024, dans le cadre de la Feuille de route du département, un groupe de travail intitulé «Accueil familial» qui a pour objectif de mettre en place des mesures afin de recruter davantage de familles d'accueil pour contribuer également à la diminution de la durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil de jour.

En 2025, les délais pour les placements d'urgence ainsi que ceux pour les placements hors urgence sont conformes aux cibles fixées.

Globalement, le taux de 15% de mineurs placés n'a pas diminué en 2025. Cette stabilité s'explique par la complexification croissante des problématiques de protection de l'enfance à Genève, tendance qui est également observée ailleurs en Suisse et au niveau international. Le DIP prévoit d'intensifier des mesures ambulatoires et de développer des mesures de soutien à la parentalité pour mieux répondre à ces besoins.

Objectif 3: Favoriser les capacités parentales en apportant des informations, du soutien et des conseils aux familles afin que les enfants puissent vivre dans un environnement familial sûr et stable

Le nombre de familles bénéficiant d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) continue à progresser et la durée moyenne d'un dossier ne dépasse pas la cible prévue.

En 2025, 14% des parents bénéficient d'un accompagnement à la séparation parentale en amont d'une procédure judiciaire. Ce taux reste en dessous des 20% de parents visés. En effet, dans un contexte d'une forte augmentation du nombre de mandats judiciaires en 2025, le SEASP a dû prioriser la prise en charge de ces mandats judiciaires au détriment des actions de prévention. Cette situation est renforcée par l'exigence de l'accord des deux parents pour les accompagnements à la séparation parentale sans mandat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé et bien-être dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé et comportements à risque chez les élèves de l'EO et de l'ESII						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	79%	75%	67%	95%	2029
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	18%	16%	19%	17%	2028
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	99%	98%	99%	98%	2029
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire)	Efficacité	54%	58%	53%	59%	2029

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Protéger les mineurs et garantir des lieux d'accueil et de placement adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	71	50	50	50	2028
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	224	250	221	250	2028
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Efficacité	48	51	50	51	2028
2.4 Taux de placements hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la demande à la plateforme placements et l'orientation est supérieur à 1 mois	Qualité	32%	30%	28%	30%	2028
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	8%	14%	6%	14%	2028
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	98%	90%	95%	90%	2028
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	15%	15%	15%	15%	2028
3. Favoriser les capacités parentales en apportant des informations, du soutien et des conseils aux familles afin que les enfants puissent vivre dans un environnement familial sûr et stable						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert	Efficacité	651	480	545	480	2028
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'action éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	318	325	271	325	2028
3.3 Taux de parents ayant bénéficié d'un accompagnement à la séparation parentale en amont d'une procédure judiciaire	Efficacité	14%	20%		20%	2029

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2 : L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciens et techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 1.4 : Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières et infirmiers du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile);
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par les médecins-dentistes et les assistantes et assistants dentaires, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents;
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par les médecins-dentistes;
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet «dent» dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées;
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices et éducateurs en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2 : L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3 : L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4 : L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5 : L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6 : L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7 : L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMi. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8 : L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une AEMO dans l'année. L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles en ayant bénéficié.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur renseigne sur le nombre d'accompagnements à la séparation parentale réalisés en amont d'une procédure judiciaire par rapport au nombre total de demandes aux permanences du SEASP.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	631'880'294	-3'205'466	-0.5%	635'085'760	613'825'686
30 Charges de personnel	599'875	-13'871	-2.3%	613'746	598'210
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'316	1'316	-	-	1'745
36 Charges de transferts	631'279'103	-3'192'911	-0.5%	634'472'014	613'225'731
REVENUS	2'157'476	2'006'163	1'325.8%	151'313	151'289
42 Taxes et redevances	483	-18	-3.6%	501	477
46 Revenus de transferts	2'156'993	2'006'181	1'330.3%	150'812	150'812
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-629'722'818	5'211'629	-0.8%	-634'934'447	-613'674'397
Coût d'état-major	-2'193	-120	5.8%	-2'073	-2'190
Coût des prestations de moyens	-68'663'273	-576'409	0.8%	-68'086'864	-66'690'336
COÛT COMPLET	-698'388'284	4'635'101	-0.7%	-703'023'385	-680'366'923

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.95	-0.30	-9.23%	3.25	3.00
ETP fixes	2.95	-0.10	-3.28%	3.05	3.00
ETP auxiliaires	-	-0.20	-100.00%	0.20	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève (UNIGE), les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers de l'élaboration et du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID et du contrat de prestations passé avec la HES-SO Genève. En outre, elle promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires : soutien aux hautes écoles

Les trois hautes écoles du canton poursuivent leur développement en matière de recherche scientifique, d'enseignement et de services à la Cité, dans un contexte de grands défis sociétaux, notamment le numérique, la liberté académique, la santé, l'intelligence artificielle ou encore les migrations. Elles occupent toujours des places de choix au sein du paysage de l'enseignement supérieur national et international.

Le renforcement de l'attractivité et de l'offre de formation des hautes écoles constitue un atout essentiel, dont les retombées profitent à l'ensemble des acteurs du canton. Malgré les incertitudes liées aux projets de réductions budgétaires de la Confédération, la réintégration de la Suisse, depuis janvier 2025, dans les programmes de recherche Horizon Europe marque une avancée notable et ouvre de nouvelles perspectives de collaboration et de financement, en attendant la conclusion des accords formels.

A la rentrée 2025, l'UNIGE comptait 18'200 étudiants et étudiantes, la HES-SO GE 6'200 et l'IHEID 1'110.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2027, l'UNIGE poursuit son action pour notamment favoriser le vivre ensemble, renforcer la relève académique, développer le campus au sein de la Ville (notamment par la construction de nouveaux bâtiments dans le quartier Arve-Vernets) ou encore développer l'excellence de la recherche et de l'enseignement. Cette année, l'UNIGE se classe 58^{ème} au *ranking* de Shanghai, ce qui en fait la première université suisse, après les 2 écoles polytechniques fédérales.

Le contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO Genève pour les années 2025 à 2028, qui porte sur la part cantonale du financement de l'institution, a été adopté. Il prévoit notamment des prestations en lien avec l'office de promotion des industries et technologies (OPI), avec la transformation numérique de l'institution, le soutien des passerelles permettant l'accès à la haute école de santé (HEDS) ou à la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), et le financement de nouvelles bourses pour soutenir le corps étudiant en filière de soins infirmiers. En outre, la convention HES-SO fixant les objectifs de l'institution au niveau intercantonal, a été renouvelée pour la période 2025-2028. L'attractivité des formations HES pour la société et les milieux professionnels, l'ancrage régional, la responsabilité sociétale et environnementale figurent parmi les grandes priorités.

L'IHEID poursuit un rôle actif dans ses liens avec la Genève internationale en faveur de l'enseignement et la recherche ainsi que dans les questions relatives à la durabilité, l'interdisciplinarité et le multilatéralisme. L'IHEID et l'Etat ont conclu une nouvelle convention d'objectifs 2025-2028 avec un financement supplémentaire garantissant la reconnaissance institutionnelle et la stabilité de l'établissement dans le paysage genevois et suisse.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

36 Charges de transferts (-3.2 millions)

Ecolages hors canton (-3.7 millions)

Les budgets en lien avec l'accord intercantonal universitaire (AIU) et l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) avaient été ajustés à la baisse afin de tenir compte des augmentations moindres que prévu d'étudiants sur le précédent exercice.

Pour l'AHES, l'écart avec le budget (-0.8 million) provient principalement d'une augmentation moins importante que prévu du nombre d'étudiants ayant suivi une formation dans une HES hors-canton.

Pour l'AIU (-2.8 millions), le nombre d'étudiants genevois allant étudier hors du canton de Genève en 2025 est moindre par rapport à la hausse initialement prévue, cumulé à une diminution des coûts à charge du canton en raison de tarifs plus bas dans le nouvel AIU.

Amortissements des subventions d'investissement (+0.5 million).

46 Revenus de transferts (+2 millions)

Restitution à l'Etat de la part lui revenant sur les résultats de la HES-SO Genève à l'échéance du contrat de prestations 2021-2024 pour 1.6 million.

Subvention fédérale reçue de 0.4 million en lien avec l'initiative pour les soins infirmiers.

F05 Hautes écoles (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité

Les hautes écoles répondent aux objectifs de formation tant sur le plan quantitatif (nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et nombre de diplômés de formations continues) que sur le plan qualitatif (taux de satisfaction par rapport à la qualité de l'enseignement correspondant aux attentes).

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

Dans le cadre de leurs politiques de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, le taux de femmes parmi les professeures et professeurs des hautes écoles correspond aux cibles.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche

L'écart observé dans les montants de subsides de recherches obtenus de manière compétitive par l'Université de Genève s'explique en grande partie par la suppression de l'outil de financement Sinergia par le Fonds national suisse (FNS). Par ailleurs, l'Université constate que moins de soumissions de projets ont eu lieu pour des financements européens en raison de l'incertitude liée à la situation politique des accords internationaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'584 (HES); 4'681 (UNI); 441 (IHEID) = 6'706	1'730 (HES) = ; 4'400 (UNI) ; 340 (IHEID) = 6'470	1'584 (HES) + 4'786 (UNI) + 394 (IHEID) = 6'764	1'600 (HES); 5'000 (UNI); 320 (IHEID) =6'920	2029
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	929 (HES); 1'664 (UNI); 367 (IHEID) = 2'960	877 (HES) ; 1'450 (UNI) ; 350 (IHEID) = 2'677	1'044 (HES) + 1'574 (UNI) + 382 (IHEID) = 3'000	1'115 (HES); 1'350 (UNI); 360 (IHEID) =2'825	2029
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	75%	78%	78%	>80%	2029
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	85%	80%	81%	80%	2029
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	84%	80%	82%	80%	2029
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les professeur-e-s des hautes écoles universitaires (UNI)	Efficacité	35%	35%		40%	2029
2.2 Taux de femmes parmi les professeur-e-s des hautes écoles universitaires (IHEID)	Efficacité	50%	35%		45%	2029
2.3 Taux de femmes professeures et enseignantes exerçant une fonction de direction dans les HES	Efficacité	46%	40%		42%	2029

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montant des subsides de recherche obtenus de manière compétitive par l'UNI (en millions)	Efficacité	127.7	152.0	100.9	107.0	2029
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID (en millions)	Efficacité	20.2	19.0	19.1	15.0	2029
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES (en millions)	Efficacité	14.3	13.9	13.8	13.9	2029

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5 : Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiantes et étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Ces indicateurs montrent la part des femmes parmi les professeures et professeurs des hautes écoles universitaires et les enseignantes et enseignants exerçant une fonction de direction dans les hautes écoles spécialisées. Depuis 2025, ces indicateurs ont été modifiés pour se calquer sur les indicateurs publiés par l'OFS. Les valeurs pour 2024 sont de 34.8% pour UNIGE, 54% pour l'IHEID et de 50% pour la HES.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	68'825'080	-929'483	-1.3%	69'754'563	66'899'763
30 Charges de personnel	19'136'496	-881'890	-4.4%	20'018'386	19'052'870
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'185'056	61'414	0.8%	8'123'642	7'506'487
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'700'016	544'325	47.1%	1'155'691	1'085'127
34 Charges financières	-	-	-	-	721
36 Charges de transferts	39'596'851	-701'343	-1.7%	40'298'194	39'104'497
37 Subventions redistribuées	194'495	41'495	27.1%	153'000	137'000
39 Facturations internes	12'166	6'516	115.3%	5'650	13'061
REVENUS	769'206	-190'904	-19.9%	960'110	967'563
42 Taxes et redevances	450'711	-356'399	-44.2%	807'110	828'063
43 Revenus divers	124'000	124'000	-	-	-
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	2'500
47 Subventions à redistribuer	194'495	41'495	27.1%	153'000	137'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-68'055'874	738'579	-1.1%	-68'794'453	-65'932'200
Coût d'état-major	-69'958	-2'335	3.5%	-67'623	-69'762
Coût des prestations de moyens	-5'890'960	-164'303	2.9%	-5'726'657	-5'675'118
COÛT COMPLET	-74'016'792	571'941	-0.8%	-74'588'733	-71'677'080

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	123.07	-8.90	-6.74%	131.97	119.27
ETP fixes	119.22	-6.14	-4.90%	125.36	116.02
ETP auxiliaires	2.05	-2.16	-51.31%	4.21	2.25
ETP agents spécialisés	1.80	-0.60	-25.00%	2.40	1.00

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenenneté.

Le service-école-médias (SEM) couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation du personnel enseignant, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire (SMS) a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Recherche en éducation
- F06.04 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.05 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.06 Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

Service écoles-médias

Le déploiement d'équipements conformes aux exigences des plans d'études s'est poursuivi, avec la mise à disposition de 2'900 tablettes supplémentaires utilisées en groupe pour l'enseignement primaire (dès la 5P), l'enseignement spécialisé et le cycle d'orientation dès la rentrée 2025. Plus de 4000 enseignantes et enseignants de tous degrés ont suivi une formation délivrée par le SEM dans le domaine de l'éducation numérique.

La prise en compte des défis liés à l'arrivée des outils d'intelligence artificielle dans l'enseignement s'est concrétisée par l'accompagnement des directions générales dans la définition d'un cadre d'usage, la mise en place d'actions de prévention et de formation, ainsi que par des expérimentations innovantes destinées à intégrer ces technologies pour renforcer la qualité de l'enseignement et des apprentissages.

Des efforts importants ont été déployés pour sécuriser progressivement l'environnement informatique pédagogique.

Service de médiation scolaire

Cette année, le SMS a accompagné plus de 70 établissements scolaires du canton dans la prévention de la violence et le renforcement du climat scolaire, avec une attention particulière portée à la cohésion des équipes. Il a contribué à la prévention des violences par un appui méthodologique et le suivi des situations complexes, notamment de harcèlement entre pairs. Enfin, à travers son espace de soutien et de médiation, il a également favorisé un dialogue constructif avec les familles par des interventions et médiations ciblées.

Service de la recherche en éducation

Le SRED a publié cette année plusieurs études sur le cycle d'orientation (absentéisme des élèves, climat scolaire, dispositif d'accueil des élèves migrants) ainsi qu'une enquête sur le dispositif sport-art-étude. Un rapport de synthèse a également été réalisé sur l'évaluation du programme FO18, en lien avec une actualisation des indicateurs du décrochage scolaire. Enfin, deux notes de synthèse ont été publiées sur les choix d'orientation à l'issue du CO.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO ainsi qu'aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). En 2025, il a en outre réalisé l'exploitation de nouvelles données relatives à la formation continue et pour adultes.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a publié une étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques dans les structures d'accueil préscolaire du canton.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le SESAC a poursuivi sa mission en soutien à la formation des élèves, de l'enseignement obligatoire au secondaire II, en proposant une offre riche et diversifiée d'activités en partenariat avec des acteurs professionnels de la citoyenneté, de la culture, de la durabilité et du sport. La fréquentation de ces activités continue de progresser touchant près de 185'000 élèves.

La pertinence du dispositif sport-art-études pour la promotion des jeunes talents a été confirmée par une enquête réalisée par le SRED.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.9 million)

Le recrutement de certains postes vacants du SEM a été reporté, suite à la nécessité de revoir et de réévaluer les cahiers des charges afférents des postes concernés.

Par ailleurs, du personnel temporaire est engagé au service de la recherche en éducation (administrateurs de tests et codeurs) dans le cadre des enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) menées dans plusieurs écoles de Suisse romande. Les besoins varient fortement d'une année à l'autre, notamment en fonction du nombre d'enquêtes. En 2025, ces besoins ont été moins importants que prévu.

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.5 million)

Les amortissements ont été plus importants principalement en raison du renouvellement réalisé en 2024 des beamers au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II qui avaient plus de 8 ans.

36 Charges de transfert (-0.7 million)

Exonération écolages de musique, rythmique, danse et théâtre (-0.5 million)

Les exonérations des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre en faveur des élèves des écoles accréditées délivrant des enseignements artistiques délégués se sont avérées inférieures au budget. Les dépenses de l'exercice 2025 ont concerné 1'039 élèves pour un total de 1 million de francs.

42 Taxes et redevances (-0.4 million)

Les charges comptabilisées sur le fond PISA pour l'enquête PISA 2025 (service de la recherche en éducation) ont été inférieures au budget, diminuant les produits différés d'autant.

43 Revenus divers (+0.1 million)

Reprise de provisions pour risques et charges liées à un litige avec le personnel du service de médiation scolaire.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine

Dès 2023, la loi 13011 ouvrant un crédit d'investissement de 8.9 millions francs destiné à équiper les établissements scolaires permet de rattraper le retard dans la mise à disposition d'un environnement techno-pédagogique adéquat. Cette dynamique se reflète dans des taux d'adéquation de l'environnement technologique désormais conformes aux cibles prévues.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Objectif 2: Accompagner les élèves, les familles, les établissements scolaires et les autres services du DIP dans la résolution des conflits et la prévention de la violence

Le SMS réalise la grande majorité de ses interventions en conformité avec le délai de réaction prévu de 5 jours ouvrables, tant au sein des établissements scolaires que dans le cadre de l'espace de soutien et de médiation. Ce dispositif répond à des demandes provenant des élèves, parents, ou usagers rencontrant des conflits ou des problèmes de communication avec les différentes entités du DIP.

Objectif 3: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation

Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 4: Favoriser l'accès et la participation des élèves dans les domaines de la culture, du sport, de la durabilité et de la citoyenneté

Le niveau des activités culturelles proposées aux élèves correspond aux valeurs prévues.

L'encouragement des talents sportifs dans le cadre Sport-Art-Études montre ses résultats avec 65% des jeunes qui sont détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des écoles primaires avec les standards établis	Efficacité	71%	70%	67%	85%	2029
1.2 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des cycles d'orientation avec les standards établis	Efficacité	65%	65%	64%	85%	2029
1.3 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du secondaire II avec les standards établis	Efficacité	63%	65%	58%	85%	2029
2. Accompagner les élèves, les familles, les établissements scolaires, et les autres services du DIP dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les établissements scolaires dans les délais impartis (5 jours ouvrables)	Qualité	92%	95%	95%	95%	2029
2.2 Taux d'interventions menées par l'espace de soutien et de médiation dans les délais prévus (5 jours ouvrables)	Qualité	98%	95%		95%	2029
3. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
3.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	92%	90%	89%	90%	2029
3.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Qualité	96%	90%	100%	90%	2029

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Favoriser l'accès et la participation des élèves dans les domaines de la culture, du sport, de la durabilité et de la citoyenneté						
4.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.3	>2	2.1	>2	2029
4.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.3	2.9		>2	2029
4.3 Nombre d'activités culturelles par élève de l'ESII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.3	>1		>1	2029
4.4 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	65%	65%	64%	65%	2029

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs mesurent les taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du primaire et du secondaire I et II avec les standards établis. Ils sont calculés en prenant en compte les 4 dimensions suivantes :

- un niveau d'infrastructure adéquate (réseau filaire et WiFi);
- un équipement adéquat (PC de classe, tableaux numériques interactifs, tablettes, portables, robots);
- des besoins en plateformes Web (environnement de travail, outils de communication);
- une adéquation de la sécurité de l'information (équip. et appli.).

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Il intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires. Le premier indicateur renseigne sur les demandes émanant des écoles et des services tandis que le deuxième indicateur renseigne sur les demandes émanant des familles et des élèves.

Indicateur 3.1 : Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

Indicateur 3.2 : L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

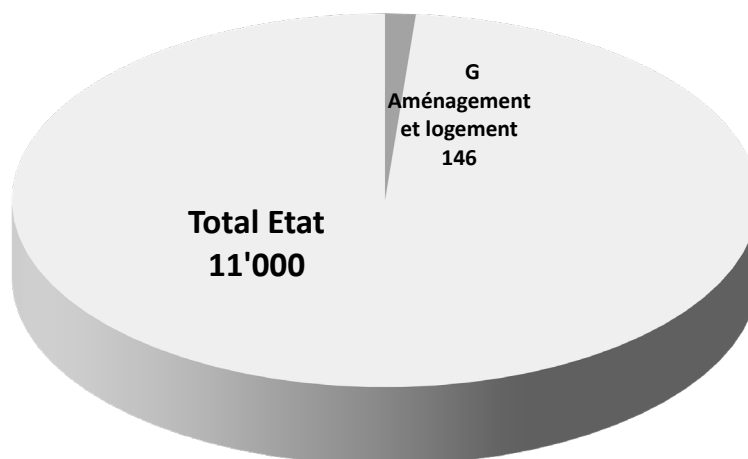
Indicateur 4.1 : L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateurs 4.2 et 4.3 : Ces indicateurs permettent de présenter le nombre de sorties culturelles proposées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

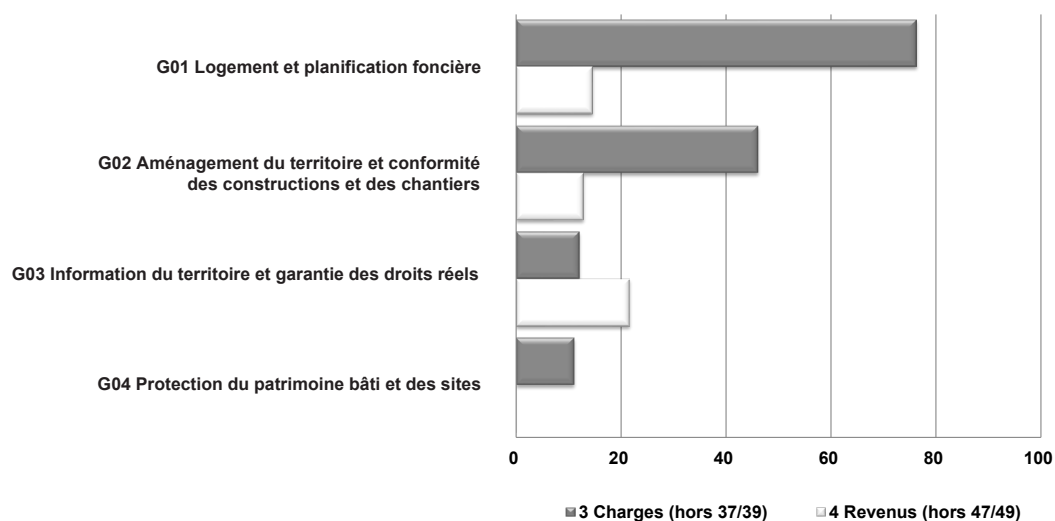
Indicateur 4.4 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss Olympic Talent Card (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieur ou égal à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label «Partner school» décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2025 sa politique de développement maîtrisé du territoire. Il a visé à fournir des logements répondant aux besoins de la population genevoise, de toutes les catégories de demandeurs, notamment pour la classe moyenne qui recherche des logements accessibles. Une attention particulière a été portée sur le respect de la diversité des catégories de logements à construire. Il a veillé, ce faisant, à répondre aux enjeux de la transition écologique, de la mixité sociale, de la qualité des quartiers, de leur desserte en transports publics, de l'utilisation rationnelle du sol et de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation à différentes échelles. Il a continué ses efforts non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer dès le départ les conditions concrètes de réalisation. Il a poursuivi par ailleurs ses objectifs en matière de politique foncière.

Fort de l'adoption de la vision territoriale transfrontalière (VTT) adoptée par le groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, le Conseil d'Etat a poursuivi le travail du projet de territoire à l'échelle de l'agglomération pour répondre aux nouveaux défis posés par la transition écologique et la qualité du cadre de vie, tout en répondant aux besoins de la population et de l'économie, par le lancement de la révision du Plan Directeur Cantonal. À l'échelle des quartiers, le Conseil d'Etat a poursuivi ses projets urbains par modifications de zones (MZ) et plans localisés de quartiers (PLQ) subséquents ou concours d'architecture, et notamment les grands projets prioritaires tels que Vernier-Meyrin-Aéroport, Grands-Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines et les Communaux d'Ambilly – Belle-Terre. Il a poursuivi ses travaux relatifs aux mesures de projets d'agglomération, telle que la « voie-verte rive droite », celle de Bernex ainsi que celle de Versoix. L'année a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre et de la planification des quartiers du PAV (Praille Acacias Vernets) ancré dans le concret des chantiers du quartier de l'Etoile, de la caserne des Vernets et la remise à ciel ouvert de la Drize. Pour mener ce vaste renouvellement urbain, la coordination consolidée entre la Direction PAV (DPAV), la Fondation PAV (FPAV) et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), réunis sous le même toit, a permis la mise en place d'une structure opérationnelle pour développer la mise en œuvre des quartiers du PAV tout en continuant la planification. Les actions en vue d'adapter la ville existante aux changements climatiques et à assurer la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans les projets d'aménagements se sont poursuivies. Une attention particulière a été portée sur la revitalisation de certains préaux d'établissement scolaires.

Le Conseil d'Etat a poursuivi ses travaux de refonte de la loi sur les constructions et les installations diverses. Il a veillé à la consolidation des nouvelles pratiques et processus suite à la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire. Il a continué également les travaux en vue du déploiement de la numérisation des données de la construction. Il s'est attelé à la mise en œuvre la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale et son plan de mesure qui consiste à mettre à disposition de tous des géoinformations fiables, détaillées et actualisées en temps réel. Il a poursuivi l'adaptation du système d'information du registre foncier à la cyberadministration : il veillera notamment à la concrétisation du projet fédéral « eGris » visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier.

Le Conseil d'Etat a maintenu son action en faveur de la protection du patrimoine bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine. Il a poursuivi son travail d'intégration du patrimoine comme composante majeure de l'aménagement du territoire ainsi que le déploiement du plan d'action lié aux recommandations contenues dans le rapport n° 159 de la Cour des comptes. Il a renforcé son travail de connaissance, de sensibilisation, de formation et de diffusions dans un but de préservation du patrimoine et de cohésion sociale.



G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	76'277'652	-2'131'656	-2.7%	78'409'308	82'159'297
30 Charges de personnel	12'842'232	-396'155	-3.0%	13'238'387	12'404'377
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'380'064	801'482	31.1%	2'578'582	2'965'785
33 Amortissements du patrimoine administratif	768'082	482'752	169.2%	285'330	291'684
36 Charges de transferts	59'286'111	-3'016'898	-4.8%	62'303'009	66'495'570
39 Facturations internes	1'163	-2'837	-70.9%	4'000	1'881
REVENUS	14'487'133	1'942'922	15.5%	12'544'211	14'882'697
42 Taxes et redevances	10'837'526	213'315	2.0%	10'624'211	11'619'005
43 Revenus divers	664	664	-	-	-
46 Revenus de transferts	3'648'944	1'728'944	90.0%	1'920'000	3'263'693
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-61'790'519	4'074'578	-6.2%	-65'865'097	-67'276'600
Coût d'état-major	-380'090	63'724	-14.4%	-443'814	-408'779
Coût des prestations de moyens	-4'344'814	-576'151	15.3%	-3'768'663	-3'722'939
COÛT COMPLET	-66'515'423	3'562'151	-5.1%	-70'077'574	-71'408'318

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.00	-4.80	-5.47%	87.80	79.20
ETP fixes	80.60	-3.40	-4.05%	84.00	74.80
ETP auxiliaires	1.60	-0.20	-11.11%	1.80	4.40
ETP agents spécialisés	0.80	-1.20	-60.00%	2.00	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées habitations mixtes (HM), de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise à permettre que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables en s'assurant que l'ensemble des logements construits en zone de développement répondent par leur nombre, leur type et leurs loyers ou leurs prix à un besoin prépondérant d'intérêt général. Il favorise également la création de nouveaux logements par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation ou à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal (PDCn), notamment en clarifiant les conditions-cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locale
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD) a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. Elle vise une mixité sociale indispensable à la paix du logement et au bien-être des habitants de notre canton. Si la question des catégories de logements à construire en zone de développement a été réglée lors de la précédente législature, le système adopté doit continuer à être mis en œuvre, non seulement dans les nouveaux quartiers, mais également dans ceux, plus centraux, qui disposent encore de droits à bâtir.

En 2025 l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a œuvré à faire respecter les pourcentages requis dans le périmètre considéré et de contrôler les éventuelles dérogations octroyées et compensations y relatives. Afin de combattre une pénurie de logements aigüe, la priorité a été axée sur la mise en œuvre des diverses stratégies de densification retenues par le plan directeur cantonal (PDCn) 2030, puis la priorisation des nouvelles densifications du prochain PDCn.

La construction de nouveaux logements nécessite des efforts importants de planification et d'organisation afin d'intégrer, en amont, les conditions concrètes de leur réalisation. Le nouveau rapport de politique foncière a été initié en 2025 et sera soumis au Conseil d'Etat courant 2026. Il établit ainsi, pour cette année et les suivantes, les conditions foncières permettant d'informer les acteurs en charge de la mutation urbaine dans les périmètres sis en zone agricole déclassée, en zone villa déclassée ou au sein du quartier Praille Acacias Vernets (PAV), de décrire les règles entourant l'action foncière publique pour l'acquisition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures cantonaux et de proposer une stratégie foncière au service des objectifs de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP). La favorisation de la production de logements sera poursuivie en 2026, notamment en révisant les outils juridiques permettant une accélération de la levée des servitudes de restriction au droit de bâtir.

Autres projets d'importance stratégique

Un accès numérique aux usagers externes (personnes physiques et personnes morales) leur permettant de remplir et déposer leurs demandes de prestations administratives prioritaires et fréquentes a été ouvert en 2025 et sera poursuivi en 2026. Il découle de la loi 13413, prévoyant la refonte du système d'information de l'office, adoptée le 21 juin 2024. La digitalisation de tous les processus liés à la politique du logement et de la planification foncière est en cours de réalisation, dans le cadre d'une démarche d'uniformisation du traitement des prestations (aide à la personne et aide à la pierre) et de réduction du temps de traitement des demandes.

Les réflexions visant à contrôler les abus liés à la location de courte durée des appartements dans le canton de Genève se sont poursuivies. À la suite d'une collaboration étroite entre différents départements (finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, des institutions et numérique, de la santé et des mobilités et de l'économie et l'emploi), l'introduction d'une obligation d'annonce des bailleurs pour des locations de courte durée se poursuivra en 2026.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.4 million)

L'écart provient principalement des délais dans les recrutements et à la difficulté parfois à trouver les bons profils.

G01 Logement et planification foncière (suite)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.8 million)

L'écart entre les comptes et le budget 2025 provient principalement d'une dotation pour dépréciation de créances (surtaxes et trop perçus à rembourser) plus importante que prévu (+1.1 million).

Ce dépassement est partiellement compensé par une économie réalisée sur les honoraires de mandataires (-0.3 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.5 million)

L'écart provient essentiellement d'un amortissement exceptionnel lié à la démolition future de deux petits bâtiments (+0.4 million).

36 Charges de transfert (-3.0 millions)

L'écart sur les charges de transfert provient principalement des subventions personnalisées HM (habitation mixte) où des retards de construction ainsi qu'une diminution du ratio « nombre d'allocataires HM moyen/parc locatif HM moyen » explique une grande partie de la variation (-1.6 million).

À cela s'ajoutent des allocations dans le secteur subventionné moins élevées car le nombre de dossiers clôturés a été plus important que prévu (-0.7 million).

Les subventions à la pierre ont également été moindres dû à des révisions de dossiers importants (-0.5 million).

Enfin, les amortissements issus des subventions d'investissement versées aux communes dans le cadre de la loi sur les logements d'utilité publique (LUP) ont été moins importants (-0.3 million).

42 Taxes et redevances (+0.2 million)

Les surtaxes sont en hausse (+0.8 million) principalement à cause d'une facturation de rétroactifs plus élevée que prévu.

Cette hausse est partiellement compensée par des émoluments de la direction immobilière qui se situent en dessous du budget (-0.4 million). À cela s'ajoute un décalage de la facturation aux communes pour des mandats en cours de la direction de la planification et des opérations foncières (-0.1 million).

46 Revenus de transfert (+1.7 million)

Les trop-perçus de prestation à la personne (allocations et subventions personnalisées HM) ont été plus importants dus à une mise à jour importante de dossiers par la direction locataire.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Avec plus de 8'000 logements construits en 3 ans, l'offre s'est accrue dans des proportions qui dépassent l'objectif prévu.

Indicateur 1.2 : La pénurie de logements qui sévit dans le Canton rend difficile la recherche d'un nouveau lieu d'habitation et explique l'écart par rapport à la cible annoncée. Afin d'atténuer cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent de 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP), environ 600 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs. Les besoins en hausse de la population en termes de logements et de logements sociaux se reflètent dans l'augmentation du délai d'attente sur les listes des demandeurs. Ce délai, qui avait diminué lors des années 2022 et 2023, a quelque peu augmenté cette année, s'éloignant de l'objectif pour atteindre un niveau comparable à l'année 2021.

Indicateur 1.3: Avec 0.7% de locataires soumis à une surtaxe accrue, le résultat 2025 se trouve en dessous de la barre des 1%, bien en deçà de son objectif fixé à 1.5%.

Indicateur 1.4 : Bien que globalement en ligne avec l'objectif, on se situe en 2025 légèrement en dessous de la barre des 60%. Cependant, selon une pratique administrative de l'office, une dérogation est accordée pour accepter les dossiers lorsque la candidate ou le candidat locataire perçoit une prestation sociale non cumulable avec une subvention personnalisée, par exemple une prestation complémentaire AVS-AI, alors que le revenu déterminant global permettrait théoriquement de bénéficier du montant minimal exigé au titre du quota de 60 %. En ajoutant ces dossiers, la proportion indiquée serait de 64.7% pour les comptes 2025 et de 65.6% pour les comptes 2024.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 2.1 : En 2025, cet indicateur renoue avec l'objectif de 70% de logements construits en zone de développement par rapport au total de logement construits.

Indicateur 3.1 : Cette année, 93% des logements concernés ont été déposés avec un formulaire qualité confirmant ainsi une utilisation bien supérieure aux attentes. Il en résulte un déplaçonnement de loyer pour 87% des logements autorisés.

Indicateur 4.1 : En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP), la part de logements LUP atteint, à la fin de l'année 2025, les 12.25% du parc locatif cantonal (arrondi à 176'000 logements - le chiffre précis ne sera connu qu'en mars 2026). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%. Le parc LUP compte à fin 2025, 617 logements supplémentaires, pour se hisser à un total de 21'563 logements.

Indicateur 4.2 : Nous constatons qu'avec plus de 89.4% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs, ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le Canton.

Indicateur 5.1 : L'indicateur qui fixe un objectif de 10'000 m2 par année de surface brute de plancher (SBP) remis en droit distinct et permanent (DDP) pour du logement est en ligne avec les attentes à fin 2025.

Indicateur 5.2 : La période 2016-2020 se distingue par un taux de réalisation exceptionnellement élevé, porté par de grands périmètres bénéficiant d'une bonne maîtrise foncière et d'une forte opérationnalité. Des projets tels que les Vernets, le Rolliet, l'Étoile 1, Saint-Mathieu et Vessy-Grands Esserts représentent plus de la moitié des SBP totales et permettent d'atteindre un taux de 84 % en 2025, largement supérieur à l'objectif fixé à 60 %.

Indicateur 5.3 : Pour cet indicateur, le taux de réalisation s'élève à 72% de logements construits dans les PLQ adoptés entre 2011 et 2015. Ce résultat est légèrement en dessous de l'objectif et s'explique par des retards liés notamment à la taille importante de certains PLQ (Survillie Lancy et Vieusseux-Villars-Franchise) dont la réalisation peut s'avérer plus complexe. Si l'on rajoutait les SBP déjà engagées, le taux de réalisation monterait à 87%.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits depuis le 01.10.2022	Efficacité	8'121	6'000		12'000	2028
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Qualité	742	550	723	550	2028
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.7%	≤ 1.5%	0.6%	≤ 1.5%	2028
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16al.1 let.d et 30A LGL)	Efficacité	59.6%	≥ 60%	61.2%	≥ 60%	2028
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	72%	≥ 70%	58%	≥ 70%	2028

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
3. S'assurer que le logement produit tienne comp de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	93%	≥ 70%	90%	≥ 70%	2028
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	12.25%	12.5%	12%	13.4%	2028
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	89.4%	≥ 70%	90.1%	≥ 70%	2028
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
5.1 m2 de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2023	Efficacité	30'815 m2	30'000 m2		60'000m2	2028
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés (de 5 à 9 ans), ou en cours de réalisation	Efficacité	86%	≥ 60%	81%	≥ 60%	2028
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans (de 10 à 14 ans) réalisés	Efficacité	72%	≥ 80%	71%	≥ 80%	2028

Commentaires

Le suivi des indicateurs de l'office se fait sur cinq axes majeurs qui prennent leurs sources dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 et les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

La cible à long terme (2028) correspond à la fin de la législature actuelle.

Indicateur 1.1 : Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logements pour la population genevoise. Ce premier indicateur prend en compte le nombre de nouveaux logements construits depuis le début de la législature actuelle, avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année, sur toute la période étudiée. Les constructions du dernier trimestre 2025 ne sont pas connues lors de la rédaction du rapport sur les comptes 2025, la période considérée s'arrête ainsi au troisième trimestre 2025 (période totale considérée : du 01.10.2022 au 30.09.2025).

Valeur comparative C24 : 6'077

Indicateur 1.2 : Cet indicateur calcule la moyenne des temps d'attente des dossiers de demande ouverts (date de clôture de l'exercice 31.12.2025 – date d'ouverture de la demande).

Indicateur 1.3 : L'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ($\leq 1.5\%$), la situation reflète l'évolution de cas particuliers, alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles des loyers et les taux d'efforts.

Indicateur 1.4 : Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation depuis plusieurs années, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 2.1 : Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale. Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés. Tout comme pour l'indicateur 1.1, les constructions du dernier trimestre ne sont pas connues lors de la rédaction du rapport sur les comptes 2025. La période considérée est ainsi décalée d'un trimestre (du 01.10.2024 au 30.09.2025).

Indicateur 3.1 : Suite au rapport divers (RD) 1108 du Conseil d'Etat de 2015 l'OCLPF récompense désormais la qualité des logements construits dans ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018, les propriétaires peuvent se voir attribuer un déplaçonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la commission d'architecture et l'OCLPF afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un déplaçonnement. Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lesquels un formulaire de qualité a été déposé.

Indicateur 4.1 : Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. L'objectif de croissance de cet indicateur a été fixé sur l'augmentation moyenne du parc LUP de ces dernières années (+0.3% environ par année). En raison de la raréfaction des terrains, du ralentissement des projets dû à des retards d'approvisionnement ainsi que de la hausse des coûts de construction, cet objectif peut être considéré comme ambitieux. Il a ainsi été reporté sur toute la période 2023 à 2028 afin de déterminer la cible à long terme.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et découle de l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Cet indicateur nous permet ainsi de visualiser la part du fonds consacré à développer activement l'offre globale de logements dans le Canton de Genève, et plus spécifiquement le nombre de logements d'utilité publique disponibles.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m² de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en droit distinct permanent (DDP) pour du logement, dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur montre une mise en œuvre dynamique de la stratégie foncière, permettant la création de nouveaux logements par des coopératives (principalement), ce qui a pour bénéfice d'augmenter l'offre de logements sans but lucratif pour l'ensemble de la population. De plus l'octroi de DDP participe à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat, grâce à la facturation d'une rente annuelle par l'Etat de Genève. En début de législature, un objectif de 10'000 m² par année a été fixé pour la période 2023 à 2028, fixant ainsi la cible à long terme à 60'000 m² cumulés.

Valeur comparative C24 : 20'025 m²

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions et permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés, ou en cours de réalisation, après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL). En cours de réalisation signifie qu'un projet a obtenu au moins une autorisation de construire. L'analyse de cet indicateur couvre une période de 5 ans (durée d'une législature). En 2025 les PLQ analysés seront donc ceux adoptés entre 2016 et 2020.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions qui permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puisse être envisagée. L'analyse de cet indicateur couvre une période de 5 ans (durée d'une législature). En 2025 les PLQ analysés seront donc ceux adoptés entre 2011 et 2015.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	46'082'671	-445'446	-1.0%	46'528'117	42'639'783
30 Charges de personnel	31'181'549	-138'354	-0.4%	31'319'903	30'015'992
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	12'778'393	184'378	1.5%	12'594'015	10'913'737
33 Amortissements du patrimoine administratif	822'396	-295'155	-26.4%	1'117'551	454'985
36 Charges de transferts	1'295'351	-198'797	-13.3%	1'494'148	1'247'709
39 Facturations internes	4'984	2'484	99.4%	2'500	7'360
REVENUS	12'955'888	-6'741'539	-34.2%	19'697'427	12'525'589
42 Taxes et redevances	11'918'738	-6'552'200	-35.5%	18'470'938	11'743'144
43 Revenus divers	291'266	-333'697	-53.4%	624'963	209'733
44 Revenus financiers	124'307	124'307	-	-	75'043
46 Revenus de transferts	423'837	-8'071	-1.9%	431'908	257'410
49 Facturations internes	197'740	28'122	16.6%	169'618	240'259
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'126'784	-6'296'094	23.5%	-26'830'690	-30'114'194
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-922'877</i>	<i>127'115</i>	<i>-12.1%</i>	<i>-1'049'992</i>	<i>-989'160</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'771'691</i>	<i>-223'099</i>	<i>2.3%</i>	<i>-9'548'592</i>	<i>-10'277'580</i>
COÛT COMPLET	-43'821'352	-6'392'078	17.1%	-37'429'274	-41'380'933

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	181.50	-12.00	-6.20%	193.50	180.40
<i>ETP fixes</i>	<i>166.10</i>	<i>-14.60</i>	<i>-8.08%</i>	<i>180.70</i>	<i>166.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.30</i>	<i>2.30</i>	<i>76.67%</i>	<i>3.00</i>	<i>4.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>10.10</i>	<i>0.30</i>	<i>3.06%</i>	<i>9.80</i>	<i>9.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière concertée en assurant une utilisation rationnelle du sol qui favorise la construction de logements et le développement des activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de développer un cadre de vie attractif, dans un contexte de transition écologique, en préservant l'environnement naturel et bâti, et en tenant compte des enjeux de mobilité, de consommation des ressources et de protection de l'environnement. Le programme vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités. L'ensemble de ces thématiques sont développées en cohérence avec l'échelle d'agglomération.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernets (DPAV), l'office des autorisations de construire (OAC) et la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat et les communes genevoises.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Le Conseil d'Etat (CE) a poursuivi en 2025 son action prioritaire en faveur de la construction de logements et d'équipements publics au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à répondre aux enjeux de la transition écologique, de la mixité sociale, de la qualité des quartiers, de leur desserte en transports publics, d'une utilisation rationnelle du sol et de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation.

Les projets pilotés par l'office de l'urbanisme (OU) s'inscrivent dans différentes échelles et temporalités, les planifications directrices se déclinant en plans d'affectation, ouvrant ensuite la voie aux autorisations de construire. Ainsi, ce sont bien l'ensemble de ces planifications, conduites parallèlement sur tout le canton, qui permettent à terme de préserver la qualité du territoire, tout en y planifiant les potentiels constructibles nécessaires pour répondre à l'importante croissance démographique. Au sein de ce portefeuille de planifications, les efforts pour l'année 2025 ont été portés principalement sur les projets ci-dessous, parallèlement à la poursuite des missions de l'office.

A l'échelle du territoire cantonal

La révision du plan directeur cantonal (PDCn) a été initiée avec pour objectif que le territoire du canton puisse répondre aux besoins de la société et de l'économie, qui s'expriment notamment par une croissance démographique soutenue prévue d'ici à 2050. L'enjeu consiste à ce que cette réponse puisse prendre place dans un cadre de vie dont la qualité est maintenue et contribue à la transition écologique et au maintien de la biodiversité. Pour faire face à cette diversité d'enjeux, une gouvernance largement transversale, réunissant les offices en charge de la mobilité, de l'environnement, de l'agriculture, de l'économie et du territoire, a été instituée. Une dizaine de groupes de travail interoffices ont par ailleurs été mis sur pied pour fournir les contenus du futur PDCn et conduire les études de base nécessaires. En cours d'élaboration, le projet a déjà été discuté à travers quatre ateliers organisés en 2025 avec la commission d'aménagement du territoire (CAT), conformément à ce que prévoit la loi, mais aussi quatre rencontres supplémentaires, respectivement avec les communes et les associations d'intérêt cantonal.

Parallèlement, la 4^{ème} mise à jour du PDCn actuel, concernant l'intégration des sites Unesco, des zones à potentiel éolien et des projets de décharge, a fait l'objet d'une enquête publique, d'une consultation des communes et territoires voisins, ainsi que d'un examen préalable par la Confédération.

La gestion des grands enjeux de l'aménagement cantonal a continué à faire l'objet d'un suivi spécifique et décloisonné. La gestion des surfaces d'assolement (SDA) a ainsi été assurée dans le cadre de la cellule interdépartementale de monitoring de l'espace rural (MOER) pilotée par l'OU. Cette cellule a poursuivi en 2025 l'élaboration d'une nouvelle stratégie cantonale de protection des SDA, destinée à garantir en tout temps le contingent cantonal imposé par le plan sectoriel fédéral et prévoyant un principe de compensation des nouveaux projets ayant une emprise sur les SDA. Également portée par l'OU et destinée à trouver des sites pour des équipements cantonaux, la cellule de coordination des équipements, sites et bâtiments (CCESB) a également initié durant l'année une réflexion sur les besoins en la matière, générés par les évolutions démographiques. Co-pilotée par l'OU, la plateforme « patrimoine, paysage et territoire », a traité de vingt dossiers, tout en faisant le bilan de son efficacité et de sa pertinence après cinq ans d'existence. Celle-ci a confirmé sa plus-value en termes de renforcement de la transversalité entre les offices compétents, ainsi que dans l'identification et l'intégration des enjeux en amont des processus de projets, ce qui bénéficie tant à leur qualité qu'à leur efficacité.

Les projets et stratégies à incidences spatiales conduits ou co-pilotés avec d'autres entités ont continué de bénéficier de l'accompagnement proactif de l'OU. Cet accompagnement s'est concrétisé en 2025 avec l'adoption de six plans directeurs communaux (PDCom) et d'une mise à jour partielle, ainsi que d'un guide d'insertion des sites du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN) réalisé dans le cadre de la cellule de coordination mise en place avec l'institution pour faciliter son dialogue avec l'administration. La participation ou le co-pilotage des projets structurants

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

de mobilité (liaison Jura-Léman-Salève, tram tangentiel, axes forts vélos, etc.) a également permis de faciliter leur coordination avec les enjeux d'urbanisation et de requalification des espaces publics qui sont au cœur de la révision du PDCn.

A l'échelle des quartiers

Le travail sur les quelque 100 projets urbains en phase d'élaboration ou d'adoption s'est poursuivi, avec comme résultats en 2025 l'adoption de deux modifications des limites de zone (Corbillettes, Seymaz-Sud) et de six plans localisés de quartier (Vailly à Bernex, Hôpital de la Tour à Meyrin, Pôle Gare à Satigny, Semailles à Lancy, Campagne-Barbey à Bellevue – PLQ valant plan de site – et Edouard-Baud à Chêne-Bourg), auxquels se sont ajoutées l'entrée en force des PLQ de Vailly à Bernex et de Carantec au Grand-Saconnex après traitement des recours. Ensemble, ces projets ouvrent la voie à la construction de plus de 1'750 logements, ainsi qu'au développement d'activités économiques, d'équipements et d'espaces publics d'importance cantonale.

Les Grands Projets (GP) (Vernier-Meyrin-Aéroport, Grands Esserts, Bernex, Grand-Saconnex, Châtelaine, ZIMEYSAVER, Cherpines et Communaux d'Ambilly) ont connu des avancées significatives, avec les premiers chantiers aux Cherpines ou la validation par le conseil municipal de Thônex de la deuxième étape du projet des Communaux d'Ambilly (Belle-Terre). Fortement avancé, le GP de Châtelaine a vu son périmètre s'étendre au secteur des Pétroliers, dans l'objectif d'une requalification ambitieuse de ce périmètre.

Les planifications directrices localisées sur des secteurs à forts enjeux et/ou à fort potentiel de mutation et de régénération ont été poursuivies en étroite collaboration avec les communes. En 2025, deux images directrices ont été validées par les autorités communales pour le secteur de Belle-Idée et pour le périmètre intercommunal de Perly-Certoux – Bardonnex – Plan-les-Ouates. Parallèlement, le travail s'est poursuivi sur une dizaine d'autres réflexions directrices et une démarche a été initiée sur le secteur de Cointrin.

Le conventionnement avec les communes et les maîtres d'ouvrage, portant notamment sur des ambitions allant au-delà des exigences légales et réglementaires a été recherché et formalisé. En 2025, ces démarches ont notamment abouti à la signature par le Conseil d'Etat et la commune de Chêne-Bourg d'une feuille de route pour le développement de la commune.

Les maîtres d'ouvrage ont été accompagnés dans la conception des projets liés aux plans localisés de quartier (PLQ) en force, de sorte à garantir l'atteinte de la qualité attendue, voire son renforcement, en tenant compte de l'évolution des contextes urbains, environnementaux et sociaux. Sur certains secteurs ou PLQ complexes, notamment à Châtelaine, à Surville et aux Grands Esserts, un suivi spécifique a été poursuivi en phase de réalisation, notamment afin de limiter les impacts des chantiers sur la population.

L'OU s'est par ailleurs investi à améliorer ces processus de travail, en appliquant à tous les nouveaux projets pilotés par l'office, le référentiel genevois « Quartiers en transition » et en multipliant les démarches de mise en concurrence d'équipes de mandataires. Ces processus pourront à terme intégrer les retours des habitants et usagers des nouveaux quartiers, en se basant sur les résultats de l'étude « Qualité de vie dans les quartiers » qui a été initiée en 2025, en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS), avec l'objectif d'évaluer dans quelle mesure les quartiers répondent aux aspirations.

A l'échelle des espaces publics

Une réflexion a été conduite sur la mise en place d'un réseau des espaces publics, allant des pénétrantes de verdure jusqu'à la place du quartier, et son intégration au PDCn en cours de révision. Cette réflexion vise également à clairement identifier les entités publiques responsables de la réalisation des espaces publics, mais aussi de leur gestion et de leur exploitation.

La publication de l'étude « place aux enfants » est venue compléter la stratégie « Faire ensemble l'espace public ». Une nouvelle étude, conduite en partenariat avec l'université de Genève (UNIGE) sur l'égalité dans l'espace public à travers le prisme du genre, a été menée et s'inscrit en tant que mesure du plan d'action de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED Genre).

Concernant les projets opérationnels, à la suite de la mise en service, courant 2025, de l'ensemble des aménagements des espaces publics situés aux abords de gares du Léman Express sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, le travail de conception des espaces publics du pôle gare de Satigny s'est poursuivi, en lien avec le développement urbain. Suite à la mise en service de la Voie Verte Agglomération (VVA) à Carouge, les premiers chantiers ont débuté pour la séquence 1 reliant Châtelaine, le quartier de l'Étang et les passerelles de l'Aventure et de Prébois (livraison 2026), tandis que les appels d'offre ont été initiés pour la séquence 2 entre les gares de Vernier et de Meyrin. Pour la

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

voie verte Genève-Versoix, la séquence 1 reliant la gare de Pregny au parc Lullin à Genthod a fait l'objet d'un appel d'offres pour les travaux suite à l'autorisation de construire entrée en force en 2025. Finalement, pour la voie verte Genève-Bernex, les premières requêtes en autorisation de construire ont été déposées durant l'année.

En matière d'adaptation climatique et d'espaces publics inclusifs, le chantier du cycle d'orientation de Sécheron s'est poursuivi pour une mise en service en 2026. Un plan d'actions hiérarchisant les besoins en termes de végétalisation et d'adaptation climatique des écoles secondaires du canton a par ailleurs été établi sur la base de l'étude «Re-Création». Enfin, l'année 2025 a également été consacrée à la consolidation, avec les différents partenaires, des conditions cadres pour un montage opérationnel du projet de Parc linéaire « Libellules, Lignon, Bois des Frères », ce qui permettra de publier un appel d'offre pour la conception en 2026.

Participation citoyenne

La participation citoyenne, intégrée depuis une décennie à l'ensemble des projets de PLQ par le biais de démarches de concertation spécifiques, accompagne désormais progressivement les projets à toutes les échelles, des espaces publics et des voies vertes jusqu'à la révision du PDCn. En 2025, la concertation accompagnant cette révision s'est développée, en s'inscrivant dans le prolongement des consultations menées dans le cadre de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière (VTT). Des assises « développement économique et limites territoriales » ont également été organisées conjointement avec le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).

La participation citoyenne et le partage des enjeux du DT et d'autres départements a également bénéficié des événements organisés par l'OU en 2025, à l'image de la nouvelle édition du « Festival Explore demain » qui s'est tenue au printemps et durant laquelle la diversité de formats et de contenus proposés a permis de s'adresser à une grande variété de publics. De même, l'animation assurée au stand de l'Etat de Genève aux Automnales a permis de sensibiliser le public sur les enjeux territoriaux dans une approche résolument transversale du point de vue des politiques publiques. Finalement, les « Rendez-vous de l'urbanisme » ont été co-organisés avec les partenaires de l'association du Pavillon Sicli en octobre sur la thématique du sol. Cet événement professionnel vise à promouvoir les démarches et projets en cours de développement et à faire coïncider les pratiques professionnelles avec les nouvelles problématiques caractérisant les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à Genève.

Sous l'angle des outils, la gestion du « 3DD espace de concertation » comme pôle de ressources incontournable en matière de concertation citoyenne et de coopération inter-acteurs a été poursuivie. Cet espace vise la production de capitalisations, la consolidation du réseau d'acteurs ainsi que le développement de projets, d'expérimentations et de formations à destination des professionnels. L'utilisation de la plateforme « participer.ge.ch », plateforme numérique de Genève et sa région sur la participation citoyenne, a quant à elle été systématisée, devenant un point d'entrée privilégié pour l'ensemble des démarches participatives à destination des habitants.

Praille Acacias Vernets (PAV)

La direction Praille Acacias Vernets (DPAV) a poursuivi en 2025 son travail de planification. Le deuxième PLQ du périmètre de l'Etoile a fait l'objet d'un préavis favorable de la commune de Carouge. Son adoption interviendra en 2026, ouvrant la voie au développement d'environ 500 nouveaux logements. Trois autres PLQ ont connu des avancées significatives : celui de la Pointe Nord en ville de Genève (350 logements), qui intègre des équipements pour l'administration cantonale, a fait l'objet d'une phase de concertation. Il est désormais prêt à entrer en enquête technique. Le premier PLQ de Praille Ouest, en ville de Lancy, dévolu à l'accueil d'entreprises qui libéreront ainsi des emprises affectées aux logements dans d'autres secteurs du PAV, a vu aboutir son masterplan. La phase d'élaboration du document réglementaire va pouvoir s'engager. Enfin, dans le périmètre Grosselin en ville de Carouge, un important travail sur les espaces ouverts, mené conjointement avec les services de la commune, a permis d'apporter les améliorations attendues du plan guide. L'élaboration en cours du premier PLQ du périmètre (environ 1'000 logements) peut désormais s'appuyer sur des objectifs partagés.

Les réflexions se sont poursuivies en parallèle sur les secteurs encore en amont des phases de planification spéciale. Elles s'étendent des études de projet (Acacias 2) aux approches programmatiques (Porte Sud, équipements publics culturels majeurs de l'Etoile) en passant par des études préliminaires d'infrastructure (franchissement piétons / vélos du faisceau ferroviaire au niveau du stade et de l'Arve au nord du PAV) et stratégie foncière (Grand Parc) ou de développement (secteur Ternier).

Planification et opérationnalisation sont menées de concert. Outre un premier tronçon de la Drize de 450 m de long remis à ciel ouvert (maîtrise d'ouvrage office cantonal de l'eau - OCEau), les chantiers se poursuivent et s'enchaînent dans les PLQ en force des Vernets et de l'Etoile. Une première tranche de 600 logements se termine sur le site de l'ancienne caserne, avec les 100 premiers logements du quartier de l'Etoile. Les ouvertures de chantiers se

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

succèdent : un deuxième îlot de 500 logements aux Vernets, accompagné d'un bâtiment universitaire et d'une vélostation et 400 logements et une crèche dans l'îlot A de l'Etoile, dont une tour de 90 m. Des autorisations de construire ont également été délivrées en 2025 pour la mise à niveau des réseaux et des infrastructures : nouveau carrefour Jolivet - Route des Jeunes (maîtrise d'ouvrage office cantonal du génie civil - OCGC) et tranchée couverte d'accès aux parkings des nouvelles opérations de l'Etoile (concession ViaEtoile). Des concours d'architectes ont également été lancés parallèlement à l'élaboration du PLQ sur les îlots B et C de Grosselin (environ 400 logements).

Il convient de noter également qu'en 2025 plus de 1'200 personnes ont été accueillies dans l'espace d'exposition et le programme de visites de terrain et conférences du PAV.

Autorisations de construire

Après la mise en production de la dématérialisation complète des procédures d'autorisation de construire, l'année 2025 a vu la poursuite de la consolidation des nouvelles pratiques et processus. En s'assurant que le système fonctionne efficacement et sans heurts, en identifiant les éventuels problèmes ou goulots d'étranglement et en mettant en place des mesures correctives si nécessaire.

Cela a permis une plus grande efficacité dans le traitement des demandes d'autorisation de construire, réduira les délais et simplifiera les procédures administratives. Au surplus, dans ce même but, une analyse a été réalisée afin d'identifier des leviers d'amélioration concrets pour optimiser les délais de traitement des autorisations par procédure accélérée (APA).

Le projet pilote visant à permettre le dépôt de maquettes numériques 3D pour un public restreint de professionnels est en cours d'analyse afin de déterminer les avantages, les défis et les implications de l'intégration du building intelligence modeling (BIM) dans les procédures d'autorisations de construire.

En 2025, l'office des autorisations de construire (OAC), en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites (OPS) et des mandataires externes, a dirigé et finalisé les travaux nécessaires à repenser le rôle, la qualité des expertises requises et l'organisation des trois principales commissions consultatives genevoises (commission des monuments, de la nature et des sites - CMNS, commission urbanisme - CU et commission d'architecture - CA) afin d'améliorer la qualité et l'analyse des projets véritablement cruciaux pour le devenir du canton, tout en restant en adéquation avec les enjeux actuels.

La campagne d'information entreprise pour rappeler les règles applicables aux préaviseurs, afin d'améliorer la qualité des décisions administratives et de garantir le respect des délais légaux s'est poursuivie en 2025, ainsi que la collaboration avec les partenaires (fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève - FAI et association genevoise d'architectes - AGA) essentielle pour renforcer la coopération et l'efficacité dans le processus d'autorisation de construire.

L'objectif de soumettre une nouvelle version de la Loi sur les constructions et les installations (LCI) ainsi que de son règlement, en tenant compte des exigences actuelles en matière de qualité urbaine, environnementale et architecturale, s'est poursuivi en 2025. Ce processus impliquera également une collaboration continue avec la FAI et l'AGA afin de garantir une réglementation adaptée, alignée avec nos partenaires, et permettant de répondre aux besoins de développement du territoire.

Ces objectifs visent à soutenir la croissance continue du nombre de demandes tout en garantissant des processus plus efficaces et une meilleure collaboration avec les parties prenantes impliquées.

S'agissant des activités de la direction de l'inspectorat de la construction (DIC), les efforts visant à affirmer et maintenir l'autorité de l'État en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière soutenue, notamment dans le cadre du traitement des dossiers en lien avec la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) en collaboration avec l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), où l'on constate une forte augmentation du nombre de procédures d'infraction ouvertes. En outre, la DIC a maintenu, dans l'attente du développement informatique, ses efforts concernant le traitement manuel des données post-autorisation. Pour sa part, la police du feu, en collaboration avec les cantons latins, a analysé et préparé sa prise de position concernant les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI (PPI 2026). Suite à l'adoption du nouveau règlement sur les chantiers en janvier 2025, la DIC a rédigé des directives métiers publiques en vue de sa juste application.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projet d'agglomération Grand Genève

Le 5 juin 2025, les partenaires du Grand Genève ont signé le Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5). A travers celui-ci, le Grand Genève prévoit la réalisation sur la période 2028 - 2032 de 56 mesures de mobilité, 55 mesures d'urbanisation et 15 mesures d'environnement-paysage. Il sollicite un appui fédéral pour les mesures de mobilité qui représentent un total de 536 millions de francs.

Parmi ces mesures, figurent notamment un nouveau Bus à Haut-Niveau de service entre Saint-Genis-Pouilly (F) et le CERN incluant une interface multimodale à Saint-Genis-Pouilly, une nouvelle interface multimodale pour l'Aéroport, trois nouveaux axes forts vélos (Genève - Versoix, Genève - Meyrin, Genève - Reignier), la quatrième étape de la route Suisse, dans le canton de Vaud, 100 km de nouveaux aménagements cyclables et l'électrification de 40 bus articulés.

La première évaluation du PA5 par les autorités fédérales sera publiée en juin 2026.

À travers les quatre premiers Projets d'agglomération, la Confédération a déjà prévu plus de 620 millions de francs pour soutenir la réalisation de mesures de mobilité. L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de 8 conventions de financement confirmant le financement fédéral de plusieurs de ces mesures, pour un total de 80 millions de francs. Le financement fédéral est ainsi assuré à hauteur de 98% pour le premier projet d'agglomération (2007), 45% pour la deuxième génération (2012), 85% pour la troisième (2016) et 40% pour la quatrième (2021).

Les partenaires du Grand Genève se sont également dotés d'un Plan d'actions concerté pour la transition écologique. Il vise à accélérer la transition écologique du territoire en renforçant les coopérations transfrontalières autour des enjeux majeurs liés à la qualité de l'air, la gestion de l'eau, du sous-sol, de l'économie circulaire ou encore le logement abordable. Ses 27 actions doivent se déployer d'ici à 2029.

La Direction du Projet d'agglomération (DPA) a également poursuivi la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière du Conseil d'Etat en recherchant des opportunités pour Genève avec la France voisine. Cela s'est en particulier traduit par la signature, en novembre 2025, de nouveaux accords majeurs en matière de financements transfrontaliers.

Un accord sur les projets d'infrastructures transfrontalières structurantes pour Genève, situées en France précise une liste de projets de mobilité, présentant un intérêt genevois majeur et donnant lieu à un financement conjoint entre le Canton de Genève et les partenaires français concernés, financeurs et/ou maître d'ouvrage, à savoir, l'Etat français, le département de l'Ain, le département de la Haute-Savoie, Pays de Gex Agglomération, Thonon Agglomération, la communauté de communes du Genevois et le pôle métropolitain du Genevois français.

Le Conseil d'Etat a validé cet accord en adoptant le 26 novembre 2025 un projet de loi (PL) de financement de 39.5 millions de francs qui assurera la part cantonale de financement des projets concernés. Le Conseil d'Etat prévoit une votation populaire sur ce PL, en application de l'article 67, al. 3 de la Constitution cantonale.

Par ailleurs, une lettre d'intention pour le financement et le développement des lignes de bus transfrontalières pour la période 2027 - 2030 a visé à renforcer l'offre de bus transfrontalière ainsi que les lignes de bus qui s'y connectent, pour réduire le trafic motorisé à la frontière et renforcer la couverture du territoire. Elle engage le canton de Genève, le canton de Vaud, Région de Nyon, Pays de Gex Agglomération, Thonon Agglomération et le Pôle métropolitain du Genevois français. Dans le même esprit, la DPA a identifié des projets de coopération ou des opportunités foncières stratégiques permettant au canton d'investir, de manière ciblée et justifiée, sur territoire français, sous réserve d'un bénéfice direct et tangible au canton lui-même et à sa population. C'est le cas par exemple dans le domaine de la gestion des eaux, dans la continuité d'actions transfrontalières déjà en cours.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.1 million)

Le moins dépensé sur les charges de personnel provient des postes fixes vacants (-14.6 ETP) de l'Office des autorisations de construire et de l'Office de l'urbanisme s'explique par les difficultés à recruter certains profils spécifiques et aux délais de recrutement relativement long. A l'inverse, le recours plus fréquent à des auxiliaires ou des agents spécialisés et une provision de 0.2 million pour un litige avec un collaborateur ont réduit l'écart.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+0.2 million)

Malgré des avancées significatives dans la préparation des PLQ Étoiles et Praille Ouest, les études des PLQ Grosselin et Pointe Nord ont été ralenties, en raison d'une part de la nécessité de retravailler la méthodologie de sondage pour les diagnostics de pollution des sols, reportant l'intégration des résultats dans les planifications concernées, et d'autre part de l'élaboration de nouvelles hypothèses de modélisation des régimes de crue de l'Arve, impactant le projet Pointe Nord. Au surplus, la poursuite des études de mobilité du quartier de l'Etoile a subi un report en lien avec un changement de perspective quant à la mutation de l'un des sous-secteurs impactant la gestion du stationnement du secteur (-0.5 million).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

A l'office des autorisations de construire, la dotation pour dépréciation de créances, difficile à prévoir, a été plus importante en 2025 (+ 0.7 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (-0.3 million)

L'écart sur les amortissements par rapport au budget annoncé provient principalement du retard du projet Cool City Sécheron.

36 Charges de transfert (-0.2 million)

En 2025, seules deux demandes ont été adressées à l'office de l'urbanisme par les communes pour les dédommagements qu'elles peuvent recevoir dans le cadre de la mise à jour des plans directeurs communaux. Ce travail est piloté par les communes et sa planification dépend d'elles.

42 Taxes et redevances (-6.6 millions)

L'écart principal concerne les émoluments des autorisations de construire (-6.9 millions). A volumétrie stable des demandes autorisées, l'écart entre le budget (augmentation de + 8 millions au B2025) et les comptes 2025 s'explique principalement par le fait que le nouveau barème des émoluments est appliqué sur les dossiers déposés après le 1er janvier 2025. Toutefois, l'effet du nouveau barème se reflète déjà sur les dossiers en procédure accélérée (APA) dont le montant global est en hausse d'un million par rapport au résultat 2024.

Quant aux amendes infligées par l'inspection de la construction et des chantiers, ces dernières sont légèrement au-dessus du budget (+0.2 million).

43 Revenus divers (-0.3 million)

Le montant des charges d'activation est inférieur à celui prévu en raison de décalages affectant les projets d'investissement des voies vertes de la rive droite, liés notamment à une coordination contraignante avec les CFF, à un recours, ainsi qu'à une problématique de financement rencontrée par l'un des partenaires.

44 Revenus financiers (+0.1 million)

Des intérêts non-inscrits au budget ont été perçus dans le cadre du prêt alloué à la société Meyrlis SA, en lien avec la réalisation du projet d'axe stratégique du réseau (ASR) développé sur le front sud de l'aéroport (lois 12195 et 13531).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : L'écart vient principalement du fait que les prévisions pour le budget 2025, effectuées en août 2024 sur le modèle prévisionnel de l'époque, se basaient sur une planification standard et linéaire. Or, beaucoup de projets d'importance ont pris du retard ou ont été arrêtés (PLQ Pièce A1 & Pièce A3 à Belle-Terre, PLQ Moraines du Rhône à Onex, PLQ J-J Rigaud à Chêne-Bougeries, PLQ Val d'Arve à Genève-Plainpalais). Ces 5 PLQ reportés ou supprimés représentent un potentiel d'environ 200'000 m² de SBP logements.

Indicateur 4.1 : La cible 2025 donnait une estimation des mètres linéaires de voies vertes en fonction des prévisions du nombre de demandes définitives d'autorisations de construire déposées pour la même année. La valeur de l'indicateur est donc calculé sur la base des plans réellement déposés.

Indicateur 6.1 : Le principal facteur de retard est représenté par les demandes complémentaires : 60% des dossiers en font l'objet et, dans 75% de ceux-ci, le délai de 30 jours est dépassé alors que 83% des dossiers sans demandes complémentaires respectent les délais.

Indicateur 7.1 : S'agissant du Projet d'agglomération 1, toutes les mesures sont maintenant en cours de réalisation. Le rythme de réalisation et de remontées de dépenses à la Confédération nécessaire à l'obtention de la subvention fédérale reste en deçà des objectifs initiaux.

Indicateur 7.2 : S'agissant du Projet d'agglomération 2, on constate un retard récurrent dans la réalisation des mesures. Cela concerne en particulier certaines sections de la Voie verte rive droite et la requalification de l'Avenue Louis Casaï. Le versement de la subvention fédérale relative à la première section du tram de Saint-Julien, prévue initialement en 2025, a été reportée par le département de la santé et des mobilités (DSM) en 2026.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Indicateur 7.3 : S'agissant du Projet d'agglomération 3, le rythme de réalisation et des remontées de dépenses reste faible. Cependant, en 2025, plusieurs mesures ont vu leur travaux démarrer, de telle sorte qu'à fin 2025, on considère que plus de 85% de la subvention fédérale du PA3 est sous convention et que les travaux ont débuté.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser les potentiels de développement identifiés par le plan directeur cantonal						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logement libérés par les projets urbains (plans d'affectation) validés	Efficacité	250'000	460'000	109'000	1'000'00 0	2028
1.2 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activité libérés par les projets urbains (plans d'affectation) validés	Efficacité	223'000	202'000	70'000	1'000'00 0	2028
2. Garantir un usage rationnel du sol						
2.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Efficacité	142%	120%	134%	120%	2028
2.2 Taux des nouveaux projets initiés en zone à bâtir existante (i.e sans déclassement de zone agricole)	Efficacité	93%	90%	93%	90%	2028
3. Promouvoir les courtes distances sur le territoire						
3.1 Taux de logements projetés situés à moins de 300 mètres de services et d'équipements de proximité	Qualité	92%	> 90%	92%	> 90%	2028
3.2 Taux de logements projetés directement connectés à des infrastructures de mobilité douce	Qualité	99%	> 75%	99%	> 70%	2028
3.3 Taux de logements projetés situés à moins 500 mètres d'un espace vert majeur	Qualité	99%	> 90%	99%	> 90%	2028
4. Créer de nouveaux espaces publics accueillants						
4.1 Mètres linéaires de voies vertes déposées dans des demandes définitives d'autorisation de construire	Efficacité	7'511 ML	8'000 ML		12'000 ML	2028
5. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2028
6. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
6.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	58%	≥ 80%	55%	≥ 80%	2028
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	95%	98%	93%	98%	2030

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	24%	22%	23%	100%	2030
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	9%	9%	3%	100%	2030

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m2 de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2024.

Indicateur 1.2 : La mesure s'exprime en m2 de SBP potentiels d'activité établie par les plans localisés de quartier (PLQ) et plan directeur des zones industrielles (PDZI) adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2024.

Indicateur 2.1 : La mesure indique la densité moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Elle vise ainsi à montrer l'effort volontariste sur des secteurs voués à être densifiés et ménager ainsi d'autres secteurs à préserver.

Indicateur 2.2 : La mesure s'exprime en taux de projets initiés à partir de 2024 se situant au sein de la zone à bâtir existante (selon le plan de zones de l'année en cours). Elle vise ainsi à démontrer l'effort de densification vers l'intérieur en privilégiant les secteurs déjà en zone à bâtir ou déclassés pour l'accueil des nouveaux potentiels de logements, d'activités et d'équipements publics. Cet effort contribue à éviter l'étalement urbain, en préservant au maximum la zone agricole.

Indicateur 3.1 : La mesure s'exprime en taux de logements planifiés se situant à moins de 300 mètres d'un équipement public de base (école primaire) et de commerces de proximité (alimentation, pharmacie, etc.). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer la mixité fonctionnelle de nouveaux quartiers et leur inscription dans un territoire des courtes distances, dont l'un des bénéfices est la limitation du trafic motorisé individuel.

Indicateur 3.2 : La mesure s'exprime en taux de logements planifiés directement connectés à un réseau structurant de mobilité douce (piste cyclable ou voie-verte). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer que les nouveaux quartiers bénéficient d'alternatives au recours à la voiture individuelle, en particulier pour les courts et moyens trajets du territoire. Cela vient s'inscrire dans le cadre d'un concept de « Territoire des courtes distances ».

Indicateur 3.3 : La mesure s'exprime en taux de logements planifiés se situant à moins de 500 mètres d'un espace public vert majeur (parc, forêt de plus d'un hectare, espace rural). Il s'agit donc d'un indicateur de qualité visant à démontrer l'accent mis sur la satisfaction du besoin de la population de disposer, à proximité de son logement, d'espaces de ressourcement. Ceux-ci permettent les loisirs et le délasserement, sont favorables aux liens sociaux et offrent des lieux tempérés lors des épisodes de chaleur, participant à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Indicateur 4.1 : La mesure s'exprime en mètres linéaires de voies vertes pilotées par le Canton déposé dans des demandes définitives en autorisation de construire, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2024.

Valeurs comparatives C24 : N/A

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : Cet indicateur vise à mesurer la rapidité d'instruction des dossiers simples (APA) par l'administration, pour autant que le dossier soit complet.

Indicateurs 7.1 à 7.3 : Ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	12'078'112	-500'651	-4.0%	12'578'763	11'847'711
30 Charges de personnel	10'728'220	-121'658	-1.1%	10'849'878	10'361'943
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	650'932	-97'457	-13.0%	748'389	546'492
33 Amortissements du patrimoine administratif	696'871	-280'925	-28.7%	977'796	936'112
39 Facturations internes	2'090	-610	-22.6%	2'700	3'164
REVENUS	21'494'743	3'615'993	20.2%	17'878'750	20'836'742
42 Taxes et redevances	21'222'708	3'586'619	20.3%	17'636'089	20'522'600
43 Revenus divers	36	36	-	-	-
46 Revenus de transferts	253'003	40'342	19.0%	212'661	305'428
49 Facturations internes	18'995	-11'005	-36.7%	30'000	8'715
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'416'630	4'116'643	77.7%	5'299'987	8'989'031
Coût d'état-major	-317'522	46'218	-12.7%	-363'740	-341'472
Coût des prestations de moyens	-4'953'698	1'382'040	-21.8%	-6'335'738	-6'600'199
COÛT COMPLET	4'145'411	5'544'902	-396.2%	-1'399'491	2'047'360

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	70.90	-1.75	-2.41%	72.65	69.10
ETP fixes	68.10	-2.90	-4.08%	71.00	68.10
ETP auxiliaires	2.00	0.85	73.91%	1.15	1.00
ETP agents spécialisés	0.80	0.30	60.00%	0.50	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'immobilier, à l'environnement, aux transports, à la santé, à la sécurité et à l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le système d'information du territoire genevois (SITG). Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- conserver les pièces justificatives;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance stratégique de la géoinformation de l'Etat et de la ville intelligente (Smart City) et vise à répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

En 2025, la direction de l'information du territoire (DIT) a atteint l'ensemble des objectifs fixés au budget et a concrétisé la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation. La gouvernance de la géoinformation a été déployée et mise en action, renforçant la priorisation, la coordination interservices et le pilotage des projets au service des politiques publiques.

La qualité et la maîtrise des données de référence et des géodonnées stratégiques ont été améliorées, avec la poursuite des activités liées à la mensuration officielle et à l'enrichissement des dispositifs de diffusion et de valorisation via le système d'information du territoire genevois (SITG) et son catalogue. Conformément aux orientations 2025, l'acquisition (collecte de données) Light Detection and Ranging - détection et télémétrie par la lumière (LiDAR) a évolué vers un rythme annuel afin de mieux soutenir le monitoring des politiques publiques, en particulier dans le cadre du plan climat.

Le Cadastre des Restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) a été consolidé en lien avec les mesures fédérales et le nouveau cadre légal, renforçant la sécurité juridique et l'accès à l'information. Enfin, la DIT a poursuivi ses apports à la transformation numérique de l'État en développant des solutions innovantes pour rationaliser certains processus administratifs et en intensifiant l'accompagnement de la démarche building information modelling (BIM), notamment pour la maintenance du patrimoine bâti.

S'agissant de l'office du registre foncier (ORF), il a poursuivi en 2025, la numérisation de ses documents papier. La numérisation de toutes les réquisitions rejetées, retirées ou validées entre 2011 et 2025 a été accomplie. Après la numérisation des registres des servitudes (RS), l'équipe de numérisation s'est attelée aux grands-livres (GL) dont l'effet est encore actif. Ainsi, tous les documents scannés sont conservés en gestion électronique des documents (GED). En revanche, l'accès en ligne des documents numérisés par les ayants droits n'a pas pu être réalisé à cause d'absence de solutions standards de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). L'accès en ligne étant un volet structurant au projet de numérisation de l'ORF, la recherche de solutions pour l'accès en ligne sera donc reprise en 2026.

En 2025, Les usagers, à plus de 90%, un pourcentage resté stable ces dernières années, ont opté pour la possibilité de commander l'ensemble des prestations de guichet directement en ligne, permettant ainsi un traitement complètement dématérialisé de la demande, de sa délivrance jusqu'à l'envoi de la facture y relative.

En revanche, l'ouverture des réquisitions électroniques, après sa phase pilote en 2023, à l'ensemble des requérants, n'ayant pas connu le succès escompté, le retard dans la mise en œuvre d'une solution en ligne pour l'enregistrement des actes auprès de l'administration fiscale cantonale (AFC) a poussé les notaires, ne voyant pas de plus-value directe, à reporter leur passage au numérique. Aussi, la prestation e-Démarche, prévue en 2025, censée offrir aux notaires un canal numérique, n'a malheureusement pas pu aboutir. Ainsi, une autre piste a été identifiée, consistant à mettre en place un portail Terravis permettant de traiter l'ensembles des interactions notaires avec l'État de Genève (ORF et registre du commerce) et avec les entités privées (banques, géomètres). L'office a ainsi présenté aux notaires les fonctionnalités du futur portail et a recueilli leurs besoins et recommandations.

Par ailleurs, l'ORF a procédé, en 2025, au transfert des données tant à l'office fédéral de la justice pour la sauvegarde à long terme, qu'à l'office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Enfin, la procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède chaque année, par études préalables, au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.1 million)

L'écart sur les charges de personnel s'explique par les délais dans le recrutement des postes vacants.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.1 million)

L'écart provient principalement des imprimés et publications qui n'ont pas été prioritaires en 2025, l'accent ayant été mis sur la numérisation de la documentation à l'office du registre foncier.

33 Amortissements du patrimoine administratif (-0.3 million)

Les projets à la direction de l'information du territoire qui ont moins avancé que prévu générant moins d'amortissements.

42 Taxes et redevances (+3.6 millions)

Les revenus supplémentaires importants sur les émoluments du registre foncier s'expliquent en partie par le nombre d'actes validés et taxés qui a augmenté par rapport à 2024 (+1 500 actes validés). De plus, malgré la baisse du tarif des émoluments de l'office du registre foncier (ORF) et de la direction de l'information du territoire (DIT) (REmORFDIT) qui est entrée en vigueur le 24 avril 2024, beaucoup de réquisitions sont encore taxées sous l'ancien règlement. L'écart entre le budget et les comptes perdura encore quelques années étant donné que l'ORF a 8 700 réquisitions en cours de traitement, dont un certain nombre à taxer sous l'ancien régime tarifaire.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateurs 1.1 et 1.2 : L'écart provient du traitement d'un nombre significatif de dossiers complexes.

Indicateur 2.1 : L'écart provient de la volonté de réduire le nombre des données au profit de la pertinence pour les usagers.

Indicateur 3.1 : Bien qu'en légère augmentation par rapport à l'année précédente, la valeur de l'indicateur reste en-deça de la cible 2025. Cela s'explique par le traitement des vieilles affaires déposées notamment entre 2022 et 2023, débloquées à présent, et par l'indisponibilité de certains collaborateurs-trices du secteur report/validation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficacité	99%	100%	90%	100%	2028
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficacité	98%	100%	98%	100%	2028
2. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
2.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	1'326	1'334	1'279	1'253	2026

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appels par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	350'000	350'000	350'000	350'000	2026
3. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
3.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	133 jours	≤ 110 jours	142 jours	≤ 110 jours	2028
3.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2028
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier	Efficacité	2.04 jours	≤ 2 jours	1.45 jours	≤ 2 jours	2028
4.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier	Qualité	0	≤ 3/an	1	≤ 3/an	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géodonnées en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géoservices va générer un certain nombre d'appels aux cartes en ligne. Le chiffre réel présenté relève davantage d'un ordre de grandeur, ce qui explique qu'il puisse apparaître inchangé. Cela est dû à plusieurs raisons : statistiques dispersées, méthode de comptage en évolution, indisponibilité de certaines données historiques. Une réflexion sera engagée dès le budget 2027 et l'indicateur sera revu.

Indicateur 3.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 3.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, d'intégrité, d'exhaustivité et de justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 4.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et de renseignements et la date de la réponse effective.

Indicateur 4.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	11'073'877	-87'803	-0.8%	11'161'680	10'963'240
30 Charges de personnel	6'701'344	-48'049	-0.7%	6'749'393	6'625'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'032'985	-505	0.0%	2'033'490	2'010'705
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'397	411	4.6%	8'986	7'855
36 Charges de transferts	2'330'152	-39'659	-1.7%	2'369'811	2'318'761
39 Facturations internes	-	-	-	-	568
REVENUS	46'793	-181'278	-79.5%	228'071	56'925
42 Taxes et redevances	5'462	-22'609	-80.5%	28'071	45'172
43 Revenus divers	41'331	-158'669	-79.3%	200'000	11'753
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'027'084	-93'475	0.9%	-10'933'609	-10'906'315
<i>Coût d'état-major</i>	-198'339	27'933	-12.3%	-226'272	-218'335
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'799'763	-395'228	28.1%	-1'404'535	-1'325'850
COÛT COMPLET	-13'025'186	-460'770	3.7%	-12'564'416	-12'450'499

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	40.30	-0.10	-0.25%	40.40	39.50
<i>ETP fixes</i>	39.90	-0.35	-0.87%	40.25	38.70
<i>ETP auxiliaires</i>	0.40	0.25	166.67%	0.15	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les journées du patrimoine, les journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance et transmission du patrimoine
- G04.02 Protection et conservation du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Connaître et partager le patrimoine

A travers son service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH), l'office du patrimoine et des sites (OPS) a complété le recensement architectural du canton (RAC), permettant d'atteindre 95.6% de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a en outre poursuivi le travail de validation des fiches de recensement par la commission scientifique de suivi du RAC (cinq communes) et publié sur le système d'information du territoire genevois (SITG) près de 1'800 nouvelles fiches de recensement (sept communes) après les avoir présenté aux communes concernées, essentiellement celles se trouvant en Champagne ou dans le secteur Arve-Lac.

En parallèle, l'IMAH a poursuivi la mise à jour du recensement du patrimoine funéraire du canton, en examinant les cimetières de Carouge et d'Anières. Il a également procédé à environ 70 études et expertises et mené une septantaine d'actions de sensibilisation (interviews, conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. Enfin, l'IMAH a supervisé deux stages dans le cadre de conventions conclues avec l'Université de Genève, l'un en géomatique, l'autre en valorisation patrimoniale.

En tant que pilote d'un groupe de travail sur la revalorisation des bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève (CE), l'OPS a poursuivi sa collaboration avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA) en vue de la réhabilitation adéquate et de la restauration de ses biens d'exception. Le Conseil d'Etat a ainsi validé le principe de constitution d'une fondation Penthes en vue de réhabiliter le domaine de Penthes avec la commune de Pregny-Chambésy et la Fondation Ferdinand Hodler.

La conservatrice cantonale des monuments, accompagnée du service des monuments et des sites (SMS), a œuvré au suivi de chantiers de bâtiments classés dont les travaux exceptionnels, tant par leur ampleur que par la complexité de mise en œuvre, ont conduit à l'usage de techniques innovantes dans la restauration et généré des découvertes qui font l'objet de documentation et publication à venir. Parmi les réalisations les plus représentatives, on peut citer la cathédrale Saint-Pierre, le temple de la Fusterie, l'Hôtel de Ville, la tour d'Hermance et le cinéma Plaza, ainsi que la valorisation de l'immeuble Clarté par l'étude d'un projet de lieu culturel ouvert à un large public.

L'OPS a confirmé en 2025 son rôle moteur dans la valorisation du patrimoine genevois, avec des succès significatifs sur plusieurs événements majeurs :

- les Journées européennes des métiers d'art organisées en partenariat avec l'association Métiers d'art Genève, qui ont réuni plus de 4'000 visiteurs au pavillon Sicli;
- les Journées européennes du patrimoine organisées conjointement avec la Ville de Genève, qui ont proposé une trentaine de visites à près de 8'500 personnes, soit la plus grande affluence en Suisse autour de la thématique Histoires d'architectures;
- les rencontres du patrimoine, organisées avec la section genevoise de l'union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), qui ont proposé, dans le cadre de l'événement Explore, une demi-journée consacrée aux modes d'habiter du patrimoine, avec des conférences et un débat sous forme d'agora.

Protéger et conserver le patrimoine

Chargé du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constituée fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 17 dossiers accordant un soutien à 10 d'entre eux, pour un total de 1.7 million de francs. Les soutiens portent sur la restauration d'objets du patrimoine, tels une gloriette ou la maison de Jean Piaget, la valorisation de décors peints en façade de bâtiments protégés, la transformation d'un appartement d'un plan de site moderne en musée ou des actions de sensibilisation par le biais de publications et d'événements publics.

Sur la base des valeurs de recensement et d'études menées par le SMS, le Conseil d'Etat a adopté le plan de site de La Branvaude à Versoix et le plan localisé de quartier (PLQ) valant plan de site « Campagne Barbey » piloté par l'office de l'urbanisme (OU)

Les tribunaux ont confirmé toutes les décisions de l'OPS contre lesquelles les propriétaires ou les associations de défense du patrimoine ont recouru. Le tribunal fédéral (TF) a largement repris les arguments développés par l'OPS pour confirmer l'inscription à l'inventaire d'un ensemble de quatre villas modernistes à Collonge-Bellerive et de deux villas Heimatstil à Chêne-Bougeries et à Collonge-Bellerive. La Chambre administrative de la Cour de justice a également confirmé les décisions rendues dans la protection de maisons de maître à Carouge et à Chêne-Bougeries. Enfin, le tribunal de première instance a rejeté une demande d'expropriation matérielle.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Afin de garantir la conservation du patrimoine, le service des monuments et des sites a continué à fournir conseils, préavis et suivis de chantiers de restaurations pour près de 4'000 dossiers.

Une archéologie intégrée

L'année 2025 a été jalonnée par de nombreuses opérations de diagnostic archéologique. Parmi les plus marquantes, relevons d'abord la campagne de prospection subaquatique réalisée sur le site préhistorique des Pâquis A, dans la perspective de l'aménagement d'une nouvelle plage au quai Wilson. Sur la commune de Veyrier, la construction du quartier des Grands Esserts a, d'autre part, justifié une campagne de sondages dans laquelle sont apparus de remarquables vestiges protohistoriques, incluant la tombe d'un guerrier de l'Âge du Fer, peut-être allobroge. Enfin, une fouille conduite dans le village de Lully (Bernex) a révélé les sépultures de 175 individus, concentrées dans un espace très exigu pour des raisons encore indéterminées. Ces deux dernières opérations s'inscrivent dans la collaboration existante entre le service cantonal d'archéologie (SCA) et le laboratoire ARCAN de l'université de Genève (UNIGE), comme en témoignent également les enseignements communs dispensés et le déménagement des collections anthropologiques de l'État. Le SCA s'est en outre impliqué dans l'aménagement du site archéologique Saint-Antoine par la Ville de Genève en travaillant à ses côtés à la restauration de ses vestiges ainsi qu'à l'élaboration de sa muséographie et de sa scénographie.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

43 Revenus divers (-0.2 million)

Les montants budgétisés correspondent essentiellement à des reprises de subventions octroyées mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou finalement annulés par le propriétaire qui sont particulièrement imprévisibles et ont été minimales en 2025.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : En raison de divers facteurs tels que l'impossibilité d'évaluation de certains objets, leur démolition ou autres impondérables, le taux de 100% n'a pas pu être atteint.

Indicateur 3.1 : Suite à des arbitrages internes, le taux de subventionnement est en baisse régulière moyenne depuis plusieurs années, ce qui explique que l'effet de levier soit désormais supérieur.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
1.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	95.6%	100%	92.75%	100%	2028
2. Protéger les bâtiments et les sites dignes d'intérêt						
2.1 Nombre d'objets recensés en valeur exceptionnelle mis sous protection par an	Efficacité	26	20	20	20	2028
3. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
3.1 Montants annuels (en millions de francs) dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	20.5	12.5	13.8	12.5	2028
4. Transmettre l'héritage du patrimoine bâti et des sites						
4.1 Nombre d'actions de sensibilisation et de formation par an	Efficacité	63	52	58	55	2028
4.2 Nombre de visiteurs aux manifestations organisées	Efficacité	21'300	>15'000	> 19'700	> 15'000	2028

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 46'000 objets. Le RAC est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

Indicateur 2.1 : Depuis 2015, le RAC a recensé quelque 250 à 300 bâtiments en valeur exceptionnelle. Cet indicateur reflète la priorisation de la mise sous protection des objets avec la plus forte valeur patrimoniale.

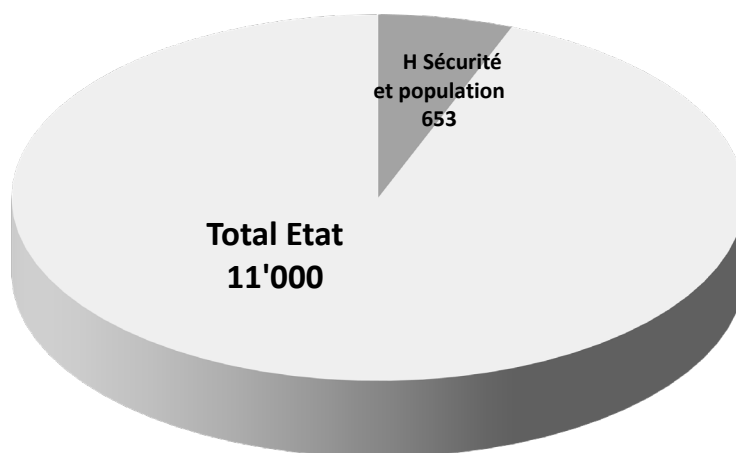
Indicateur 3.1 : Cet indicateur précise l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiments. Pour cela il indique les montants, exprimés en francs, investis par des tiers (privés et communes) pour des objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'OPS, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours dispensés dans les écoles et hautes écoles, les conférences, les visites et tous les événements ouverts au public.

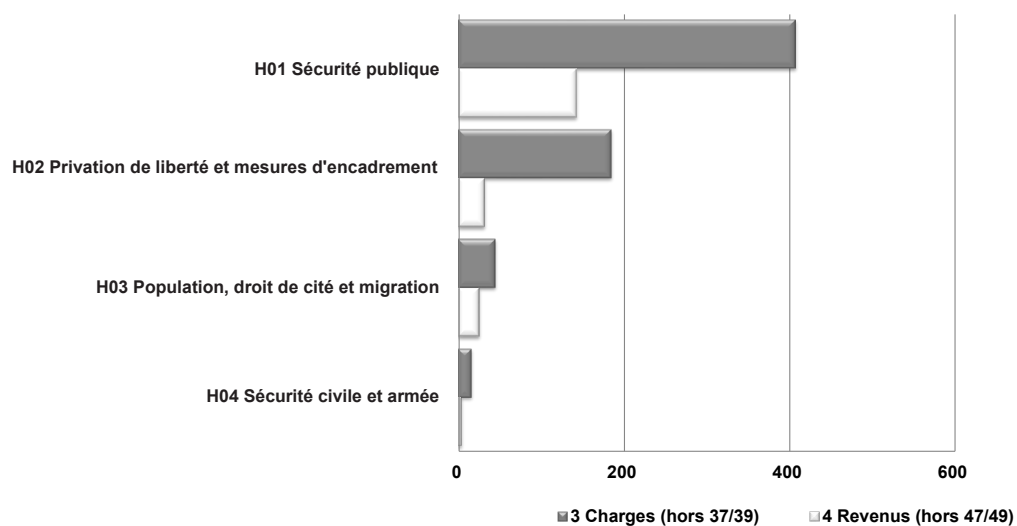
Indicateur 4.2 : Cet indicateur dénombre les visiteurs aux événements organisés par l'OPS (journées européennes du patrimoine) ou auxquels il participe (journées européennes des métiers d'art).

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Sécurité publique

Police

Les travaux de la 6^{ème} édition de la Politique criminelle commune (PCC 2024-2026) se sont poursuivis et ont porté notamment sur le dispositif de surveillance électronique des auteurs de violence domestiques. Le système est déployé depuis le début de l'année 2026. Dans la problématique globale de la lutte contre les violences et l'amélioration de l'accueil des victimes, en accord avec le Ministère public, les consignes de prise en charge des lésés en infraction à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ont été communiquées en juillet 2025 à l'ensemble du personnel. Lorsque des personnes en séjour illégal en Suisse, auxquelles seule une infraction à la LEI pourrait être pénalement reprochée, se présentent dans des postes de police pour signaler la commission d'infractions à leur rencontre et pour déposer plainte pénale, elles doivent être prises en charge en tant que lésés (article 115 CPP), et le cas échéant en tant que victimes (article 116 alinéa 1 CPP), et donc être entendues en tant que personnes appelées à donner des renseignements (article 179 CPP). La question de l'infraction à la LEI doit être traitée séparément et ultérieurement.

En matière de sécurité de proximité, les travaux conduits par l'Association des communes genevoises (ACG) et le département n'ont pas abouti et devront reprendre dans la perspective de revoir la répartition des tâches, voire des compétences, entre la police cantonale et les polices municipales.

Au niveau de la sécurité aéroportuaire, un accord a été signé avec l'OFDF, le 24 novembre 2025, portant sur la délégation de compétences à l'aéroport international de Genève (AIG), s'agissant de l'exécution des contrôles aux frontières et depuis l'extérieur de l'espace Schengen. L'ensemble des contrôles et des prestations sont indemnisés par le canton de Genève pour un montant maximal annuel de 21,4 millions de francs. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et remplace l'accord du 29 août 2008. En 2021, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les prestations policières fournies par l'OFDF pour les cantons. Si l'audit a mis en évidence la valeur ajoutée d'une collaboration étroite entre l'OFDF et les autorités cantonales, il a relevé que les contrôles aux frontières menés aux aéroports de Bâle et de Genève dépassaient le cadre de simples synergies et que leur financement par la Confédération n'était pas justifié. Au final, le parlement fédéral a acté que cette tâche était une compétence cantonale.

Sur le plan interne, à la suite des modifications de la loi sur la police (LPol), entrées en vigueur le 24 décembre 2022 et mises en œuvre à partir du 1^{er} juin 2023, les réflexions ont été menées sur l'optimisation de la conduite opérationnelle et sur l'organisation de la gendarmerie. La réorganisation vise à renforcer la capacité de réponse opérationnelle et judiciaire, notamment de nuit et lors d'événements majeurs, garantir la sécurité et le bien-être des collaborateurs sur le terrain, clarifier les missions et responsabilités de chaque unité, améliorer la coordination et la conduite entre unités et niveaux hiérarchiques, consolider l'ancrage territorial et la collaboration avec les partenaires institutionnels et assurer une prise en charge de qualité pour le public et les victimes. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du département des institutions et du numérique (DIN), qui encourage des services publics modernes, efficaces et proches de la population.

Un mandat externe a été confié pour analyser la réponse opérationnelle en vue de l'adaptation de l'articulation des missions et des horaires (rapport Evaluanda). À partir du diagnostic livré à la fin du premier semestre 2024, les premières étapes de suivi ont été présentées à la fin de l'année. En 2025, les travaux ont porté sur la définition des socles sécuritaires et la priorité a été de stabiliser le nouvel outil de gestion du temps de travail et des activités (KAIROS) afin de garantir la fiabilité des données et de l'interface avec le système d'information des ressources humaines (SIRH) de l'Etat.

Enfin, sur la base du schéma directeur métier des systèmes d'information de la police, l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) a travaillé sur le plan directeur des systèmes d'information et de communication (PDSIC) en vue d'un crédit d'ouvrage à déposer en 2026. Après une expérience-pilote (2024-2025) sur la prise de rendez-vous pour déposer plainte et son extension sur trois postes de police supplémentaires (1^{er} semestre 2026), le développement de la pré-plainte en ligne qui sera couplée au dispositif de prise de rendez-vous., pourra se déployer (été 2026). De manière plus globale, une attention particulière a été portée à la question de l'intelligence artificielle pour identifier les besoins, les potentialités de gain d'efficacité, ainsi que les outils pour y répondre.

Aide aux victimes d'infractions

En 2025, le DIN a poursuivi l'accompagnement des travaux intercantonaux relatifs au déploiement du numéro de téléphone unique visant à offrir aux victimes d'infractions et à leurs proches, un accueil téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce projet fait écho aux engagements de la Suisse pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et vise à améliorer l'accessibilité de l'aide aux victimes d'infractions, respectivement sa visibilité. Cet accompagnement a connu un épilogue avec la signature par le Conseil d'Etat d'une convention intercantonale visant à encadrer la mise en place d'une répondeur téléphonique de nuit et le weekend par une plateforme intercantonale mutualisée entre les cantons romands.

En parallèle, le DIN a suivi la mise en œuvre du nouveau contrat de prestation 2025-2026 qui lie l'Etat au Centre LAVI genevois. Ce nouveau contrat de prestations octroie au Centre des moyens en nette augmentation, destinés à faire évoluer la structure pour anticiper un doublement du volume de travail lié à la mise en place du numéro de téléphone unique. Si le déploiement du numéro unique dédié à l'aide aux victimes était initialement prévu pour le mois de novembre 2025, il a finalement été décalé au mois de mai 2026 à la suite d'une décision de la Confédération.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

L'office cantonal de la détention (ODC) a lancé en 2025 une vaste réflexion sur sa gouvernance, son organisation et sa culture. Cette démarche fait suite à un rapport d'audit du SAI et à une enquête de climat de travail.

Dans le cadre de la loi sur la planification pénitentiaire 2023 (LPPén), les études se poursuivent afin de développer et adapter les infrastructures carcérales et remédier à la surpopulation dans l'établissement de Champ-Dollon. Sur le site de Puplinge, qui comprend Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis et Favra, plusieurs options sont envisagées et doivent encore faire l'objet d'une étude de faisabilité. Un pavillon annexe, dédié à l'administration, a été installé à Champ-Dollon pour pouvoir rénover et réaffecter les locaux administratifs actuels. A la Clairière, des études sont en cours pour aménager notamment de nouvelles salles de classe et un terrain de sport.

Le 1^{er} février 2025, le nouveau service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP) est officiellement né de la fusion entre le service de probation et d'insertion (SPI) et le service de l'application des peines et des mesures (SAPEM). La réorganisation interne a été finalisée tout au long de l'année.

En matière de réinsertion et de désistance, et dans une logique de désengorgement des prisons, le développement des mesures alternatives à la privation de liberté s'est poursuivi. En automne 2025, le projet pilote concernant les bracelets électroniques a été approuvé par le DIN et le Pouvoir judiciaire, et s'est déployé début 2026. Le réseau d'employeurs a été élargi pour les bénéficiaires du travail d'intérêt général (TIG), et des micro-formations supplémentaires ont été mises sur pied afin d'augmenter l'employabilité des personnes détenues, dont la détention s'étend sur de courtes périodes. Enfin, un projet pilote de dialogues restauratifs a été mené à la Brenaz entre des victimes et des personnes détenues indirectement liées par des infractions du même type. Le bilan doit être réalisé afin d'évaluer une reconduite du projet en 2026.

En mars 2025, un chef de service ad intérim a été nommé à la tête de la Brigade de sécurité et des audiences (BSA) avec pour mission de conduire le service vers une efficacité accrue et un climat de travail serein.

Enfin, l'OCD a poursuivi le développement d'un outil informatique (cockpit) servant à agréger et exploiter plus aisément les données relatives au périmètre de l'activité de l'OCD, travail qui se prolongera durant l'année 2026.

Population et migration

Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), les demandes d'asile ont légèrement diminué en 2025 par rapport à 2024 (-1'959), dans un contexte international toujours tendu, marqué par des conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans plusieurs régions d'Afrique. A cet égard, près de 100'000 personnes en provenance d'Ukraine (permis S) ont été enregistrées en Suisse, dont 7'400 attribuées au canton de Genève au 31 décembre 2025 (5'420 adultes, 1'654 enfants de 5 à 17 ans et 326 enfants de 0 à 4 ans).

Par ailleurs, la mise en exploitation du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, en juin 2025, a nécessité une coordination étroite entre autorités communales, cantonales, la société civile et le SEM, dans le cadre d'un groupe d'accompagnement qui tient ses séances sous la direction de cette autorité fédérale.

Depuis son ouverture en mars 2022, le Centre cantonal de biométrie (CCB), situé à Vernier, a accueilli 532'291 personnes en 3 ans et 9 mois d'exploitation. Les délais de rendez-vous sont passés de 8 à 9 semaines pour les Suisses et d'environ 12 semaines pour les personnes étrangères en 2022, à moins d'une semaine en 2025. Toujours durant cette année, le personnel récemment engagé a suivi une formation spécialisée en détection de fraude documentaire, sous l'égide du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL).

Le service naturalisations, de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), a organisé huit cérémonies de prestation de serment, en 2025, tenues en présence de la Magistrature, chargée du département des institutions et du numérique (DIN). Les demandes de naturalisation ordinaire ont augmenté (3'723 dossiers en 2025 contre 2'953 en 2024), tandis que le nombre de personnes naturalisées a diminué (3'011 en 2025 contre 4'846 en 2024).

L'OCPM a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. Ainsi, le service étrangers de l'office a poursuivi l'optimisation de ses processus, avec l'intégration des demandes postales dans un traitement par prestations aligné sur les e-démarches, modifiant en profondeur son organisation interne. Durant l'année 2025, 7'987 rendez-vous ont pu être honorés pour des dossiers en cours (déposés depuis plus de deux mois), en complément des prestations en ligne et des informations mises à disposition sur le site internet, dont l'ensemble des pages relatives aux permis de séjour a été traduit en anglais.

Dans le domaine de l'état civil, la nouvelle version du registre Infostar NG, mise en service fin 2024 (conservation électronique des pièces justificatives, dont les procédures de numérisation, présentant plus de sécurité pour les données) a été implémentée pour un déploiement début 2026.

En ce qui concerne le contentieux, les décisions contestées en matière de droit des étrangers, ont largement été confirmées en 2025 par les tribunaux (94,6%) en première instance et 99,1% en deuxième instance.

Enfin, le secteur enquêtes, qui a réalisé un total de 966 enquêtes domiciliaires, a identifié quatre situations de précarité grave qui ont été signalées aux services compétents, illustrant l'attention portée par l'OCPM tant à la lutte contre la fraude qu'à la prise en considération des situations humaines les plus vulnérables.

Protection de la population et affaires militaires

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de cinq exercices de grandeur et de nature variables, mais qui avaient tous pour objectif de tester et d'évaluer la capacité du canton à protéger la population lors de situations exceptionnelles et sur des risques d'actualité. Si les exercices liés aux cyberattaques, aux inondations et à la peste porcine africaine n'ont impliqué que quelques cellules du dispositif d'organisation des secours en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE), l'exercice transfrontalier grandeur nature sur la ligne du Léman Express (CEVA25) et l'exercice d'état-major de la Confédération et des cantons (EI25) ont engagé toutes les personnes impliquées dans ce dispositif de gestion de crise. Ces entraînements successifs ont permis de valider ou de renforcer les expertises dans ce domaine.

Dans la continuité des travaux préparatoires pour faire face à une éventuelle pénurie/ panne d'électricité, plusieurs mesures ont été proposées, en collaboration étroite entre le gestionnaire des risques de l'Etat et l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), au Conseil d'Etat. Validées par ce dernier, ces mesures concernent la création, au sein du dispositif ORCA-GE, d'une cellule spécialisée sur la continuité des activités de l'Etat, la mise à disposition de sites de repli pour les activités essentielles, la possibilité d'effectuer des paiements anticipés en cas de besoin et la mise en place de moyens de communication alternatifs avec des sites considérés comme sensibles en cas de dégradation des télécommunications usuelles.

La protection civile a été mobilisée à plusieurs reprises sous la conduite du canton. Elle est intervenue lors de grands événements publics, tels que le Marathon et le Triathlon de Genève, en assurant la sécurisation des parcours et la gestion du trafic. Elle a également mené des engagements spécifiques, notamment pour la protection de biens patrimoniaux du Service d'archéologie cantonal, et a déployé des « points de rencontre d'urgence » mobiles en vue de mobilisation en cas de catastrophe. Enfin, elle a participé à trois des exercices majeurs précités.

Dans le secteur des constructions, en complément d'un poste d'ingénieur recruté durant l'année, un mandat d'ingénieur visant à résorber le retard dans le traitement des dossiers relatifs aux ouvrages de protection civile a été signé à la toute fin de l'exercice pour accélérer ce traitement. Par ailleurs, la mise à disposition de quatre constructions de protection civile pour l'accueil de requérants d'asile a perduré, tant au profit du SEM de la Confédération que de l'Hospice général.

Enfin, les réflexions entre le canton et l'ACG au sujet de la protection civile devront se poursuivre en vue d'une prochaine réforme du dispositif genevois.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	411'226'135	-1'992'471	-0.5%	413'218'606	400'195'100
30 Charges de personnel	344'672'641	-6'848'469	-1.9%	351'521'110	339'546'816
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	48'314'058	4'823'122	11.1%	43'490'936	45'454'918
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'545'898	484'129	8.0%	6'061'769	5'818'810
34 Charges financières	29'952	0	0.0%	29'952	60'990
36 Charges de transferts	7'158'979	-567'860	-7.3%	7'726'839	4'919'784
39 Facturations internes	4'504'606	116'606	2.7%	4'388'000	4'393'781
REVENUS	142'804'482	1'423'585	1.0%	141'380'897	143'253'649
42 Taxes et redevances	104'976'858	-37'005	0.0%	105'013'863	105'926'342
43 Revenus divers	863'919	-114'198	-11.7%	978'117	1'955'973
44 Revenus financiers	-	-	-	-	202
46 Revenus de transferts	35'983'917	1'354'700	3.9%	34'629'217	34'491'754
49 Facturations internes	979'787	220'087	29.0%	759'700	879'378
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-268'421'653	3'416'056	-1.3%	-271'837'709	-256'941'451
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'687'189</i>	<i>392'586</i>	<i>-12.7%</i>	<i>-3'079'775</i>	<i>-2'687'834</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-80'056'152</i>	<i>-35'638</i>	<i>0.0%</i>	<i>-80'020'514</i>	<i>-81'397'381</i>
COÛT COMPLET	-351'164'994	3'773'004	-1.1%	-354'937'998	-341'026'665

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'235.50	9.40	0.42%	2'226.10	2'216.15
ETP fixes	2'217.00	-3.40	-0.15%	2'220.40	2'189.75
ETP auxiliaires	15.70	11.50	273.81%	4.20	23.50
ETP agents spécialisés	2.80	1.30	86.67%	1.50	2.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les « usagers » du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre public et sur la gestion des infractions au Code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, dans le cadre du dispositif ORCA - ORganisation des secours en cas de CAatastrophe et de situation exceptionnelle. L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H01.01 Sécurité et ordre publics

H01 Sécurité publique (suite)

- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01
- H01.07 Aide aux victimes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législation et projets prioritaires

Mise en service de KAIROS

Suite au vote le 25 novembre 2022 de la loi 13155 (ouvrant un crédit d'investissement de 3.5 millions de francs) pour financer l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS), appelé à remplacer l'outil COPP pour la gestion du personnel, la mise en service a eu lieu le 1er avril 2025. Une phase de stabilisation a été nécessaire, notamment pour assurer le fonctionnement des interfaces entre KAIROS et SIRH (système d'information des ressources humaines). Divers ajustements, en lien avec les aspects légaux et réglementaires (loi sur la police (LPol) et loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC), ainsi que leurs règlements) doivent encore être déployés.

Décommissionnement de P2K et mise en production de VBME (Valeurs et biens en main de l'Etat)

En 2025, le système P2K a été arrêté et les affaires de police sont intégralement gérées à partir de myABI. L'actuel générateur de documents de police, GENESIS, est connecté à myABI et lui aussi remplacé au fur et à mesure de la mise en production des nouveaux processus et rapports en myABI. Une étape importante a été franchie avec la mise en service du rapport d'accident de la circulation. Le module de gestion des bulletins d'hôtel doit encore être décommissionné. Ce sera le cas au premier trimestre 2026.

L'actuel outil de gestion des pièces à conviction ou séquestres, appelé BGS (Base de gestion des séquestres), partagé entre la police et le Pouvoir judiciaire, est obsolète. Les travaux sont finalisés pour le remplacer par VBME, un module spécifique de myABI. Ce dernier sera également partagé entre la police et le Pouvoir judiciaire. Outre les aspects informatiques, le projet VBME intègre des aspects organisationnels, ainsi que de processus, afin de répondre aux recommandations du Service d'audit interne (SAI). La mise en service prévue en mai a été repoussée en octobre 2026 compte tenu du G7 à Evian à mi-juin et de son impact à Genève et sur la police.

Mise en production de la pré-plainte en ligne et prise de rendez-vous

Une première étape a été franchie dans le projet de pré-plainte en ligne, par la mise en production du système de prise de rendez-vous. Les résultats obtenus à l'occasion du projet pilote déployé au poste de Plainpalais, ont conduit à élargir le dispositif à 3 nouveaux postes de police (Servette, Bourg-de-Four et Pâquis). Les développements informatiques visant à offrir une prestation complète, à savoir l'annonce d'une pré-plainte en ligne, couplée au système de prise de rendez-vous, avancent à un rythme soutenu. La mise en service pour un premier catalogue de plaintes interviendra au printemps 2026.

Mise en œuvre de la politique criminelle commune (PCC) 2024-2026

Présentée en conférence de presse le 24 juin 2024, cette édition reprend les sept axes de l'édition précédente en les adaptant pour répondre aux problématiques actuelles. Un accent renforcé est mis sur l'accueil et le suivi des victimes. Il s'agit également de renforcer la lutte contre les violences domestiques, en concrétisant dès le 1^{er} janvier 2026 le pilote de surveillance électronique active des auteurs de violence domestique.

Dans la problématique globale de la lutte contre les violences et l'amélioration de l'accueil des victimes, en accord avec le Ministère public, les consignes de prise en charge des lésés en infraction à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration ont été communiquées en juillet 2025 à l'ensemble du personnel. Lorsque des personnes en séjour illégal en Suisse, auxquelles seule une infraction à la LEI pourrait être pénalement reprochée, se présentent dans des postes de police pour signaler la commission d'infractions à leur encontre et pour déposer plainte pénale, elles doivent être

H01 Sécurité publique (suite)

prises en charge en tant que lésés (article 115 CPP), et le cas échéant en tant que victimes (article 116 alinéa 1 CPP), et donc être entendues en tant que personnes appelées à donner des renseignements (article 179 CPP). La question de l'infraction à la LEI doit être traitée séparément et ultérieurement.

L'approche interdépartementale et partenariale, importante pour l'ensemble de la PCC, est centrale dans la lutte contre la cybercriminalité (axe 2), où l'intégration, le partage d'informations et le partenariat avec des entités privées, académiques et étatiques prennent tout leur sens. Placée sous le pilotage stratégique du DIN, la PCC est coordonnée par la police. Sa mise en œuvre implique plusieurs départements et offices, ainsi que les communes et d'autres partenaires.

Plan « Absence »

L'objectif du plan du Conseil d'Etat de lutte contre l'absence est de réduire le taux d'absence maladie (hors maternité) et d'en réduire les coûts liés. Ce plan s'appuie sur 4 axes, dont deux sont priorités au sein de la police : s'occuper des personnes présentes et lutter contre les absences perçues comme injustifiées. Sur la base de l'état des lieux des pratiques et des besoins, d'un sondage et de 5 jours d'ateliers collaboratifs en mars 2025, cinq projets pilotes sont en cours de déploiement. Ils portent sur les dimensions suivantes : l'autonomie et la participation, les compétences, la reconnaissance, ainsi que le climat et la dynamique d'équipe. En parallèle, la direction de la police travaille aussi sur l'axe 4, qui vise à lutter contre les absences perçues comme injustifiées, en étroite collaboration avec l'office du personnel de l'Etat (OPE).

Accompagnement et suivi du code de déontologie

La commission de suivi, composée notamment de la commission du personnel, a poursuivi ses travaux, en examinant des situations concrètes qui posent des questions éthiques, dans le but de formuler des recommandations pour adopter la bonne attitude. L'approche vise à faire vivre au quotidien les valeurs prônées dans le code de déontologie. Des propositions concrètes ont été élaborées en 2025. En particulier, un atelier participatif a été préparé et validé.

Lutte contre le harcèlement sexuel

Après les phases de diagnostic et de sensibilisation, celle de formalisation a été concrétisée par la publication de la directive. Sur la base des premiers cas concrets, le logigramme de prise en charge des situations de harcèlement doit être affiné.

Collaboration avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF, ex-Corps des Gardes-frontière, CGFR)

La collaboration avec l'OFDF comprend deux volets. D'une part la convention portant sur la délégation de tâches par l'Etat de Genève et le Ministère public à l'OFDF sur le territoire cantonal est en cours de révision. D'autre part, la convention pour le contrôle aux frontières à l'aéroport de Genève, aux termes de laquelle la prestation est financée par le canton, mais opérée par l'OFDF. Suite au projet national d'uniformisation des contrôles pour les frontières extérieures (reFRONT), il a été acté que la responsabilité de la gestion des frontières de l'espace Schengen (aériennes) reste en mains des cantons et financée par eux.

Dans ce cadre, le 24 novembre 2025, un accord a été signé avec l'OFDF pour valider la délégation de cette compétence s'agissant de la frontière à l'aéroport international de Genève (AIG). L'ensemble des contrôles et des prestations sont indemnisés par le canton de Genève pour un montant annuel de 21,4 millions de francs.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Les comptes du programme H01 présentent une baisse des charges de -2.0 millions par rapport au budget 2025, alors que les revenus lui sont supérieurs de +1.4 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-6.8 millions)

Ces charges présentent un non-dépensé de -6.8 millions s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-4.5 millions), partiellement compensée par un recours accru à du personnel auxiliaire (+1.2 million) ;
- la variation de la charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non prises engendre une baisse des charges de -2.4 millions, alors que les heures supplémentaires payées dépassent le budget de + 1.4 million ;

H01 Sécurité publique (suite)

- des charges sociales inférieures au budget (-2.3 millions), notamment en raison de contributions à la caisse de pension inférieures au budget découlant de la vacance de postes ;
- les allocations spécifiques à la police, telles que les indemnités pour risques inhérents à la fonction (RIF) ou pour horaires de nuit présentent respectivement des non-dépensés de -0.7 million et -1.2 million, mais compensées par d'autres indemnités pour +1.6 million.
- les allocations vie chère et autres indemnités sont inférieures au budget à hauteur de -0.2 million.
- des autres charges de personnel supérieures au budget de +0.3 million en raison d'un besoin accru en formation continue.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+4.8 millions)

Ces charges présentent un dépassement global de +4.8 millions justifié de la manière suivante :

Les opérations relatives aux réévaluations de créances connaissent globalement un dépassement de +6.0 millions. Ceci découle du besoin de constituer des provisions afin de tenir compte du risque de non-recouvrement des créances émises.

Des économies sont par ailleurs réalisées sur l'équipement des policiers (-0.2 million), diverses fournitures (-0.2 million) dont les besoins ont été moindres. Il en va de même pour les renvois liés à la Brigade Migration et Retour (BMR ; -0.4 million).

Enfin les frais bancaires ainsi que les coûts d'assurance RC pour les véhicules présentent une économie de -0.5 million.

33 Amortissements du patrimoine administratif (+0.5 million)

Les amortissements sont supérieurs au budget suite à une consommation du crédit de renouvellement (CREN) 2020-2024 en 2024 plus élevée qu'attendu (+45%), impactant dès lors les amortissements 2025. Ceci est dû à l'effet de dernière année du CREN.

36 Charges de transfert (-0.6 million)

Ces charges présentent une économie de -0.6 million, provenant essentiellement d'indemnités LAVI non allouées (-0.5 million).

42 Taxes et redevances (0.0 million)

Ces revenus sont stables budgétairement, découlant de plusieurs effets opposés dépendamment de la source de taxes et revenus.

Les contraventions sont supérieures au budget de +2.5 millions, tandis que les amendes d'ordres sont inférieures au budget de -4.9 millions. Il convient de signaler que la baisse liée aux radars découle de l'utilisation en moyenne de 33 radars entre janvier et mai en raison de mise à jour à réaliser en usine, contre 38 budgétés. Par ailleurs, le taux de dénonciation sur la base duquel le budget est construit (environ 0.55%) est moindre puisqu'un taux de 0.51% est constaté en 2025.

L'augmentation du nombre de contraventions impacte le niveau des émoluments pour actes administratifs facturés de +0.7 million.

Les remboursements de frais de poursuites et faillites génèrent un manco budgétaire de -0.4 million alors que ceux relatifs aux assurances sociales (+0.9 million). Les remboursements de frais de formation et liés à des véhicules sont par ailleurs supérieurs au budget de +0.7 million. Enfin, les revenus de la fourrière génèrent un écart de +0.2 million.

43 Revenus divers (-0.1 million)

Ces revenus sont inférieurs de -0.1 million par rapport au budget et s'expliquent par la reprise de provision relative au Pont Police.

46 Revenus de transfert (+1.4 million)

Ces revenus sont supérieurs de +1.4 million par rapport au budget, en raison principalement de la refacturation à la Confédération du personnel Amba Centro (+0.8 million) suite à la reconnaissance du personnel encadrant.

H01 Sécurité publique (suite)

Les dédommagements des cantons et concordats sont en hausse de +0.5 million suite au soutien en effectif pour l'Eurovision de Bâle (0.3 million) ainsi que diverses rétributions pour +0.2 million au-delà du budget de base (WEF, NEDEX - Neutralisation, Enlèvement, Détection d'Engins Explosifs, police judiciaire etc.).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.2 : l'amélioration de l'indicateur repose sur deux mouvements : d'une part la baisse des infractions au patrimoine de 7%, soit plus de 2 000 cas et d'autre part la hausse de la population.

Indicateur 1.4 : si l'acquisition en 2025 d'un nouveau radar non fixe a engendré une hausse des cas positifs sur ce type de dispositif, il y a une baisse plus importante des cas relevés par les radars fixes, qui sont la part la plus importante. Selon l'unité routière, la meilleure connaissance de l'emplacement des radars fixes est une explication.

Indicateur 3.1 : la méthode de calcul du délai n'est pas comparable avec les éditions passées, suite à la mise en production de la nouvelle application de gestion des pièces (01.04.2025). La cible 2026 de cet indicateur a par ailleurs été adaptée dans ce sens.

Indicateur 3.2 : le sondage est produit deux fois par année, la dernière fois en juillet 2025. Un effort particulier est entrepris dans la politique criminelle commune (PCC) 6 sur l'accueil des victimes, dont le bilan sera présenté en fin d'année 2026. Une analyse complémentaire relative à la variation de cet indicateur sera réalisée au moyen du diagnostic local de sécurité 2026, dont une partie du sondage porte sur l'image de la police et la qualité de son travail. Sa publication est prévu pour le deuxième semestre 2026.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle pour 1000 habitants	Efficacité	5.4	5.8	5.3	5.3	2028
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	68.3	70	75.3	65	2028
1.3 Taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool	Efficacité	13%	13%	12.7%	13%	2028
1.4 Taux de véhicules en infraction "radars"	Efficacité	0.51%	0.58%	0.54%	0.55%	2028
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle	Efficacité	88.6%	88%	88.9%	90%	2028
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	17.7%	17%	16.8%	18%	2028
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	68%	80%	70.9%	80%	2028
3.2 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	81%	85%	82.4%	85%	2028

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence aux atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle.

H01 Sécurité publique (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des atteintes au patrimoine.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur le nombre de véhicules en infractions relevées par des radars automatiques (fixes, mobiles et signaux lumineux) par rapport au total des véhicules contrôlés.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction. Le catalogue des infractions est identique à ceux des indicateurs 1.1 et 1.2.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	185'299'245	-10'301'150	-5.3%	195'600'395	183'508'927
30 Charges de personnel	146'717'718	-3'606'595	-2.4%	150'324'313	145'898'817
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	22'568'525	-2'135'135	-8.6%	24'703'660	22'495'797
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'157'753	56'927	5.2%	1'100'826	1'083'651
34 Charges financières	4'124	0	0.0%	4'124	9'049
36 Charges de transferts	14'332'446	-4'611'526	-24.3%	18'943'972	13'384'295
39 Facturations internes	518'679	-4'821	-0.9%	523'500	637'319
REVENUS	32'372'940	-1'988'256	-5.8%	34'361'196	34'383'525
42 Taxes et redevances	9'685'935	-3'834'109	-28.4%	13'520'044	11'079'583
43 Revenus divers	371'296	285'480	332.7%	85'816	1'264'107
46 Revenus de transferts	21'626'553	1'253'717	6.2%	20'372'836	21'592'693
49 Facturations internes	689'155	306'655	80.2%	382'500	447'143
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-152'926'304	8'312'895	-5.2%	-161'239'199	-149'125'402
Coût d'état-major	-1'143'863	173'170	-13.1%	-1'317'033	-1'154'927
Coût des prestations de moyens	-44'491'502	-4'044'078	10.0%	-40'447'424	-39'156'998
COÛT COMPLET	-198'561'669	4'441'988	-2.2%	-203'003'657	-189'437'327

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'007.80	-44.30	-4.21%	1'052.10	993.25
ETP fixes	985.20	-57.10	-5.48%	1'042.30	970.45
ETP auxiliaires	19.90	12.90	184.29%	7.00	21.80
ETP agents spécialisés	2.70	-0.10	-3.57%	2.80	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit;

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02
- H02.06 Exécution des sanctions, probation et insertion
- H02.07 Convoyage et surveillance de personnes détenues

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Conformément à la loi sur la planification pénitentiaire du 24 mars 2023, l'office cantonal de la détention (OCD) poursuit le développement des cinq axes en matière de politique publique H02 : amélioration des infrastructures pénitentiaires, déploiement du concept de réinsertion et de désistance, développement des peines alternatives, optimisation du suivi des personnes judiciairisées et amélioration des autres prestations pour les personnes détenues ou suivies.

Infrastructures

L'OCD collabore étroitement avec l'office cantonal des bâtiments pour étudier différentes variantes d'amélioration et d'extension des bâtiments pénitentiaires sur le site de Puplinge, qui comprend les établissements de Champ-Dollon, la Brenaz, Curabilis et Favra. La construction d'un nouvel établissement sur des parcelles cantonales en dehors de Puplinge est également à l'étude.

Suite au refus en 2020 du projet des Dardelles et en attendant l'élaboration d'une nouvelle variante, l'établissement de Champ-Dollon doit subir d'importants travaux de maintenance, et ce pour un coût élevé. La surpopulation carcérale de Champ-Dollon s'est située autour de 120% tout au long de l'année.

Réinsertion et désistance

Parmi les axes qui ont été identifiés dans la Réforme du concept de réinsertion et de désistance de l'OCD en 2017, la formation des personnes détenues occupe une place prépondérante. En 2025, on recense 113 parcours de formation dans les ateliers de la détention suivis par 78 personnes détenues et avec, au total, 76 certifications délivrées dans différents métiers tels que la boulangerie, la cuisine, l'intendance ou la menuiserie. Des micro-formations ont été également développées afin de poursuivre les efforts permettant d'améliorer l'employabilité des personnes détenues.

Développement des peines alternatives

Un projet pilote associant la police, le Ministère public et l'office cantonal de la détention a été élaboré afin de déployer la surveillance active des auteurs de violences domestiques au moyen d'un bracelet électronique. Celui-ci a démarré le 1er janvier 2026.

En parallèle, le réseau d'employeurs pour le travail d'intérêt général a été élargi en incluant notamment la Ville de Genève et les Transports publics genevois.

Optimisation du suivi des personnes judiciairisées

Au 1^{er} février 2025, le nouveau service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP) est né de la fusion du service de probation et d'insertion (SPI) avec le service d'application des peines et mesures (SAPEM). L'objectif est d'améliorer les prestations et de créer de nouvelles synergies entre les différents acteurs de la prise en charge des personnes détenues.

Le 1^{er} janvier 2025 est entré en vigueur le processus d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), instauré pour tous les cantons partenaires du Concordat latin sur la détention pénale des adultes. Ce processus définit les notions, les étapes et les outils propres à assurer une mise en œuvre systématique et harmonisée de l'exécution des sanctions pénales visant à réduire le risque de récidive, à prendre en compte les ressources de la personne en exécution de sanction et à favoriser son intégration sociale.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Amélioration des autres prestations pour les personnes détenues ou suivies

En décembre 2025 s'est terminé le projet pilote de justice restaurative en collaboration le Swiss Restaurative Justice Forum, en collaboration avec l'association pour la justice restaurative en Suisse (AJURES). L'objectif est d'élargir l'offre de justice restaurative en proposant des dialogues entre des auteurs et des victimes indirectement liés par des infractions du même type. Le bilan du pilote est en cours de rédaction.

Justification des écarts par rapport au budget

Les comptes du programme H02 présentent une baisse des charges de -10.3 millions et de revenus de -2.0 millions, par rapport au budget 2025.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-3.6 millions)

Ces charges présentent une économie de -3.6 millions par rapport au budget 2025. Cet écart s'explique principalement par :

- une économie salariale pour le personnel administratif de -4.0 millions et pour le personnel pénitentiaire de -0.2 million. Ce non dépensé découle de turnover, des difficultés de recrutement du personnel de détention et des postes vacants au Service de Réinsertion et du Suivi Pénal (SRSP) le temps de sa réorganisation;
- en contrepartie, les salaires relatifs aux auxiliaires et suppléants présentent un dépassement budgétaire de +0.9 million. Cet écart découle du fait que la fusion entre le service de probation et d'insertion (SPI) et celui d'application des peines et mesures (SAPEM) n'a abouti qu'au début de l'année 2025 et qu'il avait été choisi de recruter du personnel sous statut d'auxiliaire en attendant que les fonctions définitives soient définies. Des postes permanents vacants compensent ce dépassement ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +1.8 million partiellement compensée par la charge à payer constatée au titre des heures supplémentaires et vacances non prises de -0.2 million ;
- les allocations présentant une économie de -0.7 million en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère inférieur au budget pour -0.1 million, de l'allocations pour les inconvénients du service et l'horaire de nuit qui présentent un non dépensé de -0.4 million. Enfin, diverses primes RH (naissances, décès, départ) sont en boni budgétaire de -0.1 million ;
- les cotisations patronales en lien avec le traitement présentant un non dépensé de -1.0 million ;
- les frais de formation sont inférieurs au budget de -0.3 million, en lien notamment avec les vacances de postes.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-2.1 millions)

Les charges de cette rubrique présentent une économie de -2.1 millions par rapport au budget qui sont principalement liés aux éléments suivants :

- les charges de matières et de marchandises présentent un non dépensé de -0.2 million essentiellement portée par la fermeture partielle des cuisines à champ-Dollon (septembre-décembre), réduisant de facto les achats de marchandises. Cet effet est partiellement compensé par la hausse des coûts pour les fournitures et nettoyage des déchets ;
- un non dépensé de -0.2 million en lien avec l'acquisition de machines, matériels d'équipement des ateliers non activables et de vêtements ;
- les prestations de service et honoraires présentent un non dépensé de -1.2 million, découlant de plusieurs facteurs différents :
 - le dédoublement des cellules à la Brenaz (+27 places) n'est pas encore effectif, tout comme les ateliers qui n'ont ouvert qu'en fin d'année (-0.8 million). Il en va de même pour le dédoublement des ateliers à Champ-Dollon, qui n'a pas encore eu lieu, et le taux d'occupation relativement faible en regard des années précédentes (-0.6 million) ;
 - par ailleurs, plusieurs projets préparés en 2025, ne se déploieront qu'en 2026 à l'instar du projet de surveillance électronique active qui a démarré en janvier 2026 (-0.3 million) et le chantier de rénovation de Champ-Dollon qui n'était pas pleinement effective au premier semestre (-0.3 million) ;
 - des frais pour les repas non réalisés à Champ-Dollon et de fait préparé par les HUG, pour +1.0 million ;

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- des frais de location inférieurs au budget (-0.3 million) en lien notamment avec le recours aux bracelets électroniques moins élevé que projeté (-0.2 million) et -0.1 million en lien avec la location d'une salle pour la formation et le tir qui ne sera finalement effectif qu'à partir de 2026 ;
- des frais de repas et logement présentant une économie dû au nombre d'école 2024 d'agent de détention et BSA inférieur au budget (-0.1 million). Pour mémoire, les écoles de formation ont lieu sur le canton de Fribourg, générant de facto ces frais.

36 Charges de transfert (-4.6 millions)

Ces charges présentent un non dépensé de -4.6 millions lié à hauteur de -1.4 million aux placements en détention hors canton du SRSP, bien qu'en forte croissance par rapport à 2024. En effet, la moyenne mensuelle de personnes placées est d'environ 64 en 2024 à 70 en 2025. A titre de comparaison, 78 personnes étaient placées mensuellement en 2022. Le nombre de placement de mineurs aux Léchaïres dans le canton de Vaud contribue également à cette économie à hauteur de -0.8 million.

De plus, l'entrée en vigueur seulement en 2026 de la subvention à la Fondation des ateliers feux-verts (FAFV) génère en 2025 une économie de -2.4 millions.

42 Taxes et redevances (-3.8 millions)

Ces revenus sont inférieurs de -3.8 millions par rapport au budget 2025 en raison notamment :

- de l'interruption de la transmission des dossiers SDC au SAPEM entre janvier et mi-février en raison de mises à jour technique de l'interface, qui a engendré une baisse des revenus de contravention. De plus, il est constaté une baisse d'environ 42% des factures émises par rapport à 2024. Ces deux effets conjugués se montent à -3.4 millions ;
- La non-réalisation de -1.9 million de remboursements des salaires des fonctionnaires travaillant à la FAFV, faute d'entrée en force du contrat de prestations en 2025. En effet, il est convenu que les collaborateurs encore sous statut de fonctionnaire soient refacturés à la fondation ;
- de remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+1.6 million).

43 Revenus divers (+0.3 million)

Ces revenus sont supérieurs au budget de +0.3 million en raison principalement de la reprise de provision sur les conditions de détention illicites.

46 Revenus de transferts (+1.3 million)

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +1.3 million. Ceci s'explique par le fait que les placements de détenus extra cantonaux restent à un niveau supérieur à celui prévu au budget de Champ-Dollon (+1.3 million) ainsi qu'à celui de Curabilis (+1.1 million).

En contrepartie, les revenus ont été moindres au SRSP (-0.4 million) pour les peines déléguées qui dépendent des décisions de placement des autres cantons. Un niveau de revenus de transferts inférieur au budget est également constaté à la Brenaz (-0.6 million), en raison de la priorité donnée à l'accueil des personnes en provenance de Champ Dollon. En 2025, cela se concrétise par une baisse de cas extra cantonaux accueillis (21 séjours contre 26 en 2024).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le taux est plutôt stable sur l'année 2025 avec un pic au mois d'avril (min 44.4% en décembre et max 51.1% en avril).

Indicateur 2.1 : Les retards constatés dans l'élaboration des plans d'exécution de la sanction (PES) s'expliquent notamment par la mise en place et à l'adaptation nécessaire à la nouvelle réglementation en matière de PES (l'approche Plesorr est entrée en vigueur au 01 janvier 2025), ainsi qu'à l'élargissement du périmètre des individus concernés (intégration des assistances de probation dans le périmètre des PES), dans un contexte de fusion de services, de réattribution des responsabilités et d'un manque de personnel.

Indicateur 2.2 : Le manque d'infrastructure pour accueillir des exécutions de peine dans le canton est la cause principale de non atteinte de la cible. Les travaux en vue de l'évolution des infrastructures sont toujours en cours.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Indicateurs 2.3 & 2.4 : L'absence de personnel est un des facteurs principaux dans les difficultés rencontrées par les établissements pour maintenir ouvert les ateliers, les aspects sécuritaires étant usuellement privilégiés. A relever également les difficultés de recruter certains profils de formateur et certains ateliers n'ont pas pu ouvrir faute de personnel qualifié.

Indicateur 2.5 : La mise en place au cours de l'année 2025 de micro-certifications au sein des établissements explique pour partie cette légère baisse par rapport à l'année précédente.

Indicateur 2.6 : Le nombre de reconnaissances de compétences délivrées en 2025, supérieur à la cible et au résultat 2024, est inhérent à la capacité de travail et d'apprentissage de la population carcérale présente en 2025 et des efforts de l'OCD pour permettre ces certifications.

Indicateur 4.1 : Les difficultés opérationnelles consécutives à la création du Service de Réinsertion et du Suivi Pénal (SRSP), le sous-effectif sur le début d'année ainsi que les travaux sur la mendicité ont considérablement ralenti le traitement des procédures en provenance du SDC, générant une augmentation importante des prescriptions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD au 31 décembre	Efficacité	44%	≤ 55%	51.2%	≤ 55%	2028
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre légal						
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES) au 31 décembre	Efficacité	69%	≥ 80%	88.4%	≥ 80%	2028
2.2 Proportion de personnes exécutant une sanction pénale à Champ-Dollon au 31 décembre	Efficacité	42%	≤ 15%		≤ 15%	2028
2.3 Taux d'ouverture des ateliers des établissements de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs)	Efficacité	75%	90%	81%	90%	2028
2.4 Taux d'occupation des ateliers des établissements de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs)	Efficacité	72%	85%	74.5%	85%	2028
2.5 Nombre annuel d'attestations modulaires OFPC délivrées aux personnes détenues	Qualité	13	15	18	15	2028
2.6 Nombre annuel de reconnaissances de compétences délivrées aux personnes détenues	Qualité	21	15	17	15	2028
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Proportion de collaboratrices dans les métiers de la détention au 31 décembre	Efficacité	12.1%	12%	11.9%	15%	2028
4. Eviter l'inexécution des sanctions pénales (prescription des affaires reçues du SRSP)						
4.1 Taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC et attribuable au SRSP	Efficacité	1.5%	≤ 1.0%	0.39%	≤ 1.0%	2028

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre de personnes résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour personnes mineures), et le nombre de personnes résidant en Suisse actuellement présentes dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour personnes mineures).

Indicateur 2.1 : Les normes concordataires (datant de novembre 2018) stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateur 2.2 (nouveau) : Cet indicateur mesure la proportion de personnes exécutant une sanction pénale dans l'établissement de Champ-Dollon, dont l'affectation principale est la détention préventive. En 2024, cet indicateur était calculé en nombre et non en pourcentage.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de jours d'ouverture d'ateliers constatés et le nombre de jours d'ouverture possibles (sauf détention administrative et pour personnes mineures).

Indicateur 2.4 : Cet indicateur mesure le rapport entre le nombre de détenus en ateliers et le nombre de places disponibles dans les ateliers (sauf détention administrative et pour personnes mineures).

Indicateur 2.5 : Cet indicateur répertorie le nombre d'attestations modulaires délivrées par l'OFPC et remises à des personnes détenues.

Indicateur 2.6 : Cet indicateur répertorie le nombre de reconnaissances de compétences délivrées par l'OFPC et remises à des personnes détenues.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le taux de collaboratrices uniformées dans les métiers de détention (personnel des établissements pénitentiaires et de la BSA).

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de suivre l'efficacité des processus opérationnels du SRSP dévolus à la gestion et au suivi des affaires reçues du SDC.

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	45'354'084	136'636	0.3%	45'217'448	43'657'019
30 Charges de personnel	34'485'552	-327'801	-0.9%	34'813'353	33'614'218
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'841'902	48'498	1.7%	2'793'404	2'875'288
33 Amortissements du patrimoine administratif	48'269	6'766	16.3%	41'503	45'797
36 Charges de transferts	7'665'185	125'997	1.7%	7'539'188	6'976'876
39 Facturations internes	313'176	283'176	943.9%	30'000	144'841
REVENUS	25'428'234	-493'530	-1.9%	25'921'764	25'865'302
42 Taxes et redevances	23'968'514	-553'893	-2.3%	24'522'407	24'387'074
43 Revenus divers	128	128	-	-	1'583
46 Revenus de transferts	1'459'592	63'135	4.5%	1'396'457	1'410'049
49 Facturations internes	-	-2'900	-100.0%	2'900	66'595
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'925'850	-630'166	3.3%	-19'295'684	-17'791'718
<i>Coût d'état-major</i>	-268'861	36'149	-11.9%	-305'010	-266'088
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'361'101	-134'794	1.6%	-8'226'307	-7'770'475
COÛT COMPLET	-28'555'812	-728'812	2.6%	-27'827'000	-25'828'281

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	290.30	0.65	0.22%	289.65	281.20
<i>ETP fixes</i>	265.10	-5.25	-1.94%	270.35	252.10
<i>ETP auxiliaires</i>	23.20	6.90	42.33%	16.30	26.10
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	-1.00	-33.33%	3.00	3.00

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur la nationalité, les documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des Confédérés, les étrangers et l'intégration, ainsi que l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

À l'exception de la gestion des traducteurs-jurés, qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjour et établissement.
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Biométrie
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Selon le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), les demandes d'asile, en Suisse, ont légèrement diminué en 2025 par rapport à 2024 (-1'959), dans un contexte international toujours tendu marqué par les conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans plusieurs régions d'Afrique. A cet égard, près de 100'000 personnes en provenance d'Ukraine (permis S) ont été enregistrées, dont 7'400 attribuées au canton de Genève au 31 décembre 2025 (5'420 adultes, 1'654 enfants de 5 à 17 ans et 326 enfants de 0 à 4 ans).

Durant la période sous revue, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, en lien, entre autres, avec le traitement des situations humanitaires, ainsi que des questions complexes relatives à la mise en exploitation, par le SEM, du centre fédéral d'asile (CFA) du Grand-Saconnex, notamment sous l'angle des impacts de ce dernier sur les finances cantonales. La mise en exploitation du CFA, en juin 2025, a, par ailleurs, nécessité une coordination étroite entre autorités communales, cantonales, le SEM et la société civile, dans le cadre d'un groupe d'accompagnement dirigé par le SEM qui se réunit régulièrement.

Concernant la protection des victimes de la traite des êtres humains, le mécanisme genevois de coopération en matière de lutte contre la traite humaine (table ronde cantonale) a concentré ses efforts, dans le cadre de groupes de travail dédiés, sur la mise en œuvre des mesures prévues par le troisième Plan d'action national (PAN) contre la traite des êtres humains (2023-2027).

Le Conseil d'Etat a inclus, dans son programme de législature 2023-2027, la refonte de l'application CALVIN, qui est le système cantonal d'information de la population. Plus souple dans sa conception et son usage, il continuera à être administré par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), selon une logique métier, mais il sera alimenté par tous les services partenaires récipiendaires de données actualisées. A cet égard, d'ici à la fin de l'année 2026, l'application POP-GE viendra remplacer l'actuel CALVIN Web devenu obsolète. Le nouvel outil, tout en répondant aux dernières normes en termes de sécurité de l'information, simplifiera la gestion des droits d'accès et offrira une interface moderne à ses utilisateurs et utilisatrices.

Autres projets d'importance stratégique

Courant 2025, la reprise par la Suisse des développements de l'acquis de Schengen, relatifs à l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Union européenne (UE), a continué de contraindre les autorités migratoires cantonales, et l'OCPM avec elles, à réorienter une partie des ressources déjà affectées à d'autres tâches pour s'assurer du déroulement optimal des nouveaux processus y relatifs. Le prochain projet impactant sera celui du système d'entrée et de sortie (EES), qui permettra à l'OCPM, via la plateforme fédérale Portis, de vérifier et prolonger la durée du séjour autorisé. Sa mise en exploitation est prévue en avril 2026.

Depuis son ouverture en mars 2022, le Centre cantonal de biométrie (CCB), sis sur le territoire de la commune de Vernier, a accueilli 532'291 personnes en 3 ans et 9 mois d'exploitation. Les délais de rendez-vous sont passés de 9 semaines pour les personnes de nationalité suisse et d'environ 12 semaines pour les personnes étrangères en 2022, à moins d'une semaine en 2025. Toujours durant l'exercice sous revue, le personnel récemment engagé a suivi une formation spécialisée en détection de fraude documentaire, sous l'égide du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL). La carte d'identité biométrique étant prévue pour la fin 2026, le report de charge a été anticipé en commandant une nouvelle cabine de biométrie sur le budget restant de la loi relative au crédit d'investissement destiné à la création du CCB et l'acquisition de ses équipements.

L'OCPM a continué ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. Dans ce cadre, le service étrangers de l'office a poursuivi l'optimisation de ses processus, avec l'intégration des demandes postales dans un traitement par prestations aligné sur les e-démarches, modifiant ainsi en profondeur son organisation interne. Ainsi, durant l'année 2025, 7'987 rendez-vous ont pu être honorés pour des dossiers en cours (déposés depuis plus de deux mois), en complément des prestations en ligne et des informations mises à disposition sur le site internet, dont l'ensemble des pages relatives aux permis de séjour a été traduit en langue anglaise. Par ailleurs, 128'813 autorisations ont été octroyées, modifiées ou renouvelées en 2025 (ressortissants de l'UE/AELE comme des États-tiers).

A cet égard, l'office a proposé 295 décisions de régularisation pour cas de de rigueur au SEM, en 2025, et en a refusé 82, ce qui représente environ 22% des demandes. Il a également proposé 144 transformations de permis F (admission provisoire) en permis B et 23 régularisations pour cas de rigueur concernant des personnes issues du domaine de l'asile. Au total, renouvellements inclus, ce sont 825 dossiers (1276 personnes) qui ont été clôturés en 2025.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

L'OCPM a terminé sa mutation d'une gestion par dossiers familiaux à une gestion individuelle des demandes de prestations. Cette adaptation des anciens flux papiers aux nouvelles possibilités offertes par la numérisation des documents est appliquée depuis le mois de novembre 2024 aux demandes déposées au format papier, par voie postale ou aux guichets de l'OCPM. Le processus a été affiné durant l'année 2025 et est identique à celui du formulaire « intelligent » déjà mis en ligne, permettant d'assurer la complétude du dépôt d'une demande d'autorisation, indépendamment du motif du séjour invoqué.

S'agissant de son Antenne d'assistance administrative, destinée aux personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, l'OCPM a opté pour un projet participatif associant ses collaboratrices et collaborateurs, représentatifs des différents métiers, sensibilités et rôles, afin de proposer un concept répondant le mieux possible aux attentes du public et tenant compte des contraintes de l'office.

Dans le domaine de l'état civil, la nouvelle version du registre Infostar NG, mise en service fin 2024, permet la conservation électronique des pièces justificatives, dont les procédures de numérisation, présentant plus de sécurité pour les données, ont été préparées en 2025 pour un déploiement début 2026. Par ailleurs, le service de l'état civil et des légalisations (SECL) a reçu 33 nouvelles demandes d'adoption et rendu 45 décisions. Les requêtes liées à l'inscription, la rectification ou la radiation de données d'état civil sont passées de 3 à 5 par année en 2016 et 2017 à 42 en 2024 et à 66 en 2025, soit une augmentation de 1'550%.

Dans le domaine des naturalisations, 8 cérémonies de prestation de serment, tenues en présence de la Magistrate chargée du département des institutions et du numérique (DIN), ont été organisées en 2025. Les demandes de naturalisation ordinaire ont augmenté (3'723 dossiers en 2025 contre 2'953 en 2024), tandis que le nombre de personnes naturalisées a diminué (3'011 en 2025 contre 4'846 en 2024).

Pour ce qui concerne le contentieux, les décisions de refus contestées en matière de droit des étrangers ont largement été confirmées en 2025 par les tribunaux (94,6% en première instance et 99,1% en deuxième instance). En 2025, le service juridique a traité 445 recours (525 en 2024). Dix-sept nouvelles situations de traite d'êtres humains ont été signalées, portant à 96 le nombre de dossiers actifs. Le service a également dispensé 18 formations externes totalisant 63 heures.

Enfin, le secteur enquêtes, qui a réalisé un total de 966 enquêtes domiciliaires, dont 419 en entraide administrative, a identifié quatre situations de précarité grave qui ont été signalées aux services compétents, illustrant l'attention portée par l'OCPM tant à la lutte contre la fraude qu'à la prise en compte des situations humaines les plus vulnérables.

Justification des écarts par rapport au budget

Les comptes du programme H03 présentent une hausse des charges de +0.1 million et des revenus en deçà du budget de -0.5 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors nature 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-0.3 million)

Les charges de personnel présentent une économie de -0.3 million par rapport au budget 2025. Cette différence s'explique par une sous-consommation des salaires du personnel administratif (-0.1 million) et de leur impact sur les charges patronales (-0.2 million).

36 Charges de transferts (+0.1 million)

Ces charges sont supérieures de +0.1 million par rapport au budget 2025. Cet écart se justifie par l'augmentation des nuitées en détention administrative (4 156 contre 3 426 en 2024). Ce dépassement de +0.8 million est partiellement compensé par la part des revenus destinés à la Confédération issus de la délivrance de document d'identités (-0.5 million) en baisse de 7% par rapport à 2024, et la non-consommation totale de la subvention accordée aux minorités devant faire face à des besoins de protection particuliers (-0.1 million). Une demande de crédit supplémentaire a été déposée auprès de la commission des finances pour couvrir l'écart budgétaire. Cette dernière a été refusée.

42 Taxes et redevances (-0.6 million)

Ces revenus sont inférieurs de -0.6 million par rapport au budget 2025. Cet écart s'explique par plusieurs effets.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

L'augmentation du nombre de demandes d'attestation encaissées supplémentaires est évaluée à 2 500 attestations par rapport à 2024, déjà supérieur au budget, générant +0.7 million de revenus. Il en va de même pour le nombre de demandes de naturalisation ordinaire encaissées en 2025, soit près de 1 800 procédures supplémentaires et +1.3 million. Enfin, les émoluments de l'état civil sont en légère augmentation en raison notamment de la hausse de la délivrance de documents légalisés ou assortis d'apostilles (+0.3 million).

En revanche, les émoluments perçus en lien avec les envois et les encaissements des avis de fin de validité pour le renouvellement des permis B, C et G ont baissé, générant un manco de -0.6 million. La délivrance de documents d'identité en 2025 a pour sa part connu une régression de 7%, soit -0.3 million. Enfin, une augmentation du budget 2025, basée sur les encaissements attendus, ne s'est pas vérifiée, générant un écart au budget de -2.1 millions.

Les remboursements en lien avec les assurances sociales complètent cet écart (+0.1 million).

46 Revenus de transfert (+0.1 million)

Ces revenus augmentent de +0.1 million s'expliquant :

- d'une part en raison de la facturation des renvois asile et leurs frais de déplacements (CFF) au centre fédéral pour requérant d'asile de Boudry (+0.2 million) supérieure à la baisse attendue en 2025;
- d'autre part, en raison de la comptabilisation à l'OCPM du 50% du forfait administratif du domaine de l'asile versé par le SEM (-0.2 million).

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.3 : bien que la durée moyenne de traitement des demandes ait été plus court qu'anticipé, il est à noter une progression lente, mais régulière du délai de traitement tout au long des cinq derniers mois de l'année. En effet, à la suite du déploiement de la nouvelle application métier, le service des naturalisations s'est retrouvé sans données statistiques durant les cinq premiers mois de l'année.

Indicateur 1.4 : La mise en œuvre progressive du traitement des demandes par prestations, en particulier son volet gestion de la complétude en amont de la distribution des demandes, a permis de réduire les durées moyennes de traitement des demandes. L'impact a été en particulier au niveau de la production, du fait notamment d'un taux particulièrement élevé de demande via e-Démarche s'agissant des permis frontaliers, mais également au niveau du secteur chancellerie grâce à l'optimisation des processus mis en œuvre.

Indicateur 1.5 : Malgré l'atteinte de l'objectif, le nombre des dossiers de transcription d'événements d'état civil en attente d'attribution est sujet à de fortes variations mensuelles (5 jours en janvier, mais 139 jours en octobre), non cycliques.

Indicateur 1.6 : La dégradation des délais moyens de traitement s'inscrit dans le contexte d'une augmentation de la charge de travail au sein du service de gestion des données. Deux facteurs majeurs ressortent :

- l'impact conjoncturel, avec une hausse de plus de 10% des annonces de changement d'adresse, alors que la baisse attendue des enregistrements manuels d'annonces de changements d'adresse au profit de e-Démarche ne s'est pas réalisée. Une opération de communication devra être envisagée courant 2026 sur l'existence de cette e-Démarche automatisée.
- l'impact structurel, du fait de la mise en œuvre du traitement des demandes par prestations.

À noter le fait que le traitement des annonces concernant les Suisses (rôle électoral) est effectué dans un délai moyen de 18 jours.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai maximal pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques - Suisses	Efficacité	2 sem.	≤ 2 sem.	2 sem.	≤ 2 sem.	2028
1.2 Délai maximal pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques - Etrangers	Efficacité	2 sem.	≤ 2 sem.	2 sem.	≤ 2 sem.	2028
1.3 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	15 mois	≤ 20 mois	19 mois	≤ 20 mois	2028
1.4 Délai moyen de traitement d'un dossier entre la réception d'une nouvelle demande complète au service étranger/séjour et sa finalisation	Efficacité	96 jours	≤ 150 jours	108 jours	≤ 150 jours	2028
1.5 Nombre de transcriptions d'événements d'état-civil en attente d'attribution	Efficacité	65	≤ 100	59	≤ 100	2028
1.6 Délai de traitement des annonces de changements d'adresse	Efficacité	25 jours	15 jours	10 jours	10 jours	2028

Commentaires

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une déclinaison de l'indicateur 1.1 éprouvé depuis plusieurs années pour la biométrie des documents d'identité suisses. Elle a été reprise pour la procédure d'enregistrement des données biométriques de ressortissants étrangers en vue de la délivrance de permis L, B, C et G.

Indicateur 1.3 : Le service naturalisations met tout en oeuvre pour réduire la durée de la procédure, mais certains délais s'avèrent incompressibles (par exemple, le délai du préavis communal de 3 à 4 mois). Le délai cible sur le long terme avalisé par le Conseil d'Etat est de 20 mois, sous réserve que la nouvelle application métier confirme l'effectivité d'un gain de temps ; force est de constater que le délai pour une naturalisation ordinaire se situe entre 20 et 21 mois.

Indicateur 1.4 : Les répercussions positives de la mise en oeuvre de la loi 11945 sur l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM a permis une réduction du délai moyen de traitement des demandes. Par la suite, la mise en oeuvre progressive du projet fédéral RES de refonte des procédures et du registre SYMIC pourrait également conduire, toutes choses demeurant par ailleurs égales, à une nouvelle réduction du délai moyen de traitement des demandes de permis de séjour étrangers. Toutefois, la mise en production du nouveau SYMIC, initialement prévue pour fin 2026 - début 2027 est reportée à 2031.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur au budget est utilisé à l'interne de l'OCPM depuis juin 2016. À ce volume d'événements en attente de traitement correspond une fourchette de délais de traitement raisonnable, notamment s'agissant des annonces de naissances ou décès.

Indicateur 1.6 : Le déploiement des nouveaux permis de séjour biométriques a impliqué la nécessité de convoquer toutes les personnes qui annonçaient un changement d'adresse et qui n'étaient pas encore titulaires du nouveau document. Au fil du temps le volume de ces convocations va tendre à se réduire considérablement, diminuant de fait la durée du traitement de cette prestation. Par ailleurs, l'optimisation qui a été effectuée sur cette prestation dans le cadre de la mise en oeuvre de la L11945 porte progressivement ses fruits. Malheureusement, lié à l'obtention préalable d'un compte e-Démarche avec authentification forte, le taux d'utilisation de la prestation en ligne - qui réduit considérablement la durée de traitement - peine à passer la barre des 40% d'utilisateurs. Par ailleurs, les travaux de refonte de l'application fédérale (projet RES) qui inclura également cette prestation auront sans doute un impact qu'il n'est malheureusement pas encore possible d'estimer.



H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	16'463'444	-1'594'187	-8.8%	18'057'631	16'391'547
30 Charges de personnel	12'542'762	-815'368	-6.1%	13'358'130	12'653'631
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'956'807	-611'702	-17.1%	3'568'509	2'774'002
33 Amortissements du patrimoine administratif	434'929	26'337	6.4%	408'592	439'015
36 Charges de transferts	350'287	-130'913	-27.2%	481'200	326'172
37 Subventions redistribuées	126'597	-23'403	-15.6%	150'000	139'100
39 Facturations internes	52'061	-39'139	-42.9%	91'200	59'626
REVENUS	5'291'333	439'691	9.1%	4'851'642	5'085'985
41 Patentes et concessions	35'600	0	0.0%	35'600	35'600
42 Taxes et redevances	865'892	450'293	108.3%	415'599	767'016
43 Revenus divers	681'032	121'031	21.6%	560'001	634'103
44 Revenus financiers	17'036	2'036	13.6%	15'000	25'696
46 Revenus de transferts	2'368'942	-58'650	-2.4%	2'427'592	2'217'131
47 Subventions à redistribuer	126'597	-23'403	-15.6%	150'000	139'100
49 Facturations internes	1'196'235	-51'615	-4.1%	1'247'850	1'267'339
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'172'111	2'033'878	-15.4%	-13'205'989	-11'305'562
Coût d'état-major	-97'788	19'246	-16.4%	-117'034	-100'165
Coût des prestations de moyens	-8'231'419	327'138	-3.8%	-8'558'557	-8'548'382
COÛT COMPLET	-19'501'318	2'380'263	-10.9%	-21'881'581	-19'954'109

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	96.05	-5.75	-5.65%	101.80	99.75
ETP fixes	91.05	-9.15	-9.13%	100.20	92.75
ETP auxiliaires	5.00	3.40	212.50%	1.60	7.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention de lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles comprennent aussi l'organisation de l'instruction de base et continue des membres de la protection civile. Elles ont également trait à la mise en œuvre de l'obligation de servir, à l'organisation de tirs hors service, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées par la Confédération en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage, la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, l'exploitation du garde-meubles de l'Etat et de la menuiserie cantonale.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Programme de législature et projets prioritaires

Dans le cadre des journées d'information destinées à présenter les différentes formes d'obligation de servir aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), soit pour lui l'arrondissement militaire, a pleinement intégré la nouvelle méthodologie de présentation élaborée par l'armée dite de la « place du marché ».

Il a également pu tester, en collaboration avec la Base logistique de l'Armée (BLA), une variante de libération échelonnée de la troupe et des sous-officiers sur plusieurs jours. L'office a par ailleurs marqué le départ des officiers et sous-officiers supérieurs genevois de l'armée ainsi que de la protection civile, saluant leur engagement au service de la collectivité.

Durant l'année le projet de déploiement du logiciel « om BaZu » a été lancé. Cet outil va permettre de disposer d'un inventaire fiable des places protégées pour abriter la population. En outre, il fournit la fonctionnalité de planification de l'attribution des places, en fonction du domicile des personnes. Après une phase d'essai, la reprise et la saisie de données ont été initiées et le logiciel devrait être disponible durant le premier semestre 2026.

Autres projets d'importance stratégique

Le centre d'analyse des risques (CAR) de l'OCPAM a finalisé la seconde mise à jour de l'analyse des risques Kataplan qui a été validée, de même que ses recommandations par la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population. Ces recommandations portent entre autres sur l'intensification de la prévention et la promotion des bons comportements ainsi que sur le maintien et le développement du niveau de préparation, notamment par les exercices. Il a aussi été prévu d'étendre la diffusion du rapport aux exploitants d'infrastructures critiques. Le rapport a ainsi été transmis à ces derniers et aux organes et entités habituels de protection de la population.

Durant l'année, le CAR, le centre de la logistique civile et militaire (CLCM) et le service de la protection civile et des affaires militaires (SPCAM) ont également participé à plusieurs exercices dont en particulier celui destiné à prévenir la propagation de la peste porcine africaine (PPA) réalisé avec le service du vétérinaire cantonal et les gardes de l'environnement.

Dans le domaine de l'approvisionnement économique du pays (AEP), le « Contrat d'achat de carburants en cas de panne générale d'électricité », entré en vigueur à l'automne 2023 et permettant aux organisations chargées du secours et du sauvetage de rester mobiles en cas de coupure d'électricité, est arrivé à échéance et est en cours de renouvellement en collaboration avec la CCA. Les démarches utiles ont été initiées en 2025 pour une attribution effective du mandat courant 2026. Dans la foulée, sous l'angle de la sécurité publique et en collaboration avec les partenaires compétents, il conviendra de poursuivre les réflexions sur la protection des stations-service cantonales en cas de situation dégradée.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Le secteur télématique a poursuivi la mise en place des projets liés à la protection de la population. La loi de financement nécessaire au maintien du système de communication Polycom a été adoptée par le Grand Conseil. Les commandes auprès des différents fournisseurs ont été passées et l'acquisition des licences de centrales a été réalisée en 2025. L'intégration de la station de base des HUG, du répéteur de Balexert et des centrales est prévue d'ici juin 2026. Afin d'éviter des contraintes techniques, le renouvellement de l'enregistreur sera finalement réalisé lors de la deuxième phase d'adaptation des centrales Polycom prévue en 2027.

Les négociations concernant la mise à jour de la convention Polycom avec l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) se sont poursuivies. La répartition financière liée à l'exploitation du réseau devrait rester la même et demeure favorable au canton de Genève.

S'agissant des systèmes d'alarme de la population, une augmentation de contribution de l'office fédéral de la protection de la population (OFPP), désormais de Frs 600.- par sirène, couvre mieux les frais effectifs de leur exploitation. Onze sirènes subventionnées par la Confédération ont été modernisées. Enfin, la planification budgétaire liée au Système national mobile de communication sécurisée (CMS) reste à ce stade très ouverte, les premiers coûts liés au préprojet de 40K sont prévus dès 2026, l'investissement dès 2028.

Justification des écarts par rapport au budget

Les comptes du programme H04 présentent des charges inférieures de -1.6 million au budget 2025, ainsi que des revenus supérieurs au budget de +0.4 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel (-0.8 million)

Le non dépensé de -0.8 million pour les charges de personnel s'explique principalement par la vacance de postes constatée en 2025.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.6 million)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -0.6 million par rapport au budget 2025 qui s'explique principalement par :

- le volume de prestations réalisées par le garage présente une forte variabilité d'une année à l'autre, car il dépend directement de pannes ainsi que des prestations externalisées enfin du nombre de sinistres survenus et de leur gravité (-0.2 million) ;
- le décalage temporel des mandats d'ingénieur ainsi que du projet « om BaZu » pour le suivi des abris de la protection civile (-0.5 million) ;
- la provision de créances pour le non-paiement des amendes émises par l'OCPPAM, dont la non réalisation des tirs obligatoires annuels (+0.2 million) ;
- diverses non-réalisations et économies à hauteur de -0.1 million.

36 Charges de transfert (-0.1 million)

Depuis 2020, les astreints à la protection civile sont passés de 3'600 à environ 2'000, sans ajustement de la subvention. Par ailleurs, en 2025, près de 900 astreints incorporés dans les organisations régionales et communales de protection civile n'ont pas effectué le minimum de trois jours de service obligatoires, ce qui explique le non-dépensé de -0.1 million.

Pour le matériel, l'équipement individuel a été presque entièrement acheté, cependant les moyens financiers sont insuffisants pour renouveler le matériel lourd.

42 Taxes et redevances (+0.5 million)

Les comptes 2025 présentent des revenus supérieurs de +0.5 million par rapport au budget. Cet écart s'explique par un volume d'amendes (défaut au tir obligatoire) plus élevé (+0.2 million), par une hausse des remboursements des assurances sociales (+0.1 million) ainsi que les émoluments versés (remboursements de sinistres, de cotisation, etc.) à hauteur de +0.1 million.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2025, 35/41 compagnies de sapeur-pompiers volontaires (SPV) (vs 39/41 en 2024) et 4/11 organisations de protection civile (PCi) (vs 1/11 en 2024) ont été inspectées selon la périodicité fixée. Dans le domaine PCi, la reprise des contrôles initiée en 2024 se confirme en 2025, tandis qu'au total seule une inspection a été réalisée en moins.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2025, 41/41 fiches de compagnies SPV étaient disponibles. Dans le domaine PCi, 1/11 rapport est disponible. En parallèle de la reprise des contrôles, un rapport sur la disponibilité opérationnelle a été établi et 3 sont en cours de finalisation.

Indicateur 2.1 : La mise à jour de l'analyse cantonale des risques Kataplan a été finalisée en 2025 et le rapport, ainsi que ses recommandations, ont été validés par la Délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population le 30 octobre 2025.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux de réalisation des inspections des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	75%	>= 95%	76.9%	≥ 95%	2028
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	87.70%	>= 95%	80.7%	≥ 95%	2028
2. Disposer d'un catalogue des risques du canton de Genève, avec conséquences, moyens de réponse et mesures correctrices, et en assurer le suivi et l'actualisation sur un cycle quinquennal						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100%	>= 95%	70%	≥ 95%	2028
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	95.30%	>= 85%	94%	≥ 95%	2028
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de 3 ans.

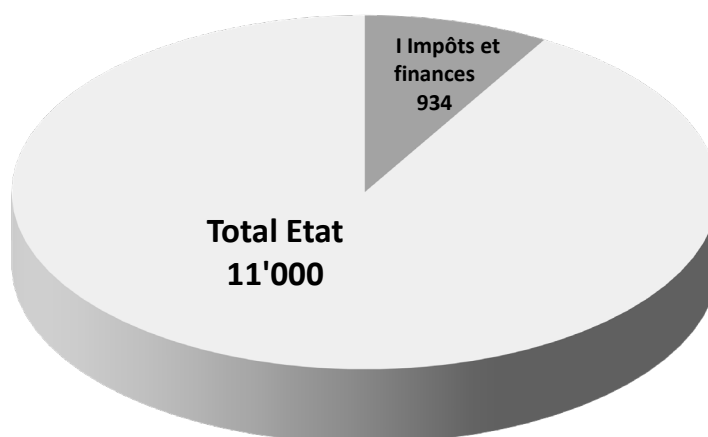
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquête annuelle, le degré de satisfaction des bénéficiaires des prestations logistiques lors de chaque occupation de site pour des services de troupes.

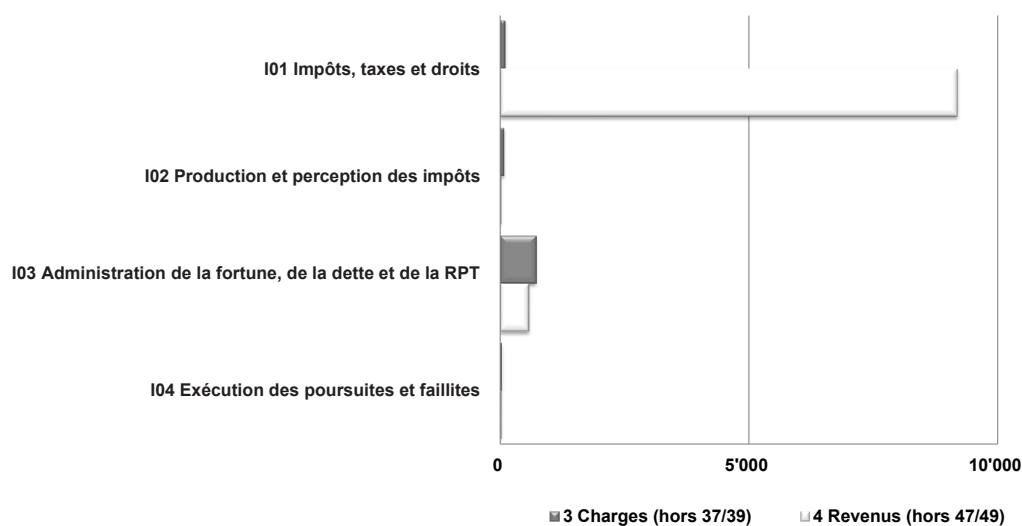
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers liés aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs ainsi qu'à la péréquation financière intercantonale (RPT).

Le programme I01 « Impôts, taxes et droits » affiche un résultat positif supérieur aux prévisions budgétaires, pour un montant de 170 millions de francs. Cet excédent s'explique avant tout par une forte réévaluation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les années fiscales 2023 à 2025, complétée par des recettes exceptionnelles issues de donations.

Pour les personnes physiques, les écarts constatés reflètent une progression marquée des revenus des contribuables exerçant dans les secteurs moteurs de l'économie genevoise, en particulier le commerce de gros et, dans une moindre mesure, le secteur financier.

S'agissant des personnes morales, les bénéfices reposent sur une estimation issue d'une enquête bisannuelle. L'écart avec le budget est négatif et découle en premier lieu de la différence entre les bénéfices annoncés en octobre 2024, lors de l'élaboration du budget, et ceux annoncés en janvier 2026 pour le bouclage des comptes. Les ajustements les plus importants concernent essentiellement le secteur du commerce de gros.

Acceptée en votation populaire à 61.2 %, la baisse d'impôt destinée à renforcer le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Le nouveau barème introduit une réduction moyenne de 8.7 % de l'impôt cantonal et communal sur le revenu.

S'agissant de la fiscalité immobilière, le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2025, de la loi 13030 sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI), malgré un recours pendant devant le Tribunal fédéral. En février 2025, ce dernier a annulé certaines dispositions de la LEFI. Pour se conformer à cet arrêt et aux exigences de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), le Conseil d'Etat a adopté un règlement prévoyant des dispositions provisoires pour l'indexation dès la période fiscale 2026.

La loi 12228 visant à recapitaliser la CPEG à hauteur de 75 % de ses engagements est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Le montant de cette recapitalisation s'élève à 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non subventionnés par l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi depuis 2020, en plus d'un apport initial de 1 milliard, l'Etat a effectué des remboursements à hauteur de 1.3 milliard, dont 0.6 milliard en 2025. Fin décembre 2025, l'engagement de prévoyance de l'Etat auprès de la CPEG s'élève donc à 2.9 milliards.

En 2025, l'administration fiscale a continué d'œuvrer pour améliorer le service au public et notamment offrir des prestations fiscales en ligne améliorées. Leur utilisation continue de progresser et affiche une croissance de près de 50 % entre 2020 et 2025.

Le coût de la dette, hors prêt simultané de la CPEG, se réduit à 92 millions de francs (-11 millions par rapport au budget 2025 et -15 millions par rapport aux comptes 2024), sous l'effet de taux d'intérêts moins élevés que prévu.

Concernant la distribution du bénéfice de la BNS, le budget 2025 retenait pour hypothèse l'absence de versement en raison d'une réserve pour distributions futures fortement négative. À la suite d'un bénéfice net de 80.7 milliards en 2024, la BNS a finalement été en mesure de verser 3 milliards de francs à la Confédération et aux cantons, dont 117 millions pour le canton de Genève. Par ailleurs, le canton a bénéficié en 2025 d'un revenu de 28 millions en lien avec le rappel de billets de banque par la BNS.

S'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale augmente de 54 millions de francs pour le canton de Genève en 2025, par rapport aux comptes 2024. Le montant net à charge du canton s'élève à 253 millions, soit 498 francs par habitant.

Les nouvelles dispositions du droit fédéral, promulguées pour lutter contre les pratiques abusives de certaines entreprises, ont pour effet d'étendre substantiellement le champ d'application des faillites d'entreprises individuelles et des sociétés. En effet, la poursuite par voie de saisie est abrogée concernant les dettes d'impôts, contraventions, charges sociales obligatoires, TVA et assurance-accidents, avec pour conséquence une augmentation importante du nombre de faillites à traiter.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	104'511'267	16'462'826	18.7%	88'048'441	117'778'147
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	104'511'267	16'462'826	18.7%	88'048'441	117'778'147
REVENUS	9'188'080'949	186'062'888	2.1%	9'002'018'061	9'373'094'963
40 Revenus fiscaux	8'063'738'734	85'038'917	1.1%	7'978'699'817	8'265'378'672
42 Taxes et redevances	101'175'276	-39'728'968	-28.2%	140'904'244	102'719'810
43 Revenus divers	59'396'895	59'396'895	-	-	2'039'901
46 Revenus de transferts	963'770'045	81'356'045	9.2%	882'414'000	1'002'956'580
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'083'569'682	169'600'062	1.9%	8'913'969'620	9'255'316'815
COÛT COMPLET	9'083'569'682	169'600'061	1.9%	8'913'969'621	9'255'316'815

POSTES

Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF;

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DSM;

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DEE;

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législation

Acceptée en votation populaire en novembre 2024 à 61.2 %, la baisse d'impôt visant à renforcer le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Le nouveau barème prévoit une diminution moyenne de 8.7 % de l'impôt cantonal et communal sur le revenu. Cette mesure s'applique à l'ensemble des contribuables et bénéficie tout particulièrement à la classe moyenne, soit aux personnes qui s'acquittent de l'impôt sans, en règle générale, percevoir d'aides de l'État.

Par ailleurs, le Conseil d'État a fixé l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2025, de la loi 13030 sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI), alors qu'un recours en contrôle abstrait des normes était encore pendant devant le Tribunal fédéral. Cette loi prévoit notamment une réévaluation de 12% de la valeur fiscale des biens immobiliers acquis avant le 31 décembre 2014, une baisse linéaire de 15% de l'impôt sur la fortune, une diminution de l'impôt immobilier complémentaire qui passera de 1‰ à 0.2‰ pour les immeubles détenus par les personnes physiques et affectés à leur résidence principale, ainsi qu'une augmentation de 0% à 2% de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) pour les immeubles détenus depuis 25 ans ou plus.

Dans son arrêt du 28 février 2025, le Tribunal fédéral n'a pas remis en cause ces mesures de fond, mais a annulé les dispositions de la LEFI relatives à l'indexation de la valeur fiscale, jugées contraires à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

Afin de se conformer à cet arrêt, le Conseil d'État a adopté un règlement instaurant des dispositions provisoires pour l'indexation dès la période fiscale 2026, fondées sur des critères transparents et pérennes, reposant sur la moyenne pondérée de l'indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel (IMPI) et de l'indice genevois des prix de la construction (IPC).

Les recettes fiscales 2025 tiennent compte de ces baisses d'impôts.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Les revenus du programme I01 atteignent 9.188 milliards de francs et excèdent le budget de 186 millions (+2.1%).

Les revenus fiscaux (+85 millions ; +1.1%), correspondant aux impôts cantonaux, ainsi que les revenus de transferts (+81 millions ; +9.2%), principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, présentent un supplément notable par rapport au budget. Un écart positif de +59 millions est constaté au titre des reprises de dépréciations de créances, inscrites sous la rubrique «Revenus divers», consécutives au règlement effectif de créances dont le recouvrement était jusqu'alors considéré comme incertain.

Les taxes, dont les revenus de perception pour les communes et les amendes fiscales représentent la quasi-totalité, sont inférieures au budget de 40 millions (-28.2%), essentiellement en raison des amendes fiscales.

Enfin, le montant des charges dépasse les prévisions budgétaires (+16 millions ; +18.7%). Cette augmentation est attribuable à la réévaluation des risques liés aux créances fiscales.

Au total, le programme I01 dégage un excédent de 170 millions (+1.9%) par rapport au budget 2025.

I01.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques excèdent le budget de 231 millions (+4.3%). Cette augmentation provient principalement des revenus fiscaux, qui s'établissent à 161 millions au-dessus du budget (3.2%).

L'impôt sur le revenu, s'établit à 320 millions au-dessus du budget (+8.5%). Cette progression résulte principalement d'une réévaluation à la hausse des revenus des années fiscales 2023 à 2025. S'agissant de 2025, cette progression est légèrement atténuée par la révision à la hausse de l'effet de l'entrée en vigueur de la loi *Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales* (L 13402), désormais estimé à -370 millions, contre -326 millions prévus au budget. Ce résultat, supérieur aux attentes, s'explique par le dynamisme du secteur bancaire genevois, ainsi que par le versement de dividendes et de bonus substantiels, notamment dans le secteur du commerce de gros.

L'impôt sur la fortune présente, quant à lui un écart négatif de 160 millions (-13.3%) par rapport au budget, notamment en raison de l'introduction de la loi sur l'estimation de certains immeubles (LEFI) (L 13030), dont l'impact est supérieur au montant budgété. Cette loi, qui prévoit notamment, une revalorisation à la hausse de certains biens immobiliers, ainsi qu'une baisse de 15 % de l'impôt sur la fortune. Par ailleurs, la valeur des actifs de certains contribuables importants a été revue à la baisse, accentuant l'écart par rapport au budget.

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

La compensation financière aux communes françaises à la charge du canton s'élève à 302 millions de francs.

Cette compensation est à mettre en relation avec un impôt à la source des frontaliers, impôt cantonal et part cantonale à l'impôt fédéral direct, estimé pour 2025 à 786 millions de francs. Ainsi, la part nette de l'impôt revenant au canton est de 484 millions de francs.

I01.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus liés à l'imposition des personnes morales affichent un déficit de 119 millions par rapport au budget (-4.6%). Cet écart s'explique principalement par les revenus fiscaux (-139 millions; -6.9%). En revanche, les revenus de transferts sont réévalués à la hausse de 16 millions par rapport au budget. Il convient de relever que les recettes issues de l'imposition minimale de l'OCDE (BEPS), initialement estimées à 40 millions, ont été reclassées des revenus fiscaux du budget vers les revenus de transfert dans les comptes. Ceci a pour effet de générer artificiellement un déficit dans la rubrique des revenus fiscaux et un excédent dans celle des revenus de transferts.

Le déficit par rapport au budget s'explique en premier lieu par la péjoration des perspectives économiques remontées par une enquête réalisée deux fois par an, auprès de plus de 200 entreprises. Les retours des entreprises lors de l'enquête d'octobre 2024, utilisée pour la constitution du budget 2025, se sont révélés plus optimistes que ceux annoncés dans l'enquête de janvier 2026.

Le recul des bénéfices par rapport au budget résulte principalement des informations communiquées par les entreprises actives dans le secteur du commerce de gros, dont les résultats se situent en deçà des prévisions. À l'inverse, le secteur financier fait l'objet d'une réévaluation positive.

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un excédent par rapport au budget de 86 millions (+9.4%). Cet écart est essentiellement attribuable aux droits de donations, qui affichent un surplus de 90 millions en raison de quelques donations d'ampleur exceptionnelle. En revanche, le produit des successions est en deçà de 27 millions par rapport au budget.

L'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) enregistre également un résultat supérieur aux attentes (+27 millions) sous les effets de quelques ventes exceptionnelles et de l'introduction de la LEFI (L 13030).

Enfin, la part cantonale à l'impôt anticipé dépasse le budget de 11 millions de francs.

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de cette prestation, composée de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir présentent un déficit de 12 millions (-9.7%), en raison de la décision du Grand Conseil d'instaurer un plafond provisoire pour l'imposition des véhicules à moteur suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Détails par type d'impôts

I01 Impôts, taxes et droits	Comptes 2025	Variations C25-B25		Budget 2025
		en fr.	en %	
CHARGES	104'511'267	16'462'826	18.7%	88'048'441
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104'511'267	16'462'826	18.7%	88'048'441
REVENUS	9'188'080'949	186'062'888	2.1%	9'002'018'061
40 Revenus fiscaux	8'063'738'734	85'038'917	1.1%	7'978'699'817
42 Taxes	101'175'276	-39'728'968	-28.2%	140'904'244
43 Revenus divers	59'396'895	59'396'895	-	-
46 Revenus de transferts	963'770'045	81'356'045	9.2%	882'414'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'083'569'682	169'600'062	1.9%	8'913'969'620

I01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Comptes 2025	Variations C25-B25		Budget 2025
		en fr.	en %	
CHARGES	87'460'943	10'784'783	14.1%	76'676'160
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87'460'943	10'784'783	14.1%	76'676'160
REVENUS	5'620'106'600	230'867'501	4.3%	5'389'239'099
40 Revenus fiscaux	5'118'565'765	160'997'988	3.2%	4'957'567'777
42 Taxes	74'703'959	-37'667'362	-33.5%	112'371'322
43 Revenus divers	52'946'392	52'946'392	-	-
46 Revenus de transferts	373'890'483	54'590'483	17.1%	319'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'532'645'657	220'082'718	4.1%	5'312'562'939

I01.02 Impôts directs Personnes Morales	Comptes 2025	Variations C25-B25		Budget 2025
		en fr.	en %	
CHARGES	16'435'962	5'872'002	55.6%	10'563'960
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'435'962	5'872'002	55.6%	10'563'960
REVENUS	2'449'011'305	-119'068'700	-4.6%	2'568'080'006
40 Revenus fiscaux	1'875'542'506	-139'347'059	-6.9%	2'014'889'565
42 Taxes	25'688'981	-2'101'460	-7.6%	27'790'441
43 Revenus divers	6'450'503	6'450'503	-	-
46 Revenus de transferts	541'329'315	15'929'315	3.0%	525'400'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	2'432'575'343	-124'940'703	-4.9%	2'557'516'046

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2025	Variations C25-B25		Budget 2025
		en fr.	en %	
CHARGES	31'188	-152'457	-83.0%	183'645
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	31'188	-152'457	-83.0%	183'645
REVENUS	1'005'770'218	86'413'743	9.4%	919'356'475
40 Revenus fiscaux	958'791'243	75'348'768	8.5%	883'442'475
42 Taxes	109'257	109'257	-	-
46 Revenus de transferts	46'869'719	10'955'719	30.5%	35'914'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'005'739'031	86'566'201	9.4%	919'172'830

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2025	Variations C25-B25		Budget 2025
		en fr.	en %	
CHARGES	583'175	-41'501	-6.6%	624'676
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	583'175	-41'501	-6.6%	624'676
REVENUS	113'192'826	-12'149'656	-9.7%	125'342'482
40 Revenus fiscaux	110'839'219	-11'960'781	-9.7%	122'800'000
42 Taxes	673'079	-69'403	-9.3%	742'482
46 Revenus de transferts	1'680'528	-119'472	-6.6%	1'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	112'609'651	-12'108'155	-9.7%	124'717'806

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	87'913'673	-849'670	-1.0%	88'763'343	87'983'592
30 Charges de personnel	75'609'448	-1'202'082	-1.6%	76'811'530	74'889'126
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'567'383	-531'255	-10.4%	5'098'638	4'842'865
33 Amortissements du patrimoine administratif	153'818	1'643	1.1%	152'175	165'113
39 Facturations internes	7'583'023	882'023	13.2%	6'701'000	8'086'488
REVENUS	21'705'953	1'553'320	7.7%	20'152'633	24'865'521
42 Taxes et redevances	21'704'202	1'671'569	8.3%	20'032'633	24'863'530
43 Revenus divers	1'752	-118'248	-98.5%	120'000	1'991
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'207'719	2'402'991	-3.5%	-68'610'710	-63'118'070
<i>Coût d'état-major</i>	-1'648'329	67'188	-3.9%	-1'715'517	-1'594'386
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-25'380'781	-94'320	0.4%	-25'286'461	-30'291'129
COÛT COMPLET	-93'236'829	2'375'859	-2.5%	-95'612'688	-95'003'586

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	551.00	-15.05	-2.66%	566.05	544.10
<i>ETP fixes</i>	548.00	-13.55	-2.41%	561.55	542.10
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	-1.50	-33.33%	4.50	2.00

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature et projets prioritaires

En 2025, l'amélioration des prestations offertes au public s'est poursuivie à travers les actions du projet VISION AFC 2026. La navigation dans l'espace fiscal en ligne a été améliorée grâce au tableau de bord accessible dès la page d'accueil. Un espace dédié regroupe tous les courriers transmis par l'administration fiscale cantonale (AFC) et une nouvelle page intitulée *Mes comptes et paiements* simplifie l'accès aux informations pour effectuer un règlement par e-banking.

I02 Production et perception des impôts (suite)

Le nombre de dossiers d'assujettis, pour les personnes physiques et morales, a continué de progresser en 2025, comme en 2024, de 3%. Cela représente environ 12'000 dossiers supplémentaires à traiter. A la fin 2025, le taux de 86% de dossiers taxés a été atteint, soit 1 point au-dessus de la cible fixée à 85% pour l'année fiscale 2024.

Après deux années de croissance consécutives en 2022 et 2023, la fréquentation aux guichets et au téléphone a globalement baissé de 3% en 2025, ce qui représente près de 20'000 sollicitations en moins et qui a concerné plus précisément les appels téléphoniques. Avec 154'000 visites au guichet (+ 6'000 visiteurs soit +4% par rapport à 2024) et 480'000 appels téléphoniques (baisse des appels de 25'000 soit moins 5% par rapport à 2024), l'AFC a maintenu son temps d'attente moyen au guichet de 7 minutes et son taux de réponse au téléphone de plus de 90%. Le nombre de prestations en ligne a continué de progresser (+4 %) et affiche une croissance de près de 50% entre 2020 et 2025.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-1.2 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget en 2025 de 1.2 million, soit un écart de 2% qui s'explique par le nombre de postes vacants.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.5 million)

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de 0.5 million par rapport au budget de 5.1 millions. Cet écart est principalement dû aux frais bancaires inférieurs au budget.

42 Taxes et redevances (+1.7 million)

Un écart de 1 million sur les remboursements de frais de poursuites et de faillite, lié au nombre d'actes de recouvrement de créances effectués dans l'année, est constaté. De plus, le budget des émoluments, d'un montant de 13 millions, est dépassé de 0.7 million en 2025.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 2.1 : La gestion de l'impôt impayé s'est améliorée en 2025 avec une moyenne de 139 jours entre la facture d'impôt et la réquisition de poursuites, toutes catégories d'impôts concernées. L'amélioration entre 2024 et 2025 est de 14 jours.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.4%	98%	98.5%	98%	2028
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Ecart moyen en jours entre émission de bordereau de taxation et réquisition de poursuites (tous impôts cantonaux confondus)	Efficacité	139	< 180	153	< 180	2028
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	86%	85%	87%	85%	2028
4. Optimiser la productivité du personnel						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs et taxatrices)	Efficience	3'048	2'700	3'121	2'700	2028

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	569'045	530'000	553'657	650'000	2028
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	40.4%	35%	39.6%	> 40%	2028
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelle que soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	10'723	10'000	9'206	10'000	2028

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques

PM : Personnes morales

IBO : Impôt barème ordinaire

IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1 : Le ratio 2025 du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est calculé sur l'année fiscale N-4 soit 2021. Cet indicateur est stable pour se fixer à 98.4% soit légèrement supérieur à la cible de 98%.

Indicateur 3.1 : Le ratio du nombre de taxations produites pour l'année fiscale 2024 s'établit à 86% (contre 87% pour l'année fiscale 2023 au 31 décembre 2024). Le nombre de dossiers taxés pour les personnes physiques et les personnes morales est supérieur de près de 9'000 de celui atteint en 2024.



I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	714'262'930	42'521'109	6.3%	671'741'821	1'209'462'398
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	200'000	200'000	-	-	4'300'000
34 Charges financières	187'665'700	-8'000'849	-4.1%	195'666'549	201'253'820
36 Charges de transferts	417'065'420	0	0.0%	417'065'420	364'444'315
38 Charges extraordinaires	109'331'809	50'321'957	85.3%	59'009'852	639'464'263
REVENUS	580'490'561	148'986'544	34.5%	431'504'017	395'464'544
41 Patentes et concessions	158'386'610	119'700'010	309.4%	38'686'600	12'964'470
42 Taxes et redevances	15'904'447	2'590'494	19.5%	13'313'953	12'197'338
43 Revenus divers	6'064'427	1'879'762	44.9%	4'184'665	3'172'294
44 Revenus financiers	236'290'635	24'816'278	11.7%	211'474'357	201'733'783
46 Revenus de transferts	163'844'442	0	0.0%	163'844'442	165'396'660
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-133'772'368	106'465'436	-44.3%	-240'237'804	-813'997'854
COÛT COMPLET	-133'772'368	106'465'436	-44.3%	-240'237'804	-813'997'854

POSTES

Compte 2025	Variations C25-B25	Budget 2025	Compte 2024
	en ETP	en %	

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I03.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- I03.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- I03.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- I03.04 Intérêts fiscaux
- I03.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- I03.06 RPT
- I03.07 Recapitalisation des institutions de prévoyance

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Durant l'année 2025, la BNS a poursuivi la réduction de son taux directeur pour le porter à 0.00% en juin 2025, la pression inflationniste diminuant. Les taux d'intérêts suisses à très court terme ont ainsi baissé par rapport à l'année précédente, alors que ceux à long terme ont progressé, rendant la pente de la courbe des taux d'intérêts plus raide. Dans ce contexte, le canton a effectué un retour sur le marché des capitaux suisse après presque 4 ans d'absence et réalisé des emprunts publics pour un montant total de 770 millions et pour des durées allant de 6 à 40 ans.

Lors de sa dernière évaluation de décembre 2025, Standard & Poor's a confirmé la note de référence à long terme du canton de Genève (AA+). Le maintien de cette note à long terme est toutefois conditionné par Standard & Poor's à la capacité du canton de mettre en œuvre des mesures d'économies afin de maîtriser l'évolution des charges.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

1. Intérêts et frais financiers de la dette financière

Le montant des intérêts et frais financiers de la dette représente 92.0 millions (nature 34), soit 10.5 millions de moins qu'au budget, et 15.3 millions de moins par rapport aux comptes 2024. Cette différence s'explique, malgré une augmentation du niveau de la dette de 1 milliard par rapport à fin 2024, par la baisse constatée du niveau général des taux d'intérêts.

Par ailleurs, les charges d'intérêts sur comptes courants et dépôts sont inférieures au budget de 1 million (nature 34).

Enfin, le taux moyen de la dette s'est élevé en 2025 à 0.87%, soit nettement en deçà de la limite maximale de 1.10% fixée lors de l'élaboration du budget, à nouveau en raison de la baisse du niveau général des taux d'intérêt.

2. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Nature 34 : A l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), les cessions de terrains de l'Etat sont réalisées en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours. Les pertes potentielles issues de ces opérations sont toujours difficiles à estimer lors de l'élaboration du budget. En 2025, elles sont liées

- au plan localisé de quartier (PLQ) « Batelle-Tambourine » (7.2 millions);
- à la cession d'un terrain à la Fondation Praille-Acacias-Vernets (FPAV) (0.5 million).

A cela s'ajoutent des écritures de moins-values qui ont été comptabilisées à l'office cantonal des bâtiments (OCBA) suite, principalement, à des démolitions de villas (0.4 million). Finalement, les charges financières, hors intérêts de la dette, se montent à 0.4 million en raison de pertes de change issues principalement des variations du taux de change qui ne peuvent pas être budgétées.

Nature 43 : un revenu de 0.4 million a été comptabilisé au titre de la reprise partielle de la provision sur le prêt accordé à la société immobilière Terrains Nord Aviation suite à la vente d'une parcelle par cette dernière.

Nature 44 : Les revenus financiers (nature 44) de l'OCLPF sont composés des produits des cessions de terrains de l'Etat réalisés en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours et difficiles à estimer lors de l'établissement du budget. En 2025, on note notamment une cession dans la commune de Lancy ainsi que dans la commune de Bernex (4.3 millions par rapport au budget voté). De plus, les autres revenus financiers se montent à 0.5 million, en raison principalement des variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétées.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 119.7 millions en raison :

- de la part au bénéfice de la Banque nationale Suisse (BNS) qui se monte à 116.8 millions. Aucune distribution n'était prévue au budget 2025 en raison d'une réserve pour distributions futures à fin 2023 fortement négative. A la suite d'un bénéfice net de 80.7 milliards en 2024, la BNS a finalement été en mesure de verser 3 milliards de francs à la Confédération et aux cantons en 2025, dont 116.8 millions pour le canton de Genève;
- d'un revenu de 27.8 millions en lien avec le rappel de billets de banque par la BNS, supérieur de 0.3 million par rapport au budget;
- de la redevance versée par le Parking du Pont du Mont-Blanc qui est plus importante que budgétée (+.0.6 million);
- d'un écart de +2 millions sur la redevance pour l'utilisation du domaine public par les Services industriels de Genève (SIG).

Les revenus divers (nature 43) sont inférieurs au budget de 0.7 million principalement en raison de revenus provenant des successions en déshérence inférieurs aux prévisions budgétaires (-0.5 million) et la baisse des revenus d'intérêts de la caisse des consignations (-0.2 million).

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget de 6.3 millions en raison des éléments principaux suivants :

- les revenus des intérêts sur placement à court terme sont inférieurs au budget de 4.9 millions en raison de la baisse des taux d'intérêt d'une part et celle des montants effectivement placés d'autre part;
- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève (BCGE) pour l'année 2025 sont inférieurs au budget de 3.8 millions ; le budget 2025 prévoyait un dividende en hausse alors que les dividendes de la BCGE ont été maintenus au même niveau que ceux reçus en 2024;
- un dividende exceptionnel d'une société immobilière de 2.2 millions, budgété à hauteur de 50'000 francs, a été perçu par l'Etat;

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont inférieures au budget 2025 de 1.2 million. Le budget 2025, d'un montant de 30 millions, avait été aligné avec les charges comptabilisées en 2024 suite à la fixation du taux d'intérêt à 0.5%.

Les revenus d'intérêts (nature 44) présentent un écart de +26.3 millions avec le budget établi à 140 millions. Cet écart est dû plus spécifiquement à quelques dossiers de personnes morales.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du recouvrement transversal (nature 42 et 43) sont supérieurs de 2.1 millions au budget principalement en raison des recouvrements de créances impayées plus importants que prévu (+0.9 million) et des revenus des actifs de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE (+1.2 million).

Concernant le contentieux géré par l'administration fiscale cantonale, les recettes constatées suite au retour à meilleure fortune des débiteurs sont supérieures au budget de 2.6 millions (nature 42).

6. Péréquation financière intercantonale

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources pour un montant de 413.8 millions (nature 36) ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur pour un montant de 3.3 millions (nature 36). Il perçoit au titre de la compensation des charges 163.8 millions (nature 46). La participation nette 2025 du canton de Genève s'élève ainsi à 253.2 millions, en augmentation de 54.2 millions en comparaison aux comptes 2024.

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

7. Recapitalisation des institutions de prévoyance

En 2022, une provision (nature 31) a été comptabilisée dans le cadre du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Celle-ci représente le risque d'actionnement par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation. En 2025, une dotation supplémentaire non budgétée de 0.2 million (+4.3 millions en 2024) a été comptabilisée, portant le montant de la provision à 49.5 millions. Ce montant supplémentaire s'explique d'une part par l'acquisition d'une année supplémentaire d'assurance ainsi que par l'incidence des mécanismes salariaux, augmentant les capitaux de prévoyance de la CPEG, et d'autre part par l'évolution, à la baisse, des effectifs concernés, diminuant les capitaux de prévoyance de la CPEG.

La charge d'intérêt (nature 34) de la recapitalisation de la CPEG est inférieure au budget de 3.8 millions en raison d'un remboursement extraordinaire du prêt simultané de 500 millions réalisé en 2025.

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38), relatif à la recapitalisation de la CPEG, est supérieur au budget de 50 millions, le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge, en 2025, un amortissement supplémentaire du coût de cette recapitalisation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	0.87%	≤ 1.1%	1.02%	≤ 1.4%	2028
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	11.52%	≤ 30%	5.6%	≤ 30%	2028
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	18.09%	≤ 25%	14.3%	≤ 25%	2028

I04 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	35'225'204	-571'453	-1.6%	35'796'657	35'155'441
30 Charges de personnel	30'058'912	-319'184	-1.1%	30'378'096	29'869'409
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'031'834	-245'473	-4.7%	5'277'307	5'139'086
33 Amortissements du patrimoine administratif	114'278	9'024	8.6%	105'254	127'377
34 Charges financières	320	320	-	-	238
39 Facturations internes	19'860	-16'140	-44.8%	36'000	19'331
REVENUS	36'100'697	2'315'736	6.9%	33'784'961	38'536'564
42 Taxes et redevances	25'964'382	1'458'121	5.9%	24'506'261	27'938'903
43 Revenus divers	10'688	9'688	968.8%	1'000	16'449
44 Revenus financiers	571	571	-	-	13
49 Facturations internes	10'125'056	847'356	9.1%	9'277'700	10'581'199
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	875'494	2'887'190	-143.5%	-2'011'696	3'381'123
<i>Coût d'état-major</i>	-655'301	23'167	-3.4%	-678'468	-635'918
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-16'067'389	2'041'459	-11.3%	-18'108'848	-17'817'886
COÛT COMPLET	-15'847'196	4'951'816	-23.8%	-20'799'012	-15'072'681

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	230.75	-6.65	-2.80%	237.40	232.48
<i>ETP fixes</i>	221.05	-13.65	-5.82%	234.70	226.18
<i>ETP auxiliaires</i>	9.70	7.00	259.26%	2.70	6.30

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF), pourvues d'une direction générale conjointe (DGPF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I04.01 Exécution des poursuites
- I04.02 Exécution des faillites

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projet prioritaire

En vue d'augmenter la performance de traitement des dossiers numérisés et de rendre leurs services toujours plus accessibles au public, les offices cantonaux des poursuites et des faillites (OCP et OCF) ont continué à développer leurs systèmes informatiques, dans le cadre de la loi d'investissement 13556. Ainsi, l'offre de prestations en ligne de l'OCP s'est enrichie d'un espace permettant aux créanciers de consulter l'ensemble des poursuites qu'ils ont diligentées. Un autre espace de consultation en ligne destiné aux personnes poursuivies est également en préparation. Enfin, il est maintenant possible de prendre rendez-vous en ligne pour éviter toute attente à la caisse de l'OCP.

Autres projets d'importance stratégique

L'OCF et l'OCP ont mis en œuvre les nouvelles dispositions du droit fédéral, notamment l'article 43 LP révisé en 2025. Ainsi, les nouvelles faillites déclenchées par les créanciers publics, concernant en particulier les dettes d'impôts et de cotisations sociales, s'ajoutent désormais aux nombreuses faillites conjoncturelles observées depuis deux ans. Il en résulte une augmentation de 40% des dossiers à traiter par l'OCF.

L'OCF et l'OCP ont porté une grande attention à l'efficacité et à la qualité de leurs prestations. Il en a résulté une nouvelle diminution du nombre de plaintes admises par l'autorité de surveillance. Par ailleurs, les offices ont maintenu leurs actions de sensibilisation au sein du programme cantonal de lutte contre le surendettement, ainsi que leur contribution à la dénonciation pénale des infractions en matière de poursuite et de faillite.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (-0.3 million)

L'écart de -0.3 million de francs s'explique par plusieurs postes vacants et par les délais de recrutement dans les fonctions concernées.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.2 million)

L'écart de -0.2 million de francs s'explique principalement par la modification du processus de refacturation dans les procédures de faillites, à savoir que les frais directement refacturés dans les dossiers n'impactent plus les charges de l'office.

42 Taxes et redevances (+1.5 million)

L'écart de +1.5 million de francs sur les émoluments par rapport au budget s'explique par l'important nombre des poursuites introduites en 2024, qui a encore généré des revenus en 2025. Le montant du budget 2025 avait été fixé au même niveau que 2024, en attendant d'observer l'impact de plusieurs modifications légales.

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

Indicateur 2.1 : En 2025, le nombre des réquisitions de poursuite ayant diminué, le niveau de cet indicateur a également baissé.

Indicateur 2.2 : L'indicateur s'est encore amélioré, avec seulement 24 plaintes admises par l'autorité de surveillance en 2025. Ce résultat confirme l'évolution positive de l'OCP depuis plusieurs années et reflète la qualité des prestations, la célérité de traitement des dossiers, ainsi que le bon fonctionnement général de l'office.

Indicateurs 3.1 et 3.2 : Les temps d'attente des usagers et des usagers aux guichets physiques sont optimisés, grâce à une meilleure stabilité du réseau informatique et malgré une fréquentation en hausse.

Indicateur 4.2 : Au vu de l'augmentation importante du nombre des faillites en 2024 et en 2025, notamment les faillites d'entreprises désormais requises par les créanciers de droit public (art. 43 LP), la cible est très largement dépassée.

I04 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai moyen, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	6	< 10	7.1	≤ 10	2029
2. Optimiser le traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaboratrice et collaborateur	Efficience	1'388	1'500	1'585	1'500	2029
2.2 Nombre de plaintes admises et partiellement admises par l'autorité de surveillance	Qualité	24	< 60	38	≤ 50	2029
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 30 minutes	Efficacité	99%	95%	96%	≥ 95%	2029
3.2 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 20 minutes	Efficacité	94%	85%	85%	≥ 85%	2029
3.3 Délai moyen, en jours, de délivrance d'un extrait du registre (hors guichet)	Efficacité	0.9	< 2	0.9	≤ 2	2029
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance ou le SAI dans le traitement des faillites et nombre de condamnations civiles pour dommage illicite (article 5 LP)	Qualité	0	≤ 1	0	≤ 1	2026
4.2 Nombre de faillites à traiter par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	63.7	46	45.4	43	2029

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet objectif de célérité du traitement, fixé par l'autorité de surveillance à 10 jours, est respecté notamment grâce à l'efficacité des transmissions numériques e-LP.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur d'efficience se calcule en rapportant le nombre de réquisitions de poursuite traitées à l'effectif moyen annuel du personnel de l'OCP.

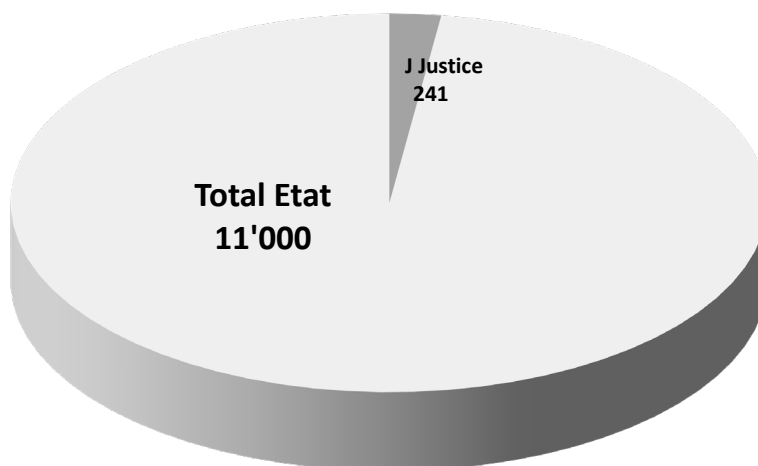
Indicateur 3.3 : Le délai moyen d'émission des extraits du registre des poursuites, commandés en ligne ou par courrier, reste excellent en 2025. Cet indicateur fait abstraction des 27% d'extraits délivrés au guichet, déjà couverts par les indicateurs 3.1 et 3.2.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur décrit la capacité de l'OCF à traiter les dossiers entrants en fonction du nombre de gestionnaires responsables de dossiers. L'objectif à long terme ne devrait pas excéder 43 dossiers en moyenne, pour permettre aux gestionnaires d'approfondir la recherche d'actifs saisissables, tout en respectant le délai de liquidation d'un an requis par l'article 270 LP.

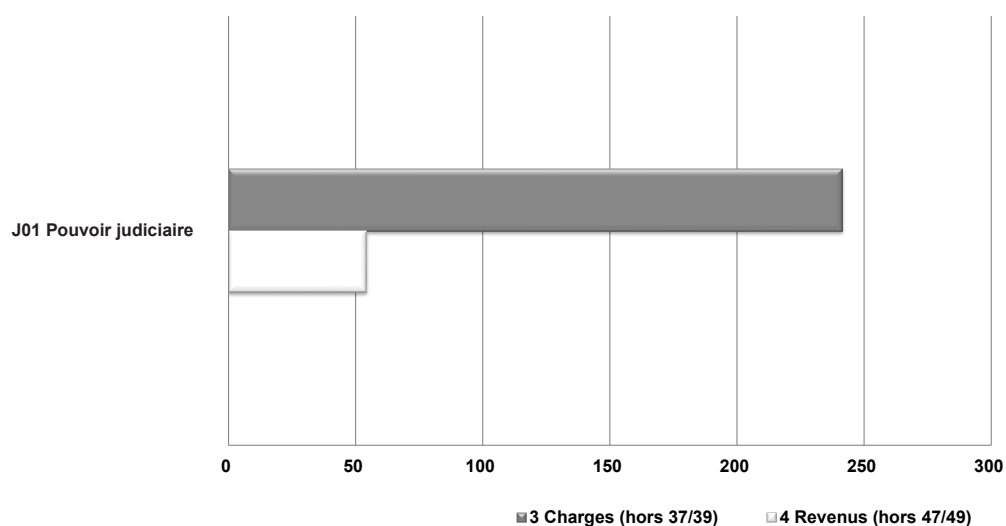


J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice 2025 a été marqué, pour ce qui concerne les charges de personnel, par l'engagement progressif des nouveaux postes obtenus au budget, avec un décalage dans le temps plus important que prévu, induisant un disponible sur les charges de personnel.

S'agissant des charges de biens et services, les moyens supplémentaires obtenus au budget 2025 ont été entièrement consommés. Les provisions pour débiteurs douteux ont en revanche augmenté de manière importante en 2025, notamment en raison de la hausse de certains revenus faisant d'emblée l'objet d'une provision à raison des deux tiers des montants, induisant ainsi un dépassement qui a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès du Conseil d'Etat, compétent en la matière.

Les revenus sont quant à eux inférieurs au montant budgété, principalement en raison des confiscations pénales, qui sont par définition aléatoires et imprévisibles.



J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	241'942'080	1'270'494	0.5%	240'671'586	233'580'469
30 Charges de personnel	165'816'571	-2'133'686	-1.3%	167'950'257	159'682'053
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	71'533'746	2'707'745	3.9%	68'826'001	68'095'726
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'646'927	501'199	15.9%	3'145'728	4'959'428
34 Charges financières	1'963	-3'037	-60.7%	5'000	49
36 Charges de transferts	222'266	194'066	688.2%	28'200	28'200
39 Facturations internes	720'608	4'208	0.6%	716'400	815'012
REVENUS	55'141'653	-4'278'905	-7.2%	59'420'558	61'136'445
42 Taxes et redevances	46'331'239	-182'819	-0.4%	46'514'058	47'275'220
43 Revenus divers	7'876'709	-4'090'691	-34.2%	11'967'400	12'897'174
44 Revenus financiers	4	4	-	-	18
49 Facturations internes	933'702	-5'398	-0.6%	939'100	964'034
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-186'800'427	-5'549'399	3.1%	-181'251'028	-172'444'023
Coût des prestations de moyens	-34'075'947	-844'260	2.5%	-33'231'687	-32'708'732
COÛT COMPLET	-220'876'374	-6'393'659	3.0%	-214'482'715	-205'152'755

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	917.10	6.86	0.75%	910.24	888.43
ETP fixes	854.80	-1.44	-0.17%	856.24	824.20
ETP auxiliaires	59.80	6.80	12.83%	53.00	62.70
ETP agents spécialisés	2.50	1.50	150.00%	1.00	1.53

Descriptif du programme

La mission du troisième Pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. La politique publique Justice comprend un seul programme (Pouvoir judiciaire), principalement composé de la justice civile, la justice pénale et la justice de droit public. Conformément à l'art. 120 de la Constitution de la République et canton de Genève (A 2 00), le programme comprend une nouvelle prestation depuis janvier 2024, consistant à encourager la médiation. Vu l'autonomie de gestion garantie au Pouvoir judiciaire par la constitution, il comprend en outre une prestation Gouvernance.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le Ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public tranchent quant à elles les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers; elles contrôlent l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal; elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; elles convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels; elles ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, délivrent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Le bureau de la médiation, rattaché au Pouvoir judiciaire, a pour mission d'encourager le développement de la médiation. Il informe à cet effet le public, renseigne les personnes en litige qui le consultent spontanément, sur conseil de leur avocate ou avocat ou encore sur exhortation de l'autorité judiciaire, et facilite l'initialisation des processus de médiation, y compris en autorisant leur financement par le Pouvoir judiciaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative
- J01.05 Médiation

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Le budget 2025 du Pouvoir judiciaire a permis de financer :

- un premier renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, pour répondre aux besoins structurels de la juridiction et concrétiser les efforts de stabilisation du dispositif de protection (programme GM-RePAir) ;
- une première étape dans l'internalisation de compétences clés à la direction des systèmes d'information dans le cadre de la transition numérique de la justice (projets eDossier judiciaire et Justitia 4.0) ;
- la poursuite du renforcement des juridictions pénales conformément aux besoins avérés depuis plusieurs années, y compris la charge induite par la dernière révision du code de procédure pénale ;
- l'adaptation des enveloppes budgétaires aux dépenses contraintes directement liées à l'instruction des procédures judiciaires et l'assistance judiciaire, ainsi que le financement des coûts de fonctionnement du
- système d'information du Pouvoir judiciaire avec la transition numérique de la justice en Suisse ; l'impact des mécanismes salariaux transversaux, correspondant pour l'essentiel à l'annuité 2025.

Les négociations menées entre le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire au cours du processus budgétaire 2025 n'avaient pas permis d'aboutir à un accord, si bien que le Grand Conseil s'était vu soumettre deux versions de projet de budget 2025 distinctes pour la politique publique J. Le Grand Conseil avait finalement retenu la version du projet de budget 2025 du Conseil d'Etat, réduisant les moyens octroyés aux autorités judiciaires à un niveau que la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire estimait inconciliable avec la charge et les défis actuels de la justice. Elle a ainsi sollicité et obtenu de la commission des finances du Grand Conseil une autorisation de crédit supplémentaire courant 2025 qui lui a permis, en toute fin d'année 2025 voire au début de l'année 2026 :

- d'adapter en partie la dotation des juridictions civiles à leur charge en augmentation et à l'entrée en vigueur de la révision du code de procédure civile ;
- de faire face aux besoins dans le traitement du contentieux du bail à loyer ;
- de poursuivre le renforcement du Ministère public par la création de postes auxquels il avait dû être renoncé dans le cadre du projet de budget 2025, alors qu'ils étaient liés à l'augmentation de la dotation en magistrates ou magistrats titulaires et aux quelque mille audiences supplémentaires tenues chaque année suite à l'introduction, dans le cadre de la révision du code de procédure pénale entrée en vigueur en 2024, du nouvel article 352a.

L'exercice 2025 a été marqué par l'engagement progressif des nouveaux postes obtenus au budget avec un décalage dans le temps plus important que prévu, induisant un disponible sur les charges de personnel.

S'agissant des charges de biens et services, et en particulier des dépenses liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, frais de curatelles, indemnités octroyées en application de l'art. 429 CPP, etc.), les moyens supplémentaires obtenus au budget 2025 ont été entièrement consommés. Les provisions pour débiteurs douteux ont en revanche augmenté de manière importante en 2025, notamment en raison de la hausse de certains revenus faisant d'emblée l'objet d'une provision à raison des deux tiers des montants, induisant ainsi un dépassement qui a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès du Conseil d'Etat, compétent en la matière.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2025 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

30 Charges de personnel - écart positif de 2.1 millions - disponible

L'écart provient pour l'essentiel d'un décalage dans le temps plus important que prévu pour recruter les titulaires des postes obtenus au budget 2025

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - écart négatif de 2.7 millions - écart d'estimation

L'écart s'explique par :

- un dépassement de 2.6 millions sur les dotations aux provisions, principalement de la filière pénale (2 millions) en raison du prononcé d'une créance compensatrice d'un montant particulièrement élevé et provisionné immédiatement à hauteur des deux tiers, mais également de la filière civile (0.6 million), dont le budget est insuffisant depuis plusieurs années. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été adressée au Conseil d'Etat, compétent en la matière, qui l'a accordée.
- un léger dépassement, inférieur à 0.1 million, sur les charges monétaires de la compétence du Grand Conseil.

43 Revenus divers - écart négatif de 4.1 millions - écart d'estimation

L'écart provient principalement des confiscations pénales, ces revenus étant par définition aléatoires et peu prévisibles.

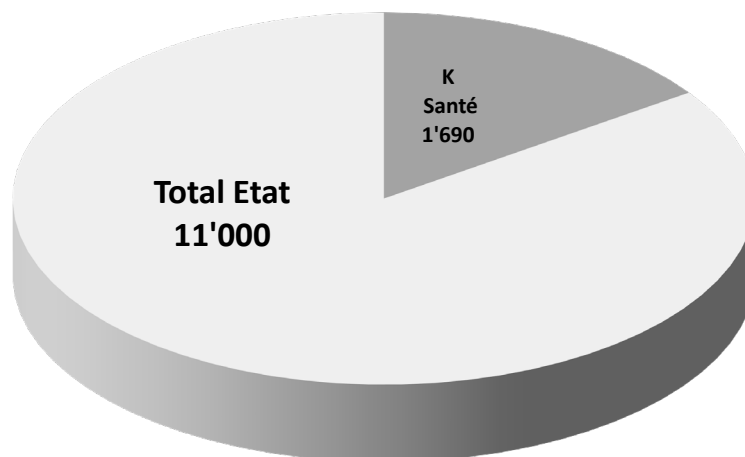
Objectifs et indicateurs

Le Pouvoir judiciaire a décidé de revoir les objectifs et indicateurs publiés à l'appui des documents budgétaires et comptables, notamment pour s'assurer de leur cohérence avec les indicateurs publiés dans son compte rendu d'activité annuel. De nouveaux objectifs et indicateurs seront présentés dans le cadre du projet de budget 2027. Dans l'intervalle, les anciens indicateurs ont été supprimés.

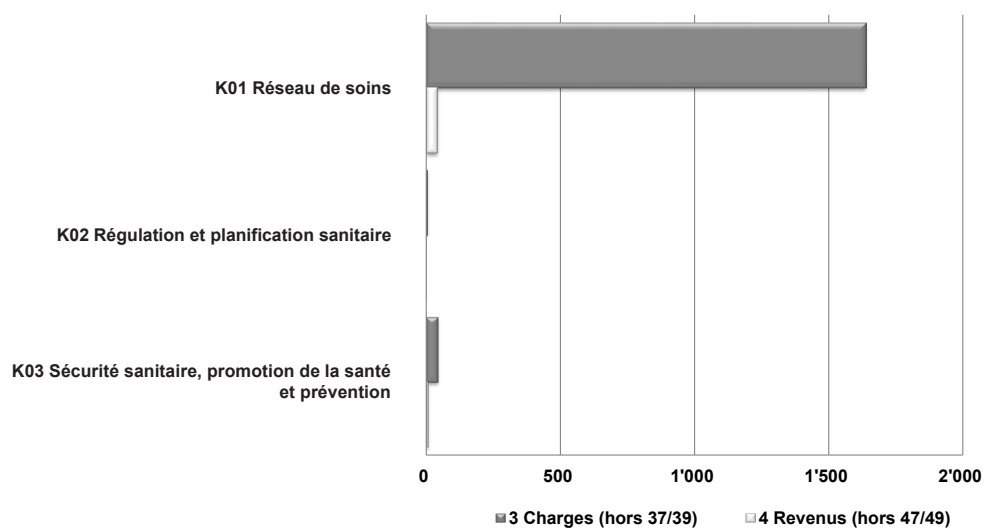


K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





K Santé

Synthèse des priorités

En 2025, la politique publique de la santé a mis l'accent sur la mise en œuvre de la planification sanitaire cantonale, l'optimisation de l'offre de soins au travers du renouvellement de la liste hospitalière, l'amélioration de la coordination et de l'efficacité des soins au sein du réseau de soins, les actions de prévention des maladies et de promotion de la santé.

Début 2025, le **plan cantonal de promotion de la santé et de prévention** montre une évolution globalement positive, avec une large part d'actions atteignant leurs objectifs. Ces mesures renforcent la prévention, améliorent l'accès aux soins et soutiennent des comportements favorables à la santé, notamment dans les domaines des maladies chroniques, des addictions et de la santé mentale. Le renforcement des moyens financiers et des outils de suivi témoigne d'une approche globale et durable de la santé publique.

Au niveau de la **cohérence de l'offre des soins**, à la suite du renouvellement de la planification sanitaire quadriennale, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté déterminant la liste des hôpitaux admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), à compter du 1^{er} octobre 2025. À l'issue de la procédure d'appel d'offres, quatorze établissements médicaux situés dans le canton de Genève, ainsi qu'un établissement vaudois, ont été sélectionnés pour figurer sur la liste hospitalière révisée, permettant de couvrir les besoins en soins stationnaires de la population genevoise dans les secteurs des soins somatiques aigus, des maisons de naissance, de la réadaptation et de la psychiatrie ainsi que des unités d'accueil temporaire médicalisées.

Concernant l'offre de soins de premier recours, le canton de Genève poursuit le déploiement progressif du dispositif de maisons de santé, qui vise à renforcer l'accès aux soins primaires, la coordination interprofessionnelle et l'intégration des actions de prévention et de promotion de la santé. À la suite des premiers constats, et au vu du projet BELUGA de caisse d'assurance-maladie publique, des réflexions sont menées afin de faire évoluer les maisons de santé, et plus généralement l'organisation actuelle du réseau de soins, **vers un réseau de santé** cantonal qui aura pour principaux objectifs de préserver l'autonomie de la population, favoriser le maintien à domicile, éviter les hospitalisations et retarder les institutionnalisations, favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention et la promotion de la santé.

La construction et le déploiement des futurs outils de **santé numérique**, tels que le plan de soins partagé (PSP), le plan de médication partagé (PMP) ou la télémédecine se sont poursuivis en 2025, en étroite collaboration avec les institutions concernées, les patients partenaires et les professionnels de santé, dans le cadre du programme santé numérique (loi 13004) et de l'association intercantonale CARA. Des travaux conséquents ont été menés afin de définir les contours du futur portail santé Genève (SaGe), qui permettra à la population de mieux s'orienter dans l'offre de santé, en bénéficiant d'informations cohérentes et fiables.

Le département de la santé et des mobilités (DSM) a défini la vision stratégique en matière de santé numérique, en partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), afin de s'aligner avec les grandes orientations de santé publique. Le canton a poursuivi son action dans le déploiement du dossier électronique du patient (DEP) à travers l'association CARA et le dispositif cantonal. Sur les 35'749 dossiers ouverts pour les 5 cantons membres de CARA, le canton de Genève représente le plus grand nombre, avec 16'768 dossiers électroniques.

En 2025, la réponse aux besoins de la population en matière de **soins urgents ambulatoires a été renforcée avec le lancement d'un nouveau dispositif cantonal (projet RUG+)**. Dans un contexte de pression croissante sur les urgences hospitalières et d'augmentation des demandes de soins non programmés, ce dispositif offre une réponse concrète et opérationnelle visant à mieux orienter la population, en optimisant les ressources existantes et proposant des solutions innovantes, et de mieux coordonner avec l'ensemble des acteurs de santé genevois.

Le dispositif repose sur trois piliers complémentaires: la Centrale Santé Genève (CeSaGe), porte d'entrée unique pour les consultations pressantes non urgentes, soutenue par l'outil de tri « InfoMed »; le renforcement et la coordination des alternatives aux urgences hospitalières (garde médicale, pharmacies, l'Équipe Mobile d'Urgence - EMU - de l'IMAD, services médicaux à domicile et permanences); un pilotage renforcé, intégrant un suivi stratégique, des tableaux de bord communs et un référentiel partagé.

Ce déploiement progressif, amorcé dès l'hiver 2025-26, s'accompagne d'actions de communication ciblées et d'une évaluation continue de son impact, marquant une étape structurante vers un réseau de santé plus intégré, lisible et performant, en cohérence avec les orientations du Conseil d'État en matière de santé publique.

IMAD

En 2025, l'IMAD a confirmé son rôle cardinal dans la politique cantonale de santé et du maintien à domicile. Face au vieillissement de la population, aux maladies chroniques et à la pénurie de personnel, elle a poursuivi sa transformation pour garantir des soins de qualité, adaptés à tous les âges et toutes les situations. Grâce à son ancrage de proximité, à des interventions précoces et à une coordination interprofessionnelle renforcée, l'institution a contribué à limiter les hospitalisations évitables et à soutenir l'efficacité du système de santé.

HUG

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité de l'année 2024 et se caractérise par une progression soutenue de l'activité, tant en hospitalisation qu'en soins ambulatoires.

Le volume d'activité stationnaire (qui représente les 2/3 de l'activité facturée) enregistre une progression de 1 %, soit environ 800 séjours supplémentaires par rapport à l'année précédente. Une préoccupation majeure subsiste concernant la hausse préoccupante du nombre de patients et patientes en attente de placement (lits de soins de maintien), lesquels occupent un nombre de lits supérieur aux capacités initialement allouées. Du côté de l'activité ambulatoire, la progression de l'ordre de 3 % dépasse également les cibles budgétaires. L'activité chirurgicale, avec un rythme de 2 600 interventions par mois, ainsi que les entrées aux urgences (plus de 400 par jour) sont le reflet d'une activité en constante augmentation depuis la pandémie Covid.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	1'637'774'083	32'824'046	2.0%	1'604'950'037	1'581'395'919
30 Charges de personnel	3'816'859	-556'252	-12.7%	4'373'111	3'731'240
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'940'821	-956'112	-10.7%	8'896'933	6'272'062
33 Amortissements du patrimoine administratif	153'533	1'027	0.7%	152'506	166'560
36 Charges de transferts	1'625'862'869	34'335'382	2.2%	1'591'527'487	1'571'226'057
REVENUS	41'405'788	10'441'740	33.7%	30'964'048	41'998'564
42 Taxes et redevances	730'150	-1'473'796	-66.9%	2'203'946	906'136
43 Revenus divers	24'100'908	11'067'468	84.9%	13'033'440	17'724'518
46 Revenus de transferts	16'574'731	848'069	5.4%	15'726'662	23'367'910
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'596'368'295	-22'382'306	1.4%	-1'573'985'989	-1'539'397'356
<i>Coût d'état-major</i>	-201'985	9'758	-4.6%	-211'743	-206'412
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-21'551'339	2'004'647	-8.5%	-23'555'986	-23'153'131
COÛT COMPLET	-1'618'121'619	-20'367'900	1.3%	-1'597'753'719	-1'562'756'899

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	21.12	-3.81	-15.28%	24.93	20.04
<i>ETP fixes</i>	18.67	-4.47	-19.32%	23.14	18.80
<i>ETP auxiliaires</i>	0.45	-0.34	-43.04%	0.79	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	1.00	100.00%	1.00	1.24

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui:

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise les prestations de répit;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) ainsi que par le service du numérique et du réseau de soins (office cantonal de la santé - OCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

En 2025 une réflexion a été menée pour faire évoluer le **réseau de soins cantonal** dédié au maintien à domicile (loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile - LORSDom, rsGE K 1 04), vers un réseau de soins et de santé communautaire. Trois missions ont été identifiées: promouvoir le maintien à domicile en évitant les hospitalisations inutiles et en retardant l'entrée en EMS, en particulier par la détection précoce des patientes et patients complexes et fragiles, ainsi que par une meilleure coordination des soins; favoriser l'accès aux soins pour les populations vulnérables; développer des programmes structurés de prévention et promotion de la santé. Les travaux visent à définir la stratégie et l'organisation à long terme du réseau de soins cantonal, entre les médecins de premiers recours, les réseaux ambulatoires privés, les organisations d'aide et de soins à domicile (OASD), les autres professionnelles et professionnels de la santé ainsi que les HUG et l'IMAD, en proposant une feuille de route et un premier réseau pilote en 2026. Ces actions vont contribuer à l'optimisation du système de soins et à garantir l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble de la population.

Le canton a soutenu financièrement cinq **maisons de santé** en 2025, pour des prestations de coordination, de promotion de la santé et de prévention. Les prestations réalisées par ces maisons de santé se poursuivront dans le cadre plus large du réseau de soins.

Le canton a poursuivi le financement du **dispositif de coordination de la personne âgée fragile** (COGERIA). Il a pour objectif d'intégrer la prestation d'évaluation gériatrique délivrée par COGERIA dans le cadre du réseau de soins cantonal, en tenant compte des dimensions territoriales et du travail interdisciplinaire alliant expertises sociale et sanitaire, deux éléments qui font la richesse et le succès de COGERIA.

La hausse des **soins à domicile** observée ces dernières années se poursuit, avec une progression de près de 4 % du financement résiduel par rapport à 2024, l'IMAD demeurant l'acteur principal du secteur. En 2025, les soins à domicile ont ainsi représenté près de 166 millions de francs de financement résiduel, correspondant à environ 1.4 million d'heures de prestations.

Le règlement sur l'admission des fournisseurs de prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (RAFAOS, rsGE J 3 05.50) est entré en vigueur le 5 novembre 2025. Il fixe notamment les conditions d'admission des prestataires de soins, renforce les exigences de qualité, d'économicité et de transparence, et consolide les instruments de surveillance cantonaux.

L'ensemble de ces mesures vont contribuer à renforcer la qualité et la continuité des soins.

La dernière des trois formations organisées pour les professionnels de la santé et du social, qui concerne le domaine médico-social, a démarré en 2025. Un projet de formation sur six jours dédié aux bénévoles est en cours d'élaboration avec les HUG, la Croix-Rouge genevoise et la Maison de Tara. Élaboré en 2024, un label qualité pour les OASD a été mis en œuvre sur deux sites pilotes durant l'année 2025. Cette démarche doit encore être approuvée par l'association Palliative suisse avant d'être diffusée en 2026.

L'office cantonal de la santé (OCS) a œuvré à la surveillance des **contrats de prestations** (CP) 2024-2027 des HUG et de l'IMAD. Faisant suite aux recommandations de la Cour des Comptes, le canton œuvre au renforcement du pilotage des missions d'intérêt général (MIG) de ces deux établissements publics autonomes (EPA). Dans ce contexte, une directive départementale a été mise en place en 2025, permettant notamment de clarifier les rôles des parties prenantes ainsi que l'organisation du suivi des MIG. Ces travaux seront utiles pour la prochaine refonte des contrats de prestations des HUG et de l'IMAD. Une nouvelle ressource (1 ETP d'agent spécialisé) a été allouée au secteur du réseau de soins pour contribuer au pilotage des MIG et au suivi des recommandations de la Cour des Comptes.

Le **plan Alzheimer** du canton de Genève s'est poursuivi avec la rédaction d'un rapport intitulé « EMS / Lieux de vie spécialisés en psychogériatrie » a été élaboré conjointement avec le DCS durant le deuxième semestre 2024. Ce rapport a été complété et validé en 2025 par le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA). Développé avec l'IMAD, les HUG et la Fegems, un e-learning a complété en 2025 le programme de formation sur les démences.

Dans le domaine de la **santé numérique**, les projets de développements communs à l'Etat, aux HUG et à l'IMAD selon la loi d'investissement 13004 (programme santé numérique, PSN) se sont poursuivis. Le projet portail santé

K01 Réseau de soins (suite)

Genève (SaGE) a été lancé avec un large sondage citoyen et des ateliers métier, qui ont permis de présenter un prototype à la population aux Automnales et aux professionnels. Ces étapes ont permis de valider l'utilité du projet et sa réalisation future. Suite à la rédaction de l'appel d'offre pour la réalisation du référentiel des professionnels de santé, le processus d'adjudication est en cours. Le projet de téléconsultation assistée en officine s'est poursuivi, notamment avec l'intégration de 10 nouvelles pharmacies.

La décision a été prise de sortir le plan de médication partagé (PMP) et le plan de soins partagé (PSP) du programme santé numérique, ce qui n'entrave pas la bonne avancée des deux projets. En effet, afin de maximiser leurs chances d'être déployés à plus large échelle, et afin de profiter de synergies pour le financement, il a été acté que le PMP et le PSP devaient être gérés par l'association CARA. Ceci permettra une meilleure visibilité au niveau fédéral avec le groupe eMedication de DigiSanté. Concernant le PSP, la phase de projet a été clôturée et différents pilotes ont été réalisés au sein du canton.

Le canton de Genève a également poursuivi sa participation au déploiement du dossier électronique du patient (DEP), avec CARA. Un regroupement avec deux autres communautés, emedo et eSANITA, marque une nouvelle étape, toujours sous le nom de CARA. Cette association permettra de garantir la qualité et l'accessibilité des services proposés en mutualisant les ressources et compétences afin de déployer le DEP à l'échelle nationale. CARA s'est ainsi doté à fin 2025 de nouvelles fonctionnalités fortement attendues: la gestion de la vaccination et une application mobile.

Hôpitaux universitaires de Genève

L'année 2025 restera une année marquante pour les HUG, avec la célébration des 30 ans de l'institution, symbole de trois décennies d'engagement au service des patientes et patients. Dans ce contexte, les HUG ont développé leur nouvelle stratégie 2026-2030 qui place humain, l'intégrité et l'innovation au centre de l'hôpital. Plusieurs projets majeurs se sont achevés avec notamment la fin du chantier des **blocs opératoires AC10**, l'ouverture des nouveaux plateaux ambulatoires, l'installation d'un nouveau scanner et d'une nouvelle IRM Cima.X, une imagerie à résonance magnétique à très hauts gradients.

Les HUG ont également vu leur **excellence** reconnue en 2025: ils ont en particulier obtenu le renouvellement du label Equal Salary ainsi que la prestigieuse certification de l'European cancer centre (ECC) pour le Centre du cancer du poumon. Une reconnaissance particulière a été accordée aux HUG, qui sont devenus le premier hôpital en Europe et le deuxième au monde à obtenir la Certification de durabilité pour les hôpitaux, délivrée par la Joint Commission International (JCI) qui reconnaît ainsi le leadership des HUG dans ce domaine.

Enfin, l'**innovation** a été au cœur de l'activité avec une multitude de projets axés sur l'intelligence artificielle. L'ouverture du Pôle Intelligence Artificielle au Campus Biotech, la mise en service du chatbot « Confiance » et le lancement du projet GESICA, visant à renforcer les capacités de détection des crises sanitaires à l'échelle du territoire franco-suisse, démontrent l'investissement de l'institution dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les HUG ont également vu leurs efforts reconnus à l'échelle mondiale. Selon le classement Newsweek 2026, ils figurent parmi les meilleurs hôpitaux dans plusieurs spécialités médicales et dans le palmarès Best Smart Hospitals. Ces distinctions reflètent la volonté collective des HUG de toujours améliorer la qualité des soins pour les patientes et patients.

Sur le plan institutionnel, David Hiler a été nommé président du Conseil d'administration, succédant à Alain-Dominique Mauris. Son expérience et ses compétences garantiront un pilotage stratégique solide et une haute surveillance, assurant la pérennité et la stabilité de l'institution.

IMAD

Lancée en 2025, la stratégie Cap2030+ a été élaborée avec les acteurs du réseau de santé, les patientes et patients et les proches aidants. Elle s'articule autour de trois axes structurants: consolider un réseau de soins coordonné, développer une dynamique préventive de santé communautaire et valoriser l'expertise des professionnelles et professionnels du domicile. Innovation, transformation numérique, qualité, efficacité et responsabilité sociétale constituent les leviers transversaux qui soutiennent ces ambitions.

En 2025, l'IMAD a intensifié le déploiement des itinéraires cliniques avec ses partenaires du réseau de santé. Le pilote de l'itinéraire de réadaptation gériatrique a démontré son impact positif sur le gain en autonomie des personnes âgées après une hospitalisation et sur la diminution des réhospitalisations. Le nouvel itinéraire en diabétologie pédiatrique a facilité la continuité entre domicile, école et HUG, en fluidifiant les transitions et soutenant les familles. Le dispositif de réhabilitation améliorée en chirurgie et en réseau (RAC Réseau), pérennisé après des résultats concluants, a amélioré la satisfaction du patient, la qualité des soins et optimisé l'utilisation des ressources hospitalières et ambulatoires.

K01 Réseau de soins (suite)

L'IMAD a étendu son action préventive dans la communauté. La nutrition a connu un essor important avec le lancement du dossier diététique numérisé et l'intégration accrue des diététiciennes dans les équipes de proximité. Le projet pilote de l'Equipe mobile d'urgence (EMU) a permis de traiter à domicile des urgences non vitales orientées vers ce service par le 144. L'ouverture de l'Unité d'accueil temporaire (UAT) Mervelet a augmenté de 24 lits les solutions de transition et de répit proposées à la population. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif canicule, plus de 2300 personnes ont bénéficié d'un suivi renforcé.

Le développement de la pratique avancée et de la recherche appliquée a consolidé les compétences cliniques et le soutien nécessaires aux équipes de terrain. Le campus de Pont-Rouge a poursuivi son offre de formation, intégrant innovation, simulation et collaborations externes. Par exemple, la formation en oncologie, élaborée en partenariat avec Hirslanden, illustre la dynamique public-privé, au bénéfice de l'attractivité, de la professionnalisation et de la relève des métiers du domicile.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (- 0.6 million)

Les charges sont inférieures au budget en raison de 3.8 ETP vacants en fin d'année dont plusieurs sont en cours de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 1 million)

Le montant non dépensé de cette rubrique s'explique principalement par une sous-utilisation des mandats et prestations de services, notamment la mise à disposition de ressources et de charges structurelles prévues pour le dispositif COGERIA ainsi que les frais de formation de médecins en cliniques privées (- 0.9 million), auxquels s'ajoute une réduction des frais liés aux conférences intercantionales (- 0.1 million).

36 Charges de transfert (+ 34.3 millions)

Le dépassement des charges de transfert s'explique principalement par les facteurs suivants:

- soins à domicile: conformément à l'article 25a LAMal, le canton de Genève doit assumer le financement résiduel des soins à domicile. L'écart de 5.9 millions découle de la revalorisation des tarifs des organisations d'aide et de soins à domicile (OASD) postérieure au processus d'élaboration du budget 2025 et de l'augmentation du volume d'activité. Ce dépassement est couvert par la demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances du Grand Conseil le 10.12.2025.
- prestations stationnaires hospitalières: conformément à l'article 49a LAMal, le canton de Genève doit cofinancer les frais d'hospitalisation de ses résidents à hauteur de 55 % (20 % pour les bénéficiaires de l'assurance invalidité), le solde étant pris en charge par les assurances. L'écart de 21.9 millions s'explique par la révision du tarif du point DRG, négociée entre assureurs et établissements hospitaliers et validée par le Conseil d'État postérieurement au vote du budget 2025, ainsi que par une hausse de l'activité et de la complexité des cas pris en charge. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande d'autorisation de crédit supplémentaire, refusée par la commission des finances du Grand Conseil le 4 février 2026; il a néanmoins été régularisé s'agissant de charges contraintes que l'État est tenu d'honorer en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- lits de soins de maintien: entré en vigueur le 1er janvier 2025, le mandat de prestations des lits de soins de maintien aux HUG concerne les patients en incapacité de retourner à domicile sans nécessiter de soins aigus ou de réadaptation, en attendant une place en EMS ou une structure adaptée. L'Etat de Genève finance une partie des soins, conformément à l'article 25a LAMal, comme pour les EMS et les soins à domicile. Prévu pour 132 lits avec un coût de 12.1 millions de francs, le budget 2025 a été dépassé en raison d'une occupation moyenne estimée à 215 lits, entraînant un financement résiduel de 19 millions, soit 6.9 millions de plus que prévu. Ce dépassement a donné lieu à une demande d'autorisation de crédit supplémentaire, refusée par la commission des finances du Grand Conseil le 4 février 2026; il a néanmoins été régularisé, s'agissant de charges contraintes que l'État est tenu d'honorer en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- diverses autres aides-financières: - 0.4 million.

42 Taxes et redevances (- 1.5 million)

Les revenus non réalisés sur cette rubrique se rapportent principalement aux actions récursoires de la part de Sinistres Suisse SA - SSS (- 1.5 million), moins importantes que prévues. Le canton paie 55 % de toutes les hospitalisations, y compris celles liées aux accidents couverts par l'assurance LAMal. Lorsqu'un tiers responsable est identifié, SSS s'occupe du recouvrement par l'assurance responsabilité civile et rembourse le canton.

K01 Réseau de soins (suite)

43 Revenus divers (+ 11.1 millions)

Une reprise de provision a été rendue possible à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 19 novembre 2025 rejetant les prétentions d'une assurance et confirmant la validité juridique de la planification hospitalière (+ 9.5 millions).

À cet effet s'ajoute la reprise de provision liée au financement résiduel des soins à domicile (+ 1.4 million) ainsi que la reprise de charges à payer relatives au financement de la formation de médecins en 2024 dans diverses cliniques privées (+ 0.1 million).

46 Revenus de transferts (+ 0.8 million)

L'excédent de revenus constaté sur cette rubrique découle principalement des éléments suivants:

- compensation 2025 versée par les cantons dans le cadre de la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP - rsGE K 2 09) inférieure au montant budgété (- 0.9 million);
- augmentation des revenus liés à l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis (+ 1.7 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintien à domicile						
1.1 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	18'315	18'000	18'279	18'300	2026
1.2 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	797'639	818'000	791'154	830'000	2026
2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)						
2.1 Temps de passage aux box urgences (en heures)	Efficacité	6.1	<5		<5	2027
3. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)						
3.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.7 jours	6.5 jours	6.9 jours	<6.3 jours	2027
3.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficacité	215	<150	192	<132	2027
3.3 Durée d'attente de placement	Efficacité	72 jours	<60 jours	71 jours	<60 jours	2027
4. Assurer la qualité des prestations (HUG)						
4.1 Taux d'infections nosocomiales	Efficacité	7.7%	<9%	7.8%	<9%	2027
4.2 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	6.7%	<5%	6.7%	<5%	2027
4.3 Taux de réadmission potentiellement évitables	Efficacité	5.3%	<5%	4.8%	<5%	2027
4.4 Taux de satisfaction des patients	Qualité	97%	>95%	97%	>95%	2027
5. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)						
5.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	9.5%	<8.5%	9.1%	7.5%	2027
5.2 Nombre d'apprentis total (soins et hors soins)	Efficacité	180	>236		>236	2027

K01 Réseau de soins (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nombre de personnes prises en charge chaque année par l'IMAD, tous types de prestations confondus. En 2025, ce nombre a augmenté de 0.2 % par rapport à 2024, dépassant le budget de 18 000 patients annuels (+1.8 %). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations de soins, comme le montre l'indicateur 1.2.

Indicateur 1.2 : Nombre d'heures de prestations effectivement facturées à l'assurance obligatoire des soins. Le nombre d'heures de prestations de soins facturables à la LAMal a augmenté de 6 485 heures (+0.8 %) par rapport à 2024. Plus des deux tiers de ces heures concernent des patients suivis au moins six jours sur sept. Les prestations effectuées le week-end représentent 18 % du volume total, avec une hausse de 2.6 %. À noter que les heures facturables n'incluent pas le temps consacré à la coordination des soins ni les déplacements non facturables.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur. Temps moyen de passage dans les box des urgences (zone SU), incluant le temps d'attente, depuis le tri infirmier jusqu'à la fin de la consultation. Les box concernent les urgences couchées 1 (situation aiguë) et 2 (situation urgente). Le temps de passage aux urgences reste stable malgré un afflux de patients dépassant les prévisions à 2 040, ce qui nécessitera la mise en place de solutions alternatives pour éviter une saturation rapide des capacités.

Indicateur 3.1 : Durée moyenne de séjour (DMS) est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de jours d'hospitalisation inappropriés. La baisse de la durée moyenne de séjour (DMS) résulte des actions menées par les HUG pour mieux anticiper les sorties et ainsi réduire les journées d'hospitalisation non nécessaires.

Indicateur 3.2 : Nombre moyen de patients en attente de placement (forfaits PLEX). Ce forfait permet une évaluation rapide du patient et autorise la facturation à l'assurance maladie. Le nombre de personnes en soins de maintien reste bien supérieur à la capacité maximale de 132 lits ce qui impacte directement la disponibilité des lits dédiés aux soins aigus et à la réadaptation.

Indicateur 3.3 : Durée moyenne de placement des patients avec au moins un forfait PLEX. L'atteinte de l'objectif ne dépend pas uniquement des HUG mais également des disponibilités des lits en aval (réseau). La durée moyenne d'attente pour un placement reste stable à un niveau très élevé en 2025.

Indicateur 4.1 : Enquête annuelle. Les résultats varient selon les moments et le contexte de l'enquête. L'objectif est de rester en dessous de 9 %. Une infection est dite nosocomiale ou liée aux soins lorsque les signes apparaissent au moins 48 heures après l'admission et qu'elle n'est pas en voie d'incubation au moment de l'admission du patient à l'hôpital. La prévalence des infections nosocomiales, telle qu'évaluée par SwissNOSO, enregistre une très légère baisse par rapport à 2024. Cette enquête recense, sur une journée donnée, les patients présentant une infection selon les critères définis par le Centers for Disease Control and Prevention.

Indicateur 4.2 : Taux d'escarres nosocomiales : rapport entre le nombre de patients hospitalisés porteurs d'escarres développées dans l'unité sur une journée et le nombre de patients hospitalisés sur la même journée (prévalence). Le taux d'escarres nosocomiales reste stable par rapport à 2024 et toujours supérieur à la cible, malgré le renforcement des mesures de détection et de prévention qui seront encore intensifiées.

Indicateur 4.3 : Pourcentage des réadmissions potentiellement évitables, observées et attendues, survenues dans les 30 jours suivant la sortie des patients hospitalisés en zone aiguë de l'hôpital, calculé par un algorithme. Le taux de réadmissions potentiellement évitables est un indicateur annuel disponible au deuxième trimestre de l'année N+1. La valeur communiquée correspond à l'année précédente et se calcule sur les 30 jours suivant la sortie des patients hospitalisés en zone aiguë. Il connaît une légère hausse par rapport à l'année précédente, dépassant légèrement la cible. Cet indicateur permet d'évaluer la qualité de la prise en charge des patients hospitalisés en zone aiguë aux HUG.

Indicateur 4.4 : Pourcentage des patients répondant favorablement à la question 71 du questionnaire de satisfaction Picker : « Dans l'ensemble, que pensez-vous des soins que vous avez reçus à l'hôpital ? » (mauvais, médiocres, bons, très bons, excellents). Les résultats de l'enquête de satisfaction Picker montrent que la satisfaction globale des patients demeure élevée, stable et supérieure à la cible de 95 %.

Indicateur 5.1 : Pourcentage de jours d'absence non travaillés, hors congé maternité. Le taux d'absentéisme (hors maternité) augmente en 2025 par rapport à 2024 et demeure supérieur à la cible. La maîtrise de l'absentéisme est une priorité des HUG et constitue un pilier de la stratégie RH 2024-2028 actuellement en cours de déploiement.

Indicateur 5.2 : Nouvel indicateur. Nombre d'équivalents temps plein de l'effectif d'apprentis. Selon l'OFPC, la cible est de 4 % d'apprentis (soins et hors soins) sur l'ensemble des ETP des HUG exerçant des métiers faisant l'objet d'un CFC. Sont exclus du dénominateur les médecins, médecins en formation primo-emploi, personnel en formation, personnel sans CFC dont les infirmiers. Le nombre d'apprentis se maintient, mais n'atteint pas encore la cible fixée pour 2027.

K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	6'346'860	-241'730	-3.7%	6'588'590	5'674'266
30 Charges de personnel	4'767'925	125'339	2.7%	4'642'586	4'597'289
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'539'735	-354'397	-18.7%	1'894'132	1'038'830
33 Amortissements du patrimoine administratif	14'399	1'027	7.7%	13'372	13'426
36 Charges de transferts	24'656	-11'344	-31.5%	36'000	24'591
39 Facturations internes	144	-2'356	-94.2%	2'500	131
REVENUS	772'948	-727'914	-48.5%	1'500'862	888'642
41 Patentes et concessions	9'000	8'400	1'400.0%	600	13'750
42 Taxes et redevances	742'523	-740'915	-49.9%	1'483'438	839'202
43 Revenus divers	20'664	3'840	22.8%	16'824	35'060
49 Facturations internes	761	761	-	-	630
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'573'912	-486'184	9.6%	-5'087'728	-4'785'624
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-252'314</i>	<i>-27'523</i>	<i>12.2%</i>	<i>-224'791</i>	<i>-254'322</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'427'857</i>	<i>708'199</i>	<i>-22.6%</i>	<i>-3'136'056</i>	<i>-2'816'687</i>
COÛT COMPLET	-8'254'083	194'492	-2.3%	-8'448'575	-7'856'633

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.97	2.44	7.74%	31.53	28.04
<i>ETP fixes</i>	<i>29.62</i>	<i>0.88</i>	<i>3.06%</i>	<i>28.74</i>	<i>23.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.05</i>	<i>0.26</i>	<i>32.91%</i>	<i>0.79</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.30</i>	<i>1.30</i>	<i>65.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>4.24</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires:

- de déterminer les besoins en soins de la population;
- d'évaluer l'offre en soins;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique;
- de protéger la santé des patientes et des patients ainsi que de la population;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend, notamment, la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits des patientes et des patients.

Ce programme est mis en œuvre par le service du numérique et du réseau de soins, le service du médecin cantonal (faisant tous partie de l'office cantonal de la santé - OCS), et la commission de surveillance.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Dans le domaine de la santé numérique, les projets de développements communs à l'Etat, aux HUG et à l'IMAD selon la loi d'investissement 13004 (programme santé numérique, PSN) se sont poursuivis. Le Canton de Genève a également poursuivi sa participation à l'association CARA (organisation à but non lucratif créée en 2018 par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud), avec en particulier l'entrée en vigueur d'une convention intercantonale pour la santé numérique en Suisse romande (loi 13319). Certains travaux du PSN sont menés en partenariat avec CARA, afin de mutualiser les efforts. Il s'agit notamment du plan de médication partagé (PMP) et du plan de soins partagé (PSP), qui seront proposés à travers la plateforme CARA. Les projets pilotes genevois pour le PSP ont été préparés avec les institutions partenaires, les HUG et l'IMAD, et ont démarré en 2025.

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle cheffe au groupe des droits de pratiquer (GDP - octroi des autorisations de pratiquer, d'exploiter et d'admission à l'assurance obligatoire des soins), après une vacance de poste de plusieurs mois. Malgré les départs et recrutements au sein du groupe au cours de 2025, un délai médian de traitement des demandes d'environ trois semaines a été maintenu. Enfin, le GDP a été réorganisé en secteur des droits de pratique (SDP) et a clarifié ainsi son rôle central de régulation administrative du système de santé, en garantissant la sécurité juridique, la fiabilité des données et l'égalité de traitement des requérants.

Afin d'ancrer la compétence du canton en matière d'admission des fournisseurs de prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de limitation, la modification de la loi sur la santé (loi 13587) ancrant la compétence du canton en matière d'admission à charge de l'assurance maladie et la limitation des admissions (« clause du besoin ») est entrée en vigueur le 1er juillet 2025. Un nouveau règlement d'application est également entré en vigueur le 5 novembre 2025 (Règlement du 29 octobre 2025 sur l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins [RAFAOS ; rsGE J 3 05.50]). La collaboratrice en charge de la clause du besoin a été transférée du groupe des droits de pratiquer au secteur observatoire et surveillance des professionnels de santé pour renforcer le rôle stratégique de la limitation des admissions dans le cadre de la planification en lien avec le besoin de la population et la démographie des professionnels de santé.

En 2025, la mise en œuvre de la délégation des soins, conformément aux dispositions légales en vigueur, s'est poursuivie de manière progressive et structurée. Ce déploiement, et plus particulièrement son application au sein des établissements pour personnes handicapées demeure un enjeu pour l'année 2026. En effet, les modalités de délégation doivent tenir compte des spécificités de ces milieux, tant sur le plan organisationnel que clinique, tout en garantissant en un haut niveau de qualité et de sécurité des soins.

S'agissant des infirmiers de pratiques avancées, il est à relever que deux professionnels ont finalisé leur convention sur l'année 2025, traduisant une évolution favorable vers des modalités d'organisation des soins plus intégrées et coordonnées.

Par ailleurs, le traitement des plaintes et dénonciations, ainsi que la délivrance des attestations de bonne conduite ont connu une amélioration notable. Le développement, au cours de l'année 2025, d'outils informatiques dédiés a permis d'optimiser les processus de gestion, et de renforcer la traçabilité des démarches.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (+ 0.1 million)

Les charges sont supérieures au budget en raison de 2.4 ETP supplémentaires, liés à l'augmentation du volume de dossiers au sein du service juridique et de la commission de surveillance. Cet écart est compensé par des vacances de postes dans les autres programmes K01 et K03 et sera régularisé au sein de la même politique publique lors du prochain exercice d'élaboration budgétaire.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.4 million)

L'écart constaté dans cette catégorie de charges s'explique principalement par une réduction des frais liés aux conférences intercantionales (- 0.1 million) et aux honoraires de tiers (- 0.3 million).

42 Taxes et redevances (- 0.7 million)

Les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont inférieurs au budget en raison d'un allègement des exigences pour l'octroi des autorisations de pratiquer, cette diminution étant partiellement compensée par des remboursements d'assurances sociales supérieurs aux prévisions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Efficacité	97%	95%	98%	95%	2027
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Nombre de demandes traitées (tous types confondus)	Efficacité	3'179	2'800		2'800	2026
2.2 Médiane du délai de traitement de toutes les demandes	Efficacité	3.24 semaines	4 semaines		4 semaines	2026
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux d'inspections d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	35%	2026
3.2 Taux d'instruction de dossiers (création d'institution de santé et préavis sur plans)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2026
3.3 Taux d'instruction de plaintes hors CSPSPD (commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients)	Efficacité	95%	100%	95%	100%	2026
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2026
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	92%	100%	98.7%	100%	2027

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur concerne plus de 5 000 dossiers de demande de garantie de paiement. Cela consiste en la vérification de toutes les informations du patient admis hors du canton. Le taux de 95 % correspond à la cible réalisable par l'équipe concernée. L'objectif a été atteint en 2025.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur. Nombre de demandes traitées, tous types confondus (autorisation de pratiquer – nouvelle, modification, prolongation, changement de nom ; attestation de bonne conduite ; admission à facturer à charge AOS – nouvelle et actualisation (personnes physiques et morales) ; annonce 90 jours ; autorisation d'exploiter (nouvelle, modification) ; remboursements). Ce nombre n'inclut pas les demandes et questions traitées par courriel pour lesquelles aucun dossier n'a été ouvert dans notre logiciel.

Indicateur 2.2 : Nouvel indicateur. Calcul de la médiane du délai de traitement de toutes les demandes énumérées à l'indicateur 2.1.

Indicateur 3.1 : S'assurer que tous les EMS sont inspectés chaque année. L'ensemble des 54 EMS a été inspecté en 2025.

Indicateur 3.2 : Veiller à ce que tous les dossiers soient instruits. Les inspections liées aux demandes de créations d'institutions de santé et les préavis sanitaires à la demande du département du territoire-office des autorisations de construire (DT-OAC) sont assurés et rendus en collaboration avec les services concernés et compétents, le service du médecin cantonal (SMC) et pour lui le groupe des droits de pratiquer et le DT-OAC notamment.

Indicateur 3.3 : Garantir que toutes les plaintes, à l'exception de celles relevant de la commission de surveillance des professions de la santé et droit des patients (CSPSDP), soient instruites. Le taux de 95 % s'explique par l'impossibilité d'instruire certaines plaintes, notamment celles issues de dénonciations anonymes, que la loi sur la procédure administrative (LPA) ne permet pas au SMC d'examiner.

Indicateur 3.4 : Veiller à ce que toutes les inspections sur plainte soient effectuées. Cinq inspections sur autant de plaintes ont été réalisées dans des établissements de santé en 2025.

Indicateur 4.1 : S'assurer que toutes les plaintes sont traitées avec décision dans un délai de 6 semaines. En 2025, dix signalements sur 118 n'ont pas été soumis au Bureau dans le délai de six semaines requis pour statuer sur la suite à leur donner. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs: certains signalements ont d'abord été reçus et traités par le SMC avant d'être transmis au greffe de la Commission; les périodes de fériés, durant lesquelles aucune séance du Bureau n'est tenue, ont entraîné un report de l'examen de certains dossiers; enfin, quelques signalements insuffisamment étayés ont nécessité la demande d'informations complémentaires par le greffe afin de permettre au Bureau de se prononcer en pleine connaissance de cause.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	45'772'808	-3'436'871	-7.0%	49'209'679	39'682'580
30 Charges de personnel	17'680'820	-414'749	-2.3%	18'095'569	17'237'735
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'928'290	-1'684'842	-17.5%	9'613'132	6'722'965
33 Amortissements du patrimoine administratif	479'878	21'534	4.7%	458'344	474'736
36 Charges de transferts	19'624'253	-1'325'735	-6.3%	20'949'988	15'168'840
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	800
39 Facturations internes	59'567	-33'080	-35.7%	92'647	77'504
REVENUS	6'995'563	311'360	4.7%	6'684'203	6'499'406
40 Revenus fiscaux	131'259	31'259	31.3%	100'000	103'228
41 Patentes et concessions	8'800	1'200	15.8%	7'600	58
42 Taxes et redevances	5'017'609	734'460	17.1%	4'283'149	4'904'867
43 Revenus divers	103'645	91'695	767.3%	11'950	128'444
46 Revenus de transferts	1'697'100	-536'404	-24.0%	2'233'504	1'339'479
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	800
49 Facturations internes	37'150	-10'850	-22.6%	48'000	22'529
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-38'777'245	3'748'231	-8.8%	-42'525'476	-33'183'174
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-935'654</i>	<i>-59'479</i>	<i>6.8%</i>	<i>-876'175</i>	<i>-953'591</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'039'731</i>	<i>-1'127'145</i>	<i>19.1%</i>	<i>-5'912'586</i>	<i>-5'422'932</i>
COÛT COMPLET	-46'752'630	2'561'607	-5.2%	-49'314'237	-39'559'697

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	109.97	-9.06	-7.61%	119.03	106.92
<i>ETP fixes</i>	<i>101.57</i>	<i>-5.80</i>	<i>-5.40%</i>	<i>107.37</i>	<i>99.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.90</i>	<i>0.84</i>	<i>79.25%</i>	<i>1.06</i>	<i>2.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.50</i>	<i>-4.10</i>	<i>-38.68%</i>	<i>10.60</i>	<i>4.92</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de l'office cantonal de la santé - OCS), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législation

Projets stratégiques :

En matière de prévention et lutte contre les maladies transmissibles, des campagnes d'information à la vaccination saisonnière (grippe, COVID-19, bronchiolite du nourrisson) ont été mises en œuvre, ainsi que des actions prévues dans le cadre du plan de vaccination de base et recommandées, notamment la promotion du programme cantonal de vaccination (HPV, suivi vaccinal des enfants), avec une forte couverture. Parmi d'autres actions, l'information des professionnels de la santé, la coordination des acteurs cantonaux la participation à l'enquête suisse de vaccination des enfants. En période épidémique, la surveillance épidémiologique a été assurée, de même que la communication de mesures de prévention en particulier aux établissements de soins afin d'augmenter le niveau de vigilance.

Dans la prévention de l'antibiorésistance, plus de 60 actions de sensibilisation en milieu scolaire ont été menées, avec l'élaboration de supports pédagogiques (BD, ateliers, jeux) conjugués à plusieurs publications grand public et scientifiques.

Dans le domaine des infections sexuellement transmissibles (IST), la veille épidémiologique s'est intensifiée dans le canton et le Grand Genève grâce à de nombreux contacts transfrontaliers. Des actions d'information sur le terrain et de coordination des acteurs opérationnels ont été conduites. Les échanges ont permis de soutenir des actions de prévention, de dépistage du VIH et des IST.

Enfin, la lutte contre les maladies émergentes a été intensifiée avec la surveillance renforcée du moustique tigre, des arboviroses et d'autres pathogènes. Une surveillance active des cas de dengue, zika et chikungunya a été conduite et permis d'identifier et d'investiguer 22 situations durant la période d'activité du moustique, ce afin d'éviter une propagation secondaire. Une situation réelle à risque de transmission secondaire de dengue a nécessité une opération de démoustication contrôlée. Dans une démarche préparatoire, une cartographie ainsi qu'une procédure opérationnelle standardisée avaient été réalisées en amont. La situation avait même été précédée d'un exercice sur table puis en grandeur nature.

Toujours en matière de lutte contre les maladies émergentes, le canton a amélioré l'état de préparation à l'accueil d'un patient suspect ou diagnostiqué d'une fièvre virale hémorragique et rapatrié. Ce scénario est rendu plausible par la présence de nombreuses organisations humanitaires et / ou internationale sur le sol genevois, conjuguée à un centre spécialisé au sein des HUG. Une séquence d'exercices multi-partenaires coordonnés par l'OCS a été conduite permettant d'exercer la collaboration.

Enfin, des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le programme de prévention et de contrôle des infections (PCI) dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton. Presque tous les EMS disposent d'une ressource formée au PCI, et une phase de coordination a débuté en organisant le premier réseau entre les personnes nouvellement nommées aux postes de répondant. Les objectifs du programme ont également été fixés, conformément au plan d'action national sur ce sujet (stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins - stratégie NOSO).

Les travaux de mise en œuvre de la motion 2760-A « Pour une organisation efficiente des urgences sanitaires ambulatoires et l'ancrage du Réseau Urgences Genève dans la législation genevoise » ont continué. Après une phase d'état des lieux et de définition des produits en 2024, 2025 a permis de concrétiser une nouvelle centrale d'appels sanitaires non urgents, couplée à la centrale d'appels sanitaires d'urgence (CASU)-144 et visant à orienter les personnes nécessitant un soin non programmé. Les gardes médicales ont été renforcées en fin d'année 2025 et un dispositif d'équipe mobile d'urgence est venu compléter l'offre de soins. Le règlement relatif aux urgences communautaires et aux soins non programmés (RUCSNP, rsGE K 1 21.04) est venu assurer l'ancrage légal du dispositif et un système d'information a été développé afin de mieux monitorer la charge sur les services d'urgence ambulatoire.

Enfin, dans le domaine de l'aide sanitaire urgente, la planification des ambulances a été étroitement surveillée tout au long de l'année. 220 manifestations cantonales ont été soumises à l'exigence d'un concept médico-sanitaire afin

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

d'assurer la sécurité sanitaire du public. Un important travail de renforcement de l'analyse des incidents est en cours, faisant suite à un rapport demandé par la commission consultative de l'aide sanitaire urgente. Ce travail vise à améliorer le traitement des incidents dits de portée cantonale (impliquant plusieurs acteurs du système) et à mieux intégrer les ambulanciers dans l'amélioration du système.

Afin de renforcer ce domaine, l'aide sanitaire urgente a rejoint le secteur maladies transmissibles du service du médecin cantonal (SMC) afin de créer un pôle de gestion des urgences et événements de santé publique. Le développement de ce pôle doit permettre d'améliorer le pilotage stratégique et opérationnel en étroite collaboration avec les acteurs existants.

Début 2025, le bilan du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention a mis en évidence une dynamique globalement favorable: sur les 64 actions prévues, 84 % ont progressé conformément aux objectifs, 14 % devaient être renforcées et seuls 2 % présentaient un retard. Ces actions contribuent à créer des environnements favorables à la santé, à améliorer l'accès aux soins pour les publics vulnérables et à encourager des comportements protecteurs afin de prévenir les addictions, de soutenir la santé mentale et d'assurer un dépistage précoce des maladies par une meilleure intégration de la prévention dans le système de soins.

Dans le cadre du programme de législature 2023-2028, l'accent mis sur la promotion de la santé s'est traduit par une augmentation budgétaire de près de 7 millions de francs. Ces moyens attribués en 2025 ont permis de renforcer le soutien aux associations actives en prévention et généré 71 demandes de subventions ponctuelles. Plusieurs projets innovants ont été retenus, notamment dans la prévention des démences, le développement de comportements favorables à la santé, la prévention des consommations à risque et la réduction des inégalités d'accès aux soins. Leur mise en œuvre a débuté dès le début de l'année 2025.

Le projet « Démence » vise à améliorer la prévention du déclin cognitif chez les personnes de 50 ans et plus présentant un risque élevé, grâce à une identification précoce des signaux faibles et à un diagnostic plus précis. Il répond à un enjeu croissant lié au vieillissement de la population et contribue à réduire les complications et les coûts associés aux maladies neurodégénératives.

S'agissant du renforcement des connaissances et compétences en santé, l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques – jusqu'à 80 % des coûts de santé – souligne l'importance d'une prévention proactive. Les personnes concernées manquent souvent d'outils pour comprendre, anticiper et prévenir les complications associées à leur condition. Pour y répondre, le DSM a souhaité soutenir le projet SOFIA, qui propose une application centrée sur la prévention: elle permet aux utilisateurs de mieux comprendre leur maladie, de renforcer leurs capacités d'autogestion, d'améliorer leur littératie en santé et d'adopter des habitudes de vie protectrices. Grâce à un chat bot fondé sur l'expertise des HUG et des données validées, SOFIA fournit des conseils fiables visant à réduire les facteurs de risque, prévenir les récurrences, favoriser l'« empowerment », soit de renforcer l'autonomie des patients, contribuant ainsi à diminuer les complications évitables.

Concernant les addictions, le renforcement de la stratégie crack adopté en 2024 a prévu la mise en œuvre du projet Rue en 2025. Fondé sur une approche d'« aller-vers », il vise à renouer le contact avec les consommateurs en milieu de rue, à évaluer les troubles associés au crack et à les réorienter vers des dispositifs de soins. En documentant précisément les besoins et profils des consommateurs, le projet fournit des données essentielles au pilotage de la stratégie cantonale.

Dans le prolongement de la réponse à l'Initiative 193 sur les soins dentaires, le DSM a renforcé en 2025 les actions de prévention bucco-dentaire à destination des publics renonçant aux soins. Ces mesures visent à améliorer l'accès aux soins, promouvoir l'hygiène bucco-dentaire et réduire les inégalités de recours.

La Semaine de la santé mentale, organisée du 6 au 12 octobre 2025, a mobilisé 63 partenaires qui ont proposé plus d'une centaine d'activités gratuites permettant de renforcer la sensibilisation, les compétences psychosociales et la mobilisation collective autour de cette thématique prioritaire. Elle a contribué à briser les tabous, favoriser les liens sociaux et inscrire durablement la santé mentale comme enjeu transversal dans le canton.

Enfin, le projet Specchio a été enrichi par l'intégration de dix nouveaux indicateurs dédiés au suivi de la santé de la population genevoise. Ces indicateurs portent sur le bien-être, le sommeil, l'anxiété, la solitude, l'isolement, les comportements à risque, les troubles musculosquelettiques, l'épuisement professionnel, la sédentarité, la marche et l'éco-anxiété, offrant ainsi un tableau plus complet des déterminants contemporains de la santé.

Le secteur protection de santé et inspectorat (ex-GRESI) a pour mission d'assurer le respect du cadre légal et des bonnes pratiques. En plus d'assurer les inspections au sein des lieux de santé, il accompagne et contrôle les lieux de soins afin de soutenir l'amélioration continue des pratiques médico-soignantes au bénéfice de la santé publique.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Le secteur a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service.

La réorganisation du GRESI en secteur a permis la révision du concept de surveillance au bénéfice de son domaine de compétence et en collaboration avec les autres partenaires, notamment pour:

- soutenir les professionnels dans l'application des bonnes pratiques et du cadre légal;
- contribuer à l'élaboration de directives cantonales basées sur la législation, les bonnes pratiques et les connaissances scientifiques;
- collaborer avec les acteurs et faïtières du domaine médico-soignant;
- participer à des groupes de travail visant à garantir la qualité des soins dans le canton.

En l'absence d'annonce de la Confédération sur l'intégration des vaccins contre le Mpox dans le circuit usuel des médicaments, le service du pharmacien cantonal (SPhC) continue d'assurer leur stockage et leur livraison. Enfin, les activités d'enseignement des lois, de l'économie et du système de santé auprès des étudiants en sciences pharmaceutiques, biomédicales et en médecine humaine se sont poursuivies, afin de former les futurs professionnels aux enjeux réglementaires et organisationnels du secteur de la santé.

Le programme de déprescription continue de se déployer dans plusieurs EMS, en mettant en place des revues de la médication individualisée et des cercles de qualité pour optimiser la prescription de médicaments. Ce programme s'élargit progressivement avec l'intégration de nouveaux partenaires, afin d'étendre son impact.

Le SPhC a finalisé la campagne nationale de Swissmedic sur les produits de comblement (fillers) et a mené une campagne cantonale sur le mésusage du sirop Makatussin® comp., un enjeu majeur de santé publique.

Le volume de plaintes reçues a connu une augmentation notable, traduisant soit une vigilance accrue de la population et des professionnels, en particulier dans le domaine de la médecine esthétique.

Parallèlement, le SPhC a délivré un ensemble conséquent d'autorisations couvrant l'exploitation d'établissements, la pratique professionnelle, la facturation à charge de l'AOS ainsi que la mise sur le marché de formules propres.

Le projet de cartographie numérique des prestations pharmacies publiques est en phase de finalisation. Cette carte interactive vise à améliorer la lisibilité et l'exhaustivité des prestations offertes par les pharmacies à destination de la population, notamment en matière d'horaires, de coordonnées et de services. Elle mettra également en évidence les prises en charge possibles en pharmacie, y compris pour certaines urgences courantes (par exemple les infections urinaires simples), contribuant ainsi à désengorger le réseau des urgences. À terme, ces informations seront intégrées à la ligne de la Centrale Santé Genève (CeSaGe) du RUG+.

Enfin, le projet de numération des inspections via ServiceNow est en cours de finalisation.

La Commission Cantonale d'Ethique de la Recherche sur l'être humain (CCER) a examiné un volume important de nouveaux protocoles de recherche, dont une part significative dans le cadre d'études multicentriques suisses. Les projets ont été analysés lors de séances régulières réparties entre plusieurs groupes de membres. La majorité a été autorisée sous conditions, tandis qu'un nombre restreint a été refusé ou déclaré non recevable. Un essai clinique a également été suspendu en raison de manquements graves. Un nombre conséquent d'amendements aux projets déjà autorisés a été traité. Par ailleurs, de nombreuses demandes de clarification des responsabilités ont été déposées afin de déterminer si les études relevaient du champ d'application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH). La progression continue du volume de dossiers, combinée à la complexification croissante des exigences légales et procédurales, entraîne une surcharge de travail notable. Cette situation a un impact direct sur les délais de traitement et génère des retards dans l'examen des projets.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a poursuivi ses activités de contrôle et s'applique à respecter les fréquences de contrôles imposées par le droit fédéral. Un focus particulier a été mis sur la sécurité alimentaire en lien avec des bactéries dangereuses comme les listérias, sur le renforcement des exigences vis-à-vis des entreprises industrielles de production de denrées alimentaires ou de cosmétiques, sur les compléments alimentaires, sur les contaminations des denrées alimentaires aux substances perfluorées (PFAS) et sur les jouets. Le SCAV a également poursuivi son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à l'eau potable avec la gestion de la problématique liée à la découverte de la contamination en triazole de l'eau potable.

Un nouveau concept de fixation des fréquences d'inspections basées sur le risque a été mis en oeuvre pour l'exécution de la loi sur les produits chimiques et de ses ordonnances et le service a participé à une campagne nationale de contrôle des phtalates.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Au niveau vétérinaire, le SCAV a poursuivi ses enquêtes liées à la protection des animaux, aux agressions canines et envers les importations illégales, toutes deux étant encore en légère augmentation. La lutte contre les épizooties a également fait l'objet d'intenses travaux, notamment pour la gestion de la DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse) et en termes de préparation en cas d'occurrence de fièvre porcine africaine sur le canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (- 0.4 million)

Les charges de personnel sont inférieures au budget en raison de postes restés vacants durant l'année, avec 9 ETP encore disponibles en fin d'exercice, dont plusieurs en cours de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 1.7 million)

Les écarts constatés sur cette rubrique résultent de plusieurs facteurs:

- diminution du recours aux mandats constatée pour le service de promotion de la santé et de prévention - SPPS (y compris la dîme de l'alcool et la prévention du jeu) et le service du médecin cantonal - SMC (- 2.2 millions). Les mandats du SPPS ont été moins nombreux que prévu, certains ayant été reportés à 2026;
- un dépassement des charges liées aux fournitures médicales, dû principalement à une consommation accrue et à la destruction d'une partie du stock de masques (+ 0.5 million), ainsi qu'une prise en charge des vaccinations HPV plus élevée que prévu en raison de l'augmentation des demandes liée à la hausse des effectifs dans les écoles et à un plus grand nombre de garçons se faisant vacciner (+ 0.2 million);
- une réduction des frais liés aux conférences intercantionales (- 0.1 million);
- des frais sous-estimés liés au projet Réformer, initiative intercantonale portée par six cantons romands, dont l'objectif est d'optimiser l'organisation de la formation postgraduée des médecins en Suisse romande (+ 0.1 million);
- des frais d'entretien réduits en raison du recalibrage des équipements du SCAV effectué en moyenne tous les deux ans (- 0.4 million);
- une augmentation de la provision pour débiteurs douteux du SCAV (+ 0.2 million).

36 Charges de transfert (- 1.3 million)

S'agissant des charges de transfert, une sous-utilisation est observée par rapport au budget, en raison principalement de:

- des dépenses liées aux actions de prévention, financées par la dîme de l'alcool (- 0.1 million), et de promotion de la santé (- 0.8 million) inférieures aux projections. En effet, certains projets n'ont pas pu être menés en 2025 en raison d'une maturité insuffisante;
- une moindre utilisation des fonds affectés à la prévention, notamment: le fonds pour la prévention de la toxicomanie (- 0.2 million), celui dédié à la prévention du jeu (- 0.1 million), ainsi que d'autres actions diverses de prévention (- 0.1 million).

42 Taxes et redevances (+ 0.7 million)

Concernant les taxes et redevances, l'écart de revenus constaté s'explique principalement par:

- une hausse des remboursements des assurances pour le vaccin HPV (+ 0.3 million);
- une hausse des émoluments administratifs et prestations perçus par le SCAV (+ 0.3 million);
- une hausse des remboursements des assurances sociales (+ 0.1 million).

43 Revenus divers (+ 0.1 million)

Les revenus divers affichent une hausse, notamment en raison d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire destinés, pour la dernière fois, au fonds pour la prévention de la toxicomanie, conformément au projet de loi 13726 abrogeant la loi sur la création d'un fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie (LFLD, rsGE E 4 70).

46 Revenus de transfert (- 0.5 million)

L'écart enregistré dans cette rubrique résulte principalement d'une perception inférieure aux prévisions des fonds versés par la Confédération au titre de la dîme de l'alcool (- 0.7 million). Le montant à restituer au canton reste difficilement prévisible, dépendant de la consommation d'alcool en Suisse. Il est partiellement compensé par des restitutions provenant de contrats de prestations arrivés à échéance auprès d'entités actives dans la promotion de la santé et la prévention (+ 0.2 million).

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	96%	95%	2028
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire chez des résidents genevois par les médecins	Efficacité	80%	95%	86%	95%	2028
2. Lutter contre les maladies émergentes						
2.1 Nombre de cas de Dengue, Zika, Chikungunya en période d'activité domestique du moustique tigre (mai à octobre inclus)	Efficacité	22	<50		<50	2027
2.2 Nombre d'enquêtes entomologiques menées pendant la période d'activité du moustique tigre	Efficacité	22	<25		<35	2027
2.3 Nombre de traitements anti-larves ou anti-moustiques adultes effectués sur site en raison de la présence d'un cas avéré de fièvre Dengue, de Zika ou de Chikungunya	Efficacité	1	<5		<10	2027
2.4 Nombre de cas autochtones de fièvre Dengue, de Zika ou de Chikungunya	Efficacité	0	<1		<5	2027
3. Surveiller l'évolution du VIH						
3.1 Nombre de nouveaux diagnostics (datant de moins d'un an) d'infections VIH par an	Efficacité	28	<90	59	<90	2028
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	33	<80	23	<75	2028
5. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
5.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	86%	100%	2026
5.2 Nombre d'appels sanitaires urgents au 144	Efficacité	92'949	86'000		86'000	2026
5.3 Nombre de missions sanitaires urgentes (interventions ambulancières)	Efficacité	48'001	48'000		48'000	2026
5.4 Nombre de jours d'écart entre le nombre d'ambulances en activité et le nombre d'ambulances planifiées	Efficacité	8	<7		<7	2026
6. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
6.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	190	160	194	190	2027
6.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	65	85	65	65	2027
6.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	249	180	232	250	2026

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
7. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
7.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	67%	95%	95%	80%	2026
7.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	404	400	387	400	2026
7.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'269	8'000	6'788	7'500	2026
7.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	82%	100%	97%	100%	2026
8. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
8.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	100%	95%	89%	100%	2026
8.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	98%	100%	94%	100%	2026
9. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
9.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2026
10. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
10.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficacité	72%	80%	52%	80%	2027
10.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficacité	92%	90%	75%	90%	2027
11. Améliorer la perception de l'état de santé par la population et les indicateurs						
11.1 Proportion de la population estimant son état de santé bon à très bon	Efficacité	81%	80%	80%	83%	2028
11.2 Proportion de la population active occupée de 15 à 64 ans indiquant ressentir un impact plutôt favorable du travail sur sa santé	Efficacité	N/D	35%	60%	65%	2028
11.3 Disponibilité des données épidémiologiques populationnelles	Efficacité	81%	50%	50%	85%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Assurer une couverture de 95 % pour prévenir la propagation d'une épidémie. Ce taux garantit la non-propagation. Le taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses contre la rougeole se maintient à 95 %, atteignant ainsi l'objectif fixé. Ce taux est calculé sur la base des carnets de vaccination reçus.

Indicateur 1.2 : Ce taux mesure le rapport entre les déclarations des médecins et les analyses des laboratoires pour les maladies à déclaration obligatoire chez les résidents genevois. En 2025, 80 % des déclarations médicales ont été reçues après sollicitation du SMC, suite à une notification de laboratoire. Ce taux diminue progressivement depuis 2021 et reste inférieur à l'objectif de 95 % depuis 2023. Toutefois, pour les maladies nécessitant des mesures de contrôle du SMC et devant être déclarées sous 24 h, le taux de déclaration atteint 98 %. Les déclarations manquantes concernent principalement des maladies suivies dans un cadre de surveillance épidémiologique. L'introduction du formulaire de déclaration électronique dès le 1er janvier 2026 devrait contribuer à améliorer ce taux.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur. Nombre de déclarations obligatoires de Dengue, Zika ou Chikungunya concernant une personne résidant dans le canton de Genève. Chaque cas fait l'objet d'une enquête visant à déterminer l'origine importée ou autochtone. En 2025, le nombre de cas est bien en-dessous du seuil défini de 50 cas.

Indicateur 2.2 : Nouvel indicateur. Nombre de fois où une évaluation de risque est menée avec ou sans intervention sur site et objectivation de la présence du moustique tigre. En 2025, tous les cas de l'indicateur 2.1 ont donné lieu à une enquête.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 2.3 : Nouvel indicateur. Nombre de fois où une intervention sur site a lieu pour traiter le périmètre aux abords d'un cas avéré de fièvre Dengue, de Zika ou de Chikungunya afin de diminuer le risque d'une transmission autochtone ou de la stopper. En 2025, le nombre de traitements est bien en-dessous du seuil défini de 5 cas.

Indicateur 2.4 : Nouvel indicateur. Nombre de cas de fièvre Dengue, de Zika ou de Chikungunya transmis par le système de déclaration obligatoire où à l'issue de l'enquête épidémiologique systématique entre mai et octobre (inclus), il est déterminé qu'une transmission autochtone est avérée et qu'il ne s'agit pas d'un cas importé. En 2025, le canton ne relève toujours aucun cas de maladie autochtone.

Indicateur 3.1 : Suivre l'évolution des nouvelles infections. La tendance montre une stabilisation à un niveau modéré des nouveaux diagnostics. Le calcul de l'indicateur a été revu, l'ancienne méthode prenait en compte tous les nouveaux cas, indépendamment de la date d'exposition. La nouvelle méthode permet de suivre spécifiquement les contaminations récentes (moins d'un an), en se basant sur les données médicales ou les résultats de laboratoire. La valeur de l'indicateur selon l'ancienne méthode est de 54. Les indicateurs selon les deux méthodes, demeurent stables.

Indicateur 4.1 : Suivre l'évolution des intoxications par alcool chez les jeunes de moins de 16 ans. Le nombre d'adolescents de moins de 16 ans arrivés au service d'accueil et d'urgences pédiatriques (SAUP) durant l'année 2025 pour une intoxication alcoolique aiguë (données anonymisées) est en augmentation par rapport à l'année 2024. Il passe de 23 à 33 personnes.

Indicateur 5.1 : S'assurer que toutes les ambulances du canton en activité présentent une conformité quant au matériel sanitaire disponible. 22 inspections ont été réalisées pour contrôler le matériel embarqué à bord des ambulances et autres véhicules de sauvetage. Toutes ont été conformes aux attentes.

Indicateur 5.2 : Nouvel indicateur. Permet de monitorer l'activité du 144. Le nombre d'appels est en hausse. Le facteur démographique est l'explication la plus crédible.

Indicateur 5.3 : Nouvel indicateur. Permet de monitorer l'activité des interventions ambulancières. Le nombre de missions d'aide sanitaire urgente correspond aux projections.

Indicateur 5.4 : Nouvel indicateur. Nombre de jours où on enregistre un écart entre le nombre d'ambulances en activité et le nombre d'ambulances planifiées. Permet de monitorer les efforts de planification par rapport la réalité et d'objectiver des déficits potentiels de couverture sanitaire. La valeur observée s'explique principalement par des absences de personnel, ainsi que par l'articulation entre les planifications internes propres à chaque service ou entreprise d'ambulances et les quotas d'ambulances fixés par la CASU.

Indicateur 6.1 : La valeur cible a été déterminée en fonction d'une analyse des risques par type d'établissement et des ressources disponibles. Le délai entre les inspections est comparable à ce qui se passe dans d'autres cantons. Cette explication vaut également pour l'indicateur 6.2. La cible a été dépassée en raison d'une augmentation des plaintes, notamment dans le domaine de la médecine esthétique, ainsi que de la mise en œuvre de campagnes de contrôle, dont une opération de surveillance du marché relative au Makatussin (sirop antitussif). Par ailleurs, l'engagement d'une inspectrice supplémentaire a permis d'augmenter le nombre d'inspections réalisées.

Indicateur 6.2 : Le nombre d'inspections par inspecteur est identique à l'année précédente. Pour cette raison, la cible a été réduite à 70 inspections par inspecteur.

Indicateur 6.3 : Maintien du nombre total d'inspections en relation avec la législation sur les produits chimiques. Avec une équipe désormais au complet, le nombre d'inspections a augmenté (depuis février 2024). Un nouveau plan de contrôle, davantage basé sur le risque, est en cours d'élaboration.

Indicateur 7.1 : Fréquence de contrôle basée sur l'ordonnance sur le plan national de contrôle pluriannuel (OPCNP). Objectif visant un respect des exigences fédérales. 2 241 inspections ont été réalisées dans les délais, sur un total de 2 789 inspections de base effectuées. Plusieurs absences longue durée ont impacté l'inspectorat des denrées alimentaires notamment en 2024, effet qui se traduit en 2025 avec davantage d'inspections qui auraient du avoir lieu en 2024 et étaient donc en retard. De plus, deux inspecteurs étaient en formation et ne pouvaient pas réaliser de contrôles en autonomie. La priorité 2026 sera de rattraper le retard accumulé en 2025. Total des inspections effectuées 3 533 (inspections de base + inspections partielles et de recontrôle).

Indicateur 7.2 : Le nombre d'inspections par contrôleur augmente en 2025. Ce sont principalement les absences au sein du corps des inspecteurs qui impactent le respect des fréquences d'inspection.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Indicateur 7.3 : Le nombre de prélèvements effectués a augmenté par rapport à 2024, mais demeure inférieur à la cible fixée pour 2025. Les absences au sein de l'inspectorat ont limité la capacité opérationnelle. Afin d'optimiser les ressources disponibles, les prélèvements ont été mutualisés, permettant de contrôler plusieurs paramètres à partir d'un même échantillon.

Indicateur 7.4 : La fréquence annuelle fixée dans l'OPCNP est de 2 ans. Ces établissements étant particulièrement sensibles, un contrôle chaque année a été décidé. 225 inspections ont été réalisées pour 274 établissements en raison d'absences longue durée et de collaborateurs non autonome car en formation. Les fréquences légales sont néanmoins respectées. Ces dernières ont été reportées début 2026.

Indicateur 8.1 : Cet indicateur couvre à la fois les chiens listés et ceux présentant un comportement agressif. En 2025, 52 évaluations et tests de maîtrise et de comportement (TMC) ont été réalisés. Ce nombre est en diminution par rapport à 2024, en raison d'une modification des procédures, d'une approche davantage fondée sur les risques, et du faible nombre de chiens listés.

Indicateur 8.2 : S'assurer que chaque annonce de morsure a bien été traitée par le service. Leur nombre ne dépend pas du service et ne peut être prévu. Sur les 545 annonces reçues, 534 ont été traitées en 2025. Une augmentation constante des signalements de morsures est observée.

Indicateur 9.1 : La législation fédérale exige la présence systématique d'un vétérinaire pour les contrôles ante et post mortem lors de chaque abattage. L'obligation légale a été respectée à 100 %, avec la présence systématique d'un vétérinaire lors des abattages.

Indicateur 10.1 : Le délai est de 2 mois après le dépôt du protocole de recherche et 75 jours si d'autres centres cantonaux sont impliqués en Suisse. À noter qu'il existe 7 offices cantonaux. L'augmentation constante du nombre de protocoles de recherche, combinée à la complexification des exigences légales, engendre une surcharge de travail qui tend à allonger les délais. Dans ce contexte, il n'est pas raisonnable d'envisager une révision à la hausse des cibles fixées pour ces indicateurs. Le respect des délais légaux, qui avait été mis en difficulté en 2024, a pu être partiellement rétabli en 2025 grâce au renfort de 0.5 ETP. Cette évolution confirme qu'un appui au secrétariat scientifique est indispensable pour maintenir ces délais. Par ailleurs, ces indicateurs ne reflètent pas l'augmentation du nombre de projets soumis, ni la progression constante d'autres activités telles que les amendements ou les demandes de clarification. En effet, ils mesurent uniquement le délai entre la réception d'un dossier complet et la première décision, domaine sur lequel les efforts ont été prioritairement concentrés.

Indicateur 10.2 : Dans le processus, il y a 10 jours pour évaluer si le projet de recherche est complet. L'augmentation constante du nombre de protocoles de recherche, combinée à la complexification des exigences légales, engendre une surcharge de travail qui tend à allonger les délais. Dans ce contexte, il n'est pas raisonnable d'envisager une révision à la hausse des cibles fixées pour ces indicateurs. Le respect des délais légaux, qui avait été mis en difficulté en 2024, a pu être partiellement rétabli en 2025 grâce au renfort de 0.5 ETP. Cette évolution confirme qu'un appui au secrétariat scientifique est indispensable pour maintenir ces délais. Par ailleurs, ces indicateurs ne reflètent pas l'augmentation du nombre de projets soumis, ni la progression constante d'autres activités telles que les amendements ou les demandes de clarification. En effet, ils mesurent uniquement le délai entre la réception d'un dossier complet et la première décision, domaine sur lequel les efforts ont été prioritairement concentrés.

Indicateur 11.1 : Évaluer la proportion de la population considérant son état de santé comme approprié. Selon l'étude Specchio menée en 2025, 81.1 % des personnes interrogées estiment leur état de santé bon à très bon.

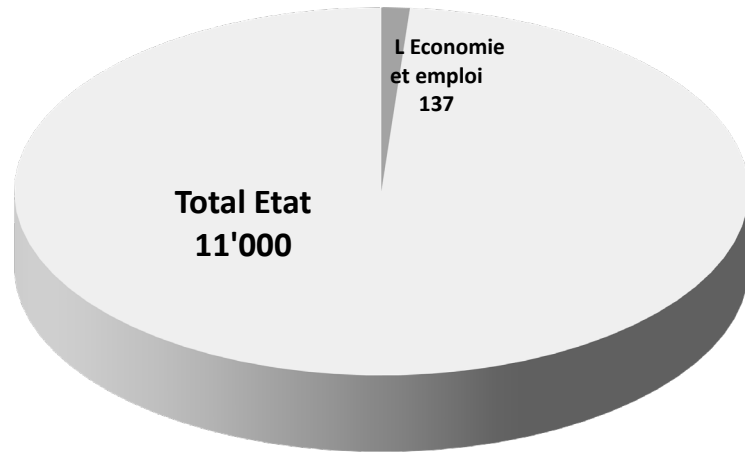
Indicateur 11.2 : Mesurer la part de la population active percevant un effet globalement positif de l'activité professionnelle sur la santé. Depuis 2024, la source de données initiale (Enquête Suisse sur la santé - OFS/OBSAN) a été remplacée par l'enquête Specchio, ce qui permet d'avoir des données annuelles entre les enquêtes fédérales. Par ailleurs, l'intitulé de l'indicateur est également modifié pour refléter la tranche d'âge interrogée dès 2025. En raison de cette modification méthodologique, le résultat 2025 n'est pas directement comparable à la valeur inscrite au budget 2025. En 2025, 61.7 % des personnes actives occupées âgées de 20 à 64 ans interrogées estimaient que leur travail avait un impact plutôt favorable sur leur santé. De nouvelles cibles, ainsi qu'un intitulé adapté de l'indicateur, sont proposés dans le budget 2026.

Indicateur 11.3 : Les données épidémiologiques couvrent le BMI (body mass index ou indice de masse corporelle), le diabète, les cancers, les symptômes dépressifs, les problèmes psychiques, etc. disponibles dans le cadre de l'étude Specchio. Début 2025, 35 des 43 indicateurs du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention mesurables auprès de la population sont disponibles, collectés auprès de l'échantillon de participants de l'enquête Specchio (81%).

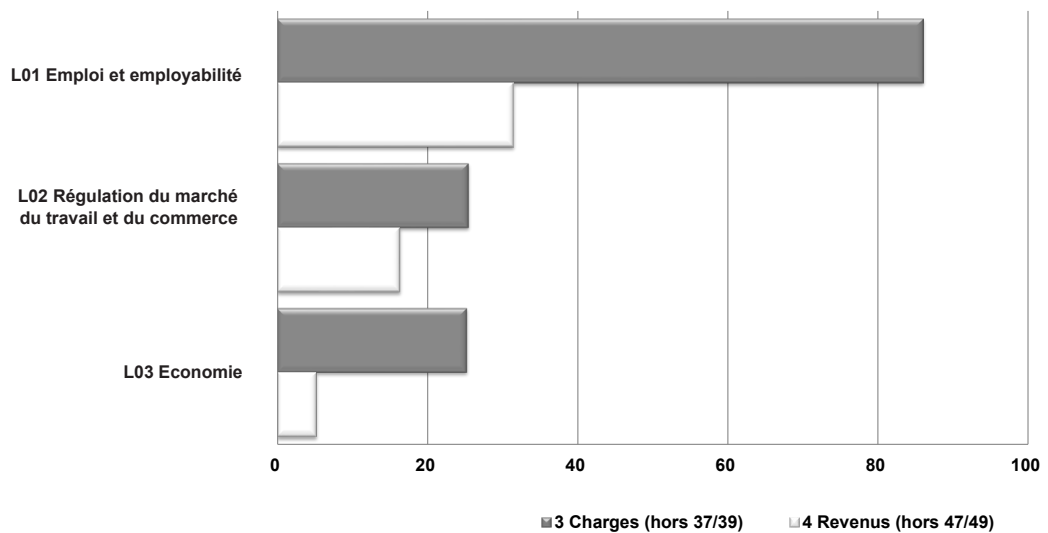


L Economie et emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





L Economie et emploi

Synthèse des priorités

La politique publique L regroupe trois programmes cruciaux pour soutenir l'économie et l'emploi dans notre canton : la réinsertion des demandeurs d'emploi, la régulation du marché du travail et du commerce ainsi que la promotion de l'économie et du tourisme.

Renforcer l'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi

En 2025, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a présenté le Plan directeur de l'employabilité, élaboré en collaboration avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le département de la cohésion sociale (DCS), ainsi qu'avec les partenaires sociaux. Les 14 mesures qu'il intègre doivent permettre de mieux faire coïncider les profils professionnels des demandeurs et demandeuses d'emploi avec les besoins réels des entreprises, notamment dans les secteurs qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, afin d'enrichir encore la prise en charge des personnes inscrites à l'OCE, l'Office régional de placement (ORP) a initié, sous la houlette du Genève Lab, une démarche qui vise à mieux comprendre les attentes et besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi vis-à-vis de leur conseiller personnel, de même que leurs motifs de satisfaction ou d'insatisfaction. L'objectif est d'améliorer les prestations délivrées par l'ORP, essentielles pour faciliter un retour durable des personnes accompagnées sur le marché du travail.

Enfin, l'OCE a réalisé un bilan des Emplois de solidarité (EdS). Le Conseil d'Etat a transmis son rapport au Grand Conseil le 29 octobre 2025. Un groupe de travail s'attèle désormais à élaborer différents scénarios pour réformer le dispositif, selon l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, afin de recentrer celui-ci sur sa mission première : permettre aux bénéficiaires de se réinsérer sur le marché du travail.

Refonte LRDBHD

Le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) a poursuivi les travaux de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) entamés en 2024. Piloté par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), ce dispositif s'articule autour d'un processus inédit de concertation avec les différents acteurs et actrices qui pratiquent la LRDBHD au quotidien. Les deux premières phases ont été finalisées avec succès. Elles ont permis de dresser un bilan des effets induits par l'application du cadre légal actuel et recueillir les besoins des différentes parties prenantes en vue de l'élaboration du futur projet de loi.

L'OCIRT a aussi continué à jouer son rôle en matière de régulation des économies de plateforme, notamment concernant les enjeux clés liés au dossier UBER. Il s'est aussi assuré que l'ouverture dominicale des magasins du 21 décembre 2025 demandée par les représentants des commerçants soit réalisée en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Stratégie économique et innovation

Au cours de l'été 2025, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle Stratégie économique cantonale 2035, élaborée par l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI), afin d'adapter le cadre stratégique aux nouveaux défis et réalités du terrain. Élaborée en concertation avec plus de 140 représentants de l'économie locale, cette feuille de route marque un tournant dans l'approche de l'action de l'Etat. En effet, si elle a pour objectif de renforcer les secteurs historiques (banque et finance, négoce, horlogerie et industries manufacturières), qui ont fait et font la prospérité et la compétitivité de notre canton, elle identifie également trois secteurs d'activités émergents – l'économie numérique, les sciences de la vie et les industries créatives – présentant un très fort potentiel, notamment en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Partie intégrante de cette stratégie, le Plan directeur de l'innovation a déjà déployé ses premiers effets concrets. Grâce à un doublement des financements publics, le Fonds d'Innovation de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) a notamment pu diversifier son champ d'intervention et créer de nouvelles filières thématiques.

Trois start-ups des technologies numériques et une développant des technologies à impact ont bénéficié d'un prêt ainsi que d'un accompagnement spécifique.

Par ailleurs, dans un contexte de compétition renforcée, que ce soit sur le plan international, national ou intercantonal, l'attractivité économique de Genève pour les entreprises internationales et les talents a continué d'être une priorité. Le nombre d'implantations d'entreprises étrangères a enregistré une hausse en 2025, 24 nouvelles sociétés se sont installées avec le soutien des services de l'OCEI et du GGBa (l'association Greater Geneva Bern area). Ces implantations, fruits d'un long travail d'accompagnement et de mise en relation, viennent compléter et enrichir l'écosystème économique genevois.

Le Guichet Entreprises de l'OCEI, mis en place en début d'année 2025, a répondu à plus de 650 sollicitations. Accessible en ligne et par téléphone, ce service propose un accompagnement personnalisé des entreprises déjà implantées ou de celles qui envisagent de le faire. Le guichet permet également d'orienter vers les prestations du dispositif de soutien à l'économie chapeauté par le DEE.

En outre, l'OCEI a également mis en œuvre la loi concernant les aides financières extraordinaires de l'État destinées aux ONG touchées par le gel de l'aide internationale, en collaboration avec l'OCE, la Direction des affaires internationales (DAI) et le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI). Une vingtaine d'ONG genevoises ont sollicité ce dispositif de soutien exceptionnel pour venir en aide à leur personnel. Quelque 140 emplois ont ainsi pu être sauvés.

Enfin, l'OCEI a également œuvré au renforcement et au développement d'actions destinées à répondre aux besoins des acteurs du secteur philanthropique genevois. De même, les industries créatives et spécifiquement le domaine de l'audiovisuel ont bénéficié d'une initiative commune de la Ville et du Canton de Genève destinée à faire de Genève un pôle de référence en Suisse et à l'international pour les productions audiovisuelles. Baptisé Geneva Film Commission, ce nouveau programme constituera un dispositif incitatif favorisant les tournages et la production de films et de séries sur le territoire genevois. Le dispositif est en cours de traitement par le Grand Conseil qui a été saisi de deux projets de loi.

Faciliter l'organisation de congrès

Le 31 octobre 2025, le Grand Conseil a adopté un projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 12,6 millions de francs pour participer à la création d'une salle multifonctionnelle dans la Halle 1 de Palexpo. Cette nouvelle infrastructure, fixe, sera mieux adaptée aux exigences actuelles des organisateurs de congrès et de conférences. L'investissement total avoisinera les 25 millions de francs. La moitié est assurée par des financements privés. Ce nouvel espace sera entièrement opérationnel en 2028.

L01 Emploi et employabilité

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	86'084'989	-10'923'314	-11.3%	97'008'303	87'000'234
30 Charges de personnel	34'470'096	-2'279'620	-6.2%	36'749'716	33'223'618
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'562'087	-386'426	-19.8%	1'948'513	1'398'382
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'162	4'433	8.9%	49'729	55'018
36 Charges de transferts	49'995'437	-8'264'908	-14.2%	58'260'345	52'322'087
39 Facturations internes	3'206	3'206	-	-	1'129
REVENUS	31'443'658	-59'077	-0.2%	31'502'735	29'358'338
42 Taxes et redevances	288'071	-148'639	-34.0%	436'710	675'450
43 Revenus divers	318'998	267'973	525.2%	51'025	86'735
46 Revenus de transferts	30'836'590	-178'410	-0.6%	31'015'000	28'596'153
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-54'641'331	10'864'237	-16.6%	-65'505'568	-57'641'896
Coût d'état-major	-1'795'682	86'753	-4.6%	-1'882'435	-1'889'968
Coût des prestations de moyens	-7'397'843	608'710	-7.6%	-8'006'553	-6'532'232
COÛT COMPLET	-63'834'855	11'559'702	-15.3%	-75'394'557	-66'064'096

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	242.80	-16.11	-6.22%	258.91	236.90
ETP fixes	213.20	-39.51	-15.63%	252.71	208.50
ETP auxiliaires	28.60	22.40	361.29%	6.20	27.40
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeuses et chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer leurs compétences par l'octroi de formation et de soutien à la réinsertion notamment. Les actions menées par l'office cantonal de l'emploi (OCE) couvrent l'ensemble des prestations fournies aux demandeuses et demandeurs d'emploi (DE). Elles ont également pour objectif de prévenir la marginalisation des DE.

La Confédération délègue aux cantons l'exécution de la loi fédérale en matière de chômage (LMC). Dans ce cadre, l'OCE adapte son action aux spécificités du marché du travail genevois et propose des services de conseil et de placement à ses deux principaux groupes d'utilisateurs : les personnes en recherche d'emploi et les entreprises.

L'OCE mise sur un placement personnalisé et un accompagnement basé sur des mesures individualisées pour contribuer à réduire le chômage de longue durée et le chômage récurrent. Il veille en outre à ce que les personnes en recherche d'emploi ainsi que les entreprises puissent entrer en contact facilement.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Employabilité
- L01.02 Aide au retour à l'emploi
- L01.03 Prestations aux employeurs
- L01.04 Office régional de placement

L01 Emploi et employabilité (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Office régional de placement (ORP)

Qualité des prestations :

En matière de réinsertion des demandeurs d'emploi, l'ORP cherche tout particulièrement à individualiser et à professionnaliser le conseil aux personnes en recherche d'emploi.

Pour cela, il peut notamment compter sur une démarche initiée avec le Genève Lab afin de mieux comprendre les attentes et perceptions des demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) et d'identifier les leviers de satisfaction ou d'insatisfaction de ceux-ci. L'objectif consiste aussi à améliorer le binôme conseiller en personnel / demandeurs d'emploi, essentiel pour faciliter le retour de ces derniers sur le marché du travail.

Remplacement du système SIPAC 1.0 par SIPAC 2.0 :

Le système central de paiement SIPAC 1.0, utilisé depuis plus de 30 ans par les caisses de chômage suisses, a été remplacé par SIPAC 2.0 entre le 19 décembre 2025 et le 6 janvier 2026. Cette transition n'a pas impacté directement l'OCE, mais la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) a été fortement retardée dans le paiement des indemnités aux DE - comme les autres caisses de chômage de Suisse - en raison d'importants dysfonctionnements liés à SIPAC 2.0. Dans ce contexte, l'OCE a déployé son plan de continuité des activités et informé ses clients, ce qui a permis d'assurer les prestations sans pénaliser les équipes internes, ni les demandeurs d'emploi et partenaires.

Direction de l'employabilité

Renforcement des allocations de formation (AFO) :

Le dispositif pilote qui consiste à renforcer des allocations de formation (AFO) a déjà démontré son efficacité : il offre aux bénéficiaires de l'AFO la possibilité d'obtenir une qualification professionnelle reconnue (AFP ou CFC) tout en garantissant à ceux-ci un revenu suffisant pour assumer les charges personnelles ou familiales.

Cette mesure représente également un atout important pour les entreprises, en facilitant l'accès à des compétences adaptées, en favorisant la relève professionnelle et en renforçant leur attractivité en tant qu'employeurs.

Depuis la mise en place du complément cantonal de 800 francs par mois il y a deux ans, le nombre d'apprentis a d'ailleurs doublé, passant à 63 allocations octroyées.

Développement des reconnaissances d'acquis professionnels :

Dans un contexte de profondes mutations économiques, technologiques et environnementales, les métiers évoluent rapidement et exigent des compétences sans cesse actualisées. Pour relever ces défis, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre associations professionnelles, entreprises et institutions publiques et de créer un modèle de certification moderne, étroitement lié aux besoins du marché du travail.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les reconnaissances d'acquis professionnels (RAP). Les bases de ce dispositif ont été posées cette année en vue de l'élaboration d'un guide pratique à l'usage des associations professionnelles. Ainsi, les RAP délivrées par les faïtières pourront être reconnues officiellement par l'État. Un projet pilote permettra de tester le modèle, d'en mesurer l'impact et de préparer un déploiement à plus grande échelle dans les années à venir.

Compte individuel de formation :

Afin de réduire les inégalités d'accès à la formation, le Plan directeur de l'employabilité (PDEm) prévoit la mise en place d'un dispositif à vocation universelle permettant aux personnes en emploi comme à celles sans activité professionnelle d'acquérir, tout au long de leur vie active, un droit individuel à la formation. Dans ce cadre, une première étape a été franchie avec le lancement d'un mandat d'étude visant à analyser les modèles de comptes individuels de formation existant à l'étranger, dans le but d'identifier les bonnes pratiques et d'en évaluer la pertinence au regard du contexte cantonal.

L01 Emploi et employabilité (suite)

Espace employabilité :

Cette mesure du PDEm consiste à réunir dans un seul lieu physique l'ensemble des prestations en faveur de l'orientation et de l'employabilité tant pour les individus que pour les entreprises. Les travaux de conception de l'espace employabilité ont débuté et ont été accompagnés de visites de dispositifs comparables en Europe.

Adaptation du dispositif de formation MMT à la stratégie SPE 2030 :

Les efforts déployés en 2025 ont eu pour but de consolider et d'élargir les possibilités de formation initiale, de formation continue et de réorientation professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi, en adéquation avec les besoins évolutifs du marché du travail.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, l'OCE a renforcé la collaboration avec le secteur privé afin de favoriser des passerelles plus efficaces vers l'emploi. Les partenariats concrets mis en place ces dernières années ont servi de base pour développer de nouvelles initiatives, comme la collaboration initiée avec Swissport.

Parallèlement, l'OCE a réorganisé ses mesures d'accompagnement à la recherche d'emploi en instaurant un dispositif accessible librement tout au long de la durée du chômage. Cette approche vise à renforcer la responsabilisation des personnes en recherche d'emploi et s'appuie notamment sur les enseignements tirés de focus groups, au cours desquels les candidats ont pu exprimer leurs besoins et attentes. Le nouveau dispositif se caractérise par l'absence d'obligation de suivre des cours standardisés et par un renforcement des liens avec le marché du travail.

Direction employeurs

Plan d'actions permis S – Intégration professionnelle :

Initié en 2024, ce plan d'action s'est intensifié en 2025 au niveau du suivi et du conseil aux bénéficiaires de permis S inscrits à l'Hospice général (HG) ou à l'OCE, mais aussi dans le développement des contacts avec les entreprises publiques et privées du canton.

De nombreux événements de recrutement spécifiques ont eu lieu durant l'année, ainsi que des webinaires d'information tant à destination des permis S qu'aux entreprises. Des campagnes d'information ont également été réalisées de manière conjointe entre le DEE et le DCS.

En outre, afin d'encourager l'intégration professionnelle des personnes bénéficiant du statut de protection S, les autorités fédérales ont décidé depuis le 23 octobre 2025 de supprimer la procédure d'autorisation cantonale et de remplacer celle-ci par une annonce de l'activité.

Il est encore à noter que le Conseil fédéral a décidé de modifier le taux cible d'activité professionnelle des titulaires du statut S. Désormais, la mesure de l'atteinte des objectifs nationaux se fonde sur le taux d'activité cible fixé individuellement pour chaque canton, en tenant compte du taux de chômage cantonal.

Direction de l'aide au retour à l'emploi

Bonus Employabilité :

Depuis son lancement en 2021, le «Bonus employabilité» a favorisé l'engagement à durée indéterminée de 1290 personnes au bénéfice de la mesure fédérale «Allocations d'initiation au travail» (AIT). Les résultats de l'étude menée par la Haute école de travail social de Genève (HETS) confirment que le «Bonus employabilité» a principalement contribué aux frais de formation interne et d'encadrement des personnes engagées. L'étude a conclu que le projet-pilote n'a pas offert de véritable plus-value par rapport aux AIT, ce qui a incité le Conseil d'Etat à ne pas prolonger une nouvelle fois le «Bonus employabilité», qui a donc pris fin comme prévu le 30 juin 2025, ainsi que cela a été communiqué au Grand Conseil par le biais d'un rapport divers déposé le 5 novembre 2025.

Emplois de solidarité (EdS) :

Le 29 octobre 2025, le Conseil d'Etat a rendu son rapport sur les EdS au Grand Conseil en synthétisant les travaux du groupe de travail en charge du bilan de cette prestation. Ce bilan montre que de nombreux facteurs ne permettent pas aujourd'hui aux EdS d'atteindre leur cible en matière de réinsertion sur le marché du travail.

Le groupe de travail s'attèle désormais à élaborer différents scénarios pour réformer le dispositif, selon l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, afin de recentrer celui-ci sur sa mission première : permettre aux bénéficiaires de se réinsérer sur le marché du travail. Pour une représentation élargie et représentative de toutes les parties prenantes, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et l'Union des

L01 Emploi et employabilité (suite)

associations patronales genevoises (UAPG) intègrent désormais le groupe de travail, aux côtés des représentants du DEE, du DCS, de l'Hospice général ainsi que des employeurs EdS. Le pilotage est désormais assuré par M. Stéphane Rossini, ancien directeur de l'Office fédéral des assurances sociales.

Direction juridique

Loi en matière de chômage (LMC) :

Pour faire suite aux recommandations de la Cour des comptes, l'OCE a réalisé un bilan consolidé des dispositions de la loi cantonale en matière de chômage (hors emplois de solidarité). Sur cette base, l'office engagera des travaux visant à préparer un projet de modification législative, menés en étroite collaboration entre ses différentes directions. Ces travaux seront conduits en parallèle de la réflexion relative à la refonte du dispositif des emplois de solidarité (EdS). Les résultats de cette réflexion seront également intégrés au futur projet de loi.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Le programme L01 présente des charges et des revenus inférieurs au budget de respectivement -10.9 millions de francs et -0.1 million de francs.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -2.3 millions de francs et -16.11 ETP. La vacance de postes résulte principalement des difficultés rencontrées par l'office pour attirer du personnel qualifié. Ce défi est particulièrement prononcé lors de l'embauche des conseillères et conseillers en personnel, essentiels pour soutenir et mobiliser les candidats à l'emploi dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -0.4 million de francs et provient principalement d'un recours moindre à des prestataires externes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un non dépensé de -8.3 millions de francs dû principalement aux éléments suivants :

- Participation cantonale au financement de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) (-1.3 million de francs) et aux mesures en faveur des personnes non indemnisées (-0.3 million de francs). Ces écarts sont dépendants des montants communiqués par le SECO;
- Allocations de retour en emploi (ARE) et bonus employabilité (-2.5 millions de francs). La mesure bonus employabilité a pris fin au 30 juin 2025 et le nombre de placement ARE (125 en 2025) est en dessous de l'objectif fixé de 150;
- Contribution aux emplois de solidarités (EDS) (-3.7 millions de francs). Ce non dépensé provient du différentiel entre le nombre d'ETP effectif en 2025, soit 522, et le plafond d'ETP EDS fixé initialement à 562. Cette différence est due au renforcement des critères de pré-sélection des candidats afin de prioriser leur potentiel de retour sur le marché du travail ordinaire et à la décision de ne pas repourvoir certains postes lorsqu'ils ne présentaient aucune valeur ajoutée en matière d'insertion sur le marché ordinaire;
- Complément allocation de formation (-0.3 million de francs) compte tenu d'un nombre de dossier inférieur à celui projeté (63 dossiers pour l'année scolaire 2025-2026 contre 80 dossiers prévus).

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Ces revenus inférieurs de -0.1 million de francs sont dus essentiellement au transfert de l'activité de location de services (L.S.E.) à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) en janvier 2025.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Ces revenus supérieurs de +0.3 million de francs concernent le solde des transitoires liés à la participation cantonale LACI et aux mesures en faveur des personnes non indemnisées pour l'année 2024, dont le montant a été définitivement communiqué par le SECO au premier semestre 2025 et s'est avéré moindre.

L01 Emploi et employabilité (suite)

46 Revenus de transfert – Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -0.2 million de francs par rapport au budget en raison principalement des éléments suivants :

- écart de -1.1 million de francs de l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO pour le financement des ORP dû principalement à l'écart sur les charges de personnel (nature 30);
- écart de +0.9 million de francs concernant le remboursement de contributions 2024 en matière EDS, suite à la vérification des comptes annuels 2024 des partenaires.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La valeur de 182.74 est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2025. Les données définitives pour 2025 ne seront disponibles qu'en mars 2026. La valeur projetée est proche de celle prévue et correspond aux anticipations faites concernant le ralentissement économique pour 2025.

Indicateur 2.1 : La valeur de 32.04 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2025. Les données définitives pour 2025 ne seront disponibles qu'en mars 2026. Le ralentissement de la croissance économique a limité la capacité des entreprises à recruter et a entraîné une diminution des opportunités professionnelles. Dans ce contexte moins favorable, une partie des personnes sans emploi ont vu leur durée d'indemnisation s'allonger, ce qui a conduit à une augmentation de la part des entrées dans le chômage de longue durée, dans une proportion légèrement supérieure aux anticipations effectuée en fin d'année 2024.

Indicateur 3.1 : La valeur de 30.12 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2025. Les données définitives pour 2025 ne seront disponibles qu'en mars 2026. Le recul de la croissance économique a freiné la capacité des entreprises à recruter et réduit le nombre d'opportunités professionnelles. Cette situation a sans doute empêché, pour un plus grand nombre de demandeurs d'emploi que prévu, une sortie définitive du chômage avant leur arrivée en fin de droits.

Indicateur 4.1 : La valeur de 40.97 % est une valeur provisoire basée sur les données partielles de 2025. Les données définitives pour 2025 ne seront disponibles qu'en mars 2026. Le recul de la croissance économique a freiné la capacité des entreprises à recruter et réduit le nombre d'opportunités professionnelles.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation des postes EDS a passé de 11.34 % en 2020 à 13.22 % en 2021, 16.58 % en 2022, 15.57 % en 2023, à 10.56 % en 2024 et 16 % en 2025. Par rapport à 2024, le taux de rotation des postes a augmenté en 2025, et même dépassé significativement les 12% de l'objectif. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de postes pourvus en 2025, alors que le total des postes occupés avait fléchi en 2024.

Indicateur 5.2 : Le taux de retour sur le marché ordinaire de l'emploi a passé de 3.55 % en 2020 à 8.36 % en 2022, 5.71 % en 2023, à 5.35 % en 2024 et 6.4 % en 2025. Quand bien même le taux de retour sur le marché ordinaire (6.4%) est proche de l'objectif en 2025, le Bilan EdS montre que la prestation n'est pas optimale en matière de réinsertion professionnelle et nécessite une refonte en profondeur.

Indicateur 5.3 : La valeur de 20 % est la dernière valeur disponible à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2024, 12 mois après un retour sur le marché ordinaire en 2023. Bien que deux fois meilleur que l'indicateur 4. du SECO ci-dessus de 40.97 %, il s'agit d'un objectif cible à maintenir dans le contexte des travaux de refonte à venir du dispositif.

Indicateur 6.1 : La valeur de 125 est une valeur provisoire pour 2025. La valeur définitive ne sera connue qu'en mars 2026. De manière générale, le nombre d'ARE a tendance à diminuer, leur nombre était de 485 en 2015. Les causes envisagées de cette diminution sont probablement à rechercher dans les modifications apportées à la loi en matière de chômage (LMC) en octobre 2017. Celles-ci ont probablement eu pour effet de décourager les entreprises face à la lourdeur administrative du processus et au cadre légal contraignant, voire dissuasif, visant notamment à contrôler leur capacité financière. Un point de vigilance est d'ores et déjà retenu en vue des travaux de refonte de ladite LMC.

Indicateur 6.2 : La valeur de 19.6 % est la dernière valeur disponible, à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2024, 12 mois après le dernier versement de la participation ARE au salaire en 2023. Ce taux revient à la normale et est proche de l'objectif fixé.

Indicateur 7.1 : La durée moyenne passe de 15 jours en 2020 à 13.47 jours en 2022 puis 13.18 jours en 2023, 14.15 jours en 2024 et 12.45 jours en 2025. Les nouveaux engagements de conseillers en personnel en 2025, l'utilisation de l'outil planification premier entretien (PPE) ainsi que la généralisation de l'inscription en ligne ont contribué à réduire la durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic.

L01 Emploi et employabilité (suite)

Indicateur 8.1 : La nette augmentation du nombre de demandeurs d'emploi observée en 2025 a entraîné un accroissement de la charge de dossiers par conseiller en personnel malgré les engagements qui ont eu lieu en 2025. Pour rappel, il faut compter sur un délai de 5 à 6 mois après la fin de sa formation pour qu'un conseiller en personnel soit opérationnel dans son poste.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	182.74	185	176.82	180	2028
2. Éviter le chômage de longue durée						
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	32.04 %	28 %	29.26 %	30 %	2028
3. Éviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	30.12 %	29 %	29.07 %	29 %	2028
4. Éviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	40.97 %	40 %	41.02 %	40 %	2028
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	16 %	12 %	10.56 %	12 %	2028
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	6.4 %	7 %	5.35 %	7 %	2028
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	20 %	15 %	21.31 %	15 %	2028
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	125	150	130	150	2028
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	19.6 %	20 %	31.15 %	20 %	2028
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Efficacité	12.45 jours	15 jours	14.15 jours	15 jours	2026
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	151	140	154	133	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur correspond à l'indicateur 1 de l'accord ORP/LMMT/Act 2025-2028 conclu entre le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et le canton de Genève. Il représente le nombre d'indemnités journalières perçues en moyenne par les bénéficiaires d'indemnités journalières désinscrits dans le délai-cadre en cours ou de bénéficiaires d'indemnités journalières arrivant en fin de droit.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur correspond à l'indicateur 2 de l'accord ORP/LMMT/Act 2025-2028 conclu entre le DEFR et le canton de Genève. Il représente le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières entières au chômage de longue durée divisé par le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières qui ont ouvert 13 mois auparavant un nouveau délai-cadre donnant droit à des indemnités journalières.

L01 Emploi et employabilité (suite)

Indicateur 3.1 : Cet indicateur correspond à l'indicateur 3 de l'accord ORP/LMMT/Act 2025-2028 conclu entre le DEFR et le canton de Genève. Il représente le nombre de fins de droits pour le mois sous revue divisé par le nombre de bénéficiaires d'indemnités journalières qui vont potentiellement arriver en fin de droits au cours du mois sous revue.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur correspond à l'indicateur 4 de l'accord ORP/LMMT/Act 2025-2028 conclu entre le DEFR et le canton de Genève. Il représente le nombre de réinscriptions pour toucher des indemnités journalières dans les 12 mois divisés par le nombre de personnes qui ont été désinscrites de l'indemnisation journalière au cours du mois sous revue t-12.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur correspond au pourcentage de postes faisant l'objet d'une repourvue et de l'engagement d'un nouvel emploi de solidarité.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur correspond au taux de personnes ayant bénéficié d'un emploi de solidarité (EdS) qui ont retrouvé un emploi sur le marché de l'emploi ordinaire. Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur mesure le taux des bénéficiaires EDS (Emplois De Solidarité) réinscrits au chômage et/ou qui émargent à l'aide sociales une année après leur retour sur le marché ordinaire.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur mesure le nombre de décisions d'octroi d'allocation de retour en emploi (ARE).

Indicateur 6.2 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires réinscrits au chômage et/ou touchant l'aide sociale financière une année après l'échéance de l'allocation de retour en emploi.

Indicateur 7.1 : Cet indicateur mesure la durée moyenne exprimée en jours entre la date de l'inscription au chômage et la date de l'entretien diagnostic,

Indicateur 8.1 : Cet indicateur mesure le nombre mensuel moyen de dossiers de demandeurs d'emploi par conseiller en personnel. La valeur de la cible à long terme a été revue et est passée de 140 à 133 à l'échéance 2028.



L02 Régulation du marché du travail et du commerce

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	25'517'738	560'472	2.2%	24'957'266	24'333'923
30 Charges de personnel	21'999'505	-369'177	-1.7%	22'368'682	21'381'068
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'530'064	890'380	54.3%	1'639'684	1'962'959
33 Amortissements du patrimoine administratif	61'938	6'495	11.7%	55'443	55'898
36 Charges de transferts	914'095	40'638	4.7%	873'457	901'102
39 Facturations internes	12'136	-7'864	-39.3%	20'000	32'896
REVENUS	16'355'077	1'284'788	8.5%	15'070'289	15'718'626
42 Taxes et redevances	13'863'493	1'118'204	8.8%	12'745'289	13'277'135
43 Revenus divers	2'220	-7'780	-77.8%	10'000	336
46 Revenus de transferts	2'485'045	170'045	7.3%	2'315'000	2'439'269
49 Facturations internes	4'319	4'319	-	-	1'886
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'162'661	724'316	-7.3%	-9'886'977	-8'615'297
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'146'040</i>	<i>-246</i>	<i>0.0%</i>	<i>-1'145'794</i>	<i>-1'216'290</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'186'910</i>	<i>-58'362</i>	<i>0.8%</i>	<i>-7'128'548</i>	<i>-6'833'043</i>
COÛT COMPLET	-17'495'611	665'707	-3.7%	-18'161'318	-16'664'630

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	148.00	-0.55	-0.37%	148.55	145.60
<i>ETP fixes</i>	<i>138.90</i>	<i>0.10</i>	<i>0.07%</i>	<i>138.80</i>	<i>136.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.10</i>	<i>-0.65</i>	<i>-6.67%</i>	<i>9.75</i>	<i>9.40</i>

Descriptif du programme

Description du programme

Les actions menées par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) ont pour objectif la promotion et le maintien de la paix sociale, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la régulation du marché du travail, la lutte contre le travail au noir, la régulation du commerce. La tenue du registre du commerce (RC) et du répertoire des entreprises genevoises (REG) comptent également parmi les prérogatives de l'OCIRT.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 Régulation du commerce
- L02.02 Régulation du marché du travail

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) a poursuivi les travaux de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) entamés en 2024. Piloté par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), ce processus s'articule autour d'un processus inédit de concertation avec les différents acteurs et actrices qui pratiquent la LRDBHD au quotidien. Les deux premières phases de ce processus ont été finalisées avec succès et ont permis de dresser un bilan des effets induits par l'application du cadre légal actuel et recueillir les besoins des différentes parties prenantes en vue de l'élaboration du futur projet de loi. Ces travaux ont fait l'objet de la publication d'une synthèse intermédiaire présentant les différents constats et attentes exprimés (voir [Refonte de la LRDBHD : vers une loi plus simple et efficace | ge.ch](#)).

Dans le cadre du processus d'adhésion du canton de Genève au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics, le DEE a élaboré, de concert avec les partenaires sociaux, une proposition relative au dispositif d'application cantonal permettant d'éviter le risque que des entreprises domiciliées hors de Genève puissent soumissionner et obtenir des marchés publics genevois en pratiquant des conditions de travail constitutives de sous-enchère.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire «23 frs, c'est un minimum», le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Un mandat d'évaluation de ce nouveau dispositif a été confié à l'institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG). Les deux premiers rapports d'évaluation, portant sur d'éventuels impacts en matière de chômage, ont déjà été publiés en 2024. En juin 2025 et en janvier 2026, deux autres rapports, portant sur les effets en matière d'emploi et de salaires, ont été publiés. Ils montrent que l'introduction du salaire minimum n'a pas entraîné de suppression d'emplois, mais qu'il a pu – dans certains secteurs – freiner leur création. En matière de salaires, on constate, deux ans après l'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif, que la proportion des salaires inférieurs au salaire minimum a diminué de 7.4% (en 2020) à 4.0% (en 2022) et que l'écart moyen des salaires inférieurs au salaire minimum a diminué, passant de 14.0% (en 2020) à 6.9% (en 2022). De manière générale, l'étude fait état d'une augmentation d'environ 15% des salaires dans les emplois directement concernés par l'introduction du salaire minimum.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Le programme L02 présente des charges et des revenus supérieurs au budget de respectivement +0.6 million de francs et +1.3 million de francs.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0.4 million de francs par rapport au budget, principalement en raison de la vacance de postes en cours d'année (-0.3 million) et d'un non dépensé (-0.1 million) sur les jetons de présence (Inspection paritaire des entreprises (IPE) et commissions officielles).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.9 million de francs qui s'explique principalement par des dotations aux provisions pour débiteurs douteux plus importantes (+0.3 million) en lien avec l'augmentation de la facturation (+1.2 million de francs en nature 42) et l'augmentation du recours à des tiers dans le cadre des projets menés par l'OCIRT notamment la révision de la LRDBHD. Ce dernier élément est compensé par les reports de crédits acceptés par la Commission des finances en date du 25 juin 2025.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +1.1 million de francs en lien principalement avec l'augmentation du volume des émoluments et des amendes de l'OCIRT (+0.2 million de francs), du Registre du commerce (+0.4 million de francs) et de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN) (+0.4 million de francs).

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +0.2 million de francs et concernent les dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Pour 2025, le nombre est de 362 entités, dont 247 qui sont inscrites en liquidation et n'exercent plus d'activité.

Indicateur 1.2 : La valeur 2025 de 360 correspond au nombre de contrôles dont l'enquête est clôturée au cours de l'année de référence.

Indicateur 1.3 : Le taux de 69 % pour 2025 est calculé selon la nouvelle méthode de calcul instaurée en 2025 à la suite de la mise en production du nouvel outil de gestion (SIC) alors que l'objectif de 80 % a été fixé sur la base de l'ancienne méthode de calcul. Dorénavant, seules les demandes d'autorisation dont l'ensemble des documents ont été remis sont comptabilisées. Les dossiers abandonnés ne font plus partie du chiffre indiqué.

Indicateur 2.1 : La valeur 2025 de 1931 contrôle regroupe les contrôles effectués par l'inspection du travail et l'inspection paritaire des entreprises (IPE) en matière de contrôle du marché du travail. Il ne tient, cependant, pas compte des analyses de formulaires de demande de main d'œuvre étrangère effectuées par le groupe «exploratoire», groupe de travail de la commission tripartite. Le nombre de contrôles effectués par l'inspection du travail est resté quasiment constant par rapport à l'année passée, celui effectué par l'IPE a légèrement baissé.

Indicateur 2.2 : La valeur de 606 est supérieure à l'objectif convenu avec la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) de 563 contrôles pour 2025 qui a été revu à la baisse à la suite du changement des règles de la comptabilisation des contrôles.

Indicateur 2.3 : La valeur 2025 reste stable par rapport aux années 2023 et 2024.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Nombre d'entités inscrites sans organe de révision ou sans mention de renonciation au contrôle restreint (opting-out)	Efficacité	362	300	383	300	2028
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	360	300	408	300	2028
1.3 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) dans les 30 jours	Qualité	69 %	80 %	68 %	75 %	2028
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1'931	2'000	2'085	2'000	2028
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	606	850	472	563	2028
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	85 %	75 %	86 %	75 %	2028

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure le nombre de sociétés avec une carence au niveau de l'inscription de l'organe de révision due à la démission de l'organe de révision sans remplacement par la société ou à l'absence de mention de renonciation au contrôle restreint des comptes annuels (opting-out). La mesure pour pallier cette situation consiste à augmenter le nombre de procédures d'office initiées par le Registre du commerce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir de la PCTN, afin de détecter les violations des dispositions légales en matière de déclaration aux assurances sociales et aux impôts, ou de constater l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 1.3 : Le délai légal de traitement des autorisations par la PCTN est fixé à 60 jours par l'article 31, alinéa 12 du règlement d'exécution de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (RRDBHD) (I 2 22.01). Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal (60 jours), mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif fixé est que 80 % des autorisations soient délivrées en 30 jours.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du service de l'inspection du travail en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé de 563 correspond à celui fixé dans le cadre du nouveau contrat de prestations.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la MOE pour examen. La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

L03 Economie

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	25'287'512	3'499'425	16.1%	21'788'087	21'178'130
30 Charges de personnel	4'073'423	-109'954	-2.6%	4'183'377	4'019'078
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'288'866	932'602	27.8%	3'356'264	3'924'977
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'955	-26'551	-19.6%	135'506	108'839
36 Charges de transferts	16'810'849	2'697'909	19.1%	14'112'940	13'125'235
39 Facturations internes	5'418	5'418	-	-	0
REVENUS	5'258'916	5'222'611	14'385.4%	36'305	6'219'233
42 Taxes et redevances	20'897	-3'408	-14.0%	24'305	31'679
43 Revenus divers	1'275'141	1'263'141	10'526.2%	12'000	586'644
44 Revenus financiers	213'935	213'935	-	-	3'485'313
46 Revenus de transferts	3'748'943	3'748'943	-	-	2'115'597
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'028'596	1'723'186	-7.9%	-21'751'782	-14'958'897
<i>Coût d'état-major</i>	-212'200	2'086	-1.0%	-214'286	-228'630
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'221'001	-21'812	1.8%	-1'199'189	-1'278'524
COÛT COMPLET	-21'461'798	1'703'459	-7.4%	-23'165'257	-16'466'052

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.30	-2.80	-10.73%	26.10	21.20
<i>ETP fixes</i>	18.90	-1.70	-8.25%	20.60	15.10
<i>ETP auxiliaires</i>	1.50	-1.10	-42.31%	2.60	5.10
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.90	0.00	0.00%	2.90	1.00

Descriptif du programme

Le programme mis en œuvre par l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) a pour objectif de garantir un environnement économique robuste, agile et durable. Il vise à instaurer des conditions-cadres propices à un développement économique pérenne et inclusif, en s'appuyant sur l'innovation, la compétitivité territoriale, la transition numérique et les principes de durabilité. Ce programme vise également à renforcer l'attractivité de Genève, tant pour les entrepreneurs locaux que pour les investisseurs et entreprises internationaux, tout en accompagnant activement les transitions structurelles que vivent les acteurs économiques, notamment les PME.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L03.01 Economie et innovation
- L03.02 Dispositif de soutien aux entreprises et tourisme

L03 Economie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

En 2025, l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) a concentré son action sur le soutien à l'innovation, l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions numérique, vers des modèles d'affaires durable, l'attractivité du territoire et l'adaptation du cadre stratégique face aux nouvelles réalités économiques.

Construit dans le cadre d'une collaboration inédite avec les actrices et acteurs de l'innovation genevoise, le **Plan directeur de l'innovation (PDI)** a été dévoilé en mars 2025. Il s'articule autour de quatre axes : des financements accrus et plus facilement accessibles, des infrastructures renforcées, un écosystème dynamisé, ainsi qu'un accent mis sur la formation. Cet ambitieux programme a d'ores et déjà déployé ses premiers effets, notamment en dotant Genève d'un fonds cantonal dédié à l'innovation. Grâce à un doublement des financements publics, le Fonds d'Innovation de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) a pu diversifier son champ d'intervention et créer de nouvelles filières thématiques. Trois start-ups des technologies numériques et une développant des technologies à impact ont bénéficié d'un prêt ainsi que d'un accompagnement spécifique. Par ailleurs, le dispositif a non seulement renforcé sa position dans le développement d'un tissu économique dynamique et diversifié mais également renforcé sa transformation vers un modèle plus résilient et plus responsable.

Le **dispositif de soutien aux entreprises**, constitué notamment de la FONGIT, de l'Office de promotion des Industries et des technologies (OPI) et de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), a poursuivi son appui aux start-up et PME ainsi qu'à certains secteurs clés de l'économie genevoise, comme l'industrie, les industries créatives, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et les sciences de la vie. Le champ d'action du dispositif, principalement celui de l'OPI et de la FONGIT a pu être élargi à d'autres thématiques via le financement de projets d'innovation. Les résultats enregistrés en matière de soutien aux entreprises excèdent globalement les objectifs et indicateurs fixés. En particulier, le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien des organismes cantonaux a largement dépassé la cible inscrite au budget 2025 confirmant l'adéquation des mesures aux besoins des entreprises. Une indication supplémentaire de la pertinence du dispositif découle du nombre plus important qu'initialement prévu de projets soutenus par des programmes fédéraux et intercantonaux (Innosuisse, Nouvelle politique régionale et Platinn).

Courant été 2025, le Conseil d'État a adopté la nouvelle **Stratégie économique cantonale 2035**. Ce document a permis une adaptation du cadre stratégique visant à correspondre au mieux aux nouveaux défis et réalités du terrain. Élaborée en concertation avec plus de 140 représentants de l'économie locale, cette feuille de route marque un tournant dans l'approche de l'action de l'État. En effet, si elle a pour objectif de renforcer les secteurs historiques (banque et finance, négoce, horlogerie et industries manufacturières), qui ont fait et font la prospérité et la compétitivité de notre canton, elle identifie également trois secteurs d'activités émergents présentant un très fort potentiel, notamment en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Ainsi, afin de favoriser une croissance qualitative de tous les secteurs, la nouvelle stratégie économique définit quatre axes d'actions : le renforcement et l'adaptation des conditions cadres, l'accompagnement des entreprises face aux grandes transitions, la stimulation de l'innovation et enfin l'attractivité et la visibilité de Genève à l'international.

En ce qui concerne les trois secteurs d'activités émergents, notamment les sciences de la vie, les industries créatives et l'économie numérique, ils doivent bénéficier d'un soutien ciblé pour franchir un palier décisif et s'intégrer ainsi pleinement et durablement au tissu économique genevois.

A ce titre, les industries créatives et spécialement le domaine de l'audiovisuel ont bénéficié d'une initiative commune de la Ville et du Canton de Genève destinée à faire de Genève un pôle de référence en Suisse et à l'international pour les productions audiovisuelles. Baptisé Geneva Film Commission, ce nouveau programme constituera un dispositif incitatif favorisant les tournages et la production de films et de séries sur le territoire genevois. Il s'articulera autour de deux piliers : un *film office* chargé d'accompagner et de faciliter l'organisation des productions locales comme internationales et un mécanisme financier de remboursement partiel des dépenses réalisées sur le territoire cantonal («cash rebate»). Ce dispositif doit s'inscrire dans une stratégie plus large des collectivités publiques genevoises visant à promouvoir l'image de Genève à l'échelle nationale et internationale. Le dispositif est en cours de traitement par le Grand Conseil qui a été saisi de deux projets de loi.

Sur la base des recommandations du centre en philanthropie de l'Université de Genève (publiées en 2025), des actions concrètes ont été lancées pour répondre aux besoins des acteurs de la philanthropie dont le patrimoine, à l'échelle du canton de Genève, s'élève à 25 milliards de francs. Un important travail a été réalisé en matière de communication et d'information en donnant l'accès aux données utiles, tant aux entités déjà présentes sur le territoire cantonal que pour celles qui souhaitent y installer leurs activités. Ce travail s'est concrétisé par la mise en ligne d'un portail bilingue dédié à la philanthropie à Genève. Par ailleurs, un Conseil stratégique de la philanthropie a été constitué pour définir des orientations et aligner l'action de l'État sur les besoins du secteur, optimiser les

L03 Economie (suite)

rapports entre pouvoirs publics et activités philanthropiques, et proposer des pistes d'amélioration des conditions-cadres des fondations, notamment en collaboration avec l'AFC.

Dans un contexte de compétition renforcée, que ce soit sur le plan international, national ou intercantonal, **l'attractivité économique de Genève** pour les entreprises internationales et les talents a continué d'être une priorité. Le nombre d'implantations d'entreprises étrangères a enregistré une hausse en 2025, 24 nouvelles sociétés, majoritairement françaises, se sont installées avec le soutien des services de l'État et du GGBa (l'association Greater Geneva Bern area). Ces implantations, fruits d'un long travail d'accompagnement et de mise en relation viennent compléter et enrichir l'écosystème économique genevois.

Dans le cadre des prestations soutenant les entreprises face à leur transition, l'OCEI a dévoilé le nouvel Index des prestations durabilité en mai 2025, à l'occasion du Forum Management Durable. Il s'agit d'un moteur de recherche interactif qui permet d'accéder aux nombreuses prestations proposées par le canton, les communes et certaines entités parapubliques. Consulté plus de 2'500 fois pour près de 400 requêtes de recherche, cet index vient compléter le dispositif d'information de l'OCEI à l'attention des entreprises. De plus, grâce aux échanges lors des Matinées Entreprises et Durabilité, de nouveaux guides « Entreprises et durabilité » ont vu le jour. Téléchargés près de 900 fois en 2025, ces documents abordent des problématiques concrètes et diverses, par exemple la stratégie de décarbonation, le marché carbone ou encore la chaîne de valeur.

Concernant la transition numérique, l'accompagnement des entreprises s'est poursuivi avec les outils existants comme les formations en ligne qui ont comptabilisé plus de 1'900 accès. Parmi ces derniers, près de 1'200 accès concernent la thématique IA. Au-delà de l'engouement général pour cette thématique, le succès de cette formation est également dû aux efforts de mise en valeur des outils pratiques liés à l'IA dans chacun des événements s'y référant (Forum Économie Numérique, ateliers sectoriels IA, AI for good, etc.).

Les formations en présentiel, qui ont attiré plus de 520 participants, ont été étoffées d'un nouveau cours dédié à la thématique des cyber-risques. Le Forum Économie numérique a quant à lui été l'occasion de présenter un modèle de Charte de l'utilisation de l'IA en entreprise pour faciliter l'intégration des outils d'intelligence artificielle dans les activités des entrepreneurs. Téléchargé plus de 700 fois suite à ce forum, cet outil sensibilise aux risques liés à l'IA et présente les bonnes pratiques à adopter.

Conformément aux orientations définies dans la Stratégie économique 2035, la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du canton, sa visibilité et sa lisibilité à l'international, attirer entreprises, talents et investissements et affirmer sa différenciation dans un contexte de concurrence accrue. L'ambition est de fédérer les parties prenantes autour d'une identité forte et partagée, garantissant une promotion internationale cohérente, stratégique et percutante. Un premier jalon a été posé grâce à l'établissement d'un diagnostic portant sur la perception de notre territoire ayant permis de dégager les grandes orientations d'un plan d'actions et une cartographie des parties prenantes.

Dans le domaine du tourisme, l'année 2025 a marqué le début de la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'État pour la période 2025-2029. L'adoption de la Convention d'objectifs avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) est un outil précieux pour orienter, structurer et superviser la politique du secteur du tourisme. Face à une concurrence forte entre destinations, la FGT&C a poursuivi ses actions de promotion des atouts de la région, de coordination des acteurs et de renforcement de la qualité de l'accueil à Genève.

Au croisement des ambitions cantonales en faveur de l'innovation et du développement du cluster des sciences de la vie, l'OCEI a poursuivi ses efforts en faveur du développement d'un écosystème au Campus Biotech. Dans ce cadre, il contribue à accroître la visibilité des activités qui y sont développées et à stimuler l'utilisation des plateformes de la Fondation Campus Biotech Geneva par les entreprises et les start-ups. Il a versé une aide financière garantissant l'application d'une tarification identique à celle des groupes de recherche académiques pour les prestations réalisées par les plateformes techniques en faveur des entreprises et des start-ups. Depuis septembre 2025 et la mise en place de cette aide financière, 25 prestations financées au titre de cette mesure ont été réalisées par les six plateformes techniques.

En 2025, l'OCEI a également mis en œuvre la loi concernant les aides financières extraordinaires de l'État destinées aux ONG touchées par le gel de l'aide internationale (LAFONG) en collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE), la Direction des affaires internationales (DAI) et le Centre d'Accueil de la Genève Internationale (CAGI). Une vingtaine d'ONG genevoises ont sollicité ce dispositif de soutien exceptionnel pour venir en aide à leur personnel. Au total, les quelques 2 millions de francs versés à ce titre ont permis de sauver plus de 140 emplois. Les sommes allouées ont financé la masse salariale des mois d'août, septembre et octobre.

L03 Economie (suite)

Dans le cadre du dispositif des cas de rigueur, des contrôles à posteriori sur l'allocation et l'utilisation des indemnités versées aux entreprises victimes de la crise sanitaire sont réalisés par l'OCEI. Au 31 décembre 2025, le nombre résiduel de dossiers à contrôler est de 462, représentant 44 % du nombre total de dossiers ouverts. Au cours de l'année 2025, l'OCEI a réalisé 375 contrôles en ligne avec sa planification. À la suite des contrôles, l'OCEI rend des décisions qui peuvent faire l'objet d'une réclamation et éventuellement d'un recours. Au 1^{er} janvier 2025, le nombre de procédures ouvertes était de 15 cas dont 9 étaient des recours en justice. Quelle que soit la nature des procédures, 27 cas ont été clôturés en 2025 et 18 nouvelles ont été annoncées. Le nombre de procédures ouvertes au 31 décembre 2025 est de 6 dont 3 sont des recours en justice.

En conclusion, l'année 2025 a été marquée par des initiatives majeures dans la transformation, la résilience et la valorisation de l'économie genevoise. Grâce à une approche concertée et des mesures ciblées, l'OCEI a contribué à renforcer l'innovation, la durabilité et l'attractivité du canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Le programme L03 présente des charges supérieures de +3.5 millions de francs et des revenus supérieurs de +5.2 millions de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0.1 million de francs par rapport au budget en lien avec la vacance de postes en cours d'année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et service sont supérieures de +0.9 million de francs par rapport au budget compte tenu de la dotation à la provision du croire pour les dossiers cas de rigueur (+2.4 millions de francs) compensée en partie par un recours moindre à des prestataires externes (-1.6 million de francs).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures de 2.7 millions de francs par rapport au budget principalement pour les raisons suivantes :

- dépenses supérieures pour la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) (+1.3 million de francs) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) (+0.3 million de francs) dont la demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la Commission des finances le 21 août 2025. Conformément à l'engagement pris par le département et mentionné dans cette demande, une compensation a été effectuée en interne;
- dépenses supplémentaires dans le cadre des aides aux organisations non gouvernementales (ONG) (+2.3 millions de francs) dont la demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la Commission des finances le 16 avril 2025.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus divers de +1.3 million de francs est due principalement aux éléments suivants :

- correctif de la facturation SECO concernant les aides COVID-19 (+0.9 million de francs);
- récupérations d'anciennes cautions concernant des dossiers de la FAE (+0.2 million de francs);
- reprise de provision sur dépréciation des prêts COVID-19 pour les startups (+0.1 million de francs).

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de +0.2 million de francs est dû au solde de la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) de l'année 2024 versé en 2025.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs de +3.7 millions de francs et correspondent principalement au remboursement d'aides COVID-19.

L03 Economie (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : En 2025, le nombre d'actions de formation proposées par l'OCEI a fortement augmenté par le fait de la mise en place de 44 nouvelles sessions de formation sur le numérique (RNE, blockchain, IA, cyber-risques). Pour information, sur les 71 sessions proposées, 58 ont attiré plus de 10 personnes.

Indicateur 1.2 : Le différentiel s'explique par un nombre plus important de formations (indicateur 1.1) organisées au cours de l'année 2025. Les formations numériques représentent à elles seules 523 inscrits.

Indicateur 1.3 : La valeur de 1'939 représente le nombre de clics de visiteurs uniques vers les modules de formation en ligne. Le MOOC dédié à l'intelligence artificielle a suscité un grand intérêt (1240). Les chiffres relatifs aux autres MOOCs sont les suivants : RNE (366), cyber-risques (135), blockchain (112), commerce numérique (40) et open data (46).

Indicateur 1.4 : Seules les actions organisées par l'OCEI sont comptabilisées. Celles soutenues par l'OCEI ne sont pas incluses dans ce chiffre, comme Open des entreprises, GIFF, FAFS, JEMA, TEDx, Commodities Innovation Amard, etc. L'écart avec la cible est lié à de nouveaux événements organisés en 2025, notamment les ateliers IA, les Assises du commerce, les GE Rencontres économiques et le Trust Valley Day.

Indicateur 1.5 : L'écart avec la cible est lié aux nouveaux événements mis en place en 2025, en particulier le Trust Valley Day qui a rassemblé plus de 1'100 personnes et qui déroule alternativement à Genève et à Lausanne.

Indicateur 2.1 : En 2025, 159 nouveaux dossiers de projets entrepreneuriaux étrangers ont été traités par l'OCEI.

Indicateur 2.2 : En 2025, 24 entreprises étrangères ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBA) se sont implantées à Genève contre 14 en 2024.

Indicateur 2.3 : La valeur de cet indicateur représente une projection à 3 ans selon les données transmises par les entreprises. Ces chiffres sont collectés durant le processus d'implantation et correspondent à l'estimation de développement de la société avant qu'elle ne démarre ses activités à Genève.

Indicateur 3.1 : En 2025, sur 536 entreprises qui ont été renseignées, 214 dossiers ont été traités et 109 dossiers ont été finalement étudiés et analysés.

Indicateur 3.2 : Au 31 décembre 2025, les soutiens concernent 526 dossiers dont 225 dossiers hors Covid et 301 dossiers liés à des prêts COVID.

Indicateur 3.3 : Les nouveaux dossiers soutenus en 2025 représentent 961 emplois hors dossiers COVID. Les données au 31 décembre 2025 sur le nombre total d'emplois dans les entreprises sera disponible en mai 2026. Pour information, au 31 décembre 2024, le nombre total était de 2'714 emplois.

Indicateur 3.4 : Le nombre de projets est largement supérieur à celui prévu initialement en 2023 dans le contrat de prestations 2024-2027 de la FONGIT. Il est constaté une croissance du nombre de projets dont plusieurs sont accompagnés par les plateformes Innosuisse ou Platinn.

Indicateur 3.5 : Le nombre de start-up ayant recours aux prestations de la FONGIT est plus élevé que les estimations, démontrant l'intérêt des entrepreneurs pour le dispositif de soutien à l'innovation ainsi que la dynamique entrepreneuriale croissante à Genève. Pour rappel la valeur de l'objectif a été déterminée en 2023 pour le contrat de prestations 2024-2027 de la FONGIT.

Indicateur 3.6 : Cet indicateur est difficile à mesurer avec précision. La valeur indiquée repose sur les informations reçues des startups et corrélées avec les données publiquement disponibles, notamment les sites Web.

Indicateur 3.7 : Le nombre de participants aux événements organisés par l'OPI a connu une forte progression, entraînant une hausse significative des prestations délivrées par l'OPI, notamment les mises en relation qualifiées des porteurs de projet avec des partenaires industriels. Cette dynamique contribue au renforcement de la communauté industrielle genevoise et génère une augmentation des projets qui n'avait pas été anticipée.

Indicateur 3.8 : Le nombre de 46 pour 2025 concerne uniquement des nouvelles entreprises dont un grand nombre est en phase 3 (« projet ») nécessitant un investissement plus important des coachs de l'OPI que pendant la phase 1 (« diagnostic »).

Indicateur 4.1 : Pour 2025, le taux a été calculé selon la moyenne pondérée des deux sites (Praille et Aéroport). Pour information, le taux du site de la Praille est de 97.9 % pour 100'000 m2 et celui de l'Aéroport de 57.75 % pour 10'000 m2. La diminution du taux est due aux travaux en cours à l'aéroport et qui nécessitent une libération partielle des surfaces des locaux.

L03 Economie (suite)

Indicateur 5.1 : Le taux de 42 % pour 2025 est resté stable par rapport à celui de l'année 2024 qui était de 42.5 %.

Indicateur 6.1 : Le nombre de congrès obtenus pour 2025 est de 43, en hausse par rapport aux années antérieures (13 en 2021, 21 en 2022, 24 en 2023 et 31 en 2024).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Accompagner les entreprises dans leurs différentes transitions						
1.1 Nombre d'actions de formation proposées par l'OCEI, en faveur d'entreprises locales en création ou en développement	Efficacité	71	25	25	25	2028
1.2 Nombre de personnes inscrites aux formations proposées par l'OCEI	Efficacité	1'276	350		350	2028
1.3 Nombre de participants aux Mooc (Massive Open Online Course)	Efficacité	1'939	1'500		1'500	2028
1.4 Nb d'actions de l'OCEI pour informer/sensibiliser sur des sujets économiques et des évolutions technico-juridico-fiscales et valoriser le savoir-faire, l'expertise et l'économie genevoise	Efficacité	28	20		20	2028
1.5 Nombre de personnes inscrites aux actions organisées ou co-organisées par l'OCEI	Efficacité	3'905	1'300		1'300	2028
2. Soutenir l'attractivité du territoire genevois						
2.1 Nombre d'entreprises étrangères ayant bénéficié d'une prestation exogène de l'OCEI	Efficacité	159	80		80	2028
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	24	20	14	20	2028
2.3 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du GGBa	Efficacité	229	150	97	150	2028
3. Soutien aux entreprises						
3.1 Nombre de dossiers évalués par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)	Efficacité	109	100		100	2027
3.2 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien de la FAE au 31 décembre	Efficacité	225	150		150	2027
3.3 Nombre d'emplois dans les entreprises bénéficiant d'un soutien de la FAE au 31 décembre	Efficacité	961	800		800	2027
3.4 Nombre de projets ayant bénéficié d'une prestation Innosuisse (Coaching ou Expert) au sein de la FONGIT	Efficacité	33	5		5	2027
3.5 Nombre d'entreprises créées ou nouvelles entreprises soutenues par la FONGIT pendant la durée du contrat de prestations 2024-2027	Efficacité	55	25		25	2027
3.6 Nombre de nouveaux emplois directs créés chaque année dans les sociétés incubées au sein de la FONGIT	Efficacité	>20	20		20	2027

L03 Economie (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
3.7 Nombre d'entreprises soutenues (y compris activité Platinn) par l'OPI	Efficacité	167	110		110	2027
3.8 Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une prestation d'accompagnement financée par le dispositif NPR au sein de l'OPI	Efficacité	46	50		50	2027
4. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
4.1 Taux d'occupation	Efficacité	94.25 %	97 %	96,8 %	97 %	2028
5. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	42 %	50 %	42,5 %	48 %	2028
6. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
6.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	43	31	31	31	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le nombre d'actions de formations liées à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensées lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité relative aux prestations de formations élaborées et proposées par l'OCEI.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la participation à la formation en ligne (MOOC - *Massive Open Online Course* » ou « cours en ligne ouvert et massif) organisée par l'OCEI. La valeur concerne le nombre de personnes inscrites mais pas le nombre de participants finaux.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de l'OCEI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de conférences et d'événements (co-) organisés par l'OCEI destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés notamment le Forum économie numérique, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners, les Tables rondes Etat-Philantropie, les Tables rondes du Grand Genève (TRGC), les matinées des PME durables, le Prix du commerce, le Forum Management durable et les Rencontres du management durable.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt auprès du public des actions organisées ou co-organisées par l'OCEI. La valeur concerne le nombre de personnes inscrites mais pas le nombre de participants finaux.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion exogène de l'OCEI

Indicateur 2.2 : Cet indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères, ayant bénéficié des services de l'OCEI et/ou du GGBa, inscrites au Registre du commerce entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année considérée. Greater Geneva Bern area (GGBa) est l'agence de promotion économique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais qui promeut l'attractivité économique de la Suisse occidentale. Le GGBa est également chargé d'attirer et de faciliter les investissements directs étrangers dans la région.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur représente une projection du nombre d'emplois à 3 ans à Genève. Il s'agit d'un chiffre estimatif fourni par l'entreprise.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la FAE relative aux demandes de soutien ayant un impact sur l'emploi.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'ensemble des prestations de la FAE.

L03 Economie (suite)

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'emploi de l'activité de la FAE.

Indicateur 3.4 : Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par la FONGIT des outils mis en place la Confédération à travers Innosuisse. Innosuisse est l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Elle a pour mission d'encourager l'innovation basée sur la science en finançant des projets dans l'intérêt de l'économie et de la société.

Indicateur 3.5 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie des activités de la FONGIT.

Indicateur 3.6 : Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur les emplois des activités de la FONGIT.

Indicateur 3.7 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de l'OPI dans le soutien aux PME. Les prestations de coaching platin visent à développer la capacité d'innovation d'affaires des entreprises par le biais d'un accompagnement des entrepreneurs qui se décline au niveau de l'organisation de l'entreprise, du développement des affaires, des coopérations/partenariats et des défis de financement.

Indicateur 3.8 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de l'OPI financée par le dispositif NPR. Par le biais de la nouvelle politique régionale (NPR), la Confédération encourage l'innovation au niveau régional et accompagne la transition numérique de l'économie. Dans ce cadre, elle soutient financièrement les programmes régionaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat et à stimuler la force d'innovation des PME.

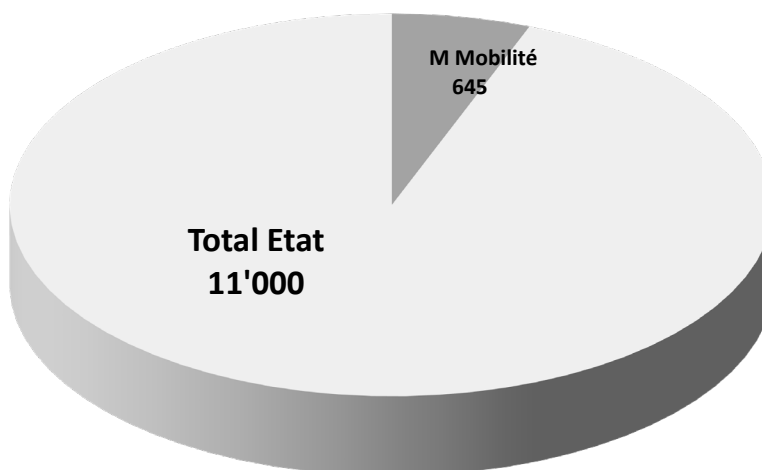
Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

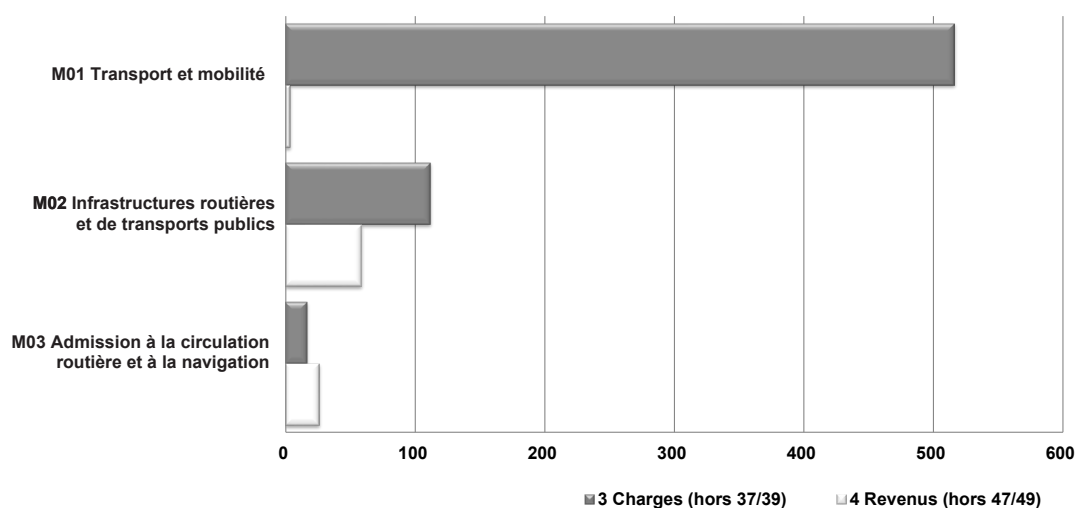
Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants:

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Sur la législature 2024-2028, la stratégie en matière de mobilité s'articule au travers des cinq plans d'actions, tous adoptés à fin 2024:

- plan d'actions des transports collectifs (PATC);
- plan d'actions des mobilités actives (PAMA);
- plan d'actions du réseau routier (PARR);
- plan d'actions du stationnement (PAST);
- plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO).

L'année 2025 a été marquée par une avancée sociale majeure avec l'entrée en vigueur du projet Chrysalide instaurant la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors, renforçant l'accessibilité et l'équité dans les déplacements.

Dans le domaine ferroviaire, l'avancement des études de la liaison Jura-Léman-Salève (LJS) constitue une étape déterminante de la stratégie ferroviaire Rail 2025-2050. Ce projet de train léger souterrain, structurant pour la mobilité cantonale et transfrontalière, doit se poursuivre afin de permettre le dépôt d'un projet de loi en vue d'une votation populaire avant la fin de la législature.

La coordination des chantiers a été renforcée en 2025, notamment à la suite de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin, grâce à la création de la plateforme de planification et de pilotage des chantiers stratégiques (PPPCS). Cette adaptation vise à mieux anticiper les impacts sur la circulation, à limiter les nuisances et à garantir l'accessibilité.

Par ailleurs, conformément au plan d'intention des investissements (PII) 2025-2034, fixant les priorités cantonales en matière d'investissements à hauteur de 3.2 milliards de francs dans le domaine des mobilités pour les 10 prochaines années, le canton a investi près de 181 millions de francs en 2025. Ils ont principalement porté sur le renforcement des transports collectifs avec le démarrage des travaux du tram des Nations à la fin de l'été, le développement de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), la poursuite des études relatives aux axes forts vélos et la mise en œuvre de nombreuses mesures des projets d'agglomération.

L'année 2025 marque une étape décisive, avec des avancées majeures sur tous les fronts, de la planification à la mise en œuvre concrète.

Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2024-2028

Le PATC vise à renforcer significativement l'offre de transports entre 2024 et 2028 (+23 %) et à accompagner le développement des nouveaux quartiers tels que Belle-Terre, les Cherpines, les Vergers, Bernex-Est et les Grands-Esserts. Cette stratégie prévoit également de répondre aux besoins de mobilité pour les loisirs, avec un développement des services hors des heures de pointe, de nuit et le week-end. La transition énergétique constitue un autre objectif majeur, avec une flotte 100 % électrique des Transports publics genevois (TPG) et des Mouettes Genevoises (MG) d'ici 2030.

En 2025, cette ambition s'est traduite par le démarrage des travaux du tram des Nations, le succès de la ligne estivale des plages et l'extension des amplitudes horaires sur l'ensemble du réseau, y compris celui du Léman Express. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet Chrysalide a instauré la gratuité pour les jeunes et la semi-gratuité pour les seniors, bénéficiant à près de 130'000 personnes.

Plan d'actions des mobilités actives (PAMA) 2024-2028

Le PAMA a pour ambition de promouvoir la marche et le vélo, de renforcer l'intermodalité et la coopération avec les partenaires du Grand Genève, et de sécuriser et interconnecter les réseaux pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite. Il s'inscrit également dans le cadre de la loi fédérale sur les voies cyclables, qui impose aux cantons de planifier et de réaliser deux réseaux distincts pour les déplacements quotidiens et de loisirs.

En 2025, les études pour les axes forts vélos ont été poursuivies en concertation avec les communes et associations. En parallèle, le déploiement progressif des voies vertes et l'avancement des études liées à la loi fédérale sur les voies cyclables ont posé les bases d'un réseau continu et interconnecté d'ici 2027.

Plan d'actions du réseau routier (PARR) 2024-2028

Le PARR traduit l'engagement de l'État pour renforcer la sécurité et la fluidité de toutes les formes de déplacement, en organisant les flux sur les axes tangentiels et la ceinture urbaine afin de limiter la pénétration automobile dans les centres urbains et soutenir la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

En 2025, plusieurs chantiers structurants ont progressé, avec le début de la requalification de l'avenue de l'Ain, la poursuite des études du Pont de Lancy et la modernisation de la signalisation lumineuse intégrant des solutions d'intelligence artificielle. Des mesures ciblées ont également été mises en place pour réguler le trafic pendulaire, favoriser le report modal et développer les alternatives à la voiture individuelle, notamment par l'accompagnement du développement des plans de mobilité d'entreprises, les régulations aux petites douanes et les centrales de mobilité.

Plan d'actions du stationnement (PAST) 2024-2028

Le PAST repose sur cinq principes: libérer l'espace public, développer et harmoniser l'offre P+R, améliorer le stationnement professionnel, réduire le stationnement salarié et accroître l'offre pour deux-roues et vélos. Il contribue au report modal et à la transition vers des motorisations faiblement émissives.

En 2025, des places supplémentaires ont été aménagées dans le canton pour les PMR, les deux-roues et les vélos-cargos, répondant aux besoins de stationnement pour différents usages. Parallèlement, le projet de loi 13725 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 39.5 millions de francs visant à accélérer la réalisation de projets transfrontaliers structurants pour Genève en matière de mobilité, adopté par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2025, permettra la création de plus de 2'000 nouvelles places P+R de l'autre côté de la frontière dans les prochaines années.

Plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO) 2024-2028

Le PATPRO regroupe 20 mesures visant à faciliter l'accessibilité, la circulation et le stationnement des professionnels, tout en favorisant le report modal vers des modes moins émissifs, tels que le ferroviaire pour les longues distances et le vélo-cargo pour le dernier kilomètre. Il soutient l'activité économique et promeut l'innovation à travers des projets-pilotes.

À fin 2025, le projet de loi 13718 a été déposé pour créer une vignette transports professionnels afin de mieux identifier les déplacements professionnels et améliorer les conditions de circulation, de livraison et d'intervention des artisans, tout en garantissant l'accessibilité aux différents secteurs de l'agglomération.

Sécurité routière

L'État doit assurer l'admission à la circulation routière et à la navigation des conductrices et conducteurs ainsi que des navigatrices et navigateurs du canton. Il veille également à la conformité de tous les véhicules immatriculés « GE », y compris les bateaux.

La priorité a été mise sur la réduction des délais des contrôles périodiques obligatoires des véhicules, tout en préservant des délais d'attente acceptables pour les examens de conduite des catégories voiture et moto en assurant les examens de conduite professionnels, notamment pour le transport public, les forces de police et les services d'urgence. En effet, ces contrôles sont essentiels tant pour la sécurité routière que pour le respect des exigences de l'office fédéral des routes.



M01 Transport et mobilité

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	516'032'705	2'988'445	0.6%	513'044'260	427'318'438
30 Charges de personnel	16'097'151	-501'691	-3.0%	16'598'842	16'243'298
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'757'923	15'894	0.2%	6'742'029	5'643'819
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'810'523	249'043	2.6%	9'561'480	9'330'830
34 Charges financières	2'429'405	0	0.0%	2'429'405	2'486'570
36 Charges de transferts	478'749'047	3'217'466	0.7%	475'531'581	391'496'008
38 Charges extraordinaires	2'135'878	0	0.0%	2'135'878	2'078'714
39 Facturations internes	52'777	7'732	17.2%	45'045	39'200
REVENUS	4'040'053	-357'170	-8.1%	4'397'223	12'276'071
42 Taxes et redevances	277'472	209'549	308.5%	67'923	93'850
43 Revenus divers	1'931'226	-1'062'608	-35.5%	2'993'834	2'538'973
44 Revenus financiers	1'130'979	323'979	40.1%	807'000	8'756'597
46 Revenus de transferts	698'975	170'509	32.3%	528'466	886'651
49 Facturations internes	1'400	1'400	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-511'992'652	-3'345'615	0.7%	-508'647'037	-415'042'367
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-851'847</i>	<i>-48'143</i>	<i>6.0%</i>	<i>-803'704</i>	<i>-898'579</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'052'611</i>	<i>-992'996</i>	<i>19.6%</i>	<i>-5'059'615</i>	<i>-5'206'022</i>
COÛT COMPLET	-518'897'111	-4'386'754	0.9%	-514'510'357	-421'146'968

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	95.70	-6.80	-6.63%	102.50	100.30
<i>ETP fixes</i>	<i>85.20</i>	<i>-6.50</i>	<i>-7.09%</i>	<i>91.70</i>	<i>87.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>10.50</i>	<i>-0.30</i>	<i>-2.78%</i>	<i>10.80</i>	<i>12.50</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des diverses usagères et divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privés (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Mouettes Genevoises SA, opérateurs bus du GLCT, groupe CGN SA), ainsi qu'avec la fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature

Les objectifs du Conseil d'Etat en termes de mobilité se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, notamment sous l'égide des projets d'agglomération, de la loi sur la mobilité (LMob - H 1 20), de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21) votée par le peuple le 5 juin 2016, de sa révision en termes de dérogation aux principes de compensation votée par le peuple le 27 septembre 2020 et de la loi H150 sur les infrastructures de transports collectifs dont la révision a été approuvée le 25 juin 2020.

L'année 2025 a été marquée par une avancée sociale majeure avec l'entrée en vigueur du projet Chrysalide instaurant la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors, renforçant l'accessibilité et l'équité dans les déplacements.

À la suite des États généraux des mobilités conduits en 2023, les cinq plans d'actions sectoriels - transports collectifs, réseau routier, mobilités actives, stationnement et transports professionnels - ont tous été formellement adoptés par les autorités cantonales à fin 2024, offrant ainsi un cadre opérationnel clair pour la présente législature.

Pour chacun des plans d'actions, les avancées en 2025 sont décrites ci-après.

En matière de transports collectifs (PATC):

- progression de l'offre TPG en kilomètres de 4.2% par rapport à 2024;
- mise en service de la ligne 29 dite « ligne des plages », qui a accueilli plus de 150 000 passagers durant les weekends d'été;
- amélioration des amplitudes horaires en début et fin de soirée tous les jours de la semaine;
- adaptation des lignes du secteur Nations/Organisations internationales avec le démarrage des travaux du tram des Nations;
- création de la zone de transport à la demande de la Rive Gauche du lac et amélioration de la desserte de quartiers spécifiques (Citadelle à Meyrin, Bellecour, Loëx, Chapelle-les Sciez, Crêts);
- validation de la première phase d'études de la Liaison Jura-Léman-Salève (train léger automatique), posant les bases pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

S'agissant du réseau routier (PARR):

- accompagnement des communes dans la sécurisation et la pacification des quartiers (zone I et II et traversées de localité), notamment avec les Villes de Vernier et de Genève avec lesquelles une feuille de route a été signée en 2025;
- début de la requalification de l'avenue de l'Ain;
- poursuite des études du Pont de Lancy;
- modernisation de la signalisation lumineuse et régulation du trafic avec près de 60 millions de francs pour la sécurité routière et le soutien aux mobilités actives et collectives dans le cadre de la loi 13182 (Projet d'agglomération quatrième génération) adoptée par le Grand Conseil en mars 2023;
- mise en œuvre de la feuille de route des mobilités pendulaires 2024-2028 (8 actions stratégiques et opérationnelles pour des alternatives à la voiture individuelle dans les zones industrielles).

M01 Transport et mobilité (suite)

- signature d'une feuille de route transfrontalière pour les petites douanes sud-ouest en janvier 2025 avec une coordination annuelle transversale de l'ensemble des démarches relatives aux petites douanes au niveau de l'agglomération;
- développement du covoiturage, y compris étude pour une voie dédiée à Bardonnex et test d'une application pour les entreprises des zones industrielles.

Dans le domaine des mobilités actives (PAMA):

- traitement de différents points dont celui de l'amélioration de la sécurité;
- poursuite des études des axes forts vélo : Genève - Versoix, Jonction-Meyrin, Eaux-Vives-Thônex, Jonction-Croix de Rozon;
- finalisation de la continuité des itinéraires cyclables aux passages douaniers avec les partenaires suisses et français;
- développement d'un indice de marchabilité;
- avancement des études liées à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les voies cyclables, planification des réseaux pour déplacements du quotidien;
- mise en place de 9 nouveaux hubs de mobilité multimodaux.

Dans le domaine du stationnement (PAST):

- création de deux nouvelles vélostations, ainsi qu'une quarantaine de places vélos-cargos et 140 places motos dans les parkings de la Fondation des parkings;
- développement d'une offre combinée P+R hors canton (Ferney-Voltaire);
- adaptation des critères d'attribution des places P+R;
- réalisation d'un guide de compensation et d'un outil de suivi à destination des communes;
- lancement d'une stratégie conjointe avec la Fondation des parkings pour la gestion des vélos-épaves;
- lancement d'un inventaire du nombre de places sur le domaine privé pour entreprises.

Dans le domaine du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO):

- adaptation de la base légale permettant la création d'un macaron professionnel pour identifier les véhicules des professionnels (PL 13718 adopté par le Conseil d'Etat le 19.11.2025 - modification de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987);
- études de zones ou d'axes où les transports professionnels sont prioritaires en vue de tests ultérieurs;
- déploiement du kit « votre plan de mobilité clé en main » pour PME (outil de diagnostic et recommandations);
- organisation de sessions de formation Mobility Manager;
- promotion des outils de communication-chantiers auprès des organisations faïtières;
- étude d'un parking poids-lourds à la ZIMEYSA;
- promotion du label Ecomobile avec 45 entités certifiées, touchant près de 54 000 collaborateurs.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (- 0.5 million)

Les charges sont inférieures au budget en raison de la vacance de 6.8 ETP, principalement liée à des délais de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La mise au rebut de pièces défectueuses du stock de signalisation lumineuse (+ 0.2 million) a été entièrement compensée par des économies sur l'externalisation des mandats au sein de l'OCT, notamment grâce à la réorganisation interne et au report de certaines prestations de la direction des projets régionaux de mobilité (-0.2 million).

33 Amortissements du patrimoine administratif (+ 0.2 million)

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

36 Charges de transfert (+ 3.2 millions)

L'évolution enregistrée aux comptes s'explique essentiellement par des ajustements liés à l'entrée en vigueur du projet Chrysalide instaurant la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors.

M01 Transport et mobilité (suite)

La contribution à UNIRESO dans le cadre de la communauté tarifaire intégrale (CTI) a nécessité un supplément de 22.5 millions afin de couvrir les coûts liés à la mise en oeuvre de ce dispositif. Ce montant est partiellement compensé par une diminution effective des subventions versées aux opérateurs, comme suit:

- Transports publics genevois (TPG): - 9.4 millions);
- Chemins de fer fédéraux (CFF): - 2.9 millions);
- Mouettes genevoises (MG: 0 million en vertu du mécanisme de garantie de recette prévue au contrat de prestations à la charge de l'Etat).

Ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire, laquelle a été refusée par la commission des finances du Grand Conseil le 3 septembre 2025. Le supplément, revu à la baisse par rapport au montant initialement sollicité de 25.7 millions, a néanmoins été régularisé, s'agissant de charges contraintes que l'État est tenu d'honorer en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Pour le surplus, les autres subventions ont évolué de la manière suivante:

- Chemins de fer fédéraux-Trafic régional voyageurs (TRV): l'indemnisation budgétée pour l'augmentation de l'offre dans la plupart des gares du LEX, visant à absorber une partie de la demande, a finalement été prise en charge par les CFF (- 2.1 millions);
- Transports publics de Nyon (TPN): dans le domaine du trafic régional, le déficit non couvert à charge du canton s'est révélé inférieur aux prévisions (- 0.1 million);
- la subvention octroyée au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) a été inférieure au budget (- 2.4 millions), principalement en raison de prestations non réalisées en 2025 dans le cadre de l'augmentation budgétaire prévue;
- la contribution cantonale au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) s'est révélée inférieure aux projections de la Confédération (- 0.1 million);
- subventions diverses: une réduction des versements a été constatée (- 0.1 million);
- Compagnie générale de navigation (CGN): la subvention octroyée a été inférieure au budget, principalement en raison de prestations non réalisées en 2025 (- 0.6 million);
- les amortissements des subventions d'investissement ont été sur-estimés au budget (- 1.6 million).

42 Taxes et redevances (+ 0.2 million)

Revenus supplémentaires liés aux pénalités prévues dans les contrats de prestations 2025-2029, pour non-respect des indicateurs «coût/offre (PK)» et «offre de transport en place-kilomètres» pour les Mouettes Genevoises, ainsi que pour non-atteinte de l'indicateur relatif à la fiabilisation et à l'amélioration des temps de parcours pour les TPG.

43 Revenus divers (- 1.1 million)

L'activation des charges de personnel est inférieure aux prévisions, en raison de retards d'études, du passage de certains projets à la phase de réalisation à l'office cantonal du génie civil (OCGC) et de postes non encore engagés.

44 Revenus financiers (+ 0.3million)

Les revenus sous cette rubrique ont évolué de la manière suivante:

- sous-évaluation budgétaire de la rétrocession des bénéfices réalisés en 2024 de la Fondation des parkings (+ 0.5 million);
- les revenus issus des locations de canalisations sont légèrement en deçà des attentes (- 0.1 million).

46 Revenus de transferts (+ 0.2 million)

Restitution de l'excédent des recettes de transport perçu en 2024 par les Mouettes Genevoises en application du mécanisme de garantie de recettes, prévu au contrat de prestations 2020-2024.

M01 Transport et mobilité (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en KmR par rapport à 2024 (en valeur relative)	Efficacité	N/D	+4.8%		+23.1%	2028
1.2 Création de nouvelles lignes tram / Bus à haut niveau de service (BHNS) en Km par rapport à 2024	Efficacité	+0.5km	+0.9km		+19.8km	2028
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24 heures	Efficacité	N/D	1h30		1h30	2028
3. Actions en faveur de la mobilité active						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+14km	+5km	+18km	+80km	2028
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	+3'600 vélos	+1'000 vélos	Pas de campagne en 2024	+5'000 vélos	2028
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R	Efficacité	76%	88%	73%	88%	2028
4.2 Nombre de création de nouvelles places de P+R par rapport à 2024	Efficacité	+200 places	+20 places		+1'530 places	2028
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Nombre d'entreprises labellisées "Ecomobile"	Efficacité	45	45		80	2028
6. Communication avec les usagères et usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application Ge-transport à votre service	Efficacité	90%	90%	89%	90%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nouvel indicateur. Sur la base du plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2024-2028, cet indicateur mesure la progression de l'offre par rapport à 2024, avec un objectif d'augmentation des kilomètres productifs mesuré en KmR (kilomètres réalisés). L'offre de transport prend en compte les lignes principales, les lignes secondaires et les lignes scolaires, incluant les tramways, les trolleybus et les autobus. À l'horizon 2028, l'objectif est d'atteindre une offre de transport de 32.63 millions de kilomètres réalisés, soit une augmentation de 23,1 % par rapport à 2024. Cet indicateur est inscrit dans le contrat de prestations 2025-2029 des Transports publics genevois (TPG). Le résultat de cet indicateur sera disponible à la fin du premier trimestre 2026.

Indicateur 1.2 : Nouvel indicateur. Sur la base du PATC 2024-2028, cet indicateur renseigne le nombre de kilomètres de nouvelles lignes de tram et de bus à haut niveau de service (BHNS). Il compare l'année de référence 2024 au cumul des kilomètres de nouvelles lignes créées chaque année. À l'horizon 2028, l'objectif est d'atteindre un nombre de kilomètres de nouvelles lignes de tram et de BHNS de 19.8 km. En 2025, il a été enregistré une augmentation de +0.5 km de BHNS avec la fin des travaux et la mise en service du tronçon entre le Bout-du-Monde et les Grands-Esserts.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur. Cet indicateur permet de suivre, sur le réseau structurant (pénétrantes, autoroute et moyenne ceinture, tels qu'affichés dans l'infomobilité), la durée moyenne sur 24 h durant laquelle le temps de parcours est dense ou saturé en comparaison du niveau de trafic fluide tel qu'observé le dimanche matin sur chaque tronçon. Seuls les jours ouvrés hors périodes de vacances scolaires, jours fériés et jours pontés sont pris

M01 Transport et mobilité (suite)

en compte. Ce nouveau mode de calcul donne un résultat de 1h30 sur 2023 et l'objectif est de stabiliser cet indicateur au niveau de congestion mesuré. Concernant la cible à long terme, la réalisation progressive des mesures de la LMCE devrait avoir un impact sur ces données. La moyenne ceinture devrait enregistrer une hausse du trafic, compensée par des mesures de fluidification. La petite ceinture devrait enregistrer une baisse, compensée par une priorisation accordée aux transports publics et à la mobilité douce. Pour ces raisons, la cible à long terme, à l'horizon 2028, reste stable à 1h30. Compte tenu de la modification de la méthode de calcul, les données des années précédentes ne sont pas comparables. L'objectif de 2025, fixé à 1h30 sur la base de la nouvelle méthode de calcul et d'un périmètre élargi, n'a finalement pas pu être atteint en raison d'un volume insuffisant de données exploitables. Par conséquent, il a été décidé de revenir à la méthode historique, appliquée à un périmètre plus restreint (uniquement la moyenne ceinture), ainsi qu'à l'objectif associé de 5h30. Selon cette méthode, la valeur mesurée pour l'année 2025 s'élève à 5h16.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). La cible à l'horizon 2028 a été redéfinie selon le plan d'actions des mobilités actives (PAMA) 2024-2028 qui fixe un objectif de +80 km d'aménagements cyclables par rapport à l'année 2024. Le résultat pour l'année 2025 est supérieur aux projections, notamment en raison de la pérennisation des aménagements sur le boulevard Georges Favon, Coulouvrenière et Terreaux du Temple ainsi que de nombreuses nouvelles autorisations pour les deux-roues sur les réseaux communaux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure l'évolution du trafic cycliste au moyen de campagnes de comptage tous les deux ans (la dernière s'est déroulée en 2023). Sur la base du PAMA 2024-2028, l'objectif est de maintenir le rythme de +1 000 vélos par an (tendance observée ces dernières années). La part croissante de vélos à assistance électrique devrait favoriser la croissance de l'utilisation du vélo comme moyen de transport tout comme les distances parcourues qui sont en croissance continue. Pour toutes ces raisons, la cible de +1 000 vélos par an reste inchangée. À l'horizon 2028, l'objectif est de +5 000 vélos par rapport à l'année 2024. La campagne de comptages des vélos de 2025 montre une progression de plus de 7 200 vélos comptés aux postes de référence par rapport à 2023, soit 3 600 vélos par année. Toutefois, ces campagnes restent tributaires des conditions météorologiques qui ont été favorables en 2025.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure annuellement le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). L'objectif à 2028 est de maintenir un taux d'occupation à 88 %. En 2025, ce taux d'occupation est de 76 % (avec 4 169 abonnés pour un total de 5 476 places existantes), soit une progression de 3 points par rapport à 2024, tout en restant inférieur à l'objectif fixé de 88 %.

Indicateur 4.2 : Nouvel indicateur. Sur la base du plan d'actions du stationnement (PAST) 2024-2028, cet indicateur mesure l'état d'avancement annuel des créations de nouvelles places de P+R dans le canton. À l'horizon 2028, l'objectif est de disposer de 7 530 nouvelles places de P+R, ce qui représente une augmentation de 1 530 places par rapport à 2024. En 2025, 200 places supplémentaires ont été créées au parking des Nations (offre provisoire en attendant le projet de P+R P47 à l'aéroport). Les principaux projets de développement de P+R sont planifiés entre 2028 et 2031.

Indicateur 5.1 : Nouvel indicateur. Sur la base du plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO) 2024-2028, cet indicateur mesure le nombre d'entreprise ayant obtenu le label «Ecomobile» par rapport à 2024. Ce label est octroyé aux entreprises qui mettent en œuvre un plan de mobilité éprouvé. À l'horizon 2028, l'objectif est de labelliser 80 entreprises «Ecomobile» (privées et publiques), marquant une augmentation de plus de 150% par rapport à 2024. En 2025, l'indicateur s'élève à 45 entreprises et est conforme à l'objectif fixé.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur renseigne sur la satisfaction des usagers concernant la prise en charge de leurs demandes et questions via l'application Ge-transport à votre service. À l'horizon 2028, l'objectif est de maintenir au minimum un taux de satisfaction de 90 %. Le guichet « GE-TRANSPORTS à votre service » a traité 8 041 demandes en 2025, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2024. En 2025, le taux de satisfaction s'élève à 90 %, atteignant ainsi l'objectif fixé.

M02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	112'321'126	-132'825	-0.1%	112'453'951	110'316'677
30 Charges de personnel	22'467'375	-688'248	-3.0%	23'155'623	22'122'507
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'644'385	-93'769	-0.8%	11'738'154	11'688'889
33 Amortissements du patrimoine administratif	51'043'818	722'693	1.4%	50'321'125	49'334'341
34 Charges financières	106	106	-	-	-
36 Charges de transferts	27'091'465	-104'631	-0.4%	27'196'096	25'007'025
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	1'947'497
39 Facturations internes	73'978	31'025	72.2%	42'953	216'418
REVENUS	59'447'594	-112'795	-0.2%	59'560'389	62'372'724
42 Taxes et redevances	15'512'714	-137'838	-0.9%	15'650'552	15'413'473
43 Revenus divers	3'198'935	-57'050	-1.8%	3'255'985	3'277'995
46 Revenus de transferts	39'575'925	166'873	0.4%	39'409'052	40'324'959
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	1'947'497
49 Facturations internes	1'160'019	-84'781	-6.8%	1'244'800	1'408'800
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-52'873'532	20'030	0.0%	-52'893'562	-47'943'953
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'188'954</i>	<i>-67'775</i>	<i>6.0%</i>	<i>-1'121'179</i>	<i>-1'223'817</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'329'896</i>	<i>-472'504</i>	<i>8.1%</i>	<i>-5'857'392</i>	<i>-5'843'272</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>20'500</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>20'500</i>	<i>20'500</i>
COÛT COMPLET	-60'371'882	-520'249	0.9%	-59'851'633	-54'990'542

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	165.40	-7.95	-4.59%	173.35	164.00
ETP fixes	160.20	-9.45	-5.57%	169.65	160.30
ETP auxiliaires	1.50	1.50	-	-	-
ETP agents spécialisés	3.70	0.00	0.00%	3.70	3.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature

Dans la continuité des Etats généraux des mobilités à l'automne 2023, et conformément à la loi sur la mobilité (LMob – H 1 20), l'année 2025 est la première année consacrée à la mise en œuvre des plans d'actions thématiques (transports collectifs, mobilités actives, réseau routier, stationnement, marchandises et logistique) de la nouvelle législature de façon transversale et concomitante. Ces derniers ont été formellement adoptés par les autorités cantonales à fin 2024, offrant ainsi un cadre opérationnel clair pour la présente législature.

Pour les plans d'actions nécessitant la construction de nouvelles infrastructures ou l'adaptation des infrastructures existantes, les principales réalisations 2025 sont présentées ci-après. A noter que les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivent avec la collaboration des communes concernées pour définir un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, notamment environnementales, paysagères et de sécurité des itinéraires.

En matière de transports collectifs (PATC):

- entrée en force de l'autorisation fédérale de construire du tram des Nations (TNGS) le 23 juillet 2025, puis démarrage des travaux le 15 septembre;
- poursuite des travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) GVZ (Genève-Vernier-Zimeysa) sur le tronçon Zimeysa-Vernier, l'obtention de l'autorisation de construire sur la section Vernier-Châtelaine-Genève faisant toutefois l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de première instance;
- poursuite des travaux du BHNS jusqu'à Veyrier et sur l'axe de Frontenex;
- attente d'une décision du Tribunal administratif fédéral quant au lancement des travaux du second tronçon ZIPLO-Perly du Tram Genève - Plan-les-Ouates - Saint-Julien-en-Genevois (TGSJ).

S'agissant du réseau routier (PARR) et des mobilités actives (PAMA):

- démarrage des travaux de requalification de l'avenue de l'Ain au printemps 2025, et du projet de renforcement et d'élargissement du pont de Peney à l'automne;
- réalisation de 6 km d'aménagements sécurisés et confortables pour les piétons et les cyclistes, en lien avec la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (13348), qui est un contre-projet à l'initiative 182 « Climat urbain: de la place en ville pour les arbres, la mobilité douce et les transports publics ! »;
- avancement des projets d'aménagements dans le cadre des projets d'agglomération et du développement de nouveaux quartiers;
- poursuite des études et préparation des dossiers d'autorisations de construire pour plusieurs projets structurants intégrant les mobilités actives (boulevard des Abarois, barreau de Montfleury, avenue du Pailly, quai de Cologny);
- début du renouvellement des infrastructures inscrites dans le crédit de renouvellement 2025-2029 (loi 13432);
- poursuite des études relatives à l'élargissement du pont de Lancy en concertation avec tous les partenaires du projet.

Le projet général d'élargissement de l'autoroute se poursuit en étroite collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) qui mène le projet.

Autres projets d'importance stratégique

En complément des plans d'actions sectoriels, le canton a poursuivi en 2025 plusieurs démarches structurantes visant à renforcer la durabilité, la sécurité et l'efficacité de l'exploitation du réseau routier cantonal:

- transmission à l'office fédéral des routes (OFROU) début 2025 d'un dossier d'études approfondies concernant le contournement Est et la traversée du Lac pour décision de la Confédération quant à son intégration dans la planification fédérale;
- poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'éclairage public Optimalux, avec des extinctions ciblées dans les communes périurbaines;
- surveillance, entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal;
- poursuite des études d'assainissement du bruit routier dans le cadre du programme pluriannuel malgré le recours sur la stratégie vitesse toujours en cours de traitement par le tribunal;
- analyse de la planification des coûts globaux d'exploitation du réseau routier cantonal (Smart Road Cleaning).

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

- finalisation des études sur la récupération des particules d'abrasion des pneus et des substances chimiques associées, afin d'établir un protocole d'exploitation d'un futur véhicule dédié;
- poursuite des études relatives aux marquages routiers non solvantés et luminescents en vue d'une stratégie de renouvellement optimisée.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel (- 0.7 million)

Les charges sont inférieures au budget en raison de la vacance de 7.95 ETP, principalement liée à des délais de recrutement ainsi que de moindres indemnités.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 0.1 million)

La diminution observée résulte de diverses évolutions opérationnelles et de conditions spécifiques:

- indemnités (réductions de loyers) accordées aux commerçants de la rue de Carouge dans le cadre des travaux de modernisation et de requalification de l'espace public (+ 0.6 million);
- conditions météorologiques favorables ayant réduit les achats de sel dans le cadre de la viabilité hivernale du réseau routier (- 0.2 million);
- réduction des frais de fournitures pour la réparation des véhicules (- 0.1 million);
- diminution des déchets sur le domaine public cantonal et baisse de la consommation d'eau, partiellement compensées par une hausse de la consommation électrique (- 0.1 million);
- baisse des frais d'études et des mandats externalisés (- 0.3 million).

33 Amortissement du patrimoine administratif (+ 0.7 million)

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

36 Charges de transfert (- 0.1 million)

Les amortissements des subventions d'investissement ont été surestimés au budget.

42 Taxes et redevances (- 0.1 million)

Diminution de la refacturation des prestations du service de maintenance des routes cantonales (SMRC) lors d'accidents, ainsi que des prestations du service atelier et garage (SAG) pour la réparation de véhicules.

43 Revenus divers (- 0.1 million)

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions.

46 Revenus de transfert (+ 0.2 million)

Augmentation des versements de la Confédération, avec une révision à la hausse des droits d'entrée sur les carburants (+ 0.4 million) et de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liées aux prestations - RPLP (+ 0.5 million).

Réduction de la refacturation du personnel au service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) dans le cadre de l'exploitation des routes nationales (- 0.1 million).

Diminution des produits différés de subventions d'investissement octroyées par la Confédération (- 0.6 million).

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	111%	80%	87%	85%	2028
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien	Efficacité	4.5	3.8	4.5	3.8	2028
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	77%	82%	88%	85%	2028
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	100%	82%	91%	85%	2028
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	89%	82%	82%	85%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de suivre l'état d'avancement des projets d'infrastructures (réalisation de lignes de tram / BHNS, construction de nouvelles artères ou réaménagements de tronçons de routes existantes, aménagements en faveur des cyclistes, des piétonnes et des piétons, etc...). Il est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains. Il est également dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages ainsi que par leur participation financière aux projets. À l'horizon 2028, l'objectif est d'atteindre un taux de réalisation des investissements de 85 %. En 2025, ces aléas ont évolué de manière favorable, permettant une mise en œuvre plus fluide des projets que prévu. Dans ce contexte, le taux de réalisation des investissements s'établit à 111 %.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur CCI (clean city index) évalue le niveau de propreté des routes cantonales sur une échelle de 0 (sale) à 5 (trop propre). La note de 0 indique que la route présente des risques pour les usagères et les usagers. La note de 5 indique que l'entretien est trop coûteux avec une empreinte environnementale négative. La valeur cible pour cet indicateur est établie à 3.8 (propre). L'indicateur CCI (clean city index) évalue le niveau de propreté des routes cantonales à 4.5 sur 5 pour l'année 2025. La valeur de l'indicateur présente un léger surentretien malgré une optimisation des interventions de maintenance sur le réseau. Cela indique toutefois que la sécurité des infrastructures est assurée sur l'intégralité du réseau.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. À l'horizon 2028, l'objectif est d'atteindre un taux de satisfaction de 85 % pour ces trois indicateurs. Les résultats sont globalement positifs et montrent que les mesures mises en œuvre pour améliorer la qualité des prestations de l'office sont appréciées, en particulier en ce qui concerne l'entretien des routes. La disparité observée pour l'indicateur relatif aux pistes cyclables s'explique notamment par une utilisation accrue des infrastructures cyclables en 2025, combinée à des conditions climatiques favorables au développement de la végétation. Celle-ci a, dans certains cas, empiété sur les pistes cyclables, impactant la perception de leur entretien.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	17'419'448	421'151	2.5%	16'998'297	18'137'886
30 Charges de personnel	13'916'190	-48'076	-0.3%	13'964'266	14'448'141
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'210'665	233'556	7.8%	2'977'109	3'627'404
33 Amortissements du patrimoine administratif	47'172	1'250	2.7%	45'922	45'842
39 Facturations internes	245'421	234'421	2'131.1%	11'000	16'499
REVENUS	26'213'485	752'129	3.0%	25'461'356	28'257'520
42 Taxes et redevances	25'439'256	270'900	1.1%	25'168'356	27'651'550
43 Revenus divers	176'000	176'000	-	-	-
46 Revenus de transferts	567'129	297'129	110.0%	270'000	569'271
49 Facturations internes	31'100	8'100	35.2%	23'000	36'700
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'794'037	330'978	3.9%	8'463'059	10'119'634
<i>Coût d'état-major</i>	-736'433	-60'293	8.9%	-676'140	-799'271
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'323'447	448'261	-7.8%	-5'771'708	-5'379'839
COÛT COMPLET	2'734'157	718'946	35.7%	2'015'211	3'940'524

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	109.55	-1.56	-1.40%	111.11	109.28
<i>ETP fixes</i>	101.55	-9.56	-8.60%	111.11	105.28
<i>ETP auxiliaires</i>	8.00	8.00	-	-	4.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Réalisation du programme de législature

L'admission à la circulation routière et à la navigation, ainsi que l'accès aux prestations en ligne et la dématérialisation des documents, demeurent des priorités pour l'OCV, avec notamment l'introduction en 2025 du permis d'élève conducteur numérique et la transformation numérique des documents officiels fédéraux.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Les objectifs principaux consistent à faciliter les démarches via un guichet virtuel accessible 24 heures sur 24 et d'éviter à la population les déplacements pour l'obtention d'une prestation, tout en garantissant un service public et un niveau de qualité répondant aux exigences du législateur fédéral et aux attentes des citoyennes et citoyens.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

30 Charges de personnel

Les charges sont inférieures au budget en raison de la vacance de 1.56 ETP, liée à des délais de recrutement.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+ 0.2 million)

L'écart sous cette rubrique s'explique principalement par les éléments suivants:

- reclassement en charges internes des frais de production de plaques d'immatriculation par l'établissement pénitentiaire La Brenaz (- 0.3 million);
- recours à un inspecteur issu du secteur privé afin d'optimiser l'organisation des inspecteurs en charge des visites techniques et des examens pratiques de conduite (+ 0.1 million);
- diminution des frais d'impression centralisée des permis de conduire au format carte de crédit, suite à la fin de l'échange des anciens permis, ainsi que des cotisations à l'Association des services des automobiles - ASA (- 0.1 million);
- augmentation du volume des affranchissements résultant de l'activité de la task force juridique qui notifie des avertissements et décisions suite aux rapports émanant de la police et du service des contraventions. Par ailleurs, la hausse des tarifs postaux contribue également à cet écart (+ 0.1 million);
- augmentation des transferts de débiteurs douteux au service du recouvrement de l'État consécutive à l'accélération du traitement des dossiers liés aux mesures administratives des conducteurs, entraînant une hausse de la dotation à la provision (+ 0.4 million).

42 Taxes et redevances (+ 0.3 million)

L'évolution positive des revenus résulte de plusieurs facteurs:

Taxes (+ 0.4 million)

- augmentation des rappels liée à l'activité du service juridique;
- hausse des ventes de plaques d'immatriculation aux enchères avec numérotation spéciale.

Emoluments (- 0.4 million)

- retard dans les contrôles périodiques au service technique, lié à un manque d'effectifs, impactant négativement les recettes.

Remboursements (+ 0.2 million)

- les indemnités de personnel part «employeur» en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été supérieures aux prévisions.

43 Revenus divers (+ 0.2 million)

Dissolution d'une provision en lien avec un litige RH.

46 Revenus de transferts (+ 0.3 million)

Les revenus de transferts ont été supérieurs aux prévisions en raison de la poursuite de la vente physique des vignettes, alors que le passage à la vente en ligne devait entraîner une diminution, voire la suppression de la rémunération des cantons pour cette vente (+ 0.2 million).

À cela s'ajoute l'indemnité liée à la gestion de la redevance sur le trafic des poids lourds par l'OCV, sous-estimée au budget (+ 0.1 million).

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	N/D	12	9.5	6	2028
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2026
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	N/D	6	5.5	6	2028
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'aptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2026
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2026
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	24	25	23	40	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (voitures de tourisme: groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. Le vieillissement du parc de véhicules augmente le nombre de contrôles obligatoires. En 2025, la priorisation des contrôles a ciblé les véhicules les plus anciens et potentiellement les plus dangereux: 0 mois de retard pour les voitures de moins de 8 ans, 20 mois pour celles de 8 à 15 ans, et 2 mois pour les véhicules de plus de 15 ans, contre 9 mois l'année précédente pour cette même catégorie. La valeur de l'indicateur figurant au B2025 ne distingue pas l'ancienneté des véhicules. En raison du changement de méthode de traitement des convocations pour les contrôles, le résultat de l'indicateur pour les C2025 n'est pas disponible. L'indicateur sera adapté dans le cadre du projet de budget 2027 pour tenir compte de ce changement de méthode.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire, car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre la conformité par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. En 2025, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (deux-roues motorisés: groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. L'augmentation du parc des deux roues-motorisés ainsi que le manque d'entretien de ces derniers augmentent le nombre de contrôles obligatoires. En 2025, une priorisation des contrôles a ciblé les motocycles les plus anciens et potentiellement les plus dangereux: le retard s'établit à 12 mois pour les véhicules de moins de 15 ans et à 2 mois pour ceux de plus de 15 ans, contre 7 mois l'année précédente pour cette même catégorie. La valeur de l'indicateur figurant au B2025 ne distingue pas l'ancienneté des véhicules. En raison du changement de méthode de traitement des convocations pour les contrôles, le résultat de l'indicateur pour les C2025 n'est pas disponible. L'indicateur sera adapté dans le cadre du projet de budget 2027 pour tenir compte de ce changement de méthode.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

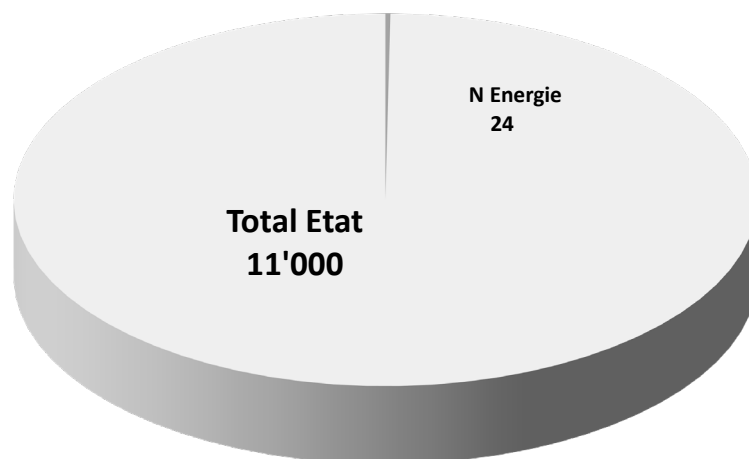
Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories professionnelles C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1). En 2025, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car, tous les titulaires d'un permis de conduire de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3). En 2025, l'objectif a été réalisé.

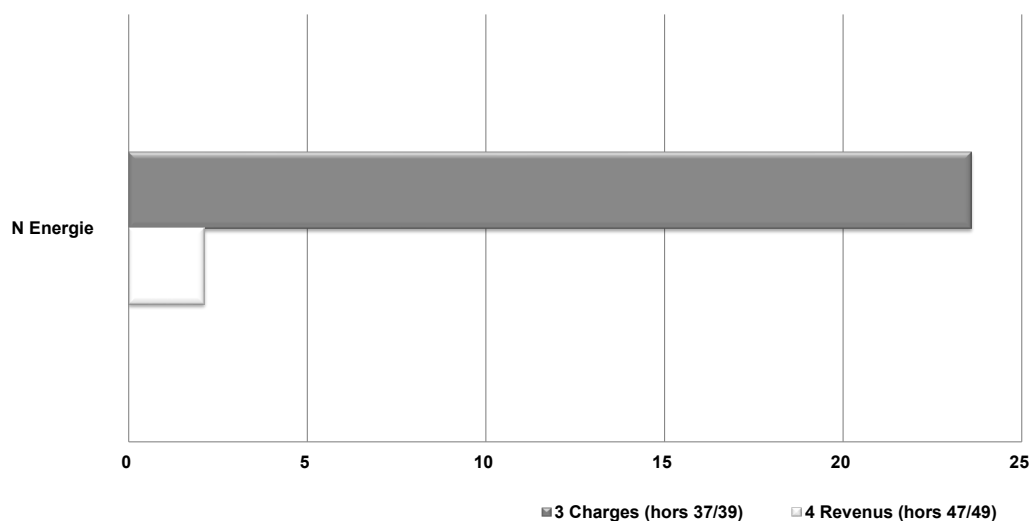
Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposées à la population. Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de services en ligne accessible à la population. En 2025, l'objectif n'a pas été atteint, son avancement étant conditionné par la gestion de projet de l'OCSIN.

N Energie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





N Energie

Synthèse des priorités

La politique publique N participe pleinement à la transition énergétique du canton et ainsi à remplir les objectifs du Plan Climat cantonal.

Poursuivre la transition énergétique

L'accord pour la rénovation énergétique du parc bâti, signé le 5 février 2024 et entériné par le Grand Conseil le 21 mars 2024, a ouvert la voie à une accélération des mesures d'optimisation et de rénovation énergétiques. En 2025, plus de 1'400 dossiers de subventions ont été traités par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) lors de cet exercice pour une enveloppe de 70 millions de francs.

L'OCEN a continué de jouer son rôle d'office planificateur et coordinateur avec les acteurs concernés par les Réseaux thermiques structurants (RTS), notamment en matière de tarification. L'office a collaboré avec les SIG pour adapter à la baisse les tarifs de ces infrastructures. Sur proposition du Conseil d'administration des SIG, le Conseil d'État a approuvé ces tarifs en décembre 2025.

L'OCEN a également contribué à établir de nouvelles conditions-cadres visant simultanément à réduire l'empreinte carbone des constructions, limiter la surchauffe des bâtiments en été et généraliser l'installation de panneaux sur les toitures. Le premier changement notable crée un règlement qui met en œuvre les articles 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Il introduit progressivement des exigences pour l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les constructions neuves et les rénovations importantes.



N01 Energie

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en francs	en %		
CHARGES	25'702'828	9'180'670	55.6%	16'522'158	30'955'928
30 Charges de personnel	4'764'492	-832'302	-14.9%	5'596'794	4'541'205
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'393'363	-894'695	-39.1%	2'288'058	1'385'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	56'972	-1'735	-3.0%	58'707	57'583
36 Charges de transferts	17'377'192	12'800'192	279.7%	4'577'000	9'145'817
37 Subventions redistribuées	2'109'606	-1'890'394	-47.3%	4'000'000	15'824'603
39 Facturations internes	1'203	-397	-24.8%	1'600	1'138
REVENUS	4'213'387	-8'274'154	-66.3%	12'487'541	23'126'891
42 Taxes et redevances	1'424'486	-562'381	-28.3%	1'986'867	1'372'995
43 Revenus divers	232'466	-358'411	-60.7%	590'877	47'842
44 Revenus financiers	392'296	-5'517'501	-93.4%	5'909'797	5'881'450
46 Revenus de transferts	54'044	54'044	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	2'109'606	-1'890'394	-47.3%	4'000'000	15'824'603
49 Facturations internes	490	490	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'489'441	-17'454'824	432.6%	-4'034'617	-7'829'037
<i>Coût d'état-major</i>	-248'201	-60'570	32.3%	-187'631	-149'653
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'750'183	-2'433'873	73.4%	-3'316'310	-3'240'012
COÛT COMPLET	-27'487'824	-19'949'266	264.6%	-7'538'558	-11'218'702

POSTES

	Compte 2025	Variations C25-B25		Budget 2025	Compte 2024
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.10	-4.90	-12.89%	38.00	30.80
<i>ETP fixes</i>	25.10	-8.20	-24.62%	33.30	27.00
<i>ETP auxiliaires</i>	5.00	2.30	85.19%	2.70	3.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.00	1.00	50.00%	2.00	-

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- N01.02 Services industriels de Genève (SIG)

N01 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2025

Projets prioritaires

Mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires pour optimiser et rénover massivement le parc bâti du canton

L'accord pour la rénovation énergétique du parc bâti, signé le 5 février 2024 et entériné par le Grand Conseil le 21 mars 2024, a ouvert la voie à une accélération des mesures d'optimisation et de rénovation énergétiques applicables depuis le 1er septembre 2022. L'enveloppe de 500 millions de francs votée par le Grand Conseil s'est traduite par un doublement des barèmes des subventions liées à la rénovation : elle a constitué une incitation forte pour encourager à mener à bien des projets d'assainissements ambitieux en 2025. Par ailleurs, une enveloppe de 50 millions de francs est également allouée pour des prêts ou des cautionnements pour des personnes physiques n'ayant plus accès à l'hypothèque. Ainsi, plus de 1400 dossiers de subventions ont été traités par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) lors de cet exercice pour une enveloppe de 70 millions de francs. En soutien à ces mesures, les dispositifs d'accompagnement développés par l'OCEN et SIG-éco21 dans le cadre de GEnergie se sont intensifiés, tant pour les propriétaires de parcs immobiliers locatifs ou de maisons individuelles, les communes et les entreprises.

En 2025, l'OCEN a lancé une action prioritaire visant les bâtiments les plus énergivores afin de les engager dans des mesures d'optimisation et d'assainissement énergétique à l'exclusion des bâtiments de moins de 5 preneurs. Concrètement, l'application des obligations légales a porté sur les éléments d'enveloppes des bâtiments, des audits obligatoires et des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants. Afin de faciliter plus spécifiquement les démarches pour les propriétaires d'immeubles détenteurs d'un parc immobilier, l'OCEN a également proposé une démarche spécifique à l'échelle de parcs par le biais de partenariats. Par ailleurs, l'OCEN a poursuivi l'exécution des prestations régaliennes découlant de la loi sur l'énergie permettant d'engager l'assainissement des détenteurs d'installations de production de chaleur et a fait évoluer les grands consommateurs et les entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique. L'OCEN a maintenu les contrôles (260 contrôles), en visant prioritairement les objets aux bénéfices des nouvelles subventions.

Suivre le déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS) dans le cadre du monopole confié aux Services industriels de Genève (SIG)

En 2025, l'OCEN a continué de jouer son rôle d'office planificateur et coordinateur avec les acteurs concernés par les RTS. Ainsi, l'OCEN a suivi le déploiement des RTS dans le cadre du monopole confié aux SIG, conformément aux cartes validées par le Conseil d'État le 17 mai 2023. À l'horizon 2030, 250 km de réseaux thermiques pourront ainsi raccorder environ 1700 bâtiments. À ce titre, l'OCEN a poursuivi la coordination des chantiers, notamment en Ville de Genève et dans les zones denses des communes limitrophes (Carouge, Lancy, Onex, etc.) pour profiter des opportunités de réaménagement des quartiers et minimiser les nuisances. L'OCEN a siégé dans les instances de l'État concernées.

Concernant la planification des installations de production à partir de sources renouvelables, l'OCEN a continué de veiller à la mise en place par les SIG des moyens de production de chaleur renouvelable et de récupération incluant l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) des Cheneviers, plusieurs pompes à chaleur (PAC), la station d'épuration des eaux usées (STEP) d'Aire, la géothermie, la centrale chaleur force (CCF) bois, pour atteindre un taux de 80% d'énergies renouvelables.

Pour rappel, la mise en œuvre du dispositif cadrant le déploiement des RTS doit permettre de distribuer 1150 GWh de chaleur à un taux d'énergies non fossiles de 80% et 150 GWh de froid à l'horizon 2030. Après trois années de travaux pour mettre en place les conditions tarifaires du marché, l'OCEN a régulé et surveillé les tarifs pour la fourniture de l'énergie thermique en 2025. L'office a notamment collaboré avec les SIG pour adapter les tarifs de ces infrastructures. Sur proposition du Conseil d'administration des SIG, le Conseil d'État a approuvé ces tarifs en décembre 2025, après avoir recueilli les préavis de la commission consultative sur les RTS et du Surveillant fédéral des prix (SPR). Ces tarifs ont été revus légèrement à la baisse, comme recommandé par le SPR. Le gouvernement garantit ainsi un cadre tarifaire transparent, proportionné et équilibré, dans l'intérêt des consommatrices et des consommateurs.

Matériaux bas carbone, solaire et confort estival : dispositif légal renforcé

En 2025, l'OCEN a contribué à établir de nouvelles conditions-cadres visant simultanément à réduire l'empreinte carbone des constructions, limiter la surchauffe des bâtiments en été et généraliser l'installation de panneaux sur les toitures. Ainsi, le gouvernement a renforcé le cadre légal pour réduire l'impact environnemental du bâti et accroître la résilience énergétique du canton. Le premier changement notable crée un règlement qui met en œuvre les articles

N01 Energie (suite)

117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Il introduit progressivement des exigences pour l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les constructions neuves et les rénovations importantes. Le second changement a modifié le règlement sur l'énergie (REn) afin de traduire la loi issue du contre-projet à l'initiative populaire IN 191, approuvée par 84 % des votants en mai 2025. Il renforce les conditions-cadres du développement du solaire et soutient les objectifs du Plan directeur de l'énergie (PDE). Précisément, il permet de clarifier les surfaces les plus à même d'accueillir des installations solaires photovoltaïques ou thermiques, de sorte que toutes les constructions (nouvelles ou à rénover), ainsi que certains consommateurs d'électricité et les bâtiments publics, intègrent une technologie solaire appropriée. Pour finir, la modification du REn permet d'actualiser les dispositions sur le confort estival, afin d'encadrer le recours à la climatisation et de promouvoir des solutions sobres.

Délivrer les prestations

Conformément à la recommandation émise par la Cour des comptes dans son rapport no 179, un projet de loi permettant de faire évoluer le système d'information de l'OCEN a été déposé récemment devant le parlement. Cette transition numérique de l'office a déjà permis d'optimiser la délivrance de nombreuses prestations dématérialisées : décisions de subventions, autorisations, attestations, déclarations permettant l'accompagnement des projets. L'adoption rapide par les publics cibles des prestations en e-démarches encourage à enrichir les prestations existantes et simplifier leur utilisation. L'OCEN a disposé ainsi d'outils de contrôle des résultats des mesures engagées (par contrôle direct ou par interrogation des données collectées), de suivi des projets et de visualisation des résultats.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de sortir du fossile et en dehors des zones d'influence des RTS définies, l'OCEN a poursuivi la planification des zones les plus à même d'accueillir des réseaux thermiques dits « non-structurants » (RTNS) ou des solutions renouvelables décentralisées. L'office a ainsi veillé à ce que les objectifs concernant le taux d'énergies renouvelables et de récupération distribuées par ces RTNS suivent les objectifs des RTS en matière d'énergies fournies de sources renouvelables. Répondre aux enjeux de la transition énergétique du canton repose également sur la capacité des métiers de l'énergie de disposer des compétences requises. En 2025, l'OCEN a continué d'encadrer et de soutenir, en collaboration avec les milieux professionnels et les hautes écoles, la formation des professionnels dans le domaine.

Justification des écarts par rapport au budget 2025

Le programme N01 présente des charges supérieures de 9.2 millions de francs et des revenus inférieurs de -8.3 millions de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0.1 million de franc, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0.8 million de francs par rapport au budget en lien avec les postes vacants au 31 décembre 2025 (4.9 ETP).

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et service sont inférieures de -0.9 million de francs par rapport au budget en lien avec un recours moindre à des prestataires externes.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures de +12.8 millions de francs par rapport au budget principalement par le fait de la constitution d'une provision de 13 millions de francs pour couvrir le risque lié à des dossiers de subventions versées ces dernières années et qui, après analyse des critères de la Confédération, pourraient ne pas être pris en charge par cette dernière. Un travail d'analyse sur l'intégralité des dossiers sera effectué en 2026.

37 Subventions redistribuées - Ecart d'estimation

L'écart de -1.9 million de francs est lié à l'entrée en vigueur de la loi 13222 (loi sur le financement de projets d'assainissement énergétique des bâtiments et sur l'ouverture de crédits d'investissement) dont l'octroi de subventions est à présent comptabilisé principalement en investissement.

42 Taxes et redevances - Ecart d'estimation

L'écart de -0.6 million de francs est dû à une diminution des émoluments et amendes de l'OCEN ainsi qu'à la contribution financière de la Confédération pour frais d'exécution qui a été moins élevée que prévue.

N01 Energie (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'écart de -0.4 million de francs est dû notamment à des reprises de provisions pour subventions non versées moindres et à l'activation salariale en investissement.

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de -5.5 millions de francs est dû à la modification de la prise en compte de l'éventuel part de bénéfice des services industriels de Genève (SIG) au profit de l'Etat en lien avec la nouvelle convention d'objectifs 2025-2029. Dès l'année 2025, l'éventuelle part de bénéfice au profit de l'Etat sera annoncée le 1^{er} avril de l'année N+1, soit pour la part de bénéfice de l'année 2025 le 1^{er} avril 2026.

47 Subventions à redistribuer - Ecart d'estimation

L'écart de -1.9 million de francs est lié à l'entrée en vigueur de la loi 13222 dont le financement par la Confédération des subventions est à présent principalement comptabilisé en investissement.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La consommation d'énergie primaire par habitant est en légère hausse entre 2024 (3'050 W/hab) et 2025 (3'100 w/hab). Si la consommation pour l'électricité et la production de chaleur est en infime baisse, une hausse est toutefois constatée pour la mobilité.

Indicateur 2.1 : En 2025, l'augmentation du renouvelable local a été de 2 % principalement dû à la fluctuation de la production d'hydroélectricité. Il convient de relever que la valeur de cet indicateur dépend pour moitié de la production hydraulique à Genève qui peut fluctuer d'une année à l'autre.

Indicateur 3.1 : La consommation finale totale du canton est en baisse passant de 10'110 GWh en 2022 à 9'910 GWh en 2023, 9'800 GWh en 2024 et 9726 GWh en 2025. L'écart avec l'objectif s'explique principalement par les besoins relatifs à la mobilité électrique.

Indicateur 4.1 : La moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) est en constante diminution passant de 430 MJ/m2/an en 2022 à 410 MJ/m2/an en 2023, 405 MJ/m2/an en 2024 et 382 MJ/m2/an en 2025. Cette diminution reflète une diminution de la combustion d'énergies fossiles, notamment du mazout.

Indicateur 4.2 : La valeur de cet indicateur reste stable par rapport à 2024.

Indicateur 5.1 : Pour 2025, la longueur des RTS est de 172 km. L'écart avec l'objectif s'explique principalement par la gestion et la coordination avec les communes qui engendrent des retards dans le déploiement du réseau.

Indicateur 5.2 : L'énergie annuelle distribuée par les réseaux thermiques est en constante hausse passant de 500 GWh en 2023 à 519 GWh (valeur corrigée) en 2024 et 566 GWh en 2025. L'écart avec l'objectif s'explique par les effets de la politique énergétique tels que l'encouragement pour les économies d'énergie et la rénovation énergétique ainsi que, par les effets du changement climatique, qui ont des effets positifs sur les résultats globaux de la consommation mais qui entraînent une baisse des volumes distribués par les RTS.

Indicateur 5.3 : Le taux (57 %) est légèrement plus bas que celui prévu (62 %) mais en nette progression par rapport à 2024 (50 %). Cette situation est due à une très bonne performance de la récupération aux Cheneviers ainsi qu'un bon fonctionnement de la liaison CADSIG-CADIOM. De plus, l'année 2025 est la première année complète de fonctionnement des PACs de CADéco Jonction.

Indicateur 6.1 : Le léger dépassement de l'objectif provient du nombre de déclenchements sur le réseau moyenne tension (MT) en lien avec les défauts sur les jonctions de transition (15 au total représentant 5.5 min). Afin de diminuer cet impact et revenir à un niveau de SAIDI inférieur à la cible, un effort de renouvellement annuel de 18km de câbles MT de type PPB (papier-plomb) se poursuit avec effet dès 2026.

Indicateur 6.2 : Pour l'année 2025, l'objectif a été atteint.

Indicateur 6.3 : Pour l'année 2025, l'objectif a été atteint.

Indicateur 6.4 : L'indicateur est légèrement inférieur à l'objectif fixé pour 2025 en raison de dysfonctionnements et casses imprévisibles de matériel sur les prétraitements (Dépépineur) et traitement primaire (Actiflo 5) survenus à la STEP d'Aire sur le 2ème semestre principalement. Les 3 STEP Bois de Bay, Villette et Chancy ont atteint l'objectif fixé pour 2025 (taux respectivement de 97 %, 99 % et 100 %). En attendant la mise en service d'Aire 2+, les

N01 Energie (suite)

investissements engagés en fin d'année 2025 et en 2026 permettront de stabiliser le fonctionnement sur le prétraitement et les actiflos et retrouver ainsi une qualité de traitement conforme aux objectifs.

Indicateur 6.5 : Pour l'année 2025, l'objectif a été atteint. En complément, le taux de dépassement 2025 ne tient pas compte de la non-conformité en 1,2,4-triazole, issue de la révision de la norme légale y afférente.

Indicateur 6.6 : Pour l'année 2025, l'objectif a été atteint.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Atteindre la société à 2000 Watts						
1.1 Evolution de la consommation d'énergie primaire par habitant (Watts par habitant)	Efficacité	3'100 W/hab	2'970 W/hab	3'050 W/hab	2'500 W/hab	2030
2. Augmenter l'autosuffisance du canton en valorisant les ressources renouvelables locales						
2.1 Part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique du canton en pourcent	Efficacité	18%	20%	18%	25%	2030
3. Réduire les besoins en énergie						
3.1 Evolution de la consommation finale totale du canton (gigawatt-heure par an -GWh/an)	Efficacité	9'726 Gwh	9'450 GWh	9'800 GWh	8'700 GWh	2030
4. Améliorer la performance énergétique et environnementale dans le parc des bâtiments existants						
4.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m2]	Efficacité	382 MJ/m2	390MJ/m2	405MJ/m2	350 MJ/m2	2030
4.2 Evolution des émissions de CO2 du parc de bâtiments en pourcent par rapport à 1990	Efficacité	-35%	-40%	-35%	-60%	2030
5. Développer les réseaux thermiques						
5.1 Déployer les moyens de production (en KM) des réseaux thermiques structurants (RTS)	Efficience	172 km	185 km		250 km	2030
5.2 Energie annuelle distribuée par les réseaux thermiques aux bâtiments gigawatt-heure (GWh)	Efficacité	566 GWh	750 GWh	550 GWh	1'150 GWh	2030
5.3 Part d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux	Efficacité	57%	62%	50%	80%	2030
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	12.5 min	< 12min/an	11.2 min	< 12min/an	2030
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	99.5 %	≥ 95% des interventions dans les 45'	99%	≥ 95% des interventions dans les 45'	2030
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	2.9 min	< 5 min/an	1.5 min	< 5 min/an	2030

N01 Energie (suite)

	Type indicateur	C25	B25	C24	Cible LT	
					Valeur	Année
6.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale	Efficacité	84%	≥ 85%	91%	≥ 90%	2030
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.5 o/oo	< 5 o/oo	0.9 o/oo	< 5 o/oo	2030
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99%	≥ 99%	99.2%	≥ 99%	2030

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente la consommation annuelle d'énergie primaire par habitant du canton. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie finale hors biens et services importés.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure la part d'énergie renouvelable et de récupération produite localement par rapport à l'énergie totale consommée dans le canton. Il permet de suivre les objectifs cantonaux de développement des énergies renouvelables locales.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet d'observer l'énergie finale, tout type d'énergie confondue, consommée au bout de la chaîne énergétique, soit à Genève. Cet indicateur ne prend pas en compte l'énergie primaire – contrairement au 1.1, soit l'énergie tirée de l'environnement et tout au long du cycle de vie, ramené au nombre d'habitant-e-s. Il permet d'observer l'état de l'approvisionnement énergétique du canton.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), par rapport à la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré (MJ/m²) de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO₂ des bâtiments par rapport à 1990 (année de référence de la politique climatique). La cible de -60% pour 2030 découle de la motion de l'urgence climatique.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la longueur des réseaux thermiques structurants construits. Cette longueur est mesurée depuis les centrales de production des réseaux jusqu'aux points de raccordement au réseau des installations propriétés des usagers. Il s'agit des réseaux de transport et de distribution structurants.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur permet d'évaluer l'énergie distribuée par des réseaux thermiques structurants du canton. Il ne prend donc pas en compte, contrairement aux années précédentes, les réseaux thermiques non structurants, ceci afin d'être en cohérence avec le suivi du tableau de bord du PDE et afin de suivre le monopole confié aux SIG.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur permet de suivre la part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton. La plus grande partie de la chaleur renouvelable distribuée est issue de l'usine d'incinération des Cheneviers, dont la puissance n'est pas extensible. L'augmentation de la chaleur distribuée est principalement réalisée par celle de la distribution de gaz. L'augmentation attendue de la part d'énergie renouvelable et de récupération dans les RTS dépend fortement de la mise en place par les SIG des moyens de production correspondants.

Indicateur 6.1 : L'objectif des SIG était de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 10 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2^{ème} consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise indique une cible de 12 minutes, augmentation liée aux problématiques rencontrées avec le réseau en cas de canicule et de sécheresse.

N01 Energie (suite)

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par exemple).

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPS) des SIG. L'objectif est d'au moins 80% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPS.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 5‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.



5. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
Postes fixes	17.978,11 ETP		-490,19 ETP	-2,7%	18.468,31 ETP	17.631,36 ETP
3 Charges	11.071.180.987,75		121.923.441	1,1	10.949.257.547	11.096.235.008,62
4 Revenus		11.071.180.987,75	377.635.728	3,5	10.693.545.260	11.096.235.008,62
Couverture en F	0,00		255.712.287		-255.712.287	0,00
Couverture en %	0,00%			-100,0	-2,34%	0,00%
30 Charges de personnel	2.959.869.740,38		-39.553.830	-1,3	2.999.423.570	2.896.094.568,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	702.746.097,15		8.538.662	1,2	694.207.435	671.801.930,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	368.552.299,51		10.932.983	3,1	357.619.317	395.463.568,16
34 Charges financières	190.243.654,69		-7.996.375	-4,0	198.240.030	204.082.886,78
36 Charges de transferts	6.666.697.990,89		85.514.323	1,3	6.581.183.668	6.190.656.350,06
37 Subventions redistribuées	54.855.735,36		12.292.353	28,9	42.563.382	79.510.255,31
38 Charges extraordinaires	111.467.687,25		50.321.957	82,3	61.145.730	641.542.976,94
39 Facturations internes	16.747.782,52		1.873.368	12,6	14.874.415	17.082.473,13
40 Revenus fiscaux		8.063.869.992,10	85.070.175	1,1	7.978.799.817	8.265.481.900,01
41 Patentes et concessions		175.227.050,96	119.650.536	215,3	55.576.515	31.276.389,75
42 Taxes et redevances		501.501.322,07	-40.749.517	-7,5	542.250.839	517.450.707,23
43 Revenus divers		157.057.259,70	78.093.373	98,9	78.963.887	86.922.152,13
44 Revenus financiers		313.056.915,99	23.416.863	8,1	289.640.053	297.619.424,25
46 Revenus de transferts		1.788.864.929,05	97.988.577	5,8	1.690.876.352	1.800.891.706,81
47 Subventions à redistribuer		54.855.735,36	12.292.353	28,9	42.563.382	79.510.255,31
49 Facturations internes		16.747.782,52	1.873.368	12,6	14.874.415	17.082.473,13



Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	192,10 ETP		-8,90 ETP	-4,4%	201,00 ETP	187,25 ETP
3 Charges	117.401.890,06		25.302.353	27,5	92.099.537	91.534.463,23
4 Revenus		56.788.119,65	3.551.484	6,7	53.236.636	57.723.878,51
Couverture en F	-60.613.770,41		-21.750.869		-38.862.901	-33.810.584,72
Couverture en %	-51,63%			22,4	-42,20%	-36,94%
30 Charges de personnel	46.098.868,89		-3.557.698	-7,2	49.656.567	45.392.737,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.547.414,72		-1.184.011	-9,3	12.731.426	10.689.622,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	204.015,80		-38.946	-16,0	242.962	186.958,17
36 Charges de transferts	59.492.262,44		30.099.680	102,4	29.392.582	35.224.273,75
39 Facturations internes	59.328,21		-16.672	-21,9	76.000	40.871,23
42 Taxes et redevances		1.280.018,62	8.580	0,7	1.271.439	1.372.187,28
43 Revenus divers		2.496.773,07	661.496	36,0	1.835.277	1.091.696,94
44 Revenus financiers		52.951.898,45	2.911.878	5,8	50.040.020	55.240.622,00
46 Revenus de transferts		56.357,00	-31.143	-35,6	87.500	18.348,14
49 Facturations internes		3.072,51	673	28,0	2.400	1.024,15

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	192,10 ETP		-8,90 ETP	-4,4%	201,00 ETP	187,25 ETP
3 Charges	117.401.890,06		25.302.353	27,5	92.099.537	91.534.463,23
4 Revenus		56.788.119,65	3.551.484	6,7	53.236.636	57.723.878,51
Couverture en F	-60.613.770,41		-21.750.869		-38.862.901	-33.810.584,72
Couverture en %	-51,63%			22,4	-42,20%	-36,94%
A01 - GRAND CONSEIL.						
Postes fixes	22,10 ETP		-2,20 ETP	-9,1%	24,30 ETP	21,90 ETP
3 Charges	11.641.112,71		-1.593.080	-12,0	13.234.193	11.764.507,94
4 Revenus		97.065,35	-6.718	-6,5	103.783	110.438,70
Couverture en F	-11.544.047,36		1.586.363		-13.130.410	-11.654.069,24
Couverture en %	-99,17%			-0,1	-99,22%	-99,06%
30 Charges de personnel	8.239.938,54		-1.363.123	-14,2	9.603.062	8.365.778,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.069.261,99		-200.246	-6,1	3.269.508	3.064.315,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	151.912,18		-29.711	-16,4	181.623	152.068,92
36 Charges de transferts	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes				ND		2.345,05
42 Taxes et redevances		20.888,45	1.282	6,5	19.606	34.169,00
43 Revenus divers		35.196,55	-6.580	-15,8	41.777	37.189,70
44 Revenus financiers		38.580,35	-1.420	-3,5	40.000	39.080,00
49 Facturations internes		2.400,00	0	0,0	2.400	
A02 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	71,55 ETP		-1,85 ETP	-2,5%	73,40 ETP	68,30 ETP
3 Charges	17.967.173,77		-431.411	-2,3	18.398.585	16.476.339,46
4 Revenus		882.959,88	380.082	75,6	502.878	431.204,82
Couverture en F	-17.084.213,89		811.493		-17.895.707	-16.045.134,64
Couverture en %	-95,09%			-2,2	-97,27%	-97,38%
30 Charges de personnel	13.497.645,92		-820.865	-5,7	14.318.511	13.413.438,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.270.344,60		-368.866	-14,0	2.639.211	1.811.023,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	23.585,60		-4.431	-15,8	28.017	6.017,72
36 Charges de transferts	2.116.340,04		779.494	58,3	1.336.846	1.208.270,53
39 Facturations internes	59.257,61		-16.742	-22,0	76.000	37.589,18
42 Taxes et redevances		383.555,32	-119.303	-23,7	502.858	415.625,83
43 Revenus divers		498.732,05	498.732	ND		14.554,84
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		672,51	673	ND		1.024,15
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	15,90 ETP		0,20 ETP	1,3%	15,70 ETP	15,60 ETP
3 Charges	8.524.864,49		-1.265.023	-12,9	9.789.887	8.043.372,77
4 Revenus		1.832.530,55	79.016	4,5	1.753.515	201.659,45
Couverture en F	-6.692.333,94		1.344.038		-8.036.372	-7.841.713,32
Couverture en %	-78,50%			-4,4	-82,09%	-97,49%
30 Charges de personnel	3.557.983,39		-754.904	-17,5	4.312.887	3.260.184,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.851.642,33		-420.358	-8,0	5.272.000	4.746.250,14
36 Charges de transferts	115.168,17		-89.832	-43,8	205.000	36.808,98
39 Facturations internes	70,60		71	ND		128,85
42 Taxes et redevances		1.943,35	-1.572	-44,7	3.515	10.670,00
43 Revenus divers		1.830.587,20	80.587	4,6	1.750.000	190.989,45
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
Postes fixes	43,45 ETP		-1,70 ETP	-3,8%	45,15 ETP	42,85 ETP
3 Charges	65.640.999,37		29.094.031	79,6	36.546.968	42.158.017,10
4 Revenus		53.105.108,37	2.975.311	5,9	50.129.797	55.376.105,94
Couverture en F	-12.535.891,00		-26.118.720		13.582.829	13.218.088,84
Couverture en %	-19,10%			-151,4	37,17%	31,35%
30 Charges de personnel	7.601.839,52		-271.618	-3,4	7.873.458	7.598.735,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	951.750,16		-44.370	-4,5	996.120	753.049,65

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.655,46		1	0,0	6.654	6.655,46
36 Charges de transferts	57.080.754,23		29.410.018	106,3	27.670.736	33.799.194,2
39 Facturations internes				ND		382,35
42 Taxes et redevances		48.923,80	20.127	69,9	28.797	56.883,25
43 Revenus divers		86.509,47	73.009	540,8	13.500	99.332,55
44 Revenus financiers		52.913.318,10	2.913.318	5,8	50.000.000	55.201.542,00
46 Revenus de transferts		56.357,00	-31.143	-35,6	87.500	18.348,14
A05 - TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, MÉDIATION ET SURVEILLANCE						
Postes fixes	36,10 ETP		-3,35 ETP	-8,5%	39,45 ETP	35,60 ETP
3 Charges	7.869.002,53		-312.434	-3,8	8.181.437	7.844.174,24
4 Revenus		765.807,05	70.238	10,1	695.569	765.469,60
Couverture en F	-7.103.195,48		382.673		-7.485.868	-7.078.704,64
Couverture en %	-90,27%			-1,3	-91,50%	-90,24%
30 Charges de personnel	7.680.848,65		-291.878	-3,7	7.972.727	7.688.032,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	181.177,96		-24.670	-12,0	205.848	152.498,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.975,92		4.114	143,7	2.862	3.533,03
39 Facturations internes				ND		110,00
42 Taxes et redevances		765.807,05	70.238	10,1	695.569	765.469,60
A06 - COUR DES COMPTES.						
Postes fixes	3,00 ETP		0,00 ETP	0,0%	3,00 ETP	3,00 ETP
3 Charges	5.758.737,19		-189.730	-3,2	5.948.467	5.248.051,72
4 Revenus		104.648,45	53.554	104,8	51.094	839.000,00
Couverture en F	-5.654.088,74		243.284		-5.897.373	-4.409.051,72
Couverture en %	-98,18%			-1,0	-99,14%	-84,01%
30 Charges de personnel	5.520.612,87		-55.309	-1,0	5.575.922	5.066.566,76
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	223.237,68		-125.501	-36,0	348.739	162.486,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	14.886,64		-8.919	-37,5	23.806	18.683,04
39 Facturations internes				ND		315,80
42 Taxes et redevances		58.900,65	37.807	179,2	21.094	89.369,60
43 Revenus divers		45.747,80	15.748	52,5	30.000	749.630,40

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.390,13 ETP		-69,66 ETP	-4,8%	1.459,79 ETP	1.385,48 ETP
3 Charges	811.099.371,16		3.562.276	0,4	807.537.095	806.021.314,11
4 Revenus		71.677.716,71	-1.760.114	-2,4	73.437.831	71.879.500,32
Couverture en F	-739.421.654,44		-5.322.390		-734.099.264	-734.141.813,79
Couverture en %	-91,16%			0,3	-90,91%	-91,08%
30 Charges de personnel	266.789.986,79		-7.293.302	-2,7	274.083.288	263.107.419,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	252.620.071,34		2.146.393	0,9	250.473.678	221.208.454,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	274.179.694,82		8.606.267	3,2	265.573.428	304.039.141,04
34 Charges financières	11.296,21		11.296	ND		
36 Charges de transferts	16.169.503,72		-327.397	-2,0	16.496.901	16.494.780,48
39 Facturations internes	1.328.818,28		419.018	46,1	909.800	1.171.518,44
41 Patentes et concessions		849.630,49	639.630	304,6	210.000	232.666,60
42 Taxes et redevances		10.625.833,53	1.150.133	12,1	9.475.700	9.922.793,96
43 Revenus divers		22.991.160,10	-2.722.552	-10,6	25.713.712	23.294.974,37
44 Revenus financiers		21.858.321,34	557.823	2,6	21.300.498	22.341.829,69
46 Revenus de transferts		15.352.771,25	-1.385.150	-8,3	16.737.921	16.087.235,70

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.390,13 ETP		-69,66 ETP	-4,8%	1.459,79 ETP	1.385,48 ETP
3 Charges	811.099.371,16		3.562.276	0,4	807.537.095	806.021.314,11
4 Revenus		71.677.716,71	-1.760.114	-2,4	73.437.831	71.879.500,32
Couverture en F	-739.421.654,44		-5.322.390		-734.099.264	-734.141.813,79
Couverture en %	-91,16%			0,3	-90,91%	-91,08%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	136,00 ETP		-9,02 ETP	-6,2%	145,02 ETP	137,15 ETP
3 Charges	34.260.868,07		-1.073.772	-3,0	35.334.640	34.582.939,90
4 Revenus		1.453.335,24	-138.880	-8,7	1.592.215	1.189.547,36
Couverture en F	-32.807.532,83		934.892		-33.742.425	-33.393.392,54
Couverture en %	-95,76%			0,3	-95,49%	-96,56%
30 Charges de personnel	29.779.361,80		-1.738.263	-5,5	31.517.625	30.102.512,15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.011.761,58		772.251	23,8	3.239.511	3.928.460,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	266.962,19		-57.542	-17,7	324.504	235.838,26
36 Charges de transferts	160.264,00		-39.736	-19,9	200.000	200.000,00
39 Facturations internes	42.518,50		-10.482	-19,8	53.000	116.128,65
42 Taxes et redevances		1.009.743,30	-212.439	-17,4	1.222.182	809.571,80
43 Revenus divers		123.542,15	123.542	ND		1.708,95
44 Revenus financiers		320.049,79	-49.983	-13,5	370.033	378.266,61
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
Postes fixes	150,99 ETP		4,34 ETP	3,0%	146,65 ETP	146,86 ETP
3 Charges	52.095.261,89		-781.968	-1,5	52.877.230	49.008.901,16
4 Revenus		3.532.104,79	-637.135	-15,3	4.169.240	4.758.498,58
Couverture en F	-48.563.157,10		144.833		-48.707.990	-44.250.402,58
Couverture en %	-93,22%			1,2	-92,12%	-90,29%
30 Charges de personnel	47.950.940,54		-1.460.383	-3,0	49.411.324	46.568.535,02
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.078.880,62		663.550	19,4	3.415.331	2.384.994,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	53.042,47		2.467	4,9	50.575	50.810,36
34 Charges financières	10.975,61		10.976	ND		
39 Facturations internes	1.422,65		1.423	ND		4.561,60
42 Taxes et redevances		3.520.761,07	993.521	39,3	2.527.240	3.038.891,18
43 Revenus divers		11.343,72	11.344	ND		23.844,75
46 Revenus de transferts		0,00	-1.642.000	-100,0	1.642.000	1.695.762,65
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
Postes fixes	137,40 ETP		-5,01 ETP	-3,5%	142,41 ETP	141,35 ETP
3 Charges	26.187.542,20		-513.553	-1,9	26.701.096	25.821.575,32
4 Revenus		435.550,09	171.008	64,6	264.542	473.724,90
Couverture en F	-25.751.992,11		684.561		-26.436.554	-25.347.850,42
Couverture en %	-98,34%			-0,7	-99,01%	-98,17%
30 Charges de personnel	24.350.214,53		-432.227	-1,7	24.782.442	24.244.315,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.158.434,04		-360.108	-23,7	1.518.543	1.035.980,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	22.112,55		1.002	4,7	21.111	30.355,16
36 Charges de transferts	0,00		0	ND		8.062,50
39 Facturations internes	656.781,08		277.781	73,3	379.000	502.861,82
42 Taxes et redevances		396.134,98	177.766	81,4	218.369	445.487,16
43 Revenus divers		39.415,11	-5.585	-12,4	45.000	28.237,74
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
Postes fixes	276,78 ETP		-14,62 ETP	-5,0%	291,40 ETP	283,98 ETP
3 Charges	427.630.633,45		2.410.557	0,6	425.220.077	421.617.783,01
4 Revenus		46.412.895,24	3.664.624	8,6	42.748.271	42.921.419,99
Couverture en F	-381.217.738,20		1.254.067		-382.471.806	-378.696.363,02
Couverture en %	-89,15%			-0,9	-89,95%	-89,82%
30 Charges de personnel	40.723.613,64		-1.199.662	-2,9	41.923.276	40.277.882,22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	165.304.361,03		2.168.780	1,3	163.135.581	150.421.957,59

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
33 Amortissements du patrimoine administratif	204.980.380,35		1.577.011	0,8	203.403.369	214.094.011,73
36 Charges de transferts	16.009.239,72		-287.661	-1,8	16.296.901	16.286.717,98
39 Facturations internes	613.038,71		152.089	33,0	460.950	537.213,50
41 Patentes et concessions		849.630,49	639.630	304,6	210.000	232.666,60
42 Taxes et redevances		1.511.980,42	-76.638	-4,8	1.588.618	1.483.354,35
43 Revenus divers		7.605.241,53	2.310.802	43,6	5.294.440	5.475.911,77
44 Revenus financiers		21.538.271,55	608.980	2,9	20.929.292	21.963.563,08
46 Revenus de transferts		14.907.771,25	181.850	1,2	14.725.921	13.765.924,19
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE						
Postes fixes	688,95 ETP		-45,35 ETP	-6,2%	734,30 ETP	676,14 ETP
3 Charges	270.925.065,55		3.521.012	1,3	267.404.053	274.990.114,71
4 Revenus		19.843.831,35	-4.819.732	-19,5	24.663.563	22.536.309,49
Couverture en F	-251.081.234,20		-8.340.744		-242.740.490	-252.453.805,22
Couverture en %	-92,68%			2,1	-90,78%	-91,80%
30 Charges de personnel	123.985.856,29		-2.462.766	-1,9	126.448.622	121.914.174,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78.066.634,06		-1.098.078	-1,4	79.164.712	63.437.061,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	68.857.197,26		7.083.328	11,5	61.773.869	89.628.125,53
34 Charges financières	320,60		321	ND		
39 Facturations internes	15.057,34		-1.793	-10,6	16.850	10.752,87
42 Taxes et redevances		4.187.213,76	267.923	6,8	3.919.291	4.145.489,47
43 Revenus divers		15.211.617,59	-5.162.654	-25,3	20.374.272	17.765.271,16
46 Revenus de transferts		445.000,00	75.000	20,3	370.000	625.548,86

Récapitulation

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	<i>408,40 ETP</i>		<i>-15,75 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>424,15 ETP</i>	<i>391,95 ETP</i>
3 Charges	2.936.760.061,84		20.570.240	0,7	2.916.189.822	2.739.684.444,65
4 Revenus		466.913.837,84	27.037.857	6,1	439.875.981	439.834.993,99
Couverture en F	-2.469.846.224,00		6.467.617		-2.476.313.841	-2.299.849.450,66
Couverture en %	-84,10%			-1,0	-84,92%	-83,95%
30 Charges de personnel	59.070.479,86		-1.972.355	-3,2	61.042.835	55.253.045,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.560.738,47		-8.491.985	-40,3	21.052.723	14.284.879,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	98.992,92		-25.244	-20,3	124.237	119.761,89
34 Charges financières	100.788,15		-4.212	-4,0	105.000	43.795,82
36 Charges de transferts	2.838.555.780,35		16.990.253	0,6	2.821.565.527	2.639.546.110,26
37 Subventions redistribuées	26.106.558,71		14.106.559	117,6	12.000.000	30.182.921,76
39 Facturations internes	266.723,38		-32.777	-10,9	299.500	253.930,36
42 Taxes et redevances		1.534.150,55	447.957	41,2	1.086.194	1.661.275,33
43 Revenus divers		15.823.291,11	15.297.846	NS	525.445	7.376.688,19
44 Revenus financiers		1.933,55	-11.756	-85,9	13.690	3.858,80
46 Revenus de transferts		423.447.723,92	-2.802.928	-0,7	426.250.652	400.610.249,91
47 Subventions à redistribuer		26.106.558,71	14.106.559	117,6	12.000.000	30.182.921,76
49 Facturations internes		180,00	180	ND		

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE						
Postes fixes	408,40 ETP		-15,75 ETP	-3,7%	424,15 ETP	391,95 ETP
3 Charges	2.936.760.061,84		20.570.240	0,7	2.916.189.822	2.739.684.444,65
4 Revenus		466.913.837,84	27.037.857	6,1	439.875.981	439.834.993,99
Couverture en F	-2.469.846.224,00		6.467.617		-2.476.313.841	-2.299.849.450,66
Couverture en %	-84,10%			-1,0	-84,92%	-83,95%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
Postes fixes	68,64 ETP		-2,62 ETP	-3,7%	71,26 ETP	64,16 ETP
3 Charges	1.473.678.515,95		41.731.127	2,9	1.431.947.389	1.322.730.925,49
4 Revenus		237.906.592,95	10.230.217	4,5	227.676.376	222.302.482,64
Couverture en F	-1.235.771.923,00		-31.500.909		-1.204.271.014	-1.100.428.442,85
Couverture en %	-83,86%			-0,3	-84,10%	-83,19%
30 Charges de personnel	9.780.376,84		-450.085	-4,4	10.230.462	9.205.182,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.452.917,31		-1.271.944	-46,7	2.724.861	1.384.756,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	31.590,99		-8.078	-20,4	39.669	38.190,95
36 Charges de transferts	1.462.413.630,81		43.471.834	3,1	1.418.941.797	1.312.102.767,64
39 Facturations internes			-10.600	-100,0	10.600	27,60
42 Taxes et redevances		96.773,15	85.217	737,4	11.556	69.458,07
43 Revenus divers		10.215.186,38	10.214.866	NS	320	6.853.226,00
46 Revenus de transferts		227.594.633,42	-69.867	0,0	227.664.500	215.379.798,57
C02 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
Postes fixes	84,98 ETP		-1,17 ETP	-1,4%	86,15 ETP	80,67 ETP
3 Charges	587.280.105,14		-25.100.857	-4,1	612.380.962	566.965.239,97
4 Revenus		112.363.023,98	5.232.768	4,9	107.130.256	106.375.516,50
Couverture en F	-474.917.081,16		30.333.625		-505.250.706	-460.589.723,47
Couverture en %	-80,87%			-2,0	-82,51%	-81,24%
30 Charges de personnel	11.346.715,73		-408.704	-3,5	11.755.420	10.711.958,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.939.173,76		-3.197.072	-44,8	7.136.246	5.072.246,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.910,53		-1.767	-20,4	8.678	8.354,27
34 Charges financières				ND		1,19
36 Charges de transferts	569.919.414,95		-19.540.904	-3,3	589.460.319	548.886.569,54
37 Subventions redistribuées	2.035.853,71		-1.964.146	-49,1	4.000.000	2.262.788,76
39 Facturations internes	32.036,47		11.736	57,8	20.300	23.321,50
42 Taxes et redevances		70.459,21	48.980	228,0	21.479	88.364,20
43 Revenus divers		5.249.286,00	5.170.726	NS	78.560	
44 Revenus financiers		4,15	-8.210	-99,9	8.214	0,00
46 Revenus de transferts		105.007.240,91	1.985.239	1,9	103.022.002	104.100.397,78
47 Subventions à redistribuer		2.035.853,71	-1.964.146	-49,1	4.000.000	2.186.754,52
49 Facturations internes		180,00	180	ND		
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
Postes fixes	55,94 ETP		-1,65 ETP	-2,9%	57,59 ETP	52,79 ETP
3 Charges	552.063.305,69		-376.542	-0,1	552.439.848	526.566.365,92
4 Revenus		87.010.150,52	470.417	0,5	86.539.734	78.053.465,36
Couverture en F	-465.053.155,17		846.959		-465.900.114	-448.512.900,56
Couverture en %	-84,24%			-0,1	-84,33%	-85,18%
30 Charges de personnel	7.984.597,54		-221.415	-2,7	8.206.012	7.434.423,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.237.856,87		-742.969	-24,9	2.980.826	2.227.189,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	40.475,96		-10.350	-20,4	50.826	48.932,16
36 Charges de transferts	541.779.938,26		590.705	0,1	541.189.234	516.840.942,88
39 Facturations internes	20.437,06		7.487	57,8	12.950	14.877,51
42 Taxes et redevances		46.524,76	8.421	22,1	38.103	66.243,73
43 Revenus divers		157.904,52	105.531	201,5	52.374	413.002,50
44 Revenus financiers		2,05	-5.474	-100,0	5.476	0,15
46 Revenus de transferts		86.805.719,19	361.938	0,4	86.443.781	77.507.236,44
47 Subventions à redistribuer		0,00	0	ND		66.982,54
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
Postes fixes	36,25 ETP		-4,65 ETP	-11,4%	40,90 ETP	38,18 ETP

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
3 Charges	131.394.122,70		11.986.765	10,0	119.407.357	132.791.287,46
4 Revenus		29.303.628,13	12.301.276	72,4	17.002.352	32.653.230,45
Couverture en F	-102.090.494,57		314.510		-102.405.005	-100.138.057,01
Couverture en %	-77,70%			-9,4	-85,76%	-75,41%
30 Charges de personnel	6.784.730,03		-107.466	-1,6	6.892.196	6.339.583,87
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.714.575,43		-2.753.460	-50,4	5.468.035	3.908.573,29
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.143,26		-2.524	-19,9	12.668	9.962,90
34 Charges financières	100.788,15		-4.212	-4,0	105.000	43.794,63
36 Charges de transferts	97.504.066,27		-2.205.742	-2,2	99.709.808	94.373.734,45
37 Subventions redistribuées	24.070.705,00		17.070.705	243,9	7.000.000	27.920.133,00
39 Facturations internes	209.114,56		-10.535	-4,8	219.650	195.505,31
42 Taxes et redevances		1.185.766,05	304.483	34,5	881.283	1.097.254,73
43 Revenus divers		5.099,33	4.399	628,5	700	115,25
44 Revenus financiers		1.927,35	1.927	ND		3.858,65
46 Revenus de transferts		4.040.130,40	-5.080.239	-55,7	9.120.369	3.622.817,12
47 Subventions à redistribuer		24.070.705,00	17.070.705	243,9	7.000.000	27.929.184,70
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	1,23 ETP		-0,11 ETP	-8,4%	1,35 ETP	0,97 ETP
3 Charges	167.029.700,11		-6.369.762	-3,7	173.399.462	167.385.572,74
4 Revenus			-1.000.000	-100,0	1.000.000	
Couverture en F	-167.029.700,11		5.369.762		-172.399.462	-167.385.572,74
Couverture en %	-100,00%			0,6	-99,42%	-100,00%
30 Charges de personnel	270.592,87		-2.038	-0,7	272.630	213.781,38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	77.185,40		-43.925	-36,3	121.110	66.315,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.872,19		-2.524	-20,4	12.397	11.934,67
36 Charges de transferts	166.672.049,65		-5.321.276	-3,1	171.993.325	167.093.541,56
37 Subventions redistribuées			-1.000.000	-100,0	1.000.000	
47 Subventions à redistribuer			-1.000.000	-100,0	1.000.000	
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
Postes fixes	161,35 ETP		-5,55 ETP	-3,3%	166,90 ETP	155,18 ETP
3 Charges	25.314.312,25		-1.300.491	-4,9	26.614.803	23.245.053,08
4 Revenus		330.442,26	-196.821	-37,3	527.263	450.299,04
Couverture en F	-24.983.869,99		1.103.670		-26.087.540	-22.794.754,04
Couverture en %	-98,69%			0,7	-98,02%	-98,06%
30 Charges de personnel	22.903.466,86		-782.647	-3,3	23.686.114	21.348.115,43
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.139.029,70		-482.615	-18,4	2.621.645	1.625.798,09
33 Amortissements du patrimoine administratif				ND		2.386,93
36 Charges de transferts	266.680,40		-4.363	-1,6	271.044	248.554,19
39 Facturations internes	5.135,29		-30.865	-85,7	36.000	20.198,43
42 Taxes et redevances		134.627,38	855	0,6	133.772	339.954,60
43 Revenus divers		195.814,88	-197.676	-50,2	393.491	110.344,44



Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>24,20 ETP</i>		<i>-5,60 ETP</i>	<i>-18,8%</i>	<i>29,80 ETP</i>	<i>27,10 ETP</i>
3 Charges	59.646.824,72		-1.333.784	-2,2	60.980.609	52.762.594,78
4 Revenus		1.235.411,71	254.080	25,9	981.332	2.358.784,65
Couverture en F	-58.411.413,01		1.587.864		-59.999.277	-50.403.810,13
Couverture en %	-97,93%			-0,5	-98,39%	-95,53%
30 Charges de personnel	5.369.337,05		-75.163	-1,4	5.444.500	5.209.244,41
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.034.617,63		-29.094	-1,4	2.063.712	1.976.028,32
33 Amortissements du patrimoine administratif	478.684,76		-10.816	-2,2	489.501	422.023,81
34 Charges financières				ND		227.653,00
36 Charges de transferts	51.763.077,11		-1.210.319	-2,3	52.973.396	44.927.645,24
39 Facturations internes	1.108,17		-8.392	-88,3	9.500	
42 Taxes et redevances		679.909,83	51.336	8,2	628.574	586.237,15
43 Revenus divers		203.971,08	99.813	95,8	104.158	339.684,50
46 Revenus de transferts		351.530,80	102.931	41,4	248.600	1.432.863,00



D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	24,20 ETP		-5,60 ETP	-18,8%	29,80 ETP	27,10 ETP
3 Charges	59.646.824,72		-1.333.784	-2,2	60.980.609	52.762.594,78
4 Revenus		1.235.411,71	254.080	25,9	981.332	2.358.784,65
Couverture en F	-58.411.413,01		1.587.864		-59.999.277	-50.403.810,13
Couverture en %	-97,93%			-0,5	-98,39%	-95,53%
D01 - CULTURE.						
Postes fixes	13,79 ETP		-3,19 ETP	-18,8%	16,98 ETP	15,44 ETP
3 Charges	47.805.598,17		-157.101	-0,3	47.962.699	41.951.229,03
4 Revenus		468.450,63	189.198	67,8	279.253	468.756,50
Couverture en F	-47.337.147,54		346.299		-47.683.446	-41.482.472,53
Couverture en %	-99,02%			-0,4	-99,42%	-98,88%
30 Charges de personnel	3.103.890,90		31.576	1,0	3.072.315	3.030.577,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.135.827,31		-37.029	-3,2	1.172.856	1.122.002,50
33 Amortissements du patrimoine administratif	263.276,62		-5.949	-2,2	269.226	232.113,10
34 Charges financières				ND		227.653,00
36 Charges de transferts	43.301.495,17		-137.307	-0,3	43.438.802	37.338.883,19
39 Facturations internes	1.108,17		-8.392	-88,3	9.500	
42 Taxes et redevances		228.344,38	6.379	2,9	221.966	213.255,38
43 Revenus divers		169.764,55	112.478	196,3	57.287	186.826,48
46 Revenus de transferts		70.341,70	70.342	ND		68.674,65
D02 - SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	10,41 ETP		-2,41 ETP	-18,8%	12,82 ETP	11,66 ETP
3 Charges	11.841.226,55		-1.176.684	-9,0	13.017.910	10.811.365,75
4 Revenus		766.961,08	64.882	9,2	702.079	1.890.028,15
Couverture en F	-11.074.265,47		1.241.565		-12.315.831	-8.921.337,60
Couverture en %	-93,52%			-1,1	-94,61%	-82,52%
30 Charges de personnel	2.265.446,15		-106.739	-4,5	2.372.185	2.178.667,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	898.790,32		7.935	0,9	890.856	854.025,82
33 Amortissements du patrimoine administratif	215.408,14		-4.867	-2,2	220.275	189.910,71
36 Charges de transferts	8.461.581,94		-1.073.012	-11,3	9.534.594	7.588.762,05
42 Taxes et redevances		451.565,45	44.957	11,1	406.608	372.981,77
43 Revenus divers		34.206,53	-12.665	-27,0	46.871	152.858,03
46 Revenus de transferts		281.189,10	32.589	13,1	248.600	1.364.188,35



Récapitulation

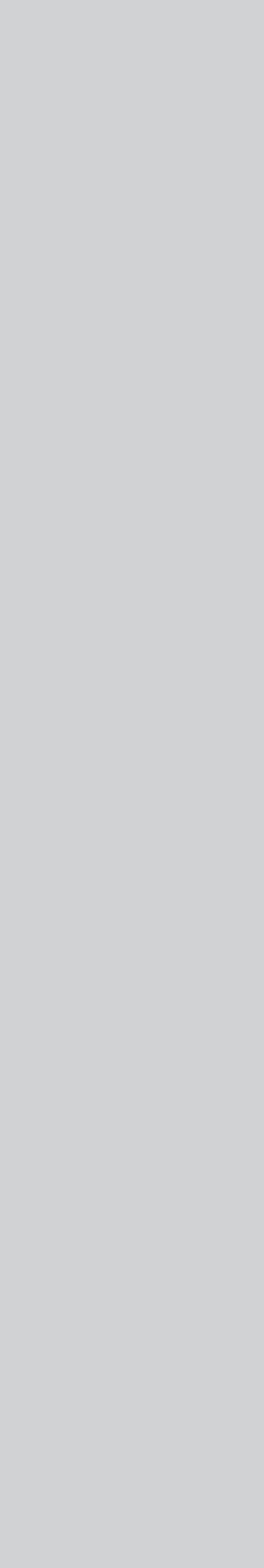
E - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>275,15 ETP</i>		<i>-11,20 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>286,35 ETP</i>	<i>269,85 ETP</i>
3 Charges	116.554.007,61		-1.240.646	-1,1	117.794.654	116.289.617,41
4 Revenus		65.264.808,42	3.050.807	4,9	62.214.002	67.181.417,38
Couverture en F	-51.289.199,19		4.291.453		-55.580.652	-49.108.200,03
Couverture en %	-44,00%			-6,7	-47,18%	-42,23%
30 Charges de personnel	46.393.239,23		95.702	0,2	46.297.538	44.251.939,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.085.346,48		-253.938	-1,0	24.339.284	21.649.356,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.947.316,14		338.540	3,9	8.608.776	8.984.591,89
36 Charges de transferts	10.555.983,64		-1.359.070	-11,4	11.915.054	9.729.702,37
37 Subventions redistribuées	26.318.478,80		58.097	0,2	26.260.382	31.278.333,75
39 Facturations internes	253.643,32		-119.977	-32,1	373.620	395.693,48
41 Patentes et concessions		15.937.410,34	-698.705	-4,2	16.636.115	18.029.845,26
42 Taxes et redevances		13.337.807,52	-1.364.443	-9,3	14.702.251	14.015.932,41
43 Revenus divers		207.140,69	-1.406.560	-87,2	1.613.701	102.765,85
44 Revenus financiers		75.000,00	-4.000	-5,1	79.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		8.744.686,17	6.352.333	265,5	2.392.353	3.070.605,66
47 Subventions à redistribuer		26.318.478,80	58.097	0,2	26.260.382	31.278.333,75
49 Facturations internes		644.284,90	114.085	21,5	530.200	608.934,45



E - ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	275,15 ETP		-11,20 ETP	-3,9%	286,35 ETP	269,85 ETP
3 Charges	116.554.007,61		-1.240.646	-1,1	117.794.654	116.289.617,41
4 Revenus		65.264.808,42	3.050.807	4,9	62.214.002	67.181.417,38
Couverture en F	-51.289.199,19		4.291.453		-55.580.652	-49.108.200,03
Couverture en %	-44,00%			-6,7	-47,18%	-42,23%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	97,17 ETP		-1,53 ETP	-1,5%	98,70 ETP	91,25 ETP
3 Charges	22.858.275,07		-73.997	-0,3	22.932.272	21.027.086,78
4 Revenus		7.718.374,47	5.914.483	327,9	1.803.891	1.559.117,36
Couverture en F	-15.139.900,61		5.988.480		-21.128.381	-19.467.969,42
Couverture en %	-66,23%			-28,1	-92,13%	-92,59%
30 Charges de personnel	16.410.606,86		3.081	0,0	16.407.525	15.184.815,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.340.627,29		51.839	1,0	5.288.788	4.702.169,61
33 Amortissements du patrimoine administratif	659.120,32		25.937	4,1	633.184	836.623,13
36 Charges de transferts	440.504,35		-143.971	-24,6	584.475	284.284,35
39 Facturations internes	7.416,25		-10.884	-59,5	18.300	19.194,03
42 Taxes et redevances		1.059.014,75	-94.791	-8,2	1.153.805	1.203.348,47
43 Revenus divers		59.425,44	-69.717	-54,0	129.142	31.752,81
46 Revenus de transferts		6.598.029,28	6.077.085	NS	520.944	322.608,58
49 Facturations internes		1.905,00	1.905	ND		1.407,50
E03 - GESTION DES EAUX						
Postes fixes	86,64 ETP		-5,41 ETP	-5,9%	92,05 ETP	86,60 ETP
3 Charges	33.986.972,45		-859.980	-2,5	34.846.952	38.148.559,41
4 Revenus		27.393.873,81	-1.246.621	-4,4	28.640.495	36.196.606,29
Couverture en F	-6.593.098,65		-386.642		-6.206.457	-1.951.953,12
Couverture en %	-19,40%			8,9	-17,81%	-5,12%
30 Charges de personnel	14.847.640,51		-145.176	-1,0	14.992.817	14.565.010,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.206.270,33		-115.951	-1,0	11.322.221	10.008.318,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.082.001,62		213.054	4,4	4.868.948	4.957.794,20
36 Charges de transferts	2.798.358,96		-798.508	-22,2	3.596.867	2.677.764,09
37 Subventions redistribuées				ND		5.832.993,00
39 Facturations internes	52.701,03		-13.399	-20,3	66.100	106.679,31
41 Patentes et concessions		15.937.410,34	-698.705	-4,2	16.636.115	18.029.845,26
42 Taxes et redevances		10.233.410,24	-527.404	-4,9	10.760.814	10.905.733,99
43 Revenus divers		79.120,19	-43.880	-35,7	123.000	66.863,04
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		1.068.933,04	23.367	2,2	1.045.566	1.286.171,00
47 Subventions à redistribuer				ND		5.832.993,00
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
Postes fixes	91,34 ETP		-4,26 ETP	-4,5%	95,60 ETP	92,00 ETP
3 Charges	59.708.760,08		-306.669	-0,5	60.015.429	57.113.971,22
4 Revenus		30.152.560,15	-1.617.055	-5,1	31.769.615	29.425.693,74
Couverture en F	-29.556.199,94		-1.310.386		-28.245.814	-27.688.277,48
Couverture en %	-49,50%			5,2	-47,06%	-48,48%
30 Charges de personnel	15.134.991,85		237.796	1,6	14.897.196	14.502.113,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.538.448,85		-189.826	-2,5	7.728.275	6.938.868,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.206.194,21		99.549	3,2	3.106.645	3.190.174,56
36 Charges de transferts	7.317.120,33		-416.592	-5,4	7.733.712	6.767.653,93
37 Subventions redistribuées	26.318.478,80		58.097	0,2	26.260.382	25.445.340,75
39 Facturations internes	193.526,04		-95.694	-33,1	289.220	269.820,15
42 Taxes et redevances		2.045.382,54	-742.249	-26,6	2.787.631	1.906.849,96
43 Revenus divers		68.595,06	-1.292.964	-95,0	1.361.559	4.150,00
44 Revenus financiers			-4.000	-100,0	4.000	
46 Revenus de transferts		1.077.723,85	251.881	30,5	825.843	1.461.826,08
47 Subventions à redistribuer		26.318.478,80	58.097	0,2	26.260.382	25.445.340,75
49 Facturations internes		642.379,90	112.180	21,2	530.200	607.526,95



Récapitulation

F - FORMATION

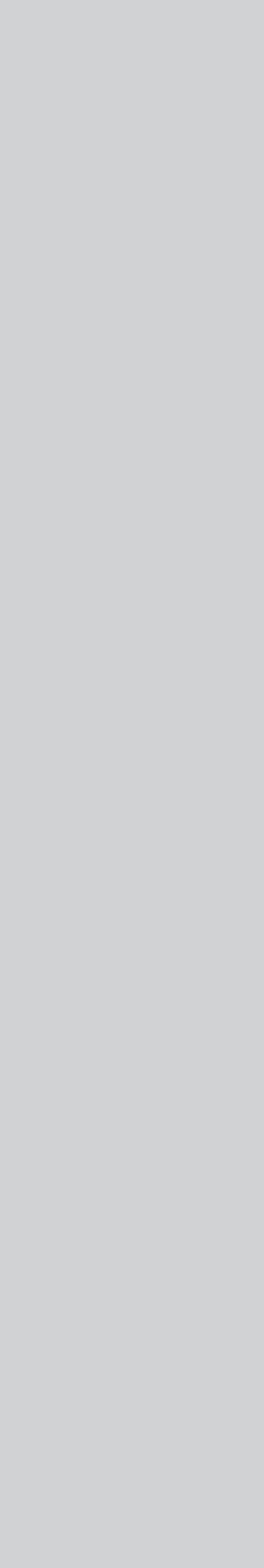
RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	9.258,33 ETP		-170,07 ETP	-1,8%	9.428,41 ETP	9.042,72 ETP
3 Charges	2.543.748.362,43		-1.593.043	-0,1	2.545.341.406	2.468.625.922,48
4 Revenus		76.753.264,69	4.362.926	6,0	72.390.339	80.551.966,34
Couverture en F	-2.466.995.097,75		5.955.969		-2.472.951.067	-2.388.073.956,14
Couverture en %	-96,98%			-0,2	-97,16%	-96,74%
30 Charges de personnel	1.520.737.043,90		-5.118.884	-0,3	1.525.855.928	1.485.773.269,92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	69.733.812,04		-2.957.420	-4,1	72.691.232	68.135.171,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.413.628,27		90.859	1,1	8.322.769	7.738.191,45
34 Charges financières				ND		721,10
36 Charges de transferts	944.005.322,68		6.181.796	0,7	937.823.527	906.175.394,30
37 Subventions redistribuées	194.495,00		41.495	27,1	153.000	137.000,00
39 Facturations internes	664.060,54		169.111	34,2	494.950	666.174,61
42 Taxes et redevances		16.165.752,74	631.978	4,1	15.533.775	23.641.207,42
43 Revenus divers		8.374.575,91	-2.099.121	-20,0	10.473.697	8.084.733,24
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	
46 Revenus de transferts		51.294.104,94	5.281.576	11,5	46.012.529	48.141.717,74
47 Subventions à redistribuer		194.495,00	41.495	27,1	153.000	137.000,00
49 Facturations internes		724.336,10	507.689	234,3	216.647	547.307,94

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
Postes fixes	9.258,33 ETP		-170,07 ETP	-1,8%	9.428,41 ETP	9.042,72 ETP
3 Charges	2.543.748.362,43		-1.593.043	-0,1	2.545.341.406	2.468.625.922,48
4 Revenus		76.753.264,69	4.362.926	6,0	72.390.339	80.551.966,34
Couverture en F	-2.466.995.097,75		5.955.969		-2.472.951.067	-2.388.073.956,14
Couverture en %	-96,98%			-0,2	-97,16%	-96,74%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	4.639,03 ETP		-55,03 ETP	-1,2%	4.694,06 ETP	4.565,50 ETP
3 Charges	774.310.096,14		-5.758.459	-0,7	780.068.555	762.764.139,33
4 Revenus		8.274.338,58	1.106.347	15,4	7.167.992	12.213.803,90
Couverture en F	-766.035.757,57		6.864.806		-772.900.563	-750.550.335,43
Couverture en %	-98,93%			-0,2	-99,08%	-98,40%
30 Charges de personnel	750.926.887,30		-4.498.343	-0,6	755.425.231	739.396.126,69
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.472.159,90		-1.045.587	-4,6	22.517.747	21.291.956,20
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.766.081,66		-197.050	-10,0	1.963.132	1.886.621,33
36 Charges de transferts	57.596,00		-68.850	-54,5	126.446	58.396,00
39 Facturations internes	87.371,28		51.371	142,7	36.000	131.039,12
42 Taxes et redevances		7.230.252,48	913.699	14,5	6.316.553	11.386.510,06
43 Revenus divers		312.131,35	15.712	5,3	296.419	176.163,30
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		731.954,75	176.955	31,9	555.000	650.922,79
49 Facturations internes				ND		207,75
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
Postes fixes	2.888,35 ETP		-15,49 ETP	-0,5%	2.903,84 ETP	2.817,21 ETP
3 Charges	560.872.250,19		-7.264.475	-1,3	568.136.725	552.478.237,14
4 Revenus		55.895.629,68	3.545.653	6,8	52.349.977	55.471.663,57
Couverture en F	-504.976.620,51		10.810.128		-515.786.748	-497.006.573,57
Couverture en %	-90,03%			-0,8	-90,79%	-89,96%
30 Charges de personnel	492.602.787,69		-6.760.924	-1,4	499.363.712	485.419.259,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.948.083,33		-812.545	-3,7	21.760.628	21.247.915,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.203.054,60		-188.289	-4,3	4.391.344	3.997.780,55
36 Charges de transferts	42.723.022,92		310.982	0,7	42.412.041	41.410.629,57
39 Facturations internes	395.301,65		186.302	89,1	209.000	402.652,20
42 Taxes et redevances		5.989.865,15	251.406	4,4	5.738.460	7.092.142,50
43 Revenus divers		948.499,69	-184.500	-16,3	1.133.000	594.327,88
46 Revenus de transferts		48.279.018,75	2.972.302	6,6	45.306.717	47.287.483,00
49 Facturations internes		678.246,10	506.446	294,8	171.800	497.710,19
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
Postes fixes	1.125,57 ETP		-82,00 ETP	-6,8%	1.207,57 ETP	1.082,45 ETP
3 Charges	295.943.530,61		265.599	0,1	295.677.932	279.413.951,27
4 Revenus		7.212.172,80	-613.065	-7,8	7.825.238	8.665.875,15
Couverture en F	-288.731.357,81		-878.664		-287.852.694	-270.748.076,12
Couverture en %	-97,56%			0,2	-97,35%	-96,90%
30 Charges de personnel	185.250.368,80		6.068.458	3,4	179.181.911	172.198.688,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.759.037,60		-457.905	-3,0	15.216.943	14.217.771,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	362.417,49		-16.178	-4,3	378.595	375.817,40
36 Charges de transferts	95.542.553,41		-5.210.630	-5,2	100.753.183	92.554.807,37
39 Facturations internes	29.153,31		-118.147	-80,2	147.300	66.865,87
42 Taxes et redevances		2.017.377,07	193.935	10,6	1.823.442	3.318.761,95
43 Revenus divers		5.194.795,73	-807.000	-13,4	6.001.796	5.347.113,20
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
Postes fixes	483,21 ETP		-11,32 ETP	-2,3%	494,53 ETP	458,55 ETP
3 Charges	211.917.112,03		15.299.241	7,8	196.617.871	193.244.146,39
4 Revenus		2.444.441,62	-1.491.268	-37,9	3.935.710	3.081.772,29
Couverture en F	-209.472.670,41		-16.790.509		-192.682.161	-190.162.374,10
Couverture en %	-98,85%			0,9	-98,00%	-98,41%
30 Charges de personnel	72.220.629,12		967.687	1,4	71.252.943	69.108.115,31

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.368.159,44		-704.113	-13,9	5.072.272	3.869.295,67
33 Amortissements du patrimoine administratif	382.058,81		-51.948	-12,0	434.007	392.845,08
36 Charges de transferts	134.806.196,35		15.044.547	12,6	119.761.649	119.821.333,54
39 Facturations internes	140.068,31		43.068	44,4	97.000	52.556,78
42 Taxes et redevances		477.064,48	-370.645	-43,7	847.710	1.015.253,43
43 Revenus divers		1.795.149,14	-1.247.333	-41,0	3.042.482	1.967.128,86
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
46 Revenus de transferts		126.138,00	126.138	ND		50.000,00
49 Facturations internes		46.090,00	1.243	2,8	44.847	49.390,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
Postes fixes	2,95 ETP		-0,10 ETP	-3,3%	3,05 ETP	3,00 ETP
3 Charges	631.880.293,84		-3.205.466	-0,5	635.085.760	613.825.685,79
4 Revenus		2.157.476,10	2.006.163	NS	151.313	151.288,55
Couverture en F	-629.722.817,74		5.211.629		-634.934.447	-613.674.397,24
Couverture en %	-99,66%			-0,3	-99,98%	-99,98%
30 Charges de personnel	599.874,56		-13.871	-2,3	613.746	598.209,51
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.316,24		1.316	ND		1.745,47
36 Charges de transferts	631.279.103,04		-3.192.911	-0,5	634.472.014	613.225.730,81
42 Taxes et redevances		482,65	-18	-3,7	501	476,60
46 Revenus de transferts		2.156.993,45	2.006.181	NS	150.812	150.811,95
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
Postes fixes	119,22 ETP		-6,14 ETP	-4,9%	125,36 ETP	116,01 ETP
3 Charges	68.825.079,62		-929.483	-1,3	69.754.563	66.899.762,56
4 Revenus		769.205,91	-190.904	-19,9	960.110	967.562,88
Couverture en F	-68.055.873,72		738.579		-68.794.453	-65.932.199,68
Couverture en %	-98,88%			0,3	-98,62%	-98,55%
30 Charges de personnel	19.136.496,43		-881.889	-4,4	20.018.386	19.052.869,72
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.185.055,53		61.414	0,8	8.123.642	7.506.487,00
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.700.015,71		544.325	47,1	1.155.691	1.085.127,09
34 Charges financières			ND			721,10
36 Charges de transferts	39.596.850,96		-701.343	-1,7	40.298.194	39.104.497,01
37 Subventions redistribuées	194.495,00		41.495	27,1	153.000	137.000,00
39 Facturations internes	12.165,99		6.516	115,3	5.650	13.060,64
42 Taxes et redevances		450.710,91	-356.399	-44,2	807.110	828.062,88
43 Revenus divers		124.000,00	124.000	ND		
46 Revenus de transferts			ND			2.500,00
47 Subventions à redistribuer		194.495,00	41.495	27,1	153.000	137.000,00



Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	354,70 ETP		-21,25 ETP	-5,7%	375,95 ETP	348,20 ETP
3 Charges	145.512.313,42		-3.165.555	-2,1	148.677.868	147.610.031,33
4 Revenus		48.984.556,67	-1.363.902	-2,7	50.348.459	48.301.953,84
Couverture en F	-96.527.756,75		1.801.652		-98.329.409	-99.308.077,49
Couverture en %	-66,34%			0,3	-66,14%	-67,28%
30 Charges de personnel	61.453.344,33		-704.217	-1,1	62.157.561	59.407.662,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.842.373,07		887.897	4,9	17.954.476	16.436.719,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.296.745,44		-92.918	-3,9	2.389.663	1.690.636,84
36 Charges de transferts	62.911.613,86		-3.255.354	-4,9	66.166.968	70.062.040,54
39 Facturations internes	8.236,72		-963	-10,5	9.200	12.972,65
42 Taxes et redevances		43.984.434,37	-2.774.875	-5,9	46.759.309	43.929.920,46
43 Revenus divers		333.297,28	-491.666	-59,6	824.963	221.486,40
44 Revenus financiers		124.307,00	124.307	ND		75.042,73
46 Revenus de transferts		4.325.783,12	1.761.214	68,7	2.564.569	3.826.530,35
49 Facturations internes		216.734,90	17.117	8,6	199.618	248.973,90

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	354,70 ETP		-21,25 ETP	-5,7%	375,95 ETP	348,20 ETP
3 Charges	145.512.313,42		-3.165.555	-2,1	148.677.868	147.610.031,33
4 Revenus		48.984.556,67	-1.363.902	-2,7	50.348.459	48.301.953,84
Couverture en F	-96.527.756,75		1.801.652		-98.329.409	-99.308.077,49
Couverture en %	-66,34%			0,3	-66,14%	-67,28%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	80,60 ETP		-3,40 ETP	-4,0%	84,00 ETP	74,80 ETP
3 Charges	76.277.652,49		-2.131.656	-2,7	78.409.308	82.159.297,22
4 Revenus		14.487.133,41	1.942.922	15,5	12.544.211	14.882.697,46
Couverture en F	-61.790.519,08		4.074.578		-65.865.097	-67.276.599,76
Couverture en %	-81,01%			-3,6	-84,00%	-81,89%
30 Charges de personnel	12.842.231,60		-396.155	-3,0	13.238.387	12.404.376,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.380.064,12		801.482	31,1	2.578.582	2.965.785,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	768.082,00		482.752	169,2	285.330	291.684,24
36 Charges de transferts	59.286.111,32		-3.016.898	-4,8	62.303.009	66.495.570,18
39 Facturations internes	1.163,45		-2.837	-70,9	4.000	1.880,70
42 Taxes et redevances		10.837.526,11	213.315	2,0	10.624.211	11.619.004,83
43 Revenus divers		663,80	664	ND		
46 Revenus de transferts		3.648.943,50	1.728.944	90,0	1.920.000	3.263.692,63
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
Postes fixes	166,10 ETP		-14,60 ETP	-8,1%	180,70 ETP	166,60 ETP
3 Charges	46.082.671,41		-445.446	-1,0	46.528.117	42.639.783,17
4 Revenus		12.955.887,63	-6.741.539	-34,2	19.697.427	12.525.589,18
Couverture en F	-33.126.783,78		-6.296.094		-26.830.690	-30.114.193,99
Couverture en %	-71,89%			24,7	-57,67%	-70,62%
30 Charges de personnel	31.181.548,74		-138.354	-0,4	31.319.903	30.015.991,59
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.778.392,64		184.378	1,5	12.594.015	10.913.737,04
33 Amortissements du patrimoine administratif	822.395,99		-295.155	-26,4	1.117.551	454.985,18
36 Charges de transferts	1.295.350,54		-198.797	-13,3	1.494.148	1.247.709,36
39 Facturations internes	4.983,50		2.484	99,3	2.500	7.360,00
42 Taxes et redevances		11.918.737,81	-6.552.200	-35,5	18.470.938	11.743.144,03
43 Revenus divers		291.266,00	-333.697	-53,4	624.963	209.733,40
44 Revenus financiers		124.307,00	124.307	ND		75.042,73
46 Revenus de transferts		423.836,92	-8.071	-1,9	431.908	257.410,12
49 Facturations internes		197.739,90	28.122	16,6	169.618	240.258,90
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
Postes fixes	68,10 ETP		-2,90 ETP	-4,1%	71,00 ETP	68,10 ETP
3 Charges	12.078.112,24		-500.651	-4,0	12.578.763	11.847.711,30
4 Revenus		21.494.742,53	3.615.993	20,2	17.878.750	20.836.742,25
Couverture en F	9.416.630,29		4.116.643		5.299.987	8.989.030,95
Couverture en %	77,96%			85,0	42,13%	75,87%
30 Charges de personnel	10.728.220,12		-121.658	-1,1	10.849.878	10.361.942,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	650.931,75		-97.457	-13,0	748.389	546.492,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	696.870,60		-280.925	-28,7	977.796	936.112,10
39 Facturations internes	2.089,77		-610	-22,6	2.700	3.164,20
42 Taxes et redevances		21.222.708,35	3.586.619	20,3	17.636.089	20.522.599,65
43 Revenus divers		36,48	36	ND		
46 Revenus de transferts		253.002,70	40.342	19,0	212.661	305.427,60
49 Facturations internes		18.995,00	-11.005	-36,7	30.000	8.715,00
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
Postes fixes	39,90 ETP		-0,35 ETP	-0,9%	40,25 ETP	38,70 ETP
3 Charges	11.073.877,28		-87.803	-0,8	11.161.680	10.963.239,64
4 Revenus		46.793,10	-181.278	-79,5	228.071	56.924,95
Couverture en F	-11.027.084,18		-93.475		-10.933.609	-10.906.314,69
Couverture en %	-99,58%			1,7	-97,96%	-99,48%
30 Charges de personnel	6.701.343,87		-48.049	-0,7	6.749.393	6.625.351,04

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.032.984,56		-505	0,0	2.033.490	2.010.704,53
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.396,85		411	4,6	8.986	7.855,32
36 Charges de transferts	2.330.152,00		-39.659	-1,7	2.369.811	2.318.761,00
39 Facturations internes				ND		567,75
42 Taxes et redevances		5.462,10	-22.609	-80,5	28.071	45.171,95
43 Revenus divers		41.331,00	-158.669	-79,3	200.000	11.753,00

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>3.558,35 ETP</i>		<i>-74,90 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>3.633,25 ETP</i>	<i>3.505,05 ETP</i>
3 Charges	658.342.906,86		-13.751.173	-2,0	672.094.080	643.752.593,14
4 Revenus		205.896.988,69	-618.510	-0,3	206.515.499	208.588.460,84
Couverture en F	-452.445.918,17		13.132.663		-465.578.581	-435.164.132,30
Couverture en %	-68,72%			-0,8	-69,27%	-67,60%
30 Charges de personnel	538.418.672,61		-11.598.233	-2,1	550.016.906	531.713.482,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	76.681.292,34		2.124.783	2,8	74.556.509	73.600.004,73
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.186.849,03		574.159	7,5	7.612.690	7.387.272,96
34 Charges financières	34.076,00		0	0,0	34.076	70.039,00
36 Charges de transferts	29.506.897,31		-5.184.302	-14,9	34.691.199	25.607.126,98
37 Subventions redistribuées	126.596,85		-23.403	-15,6	150.000	139.100,00
39 Facturations internes	5.388.522,72		355.823	7,1	5.032.700	5.235.567,33
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		139.497.199,27	-3.974.714	-2,8	143.471.913	142.160.014,52
43 Revenus divers		1.916.375,90	292.442	18,0	1.623.934	3.855.765,84
44 Revenus financiers		17.036,10	2.036	13,6	15.000	25.897,58
46 Revenus de transferts		61.439.003,70	2.612.902	4,4	58.826.102	59.711.627,65
47 Subventions à redistribuer		126.596,85	-23.403	-15,6	150.000	139.100,00
49 Facturations internes		2.865.176,87	472.227	19,7	2.392.950	2.660.455,25

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.558,35 ETP		-74,90 ETP	-2,1%	3.633,25 ETP	3.505,05 ETP
3 Charges	658.342.906,86		-13.751.173	-2,0	672.094.080	643.752.593,14
4 Revenus		205.896.988,69	-618.510	-0,3	206.515.499	208.588.460,84
Couverture en F	-452.445.918,17		13.132.663		-465.578.581	-435.164.132,30
Couverture en %	-68,72%			-0,8	-69,27%	-67,60%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	2.217,00 ETP		-3,40 ETP	-0,2%	2.220,40 ETP	2.189,75 ETP
3 Charges	411.226.134,70		-1.992.471	-0,5	413.218.606	400.195.099,77
4 Revenus		142.804.481,77	1.423.585	1,0	141.380.897	143.253.649,03
Couverture en F	-268.421.652,93		3.416.056		-271.837.709	-256.941.450,74
Couverture en %	-65,27%			-0,8	-65,79%	-64,20%
30 Charges de personnel	344.672.640,93		-6.848.469	-1,9	351.521.110	339.546.816,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48.314.058,23		4.823.122	11,1	43.490.936	45.454.917,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.545.898,16		484.129	8,0	6.061.769	5.818.810,29
34 Charges financières	29.952,00		0	0,0	29.952	60.990,00
36 Charges de transferts	7.158.979,19		-567.860	-7,3	7.726.839	4.919.784,28
39 Facturations internes	4.504.606,19		116.606	2,7	4.388.000	4.393.781,11
42 Taxes et redevances		104.976.857,99	-37.005	0,0	105.013.863	105.926.341,79
43 Revenus divers		863.919,50	-114.198	-11,7	978.117	1.955.972,90
44 Revenus financiers				ND		202,08
46 Revenus de transferts		35.983.917,15	1.354.700	3,9	34.629.217	34.491.754,31
49 Facturations internes		979.787,13	220.087	29,0	759.700	879.377,95
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
Postes fixes	985,20 ETP		-57,10 ETP	-5,5%	1.042,30 ETP	970,45 ETP
3 Charges	185.299.244,62		-10.301.150	-5,3	195.600.395	183.508.927,35
4 Revenus		32.372.940,36	-1.988.256	-5,8	34.361.196	34.383.525,26
Couverture en F	-152.926.304,26		8.312.895		-161.239.199	-149.125.402,09
Couverture en %	-82,53%			0,1	-82,43%	-81,26%
30 Charges de personnel	146.717.718,19		-3.606.595	-2,4	150.324.313	145.898.816,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22.568.525,20		-2.135.135	-8,6	24.703.660	22.495.796,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.157.752,52		56.927	5,2	1.100.826	1.083.650,63
34 Charges financières	4.124,00		0	0,0	4.124	9.049,00
36 Charges de transferts	14.332.446,12		-4.611.526	-24,3	18.943.972	13.384.294,90
39 Facturations internes	518.678,59		-4.821	-0,9	523.500	637.319,28
42 Taxes et redevances		9.685.935,32	-3.834.109	-28,4	13.520.044	11.079.582,57
43 Revenus divers		371.296,49	285.480	332,7	85.816	1.264.106,84
46 Revenus de transferts		21.626.553,35	1.253.717	6,2	20.372.836	21.592.692,70
49 Facturations internes		689.155,20	306.655	80,2	382.500	447.143,15
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
Postes fixes	265,10 ETP		-5,25 ETP	-1,9%	270,35 ETP	252,10 ETP
3 Charges	45.354.083,93		136.636	0,3	45.217.448	43.657.019,21
4 Revenus		25.428.233,69	-493.530	-1,9	25.921.764	25.865.301,63
Couverture en F	-19.925.850,24		-630.166		-19.295.684	-17.791.717,58
Couverture en %	-43,93%			3,0	-42,67%	-40,75%
30 Charges de personnel	34.485.551,62		-327.801	-0,9	34.813.353	33.614.217,78
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.841.902,12		48.498	1,7	2.793.404	2.875.288,07
33 Amortissements du patrimoine administratif	48.269,09		6.766	16,3	41.503	45.796,66
36 Charges de transferts	7.665.184,65		125.997	1,7	7.539.188	6.976.875,75
39 Facturations internes	313.176,45		283.176	943,9	30.000	144.840,95
42 Taxes et redevances		23.968.513,78	-553.893	-2,3	24.522.407	24.387.074,13
43 Revenus divers		128,31	128	ND		1.583,31
46 Revenus de transferts		1.459.591,60	63.135	4,5	1.396.457	1.410.049,19
49 Facturations internes			-2.900	-100,0	2.900	66.595,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	91,05 ETP		-9,15 ETP	-9,1%	100,20 ETP	92,75 ETP
3 Charges	16.463.443,61		-1.594.187	-8,8	18.057.631	16.391.546,81

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
4 Revenus		5.291.332,87	439.691	9,1	4.851.642	5.085.984,92
Couverture en F	-11.172.110,74		2.033.878		-13.205.989	-11.305.561,89
Couverture en %	-67,86%			-7,2	-73,13%	-68,97%
30 Charges de personnel	12.542.761,87		-815.368	-6,1	13.358.130	12.653.631,49
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.956.806,79		-611.702	-17,1	3.568.509	2.774.001,90
33 Amortissements du patrimoine administratif	434.929,26		26.337	6,4	408.592	439.015,38
36 Charges de transferts	350.287,35		-130.913	-27,2	481.200	326.172,05
37 Subventions redistribuées	126.596,85		-23.403	-15,6	150.000	139.100,00
39 Facturations internes	52.061,49		-39.139	-42,9	91.200	59.625,99
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	35.600,00
42 Taxes et redevances		865.892,18	450.293	108,3	415.599	767.016,03
43 Revenus divers		681.031,60	121.031	21,6	560.001	634.102,79
44 Revenus financiers		17.036,10	2.036	13,6	15.000	25.695,50
46 Revenus de transferts		2.368.941,60	-58.650	-2,4	2.427.592	2.217.131,45
47 Subventions à redistribuer		126.596,85	-23.403	-15,6	150.000	139.100,00
49 Facturations internes		1.196.234,54	-51.615	-4,1	1.247.850	1.267.339,15

Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	769,05 ETP		-27,20 ETP	-3,4%	796,25 ETP	768,28 ETP
3 Charges	941.913.073,42		57.562.811	6,5	884.350.262	1.450.379.578,85
4 Revenus		9.826.378.161,09	338.918.489	3,6	9.487.459.672	9.831.961.592,63
Couverture en F	8.884.465.087,67		281.355.678		8.603.109.410	8.381.582.013,78
Couverture en %	943,24%			-3,0	972,82%	577,89%
30 Charges de personnel	105.668.360,74		-1.521.265	-1,4	107.189.626	104.758.534,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	114.310.484,53		15.886.099	16,1	98.424.386	132.060.098,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	268.095,91		10.667	4,1	257.429	292.490,32
34 Charges financières	187.666.020,49		-8.000.529	-4,1	195.666.549	201.254.058,57
36 Charges de transferts	417.065.420,00		0	0,0	417.065.420	364.444.315,00
38 Charges extraordinaires	109.331.809,25		50.321.957	85,3	59.009.852	639.464.262,94
39 Facturations internes	7.602.882,50		865.882	12,9	6.737.000	8.105.818,94
40 Revenus fiscaux		8.063.738.733,52	85.038.917	1,1	7.978.699.817	8.265.378.672,03
41 Patentes et concessions		158.386.610,13	119.700.010	309,4	38.686.600	12.964.469,54
42 Taxes et redevances		164.748.306,43	-34.008.785	-17,1	198.757.091	167.719.580,93
43 Revenus divers		65.473.762,00	61.168.097	NS	4.305.665	5.230.635,35
44 Revenus financiers		236.291.205,53	24.816.849	11,7	211.474.357	201.733.795,52
46 Revenus de transferts		1.127.614.487,13	81.356.045	7,8	1.046.258.442	1.168.353.240,34
49 Facturations internes		10.125.056,35	847.356	9,1	9.277.700	10.581.198,92

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
Postes fixes	769,05 ETP		-27,20 ETP	-3,4%	796,25 ETP	768,28 ETP
3 Charges	941.913.073,42		57.562.811	6,5	884.350.262	1.450.379.578,85
4 Revenus		9.826.378.161,09	338.918.489	3,6	9.487.459.672	9.831.961.592,63
Couverture en F	8.884.465.087,67		281.355.678		8.603.109.410	8.381.582.013,78
Couverture en %	943,24%			-3,0	972,82%	577,89%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	104.511.267,48		16.462.826	18,7	88.048.441	117.778.147,39
4 Revenus		9.188.080.949,06	186.062.888	2,1	9.002.018.061	9.373.094.962,85
Couverture en F	9.083.569.681,58		169.600.062		8.913.969.620	9.255.316.815,46
Couverture en %	8.691,47%			-14,1	10.123,94%	7.858,26%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104.511.267,48		16.462.826	18,7	88.048.441	117.778.147,39
40 Revenus fiscaux		8.063.738.733,52	85.038.917	1,1	7.978.699.817	8.265.378.672,03
42 Taxes et redevances		101.175.275,66	-39.728.968	-28,2	140.904.244	102.719.809,63
43 Revenus divers		59.396.894,75	59.396.895	ND		2.039.900,85
46 Revenus de transferts		963.770.045,13	81.356.045	9,2	882.414.000	1.002.956.580,34
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
Postes fixes	548,00 ETP		-13,55 ETP	-2,4%	561,55 ETP	542,10 ETP
3 Charges	87.913.672,63		-849.670	-1,0	88.763.343	87.983.591,94
4 Revenus		21.705.953,38	1.553.320	7,7	20.152.633	24.865.521,45
Couverture en F	-66.207.719,25		2.402.991		-68.610.710	-63.118.070,49
Couverture en %	-75,31%			-2,6	-77,30%	-71,74%
30 Charges de personnel	75.609.448,26		-1.202.082	-1,6	76.811.530	74.889.125,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.567.383,12		-531.255	-10,4	5.098.638	4.842.865,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	153.818,41		1.643	1,1	152.175	165.112,82
39 Facturations internes	7.583.022,84		882.023	13,2	6.701.000	8.086.488,35
42 Taxes et redevances		21.704.201,78	1.671.569	8,3	20.032.633	24.863.530,25
43 Revenus divers		1.751,60	-118.248	-98,5	120.000	1.991,20
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	714.262.929,72		42.521.109	6,3	671.741.821	1.209.462.398,39
4 Revenus		580.490.561,34	148.986.544	34,5	431.504.017	395.464.544,34
Couverture en F	-133.772.368,38		106.465.436		-240.237.804	-813.997.854,05
Couverture en %	-18,73%			-47,6	-35,76%	-67,30%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	200.000,00		200.000	ND		4.300.000,00
34 Charges financières	187.665.700,47		-8.000.849	-4,1	195.666.549	201.253.820,45
36 Charges de transferts	417.065.420,00		0	0,0	417.065.420	364.444.315,00
38 Charges extraordinaires	109.331.809,25		50.321.957	85,3	59.009.852	639.464.262,94
41 Patentes et concessions		158.386.610,13	119.700.010	309,4	38.686.600	12.964.469,54
42 Taxes et redevances		15.904.446,94	2.590.494	19,5	13.313.953	12.197.338,29
43 Revenus divers		6.064.427,36	1.879.762	44,9	4.184.665	3.172.293,81
44 Revenus financiers		236.290.634,91	24.816.278	11,7	211.474.357	201.733.782,70
46 Revenus de transferts		163.844.442,00	0	0,0	163.844.442	165.396.660,00
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	221,05 ETP		-13,65 ETP	-5,8%	234,70 ETP	226,18 ETP
3 Charges	35.225.203,59		-571.453	-1,6	35.796.657	35.155.441,13
4 Revenus		36.100.697,31	2.315.736	6,9	33.784.961	38.536.563,99
Couverture en F	875.493,72		2.887.190		-2.011.696	3.381.122,86
Couverture en %	2,49%			-144,2	-5,62%	9,62%
30 Charges de personnel	30.058.912,48		-319.184	-1,1	30.378.096	29.869.409,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.031.833,93		-245.473	-4,7	5.277.307	5.139.085,86
33 Amortissements du patrimoine administratif	114.277,50		9.024	8,6	105.254	127.377,50
34 Charges financières	320,02		320	ND		238,12
39 Facturations internes	19.859,66		-16.140	-44,8	36.000	19.330,59
42 Taxes et redevances		25.964.382,05	1.458.121	5,9	24.506.261	27.938.902,76
43 Revenus divers		10.688,29	9.688	968,8	1.000	16.449,49
44 Revenus financiers		570,62	571	ND		12,82

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
49 Facturations internes		10.125.056,35	847.356	9,1	9.277.700	10.581.198,92



Récapitulation

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	854,80 ETP		-1,44 ETP	-0,2%	856,24 ETP	824,20 ETP
3 Charges	241.942.080,25		1.270.494	0,5	240.671.586	233.580.468,57
4 Revenus		55.141.652,83	-4.278.905	-7,2	59.420.558	61.136.445,42
Couverture en F	-186.800.427,42		-5.549.399		-181.251.028	-172.444.023,15
Couverture en %	-77,21%			2,5	-75,31%	-73,83%
30 Charges de personnel	165.816.570,71		-2.133.686	-1,3	167.950.257	159.682.053,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71.533.746,42		2.707.745	3,9	68.826.001	68.095.726,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.646.926,58		501.199	15,9	3.145.728	4.959.427,80
34 Charges financières	1.962,79		-3.037	-60,7	5.000	49,29
36 Charges de transferts	222.266,07		194.066	688,2	28.200	28.199,60
39 Facturations internes	720.607,68		4.208	0,6	716.400	815.012,44
42 Taxes et redevances		46.331.238,70	-182.819	-0,4	46.514.058	47.275.220,28
43 Revenus divers		7.876.708,87	-4.090.691	-34,2	11.967.400	12.897.173,69
44 Revenus financiers		3,70	4	ND		17,65
49 Facturations internes		933.701,56	-5.398	-0,6	939.100	964.033,80

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024	
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %			
J - JUSTICE							
Postes fixes	854,80 ETP		-1,44 ETP	-0,2%	856,24 ETP	824,20 ETP	
3 Charges	241.942.080,25	55.141.652,83	1.270.494	0,5	240.671.586	233.580.468,57	
4 Revenus			-4.278.905	-7,2	59.420.558	61.136.445,42	
Couverture en F	-186.800.427,42		-5.549.399		-181.251.028	-172.444.023,15	
Couverture en %	-77,21%			2,5	-75,31%	-73,83%	
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
Postes fixes	854,80 ETP		-1,44 ETP	-0,2%	856,24 ETP	824,20 ETP	
3 Charges	241.942.080,25	55.141.652,83	1.270.494	0,5	240.671.586	233.580.468,57	
4 Revenus			-4.278.905	-7,2	59.420.558	61.136.445,42	
Couverture en F	-186.800.427,42		-5.549.399		-181.251.028	-172.444.023,15	
Couverture en %	-77,21%			2,5	-75,31%	-73,83%	
30 Charges de personnel	165.816.570,71			-2.133.686	-1,3	167.950.257	159.682.053,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71.533.746,42			2.707.745	3,9	68.826.001	68.095.726,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.646.926,58			501.199	15,9	3.145.728	4.959.427,80
34 Charges financières	1.962,79			-3.037	-60,7	5.000	49,29
36 Charges de transferts	222.266,07			194.066	688,2	28.200	28.199,60
39 Facturations internes	720.607,68			4.208	0,6	716.400	815.012,44
42 Taxes et redevances		46.331.238,70	-182.819	-0,4	46.514.058	47.275.220,28	
43 Revenus divers		7.876.708,87	-4.090.691	-34,2	11.967.400	12.897.173,69	
44 Revenus financiers		3,70	4	ND		17,65	
49 Facturations internes		933.701,56	-5.398	-0,6	939.100	964.033,80	



Récapitulation

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>149,85 ETP</i>		<i>-9,40 ETP</i>	<i>-5,9%</i>	<i>159,25 ETP</i>	<i>141,60 ETP</i>
3 Charges	1.689.893.750,52		29.145.445	1,8	1.660.748.306	1.626.752.764,66
4 Revenus		49.174.298,42	10.025.185	25,6	39.149.113	49.386.611,46
Couverture en F	-1.640.719.452,10		-19.120.259		-1.621.599.193	-1.577.366.153,20
Couverture en %	-97,09%			-0,6	-97,64%	-96,96%
30 Charges de personnel	26.265.603,46		-845.662	-3,1	27.111.265	25.566.264,42
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17.408.846,97		-2.995.350	-14,7	20.404.197	14.033.857,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	647.809,89		23.588	3,8	624.222	654.720,96
36 Charges de transferts	1.645.511.778,37		32.998.303	2,0	1.612.513.475	1.586.419.487,92
37 Subventions redistribuées				ND		800,00
39 Facturations internes	59.711,83		-35.435	-37,2	95.147	77.634,21
40 Revenus fiscaux		131.258,58	31.259	31,3	100.000	103.227,98
41 Patentes et concessions		17.800,00	9.600	117,1	8.200	13.808,35
42 Taxes et redevances		6.490.281,30	-1.480.252	-18,6	7.970.533	6.650.205,30
43 Revenus divers		24.225.217,50	11.163.003	85,5	13.062.214	17.888.021,43
46 Revenus de transferts		18.271.830,14	311.664	1,7	17.960.166	24.707.388,80
47 Subventions à redistribuer				ND		800,00
49 Facturations internes		37.910,90	-10.089	-21,0	48.000	23.159,60



K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
Postes fixes	149,85 ETP		-9,40 ETP	-5,9%	159,25 ETP	141,60 ETP
3 Charges	1.689.893.750,52		29.145.445	1,8	1.660.748.306	1.626.752.764,66
4 Revenus		49.174.298,42	10.025.185	25,6	39.149.113	49.386.611,46
Couverture en F	-1.640.719.452,10		-19.120.259		-1.621.599.193	-1.577.366.153,20
Couverture en %	-97,09%			-0,6	-97,64%	-96,96%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
Postes fixes	18,67 ETP		-4,48 ETP	-19,3%	23,14 ETP	18,80 ETP
3 Charges	1.637.774.082,70		32.824.046	2,0	1.604.950.037	1.581.395.919,15
4 Revenus		41.405.788,19	10.441.740	33,7	30.964.048	41.998.563,59
Couverture en F	-1.596.368.294,51		-22.382.306		-1.573.985.989	-1.539.397.355,56
Couverture en %	-97,47%			-0,6	-98,07%	-97,34%
30 Charges de personnel	3.816.858,73		-556.252	-12,7	4.373.111	3.731.240,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.940.821,35		-956.112	-10,7	8.896.933	6.272.062,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	153.533,34		1.027	0,7	152.506	166.559,85
36 Charges de transferts	1.625.862.869,28		34.335.382	2,2	1.591.527.487	1.571.226.056,80
42 Taxes et redevances		730.149,80	-1.473.796	-66,9	2.203.946	906.136,17
43 Revenus divers		24.100.907,88	11.067.468	84,9	13.033.440	17.724.517,82
46 Revenus de transferts		16.574.730,51	848.069	5,4	15.726.662	23.367.909,60
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
Postes fixes	29,62 ETP		0,88 ETP	3,0%	28,74 ETP	23,30 ETP
3 Charges	6.346.859,98		-241.730	-3,7	6.588.590	5.674.265,82
4 Revenus		772.947,70	-727.914	-48,5	1.500.862	888.642,10
Couverture en F	-5.573.912,28		-486.184		-5.087.728	-4.785.623,73
Couverture en %	-87,82%			13,7	-77,22%	-84,34%
30 Charges de personnel	4.767.925,01		125.339	2,7	4.642.586	4.597.289,12
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.539.735,27		-354.397	-18,7	1.894.132	1.038.829,85
33 Amortissements du patrimoine administratif	14.398,97		1.027	7,7	13.372	13.425,52
36 Charges de transferts	24.656,34		-11.344	-31,5	36.000	24.590,68
39 Facturations internes	144,40		-2.356	-94,2	2.500	130,65
41 Patentes et concessions		9.000,00	8.400	NS	600	13.750,00
42 Taxes et redevances		742.522,65	-740.915	-49,9	1.483.438	839.201,95
43 Revenus divers		20.664,45	3.840	22,8	16.824	35.059,85
49 Facturations internes		760,60	761	ND		630,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
Postes fixes	101,57 ETP		-5,80 ETP	-5,4%	107,37 ETP	99,50 ETP
3 Charges	45.772.807,84		-3.436.871	-7,0	49.209.679	39.682.579,68
4 Revenus		6.995.562,53	311.359	4,7	6.684.203	6.499.405,77
Couverture en F	-38.777.245,31		3.748.231		-42.525.476	-33.183.173,91
Couverture en %	-84,72%			-2,0	-86,42%	-83,62%
30 Charges de personnel	17.680.819,73		-414.749	-2,3	18.095.569	17.237.734,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.928.290,35		-1.684.842	-17,5	9.613.132	6.722.965,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	479.877,58		21.534	4,7	458.344	474.735,59
36 Charges de transferts	19.624.252,75		-1.325.735	-6,3	20.949.988	15.168.840,44
37 Subventions redistribuées			ND			800,00
39 Facturations internes	59.567,43		-33.080	-35,7	92.647	77.503,56
40 Revenus fiscaux		131.258,58	31.259	31,3	100.000	103.227,98
41 Patentes et concessions		8.800,00	1.200	15,8	7.600	58,35
42 Taxes et redevances		5.017.608,85	734.460	17,1	4.283.149	4.904.867,19
43 Revenus divers		103.645,17	91.695	767,3	11.950	128.443,75
46 Revenus de transferts		1.697.099,63	-536.404	-24,0	2.233.504	1.339.479,20
47 Subventions à redistribuer			ND			800,00
49 Facturations internes		37.150,30	-10.850	-22,6	48.000	22.529,30

Récapitulation

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>371,00 ETP</i>		<i>-41,11 ETP</i>	<i>-10,0%</i>	<i>412,11 ETP</i>	<i>359,80 ETP</i>
3 Charges	136.890.238,54		-6.863.417	-4,8	143.753.656	132.512.286,87
4 Revenus		53.057.651,60	6.448.323	13,8	46.609.329	51.296.196,80
Couverture en F	-83.832.586,94		13.311.740		-97.144.327	-81.216.090,07
Couverture en %	-61,24%			-9,4	-67,58%	-61,29%
30 Charges de personnel	60.543.024,14		-2.758.751	-4,4	63.301.775	58.623.764,70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.381.017,41		1.436.556	20,7	6.944.461	7.286.318,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	225.054,86		-15.623	-6,5	240.678	219.755,15
36 Charges de transferts	67.720.381,43		-5.526.361	-7,5	73.246.742	66.348.423,84
39 Facturations internes	20.760,70		761	3,8	20.000	34.024,49
42 Taxes et redevances		14.172.460,74	966.157	7,3	13.206.304	13.984.263,66
43 Revenus divers		1.596.359,57	1.523.335	NS	73.025	673.716,13
44 Revenus financiers		213.935,00	213.935	ND		3.485.312,54
46 Revenus de transferts		37.070.577,34	3.740.577	11,2	33.330.000	33.151.018,97
49 Facturations internes		4.318,95	4.319	ND		1.885,50



L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
Postes fixes	371,00 ETP		-41,11 ETP	-10,0%	412,11 ETP	359,80 ETP
3 Charges	136.890.238,54		-6.863.417	-4,8	143.753.656	132.512.286,87
4 Revenus		53.057.651,60	6.448.323	13,8	46.609.329	51.296.196,80
Couverture en F	-83.832.586,94		13.311.740		-97.144.327	-81.216.090,07
Couverture en %	-61,24%			-9,4	-67,58%	-61,29%
L01 - EMPLOI ET EMPLOYABILITÉ						
Postes fixes	213,20 ETP		-39,51 ETP	-15,6%	252,71 ETP	208,50 ETP
3 Charges	86.084.988,97		-10.923.314	-11,3	97.008.303	87.000.233,90
4 Revenus		31.443.658,38	-59.077	-0,2	31.502.735	29.358.338,30
Couverture en F	-54.641.330,59		10.864.237		-65.505.568	-57.641.895,60
Couverture en %	-63,47%			-6,0	-67,53%	-66,25%
30 Charges de personnel	34.470.095,67		-2.279.620	-6,2	36.749.716	33.223.617,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.562.087,42		-386.426	-19,8	1.948.513	1.398.382,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	54.162,22		4.433	8,9	49.729	55.017,99
36 Charges de transferts	49.995.437,26		-8.264.908	-14,2	58.260.345	52.322.086,83
39 Facturations internes	3.206,40		3.206	ND		1.128,70
42 Taxes et redevances		288.070,58	-148.639	-34,0	436.710	675.449,80
43 Revenus divers		318.998,16	267.973	525,2	51.025	86.735,45
46 Revenus de transferts		30.836.589,64	-178.410	-0,6	31.015.000	28.596.153,05
L02 - RÉGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU COMMERCE						
Postes fixes	138,90 ETP		0,10 ETP	0,1%	138,80 ETP	136,20 ETP
3 Charges	25.517.737,57		560.472	2,2	24.957.266	24.333.923,08
4 Revenus		16.355.076,99	1.284.788	8,5	15.070.289	15.718.625,80
Couverture en F	-9.162.660,58		724.316		-9.886.977	-8.615.297,28
Couverture en %	-35,91%			-9,4	-39,62%	-35,40%
30 Charges de personnel	21.999.505,02		-369.177	-1,7	22.368.682	21.381.068,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.530.063,76		890.380	54,3	1.639.684	1.962.958,78
33 Amortissements du patrimoine administratif	61.937,94		6.495	11,7	55.443	55.897,76
36 Charges de transferts	914.094,99		40.638	4,7	873.457	901.102,36
39 Facturations internes	12.135,86		-7.864	-39,3	20.000	32.895,79
42 Taxes et redevances		13.863.492,91	1.118.204	8,8	12.745.289	13.277.134,51
43 Revenus divers		2.220,05	-7.780	-77,8	10.000	336,40
46 Revenus de transferts		2.485.045,08	170.045	7,3	2.315.000	2.439.269,39
49 Facturations internes		4.318,95	4.319	ND		1.885,50
L03 - ECONOMIE						
Postes fixes	18,90 ETP		-1,70 ETP	-8,3%	20,60 ETP	15,10 ETP
3 Charges	25.287.512,00		3.499.425	16,1	21.788.087	21.178.129,89
4 Revenus		5.258.916,23	5.222.611	NS	36.305	6.219.232,70
Couverture en F	-20.028.595,77		1.723.186		-21.751.782	-14.958.897,19
Couverture en %	-79,20%			-20,7	-99,83%	-70,63%
30 Charges de personnel	4.073.423,45		-109.954	-2,6	4.183.377	4.019.078,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.288.866,23		932.602	27,8	3.356.264	3.924.977,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.954,70		-26.551	-19,6	135.506	108.839,40
36 Charges de transferts	16.810.849,18		2.697.909	19,1	14.112.940	13.125.234,65
39 Facturations internes	5.418,44		5.418	ND		0,00
42 Taxes et redevances		20.897,25	-3.408	-14,0	24.305	31.679,35
43 Revenus divers		1.275.141,36	1.263.141	NS	12.000	586.644,28
44 Revenus financiers		213.935,00	213.935	ND		3.485.312,54
46 Revenus de transferts		3.748.942,62	3.748.943	ND		2.115.596,53

Récapitulation

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	346,95 ETP		-25,51 ETP	-6,8%	372,46 ETP	352,88 ETP
3 Charges	645.773.278,92		3.276.771	0,5	642.496.508	555.773.000,95
4 Revenus		89.701.132,11	282.164	0,3	89.418.968	102.906.315,38
Couverture en F	-556.072.146,81		-2.994.607		-553.077.540	-452.866.685,57
Couverture en %	-86,11%			0,0	-86,08%	-81,48%
30 Charges de personnel	52.480.716,23		-1.238.015	-2,3	53.718.731	52.813.945,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.612.972,66		155.681	0,7	21.457.292	20.960.112,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	60.901.513,26		972.986	1,6	59.928.527	58.711.013,08
34 Charges financières	2.429.511,05		106	0,0	2.429.405	2.486.570,00
36 Charges de transferts	505.840.512,00		3.112.835	0,6	502.727.677	416.503.033,08
37 Subventions redistribuées	0,00		0	ND		1.947.496,80
38 Charges extraordinaires	2.135.878,00		0	0,0	2.135.878	2.078.714,00
39 Facturations internes	372.175,72		273.178	275,9	98.998	272.116,60
42 Taxes et redevances		41.229.442,82	342.612	0,8	40.886.831	43.158.873,14
43 Revenus divers		5.306.160,87	-943.658	-15,1	6.249.819	5.816.967,86
44 Revenus financiers		1.130.979,40	323.979	40,1	807.000	8.756.597,41
46 Revenus de transferts		40.842.029,54	634.512	1,6	40.207.518	41.780.880,55
47 Subventions à redistribuer		0,00	0	ND		1.947.496,80
49 Facturations internes		1.192.519,48	-75.281	-5,9	1.267.800	1.445.499,62



M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	346,95 ETP		-25,51 ETP	-6,8%	372,46 ETP	352,88 ETP
3 Charges	645.773.278,92		3.276.771	0,5	642.496.508	555.773.000,95
4 Revenus		89.701.132,11	282.164	0,3	89.418.968	102.906.315,38
Couverture en F	-556.072.146,81		-2.994.607		-553.077.540	-452.866.685,57
Couverture en %	-86,11%			0,0	-86,08%	-81,48%

M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	85,20 ETP		-6,50 ETP	-7,1%	91,70 ETP	87,30 ETP
3 Charges	516.032.705,03		2.988.445	0,6	513.044.260	427.318.437,80
4 Revenus		4.040.052,65	-357.170	-8,1	4.397.223	12.276.071,04
Couverture en F	-511.992.652,38		-3.345.615		-508.647.037	-415.042.366,76
Couverture en %	-99,22%			0,1	-99,14%	-97,13%
30 Charges de personnel	16.097.151,38		-501.691	-3,0	16.598.842	16.243.297,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.757.923,05		15.894	0,2	6.742.029	5.643.818,76
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.810.523,36		249.043	2,6	9.561.480	9.330.829,83
34 Charges financières	2.429.405,00		0	0,0	2.429.405	2.486.570,00
36 Charges de transferts	478.749.046,89		3.217.466	0,7	475.531.581	391.496.007,75
38 Charges extraordinaires	2.135.878,00		0	0,0	2.135.878	2.078.714,00
39 Facturations internes	52.777,35		7.732	17,2	45.045	39.199,72
42 Taxes et redevances		277.472,36	209.549	308,5	67.923	93.850,27
43 Revenus divers		1.931.225,70	-1.062.608	-35,5	2.993.834	2.538.972,85
44 Revenus financiers		1.130.979,40	323.979	40,1	807.000	8.756.597,41
46 Revenus de transferts		698.975,19	170.509	32,3	528.466	886.650,51
49 Facturations internes		1.400,00	1.400	ND		

M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	160,20 ETP		-9,45 ETP	-5,6%	169,65 ETP	160,30 ETP
3 Charges	112.321.126,09		-132.825	-0,1	112.453.951	110.316.676,92
4 Revenus		59.447.594,18	-112.795	-0,2	59.560.389	62.372.724,13
Couverture en F	-52.873.531,91		20.030		-52.893.562	-47.943.952,79
Couverture en %	-47,07%			0,1	-47,04%	-43,46%
30 Charges de personnel	22.467.374,88		-688.248	-3,0	23.155.623	22.122.506,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.644.384,78		-93.769	-0,8	11.738.154	11.688.889,47
33 Amortissements du patrimoine administratif	51.043.817,77		722.693	1,4	50.321.125	49.334.340,92
34 Charges financières	106,05		106	ND		
36 Charges de transferts	27.091.465,11		-104.631	-0,4	27.196.096	25.007.025,33
37 Subventions redistribuées	0,00		0	ND		1.947.496,80
39 Facturations internes	73.977,50		31.025	72,2	42.953	216.417,75
42 Taxes et redevances		15.512.714,33	-137.838	-0,9	15.650.552	15.413.473,36
43 Revenus divers		3.198.935,17	-57.050	-1,8	3.255.985	3.277.995,01
46 Revenus de transferts		39.575.925,20	166.873	0,4	39.409.052	40.324.959,34
47 Subventions à redistribuer		0,00	0	ND		1.947.496,80
49 Facturations internes		1.160.019,48	-84.781	-6,8	1.244.800	1.408.799,62

M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	101,55 ETP		-9,56 ETP	-8,6%	111,11 ETP	105,28 ETP
3 Charges	17.419.447,80		421.151	2,5	16.998.297	18.137.886,23
4 Revenus		26.213.485,28	752.129	3,0	25.461.356	28.257.520,21
Couverture en F	8.794.037,48		330.978		8.463.059	10.119.633,98
Couverture en %	50,48%			1,4	49,79%	55,79%
30 Charges de personnel	13.916.189,97		-48.076	-0,3	13.964.266	14.448.140,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.210.664,83		233.556	7,8	2.977.109	3.627.404,16
33 Amortissements du patrimoine administratif	47.172,13		1.250	2,7	45.922	45.842,33
39 Facturations internes	245.420,87		234.421	NS	11.000	16.499,13
42 Taxes et redevances		25.439.256,13	270.900	1,1	25.168.356	27.651.549,51
43 Revenus divers		176.000,00	176.000	ND		
46 Revenus de transferts		567.129,15	297.129	110,0	270.000	569.270,70
49 Facturations internes		31.100,00	8.100	35,2	23.000	36.700,00

Récapitulation

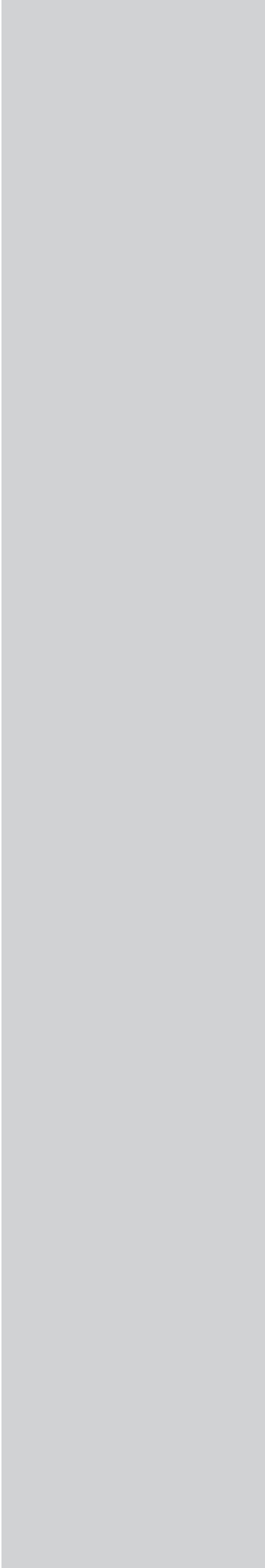
N - ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>25,10 ETP</i>		<i>-8,20 ETP</i>	<i>-24,6%</i>	<i>33,30 ETP</i>	<i>27,00 ETP</i>
3 Charges	25.702.828,00		9.180.670	55,6	16.522.158	30.955.927,59
4 Revenus		4.213.387,32	-8.274.154	-66,3	12.487.541	23.126.891,06
Couverture en F	-21.489.440,68		-17.454.824		-4.034.617	-7.829.036,53
Couverture en %	-83,61%			242,4	-24,42%	-25,29%
30 Charges de personnel	4.764.492,44		-832.301	-14,9	5.596.794	4.541.205,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.393.363,07		-894.695	-39,1	2.288.058	1.385.581,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	56.971,83		-1.735	-3,0	58.707	57.582,80
36 Charges de transferts	17.377.191,91		12.800.192	279,7	4.577.000	9.145.816,70
37 Subventions redistribuées	2.109.606,00		-1.890.394	-47,3	4.000.000	15.824.603,00
39 Facturations internes	1.202,75		-397	-24,8	1.600	1.138,36
42 Taxes et redevances		1.424.485,65	-562.382	-28,3	1.986.867	1.372.995,39
43 Revenus divers		232.465,75	-358.411	-60,7	590.877	47.842,34
44 Revenus financiers		392.295,92	-5.517.501	-93,4	5.909.797	5.881.450,33
46 Revenus de transferts		54.044,00	54.044	ND		
47 Subventions à redistribuer		2.109.606,00	-1.890.394	-47,3	4.000.000	15.824.603,00
49 Facturations internes		490,00	490	ND		

N - ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2025		VARIATION C-B 2025		BUDGET 2025	COMPTE 2024
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - ÉNERGIE						
Postes fixes	25,10 ETP		-8,20 ETP	-24,6%	33,30 ETP	27,00 ETP
3 Charges	25.702.828,00		9.180.670	55,6	16.522.158	30.955.927,59
4 Revenus		4.213.387,32	-8.274.154	-66,3	12.487.541	23.126.891,06
Couverture en F	-21.489.440,68		-17.454.824		-4.034.617	-7.829.036,53
Couverture en %	-83,61%			242,4	-24,42%	-25,29%
N01 - ÉNERGIE.						
Postes fixes	25,10 ETP		-8,20 ETP	-24,6%	33,30 ETP	27,00 ETP
3 Charges	25.702.828,00		9.180.670	55,6	16.522.158	30.955.927,59
4 Revenus		4.213.387,32	-8.274.154	-66,3	12.487.541	23.126.891,06
Couverture en F	-21.489.440,68		-17.454.824		-4.034.617	-7.829.036,53
Couverture en %	-83,61%			242,4	-24,42%	-25,29%
30 Charges de personnel	4.764.492,44		-832.301	-14,9	5.596.794	4.541.205,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.393.363,07		-894.695	-39,1	2.288.058	1.385.581,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	56.971,83		-1.735	-3,0	58.707	57.582,80
36 Charges de transferts	17.377.191,91		12.800.192	279,7	4.577.000	9.145.816,70
37 Subventions redistribuées	2.109.606,00		-1.890.394	-47,3	4.000.000	15.824.603,00
39 Facturations internes	1.202,75		-397	-24,8	1.600	1.138,36
42 Taxes et redevances		1.424.485,65	-562.382	-28,3	1.986.867	1.372.995,39
43 Revenus divers		232.465,75	-358.411	-60,7	590.877	47.842,34
44 Revenus financiers		392.295,92	-5.517.501	-93,4	5.909.797	5.881.450,33
46 Revenus de transferts		54.044,00	54.044	ND		
47 Subventions à redistribuer		2.109.606,00	-1.890.394	-47,3	4.000.000	15.824.603,00
49 Facturations internes		490,00	490	ND		

Annexes



A1. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique

Classification par nature des charges de fonctionnement

Compte 2025

Nature	Libellés	Compte 2025	Écart par rapport au Budget 2025		Budget 2025	Compte 2024
30	Charges de personnel	2'959'869'740	-39'553'830	-1.3%	2'999'423'570	2'896'094'568
3000	Salaires des autorités et juges	42'842'061	-182'812	-0.4%	43'024'873	40'702'126
3001	Palements aux autorités et juges	11'308'169	-2'011'673	-15.1%	13'319'842	11'449'433
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'330'262'838	-18'490'814	-1.4%	1'348'753'652	1'297'568'575
3020	Salaires des enseignants	930'223'998	-3'295'031	-0.4%	933'519'029	911'017'976
3030	Travailleurs temporaires	885'900	398'619	81.8%	487'281	776'777
3049	Autres indemnités	71'089'494	-2'281'453	-3.1%	73'370'947	71'005'401
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	156'935'670	-3'284'012	-2.0%	160'219'682	152'958'768
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	328'080'563	-5'812'292	-1.7%	333'892'855	321'659'789
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'007'327	-382'749	-7.1%	5'390'076	5'279'575
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	53'395'830	-1'005'260	-1.8%	54'401'090	52'648'495
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	70'763	45'763	183.1%	25'000	54'825
3059	Autres cotisations de l'employeur	779'932	761'299	4085.8%	18'633	1'552'476
3060	Pensions	-1'498	-688'088	-100.2%	686'590	735'702
3064	Rentes transitoires	9'380'323	345'934	3.8%	9'034'389	9'653'659
3069	Autres prestations de l'employeur	-	-1'156'373	-100.0%	1'156'373	295'404
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	12'061'402	-3'064'424	-20.3%	15'125'826	11'141'085
3091	Recrutement du personnel	761'770	293'123	62.5%	468'647	921'181
3099	Autres charges de personnel	6'785'198	256'413	3.9%	6'528'785	6'673'320
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	702'746'097	8'538'662	1.2%	694'207'435	671'801'930
3100	Matériel de bureau	6'106'389	-11'754'468	-65.8%	17'860'857	9'215'985
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'469'205	-283'331	-3.2%	8'752'536	8'073'395
3102	Imprimés, publications	2'397'183	-1'073'769	-30.9%	3'470'952	2'418'016
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'411'451	-480'518	-25.4%	1'891'969	1'394'275
3104	Matériel didactique	13'689'423	10'102'416	281.6%	3'587'007	10'709'224
3105	Denrées alimentaires	7'541'729	-769'059	-9.3%	8'310'788	7'731'759
3106	Matériel médical	2'074'793	166'972	8.8%	1'907'821	2'167'207
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'311'333	-409'573	-15.1%	2'720'906	2'803'186
3110	Meubles et appareils de bureau	324'492	-161'263	-33.2%	485'755	342'894
3111	Machines, appareils et véhicules	673'033	92'462	15.9%	580'571	552'916
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'670'084	-161'123	-4.2%	3'831'207	3'484'579
3113	Matériel informatique	552'329	8'149	1.5%	544'180	615'487
3115	Bétail	-	-	-	-	500
3116	Appareils médicaux	16'682	-17'818	-51.6%	34'500	15'489
3118	Immobilisations incorporelles	309'619	-271'424	-46.7%	581'043	216'028
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	918'309	-392'938	-30.0%	1'311'247	821'003
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	32'613'493	-749'065	-2.2%	33'362'558	30'991'918
3130	Prestations de services de tiers	110'068'723	-6'233'056	-5.4%	116'301'779	106'284'424
3131	Planifications et projections de tiers	8'553'082	451'431	5.6%	8'101'651	7'379'072
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	88'557'914	-4'819'727	-5.2%	93'377'641	73'588'676
3133	Charges d'utilisations informatiques	613'038	-141'585	-18.8%	754'623	433'714
3134	Primes d'assurances choses	4'323'545	97'872	2.3%	4'225'673	3'171'293
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'634'046	227'237	1.7%	13'406'809	12'239'244
3137	Impôts et taxes	247'095	-229'865	-48.2%	476'960	297'955
3138	Cours, examens et conseils	189'021	75'921	67.1%	113'100	181'860
3139	Examens de fin d'apprentissage	2'048	-152	-6.9%	2'200	649
3140	Entretien des terrains	9'181'826	-805'496	-8.1%	9'987'322	9'063'641
3141	Entretien des routes	3'241'698	-100'802	-3.0%	3'342'500	3'816'836
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'343'281	-2'096'126	-32.6%	6'439'407	2'305'932
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	2'307'890	102'390	4.6%	2'205'500	2'121'683
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	57'126'110	3'389'508	6.3%	53'736'602	51'373'438
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	16'422	15'422	1542.2%	1'000	1'968
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	324'917	-624'129	-65.8%	949'046	494'370
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'939'423	171'022	4.5%	3'768'401	4'144'570
3153	Entretien informatique (matériel)	4'016'981	-111'281	-2.7%	4'128'262	3'769'890
3156	Entretien des appareils médicaux	47'766	-9'234	-16.2%	57'000	85'582
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'357'557	-4'483'499	-18.8%	23'841'056	18'742'917
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'547'936	-125'495	-4.7%	2'673'431	2'279'343
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	53'563'716	-164'207	-0.3%	53'727'923	50'793'905
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'832'467	-1'339'884	-18.7%	7'172'350	6'203'400
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	17'969'395	236'326	1.3%	17'733'069	12'657'160
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'600'382	-600'084	-9.7%	6'200'466	5'118'471
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	5'353'003	-490'102	-8.4%	5'843'105	5'576'719
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	1'178'570	-100.0%	-1'178'570	-
3180	Réévaluations sur créances	49'657'708	49'155'664	9791.1%	502'044	47'356'535
3181	Pertes sur créance effectives	117'056'390	-21'567'153	-15.6%	138'623'543	128'141'981
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'957'768	438'323	28.8%	1'519'445	1'829'977
3192	Indemnisation de droits	1'500'000	1'499'000	149900.0%	1'000	-
3199	Autres charges d'exploitation	28'535'403	1'596'203	5.9%	26'939'200	30'792'860
33	Amortissements du patrimoine administratif	368'552'300	10'932'983	3.1%	357'619'317	395'463'568
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	314'347'402	2'834'780	0.9%	311'512'622	319'534'051
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	54'204'898	8'098'203	17.6%	46'106'695	75'929'517
34	Charges financières	190'243'655	-7'996'375	-4.0%	198'240'030	204'082'887
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'567'439	-1'062'561	-29.3%	3'630'000	1'100'516
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	90'356'527	-9'857'206	-9.8%	100'213'733	105'650'552
3409	Autres intérêts passifs	58'287'113	-3'770'108	-6.1%	62'057'221	63'788'962
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	3'962	3'962	-	-	15'812
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles PF	8'144'238	8'144'238	-	-	2'289'095
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	412'078	412'078	-	-	102'441
3420	Acquisition et administration de capital	1'663'451	-636'549	-27.7%	2'300'000	1'681'647
3440	Réévaluations - Placements financiers PF	0	0	-	-	-
3499	Autres charges financières	28'808'846	-1'230'230	-4.1%	30'039'076	29'453'862

Classification par nature des charges de fonctionnement
Compte 2025

Nature	Libellés	Compte 2025	Écart par rapport au Budget 2025		Budget 2025	Compte 2024
36	Charges de transferts	6'666'697'991	85'514'323	1.3%	6'581'183'668	6'190'656'350
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'988'046	-475'954	-10.7%	4'464'000	4'228'386
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	156'221	-86'629	-35.7%	242'850	87'752
3610	Dédommagements à la Confédération	13'749'555	-77'742	-0.6%	13'827'297	13'418'370
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'239'320	-7'950'423	-11.2%	71'189'743	61'095'704
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	10'296'644	-135'096	-1.3%	10'431'740	8'311'393
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	6'387'269	646'391	11.3%	5'740'878	5'517'473
3621	RPT aux cantons et concordats	417'065'420	-	0.0%	417'065'420	364'444'315
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	3'204'454	-	0.0%	3'204'454	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	116'012'518	-127'943	-0.1%	116'140'461	110'917'591
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	974'333	-260'942	-21.1%	1'235'275	694'821
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'183'000	-1'307'000	-6.7%	19'490'000	18'749'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'045'705'381	8'246'992	0.4%	2'037'458'389	1'889'346'195
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'520'849	-2'661'391	-29.0%	9'182'240	6'572'651
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	527'065'371	21'000'946	4.1%	506'064'425	454'261'700
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'388'256'751	28'506'990	1.2%	2'359'749'761	2'220'701'361
3638	Subventions accordées à l'étranger	22'448'493	4'575'493	25.6%	17'873'000	25'847'247
3640	Réévaluations des prêts PA	3'979'252	-728'702	-15.5%	4'707'954	4'172'439
3650	Réévaluations des participations PA	-	-	-	-	8'063
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	128'595'954	-2'079'427	-1.6%	130'675'381	123'928'156
3661	Amortissements non planifiés des subventions d'investissement	1'088'544	1'088'544	-	-	264'597
3690	Autres charges de transferts	889'780'617	37'340'217	4.4%	852'440'400	865'629'636
3699	Redistributions	-	-	-	-	5'547
38	Charges extraordinaires	111'467'687	50'321'957	82.3%	61'145'730	641'542'977
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	111'467'687	50'321'957	82.3%	61'145'730	641'542'977
	Totaux intermédiaires	10'999'577'470	107'757'720	1.0%	10'891'819'750	10'999'642'280
37	Subventions redistribuées	54'855'735	12'292'353	28.9%	42'563'382	79'510'255
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	228'967	188'467	465.4%	40'500	295'080
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	565'218	-236'282	-29.5%	801'500	2'519'634
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	10'392'340	5'392'340	107.8%	5'000'000	27'403'034
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	26'855'833	647'833	2.5%	26'208'000	24'458'255
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	12'530'417	10'102'035	416.0%	2'428'382	6'666'860
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	4'282'960	-3'802'040	-47.0%	8'085'000	18'167'392
39	Facturations internes	16'747'783	1'873'368	12.6%	14'874'415	17'082'473
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	469'362	-131'838	-21.9%	601'200	194'474
3910	Prestations de service facturées en interne	16'258'085	1'984'870	13.9%	14'273'215	16'887'999
3980	Virements comptables	20'336	20'336	-	-	-
	Totaux généraux	11'071'180'988	121'923'441	1.1%	10'949'257'547	11'096'235'009

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2025

Nature	Libellés	Compte 2025	Écart par rapport au Budget 2025		Budget 2025	Compte 2024
40	Revenus fiscaux	8'063'869'992	85'070'175	1.1%	7'978'799'817	8'265'481'900
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	3'133'500'950	344'600'950	12.4%	2'788'900'000	2'963'264'152
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	994'346'952	-160'353'048	-13.9%	1'154'700'000	1'156'258'941
4002	Impôts à la source, personnes physiques	982'218'512	-24'105'005	-2.4%	1'006'323'517	1'043'411'551
4008	Impôts des personnes	8'022'637	378'377	4.9%	7'644'260	7'729'633
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	476'715	476'715	-	-	677'098
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'693'515'698	-121'873'867	-6.7%	1'815'389'565	1'925'113'546
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	182'030'222	-17'469'778	-8.8%	199'500'000	182'658'166
4019	Autres impôts directs, personnes morales	-3'413	-3'413	-	-	56'421
4021	Impôts fonciers	242'293'734	-11'306'266	-4.5%	253'600'000	264'119'523
4022	Impôts sur les gains en capital	117'404'789	27'404'789	30.4%	90'000'000	50'392'770
4023	Droits de mutation et timbre	307'268'153	-2'731'847	-0.9%	310'000'000	282'218'190
4024	Impôts sur les successions et les donations	283'823'913	62'823'913	28.4%	221'000'000	254'585'952
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'000'654	-841'821	-9.5%	8'842'475	8'336'515
4030	Taxes routières	106'834'039	-12'265'961	-10.3%	119'100'000	122'538'234
4031	Impôts sur les bateaux	2'546'666	46'666	1.9%	2'500'000	2'532'285
4033	Impôts sur les chiens	1'589'772	289'772	22.3%	1'300'000	1'588'924
41	Patentes et concessions	175'227'051	119'650'536	215.3%	55'576'515	31'276'390
4100	Patentes	926'530	556'930	150.7%	369'600	269'816
4110	Part au bénéfice net de la BNS	144'581'035	117'081'035	425.7%	27'500'000	-
4120	Concessions	297'19'486	2'012'571	7.3%	27'706'915	31'006'574
42	Taxes et redevances	501'501'322	-40'749'517	-7.5%	542'250'839	517'450'707
4210	Emoluments pour actes administratifs	172'328'987	-4'262'443	-2.4%	176'591'430	178'192'547
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'484'077	-746'964	-33.5%	2'231'041	1'468'457
4221	Palement pour prestations particulières	13'235	-86'765	-86.8%	100'000	30'444
4230	Frais d'écologie	90'569	-59'431	-39.6%	150'000	92'935
4231	Taxes de cours	928'292	83'292	9.9%	845'000	623'745
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	109'374'469	-1'077'946	-1.0%	110'452'415	106'695'499
4250	Ventes	5'249'126	-761'179	-12.7%	6'010'305	5'052'488
4260	Remboursements et participations de tiers	69'616'149	5'814'576	9.1%	63'801'573	81'882'196
4270	Amendes	113'887'300	-42'583'058	-27.2%	156'470'358	118'400'082
4290	Autres taxes	28'529'119	2'930'402	11.4%	25'598'717	25'012'313
43	Revenus divers	157'057'260	78'093'373	98.9%	78'963'887	86'922'152
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	6'996'344	-2'031'512	-22.5%	9'027'856	7'208'690
4301	Actifs saisis	5'533'321	-5'095'579	-47.9%	10'628'900	10'634'131
4309	Autres revenus d'exploitation	19'198'161	2'115'048	12.4%	17'083'113	18'248'343
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'788'120	-2'271'880	-17.4%	13'060'000	10'599'803
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	16'315'617	-4'892'146	-23.1%	21'207'763	18'886'452
4329	Autres variations de stocks	173'827	133'827	334.6%	40'000	208'408
4390	Autres revenus	98'051'869	90'135'614	1138.6%	7'916'255	21'136'325
44	Revenus financiers	313'056'916	23'416'863	8.1%	289'640'053	297'619'424
4401	Intérêts des créances et comptes courants	166'483'680	26'480'836	18.9%	140'002'844	133'236'775
4402	Intérêts des placements financiers	2'812'677	84'677	3.1%	2'728'000	2'836'481
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'927	854	79.6%	1'073	3'870
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	151'629	151'629	-	-	100'115
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	6'654'910	4'294'763	-	2'360'147	752'091
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	327'858	327'858	-	-	210'495
4420	Dividendes	7'372'133	1'234'050	-	6'138'083	5'165'468
4442	Réévaluations de participations PF	-	-	-	-	1
4450	Revenus provenant de prêts PA	259'854	-162'879	-38.5%	422'733	272'334
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	60'594	17'140	39.4%	43'454	23'226
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	75'175'683	-4'756'642	-6.0%	79'932'325	93'618'301
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	670'952	-516'996	-43.5%	1'187'948	1'054'011
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'638'707	1'189'951	2.4%	50'448'756	51'279'578
4471	Palements pour appartements de service PA	563'553	-16'447	-2.8%	580'000	565'487
4472	Palements pour utilisation des immeubles PA	427'199	-27'801	-6.1%	455'000	461'926
4479	Autres revenus des bien-fonds PA	28'303	-1'697	-5.7%	30'000	42'849
4499	Autres revenus financiers	5'748	5'748	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'788'864'929	97'988'577	5.8%	1'690'876'352	1'800'891'707
4600	Parts aux revenus de la Confédération	992'898'793	81'466'245	8.9%	911'432'548	1'032'997'990
4610	Dédommagements de la Confédération	48'634'647	7'467'858	18.1%	41'166'789	40'612'200
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	48'340'574	4'076'826	9.2%	44'263'748	45'386'464
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	212'774	-186'586	-46.7%	399'360	167'974
4613	Dédommagements des assurances sociales publiques	33'648'793	-586'207	-1.7%	34'235'000	32'120'995
4620	RPT de la Confédération	163'844'442	-	0.0%	163'844'442	165'396'660
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	-	-	-	-	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	435'495'182	-5'349'164	-1.2%	440'844'346	407'097'372
4631	Subventions des cantons et des concordats	57'287	57'287	-	-	-
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	250'000
4634	Subventions des entreprises publiques	1'325'899	-166'101	-11.1%	1'492'000	1'187'444
4660	Dissolutions planifiées des subventions d'investissements portées au passif	22'712'923	-807'194	-3.4%	23'520'117	21'913'422
4690	Autres revenus de transferts	41'443'615	13'615'613	48.9%	27'828'002	42'605'897
4699	Redistributions	-	-1'600'000	-100.0%	1'600'000	1'626'972
	Totaux intermédiaires	10'999'577'470	363'470'007	3.4%	10'636'107'463	10'999'642'280

Classification par nature des revenus de fonctionnement
Compte 2025

Nature	Libellés	Compte 2025	Écart par rapport au Budget 2025		Budget 2025	Compte 2024
47	Subventions à redistribuer	54'855'735	12'292'353	28.9%	42'563'382	79'510'255
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	54'855'735	12'292'353	28.9%	42'563'382	79'192'221
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	-	-		-	57'000
4707	Subventions à redistribuer des ménages privés	-	-		-	261'034
49	Facturations internes	16'747'783	1'873'368	12.6%	14'874'415	17'082'473
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	936'688	342'488	57.6%	594'200	688'165
4910	Prestations de services	15'771'759	1'491'544	10.4%	14'280'215	16'394'308
4980	Virements comptables	39'336	39'336		-	-
	Totaux généraux	11'071'180'988	377'635'728	3.5%	10'693'545'260	11'096'235'009

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2025

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement
30	Charges de personnel	2'959'869'740	46'098'869	266'789'987	59'070'480	5'369'337	46'393'239
3000	Salaires des autorités et juges	42'842'061	3'032'735	-	-	-	-
3001	Paiements aux autorités et juges	11'308'169	4'154'352	368'153	16'555	100'055	178'665
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'330'262'838	30'364'087	202'113'637	47'708'466	4'304'680	37'045'222
3020	Salaires des enseignants	930'223'998	-	433'818	-1	4'484	-
3030	Travailleurs temporaires	885'900	-	20'079	-	-	-
3049	Autres indemnités	71'089'494	178'900	781'319	177'921	4'655	284'443
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	156'935'670	2'349'710	14'087'821	3'149'311	291'816	2'456'943
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	328'080'563	4'636'674	28'883'763	6'608'592	552'498	5'295'212
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	5'007'327	78'924	486'899	139'635	10'997	82'369
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	53'395'830	811'578	4'772'584	1'073'395	99'147	838'531
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	70'763	27'352	-	-	-	-
3059	Autres cotisations de l'employeur	779'932	18'199	-78'671	94'639	-6'150	17'757
3060	Pensions	-1'498	-1'498	-0	-	-	-
3064	Rentes transitoires	9'380'323	-	9'380'323	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	12'061'402	67'759	4'160'843	65'825	440	4'331
3091	Recrutement du personnel	761'770	-	443'568	-	-	-
3099	Autres charges de personnel	6'785'198	380'096	935'852	36'140	6'715	189'766
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	702'746'097	11'547'415	252'620'071	12'560'738	2'034'618	24'085'346
3100	Matériel de bureau	6'106'389	441'906	954'874	95'766	10'411	36'008
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'469'205	3'884	2'265'673	3'070	7'200	660'854
3102	Imprimés, publications	2'397'183	1'157'208	157'679	133'498	7'569	44'410
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'411'451	60'275	179'081	8'837	4'424	38'262
3104	Matériel didactique	13'689'423	169	1'176	-	185	8
3105	Denrées alimentaires	7'541'729	326	4'644	-	-	8'514
3106	Matériel médical	2'074'793	125	13'214	374	829	3'991
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'311'333	23'590	6'849	500	1'943	179'237
3110	Meubles et appareils de bureau	324'492	8'562	19'971	20'630	1'110	9'056
3111	Machines, appareils et véhicules	673'033	2'387	70'371	186	996	22'744
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'670'084	6'633	16'303	169	-	45'730
3113	Matériel informatique	552'329	10'836	212'053	26'334	1'176	18'608
3116	Appareils médicaux	16'682	-	-	-	-	449
3118	Immobilisations incorporelles	309'619	53'441	193'106	4'594	-	3'231
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	918'309	169	285'106	387	-	37'396
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	32'613'493	-	29'374'278	-	51'656	803'998
3130	Prestations de services de tiers	110'068'723	5'864'060	18'367'662	1'900'860	115'970	1'189'730
3131	Planifications et projections de tiers	8'553'082	-	1'854'166	-	-	-
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	88'557'914	1'426'602	33'187'644	5'083'308	1'470'253	11'969'641
3133	Charges d'utilisations informatiques	613'038	275	456'809	214	-	34'486
3134	Primes d'assurances choses	4'323'545	-	3'927'421	1'721	576	27'294
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	13'634'046	-	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	247'095	5'451	115'705	-	-	7'890
3138	Cours, examens et conseils	189'021	-	-	-	-	7'110
3139	Examens de fin d'apprentissage	2'048	-	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	9'181'826	-	6'103'493	-	-	2'055'683
3141	Entretien des routes	3'241'698	-	10'418	-	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	4'343'281	-	-	-	-	4'343'281
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	2'307'890	-	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	57'126'110	-	56'574'084	52	1'241	462'466
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	16'422	-	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	324'917	11'802	20'424	4'765	-	97
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'939'423	7'525	632'680	3'250	-	376'719
3153	Entretien informatique (matériel)	4'016'981	42'255	3'955'053	-	-	1'561
3156	Entretien des appareils médicaux	47'766	335	928	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	19'357'557	102	18'282'995	-	1'743	51'145
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'547'936	5'495	1'508'638	-	-	65'071
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	53'563'716	2'324	52'237'469	3'027	29'639	897'012
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'832'467	63'978	1'762'052	52'934	4'131	89'708
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	17'969'395	8'562	17'690'132	-	3'991	18'325
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'600'382	479'859	496'890	55'260	46'876	259'250
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	5'353'003	-	238	-	257'883	204
3180	Réévaluations sur créances	49'657'708	-	-33'177	-389'970	14'814	-395'489
3181	Pertes sur créance effectives	117'056'390	81	179'236	5'518'242	-	656'499
3190	Prestations de dommages et intérêts	1'957'768	-	3'503	32'730	-	16'562
3192	Indemnisation de droits	1'500'000	-	1'500'000	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	28'535'403	1'859'199	31'234	-	-	38'602
33	Amortissements du patrimoine administratif	368'552'300	204'016	274'179'695	98'993	478'685	8'947'316
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	314'347'402	166'486	224'068'722	98'993	478'685	8'795'748
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	54'204'898	37'529	50'110'973	-	-	151'568

**Classification par nature et par politique publique des char es de fonctionnement
Compte 2025**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	N Energie	Nature
1'520'737'044	61'453'344	538'418'673	105'668'361	165'816'571	26'265'603	60'543'024	52'480'716	4'764'492	30
-	-	-	-	39'809'326	-	-	-	-	3000
32'688	345'944	50'481	943	4'993'242	178'932	869'251	4'225	14'685	3001
285'798'143	49'420'898	384'206'712	85'471'455	88'660'140	21'002'216	48'047'815	42'295'924	3'823'444	3010
929'797'589	-	-11'891	-	-	-	-	-	-	3020
678'345	-	-	-	87'282	-	-	100'194	-	3030
22'592'539	97'617	45'927'793	309'646	383'120	79'128	123'067	133'560	15'785	3049
81'330'521	3'241'821	28'169'729	5'644'618	8'574'118	1'385'485	3'213'327	2'787'777	252'673	3050
167'567'701	6'982'021	60'562'982	11'889'812	18'904'913	3'000'569	6'772'316	5'876'010	547'499	3052
2'225'536	110'511	1'095'188	219'867	292'757	52'135	119'040	83'760	9'709	3053
27'627'894	1'106'173	9'573'119	1'923'752	2'970'364	472'430	1'092'399	948'491	85'974	3054
-	-	43'411	-	-	-	-	-	-	3056
275'320	59'610	149'742	54'084	119'354	11'236	41'647	18'816	4'350	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3064
1'701'064	12'764	5'441'436	16'374	414'087	20'722	152'729	2'554	472	3090
86'028	5'405	147'901	24'098	54'770	-	-	-	-	3091
1'023'676	70'580	3'062'072	113'711	553'098	62'749	111'434	229'405	9'902	3099
69'733'812	18'842'373	76'681'292	114'310'485	71'533'746	17'408'847	8'381'017	21'612'973	1'393'363	31
2'012'503	67'347	1'739'669	111'834	498'890	18'658	66'299	48'799	3'423	3100
686'501	9'328	3'155'644	4'590	12'054	488'042	58'465	1'113'773	126	3101
426'339	104'361	83'449	33'268	114'788	23'350	76'712	34'384	168	3102
538'575	12'552	68'295	14'934	449'498	7'913	19'470	8'392	945	3103
13'647'559	-	40'204	-	116	-	-0	6	-	3104
3'235'660	-	4'284'270	2'708	-	-	-	5'608	-	3105
527'346	102	203'298	18	1'881	1'311'678	772	11'061	102	3106
653'377	-	1'390'187	5'543	18'070	3'306	2'424	26'306	-	3109
167'650	12'713	45'493	1'579	8'879	4'152	12'680	11'121	894	3110
273'880	407	222'876	492	454	96	9'448	68'693	-	3111
132'090	3'379	3'398'931	6'706	15'438	1'671	3'924	38'590	521	3112
194'681	12'158	40'058	10'294	10'898	2'908	9'458	1'666	1'202	3113
1'159	-	495	-	-	14'579	-	-	-	3116
24'847	-	755	-	14'552	-	14'935	159	-	3118
92'048	252	400'729	642	24'129	22'188	7'443	47'821	-	3119
21'309	88'040	16'385	-	-	-	-	2'257'828	-	3120
23'503'664	2'963'930	12'320'297	8'197'963	24'107'505	6'425'640	800'877	3'730'225	580'339	3130
250	6'698'367	300	-	-	-	-	-	-	3131
11'441'314	4'556'682	911'440	612'741	2'448'486	8'051'318	3'367'514	3'259'176	771'795	3132
386	-	11'250	-	9'878	7'463	-	92'277	-	3133
99'260	-	235'241	2'302	7'946	-	2'208	19'575	-	3134
-	-	13'634'046	-	-	-	-	-	-	3135
26'184	40	22'044	80	-	520	1'837	67'344	-	3137
17'263	-	44'107	-	-	29'721	-	90'820	-	3138
805	-	-	-	-	-	-	1'243	-	3139
2'894	-	133'891	-	-	-	-	885'865	-	3140
-	-	428	-	-	-	-	3'230'853	-	3141
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	-	-	-	-	-	2'307'890	-	3143
1'824	1'081	33'728	-	6'466	-	13'709	31'458	-	3144
-	-	16'422	-	-	-	-	-	-	3149
181'256	-	10'066	66'815	416	-	28'942	333	-	3150
557'428	700	1'533'143	3'125	2'085	112'554	30'521	679'434	259	3151
8'506	-	8'503	-	1'103	-	-	-	-	3153
45'933	-	570	-	-	-	-	-	-	3156
634'945	5'734	169'164	-	157'300	503	17'792	36'134	-	3158
256'386	-	655'492	-	9'064	1'816	-	45'974	-	3159
244'272	-	140'437	5'119	2'152	-	-	2'265	-	3160
2'520'706	41'797	780'178	51'058	214'066	13'710	45'082	190'109	2'959	3161
192'004	-	42'072	-	-	-	14'309	-	-	3169
1'588'257	127'521	1'945'473	63'676	79'517	182'396	105'636	147'113	22'656	3170
5'093'852	107	398	-	-	-	-	320	-	3171
93'932	3'056'214	7'212'761	34'105'920	6'735'463	144'193	-2'280'178	1'385'361	7'863	3180
520'881	1'079'560	21'564'799	70'804'177	11'185'365	143'978	5'363'160	40'314	98	3181
3'159	-	145'868	-	160'943	-	129'288	1'465'715	-	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
62'925	-	18'435	204'899	25'236'344	396'494	458'291	228'968	12	3199
8'413'628	2'296'745	8'186'849	268'096	3'646'927	647'810	225'055	60'901'513	56'972	33
8'353'056	1'603'559	8'145'220	268'096	540'798	644'866	225'055	60'901'147	56'972	3300
60'573	693'186	41'629	-	3'106'129	2'944	-	366	-	3320

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2025

Nature	Libellés	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement
34	Charges financières	190'243'655	-	11'296	100'788	-	-
3400	Intérêts passifs des engagements courants	2'567'439	-	321	-	-	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	90'356'527	-	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	58'287'113	-	10'976	100'788	-	-
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	3'962	-	-	-	-	-
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles PF	8'144'238	-	-	-	-	-
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	412'078	-	-	-	-	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'663'451	-	-	-	-	-
3440	Réévaluations - Placements financiers PF	0	-	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	28'808'846	-	-	-	-	-
36	Charges de transferts	6'666'697'991	59'492'262	16'169'504	2'838'555'780	51'763'077	10'555'984
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	3'988'046	-	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	156'221	-	-	-	-	156'221
3610	Dédommagements à la Confédération	13'749'555	-	-	-	-	77'877
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	63'239'320	-	-	326'816	14'985	-
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	10'296'644	210'000	-	-	-	1'784
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	6'387'269	-	-	-	-	137'540
3621	RPT aux cantons et concordats	417'065'420	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	3'204'454	-	-	-	3'204'454	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	116'012'518	-	-	196'844	-	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	974'333	-	-	714'955	-	146'933
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'183'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'045'705'381	1'271'124	-	253'086'607	1'507'353	-
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'520'849	180'000	160'264	1'098'630	-	5'081'955
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	527'065'371	35'340'142	-	194'678'749	46'097'285	1'611'708
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'388'256'751	-	-	2'202'548'840	539'000	-
3638	Subventions accordées à l'étranger	22'448'493	22'267'765	-	180'729	-	-
3640	Réévaluations des prêts PA	3'979'252	-	-	3'979'252	-	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissement	128'595'954	-	16'009'240	8'928'864	400'000	2'917'783
3661	Amortissements non planifiés des subventions d'investissement	1'088'544	-	-	976	-	3'484
3690	Autres charges de transferts	889'780'617	223'232	-	172'814'520	-	420'699
38	Charges extraordinaires	111'467'687	-	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	111'467'687	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	10'999'577'470	117'342'562	809'770'553	2'910'386'780	59'645'717	89'981'885
37	Subventions redistribuées	54'855'735	-	-	26'106'559	-	26'318'479
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	228'967	-	-	-	-	228'967
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	565'218	-	-	59'824	-	378'797
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	10'392'340	-	-	10'367'340	-	25'000
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	26'855'833	-	-	2'330'753	-	24'525'081
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	12'530'417	-	-	11'312'788	-	1'160'634
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	4'282'960	-	-	2'035'854	-	-
39	Facturations internes	16'747'783	59'328	1'328'818	266'723	1'108	253'643
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	469'362	56'542	43'038	-	-	19'745
3910	Prestations de service facturées en interne	16'258'085	2'786	1'265'444	266'723	1'108	233'898
3980	Virements comptables	20'336	-	20'336	-	-	-
	Totaux généraux	11'071'180'988	117'401'890	811'099'371	2'936'760'062	59'646'825	116'554'008

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Compte 2025**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	N Energie	Nature
-	-	34'076	187'666'020	1'963	-	-	2'429'511	-	34
-	-	-	2'567'118	-	-	-	-	-	3400
-	-	-	90'356'421	-	-	-	106	-	3401
-	-	-	55'745'944	-	-	-	2'429'405	-	3409
-	-	-	3'962	-	-	-	-	-	3410
-	-	-	8'144'238	-	-	-	-	-	3411
-	-	-	411'831	247	-	-	-	-	3419
-	-	-	1'663'451	-	-	-	-	-	3420
-	-	-	0	-	-	-	-	-	3440
-	-	34'076	28'773'054	1'716	-	-	-	-	3499
944'005'323	62'911'614	29'506'897	417'065'420	222'266	1'645'511'778	67'720'381	505'840'512	17'377'192	36
-	-	3'578'408	-	-	-	409'637	-	-	3600
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
-	-	1'395'545	-	-	9'531	-	12'266'602	-	3610
44'224'916	-	17'328'592	-	-	-	1'344'011	-	-	3611
-	20'000	-	-	-	64'860	-	10'000'000	-	3612
6'249'729	-	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	417'065'420	-	-	-	-	-	3621
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3622
115'707'000	-	-	-	-	108'674	-	-	-	3631
-	-	112'446	-	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	18'183'000	-	-	3633
486'797'288	-	179'942	-	-	848'378'317	5'000'000	449'484'750	-	3634
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3635
173'361'901	826'665	4'314'221	-	-	45'853'955	8'548'990	16'431'755	-	3636
94'195'332	56'563'398	2'597'744	-	-	-	31'812'437	-	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
23'406'077	3'354'160	-	-	222'266	55'449'607	136'184	17'622'346	149'427	3660
63'080	-	-	-	-	1'021'003	-	-	-	3661
-	2'147'390	-	-	-	694'625'832	2'286'122	35'059	17'227'765	3690
-	-	-	109'331'809	-	-	-	2'135'878	-	38
-	-	-	109'331'809	-	-	-	2'135'878	-	3894
2'542'889'807	145'504'077	652'827'787	934'310'191	241'221'473	1'689'834'039	136'869'478	645'401'103	23'592'019	
194'495	-	126'597	-	-	-	-	-	2'109'606	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
-	-	126'597	-	-	-	-	-	-	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3705
56'995	-	-	-	-	-	-	-	-	3706
137'500	-	-	-	-	-	-	-	2'109'606	3707
664'061	8'237	5'388'523	7'602'883	720'608	59'712	20'761	372'176	1'203	39
52'218	3'463	33'395	5'617	3'051	-	3'138	249'155	-	3900
611'843	4'773	5'355'128	7'597'265	717'556	59'712	17'623	123'021	1'203	3910
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3980
2'543'748'362	145'512'313	658'342'907	941'913'073	241'942'080	1'689'893'751	136'890'239	645'773'279	25'702'828	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement

Compte 2025

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENEVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement
40	Revenus fiscaux	8'063'869'992	-	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	3'133'500'950	-	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	994'346'952	-	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	982'218'512	-	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	8'022'637	-	-	-	-	-
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	476'715	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'693'515'698	-	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	182'030'222	-	-	-	-	-
4019	Autres impôts directs, personnes morales	-3'413	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	242'293'734	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	117'404'789	-	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	307'268'153	-	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	283'823'913	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'000'654	-	-	-	-	-
4030	Taxes routières	106'834'039	-	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'546'666	-	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'589'772	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	175'227'051	-	849'630	-	-	15'937'410
4100	Patentes	926'530	-	635'642	-	-	244'546
4110	Part au bénéfice net de la BNS	144'581'035	-	-	-	-	-
4120	Concessions	29'719'486	-	213'988	-	-	15'692'864
42	Taxes et redevances	501'501'322	1'280'019	10'625'834	1'534'151	679'910	13'337'808
4210	Emoluments pour actes administratifs	172'328'987	88'510	749'292	3'480	-	845'158
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'484'077	-	214'625	-	405'601	-
4221	Paiement pour prestations particulières	13'235	-	-	-	-	-
4230	Frais d'écologie	90'569	-	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	928'292	-	-	-	264'738	-
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	109'374'469	754'152	5'422'437	-	-	2'979'041
4250	Ventes	5'249'126	156'021	420'719	-	-	190'641
4260	Remboursements et participations de tiers	69'616'149	281'324	3'806'161	658'242	9'571	8'173'031
4270	Amendes	113'887'300	-	12'600	-	-	58'866
4290	Autres taxes	28'529'119	12	-	872'428	-	1'091'070
43	Revenus divers	157'057'260	2'496'773	22'991'160	15'823'291	203'971	207'141
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	6'996'344	-	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	5'533'321	-	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	19'198'161	1'991'293	945'375	19'922	76'015	25'600
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	10'788'120	-	5'258'138	-	-	122'115
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	16'315'617	-	15'100'032	-	-	-
4329	Autres variations de stocks	173'827	-	-	-	-	-
4390	Autres revenus	98'051'869	505'480	1'687'615	15'803'369	127'957	59'425
44	Revenus financiers	313'056'916	52'951'898	21'858'321	1'934	-	75'000
4400	Intérêts des liquidités	421'508	-	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	166'483'680	-	-	-	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	2'812'677	-	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'927	-	-	1'927	-	-
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	151'629	-	-	-	-	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	6'654'910	-	-	-	-	-
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	327'858	-	-	6	-	-
4420	Dividendes	7'372'133	-	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	259'854	-	-	-	-	-
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	60'594	-	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	75'175'683	52'913'318	-	-	-	-
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	670'952	-	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	51'638'707	-	20'889'135	-	-	75'000
4471	Paiements pour appartements de service PA	563'553	-	563'553	-	-	-
4472	Paiements pour utilisation des immeubles PA	427'199	38'580	371'583	-	-	-
4479	Autres revenus des bien-fonds PA	28'303	-	28'303	-	-	-
4499	Autres revenus financiers	5'748	-	5'748	-	-	-
46	Revenus de transferts	1'788'864'929	56'357	15'352'771	423'447'724	351'531	8'744'686
4600	Parts aux revenus de la Confédération	992'898'793	-	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	48'634'647	-	-	-	-	6'182'592
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	48'340'574	-	-	3'171'771	-	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	212'774	-	-	-	-	735
4613	Dédommagements des assurances sociales publiques	33'648'793	-	3'878'271	-	-	-
4620	RPT de la Confédération	163'844'442	-	-	-	-	-
4630	Subventions de la Confédération	435'495'182	-	-	389'869'409	223'637	2'019'918
4631	Subventions des cantons et des concordats	57'287	-	-	-	-	-
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'325'899	-	1'237	-	-	-
4660	Dissolutions planifiées des subventions d'investissements portées au passif	22'712'923	-	11'473'263	-	-	541'441
4690	Autres revenus de transferts	41'443'615	56'357	-	30'406'544	127'894	-
	Totaux intermédiaires	10'999'577'470	56'785'047	71'677'717	440'807'099	1'235'412	38'302'045
47	Subventions à redistribuer	54'855'735	-	-	26'106'559	-	26'318'479
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	54'855'735	-	-	26'106'559	-	26'318'479
49	Facturations internes	16'747'783	3'073	-	180	-	644'285
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	936'688	-	-	-	-	596'474
4910	Prestations de services	15'771'759	3'073	-	180	-	8'475
4980	Virements comptables	39'336	-	-	-	-	39'336
	Totaux généraux	11'071'180'988	56'788'120	71'677'717	466'913'838	1'235'412	65'264'808

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Compte 2025**

F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	N Energie	Nature
-	-	-	8'063'738'734	-	131'259	-	-	-	40
-	-	-	3'133'500'950	-	-	-	-	-	4000
-	-	-	994'346'952	-	-	-	-	-	4001
-	-	-	982'218'512	-	-	-	-	-	4002
-	-	-	8'022'637	-	-	-	-	-	4008
-	-	-	476'715	-	-	-	-	-	4009
-	-	-	1'693'515'698	-	-	-	-	-	4010
-	-	-	182'030'222	-	-	-	-	-	4011
-	-	-	-3'413	-	-	-	-	-	4019
-	-	-	242'293'734	-	-	-	-	-	4021
-	-	-	117'404'789	-	-	-	-	-	4022
-	-	-	307'268'153	-	-	-	-	-	4023
-	-	-	283'823'913	-	-	-	-	-	4024
-	-	-	8'000'654	-	-	-	-	-	4025
-	-	-	106'834'039	-	-	-	-	-	4030
-	-	-	2'546'666	-	-	-	-	-	4031
-	-	-	1'458'514	-	131'259	-	-	-	4033
-	-	35'600	158'386'610	-	17'800	-	-	-	41
-	-	-	37'542	-	8'800	-	-	-	4100
-	-	-	144'581'035	-	-	-	-	-	4110
-	-	35'600	13'768'033	-	9'000	-	-	-	4120
16'165'753	43'984'434	139'497'199	164'748'306	46'331'239	6'490'281	14'172'461	41'229'443	1'424'486	42
146'334	32'142'170	44'712'102	39'195'618	15'715'024	3'076'872	11'468'039	24'074'173	112'215	4210
539'520	-	324'331	-	-	-	-	-	-	4220
13'235	-	-	-	-	-	-	-	-	4221
90'569	-	-	-	-	-	-	-	-	4230
3'640	-	-	-	-	-	659'913	-	-	4231
392'464	100'000	11'124'202	70'795'054	-	154'575	19'400	16'339'834	1'293'310	4240
1'662'102	22'732	2'083'708	950	364'159	212'698	-	135'398	-	4250
13'316'890	172'753	16'781'201	8'472'016	14'301'388	2'183'104	962'171	494'537	3'761	4260
1'000	1'347'400	64'471'638	30'380'222	15'950'165	419'300	1'045'408	185'501	15'200	4270
-0	10'199'379	18	15'904'447	502	443'733	17'530	0	-	4290
8'374'576	333'297	1'916'376	65'473'762	7'876'709	24'225'218	1'596'360	5'306'161	232'466	43
6'996'344	-	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	233	-	5'465'079	68'009	-	-	-	4301
537'814	1'116	673'525	155'115	1'296	13'259'721	1'498'226	13'143	-	4309
-	290'850	-	-	-	-	-	5'117'018	-	4310
-	-	-	-	1'215'585	-	-	-	-	4311
173'827	-	-	-	-	-	-	-	-	4329
666'591	41'331	1'242'619	65'318'647	1'194'749	10'897'487	98'134	176'000	232'466	4390
-	124'307	17'036	236'291'206	4	-	213'935	1'130'979	392'296	44
-	-	-	421'504	4	-	-	-	-	4400
-	-	-	166'483'680	-	-	-	-	-	4401
-	124'307	-	2'688'370	-	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	-	151'629	-	-	-	-	-	4410
-	-	-	6'654'910	-	-	-	-	-	4411
-	-	-	327'852	-	-	-	-	-	4419
-	-	-	7'372'133	-	-	-	-	-	4420
-	-	-	201'204	-	-	-	-	58'650	4450
-	-	-	60'594	-	-	-	-	-	4452
-	-	-	21'583'766	-	-	213'935	464'664	-	4461
-	-	-	670'952	-	-	-	-	-	4463
-	-	-	29'674'610	-	-	-	666'315	333'646	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	17'036	-	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4479
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4499
51'294'105	4'325'783	61'439'004	1'127'614'487	-	18'271'830	37'070'577	40'842'030	54'044	46
-	-	-	963'770'045	-	1'476'317	-	27'652'431	-	4600
-	-	36'922'154	-	-	-	2'485'045	3'044'857	-	4610
6'431'739	-	22'200'244	-	-	16'536'821	-	-	-	4611
-	-	212'039	-	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	29'770'522	-	-	4613
-	-	-	163'844'442	-	-	-	-	-	4620
41'586'202	-	1'755'483	-	-	-	-	-	40'533	4630
43'776	-	-	-	-	-	-	-	13'511	4631
-	-	-	-	-	-	-	250'000	-	4632
1'324'662	-	-	-	-	-	-	-	-	4634
163'145	676'840	133'467	-	-	-	-	9'724'767	-	4660
1'744'581	3'648'944	215'618	-	-	258'692	4'815'010	169'975	-	4690
75'834'434	48'767'822	202'905'215	9'816'253'105	54'207'951	49'136'388	53'053'333	88'508'613	2'103'291	
194'495	-	126'597	-	-	-	-	-	2'109'606	47
194'495	-	126'597	-	-	-	-	-	2'109'606	4700
724'336	216'735	2'865'177	10'125'056	933'702	37'911	4'319	1'192'519	490	49
50'573	-	286'975	-	-	761	-	1'906	-	4900
673'763	216'735	2'578'202	10'125'056	933'702	37'150	4'319	1'190'614	490	4910
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4980
76'753'265	48'984'557	205'896'989	9'826'378'161	55'141'653	49'174'298	53'057'652	89'701'132	4'213'387	



A2. Postes par politique publique

Evolution du nombre de postes par politique publique (2024 à 2025)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget 2024	Budget 2025	Consommés au 31 décembre 2025	Ecart consommation au 31 décembre 2025 vs budget 2025	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	222.4	228.7	221.9	-6.8	-3.0%
B Etats-majors et prestations transversales	1'472.7	1'551.7	1'489.2	-62.4	-4.0%
C Cohésion sociale	440.2	457.5	444.5	-13.0	-2.8%
D Culture, sport et loisirs	29.9	30.8	29.5	-1.3	-4.1%
E Environnement	291.8	294.2	290.6	-3.6	-1.2%
F Formation	9'428.7	9'819.3	9'810.9	-8.4	-0.1%
G Aménagement et logement	388.6	394.4	375.7	-18.7	-4.7%
H Sécurité et population	3'628.7	3'669.7	3'629.7	-40.0	-1.1%
I Impôts et finances	799.0	803.5	781.8	-21.7	-2.7%
J Justice	889.4	910.2	917.1	6.9	0.8%
K Santé	166.0	175.5	165.1	-10.4	-5.9%
L Economie et emploi	437.1	433.6	414.1	-19.5	-4.5%
M Mobilité	388.1	387.0	370.7	-16.3	-4.2%
N Energie	34.2	38.0	33.1	-4.9	-12.9%
Total entités état	18'616.5	19'193.8	18'973.8	-220.1	-1.1%

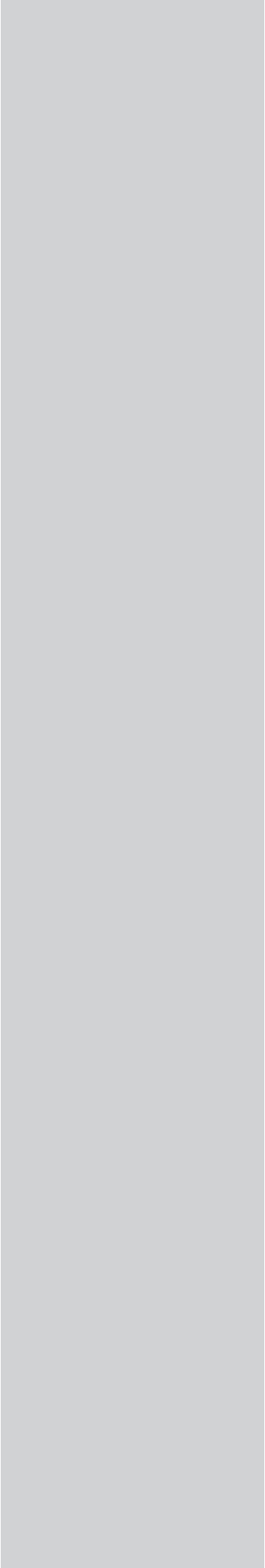
ENTITES CONTROLEES	Budget 2024	Budget 2025	Consommés au 31 décembre 2025	Ecart consommation au 31 décembre 2025 vs budget 2025	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'070.2	1'098.3	1'081.7	-16.6	-1.5%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	2'187.3	2'251.8	2'207.9	-43.8	-1.9%
F Formation (Université)	3'207.1	3'241.2	3'255.0	13.8	0.4%
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	66.4	71.3	70.8	-0.5	-0.7%
K Santé (HUG & IMAD)	13'420.3	14'009.3	13'881.4	-127.9	-0.9%
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	275.9	274.0	264.8	-9.2	-3.4%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'430.6	2'704.8	2'737.6	32.8	1.2%
N Energie (SIG)	1'626.0	1'631.0	1'665.0	34.0	2.1%
Total entités contrôlées	24'283.7	25'281.6	25'164.2	-117.4	-0.5%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2024	Budget 2025	Consommés au 31 décembre 2025	Ecart consommation au 31 décembre 2025 vs budget 2025	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EMS)	4'129.1	4'137.1	4'265.8	128.7	3.1%
F Formation (HES)	1'170.7	1'209.1	1'201.6	-7.5	-0.6%
Total autres subventionnées	5'299.8	5'346.1	5'467.4	121.2	2.3%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

1 Retraitement de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) de la politique E vers la politique N.

2 SIG : Passage de la politique E vers la politique N.



A3. Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2024 A 2025 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 3690 Autres charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
GC	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					1'906'340	779'494	69.2%	1'126'846	978'271
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat +		af			1'000'000	900'000	900.0%	100'000	58'000
CHA	Conseil d'Etat subventions diverses		af			-	-50'000	-100.0%	50'000	-
CHA	Téléphérique du Salève		ns			506'000	-26'100	-4.9%	532'100	528'002
CHA	Interreg V		ns			223'232	-26'768	-10.7%	250'000	245'262
CHA	Protocole subventions diverses +		ns			177'108	-17'638	-9.1%	194'746	147'007
	A03 Exercice des droits politiques					115'168	-89'832	-43.8%	205'000	36'809
CHA	Promotion citoyenne +		af			43'168	-61'832	-58.9%	105'000	36'809
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			72'000	-28'000	-28.0%	100'000	-
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					57'080'754	29'410'018	106.3%	27'670'736	33'217'744
DF	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 13126	2025	1'271'124	-		1'271'124	1'261'744
DF	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 13414	2027	740'000	-		740'000	671'592
DF	Fédération genevoise de coopération		af	L 13516	2028	3'000'000	-		3'000'000	3'000'000
DF	Foyer Arabelle		af	L 13362	2027	1'078'059	-		1'078'059	1'078'059
DF	Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)		af	L 13522	2029	1'018'739	-		1'018'739	1'018'739
DF	Fondation Au cœur des Grottes		af	L 13574	2027	942'900	-		942'900	560'000
DF	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			941'820	-386'429	-29.1%	1'328'249	297'778
DF	Genève internationale subventions diverses +		af			795'983	-74'017	-8.5%	870'000	615'468
DF	F-information - filigrane		af			555'000	-		555'000	555'000
DF	Viol secours		af			387'051	-		387'051	387'051
DF	Association Vires		af			342'700	25'700	8.1%	317'000	297'000
DF	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)		af			300'000	-		300'000	300'000
DF	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse +		af			204'000	-		204'000	204'000
DF	Association Aux 6 Logis		af			180'000	-		180'000	180'000
DF	Soutien numérique et cybersécurité pour la Genève internationale +		af			150'000	-50'000	-25.0%	200'000	-
DF	Geneva Cities HUB		af			75'000	-		75'000	75'000
DF	Fondation pour l'égalité de genre		af			60'000	-		60'000	-
DF	Association Violence que faire		af			40'614	-		40'614	40'614
DF	Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale		ns			25'000'000	25'000'000		-	-
DF	Aide aux pays en voie de développement +		ns			11'580'000	5'000'000	76.0%	6'580'000	15'349'963
DF	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
DF	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'428'840	-94'160	-6.2%	1'523'000	1'400'736
DF	Médecins sans Frontières		ns			1'200'000	-		1'200'000	1'200'000
DF	Contribution temporaire pour le maintien des conférences et des infrastructures critiques +		ns			730'000	-		730'000	-
DF	Location auprès de tiers pour ONG		ns			358'925	-11'075	-3.0%	370'000	225'000
DF	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			200'000	-		200'000	-
	B01 Etats-majors départementaux					160'264	-39'736	-19.9%	200'000	200'000
DIN	Soutien aux acteurs de la politique numérique +		af			160'264	-39'736	-19.9%	200'000	200'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'455'877'715	44'060'572	3.1%	1'411'817'143	1'306'113'776
DCS	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	oui	ind	L 13230	2026	95'296'946	-		95'296'946	92'339'842
DCS	Association Argos	oui	ind	L 13576	2029	4'113'184	-		4'113'184	3'013'818
DCS	Fondation Partage		af	L 13240	2025	4'550'000	-		4'550'000	2'550'000
DCS	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 13594	2029	1'205'882	-		1'205'882	950'882
DCS	Caritas Genève		af	L 13592	2029	1'093'232	-		1'093'232	738'232
DCS	Première Ligne		af	PL 13727	2028	932'400	-		932'400	932'400
DCS	Fondation Phénix ¹⁾		af	L 13581	2029	756'372	-		756'372	356'372
DCS	Programme insertion jeunes +		af			1'000'000	-		1'000'000	-
DCS	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			753'629	-423'344	-36.0%	1'176'973	1'066'044
DCS	SOS femmes ²⁾		af			351'450	-		351'450	351'450
DCS	Entreprise sociale l'Orangerie		af			236'939	-		236'939	236'939
DCS	Scène Active		af			226'000	-		226'000	146'000
DCS	Tél 143 la main tendue		af			218'093	-		218'093	143'093
DCS	Le Refuge - Dialogai		af	L 13678	2028	200'000	-		200'000	200'000
DCS	Fondation des Apprentis d'Auteuil		af			184'447	-		184'447	184'447
DCS	Association Astural		af			150'000	-		150'000	-
DCS	Association Aux 6 Logis		af			130'000	-		130'000	50'000
DCS	ASSUAS - association suisse des assurés		af			58'584	-		58'584	38'584
DCS	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
DCS	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
DCS	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
DCS	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			716'512'783	-187'224	0.0%	716'700'007	659'955'659
DCS	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			516'630'000	38'700'000	8.1%	477'930'000	438'060'000
DCS	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			50'533'597	9'173'597	22.2%	41'360'000	47'505'933
DCS	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			39'490'903	193'903	0.5%	39'297'000	38'113'532
DCS	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			15'115'514	-1'797'486	-10.6%	16'913'000	14'023'898
DCS	Chèques formation		pp			4'042'800	-1'457'200	-26.5%	5'500'000	3'635'222
DCS	Remise de cotisations AVS		pp			2'001'326	-141'674	-6.6%	2'143'000	1'427'796
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					568'093'063	-17'528'337	-3.0%	585'621'400	546'972'053
DCS	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 13513	2027	1'329'827	-		1'329'827	1'307'215
DCS	Foyer de jour de Vessy	oui	ind	L 13513	2027	976'459	-		976'459	927'246
DCS	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 13513	2027	942'430	-		942'430	888'231
DCS	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 13513	2027	916'743	-		916'743	879'650
DCS	Foyer de jour Maison de Saconnay	oui	ind	L 13513	2027	801'665	-		801'665	777'514
DCS	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 13513	2027	793'250	-		793'250	764'835
DCS	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 13513	2027	776'774	-		776'774	770'750
DCS	Foyer de jour John Jaques	oui	ind	L 13513	2027	776'496	-		776'496	8'875
DCS	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 13513	2027	770'479	-		770'479	746'474
DCS	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 13513	2027	755'933	-		755'933	732'675
DCS	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 13513	2027	746'272	-		746'272	713'959
DCS	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 13513	2027	723'944	-		723'944	718'077
DCS	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile +	oui	ind	L 13513	2027	-	-522'273	-100.0%	522'273	1'015'300
DCS	Le Chaperon rouge		af	L 13567	2027	1'450'000	-		1'450'000	1'200'000
DCS	Unités d'accueil temporaire (UAT) +		af			1'098'630	-1'775'636	-61.8%	2'874'266	1'804'031
DCS	Soutien aux seniors et à la proche aidance +		af			280'000	-665'000	-70.4%	945'000	80'000
DCS	Proches aidants +		af			271'888	-33'185	-10.9%	305'073	281'266

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
DCS	Foyer de jour Salon de Sylvia		af			165'000	-		165'000	150'000
DCS	Association AVIVO		af			49'000	-		49'000	-
DCS	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	-		48'515	48'515
DCS	EMS - Financement résiduel des soins en EMS	oui	ns			172'587'731	-4'227'424	-2.4%	176'815'155	167'865'577
DCS	Covid-19 EMS		ns			-	-		-	13'443
DCS	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			292'905'005	-192'995	-0.1%	293'098'000	278'868'077
DCS	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			88'927'022	-10'111'824	-10.2%	99'038'846	86'410'342
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					538'264'555	398'284	0.1%	537'866'271	513'860'065
DCS	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 13136	2025	88'795'256	-		88'795'256	84'407'034
DCS	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	28'084'496	-		28'084'496	27'397'293
DCS	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 13136	2025	24'497'256	-		24'497'256	23'211'176
DCS	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	23'622'590	-		23'622'590	22'923'144
DCS	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 13136	2025	20'806'422	-		20'806'422	20'336'581
DCS	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	14'297'694	-		14'297'694	13'923'864
DCS	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 13136	2025	8'643'977	-		8'643'977	8'360'740
DCS	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 13136	2025	7'210'605	3'698'896	105.3%	3'511'709	5'641'626
DCS	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 13136	2025	6'823'140	-		6'823'140	6'745'125
DCS	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 13136	2025	6'747'910	-		6'747'910	6'327'927
DCS	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 13136	2025	5'798'741	-		5'798'741	5'321'072
DCS	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 13136	2025	2'430'610	-		2'430'610	2'404'932
DCS	EPH - Réalise	oui	ind	L 13136	2025	1'086'855	-		1'086'855	1'059'580
DCS	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 13136	2025	720'479	-		720'479	715'228
DCS	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 13136	2025	534'972	-		534'972	531'569
DCS	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 13136	2025	303'709	-		303'709	301'992
DCS	Insieme Genève		af	L 13136	2025	1'487'909	-		1'487'909	495'346
DCS	Fondation Cap loisirs		af	L 13136	2025	1'264'726	-		1'264'726	1'264'726
DCS	Association Cérébral Genève		af	L 13136	2025	1'122'171	-		1'122'171	317'171
DCS	Pro Infirmis		af	L 13136	2025	512'389	-		512'389	512'389
DCS	Association Dracar		af	L 13136	2025	350'000	-		350'000	350'000
DCS	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			580'564	-		580'564	293'584
DCS	Association Réshange		af			400'000	-		400'000	120'000
DCS	Pro Mente Sana		af			347'749	-		347'749	347'749
DCS	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			245'645	-		245'645	245'645
DCS	Association Actifs		af			235'207	-		235'207	235'207
DCS	Association Parole		af			195'579	-		195'579	195'579
DCS	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
DCS	Association Un Brin Créatif		af			40'000	-40'000	-50.0%	80'000	-
DCS	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
DCS	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		ns			226'789	-265'319	-53.9%	492'108	410'690
DCS	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	196'844
DCS	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			190'300'598	-849'197	-0.4%	191'149'795	181'841'109
DCS	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			100'170'201	-2'146'095	-2.1%	102'316'296	97'241'670
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					96'864'881	-2'240'752	-2.3%	99'105'633	93'831'734
DCS	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	PL 13692	2029	27'164'736	-		27'164'736	25'749'021
DCS	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 13037	2025	403'507	-		403'507	403'507
DCS	Camarda		af	L 13037	2025	347'100	-		347'100	347'100
DCS	Université populaire albanaise		af			208'900	-		208'900	208'900
DCS	Association couple et famille		af			190'920	-		190'920	110'920
DCS	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
DCS	Association Maison Kultura		af			159'000	-		159'000	159'000
DCS	Association des familles monoparentales		af			150'000	-		150'000	99'827
DCS	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
DCS	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
DCS	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
DCS	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'598'256	-258'113	-6.7%	3'856'369	3'515'216
DCS	BIE Subventions accordées aux communes		ns			714'955	-140'045	-16.4%	855'000	460'366
DCS	BIE autres subventions		ns			329'516	-484	-0.1%	330'000	175'753
DCS	BIE cours de français		ns			170'000	-		170'000	139'675
DCS	BIE cours de langue d'origine		ns			98'800	-1'200	-1.2%	100'000	98'800
DCS	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			46'831'695	1'831'695	4.1%	45'000'000	45'156'086
DCS	Prestations complémentaires familiales		pp			15'478'456	-21'544	-0.1%	15'500'000	13'766'178
DCS	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			350'711	-149'289	-29.9%	500'000	277'653
DCS	Aides sociales FAM		pp			245'675	-3'501'772	-93.4%	3'747'447	2'741'079
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					166'112'750	-5'351'922	-3.1%	171'464'672	166'619'164
DCS	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 13230	2026	34'379'820	-		34'379'820	25'178'718
DCS	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	oui	ind	L 13126	2025	7'196'849	-		7'196'849	7'143'949
DCS	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 13589	2029	1'026'106	-		1'026'106	826'106
DCS	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af			207'900	-		207'900	207'900
DCS	Elisa Asile		af			201'232	-		201'232	48'232
DCS	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
DCS	Programme cantonal d'aide au retour		ns			180'729	-319'271	-63.9%	500'000	171'548
DCS	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			120'128'431	-4'280'000	-3.4%	124'408'431	130'555'706
DCS	Prestations RMNA		pp			2'777'215	-752'651	-21.3%	3'529'865	2'472'536
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					106'908	-13'092	-10.9%	120'000	113'054
DCS	Appui social - SPAd		pp			106'908	-13'092	-10.9%	120'000	113'054
	D01 Culture					40'097'041	-137'307	-0.3%	40'234'348	29'877'433
DCS	Orchestre de la Suisse Romande		af	PL 13689	2029	10'405'000	-		10'405'000	9'405'000
DCS	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève		af	L 13571	2029	2'925'000	-		2'925'000	-
DCS	Orchestre de chambre de Genève ^(LRT)		af	L 13697	2029	2'600'000	-		2'600'000	800'000
DCS	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforom ^(LRT)		af	PL 13731	2029	2'454'500	-		2'454'500	4'909'000
DCS	Théâtre Am Stram Gram ^(LRT)		af	L 13588	2029	1'406'783	-		1'406'783	-
DCS	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 13464	2027	1'394'375	-		1'394'375	1'394'375
DCS	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		af	L 13463	2028	969'375	-		969'375	969'375
DCS	Théâtre des Marionnettes de Genève ^(LRT)		af	L 13590	2029	881'726	-		881'726	-
DCS	Soutien aux arts vivants +		af			3'511'734	-85'000	-2.4%	3'596'734	2'300'000
DCS	Soutien à la création et aux structures +		af			2'800'000	-		2'800'000	-
DCS	Soutien à la diffusion et au rayonnement ^(LRT) +		af			2'610'520	-16'174	-0.6%	2'626'694	2'518'037
DCS	Musée de la BD		af			350'000	-		350'000	200'000
DCS	Accès à la culture (tarifs jeunes) + ^(LRT)		af			1'236'300	-1	0.0%	1'236'300	1'230'459
DCS	Soutien au livre et à l'écrit ^(LRT) +		af			1'238'581	-31'120	-2.5%	1'269'700	1'086'026
DCS	Fondation Bodmer		af			745'000	-		745'000	915'000
DCS	Concours de Genève ^(LRT)		af			674'030	-		674'030	674'030
DCS	Soutien à la culture +		af			600'000	-		600'000	200'000
DCS	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature ^(LRT)		af			566'500	-		566'500	566'500
DCS	Association Action Intermittence		af			500'000	-		500'000	-
DCS	Fondation pour l'Ecrit ^(LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
DCS	Association Inarema		af			300'000	-		300'000	-
DCS	Fonds de soutien à l'édition +		af			198'000	-		198'000	197'000
DCS	Soutien au numérique +		af			196'000	-4'000	-2.0%	200'000	200'000
DCS	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
DCS	Musée international de la Réforme (MIR)		af			100'000	-		100'000	100'000
DCS	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
DCS	Rencontres internationales de Genève ^(LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
DCS	Cercle de la librairie et de l'édition Genève ^(LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
DCS	Association pour le patrimoine industriel (API) ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
DCS	Société Jean-Jacques Rousseau ^(LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
DCS	Fédération mondiale des concours internationaux de musique ^(LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
DCS	Bourses et résidences		ns			239'988	-13	0.0%	240'000	219'000
DCS	Intermittents du spectacle		pp			200'000	-		200'000	1'000'000
DCS	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			171'000	-1'000	-0.6%	172'000	171'000
	D02 Sport et loisirs					8'046'597	-1'152'997	-12.5%	9'199'594	7'259'296
DCS	Stade de Genève		af	L 13201	2025	1'800'000	-		1'800'000	1'800'000
DCS	Genève-Plage		af	PL 13728	2028	691'000	-50'000	-6.7%	741'000	691'000
DCS	Soutien au sport associatif +		af			2'595'500	-4'500	-0.2%	2'600'000	-
DCS	Soutien à la relève sportive +		af			1'459'000	-1'000'298	-40.7%	2'459'298	1'348'000
DCS	Genève Futur Hockey ^(LRT)		af	L 13051	2025	1'000'000	-		1'000'000	1'000'000
DCS	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			229'697	-1'599	-0.7%	231'296	231'296
DCS	Accès au sport +		af			100'000	-		100'000	-
DCS	Elite individuelle - canton		af			98'000	-		98'000	50'000
DCS	Elite individuelle		af			70'000	-		70'000	118'000
DCS	Fondation des Evaux		af			3'400	-96'600	-96.6%	100'000	21'000
DCS	Fonds de l'aide au sport +		ns			-	-		-	2'000'000
	E01 Protection de l'environnement					282'500	-41'500	-12.8%	324'000	195'000
DT	2050Today		af			124'000	-		124'000	100'000
DT	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif +		af			100'000	-		100'000	50'000
DT	Subventions associations diverses +		af			18'500	-41'500	-69.2%	60'000	5'000
DT	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E03 Gestion des eaux					420'072	-788'925	-65.3%	1'208'997	574'404
DT	Fondation Neptune ³⁾		af			265'786	-		265'786	265'786
DT	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			104'286	-214	-0.2%	104'500	108'991
DT	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			50'000	-		50'000	50'000
DT	Fonds renaturation contrats rivières		ns			-	-788'711	-100.0%	788'711	13'521
DT	Barrage du seujet (SIG)		ns			-	-		-	136'105
	E04 Agriculture et nature					6'558'724	-391'625	-5.6%	6'950'349	5'993'416
DT	Opage, promotion agricole		ind	L 13530	2029	2'234'650	100'000	4.7%	2'134'650	1'984'000
DT	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF) +		af			318'179	-71'821	-18.4%	390'000	360'000
DT	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre)		af			300'000	-		300'000	300'000
DT	Vulgarisation AgriVulg		af			300'000	-		300'000	278'000
DT	Agriculture soumis à la LIAF +		af			285'574	-93'750	-24.7%	379'324	305'224
DT	Agriculture non soumis à la LIAF		ns			1'924'299	-89'701	-4.5%	2'014'000	1'315'776
DT	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF) +		ns			415'753	-14'247	-3.3%	430'000	420'000
DT	Dégâts dus à la faune		ns			380'699	-19'301	-4.8%	400'000	457'671
DT	Subventions forestières (non soumis LIAF) +		ns			252'920	-186'205	-42.4%	439'125	439'125
DT	Education à la nature + ⁴⁾		ns			146'650	-16'600	-10.2%	163'250	133'620
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
DIP	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					28'761'329	231'977	0.8%	28'529'352	27'948'412
DIP	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 13399	2027	2'550'000	-		2'550'000	2'550'000
DIP	École hôtelière de Genève		ind	L 13045	2025	878'401	-		878'401	878'401
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 13045	2025	1'080'000	-		1'080'000	1'080'000
DIP	Association des répertoires AJETA		af	L 13045	2025	1'518'004	-		1'518'004	1'518'004
DIP	Centre de bilan Genève (CEBIG)		af	L 13045	2025	100'000	-		100'000	100'000
DIP	Enveloppe dispositif jeunes en rupture de formation +		af			555'366	-744'634	-57.3%	1'300'000	-
DIP	Subventions pour cours à divers organismes +		af			437'010	-12'292	-2.7%	449'302	437'010
DIP	Association Reliance		af			158'000	-		158'000	158'000
DIP	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	150'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
DIP	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
DIP	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	30'000
DIP	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			11'178'410	-		11'178'410	11'978'410
DIP	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			9'411'000	850'000	9.9%	8'561'000	8'578'909
DIP	Appui social ESII		pp			599'585	129'585	27.6%	470'000	380'077
DIP	Bons repas cafétéria ESII		pp			49'318	9'318	23.3%	40'000	43'366
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					95'542'553	-5'210'630	-5.2%	100'753'183	92'554'807
DIP	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	17'877'494	-		17'877'494	17'737'297
DIP	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	13'545'965	-		13'545'965	11'808'023
DIP	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	7'741'819	-		7'741'819	7'644'763
DIP	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 13126	2025	7'018'318	-3'962'065	-36.1%	10'980'383	4'791'464
DIP	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	6'467'985	-375'933	-5.5%	6'843'918	6'423'945
DIP	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 13126	2025	3'520'588	-		3'520'588	3'493'988
DIP	La Voie lactée	oui	ind	L 13126	2025	2'261'266	-		2'261'266	2'246'556
DIP	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	1'258'998	-		1'258'998	1'243'501
DIP	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée		pp			34'412'975	-452'909	-1.3%	34'865'884	35'744'108
DIP	Mesures de soutien à domicile		pp			1'240'316	-285'219	-18.7%	1'525'535	1'195'536
DIP	Frais de placements OMP		pp			154'272	-110'596	-41.8%	264'868	175'011
DIP	Appui social mineurs OMP		pp			42'556	-23'909	-36.0%	64'465	50'615
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					134'806'196	15'044'547	12.6%	119'761'649	115'143'831
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 13126	2025	45'552'300	-		45'552'300	43'879'945
DIP	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 13126	2025	9'540'366	-		9'540'366	9'430'004
DIP	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 13126	2025	7'739'710	-441'103	-5.4%	8'180'813	7'052'196
DIP	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126	2025	7'193'648	-		7'193'648	7'103'464
DIP	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind			1'969'454	-		1'969'454	1'945'212
DIP	Fondation 022 Familles		af			540'307	-		540'307	454'430
DIP	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af			509'080	-		509'080	377'000
DIP	Colonies de vacances - divers +		af			443'479	-83'336	-15.8%	526'815	457'592
DIP	Fondation suisse du service social international		af			441'182	-		441'182	331'182
DIP	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af			427'800	-		427'800	310'700
DIP	Ecole des parents		af			339'904	-		339'904	319'904
DIP	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af			260'000	-		260'000	198'000
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			204'031	-		204'031	143'629
DIP	Soutien à l'enfance +		af			196'954	-		196'954	126'954
DIP	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af			180'000	-		180'000	105'510
DIP	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	157'764
DIP	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af			121'607	-		121'607	105'109
DIP	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
DIP	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			2'720'000	-		2'720'000	2'220'000
DIP	Mesures éducatives et de placements		pp			56'183'021	15'568'986	38.3%	40'614'035	40'339'647
	F05 Hautes écoles					571'306'946	-		571'306'946	554'478'144
DIP	Université de Genève	oui	ind	L 13392	2027	401'934'441	-		401'934'441	392'826'448
DIP	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 13579	2028	36'590'547	-		36'590'547	34'963'738
DIP	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 13565	2028	17'036'918	-		17'036'918	16'036'918
DIP	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
DIP	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			115'707'000	-		115'707'000	110'613'000

dep	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	F06 Prestations transversales liées à la formation					39'596'851	-701'343	-1.7%	40'298'194	39'039'497
DIP	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 13219	2026	14'610'426	-		14'610'426	14'522'600
DIP	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 13219	2026	11'959'826	-		11'959'826	11'891'118
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 13219	2026	4'564'040	-		4'564'040	4'531'120
DIP	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles		ind	L 13219	2026	1'391'774	-		1'391'774	1'264'336
DIP	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 13219	2026	812'934	-		812'934	723'069
DIP	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 13338	2026	792'247	-		792'247	709'830
DIP	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 13219	2026	667'629	-		667'629	617'741
DIP	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 13219	2026	623'197	-		623'197	562'266
DIP	Ecoles accréditées - La Bulle d'Air		ind	L 13219	2026	605'000	-		605'000	200'000
DIP	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 13219	2026	571'570	-		571'570	492'579
DIP	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 13219	2026	553'295	-		553'295	522'120
DIP	Ecoles accréditées - Env. dispositif ens. artistiques délégués		ind	L 13219	2026	71'400	-32'895	-31.5%	104'295	642'518
DIP	Subventions ponctuelles DIP +		af			235'894	-95'216	-28.8%	331'110	282'767
DIP	Vivre Ensemble +		af			201'220	-62'840	-23.8%	264'060	198'328
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens organismes +		af			186'220	-43'780	-19.0%	230'000	225'031
DIP	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
DIP	Confédération des écoles de musique		af			70'000	-		70'000	70'000
DIP	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
DIP	Exonération des écologies de musique, rythmique, danse et théâtre		pp			1'037'485	-472'415	-31.3%	1'509'900	1'007'120
DIP	Subvention à la restauration collective		pp			419'803	-197	0.0%	420'000	378'215
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens individuels		pp			56'000	6'000	12.0%	50'000	31'848
	G01 Logement et planification foncière					56'883'341	-2'701'313	-4.5%	59'584'654	62'675'370
DT	Cité Universitaire		ind	L 13566	2028	319'943	-		319'943	319'943
DT	Subvention au logement social		pp			56'563'398	-2'701'313	-4.6%	59'264'711	62'355'427
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					323'960	-14'518	-4.3%	338'478	323'960
DT	Projets régionaux et transfrontaliers		af			265'742	-4'518	-1.7%	270'260	265'742
DT	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
DT	OU Subventions diverses +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'330'152	-39'659	-1.7%	2'369'811	2'318'761
DT	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
DT	Subventions associations diverses +		af			76'409	-4'640	-5.7%	81'049	30'000
DT	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	30'000
DT	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'115'981	-35'019	-1.6%	2'151'000	2'150'999
	H01 Sécurité publique					5'614'329	-500'698	-8.2%	6'115'027	3'671'369
DIN	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 13570	2026	2'679'276	-		2'679'276	1'474'477
DIN	Association Rhizome		af			194'000	-951	-0.5%	194'951	194'000
DIN	Subventions diverses DIN +		af			58'740	-1'160	-1.9%	59'900	-
DIN	Musique de la police		af			52'554	-		52'554	42'554
DIN	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
DIN	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'921'000	-		1'921'000	1'281'000
DIN	LAVI indemnités		pp			676'744	-498'587	-42.4%	1'175'331	647'323
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					447'666	-2'382'682	-84.2%	2'830'348	498'154
DIN	Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	oui	ind	L 13034	2028	-	-2'374'794	-100.0%	2'374'794	-
DIN	Association REPR		af			435'554	-		435'554	435'554
DIN	Aumônerie de la prison + ⁵⁾		af			12'112	-7'888	-39.4%	20'000	62'600

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	H03 Population, droit de cité et migration					792'070	-112'030	-12.4%	904'100	336'300
DIN	Fondation Au cœur des Grottes		af	L 13574	2027	404'100	-		404'100	240'000
DIN	Mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier		af			187'970	-112'030	-37.3%	300'000	10'060
DIN	Centre social protestant - Service d'aide aux victimes de traite des êtres humains		af			150'000	-		150'000	86'240
DIN	Dialogue interreligieux + ⁵⁾		af			50'000	-		50'000	-
	H04 Sécurité civile et armée					350'287	-123'413	-26.1%	473'700	326'172
DIN	PC instruction communes		af			64'490	-54'660	-45.9%	119'150	64'570
DIN	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
DIN	PC matériel communes		af			47'956	-42'044	-46.7%	90'000	10'735
DIN	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			4'000	-		4'000	4'000
DIN	PC divers +		af			3'400	-1'000	-22.7%	4'400	5'550
DIN	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			500	-		500	500
DIN	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
DIN	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
DIN	Jeunes sapeurs-pompiers		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
DIN	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
DIN	Rétribution des chefs de musique		ns			116'645	-10'355	-8.2%	127'000	116'699
DIN	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			60'000	-		60'000	60'000
DIN	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			3'297	-11'703	-78.0%	15'000	14'118
	K01 Réseau de soins					1'569'392'259	34'342'258	2.2%	1'535'050'001	1'519'605'586
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - indemnité corrective	oui	ind	L 13386	2027	307'279'610	-		307'279'610	295'259'097
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - missions d'intérêt général	oui	ind	L 13386	2027	230'452'831	-		230'452'831	225'690'211
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 13386	2027	204'683'206	-		204'683'206	203'544'162
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - surcoûts énergies		ind	L 13386	2027	19'300'000	-		19'300'000	19'300'000
DSM	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	oui	ind	L 13387	2027	105'962'670	-		105'962'670	99'120'549
DSM	UATR HAGES (Adret)	oui	ind	L 13518	2027	1'540'224	-		1'540'224	1'529'014
DSM	IEPA HAGES (Adret)	oui	ind	L 13518	2027	614'547	-		614'547	610'000
DSM	IEPA Clair Val	oui	ind	L 13575	2027	475'234	-		475'234	472'018
DSM	IEPA Satigny	oui	ind	L 13575	2027	129'948	-5'000	-3.7%	134'948	128'950
DSM	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind			-	-92'003	-100.0%	92'003	-
DSM	Fondation Phénix 1)		af	L 13581	2029	400'000	-		400'000	-
DSM	Efficience du réseau de soins +		af			1'213'875	-9'085	-0.7%	1'222'960	590'000
DSM	Sages-Femmes à domicile		af			616'580	-		616'580	616'580
DSM	Assistanat en cabinet		af			589'035	-10'965	-1.8%	600'000	178'302
DSM	Coopérative de soins infirmiers		af			566'576	-		566'576	695'000
DSM	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af			508'887	-6'213	-1.2%	515'100	370'887
DSM	Services Alzheimer GE		af			407'500	-		407'500	407'500
DSM	Soins palliatifs +		af			309'000	-116'000	-27.3%	425'000	269'500
DSM	Financement stages médecins		af			-	-100'000	-100.0%	100'000	-
DSM	Prestations stationnaires hospitalières		ns			508'969'286	21'927'137	4.5%	487'042'149	493'594'411
DSM	Soins à domicile	oui	ns			166'356'546	5'892'269	3.7%	160'464'277	160'304'815
DSM	SNRS : Lits d'attente HUG		ns			18'992'048	6'873'462	56.7%	12'118'586	16'900'000
DSM	Observatoire de la santé		ns			24'656	-11'344	-31.5%	36'000	24'591
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'656	-11'344	-31.5%	36'000	24'591
DSM	Observatoire de la santé		ns			24'656	-11'344	-31.5%	36'000	24'591

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					19'549'862	-1'323'126	-6.3%	20'872'988	15'093'906
DSM	Première Ligne		af	PL 13727	2028	7'082'724	-		7'082'724	6'082'116
DSM	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 13602	2028	1'734'279	-		1'734'279	1'441'867
DSM	Groupe santé Genève		af	L 13678	2028	1'662'500	-		1'662'500	1'330'122
DSM	Dialogai		af	L 13678	2028	714'520	-		714'520	689'518
DSM	Boulevards		af	L 13678	2028	231'235	-		231'235	184'990
DSM	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 13678	2028	180'000	-		180'000	148'494
DSM	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	PL 13684	2028	1'110'420	-		1'110'420	925'316
DSM	Action prévention du jeu - Loro +		af	PL 13684	2028	443'733	-52'680	-10.6%	496'413	403'514
DSM	Carrefour Addictions		af	PL 13684	2028	380'171	-		380'171	345'171
DSM	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	PL 13684	2028	184'361	-		184'361	153'634
DSM	Action de promotion de la santé +		af			4'816'758	-775'132	-13.9%	5'591'890	2'394'138
DSM	Appartenances - Genève		af			288'720	-		288'720	288'720
DSM	Association fourchette verte		af			270'000	-		270'000	170'000
DSM	Dîme de l'alcool : actions de préventions +		af			198'000	-135'480	-40.6%	333'480	250'950
DSM	Croix-Bleue genevoise		af			109'170	-		109'170	89'172
DSM	Fonds drogue DSM +		af			72'710	-224'278	-75.5%	296'988	96'418
DSM	Programme de prévention des accidents par morsure		af			-	-30'000	-100.0%	30'000	30'000
DSM	Interassociation de sauvetage		ns			47'197	1'197	2.6%	46'000	46'270
DSM	Observatoire de la santé		ns			12'164	-		12'164	12'295
DSM	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200
DSM	Fondation sécurité des patients		ns			-	-65'617	-100.0%	65'617	-
DSM	ISOPHT		ns			-	-40'836	-100.0%	40'836	-
	L01 Emploi et employabilité					49'995'437	-8'264'908	-14.2%	58'260'345	52'316'540
DEE	Participation Cantonale LACI		ns			18'183'000	-1'307'000	-6.7%	19'490'000	18'749'000
DEE	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			30'862'437	-6'647'908	-17.7%	37'510'345	32'977'418
DEE	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			950'000	-310'000	-24.6%	1'260'000	590'122
	L02 Régulation du marché du travail et du commerce					500'000	-		500'000	500'000
DEE	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		af	L 13098	2026	500'000	-		500'000	500'000
	L03 Economie					15'335'112	2'631'272	20.7%	12'703'840	11'731'975
DEE	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 13370 13603	2027	5'000'000	-		5'000'000	5'000'000
DEE	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		ind	L 13370 13603	2027	4'900'000	1'300'000	36.1%	3'600'000	3'600'000
DEE	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 13370 13603	2027	1'725'000	325'000	23.2%	1'400'000	1'400'000
DEE	Fondation Genève Tourisme et Congrès		ind	PL 13667	2029	-	-		-	-
DEE	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			506'250	-806'250	-61.4%	1'312'500	602'235
DEE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			478'000	-23'600	-4.7%	501'600	490'000
DEE	Fondation Building Bridges		af			300'000	-450'000	-60.0%	750'000	500'000
DEE	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			139'740	-		139'740	139'740
DEE	Aide extraordinaire ONG		ns			2'286'122	2'286'122		-	-
DEE	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021		ns			0	0		-	-0

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025	VARIATION C2025 / B2025		Budget 2025	Comptes 2024
	TOTAL PROGRAMMES					6'014'947'313	95'313'362	1.6%	5'919'633'951	5'592'720'204
	M01 Transports et mobilité					465'951'564	4'925'864	1.1%	461'025'700	378'917'149
DSM	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 13519	2029	312'684'725	-9'383'975	-2.9%	322'068'700	271'367'400
DSM	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 13520	2029	3'337'662	-338	0.0%	3'338'000	2'900'885
DSM	Indemnités CTI Unireso		ind			111'581'522	22'481'522	25.2%	89'100'000	54'000'000
DSM	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			24'177'382	-5'022'618	-17.2%	29'200'000	22'326'086
DSM	GLCT : Lignes transfrontalières		ind			11'086'019	-2'413'981	-17.9%	13'500'000	13'187'731
DSM	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			750'000	-		750'000	735'000
DSM	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			291'121	-58'879	-16.8%	350'000	245'976
DSM	Transports collectifs - subventions diverses +		af			85'059	-117'942	-58.1%	203'000	138'071
DSM	Compagnie générale de navigation CGN		ns			1'958'075	-557'926	-22.2%	2'516'000	2'016'000
DSM	Covid-19 Indemnité TPG		ns			-	-		-	12'000'000
	N01 Energie					17'227'765	12'650'765	276.4%	4'577'000	9'145'817
DEE	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			16'828'515	13'501'515	405.8%	3'327'000	8'589'086
DEE	Subvention électromobilité		ns			399'250	-600'750	-60.1%	1'000'000	556'731
DEE	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes.

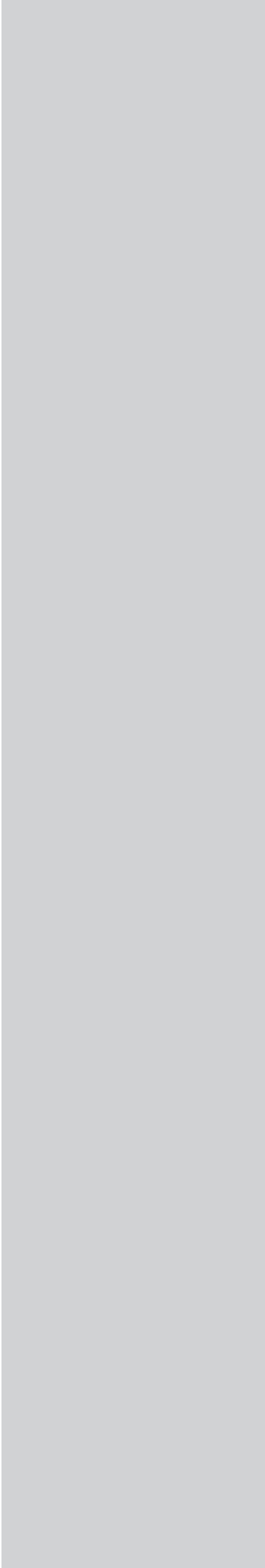
¹⁾ Dès 2025, cette subvention figure sur le programme C01 et le programme K01.

²⁾ Dès 2025, cette subvention est transférée du programme A04 au programme C01.

³⁾ Dès 2025, cette subvention est transférée du programme E04 au programme E03.

⁴⁾ Dès 2025, cette subvention est transférée du programme E03 au programme E04.

⁵⁾ Dès 2025, une partie des subventions de cette ligne est comptabilisée sur une ligne propre sous le programme H03 (dialogues interreligieux).



Subventions

Lignes génériques

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2025

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	TOTAL PROGRAMMES	48'279'585
	A02 Conseil d'Etat	
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	1'000'000
	Soutien financier à la commune de Blatten	1'000'000
CHA	Protocole subventions diverses	177'108
	Congrès international Cosmic Ray Conference / ICRC (réception)	18'000
	Congrès IAVCEI Scientific 2025 (réception)	11'000
	IHF 2025 - World Hospital Congress (réception)	11'000
	Prix SVC Genève 2025 (réception)	10'500
	Congrès International Conference and Exhibition on Electricity Distribution (réception)	10'128
	International Conference on Prevention & Infection Control / ICPIIC 2025 (réception)	10'000
	Salon international EPHJ 2025 (réception)	8'500
	Congrès The Pharma Days (réception)	7'000
	Open Congress & Statutory Congress International Fed of Translators / FIT 2025 (réception)	6'600
	SFGM-TC 2025-Congrès Société Française de Greffe de Moelle & de Thérapie Cellulaire (réception)	6'405
	Congrès Aidex et Development 2030 (réception)	6'000
	Congrès World of Coffee 2025 (réception)	5'092
	Guidelines International Network 2025 Conference / GIN (réception)	4'107
	Congrès Machine Translation Summit 2025 (réception)	4'000
	Congrès Open Science Fair (réception)	3'700
	World Resources Forum 2025 (réception)	3'500
	Conférence permanente internationale du bien du patrimoine mondial Le Corbusier (réception)	2'961
	Congrès IELA 2025 (réception)	2'750
	Congrès Annuel de l'Association Suisse de Science Politique (réception)	2'700
	Colloque Transius Conference 2025 (réception)	2'540
	Swiss African Business Day 2025 / SABD (réception)	2'500
	Congrès AI for Good Global Summit 2025 (réception)	2'500
	Commémoration Bicentenaire Société Militaire du canton de Genève /SMG (réception)	2'500
	Congrès International Xenotransplantation Association / IXA (réception)	2'500
	Conférence européenne des institutions régionales de contrôle 2025 (réception)	2'433
	Symposium de psychotraumatologie TraumaCare (réception)	2'000
	Congrès Joint Symposium from the Geneva Centre for Emerging Viral Diseases (réception)	2'000
	Conférence int. des facultés de pharmacie d'expression française 2025 / CIDPHARMEF (réception)	2'000
	2025 International White Collar Crime Institute (réception)	2'000
	Salon international des Matières Premières (réception)	2'000
	FIATA Headquarter meeting 2025 (réception)	1'900
	Congrès European Surgical Association 2025 / ESA (réception)	1'810
	Congrès Geneva international Legal Week / GILW (réception)	1'700
	Société Suisse de Radiobiologie et de Physique Médicale / SSRMP (réception)	1'700
	World Heart Summit 2025 (réception)	1'500
	Congrès Journées communes d'Etudes des Sols / JES 2025 (réception)	1'500
	Congrès EHRA Advanced CIED Course (réception)	1'463
	Global Awards Ceremony at the Luxury Innovation 2025 (réception)	1'400
	UICC Forum 2025_Cancer Planners Forum (réception)	1'200
	Congrès SSP/SSTS 2025 (réception)	1'200
	Journée genevoise de la santé mentale de la personne âgée (réception)	1'000
	Nutrition and microbiota 9th symposium (réception)	930
	Geneva Rendez-vous 2025 / SIRM (réception)	890
	A03 Exercice des droits politiques	
CHA	Promotion citoyenne	43'168
	Opération Mon Journal	40'400
	Parlement des Jeunes genevois	2'768
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique	
DF	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	941'820
	Foyer Arabelle - Projet pilote EMSPV (équipe mobile de soutien et de prévention des violences)	238'529
	F-Information - projet pilote de consultation socio-juridique pour victimes de violences domestiques	190'000
	AVVEC - Programme "Identifier pour agir"	108'981
	Association Tech Against Violence	60'000
	Réseau Femmes*	48'000
	Association Le Deuxieme Observatoire	28'350
	Association des médiatrices interculturelles - AMIC	23'780
	Festival Les Créatives	20'000
	We Can Dance It	17'500
	Aspasie	15'000
	Association Epicene	12'500

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Festival Filmar	10'000
	Association pour la promotion des droits humains (APDH)	10'000
	Association Rinia Contact	10'000
	Association Brisons le silence	10'000
	Association Camarada	10'000
	Association Genevoise des Sports	10'000
	Organisation suisse des lesbiennes - LOS	10'000
	Association Pink Cross	10'000
	Festival Everybody's Perfect	10'000
	FIFDH - Festival International du Film sur les Droits Humains	10'000
	Université de Genève - programme sciences, sexe et identité	10'000
	Fondation Surgir	9'780
	Dialogai	8'400
	Société astronomique de Genève	7'500
	Casa Moonrise	7'000
	Groupe Sante Genève	7'000
	Mod-Elle	5'250
	Association Decadree	5'000
	Association Geneva Pride	5'000
	Swiss Nanny Association	3'000
	Association Iamaneh Suisse	2'750
	Association Compagnie de théâtre Hemorragie	2'500
	Fédération genevoise des associations LGBTIQ+	2'500
	Association Lestime.	2'000
	Soroptimist International Club	1'500
DF	Genève internationale subventions diverses	795'983
	Fondation Portail des Nations	245'000
	Principles for Peace Foundation	150'000
	IHEID - Subv. Global Health Centre-Gov.Pandemics Init. 2025	50'025
	Diplofoundation	50'000
	IHEID - Subvention Geneva Policy Outlook 2025	50'000
	UN Geneva General Fund - German-Language Media-Gruetzi UN	50'000
	Global Cities Hub Geneva - Forum des maires 2025	40'000
	Foraus - Forum de politique étrangère	30'000
	Geneva Macro Labs	30'000
	UN Geneva General Fund- Subvention OHCHR Retreat 2025	20'000
	SPS Service Prive de Securite SA - Geneva Environment Network - Négociation PNUE traité sur le plastique	19'418
	Appel De Genève - Geneva Call	16'000
	Fondation Kofi Annan	10'000
	UN Geneva General Fund- Subvention UNIDIR 45 Ans	10'000
	Club Diplomatique GE - Subvention soiree AG 2025	5'000
	Collaboration For Social Impact	4'990
	Eldora SA - UN Study programme welcome reception	4'798
	Club Diplomatique GE - Subvention nouvel an diplomatique 2025	3'000
	Centre de Politique de Sécurité Genève	2'960
	Swiss Philanthropy Foundation	2'000
	College De L'Europe	1'591
	Université De Genève - Subvention RemodelUN Trialogue 2	1'000
	Hubert Girod Catherine	200
DF	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse	204'000
	Club Suisse De La Presse	102'000
	Fondation pour l'innovation et la diversité dans l'information (FIDI)	102'000
DF	Soutien numérique et cybersécurité pour la Genève internationale	150'000
	Huridocs	70'000
	Cyberpeace Institute	57'000
	Fondation EPFL Innovation Park - Trust Valley Day 2025	23'000
DF	Aide aux pays en voie de développement	11'580'000
	United Nations Relief and Works Agency (UNRWA) - Contribution humanitaire d'urgence (Proche Orient)	3'000'000
	World Food Programme- Contribution humanitaire d'urgence (Proche-Orient)	1'000'000
	Comite International de la Croix-Rouge - Contribution Humanitaire D'Urgence (Proche-Orient)	500'000
	Medecins Sans Frontieres - Contribution Humanitaire D'Urgence (Proche-Orient)	500'000
	Appel De Genève	200'000
	Ass. pour la prévention de la Torture (APT)	200'000
	Commission Internationale de Juristes	200'000
	Drugs For Neglected Diseases (DNDI)	200'000
	Fondation Suisse De Deminage (FSD)	200'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	GARDP Foundation	200'000
	Henry Dunant Centre For Humanitarian Dialogue	200'000
	Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT)	200'000
	The Global Fund for survivors of conflict	200'000
	Les Hopitaux Universitaires de Genève - Nepal	190'000
	Le Siege de Genève de l'Institut du Caire pour les études des Droits de L'Homme	170'000
	The New Humanitarian (TNH)	170'000
	Ass. Trial	150'000
	Defense des Enfants International (DEI)	150'000
	Foundation For Innovative New Diagnostics (FIND)	150'000
	Global Detention Project	150'000
	ICAN Campagne Internationale pour l'abolition des armes nucléaires	150'000
	Universite De Genève - Geneva Center for Humanitarian Studies	150'000
	UPR Info	150'000
	Centre pour les Droits Civils et Politiques (CCPR)	145'000
	Fondation Biovision	145'000
	Casa Alianza Suisse	138'000
	Terre Des Hommes Suisse	120'000
	The Climate Action Accelerator	120'000
	Association Vivere	100'000
	Université De Genève - Horizon académique, chercheuses en danger	100'000
	CODAP - Centre conseils & appuis pour les jeunes en matiere de Droits De L'Homme	93'000
	Handicap International - Association Nationale Suisse	90'000
	Conseil International Des Agences Benevoles	80'000
	Association Nai Qala	76'000
	Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)	72'400
	Association Fxb International	70'000
	Service International pour les droits de L'Homme	70'000
	1001Fontaines Suisse	60'000
	Association Aide Et Action Suisse	60'000
	Association Coginta	60'000
	Association Friends International Suisse	60'000
	Association Ilga World	60'000
	Dev.Tv/Development Television Agency/Association A But Non-Lucratif	60'000
	Fondation Kofi Annan	60'000
	Fondation pour l'action humanitaire en mer	60'000
	Geneva Peacebuilding Platform Foundation	60'000
	Global Centre for the Responsibility To Protect (Geneva)	60'000
	Global Surgery Foundation	60'000
	Help Code Switzerland	60'000
	Independent Diplomat, Inc.	60'000
	Legal Action Worldwide (LAW)	60'000
	Mena Rights Group - Projet MGR	60'000
	Oxfam International Advocacy, Association	60'000
	Principles for Peace Foundation	60'000
	Croix-Rouge Suisse - Aide D'Urgence: séisme en Agfhanistan	60'000
	The International Aids Society (IAS)	60'000
	Nonviolent Peaceforce International	59'997
	Nordesta - Reforestation et éducation	59'635
	Centre d'études juridiques Africaines (CEJA)	59'130
	Universite De Genève- Telemedecine Nepal	55'000
	PRISMI	54'251
	Save The Children Suisse	50'066
	Entraide Protestante Suisse (EPER)	50'000
	Universite De Genève - Geneva Health Forum	50'000
	Fondation David & Mehra Rimer	34'950
	Aqua Alimenta	30'000
	Association Health Innovation & Investment Exchange (Hiex)	25'000
	BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance)	23'071
	FIFDH - Festival International Du Film sur les Droits Humains	20'000
	Universite De Genève - Cerg-C Formation protection de l'environnement	20'000
	Child Identity Protection (CHIP)	19'500
	Croix-Rouge Genevoise - JMCR	15'000
	True Heroes Films (THF)	15'000
DF	Contribution temporaire pour le maintien des conférences et des infrastructures critiques	730'000
	Norwegian Refugee Council	300'000
	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) - Subvention Cantonale Nansen 2025	200'000
	Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Subvention UNICC 2025 AI Hub	150'000
	United Nations University (UNU)	50'000
	Association pour le secrétariat du hub mondial de Genève pour l'éducation dans les situations d'urgence	30'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
DF	Coopération au développement dans le tiers-monde	200'000
	Association Eirene Suisse	60'000
	Casa Alianza Suisse	60'000
	Arise From Ashes (AFA) Suisse	59'200
	Goutte d'Eau Switzerland	20'800
	B01 Etats-majors départementaux	
DIN	Soutien aux acteurs de la politique numérique +	160'264
	Cyberpeace institute	100'000
	Diplofoundation	20'000
	Public discourse foundation	18'750
	Baguera Sàrl	10'000
	Association tech against violence	9'800
	Fondation des cinémas du Grütli	1'714
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
DCS	Programme insertion jeunes	1'000'000
	Association impact - développeur de potentiels	240'000
	Association Argonautes	200'000
	Association Pan - projets action nature	100'000
	Association Lan - les ateliers numeriques	100'000
	Association Cheval des possibles	100'000
	Association Radio Vostok	100'000
	Association Evase	90'000
	Association Projet ART'AIR	70'000
DCS	Diverses actions sociales ponctuelles	753'629
	Europe-Charmilles - Programme Mon avenir	80'000
	Propulse - Croix rouge genevoise	66'000
	SOS Femmes	90'000
	En quête de sens	60'000
	Première ligne	60'000
	Ama K Bro	60'000
	Association Autonomia	50'000
	Femmes à bord	50'000
	FOJ - Places de transition	32'085
	La Manivelle	30'000
	Observatoire du sport populaire	29'000
	Refettorio - Fondation Mater	25'000
	Geneva Pride	20'000
	ARTIAS - projet travail social collectif	16'000
	Centre social Protestant	15'000
	GREA - Etude	12'000
	Bastions de l'égalité	10'000
	Flag 21	9'800
	Observatoire romand du droit d'asile	8'000
	Participation évaluation externe de Yojoa	8'000
	Info emtraide Suisse	7'244
	Lestime	5'000
	Crêpes Family	4'000
	Quartet-etc.	3'000
	Fed. Genevoise des associations LGBT - projet Totem	2'500
	Dettes Conseils Suisse	1'000
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	
DCS	Unités d'accueil temporaire (UAT)	1'098'630
	EMS - Châtelaine	209'163
	EMS - St-Loup - Vandelle	193'144
	EMS - Les Charmettes	161'653
	EMS - Maison de Vessy	148'807
	EMS - Villa Mona	103'423
	EMS - Foyer St-Paul	95'516
	EMS - Résidence de Bon Séjour	74'018
	EMS - Maison de la Tour	54'514
	EMS - Résidence Happy Days	54'241
	EMS - Domaine de la Louvière	4'149
DCS	Soutien aux seniors et à la proche aidance	280'000
	Association Hemma	200'000
	Plateforme du réseau seniors Genève	80'000
DCS	Proches aidants	271'888
	Croix-Rouge genevoise	158'672
	Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	56'608
	Fondation Pro Senectute	28'304
	Association Alzheimer	28'304
	D01 Culture	
DCS	Soutien aux arts vivants	3'511'734
	ADC	600'000
	Fondation du Grand Théâtre Genève - GTG	600'000
	Festival Antigal	500'000
	Fondation d'art dramatique - La Comédie	400'000
	AMR	350'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Cave12	311'734
	Association Porteous	175'000
	La Bâtie – Festival de Genève	150'000
	Les Créatives	140'000
	ASMV	100'000
	Geneva international film festival - GIFF	100'000
	Festival international du film et droits humains (FIFDH)	50'000
	Fondation Porteous	35'000
DCS	Soutien à la création et aux structures	2'800'000
	Headfun / Electron Festival	170'000
	Gli Angeli	120'000
	Theatre Du Grutli	80'000
	Theatre Le Poche	80'000
	Kalvingrad	80'000
	Pir	80'000
	Theatre Alchimic	80'000
	Maison Saint-Gervais	70'000
	BIG	70'000
	Contrechamps	70'000
	Theatre De L'Orangerie	70'000
	Animatou	60'000
	Festival Filmar	60'000
	Centre De La Photographie	60'000
	Theatre Le Creve-Cœur	60'000
	Theatre Du Loup	55'000
	Ass. Art'O'Dance (Festival Groove'N'Move)	50'000
	Fanfare Du Loup	50'000
	Collectif Nocturne (Groove)	50'000
	Festival Plein-Les-Watts	50'000
	Atelier Genevois De Gravure Contemporaine	50'000
	Arta Sperto	50'000
	Fete De La Danse	50'000
	Geneva Camerata	50'000
	Theatre Des Amis (Les Amis Musique Et Theatre)	50'000
	Theatre Du Galpon	50'000
	Festival Archipel	50'000
	Forde	50'000
	Cite Bleue	50'000
	Centre D'Edition Contemporaine	50'000
	Association L&N Production	50'000
	Encontro / Louis Matute	50'000
	Festival Les Atheneennes	40'000
	Cie Les Arts (Theatre Le Douze Dix-Huit)	40'000
	La Parfumerie	40'000
	Association Sélection suisse en Avignon 2025	40'000
	Fondation Pavillon Sicli, Architecture et arts du bâti	40'000
	Cie Sixième Art	40'000
	Everybody'S Perfect	35'000
	Black Movie	35'000
	Mapping	30'000
	Lemanic Modern Ensemble	30'000
	Eklekto	30'000
	Grand Conseil de la Nuit	29'000
	Ass. Zic Zag Zoug (Festival Mai Au Parc)	20'000
	Ass. Out Of The Box (Biennale Des Arts Inclusifs)	20'000
	Association L'Odyssée Franck Martin	20'000
	Fondation Cap Loisirs	20'000
	Association ARROI	17'500
	Theatre De L'Usine	15'000
	Akka Films	15'000
	Association Le Voisin	15'000
	Prodaction	15'000
	Cheptel Records	15'000
	Association Cargo	12'000
	Les Disques Bongo Joe	11'500
	Association Womb	10'000
	Cheptel Records	9'500
	Magic Green'Art	9'091
	Colors Ent. / Colors Label	9'000
	Istituto Svizzero di Roma	8'000
	PlatformPlatform	8'000
	ParteMus	6'478
	Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes (OSSJ)	6'000
	Professions du spectacle Suisse	6'000
	Premio - Prix d'encouragement pour les arts de la scène	6'000
	Festival Archipel	5'000
	Association Filira	5'000
	Kumo Design	4'659

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Kunsthau Biel Centre d'art Bienne	4'000
	DDA Genève	3'636
	Ars Longa	3'500
	Festival Antigél	3'409
	Les amis de Léman	2'727
DCS	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'610'520
	La Ribot	130'000
	Compagnie Gilles Jobin	120'000
	La compagnie Greffe	120'000
	Association MadMoiselle MCH	100'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	100'000
	Label+	92'800
	Compagnie Alakran	90'000
	Compagnie Melk prod	80'000
	Gli Angeli	80'000
	Corodis	74'750
	Scarlett's	70'000
	ASMV	55'000
	3615 Dakota	50'000
	Association C2C	50'000
	Centre d'Art Contemporain Genève	40'000
	Les Disques Bongo Joe	39'000
	Cheptel Records	34'000
	Colors Records	27'000
	Beaver Dam	20'000
	Fondation l'Abri	20'000
	JazzContreBand	20'000
	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp	20'000
	Pilote Documents d'artistes Genève	20'000
	Saint Gervais	20'000
	Fondation Pavillon Sicli	20'000
	Du Rythme de Vie	20'000
	Association L'Eclair	19'000
	Axelle STIEFEL	15'000
	AmStramGram	15'000
	Two Gentlemen SA	15'000
	Association Artos	12'000
	Association Boîte à Mazik	12'000
	L'Homme de dos	12'000
	Musique + 2025 - lauréat	11'237
	ART for The World	10'000
	Association Fanfare Revuelta	10'000
	Association On the Good Foot - Cie Champloo	10'000
	Cie Don't Stop Me Now	10'000
	Konnekt	10'000
	Ramdam. Music & Arts	10'000
	Rita Residenza	10'000
	Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb	10'000
	Théâtre du Pont Neuf	10'000
	Projet de Sonia Kacem à L'Ascensore, Palerme	10'000
	Konnekt	9'000
	Association Capricorne	8'000
	Association Hidden Music	8'000
	Association Dictionnaire de la musique en Suisse (DMS)	8'000
	Association Listen Up	8'000
	Association Paul Mortimer Collective	8'000
	Ballet Junior de Genève	8'000
	Cheptel Records	8'000
	Cie A Hauteur des Yeux	8'000
	Cie Bleu en Haut Bleu en Bas	8'000
	Les films du Chalet	8'000
	Association des Marmots	7'000
	association PHASMA	7'000
	Compagnie Chamar Bell Clochette	7'000
	Mme Elisa Larvego - 285052	7'000
	M. Vincent Barras	7'000
	Fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène	6'500
	Helvetiarockt	6'500
	Studio d'Action Théâtrale	6'500
	Association ARROI	6'000
	Association Ensemble Batida	6'000
	Association Hidden Music	6'000
	Association IWAH4000 (préc. Dimelow)	6'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Association UÁ	6'000
	Du Rythme de Vie	6'000
	Du Rythme de Vie	6'000
	Maraudeur	6'000
	Sémaphore	6'000
	Super Input	6'000
	Arta Sperto	6'000
	Projet de Séverin Guelpa, (re)connecting.earth (03), Biennale de l'Art et de la Nature Urbaine	6'000
	Joly - Atelier 22	5'700
	HONEYHONEYDANCEDANCE	5'500
	Passe Danse	5'500
	Apparatus	5'000
	Association Artistes de Genève	5'000
	Association Ensemble Vide	5'000
	Association La Lamia	5'000
	Association Phasma	5'000
	Beaver Dam	5'000
	Chris Cadillac	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	Full Petal Machine	5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Irascible Sarl	5'000
	Istituto Svizzero Di Roma	5'000
	Les Disques Bongo Joe	5'000
	L'Osmose	5'000
	Musée Casa Rusca	5'000
	Old Masters	5'000
	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp	5'000
	Pilot on Mars	5'000
	RIVA & REPELE Balletto	5'000
	Shahryar Nashat	5'000
	SZKMD production	5'000
	Shahryar Nashat	5'000
	Programmation octobre 2025 - mai 2026	5'000
	Association Vingt-Sept Mille	5'000
	Magic Green Art Grand Genève	4'823
	Association GALA	4'500
	Barbarella Records	4'500
	Château rouge	4'500
	Cie Théâtre l'Articule	4'500
	Elayi	4'500
	558Portail	4'000
	Absent-e pour le moment	4'000
	Association des Marmots	4'000
	Association Insubordinations	4'000
	Association La Ribot	4'000
	Association Labo	4'000
	Association le Patio	4'000
	Association Quatuor Terpsycordes	4'000
	Association Sibilla	4'000
	Kunst am See	4'000
	Lou Masduraud	4'000
	PlattformPlattform	4'000
	SZKMD production	4'000
	Thomas Perrodin	4'000
	Valeska ROMERO CURIQUEO	4'000
	Rita Residenza	4'000
	Projet de Nicolas Ponce	4'000
	Association Labo	4'000
	Association A M A	3'800
	Association Boîte à Mazik	3'500
	association UÁ	3'500
	Inkörper Company	3'500
	Sam Hester	3'500
	Centre de la photographie Genève	3'500
	Jazz Contreband	3'413
	Association Out Staged	3'400
	WOMB	3'320
	Association Dimelow	3'300
	Association 2KPDP	3'000
	Association du Manoir de la Ville de Martigny	3'000
	Association Eden Chappier	3'000
	Association HARPO	3'000
	Association Hibiscus Culturiste	3'000
	Association Postform	3'000
	association UÁ	3'000
	Association Unko Démonia	3'000
	Association Upside Down Music	3'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Association Watering Hole	3'000
	Cie KardiaK	3'000
	Cie Pan	3'000
	Circé Production	3'000
	Compagnie Chamar bell clochette	3'000
	Filou Théâtre	3'000
	Kunstmuseum Luzern	3'000
	Kunstverein Oberaargau	3'000
	Old Masters	3'000
	Roadmovie	3'000
	Roxane Doswald	3'000
	Schweizer Jugendchor	3'000
	textures	3'000
	Théâtre du Marais	3'000
	Théo Duboule C/O Listen Up	3'000
	Projet de Rosa Brux, Qui a construit Thèbes aux sept portes?	3'000
	Projet de Rita Hajj, les souffles entre	3'000
	Projet de NEAREST POND	3'000
	Projet de Monika Emmanuelle Kazi	3'000
	HiFlow	3'000
	Projet de Lauren Huret	3'000
	Inkórper Company	2'800
	Association Insubordinations	2'700
	Association Quatuor Terpsycordes	2'500
	Association Seven Miles	2'500
	association UÁ	2'500
	Association VIVRAR	2'500
	Cheptel Records	2'500
	Cie Théâtre l'article	2'500
	Compagnie F. Huggler	2'500
	Salomé Guillemin	2'500
	Château rouge	2'354
	Passe Danse	2'354
	Jo & Alex Productions	2'300
	Léman Blues Festival	2'118
	Aléas	2'000
	Arnaud Sancosme	2'000
	Association IF	2'000
	Association Mustang	2'000
	Compagnie Confiture	2'000
	HIM OMM	2'000
	Kunsthalle Friart Fribourg	2'000
	Perrrformat	2'000
	textures	2'000
	Théâtre Spirale	2'000
	Association Nébuleuse	2'000
	Association Romande de Curation et d'Édition d'Arts Visuels	2'000
	Catalyse	1'976
	Florian Rochet Bielle	1'941
	Association Out Staged	1'760
	Association Isle	1'700
	ISLE Association	1'700
	Association Vingt sept mille	1'600
	Association Augenblick	1'500
	Association Ab Joy	1'500
	Association Ensemble Vide	1'500
	association UÁ	1'500
	Compagnie des Plaisantes	1'500
	Woman's Move	1'500
	Association CURVA	1'484
	Association Romande de Curation et d'Édition d'Arts Visuels	1'000
	Association WallRiss - Espace d'art WallStreet	1'000
	Mairie Collonges-S/Salève	941

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Soutien à la diffusion et au rayonnement RT :	222'750
	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp	52'000
	Utopiana	45'000
	Fondation Cie Gilles Jobin	45'000
	Association LAPS	45'000
	Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA)	30'000
	Association pour le Quatuor Terpsycordes	3'000
	Hunter Longe	2'750
DCS	Accès à la culture (tarifs jeunes)	1'236'300
	Billets jeunes 20ans/20frs	146'300
	Topos	50'000
	Filmar	40'000
	Destination 27, Association	35'000
	La Marmite, Association	35'000
	Cinéma Sputnik	30'500
	Emporte-pièce productions	30'500
	Les Concerts du Cœur, Association	30'000
	Bestiaire Prod	28'000
	La Lamia	25'150
	Radio Vostok	25'000
	Association La Lamia	25'000
	Danse Habile	23'200
	Adelante	22'000
	Association Culture Accessible	20'000
	Association So Close	20'000
	Association Out of the Box	20'000
	Association Ecoute Voir	20'000
	Les nouveaux commanditaires suisses	15'000
	Association Least	30'000
	Cie Folledeparole	15'000
	Société suisse des Nouveaux Commanditaires	15'000
	Association C2C	10'000
	Librairie La Dispersion (Association Oraibi Beckbooks)	10'000
	Théâtre du Grütli	8'000
	TohuWaBohu	8'000
	Halle Nord	5'650
	Scirocco / Black Movie	4'000
	Tarifs jeunes RT :	490'000
	Grand Theatre De Geneve	80'000
	Fondation Des Cinemas Du Grutli	61'380
	Quota 20ans / 20 francs	47'852
	Fdt Theatre De Carouge	26'313
	La Batie Festival	25'751
	Ass. La Parfumerie	24'714
	Fondation Du Theatre De Carouge	21'245
	Fdt D'Art Dramatique De Geneve / Theatre De La Comedie	18'440
	Mairie D'Onex	16'077
	Association Headfun (Electron Festival)	13'522
	Theatre De L'Orangerie	12'500
	Les Cinemas Du Grutli	11'406
	Les Saisons Bleues	11'374
	Commune De Meyrin	11'010
	Collectif Nocture	11'000
	Association La Scala	10'955
	Ass. Pour La Danse Contemporaine Adc	10'904
	Fondation Pour L'Ecrit	10'000
	La Parfumerie	9'321
	Centre Akwaba	9'000
	Theatre Du Loup	8'614
	Association Le Chariot	8'565
	Agence De Concerts Caecilia	8'501
	Scene Vagabonde Festival	7'500
	Cinema Bio	7'056
	Ass. Theatre Alchimic	7'000
DCS	Soutien au livre et à l'écrit	1'238'581
	Marina Skalova	26'250
	Fondation Le Livre Sur Les Quais	20'000
	Lac Association Sourire Aux Livres	18'000
	Editions Encre Fraîche	15'000
	Réseau Bd Suisse	15'000
	Heinrich Maria Et Jane Ledig-Rowohlt	15'000
	Irédé Bada-Glauser	12'000
	Théâtre Du Sentier	10'000
	Carouge Fête La Bd	10'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Institut Suisse Jeunesse Et Médias - Fondation Johanna Spyri	10'000
	Association Cumulus Forever	10'000
	La Librerit Sa	10'000
	Librairie Delphica	9'200
	Librairie Albatros	9'000
	Association Oraibi + Beckbooks / Librairie La Dispersion	9'000
	Association Fahrenheit 451	8'900
	Martin Panchaud	8'250
	Librairie Le Temps D'Un Livre	8'000
	Librairie Galerie Atmosphère	8'000
	Librairie Papiers Gras	8'000
	Le Courrier	8'000
	Juliette Mancini	7'500
	Association Chemins De Traverse	7'000
	Librairie Nouvelles Pages	7'000
	Librairie Du Boulevard	6'000
	Association Divan Dimanche / Lectures Canap	6'000
	Association D'Usager.x.s Et D'Usager.x.s Des Bains Des Pâquis	6'000
	Fondation Ch Pour La Collaboration Confédérale	5'248
	Livremoi.Ch	5'000
	Association Des Amis Du Arvéla Festival Bd	5'000
	Lettres Frontière	5'000
	Associati Sàrl	5'000
	Association La Bûche	4'500
	Association Le Social En Lecture	4'000
	Association Fanzinothèque Genevoise	4'000
	Editions La Baconnière Sa	4'000
	Association Pija Suisse	3'000
	Librairie Le Vent Des Routes	3'000
	X Collective X	2'000
	Librairie Du Boulevard / Societe Cooperative Du Grep	1'920
	Bibliomedia Suisse Fondation Publique (Bms)	1'000
	Soutien au livre et à l'écrit RT :	898'812
	Association Fatrasproduction Cie	150'000
	Cercle De La Librairie Et De L'Edition	134'300
	Editions Zoé Sa	104'500
	La Joie De Lire Sa	82'500
	Labor Et Fides Sa	71'500
	La Baconnière Sa	63'500
	Atrabile	55'000
	Editions Heros-Limite	49'500
	Métispresses Sàrl	40'700
	Société Jean-Jacques Rousseau	40'000
	Librairie Droz Sa	33'000
	Editions Bahnhofstrasse	25'000
	Maison Georg	20'000
	Cadrat Editions	10'000
	Association Cinétisme	10'000
	Art&Fiction, Éditions D'Artistes	3'000
	Le Temps D'Un Livre	2'000
	Joana De Chambrier	1'500
	Vidya Gastaldon	2'812
DCS	Soutien à la culture	600'000
	Association Fonction: Cinéma	100'000
	Festival international du film et droits humains (FIFDH)	100'000
	Centre d'Art Contemporain CAC	50'000
	Geneva international film festival - GIFF	50'000
	Halle Nord	50'000
	La Gravière, scène musiques actuelles - Soutien sur 3 ans (Le BLOC)	50'000
	ASMV	40'000
	Bongo Joe, scène à la Halle de l'Île - Soutien sur 3 ans	40'000
	Pavillon Sici	30'000
	Reso	20'000
	Fondation pour la création numérique	20'000
	Musique + 2025 - part variable	10'000
	Jazz sur la Plage	10'000
	Fondation GIFF	10'000
	Association L'Eclair	10'000
	Fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène	5'000
	Association Genève.Art	5'000
DCS	Fonds de soutien à l'édition	198'000
	Georg Editeur	24'000
	Slatkine Reprints SA	23'900
	Editions Antipodes	13'000
	Centre d'édition contemporaine	10'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	La Revue de Belles-Lettres	10'000
	L'APAGE	8'500
	Art & Fiction - éditions d'artistes	8'000
	Collectif Occasionnel	7'800
	Hécatombe	7'000
	Geneva Art and Friends	6'000
	Association Feu Pâle	6'000
	GE Grave - Atelier genevois de gravure contemporaine	6'000
	Pascal Greco	5'000
	Éditions Entremonde	5'000
	Verlag Die Brotsuppe	5'000
	Atelier Versicolor	5'000
	Laurence Boisier	5'000
	Editions Favre SA	5'000
	Editions IES	4'500
	Association L'Ours Blanc	4'500
	Editions des Sauvages	4'000
	Editions Encre Fraîche	4'000
	Quart Verlag GmbH	3'000
	Editions OKAMA	3'000
	Editions de l'Aire	3'000
	Association Atelier 20	3'000
	Edition La Veilleuse	3'000
	Editions d'en Bas	2'000
	Université Rennes 2	2'000
	Torticolis et Frères	1'800
DCS	Soutien au numérique	196'000
	Tell Me the Story	32'000
	Cassandra Poirier-Simon	24'000
	Cinzia Fossati	24'000
	Association Apparatus	23'600
	Cie les Faiseurs de Rêves	20'000
	Elefant Films	20'000
	Paradigma Films	16'000
	Mylène Dreyer (F)	13'600
	Association Harpo	8'000
	PNJ	8'000
	Pestorosso Games	6'800
	D02 Sport et loisirs	
DCS	Soutien au sport associatif	2'595'500
	Euro Féminin	500'000
	Association Genevoise d'Athlétisme (AGA)	278'000
	Association Cantonale Genevoise de Football (ACGF)	205'000
	Association Genevoise des Sports (AGS)	200'500
	Association Genève Unihockey (AGU)	180'000
	Association Région Genève Tennis (ARGT)	138'000
	Association Genevoise de Tennis de Table (AGTT)	121'000
	Association Cantonale Genevoise de Tchoukball ACGT	113'000
	Swiss Volley Région Genève SVRG	100'000
	Association Cantonale Genevoise de Badminton (ACGB)	98'000
	Union Véloipédique Genevoise (UVG)	90'000
	Association Cantonale Genevoise de Rugby (ACGR)	90'000
	Triathlon Club de Genève (TCG)	85'000
	Canoë Club de Genève (CCG)	70'000
	Association Cantonale Genevoise de Judo et Ju-Jitsu (ACGJJJ)	52'000
	Association Genevoise de Hockey sur Gazon (AGHGa)	51'000
	Association Genevoise de Handball	50'000
	Association Curling Club Trois-Chêne/Genève	42'000
	Fédération Genevoise d'Eches (FGE)	42'000
	Geneva's Flying Disk Wizards	37'000
	Association Cantonale Genevoise de Hockey sur Glace (ACGHG)	35'000
	Fédération Genevoise Equestre (FGE)	18'000
DCS	Soutien à la relève sportive	1'459'000
	Genève Education Football	545'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	115'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	77'000
	Genève Escalade	70'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	60'000
	Association Cantonale Genevoise de Badminton	60'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	49'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	37'000
	Association genevoise de Handball	32'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	24'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert Ville de Genève	240'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
DCS	Sport - encadrement et entraînement des jeunes	229'697
	Association Pervenches	40'000
	TCHILI Easy Learning	20'000
	Handisport Genève	20'000
	Fondation Cap Loisirs	20'000
	Fête de la danse	20'000
	Hospice général	20'000
	Together Run	20'000
	Fondation IdéeSport	34'169
	Groupe Santé Genève	14'073
	Fondation Equi-page	10'000
	Association FLAG21	6'755
	Association Sport et Nature	4'700
DCS	Accès au sport	100'000
	Fondation GAPBleu Suisse	20'000
	sant"e"scalade	20'000
	Fondation Trajets	20'000
	Association FLAG21	20'000
	Yoga Genève Festival	20'000
	E01 Protection de l'environnement	
DT	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif	100'000
	Association Festival Alternatiba Léman	20'000
	Association genevoise pour la culture biologique BioGenève	10'000
	Impact Hub	10'000
	Hub des possibles	5'000
	La Manivelle	5'000
	Association Goodtrack agirageneve	5'000
	Association Festival du film vert	5'000
	Grands-parents pour le climat	5'000
	Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC)	5'000
	Après-GE	5'000
	The Philanthropy Workshop	5'000
	Climate Fresk Switzerland	5'000
	Fondazione Mater	5'000
	SciencEscape	5'000
	Histoire sans chute	5'000
DT	Subventions associations diverses	18'500
	The Philanthropy workshop	10'000
	Verein IG SU (Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt)	5'000
	Arpea, association romande pour la protection de l'environnement	2'000
	AsMéd-GE, association genevoise pour la médiation de voisinage	1'500
	E04 Agriculture et nature	
DT	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF)	318'179
	Fondation Bioparc Genève (Pierre Challandes)	80'000
	Centre de réadaptation des rapaces Genève	60'000
	Centre ornithologique de réadaptation	60'000
	Association Genève cultive	20'000
	Semences de Pays	20'000
	Association Art-Werk	20'000
	Large scale studio	20'000
	Association AIDEC	11'680
	Association La Bariolée	11'000
	SOS Hérisson	5'499
	Fondation Pavillon Sicli, Architecture et arts du bâti	5'000
	Fédération Cynégétique genevoise Saint-Hubert	5'000
DT	Agriculture soumis à la LIAF	285'574
	Association des maraîchers du genevois (AMDG)	160'000
	AGRIDEA - StarTerre	30'000
	Union fruitière lémanique (UFL)	30'000
	BioGenève	27'000
	HES-SO Genève - hepia	25'000
	Groupement technique horticole (GTH)	8'000
	Association Amis Centre historique de l'Agri et Musée romand machine agricole - Musée Chiblins	3'000
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
DT	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF)	415'753
	Université de Genève	94'233
	Groupe ornithologique du bassin genevois - GOBG	65'760
	Karch Genève	65'567
	Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves souris (CCO)	55'045
	Association Pic Vert	49'020
	Faune Genève	30'097
	Pôle invertébrés du bassin genevois - PIBG	24'098
	Centre ornithologique de réadaptation - COR- Martinet	21'098
	Pierre Gindre	9'297
	Eddy Jotterand	848
	Karine Schmied	691

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
DT	Subventions forestières (non soumis LIAF)	252'920
	ForêtGenève - Association Genevoise des propriétaires forestiers	195'750
	Lignum Genève	44'000
	Pôle invertébrés du bassin genevois - PIBG	10'470
	Ville de Genève	2'700
DT	Education à la nature	146'650
	Pro Natura Genève - Association genevoise pour la protection de la nature	68'220
	Association La Libellule	41'600
	ASL - Association pour la sauvegarde du Léman	31'990
	Karch Genève	4'840
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
DIP	Enveloppe dispositif jeunes en rupture de formation	555'366
	Université ouvrière de Genève	510'030
	Association des répertoires AJETA	45'336
DIP	Subventions pour cours à divers organismes	437'010
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	110'000
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
DIP	Colonies de vacances - divers	443'479
	Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	145'000
	Colonie de La Fouly	48'437
	Colonie de Plainpalais	35'656
	Genève-Loisirs	34'405
	Association La Gavotte	29'823
	Colonie de vacances de St-Gervais	19'399
	Colonie La Joie de Vivre	19'270
	Camp de La Cordée	14'838
	Colonie Arc-en-Ciel	13'839
	Diverses aides à la formation des moniteurs	12'630
	Colonie Sainte-Croix	11'269
	Contact-Jeunes	8'768
	Colonie Caecilia	8'519
	Colonie Saint-François	8'088
	Colonie La Ruche	7'401
	Association La Bulle d'Air	6'321
	Participation extraits spéciaux de casiers judiciaires	5'762
	Musijeunes-Accademia d'Archi	5'343
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'989
	Insieme Genève	2'623
	Tchouk Loisirs	2'126
	Association Cerebral Genève	973
DIP	Soutien à l'enfance	196'954
	Fédération genevoise pour la prévention alcool et cannabis	120'000
	Association Espace A	67'348
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
DIP	Subventions ponctuelles DIP	235'894
	Fondation Eduki	80'000
	Association LEO-RYN	25'621
	Association de l'Orchestre du Collège de Genève	20'000
	UNI3 Université des seniors	20'000
	L'Ecole des mamans Pâquis-Centre	18'000
	Association pour la sauvegarde de la Pécadille	12'000
	Service social international - Suisse	12'000
	Association Ecole des mamans Palettes/Bachet	11'273
	Association cantonale des musiques genevoises	10'000
	Association Le roman des Romands	8'000
	Association Avenir Familles	7'000
	Association Development Television Agency	7'000
	CICAD - Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation	5'000
DIP	Vivre Ensemble	201'220
	HandiDanse	25'000
	Association Spartcamp Suisse	20'000
	Fondation Bioparc Genève	20'000
	Théâtre Spirale	17'000
	Studio Valentin Dubois	16'000
	Association Seedling Wildlife Awareness Booster	13'000
	Association Cérébral Genève	10'000
	Association Nébuleuse	10'000
	Association Skalp	10'000
	Genève à vélo-Stéphane Bachmann	10'000
	Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ	9'600
	Studio Kodály	8'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Association des amis des Editions Zoé	7'850
	Association Cinéma des Trois Mondes	7'000
	Association Dansehabile	5'000
	Association Permacriture	4'880
	Association Belles-Pages	3'490
	Association le Deuxième Observatoire	3'200
	Association Les Atomes Dansants	1'200
DIP	Fonds Jeunesse - soutiens organismes	186'220
	Association GE Connekt (divers projets)	23'320
	Parlement des Jeunes Genevois	18'000
	Centre Akwaba	15'000
	Grave Side	13'500
	Crêpes Family	10'000
	Fédération suisse d'impro pour le mondial junior	10'000
	Ondine Genevoise	9'000
	Association Quator Momo	8'000
	Essaim d'Accueil	6'000
	Fondation des Cinémas du Grütli	6'000
	Association Demokratiq	5'800
	Association Ergot de scène	5'200
	Association Lucarne Grenat	5'000
	Association Nouvelle Planète	5'000
	Isteria	5'000
	L'Association Orchestre Juventutti	5'000
	Association Sonhio	4'800
	Association Phyrelian et Amelia	4'000
	Association La Boîte à musique	3'500
	Association Volksvilla	3'500
	Association Yalisco	3'500
	Collectif Sbem Sbem	3'500
	Super Input	3'500
	Association Clan Zenin	3'000
	Collectif Tchik	3'000
	Association Locados	2'500
	Comédies Musicales UNIGE	1'600
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	
DT	Subventions associations diverses	76'409
	Musée Rural de Ballenberg	31'409
	Fondation Pavillon Sicli	30'000
	Fondation Clarté	15'000
	H01 Sécurité publique	
DIN	Subventions diverses DIN	58'740
	Association la barje	58'740
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	
DIN	Aumônerie de la prison	12'112
	Association des visiteuses et visiteurs aux personnes en détention	12'112
	H03 Population, droit de cité et migration	
DIN	Dialogue interreligieux	50'000
	La plate-forme interreligieuse de Genève	50'000
	H04 Sécurité civile et armée	
DIN	PC divers	3'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Redog - société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	K01 Réseau de soins	
DSM	Efficiencce du réseau de soins	1'213'875
	Association AGATHE	200'000
	Clinique et Permanence d'Onex SA	200'000
	La Maison de Tara	193'875
	Fondation Résidences Prendre Soin et Accompagner (RPSA)	180'000
	Fondation pour les Enfants Extraordinaires (FEE)	150'000
	Fondation OTIUM	100'000
	Réseau des pédiatres genevois	60'000
	Fondation VivaMente	50'000
	Association Service Ergothérapie Ambulatoire (SEA)	40'000
	Ligue Genevoise Contre le Rhumatisme (LGR)	40'000
DSM	Soins palliatifs	309'000
	Palliative Genève	250'000
	Fondation Foyer Handicap	25'000
	Groupe Genevois de médecins Pratiquant les Soins Palliatifs (GGPSP)	19'500
	Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	14'500

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
DSM	Action prévention du jeu - Loro	443'733
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T/CIPRET	242'413
	GREA - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	116'384
	Noetic	50'000
	Fondation Phénix	34'936
DSM	Action de promotion de la santé	4'816'758
	Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	1'124'846
	Croix-Rouge genevoise	732'000
	Association Aspasie	264'675
	Association Minds	245'000
	Association Stop Suicide	200'000
	Association Savoir Patient - Réseau Cancer du Sein	195'000
	Diabète Genève - Association Genevoise des Diabétiques	165'000
	Fondation Institut Jaques-Dalcroze	160'000
	CTAS Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	150'000
	Fondation Pro Senectute Genève - Carouge	115'000
	Réseau femmes	95'000
	Université de Genève	92'870
	La Roseaie - Centre d'accueil et de formation	90'000
	Association Agents de Santé	84'000
	Swiss Food Academy	80'000
	Association des Conseillers Accompagnants	70'000
	Association Camarada	65'000
	Association je Cours Pour Ma Forme	65'000
	Association Trajectoires	65'000
	Association Epicène	60'000
	Association Université des Cultures de Genève (UPA)	60'000
	Association Cancer Support Switzerland	50'000
	Caritas-Genève	50'000
	Entraide Protestante Suisse - EPER	45'000
	La Main Tendue	42'000
	FRC Fédération romande des consommateurs	40'800
	Mouvement des Aînés du canton de Genève (MDA)	40'000
	La fourmière - Association d'idées	35'000
	Mouvement Populaire des Familles	35'000
	Fédération Spontiste	34'000
	Carrefour Orientation Solidarité (COS)	30'000
	Fondation Ideesport	30'000
	Association Les Premiers Pas	26'767
	Médecine et Hygiène Société Coopérative	26'500
	Association Cefam	25'000
	Fondation Gapbleu Suisse	23'000
	Point Psy : Informations et consultations psychologiques en soutien au réseau genevois	20'000
	Université de Genève comptabilité uni 2	20'000
	Association Lestime	15'000
	Association Sasexpliq	10'000
	Santé Sexuelle Suisse	10'000
	Stop Skin Cancer	10'000
	Association Lire et Ecrire	9'000
	Fondation pour la Formation des Aînées et Aînés de Genève (FAAG)	6'000
	Association Presse 360	3'300
	Fussverkehr Schweiz - Mobilité piétonne Suisse	2'000
DSM	Dime de l'alcool : actions de préventions	198'000
	Médecine et Hygiène Société Coopérative	65'000
	Association Genevoise des Sports	52'000
	GREA - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	36'000
	Addiction Suisse	25'000
	Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention AT	10'000
	Nez Rouge - Genève	10'000
DSM	Fonds drogue DSM	72'710
	Change essaie pilote de vente de cannabis	47'850
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T/CIPRET	16'860
	Fondation Phénix	8'000
	L03 Promotion économique et tourisme	
DEE	Action en faveur de l'économie genevoise	506'250
	Fondation Genève Tourisme et Congrès	150'000
	Fondation EPFL Innovation Park - Trust Valley	100'000
	Génie.ch	50'000
	Geneva Digital Market	50'000
	Association des métiers d'art	30'000
	Association IDDEA Prix IDDEA - 13ème édition	20'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à Genève - 15ème édition	20'000
	Société Suisse de Chronométrie	15'000
	Open des décideurs	10'000
	Campagne de soutien au commerce - Chasse aux Aigles - 5ème édition	10'000
	Autour du Temps - Journées du savoir-faire horloger - 3ème édition	10'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2025
	Quantum Industry Day Genève	10'000
	Commodities Innovation Awards Genève	10'000
	Prix de l'économie	10'000
	Autres soutiens	11'250
DEE	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	478'000
	Fondation Campus Biotech	183'000
	Fondation du Grand Pris de l'Horlogerie	80'000
	Sustainable Finance Geneva	50'000
	Trust valley Day 2025	50'000
	Association MAG	30'000
	Diplo Foundation	30'000
	Prix du commerce	25'000
	Nomads Foundation - OPTIC	20'000
	TEDxGENEVA - 20ème édition	10'000
	M01 Transports et mobilité	
DSM	Transports collectifs - subventions diverses	85'059
	Vélo	35'059
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO)	30'000
	Suisse Mobile	20'000

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC.

Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes.

Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées «coûts répartis»).

Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2025 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025
TOTAL PROGRAMMES					112'956'435
A02 Conseil d'Etat					226'344
CHA	Compagnie de 1602 - locaux	af			137'124
CHA	Fondation Zoubov in memoriam - locaux	af			89'220
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					415'225
DF	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 13414 2027		100'000
DF	Club suisse de la presse - locaux et terrains	af			78'666
DF	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			32'304
DF	Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale - mise à disposition de personnel	ns			100'887
DF	Médecins sans Frontières - terrains	ns			77'448
DF	Association pour la prévention de la torture (APT) - terrains	ns			25'920
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					594'032
DCS	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 13576 2029		200'100
DCS	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 13592 2029		95'544
DCS	Association Carrefour-rue - locaux et terrains	af			167'052
DCS	Communauté d'Emmaüs - terrains	af			61'476
DCS	Maison des associations - terrains	af			46'284
DCS	Hébergement d'urgence - FASS - terrains	af			20'676
DCS	Pavillon Cayla - terrains	af			2'900
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					287'496
DCS	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ns			113'316
DCS	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ns			127'980
DCS	EMS - Résidence Les Arénieres - terrains	ns			46'200
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'038'088
DCS	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 13136 2025		278'300
DCS	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 13136 2025		237'200
DCS	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 13136 2025		165'000
DCS	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 13136 2025		162'100
DCS	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 13136 2025		112'800
DCS	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 13136 2025		48'100
DCS	EPH Fondation Ensemble - terrains	ind	L 13136 2025		2'988
DCS	Association Cérébral Genève - terrains	af	L 13136 2025		31'600
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					6'144
DCS	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) - locaux et terrains	af	PL 13692 2029		6'144
C05 Actions en matière d'asile et de migration					2'546'732
DCS	Hospice général - locaux et terrains	ind	L 13230 2026		2'527'232
DCS	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 13589 2029		19'500
D01 Culture					1'047'058
DCS	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af	PL 13689 2029		129'312
DCS	Ressources Urbaines - locaux et terrains	af			284'854
DCS	Lieux culturels - locaux et terrains	af			345'072
DCS	Cave 12 - locaux et terrains	af			58'704
DCS	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			53'076
DCS	Association Porteous - locaux et terrains	af			46'596
DCS	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			40'968
DCS	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af			34'212
DCS	Compagnie C2C - locaux et terrains	af			22'380
DCS	MadMoiselle MCH - locaux et terrains	af			18'960
DCS	Association Rosa Brux	af			12'924
D02 Sport et loisirs					1'354'008
DCS	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 13201 2025		498'396
DCS	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	PL 13728 2028		848'040
DCS	Société spéléologique genevoise - locaux et terrains	af			7'572
E03 Gestion des eaux					41'336
DT	Fondation Neptune - locaux et terrains	af			18'036
DT	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af			14'500
DT	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af			6'000
DT	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af			2'800
E04 Agriculture et nature					1'941'764
DT	Opag, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 13530 2029		81'276
DT	Opag, promotion agricole - informatique	ind	L 13530 2029		46'220
DT	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af			42'372
DT	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			1'771'896
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					252'879
DIP	Université populaire du canton de Genève - locaux et terrains	af			252'879

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2025 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2025
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					77'736
DIP	Fondation Ensemble - secteur mineurs - locaux et terrains	ind	L 13136	2025	77'736
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'387'693
DIP	Fondation officielle de la jeunesse - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	1'063'800
DIP	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	113'328
DIP	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af			48'060
DIP	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af			48'060
DIP	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR) - locaux et terrains	af			48'060
DIP	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af			48'060
DIP	Association Maétis - locaux et terrains	af			18'325
F05 Hautes écoles					68'227'585
DIP	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 13392	2027	56'162'761
DIP	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 13392	2027	750'000
DIP	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 13579	2028	11'238'624
DIP	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 13565	2028	76'200
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'077'049
DIP	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 13219	2026	1'080'948
DIP	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 13219	2026	608'376
DIP	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 13219	2026	221'340
DIP	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles - terrains	ind	L 13219	2026	67'296
DIP	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
DIP	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			31'645
DIP	Association Communes-école - locaux	af			26'733
DIP	Association des anciens élèves de Châtelaine-Lullier - locaux et terrains	af			4'056
G01 Logement et planification foncière					576'810
DT	Cité Universitaire - terrains	ind	L 13566	2028	375'288
DT	Fondation FRUI - terrains	ns			148'254
DT	Fondation universitaire pour le logement des étudiants - terrains	ns			53'268
H01 Sécurité publique					61'188
DIN	Musique Police de Genève - locaux et terrains	af			36'204
DIN	Association Rhizome - locaux et terrains	af			24'984
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					233'028
DIN	Fondation des ateliers feux verts - mise à disposition de personnel	ind	L 13034	2026	1'439'689
DIN	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	ind	L 13034	2026	233'028
H04 Sécurité civile et armée					225'624
DIN	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			105'216
DIN	Société militaire des carabiniers genevois - locaux	af			10'848
DIN	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			4'188
DIN	Landwehr - locaux et terrains	ns			105'372
K01 Réseau de soins					28'211'950
DSM	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 13386	2027	27'910'342
DSM	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 13387	2027	301'608
M01 Transport et mobilité					686'976
DSM	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 13519	2029	345'192
DSM	Fondation des parkings - terrains	ns			188'700
DSM	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	ns			122'388
DSM	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			30'696

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.



Répartition des tâches canton-communes



Fin du processus LRT en 2025, à l'exception de la culture

Le processus de transfert de tâches entre le canton de Genève et les communes, initié en 2015, a été déclaré terminé fin 2024, à l'exception du domaine de la culture. Le fonds de régulation est simplifié et concerne désormais uniquement les échanges entre le Canton et la Ville de Genève.

Pour mémoire, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2015 stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées soient accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, le Grand Conseil a adopté en 2016 et en 2017 trois lois concernant la répartition des tâches relatives au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées, à la mobilité (LRT1 – A 2 05), à la culture (LRT2 – A 2 06) et au sport (LRT3 – A 2 07). Au total, via ces trois lois, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. L'ensemble de ces mouvements ont été inscrits dans le fonds de régulation, soit en charges et en revenus dans le budget de l'Etat et dans celui des communes, dans le sens inverse.

Fin 2024, la décision du Conseil d'Etat et l'association des communes genevoises (ACG) concernant la fin du processus LRT, à l'exception de la culture et des transferts entre le canton et la Ville de Genève, a donné lieu aux variations suivantes dans les comptes 2025 :

- les mouvements qui transitaient par le fonds de régulation concernant les communes à l'exception de la Ville de Genève ont été annulés, conformément au budget 2025 voté et à l'article 9, alinéa 2 de la LRT-cadre ;
- les montants du fonds de régulation concernant la Ville de Genève, en charges et en revenus, sur 8 programmes différents (A02, A04, C01, D01, D02, F04, F06, K01) ont été centralisés en net sur le programme D01 Culture, sur une nature comptable de charge de transfert, pour un montant de 2.5 millions de francs (correspondant à la balance positive envers la Ville de Genève depuis 2018) ;
- le montant que le canton versait à la commune de Carouge via le fonds de régulation pour le Théâtre de Carouge et l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV) a été remplacé par des subventions directes du canton à ces deux institutions. La part de la subvention cantonale à la fondation Bodmer qui était financée par un versement de la commune de Cologny au fonds de régulation a été supprimée et la commune a repris son subventionnement direct à la fondation ;
- par ailleurs de nouveaux mouvements dans le fonds de régulation ont été enregistrés en 2025 concernant la Ville de Genève en lien avec plusieurs subventions, dont le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre des Marionnettes, que le canton verse désormais en direct.



A4. Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires 2025

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2025, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2025 et le budget voté 2025.

Le budget voté 2025 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2025 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 21 alinéa 3 et alinéa 4 du RPFGB, de la compétence du Conseil d'Etat ou du département concerné, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau II)¹;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. L'approbation du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 50.2 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 73.9 millions.

A noter que, dans le cadre de cette liste I, la commission des finances a accordé un montant de crédits supplémentaires de 84.9 millions au titre de l'exercice 2025.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200 000 francs ou entre 200 000 francs et 1 000 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 30 Charges de personnel

- le programme F03 « Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques » présente une charge supplémentaire de 1.3 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit pour un montant total de 2.7 millions.

Ce dépassement est relatif aux éléments suivants :

- la prise en charge du financement du foyer de Pré-Lauret par l'OMP, consécutive au report de son transfert au secteur privé subventionné. Depuis 2023, une partie du budget ainsi que des postes avaient été transférés sur une ligne de subventions en vue d'une reprise par un partenaire subventionné. Initialement prévu pour septembre 2023, ce transfert a été successivement reporté à 2025, puis à 2026, et est désormais envisagé au plus tôt en 2028, selon les derniers échanges en cours avec les entités potentiellement intéressées ;
- l'accueil d'élèves supplémentaires dès la rentrée scolaire d'août 2025, ainsi que la transformation de 45 places de l'enseignement spécialisé de type « hétérogènes » (standards) en places de type « renforcées » à compter de la rentrée 2025. Cette évolution résulte de l'augmentation de la sévérité moyenne des troubles et des difficultés observées chez les élèves de l'enseignement spécialisé.

En compensation partielle de ces dépassements, un disponible de 1.1 million est constaté sur le budget de la formation continue du personnel de l'OMP. Ce budget n'a pas pu être entièrement consommé en 2025, en raison d'un chantier de restructuration en cours de l'ensemble de la formation continue pédagogique. De ce fait, certains projets initialement planifiés pour 2025 n'ont pas pu être développés ;

- le programme F04 « Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité » présente une charge supplémentaire de 0.6 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit pour un montant total de 0.4 million.

Ce dépassement concerne :

- l'engagement de personnel infirmier à la rentrée 2025 pour renforcer les équipes de soutien et médico-psychosociales dans les CO qui présentent des effectifs de plus en plus importants ;
- un besoin temporaire de renfort au service de protection des mineurs (SPMi), qui a traversé une période de crise entre février et avril 2025, avec de nombreuses absences et départs, nécessitant d'importants remplacements. Dans un premier temps, le DIP pensait pouvoir absorber ce surplus dans l'enveloppe globale accordée, c'est la raison pour laquelle, il n'y a pas eu une autre demande de crédit supplémentaire à ce sujet.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- le programme B01 « Etats-majors départementaux » présente une charge supplémentaire de 0.8 million intégralement couverte par des reports budgétaires 2024 sur 2025 et réaffectations pour un montant total de 14.3 millions.

Pour le DCS (0.4 million) et le DSM (0.4 million) notamment, il s'agit principalement de dépenses relatives à des mandats externes ;

- le programme B02 « Gestion transversale et départementale des ressources humaines » présente une charge supplémentaire de 0.7 million intégralement couverte par des reports budgétaires 2024 sur 2025 et réaffectations pour un montant total de 0.7 million.

Les reports budgétaires du programme B01 ont été réalloués au profit du programme B02 afin de couvrir principalement des dépenses supplémentaires en matière de médecine-conseil et les prestations de conseil pour G'Evolue ;

- le programme L02 « Régulation du marché du travail et du commerce » présente une charge supplémentaire de 0.5 million intégralement couverte par des reports budgétaires 2024 sur 2025 et réaffectations pour un montant total de 0.5 million.

Les reports budgétaires du programme B01 ont été réalloués au profit du programme L02 afin de financer les travaux liés à la refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) ainsi que certains travaux de support en lien avec la mise en œuvre du système d'information du commerce.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme A02 « Conseil d'Etat »

- la ligne « Réserve pour décisions Conseil d'Etat » présente une charge supplémentaire de 0.9 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1 million.

Le dépassement provient d'un soutien exceptionnel alloué à la commune de Blatten-VS faisant suite à la catastrophe naturelle.

Programme A04 « Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique »

- la ligne « Aide aux pays en voie de développement » présente une charge supplémentaire de 5 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent, dont les objets sont :
 - une contribution d'urgence de 5 millions en faveur des populations civiles touchées par le conflit à Gaza (PL 13595 avec clause d'urgence). Cette aide offre un soutien aux activités humanitaires des acteurs clés suivants :
 - office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (3 millions) ;
 - programme alimentaire mondial (PAM) (1 million) ;
 - comité international de la Croix-Rouge (CICR) (0.5 million) ;
 - médecins sans Frontières Suisse (MSF-CH) (0.5 million).
- la ligne « Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale » présente une charge supplémentaire de 25 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

Cette Fondation a été créée par le Canton, en partenariat avec la Fondation Hans Wilsdorf, afin de renforcer sa capacité d'action et d'apporter un soutien ciblé lors de cette période de crise qui touche la Genève internationale. Cette nouvelle structure vise à soutenir l'innovation, la mutualisation des ressources et l'adaptation des acteurs de la Genève internationale face aux transformations rapides du contexte international.

Programme C03 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées »

- la ligne « EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places » présente une charge supplémentaire de 3.7 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.7 millions.

Ce dépassement de crédit a permis principalement l'accompagnement de situations complexes (personnes en situation de handicap présentant des atteintes multiples à la santé) et l'ouverture de nouvelles places en urgence afin de répondre aux demandes supplémentaires constatées cette année.

Programme F02 « Enseignement secondaire II et formation continue »

- la ligne « Subvention Qualification + (CFC pour adultes) » présente une charge supplémentaire de 0.9 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

Elle s'explique par l'ouverture de nouvelles classes en faveur de 349 candidats dès août 2025 afin de répondre à la demande de formation pour les secteurs en forte pénurie (santé-social, construction). Environ 3'400 personnes sont prises en charge au total dans le dispositif de certification professionnelle pour adulte.

Programme K01 « Réseau de soins »

- la ligne « Soins à domicile » présente une charge monétaire supplémentaire de 6.6 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 7.6 millions.

Conformément à l'article 25a LAMal, le canton de Genève doit assumer le financement résiduel des soins à domicile. L'écart budgétaire découle de la revalorisation des tarifs des organisations d'aide et de soins à domicile (OASD) postérieure au processus d'élaboration du budget 2025 et de l'augmentation du volume d'activité.

Programme L03 « Economie »

- la ligne « Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) » présente une charge supplémentaire de 1.3 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

Il s'agit du financement supplémentaire de la FONGIT introduit par la loi 13603 accordant des indemnités financières à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), à la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et à l'Office de promotion des Industries et des technologies (OPI) ;

- la ligne « Aide extraordinaire ONG (PL 13593 en 2025) » présente une charge supplémentaire de 2.3 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 10 millions.

Il s'agit du financement des aides financières extraordinaires destinées aux organisations non gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide humanitaire en vertu de la loi D 1 07 du 14 février 2025.

Finalement, plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Les crédits supplémentaires inférieurs à 200'000 francs ou entre 200'000 francs et 1'000'000 francs et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de

dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

Dans ce cadre, les charges supplémentaires correspondant aux critères susmentionnés s'élèvent à 156.5 millions (Tableau II) dont 50.3 millions liés à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG.

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constituées par :

Rubrique 30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)

- le programme F03 « Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques » présente une charge supplémentaire de 4.8 millions.

Il s'agit de la constitution d'une provision de 4.8 millions destinée à couvrir le risque financier lié à la rémunération de la surveillance des repas des élèves assurée par le personnel enseignant de l'OMP.

L'encadrement des élèves durant les repas fait partie des missions confiées au personnel enseignant spécialisé et est inclus dans leur temps de travail annuel. Toutefois, jusqu'en avril 2025, cette activité n'était pas suffisamment formalisée. Il existait ainsi un décalage entre les bases réglementaires, qui prévoyaient une présence de 24 heures auprès des élèves, et la pratique effective. Bien que réalisée en présence des élèves, la surveillance des repas était effectuée en sus des obligations formellement définies. En conséquence, le personnel enseignant ayant assuré cette surveillance ces dernières années doit être rémunéré pour cette activité.

La situation a été clarifiée et formalisée en avril 2025 par la modification du règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B, ainsi que par l'adaptation de la directive relative au temps de travail des enseignantes et enseignants. Ces textes précisent désormais que la surveillance des repas est accomplie dans le cadre du temps de travail annuel, mais en dehors des heures d'enseignement ;

- le programme H01 « Sécurité publique » présente une charge supplémentaire de 2.9 millions.

Ce dépassement est dû à l'absence de charges effectives pour les paiements liés au Pont-AVS Police, alors qu'elles avaient été budgétées à 2.9 millions (en charge négative) au budget ;

- le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 1.2 million.

Ce dépassement est dû à l'absence de charges effectives pour les paiements liés aux rentes transitoires des magistrats, alors qu'elles avaient été budgétées à 1.2 million (en charge négative) au budget.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- le programme B04 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique » présente une charge supplémentaire de 3.0 millions.

Elle est due d'une part à la variation pour provision pour l'assainissement des sites contaminés aux Vernets qui fait état d'une utilisation inférieure par rapport au montant budgétisé car les travaux réalisés en 2025 ont été moins importants que prévu. Au réel comme au budget, l'impact des dépenses est neutralisé par la comptabilisation, pour un montant égal, de l'utilisation de la provision constituée les années précédentes (1.5 million).

D'autre part, une provision non budgétisée a dû être constituée pour l'indemnisation des riverains dans le cadre des travaux du bâtiment des archives de l'Etat (1.5 million) ;

- le programme E01 « Protection de l'environnement » présente une charge supplémentaire de 1.9 million.

Elle est principalement due à la variation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés qui fait état d'une utilisation inférieure par rapport au montant budgété, car les travaux réalisés en 2025 ont été moins importants que prévu. Au réel comme au budget, l'impact des dépenses est neutralisé par la comptabilisation, pour un montant égal, de l'utilisation de la provision constituée les années précédentes ;

- le programme G01 « Logement et planification foncière » présente une charge supplémentaire de 1.1 million.

Ce dépassement concerne la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière principalement due à des rétroactifs de surtaxes et des remboursements d'allocation plus importants en 2025 ;

- le programme G02 « Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers » présente une charge supplémentaire de 0.7 million.

Ce dépassement concerne la dotation pour dépréciation de créances à l'office des autorisations de construire principalement en lien avec les émoluments et les amendes ;

- le programme H01 « Sécurité publique » présente une charge supplémentaire de 5.9 millions.

Ce dépassement concerne la dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non-recouvrement des créances ouvertes de la police. L'augmentation du besoin en dotation s'explique par la hausse de la volumétrie des amendes d'ordres et de contraventions émises ;

- le programme I01 « Impôts, taxes et droits » présente une charge supplémentaire de 16.5 millions.

Ce dépassement s'explique par la réévaluation des risques liés aux créances fiscales, résultant principalement de l'augmentation de ces dernières entre 2024 et 2025 (+4.3%). Malgré cette croissance, la provision au bilan a diminué, la reprise sur dépréciation de créances étant supérieure à la dotation, et ceci en raison principalement des taux plus faibles sur certaines catégories de débiteurs ;

- le programme J01 « Pouvoir judiciaire » présente une charge supplémentaire de 2.6 millions.

Ce dépassement s'explique par l'augmentation des dotations aux provisions pour les créances, principalement de la filière pénale (2 millions) en raison du prononcé d'une créance compensatrice d'un montant particulièrement élevé et provisionnée immédiatement à hauteur des deux tiers, mais également de la filière civile (0.6 million), dont le budget est insuffisant depuis plusieurs années ;

- le programme K03 « Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention » présente une charge supplémentaire de 0.6 million.

Ce dépassement s'explique par la destruction d'une partie du stock de masques (0.4 million) ainsi que par l'augmentation de la provision pour débiteurs douteux du SCAV (0.2 million) ;

- le programme L03 « Promotion économique et tourisme » présente une charge supplémentaire de 2.4 millions.

Ce dépassement concerne l'ajustement de la provision destinée à couvrir le risque de défaut de paiement sur les montants devant être restitués par les entreprises dans le cadre des aides cas de rigueurs (CDR) à la suite des contrôles a posteriori des dossiers selon les exigences de la Confédération.

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) présente un montant aux comptes (368.6 millions) supérieur de 10.9 millions par rapport au montant figurant au budget (357.6 millions).

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 12.1 millions, dont notamment :

- le programme B04 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique » présente une charge supplémentaire de 1.6 million.

Cet écart est principalement dû à la revue périodique des démolitions futures de l'OCBA ainsi qu'au test annuel de dépréciation de l'OCBA des actifs d'exploitations ;

- le programme B05 « Systèmes d'information et du numérique » présente une charge supplémentaire de 7.1 millions.

Cet écart est principalement dû à la modification de la durée d'utilisation des actifs informatiques de 8 à 5 ans dès le 1er janvier 2024).

Rubrique 34 Charges financières

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- le programme I03 « Administration de la fortune, de la dette et de la RPT » présente une charge supplémentaire de 8.6 millions.

Elle provient en grande partie de pertes non budgétisées réalisées sur des cessions d'actifs liées au plan localisé de quartier (PLQ) « Batelle-Tambourine » (7.2 millions) et à la cession d'un terrain à la Fondation PAV (0.5 million). Les cessions de terrains de l'Etat sont réalisées en fonction des opportunités et des besoins en cours d'année. Les pertes potentielles issues de ces opérations sont toujours difficiles à estimer au moment de l'élaboration budgétaire.

A cela se rajoute des moins-values comptabilisées suite principalement à des démolitions de villas (0.4 million).

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

(Provisions/dépréciations)

Programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale »

- la ligne « Subsidés aux assurés à ressources modestes » présente une charge non monétaire supplémentaire de 0.5 million.

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100% des subsidés estimés à fin septembre soit versé aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsidés continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsidés rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsidés tardifs et rétroactifs. Le dépassement de 0.5 million s'explique par une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir l'augmentation importante des demandes de subsidés adressées au service de l'assurance-maladie sur le dernier trimestre de l'année.

Toutefois, malgré une hausse importante des ayants-droits, il sied de relever que le total de la ligne publiée (monétaire et non monétaire) pour les prestations de subsidés d'assurance-maladie en faveur des assurés à ressources modestes présente un non dépensé de 0.2 million ;

- la ligne « Couverture des créances des assureurs pour primes impayées » présente une charge non monétaire supplémentaire de 12.1 millions.

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs. Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie

paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire. Le dépassement de 12.1 millions (non monétaire) s'explique par une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les créances insolvables dues, notamment du fait de l'augmentation significative des primes.

Il sied de relever que le total de la ligne publiée (monétaire et non monétaire) pour la couverture des créances des assureurs pour primes impayées présente un dépassement de 9.2 millions en raison d'un non dépensé (monétaire) de 2.9 millions. Ce dépassement a été couvert par un crédit supplémentaire (non monétaire) d'un montant identique voté par le Conseil d'Etat en date du 6 janvier 2026.

Programme C02 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées »

- la ligne « EMS - Financement résiduel des soins en EMS » présente une charge non monétaire supplémentaire de 9.7 millions.

Le dépassement de 9.7 millions sous la forme d'une provision est destiné à couvrir les déficits potentiels des EMS pour les prestations de soins. Le mécanisme du financement résiduel des soins exige que le canton prenne en charge les coûts réels des prestations LAMal, notamment selon les journées effectives de prestations réalisées, qui ne seront connus qu'après le bouclage des comptes des EMS. Il sied de relever que ce nouveau mécanisme de financement des EMS est entré en vigueur l'année dernière, par conséquent les estimations manquent de recul historique.

A noter également que le total de la ligne publiée (monétaire et non monétaire) pour le financement résiduel des soins en EMS ne présente pas de dépassement (-4.2 millions) qui s'explique notamment par un taux d'occupation effectif de 99.3%, légèrement inférieur aux prévisions.

Programme N01 « Energie »

- la ligne « Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables » présente une charge non monétaire supplémentaire de 13.0 millions.

Il s'agit de la constitution d'une provision, constituée en 2025, pour couvrir le risque lié à des dossiers de subventions versées ces dernières années et qui, après analyse des critères de la Confédération, pourraient ne pas être pris en charge par cette dernière.

Rubrique 38 Charges extraordinaires (Amortissements)

- le programme I03 « Administration de la fortune, de la dette et de la RPT » présente une charge supplémentaire de 50.3 millions.

Cette charge supplémentaire est due à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG. Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge sur l'exercice 2025 une part supplémentaire du coût de la recapitalisation de la CPEG.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Pour information, la commission des finances a refusé pour 149.0 millions de demandes en autorisation de crédit supplémentaire concernant l'exercice 2025.

Parmi ces demandes refusées, un dépassement total de 113.5 millions non soumis ou non approuvés par la Commission des finances est détaillé dans le tableau III ci-dessous :

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

Programme H03 « Population, droit de cité et migration »

- ces charges de transfert (hors liste des subventions) présentent une charge supplémentaire de 0.2 million, soit + 3.6 % par rapport au budget voté de CHF 6.6 mios.

Le DIN a déposé le 23.1.2026 un crédit supplémentaire pour un montant de 0.2 million, celui-ci a été accepté le 28.1.2026 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 11.2.2026.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 0.2 million concerne les frais de détention administrative dits «hors canton», qui englobent à la fois les nuitées effectuées en dehors du canton (à Zurich et Sion essentiellement) et celles au sein du centre concordataire LMC de Frambois, représentant plus de 80% de ces frais.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme C01 « Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale »

- la ligne « Hospice Général - Prestations - Action Sociale » présente une charge supplémentaire de 38.7 millions, soit + 8.1 % par rapport au budget voté de CHF 477.9 millions.

Le DCS a déposé le 16.6.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 51.4 millions, celui-ci a été accepté le 13.8.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 8.10.2025.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 38.7 millions est lié à la hausse significative des dépenses de prestations d'aide sociale en 2025. En effet, le nombre de dossiers bénéficiant d'un soutien financier a augmenté de 15.3% par rapport à 2024 et de 11.4% comparé aux prévisions budgétaires. Au total, ce sont 18'648 dossiers qui ont été suivis dans le dispositif de l'Hg en 2025, soit 2'479 de plus qu'en 2024 et 1'916 de plus qu'estimé au budget.

Programme C02 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées »

- la ligne « Prestations complémentaires fédérales - AVS » présente une charge monétaire supplémentaire de 1.5 million, soit + 0.5 % par rapport au budget voté de CHF 293.3 millions.

Le DCS a déposé le 9.10.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 1.6 million, celui-ci a été accepté le 12.11.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 26.11.2025.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 1.5 million est lié à l'augmentation des besoins de prestations résultant notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation du coût de la vie. En 2025, le SPC a attribué des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+3.4% pour les prestations complémentaires fédérales à l'AVS). Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

Il sied de relever toutefois que le total de la ligne publiée (monétaire et non monétaire) des prestations complémentaires fédérales AVS présente un non dépensé de 0.2 million.

Programme C03 « Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées »

- la ligne « Prestations complémentaires fédérales - AI » présente une charge monétaire supplémentaire de 3.9 millions, soit + 2.0 % par rapport au budget voté de CHF 190.5 millions.

Le DCS a déposé le 9.10.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 3.9 millions, celui-ci a été accepté le 12.11.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 26.11.2025.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 3.9 millions est lié à l'augmentation des besoins de prestations résultant notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation du coût de la vie. En 2025, le SPC a attribué des prestations à un nombre accru de bénéficiaires (+5.1% pour les prestations complémentaires fédérales à l'AI). Cette progression concerne principalement les personnes vivant à domicile.

Il sied de relever toutefois que le total de la ligne publiée (monétaire et non monétaire) des prestations complémentaires fédérales AI présente un non dépensé de 0.8 million.

Programme C04 « Soutien à la famille et à l'intégration »

- la ligne « Allocations familiales pour personnes non actives » présente une charge supplémentaire de 1.8 million, soit + 4.1 % par rapport au budget voté de CHF 45.0 millions.

Le DCS a déposé le 20.11.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 1.5 million, celui-ci a été accepté le 17.12.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 14.1.2026.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues à toute personne éligible au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 1.8 million est principalement lié à l'augmentation plus forte que prévue du nombre d'allocations versées (notamment pour les bénéficiaires de l'Hospice général). L'OCAS constate également des rétroactifs plus importants cette année.

Programme F04 « Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité »

- la ligne « Mesures éducatives et de placements » présente une charge supplémentaire de 15.6 millions, soit + 38.3 % par rapport au budget voté de CHF 40.6 millions.

Le DIP a déposé le 23.10.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 18.5 millions, celui-ci a été accepté le 3.12.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 21.1.2026.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Pour rappel, la ligne de subvention « Mesures éducatives et de placements » finance les dépenses liées à la protection des mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents à la suite de signalements d'enfants en danger. Les principales dépenses concernent les hospitalisations sociales, les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), les renforts éducatifs pour les placements complexes ainsi que différentes mesures ambulatoires de soutien.

Le dépassement de 15.6 millions est dû principalement au coût des hospitalisations sociales (augmentation de la durée moyenne des séjours à l'hôpital et révision des tarifs des HUG). Il s'explique également par la hausse des cas complexes nécessitant des prises en charge par des équipes pluridisciplinaires et les renforts éducatifs au sein des institutions genevoises d'éducation spécialisée (IGE) pour la prise en charge spécifique de certains mineurs placés avec des difficultés telles que l'encadrement ordinaire ne suffit plus. Enfin, les besoins ont dépassé le budget en matière de placements à domicile, de mesures ordonnées par le Tribunal des mineurs, de placements ponctuels en surnuméraires dans les IGE et d'AEMO-droit de visite.

Programme K01 « Réseau de soins »

- la ligne « Prestations stationnaires hospitalières » présente une charge supplémentaire de 21.9 millions, soit + 4.5 % par rapport au budget voté de CHF 487.0 millions.

Le DSM a déposé le 13.1.2026 un crédit supplémentaire pour un montant de 37.0 millions, celui-ci a été accepté le 28.1.2026 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 4.2.2026.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 21.9 millions s'explique par la révision du tarif du point DRG, négociée entre assureurs et établissements hospitaliers et validée par le Conseil d'Etat postérieurement au vote du budget 2025, ainsi que par une hausse de l'activité et de la complexité des cas pris en charge ;

- la ligne « SNRS : Lits d'attente HUG » présente une charge supplémentaire de 6.9 millions, soit + 56.7 % par rapport au budget voté de CHF 12.1 millions.

Le DSM a déposé le 13.1.2026 un crédit supplémentaire pour un montant de 7.7 millions, celui-ci a été accepté le 28.1.2026 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le 4.2.2026.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Le dépassement de 6.9 millions s'explique l'écart entre l'occupation moyenne prévue de 132 lits (12.1 millions) au lieu d'une occupation moyenne constatée de 215 lits (entraînant un financement résiduel de 19 millions).

Programme M01 « Transport et mobilité »

- la ligne « Indemnités CTI Unireso » présente une charge supplémentaire de 22.5 millions, soit + 25.2 % par rapport au budget voté de CHF 89.1 millions.

Le DSM a déposé le 20.8.2025 un crédit supplémentaire pour un montant de 25.7 millions, celui-ci a été accepté le 3.9.2025 par le Conseil d'Etat, puis refusé par la commission des finances le même jour.

Ce refus ne remet toutefois pas en cause l'obligation légale de verser les prestations dues au vu de la nature contrainte de ce poste de dépenses.

Dans le cadre de la communauté tarifaire intégrale (CTI), la contribution à Unireso a généré un dépassement de 22.5 millions dû à la couverture des coûts liés à la mise en œuvre du projet Chrysalide instaurant la gratuité des transports publics pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors.

Ce montant a été partiellement compensé par une diminution effective des subventions versées aux opérateurs compte tenu qu'aucune offre complémentaire n'a été réalisée en contrepartie, comme suit :

- o transports publics genevois (TPG: - 9.4 millions);
- o chemins de fer fédéraux (CFF: - 2.9 millions).

Programme N01 « Energie »

- la ligne « Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables » présente une charge monétaire supplémentaire de 0.5 million, soit + 15.1 % par rapport au budget voté de CHF 3.3 millions.

A la suite de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 19 octobre 2025, une nouvelle politique publique N « Energie » a été créée par le transfert du programme E02 « Energie », précédemment dans la politique publique E « Environnement et énergie » qui a été renommée E « Environnement ».

Dans ce cadre, à la suite du transfert neutre du programme E02 « Energie » dans le programme N01 « Energie », le DEE n'a pas déposé de demande en autorisation de crédit supplémentaire pour couvrir ce dépassement de 0.5 million dû aux engagements pris envers les bénéficiaires pour leur octroyer des subventions liées aux énergies renouvelables dans le cadre des bases légales cantonales en matière d'énergie et des programmes d'encouragement.

Ces subventions sont versées à des propriétaires privés, PPE, collectivités publiques ou entreprises, pour des installations favorisant la transition énergétique (production renouvelable, remplacement de systèmes fossiles, rénovation). Une forte augmentation des demandes liées aux énergies renouvelables a eu lieu pendant l'année 2025.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2025	Budget 2025	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				2'152'018	3'257'142
E01 Protection de l'environnement		16'410'607	16'407'526	3'081	84'913
E04 Agriculture et nature		15'134'992	14'897'196	237'796	84'913 *
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		180'483'833	179'181'911	1'301'922	2'660'136
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		71'862'161	71'252'943	609'219	427'180 *
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				2'089'876	15'845'046
B01 Etats-majors départementaux		4'003'408	3'238'511	764'897	14'291'042
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		4'078'881	3'415'331	663'550	692'375
D02 Sport et loisirs		892'124	890'856	1'268	9'357
F05 Hautes écoles		1'316	-	1'316	1'317
F06 Prestations transversales liées à la formation		8'185'056	8'123'642	61'414	61'414
J01 Pouvoir judiciaire		53'612'919	53'526'001	86'918	279'026
L02 Régulation du marché du travail et du commerce		1'900'198	1'389'684	510'514	510'515
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				45'978'194	54'775'000
A02 Conseil d'Etat					
Réserve pour décisions Conseil d'Etat		1'000'000	100'000	900'000	1'000'000
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					
Aide aux pays en voie de développement		11'580'000	6'580'000	5'000'000	5'000'000
Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale		25'000'000	-	25'000'000	25'000'000
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					
EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places		7'210'605	3'511'709	3'698'896	3'700'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					
Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		9'411'000	8'561'000	850'000	850'000
K01 Réseau de soins					
Soins à domicile (Hors prov.)		167'082'454	160'464'277	6'618'177	7'600'000
L03 Economie					
Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		4'900'000	3'600'000	1'300'000	1'300'000
Office de promotion industrielle (OPI)		1'725'000	1'400'000	325'000	325'000
Aide extraordinaire ONG (PL 13593 en 2025)		2'286'122	-	2'286'122	10'000'000
TOTAL I				50'220'089	73'877'188

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2025	Budget 2025	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						10'533'283
A06 Cour des comptes		Provisions/ dépréciations	oui	-288'823	-350'135	61'312
D01 Culture			oui	3'103'891	3'072'315	31'576
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/ dépréciations		227'915	-	227'915
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations	oui	115'102	-	115'102
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		Provisions/ dépréciations		4'766'536	-	4'766'536
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Provisions/ dépréciations		358'468	-	358'468
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/ dépréciations		234'362	-	234'362
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations		-	-2'923'851	2'923'851
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations		-	-257'449	257'449
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/ dépréciations		-	-1'156'373	1'156'373
K02 Régulation et planification sanitaire			oui	4'767'925	4'642'586	125'339
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Provisions/ dépréciations	oui	130'000	-	130'000
M01 Transport et mobilité		Provisions/ dépréciations	oui	145'000	-	145'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						37'063'841
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		Provisions/ dépréciations		180'961	-2'800'000	2'980'961
E01 Protection de l'environnement		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		-104'101	-1'999'000	1'894'899
E04 Agriculture et nature		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		283'813	10'600	273'213
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives	oui	65'601	40'000	25'601
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations	oui	87'325	27'004	60'321
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Pertes effectives		473'255	76'228	397'027
G01 Logement et planification foncière		Provisions/ dépréciations		3'085'353	2'000'000	1'085'353
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/ dépréciations		1'011'246	300'000	711'246
G03 Information du territoire et garantie des droits réels		Provisions/ dépréciations	oui	35'150	10'000	25'150
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations		28'523'124	22'645'955	5'877'169
H03 Population, droit de cité et migration		Provisions/ dépréciations	oui	94'936	31'000	63'936
H04 Sécurité civile et armée		Provisions/ dépréciations	oui	159'500	-	159'500
I01 Impôts, taxes et droits		Provisions/ dépréciations		104'511'267	87'998'441	16'512'826
I02 Production et perception des impôts		Pertes effectives	oui	18'729	-	18'729
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Provisions/ dépréciations	oui	200'000	-	200'000
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/ dépréciations		17'920'828	15'300'000	2'620'828
K01 Réseau de soins		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	32'107	-	32'107
K02 Régulation et planification sanitaire		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	24'107	500	23'607
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Pertes effectives		628'450	39'839	588'611
L01 Emploi et employabilité		Provisions/ dépréciations	oui	76'179	60'100	16'079
L02 Régulation du marché du travail et du commerce		Provisions/ dépréciations et pertes effectives		629'865	250'000	379'865
L03 Economie		Pertes effectives		2'376'937	-	2'376'937
M01 Transport et mobilité		Pertes effectives		228'973	-	228'973
M02 Infrastructures routières et de transports publics		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	126'275	50'000	76'275
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation		Provisions/ dépréciations		1'419'395	1'016'420	402'975
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	37'652	6'000	31'652

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2025	Budget 2025	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						12'127'478
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		Amortissements		204'980'380	203'403'369	1'577'011
B05 Systèmes d'information et du numérique		Amortissements		68'857'197	61'773'869	7'083'328
E01 Protection de l'environnement		Amortissements	oui	659'120	633'184	25'937
E03 Gestion des eaux		Amortissements		5'082'002	4'868'948	213'054
E04 Agriculture et nature		Amortissements	oui	3'206'194	3'106'645	99'549
F06 Prestations transversales liées à la formation		Amortissements		1'700'016	1'155'691	544'325
G01 Logement et planification foncière		Amortissements		768'082	285'330	482'752
H01 Sécurité publique		Amortissements		6'545'898	6'061'769	484'129
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Amortissements	oui	1'157'753	1'100'826	56'927
H04 Sécurité civile et armée		Amortissements	oui	434'929	408'592	26'337
J01 Pouvoir judiciaire		Amortissements		3'646'927	3'145'728	501'199
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Amortissements	oui	479'878	458'344	21'534
M01 Transport et mobilité		Amortissements		9'810'523	9'561'480	249'043
M02 Infrastructures routières et de transports publics		Amortissements		51'043'818	50'321'125	722'693
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	745'753	706'092	39'660
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						8'571'975
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines			oui	10'976	-	10'976
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Pertes effectives		8'560'006	-	8'560'006
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	993	-	993
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassements entre natures de charges)						1'403'680
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		Amortissements et pertes effectives	oui	1'499'536	1'468'919	30'617
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		et pertes effectives	oui	3'515'383	3'322'963	192'421
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		et pertes effectives	oui	639'185	604'175	35'010
C05 Actions en matière d'asile et de migration		et pertes effectives	oui	559'299	528'653	30'646
D02 Sport et loisirs		Amortissements	oui	400'000	320'000	80'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue			oui	13'961'694	13'882'689	79'005
F05 Hautes écoles		et pertes effectives		23'469'156	22'984'068	485'088
J01 Pouvoir judiciaire		Amortissements	oui	222'266	28'200	194'066
L02 Régulation du marché du travail et du commerce			oui	409'637	369'000	40'637
L03 Economie		Amortissements	oui	131'727	53'695	78'032
N01 Energie		Amortissements	oui	149'427	-	149'427
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	2'327'100	2'318'371	8'729

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2025	Budget 2025	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions)						36'433'797
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique						
	Association Vires		oui	342'700	317'000	25'700
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		4'302'519	3'800'000	502'519
	Bourses d'études - enseignement secondaire II (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		218'222	-	218'222
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		11'462'601	-640'000	12'102'601
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées						
	EMS - Financement résiduel des soins en EMS (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		7'097'360	-2'640'000	9'737'360
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires cantonales - AI (Hors prov.)		oui	102'413'956	101'966'296	447'660
C04 Soutien à la famille et à l'intégration						
	Prestations complémentaires familiales (Hors prov.)		oui	15'521'436	15'500'000	21'436
D01 Culture						
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751, 12990 et 13128) (Hors prov.)		oui	132'200	-	132'200
E04 Agriculture et nature						
	Opage, promotion agricole		oui	2'234'650	2'134'650	100'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Appui social ESII		oui	599'585	470'000	129'585
N01 Energie						
	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables (Prov. nettes)	Provisions/ dépréciations		13'000'000	-	13'000'000
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	152'515	136'000	16'515
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						50'321'957
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Amortissements		109'331'809	59'009'852	50'321'957
TOTAL II						156'456'011

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Les crédits supplémentaires inférieurs à 200'000 francs ou entre 200'000 francs et 1'000'000 francs et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2025	Budget 2025	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			238'027
H03 Population, droit de cité et migration	6'873'115	6'635'088	238'027
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			113'261'837
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale			
Hospice Général - Prestations - Action Sociale	516'630'000	477'930'000	38'700'000
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées			
Prestations complémentaires fédérales - AVS (Hors prov.)	294'732'952	293'261'000	1'471'952
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées			
Prestations complémentaires fédérales - AI (Hors prov.)	194'455'364	190'549'795	3'905'569
C04 Soutien à la famille et à l'intégration			
Allocations familiales pour personnes non actives	46'831'695	45'000'000	1'831'695
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité			
Mesures éducatives et de placements	56'183'021	40'614'035	15'568'986
K01 Réseau de soins			
Prestations stationnaires hospitalières	508'969'286	487'042'149	21'927'137
SNRS : Lits d'attente HUG	18'992'048	12'118'586	6'873'462
M01 Transport et mobilité			
Indemnités CTI Unireso	111'581'522	89'100'000	22'481'522
N01 Energie			
Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables (Hors prov.)	3'828'515	3'327'000	501'515
TOTAL III			113'499'864

A5. Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel	13'497'646	14'318'511	Suite à l'actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles, aucune dotation n'est nécessaire.
	dont dotations provisions	-	618'973	
	dont utilisations provisions	-2'761'267	-3'335'617	Utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens conseillers d'Etat et Chanceliers.
	43 Revenus divers	498'732	-	
	dont reprises de provisions	498'732	-	Reprise de provision suite à une diminution de la provision au 31.12.2025
A06 Cour des comptes	30 Charges de personnel	5'520'613	5'575'922	
	dont dotations provisions	-	-35'798	Suite à l'actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles, aucune dotation n'est nécessaire.
	dont utilisations provisions	-288'823	-314'337	Utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens magistrats de la Cour des comptes
B01 Etats-majors départementaux	43 Revenus divers	123'542	-	
	dont reprises de provisions	60'000	-	Reprise partielle de la provision pour litige RH du DEE
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	30 Charges de personnel	47'950'941	49'411'324	
	dont dotations provisions	-	103'415	Suite à l'actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles, aucune dotation n'est nécessaire.
	dont utilisations provisions	-220'629	-234'410	Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat.
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	36 Charges de transferts	-	-	
	dont utilisations dépréciations	-123'845	-	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux sur les prêts consentis aux ménages privés.
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	165'304'361	163'135'581	
	dont dotations provisions	1'500'000	-	Constitution d'une provision en vue de l'indemnisation des riverains du bâtiment des archives suite aux travaux effectués.
	dont utilisations provisions	-1'457'664	-3'000'000	Utilisation de la provision pour la dépollution des sites contaminés des Vernets en fonction des factures reçues en 2025 qui ont diminué.
	dont dotations dépréciations	98'265	200'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.
	dont utilisations dépréciations	-138'342	-200'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances au service de la gérance.
	43 Revenus divers	7'605'242	5'294'440	
	dont reprises dépréciations	485'765	-	Reprise de la provision pour dépréciation de créances au service de la gérance.
B05 Systèmes d'information et du numérique	43 Revenus divers	15'211'618	20'374'272	
	dont reprises de provisions	70'000	-	Reprise partielle d'une provision constituée pour un litige potentiel avec un fournisseur.
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'452'917	2'724'861	
	dont dotations dépréciations	270'210	634'000	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
	dont utilisations dépréciations	-61'489	-1'134'000	
	36 Charges de transferts	1'462'413'631	1'418'941'797	Adaptation de la provision nette en lien avec le paiement différé de subventions, inhérent:
	dont dotations provisions	79'034'655	74'660'000	1) aux primes impayées des assurés genevois conformément à l'article 64a de la LAMal,
	dont utilisations provisions	-62'929'898	-71'250'000	2) aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs),
	dont dotations dépréciations	3'979'252	3'507'954	3) aux demandes de remise de cotisations à l'AVS en attente de traitement,
	dont utilisations dépréciations	-3'158'064	-3'300'000	4) aux écolages hors canton et aux prêts consentis aux ménages privés.
	43 Revenus divers	10'215'186	320	
	dont reprises de provisions	10'208'268	-	Reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations indûment versées.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'939'174	7'136'246	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS.
	dont dotations dépréciations	1'355'397	3'500'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'010'030	-3'000'000	
	36 Charges de transferts	569'919'415	589'460'319	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC). Adaptation de la provision nette relative au financement résiduel des soins en EMS ainsi que de la provision destinée à couvrir le risque de non recouvrement des prix de pension pour les patients HUG sans indication médicale placés dans les EMS, afin de libérer des lits occupés aux HUG.
	dont dotations provisions	31'271'657	17'040'838	
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	dont utilisations provisions	-26'484'349	-19'593'838	
	43 Revenus divers	5'249'286	78'560	Reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations indûment versées.
	dont reprises de provisions	5'249'286	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'237'857	2'980'826	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations indûment versées aux bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AI.
	dont dotations dépréciations	1'118'669	1'800'000	
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	dont utilisations dépréciations	-846'874	-1'800'000	
	36 Charges de transferts	541'779'938	541'189'234	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC).
	dont dotations provisions	23'008'485	31'623'209	
	dont utilisations provisions	-29'407'006	-30'673'209	
	43 Revenus divers	157'905	52'374	Reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations indûment versées.
C05 Actions en matière d'asile et de migration	dont reprises de provisions	150'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'714'575	5'468'035	Adaptation de la dépréciation nette de créances découlant du risque de défaut de paiement des débiteurs, en lien avec le recouvrement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et les prestations indûment versées
	dont dotations dépréciations	624'315	1'950'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'855'231	-3'100'000	
	36 Charges de transferts	97'504'066	99'709'808	Adaptation de la provision nette inhérente aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC).
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	dont dotations provisions	492'028	1'500'000	
	dont utilisations provisions	-535'008	-1'500'000	
	36 Charges de transferts	166'672'050	171'993'325	Adaptation de la provision nette en vue du remboursement probable du surplus de forfaits fédéraux versés à l'Hospice général au titre de la participation de la Confédération aux coûts des prestations aux migrants.
	dont dotations provisions	7'220'000	-	
	dont utilisations provisions	-8'300'000	-	
D01 Culture	30 Charges de personnel	22'903'467	23'686'114	Cette provision nette est prévue pour couvrir les risques financiers des litiges impliquant les membres du personnel de l'Etat. Les conditions pour sa constitution ne sont finalement pas remplies aux comptes 2025.
	dont dotations provisions	-	319'208	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'139'030	2'621'645	Adaptation de la provision nette pour dommages et intérêts destinée à couvrir l'incidence financière des litiges et le risque de défaut de paiement des débiteurs sociaux, en lien avec les prestations de l'office de protection de l'adulte (OPAd).
	dont dotations provisions	31'930	600'000	
	dont utilisations provisions	-58'162	-300'000	
D01 Culture	dont dotations dépréciations	33'583	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-18'519	-60'000	
	43 Revenus divers	195'815	393'491	Reprises de provisions pour dommages et intérêts destinées à couvrir l'incidence financière d'un litige et le risque de défaut en lien avec les prestations de l'office de protection de l'adulte (OPAd).
	dont reprises de provisions	17'119	-	
	dont reprises dépréciations	178'696	300'000	
D01 Culture	36 Charges de transferts	43'301'495	43'438'802	Adaptation de la provision nette pour les pertes sur débiteurs Covid-culture passées par provision au terme du processus Covid-culture.
	dont dotations provisions	-132'200	-	
	43 Revenus divers	169'765	57'287	Reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations indûment versées (dissolution du solde de la provision pour pertes sur débiteurs Covid-culture).
	dont reprises de provisions	127'957	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'340'627	5'288'788	
	dont dotations provisions	176'602	-	Augmentation de la provision pour les sites contaminés.
	dont utilisations provisions	-288'667	-2'000'000	Utilisation de la provision pour les sites contaminés en fonction des dépenses d'assainissement. Difficile à prévoir d'une année à l'autre.
	dont utilisations dépréciations	-653'278	-	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances pour des pertes constatées.
	43 Revenus divers	59'425	129'142	
	dont reprises de provisions	57'935	-	Reprise de provision principalement pour les sites contaminés.
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'538'449	7'728'275	
	dont dotations dépréciations	245'211	6'000	Augmentation de la provision pour dépréciation de créances en raison de la situation économique de nombreux exploitants agricoles et en lien avec des règlements décalés de débiteurs.
	43 Revenus divers	68'595	1'361'559	
	dont reprises dépréciations	-	34'400	Aucune reprise de la provision pour dépréciation de créances n'a dû être comptabilisée en 2025.
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel	750'926'887	755'425'231	
	dont dotations provisions	245'000	-	Dotation et utilisation de la provision pour litiges avec le personnel de l'enseignement obligatoire
	dont utilisations provisions	-17'085	-	
	43 Revenus divers	312'131	296'419	
	dont reprises de provisions	232'915	-	Reprise de provisions pour risques et charges en lien avec les litiges RH à l'enseignement obligatoire
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel	492'602'788	499'363'712	
	dont dotations provisions	130'000	-	Dotation et utilisation de la provision pour litiges avec le personnel de l'enseignement secondaire II
	dont utilisations provisions	-14'898	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20'948'083	21'760'628	
	dont dotations dépréciations	75'938	10'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.
	43 Revenus divers	948'500	1'133'000	
	dont reprises de provisions	284'402	550'000	Reprises de provisions pour risques et charges en lien avec les litiges RH et pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
	dont reprises dépréciations	23'391	18'000	
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	30 Charges de personnel	185'250'369	179'181'911	
	dont dotations provisions	4'766'536	-	Constitution d'une provision de 4.8 millions destinée à couvrir le risque financier lié à la rémunération de la surveillance des repas des élèves assurée par le personnel enseignant de l'office médico-pédagogique
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14'759'038	15'216'943	
	dont dotations dépréciations	39'220	43'000	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique
	dont utilisations dépréciations	10'186	-	
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	30 Charges de personnel	72'220'629	71'252'943	
	dont dotations provisions	366'668	-	Dotation de la provision pour litiges avec le personnel de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'368'159	5'072'272	
	dont dotations dépréciations	472'487	107'000	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
	dont utilisations dépréciations	-500'004	-60'772	
	43 Revenus divers	1'795'149	3'042'482	
	dont reprises dépréciations	1'884	16'422	Reprise de provisions pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse
F06 Prestations transversales liées à la formation	43 Revenus divers	124'000	-	
	dont reprises de provisions	124'000	-	Reprise de provisions pour risques et charges en lien avec les litiges RH au service de médiation scolaire.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'380'064	2'578'582	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière. La hausse de la dotation résulte de rétroactifs de surtaxes et de trop perçus à
	dont dotations dépréciations	3'045'405	2'000'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'035'576	-1'350'000	
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	30 Charges de personnel	31'181'549	31'319'903	Constitution d'une provision suite à un litige avec un collaborateur.
	dont dotations provisions	234'362	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'778'393	12'594'015	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances relatives aux émoluments et aux amendes des autorisations de construire. La dotation, difficile à prévoir, a été plus importante en 2025.
	dont dotations dépréciations	1'011'246	300'000	
	dont utilisations dépréciations	-11	-100'000	
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	650'932	748'389	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office du registre foncier.
	dont dotations dépréciations	35'150	-	
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	344'672'641	351'521'110	Aucune utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS pour la Police.
	dont utilisations provisions	-	-2'923'851	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48'314'058	43'490'936	Augmentation du montant de dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de la police en relation avec la hausse des contraventions.
	dont dotations provisions	-	100'000	
	dont dotations dépréciations	28'517'874	22'545'955	
	dont utilisations dépréciations	-21'555'039	-25'300'000	Utilisation de la provision susmentionnée dans les cas où le risque se concrétise.
	34 Charges financières	29'952	29'952	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police.
	dont dotations provisions	29'952	29'952	
	43 Revenus divers	863'920	978'117	
	dont reprises de provisions	863'827	974'617	Non utilisation des avantages postérieurs à l'emploi - Pont-Police.
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel	146'717'718	150'324'313	Aucune utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS Police pour le personnel pénitentiaire.
	dont utilisations provisions	-	-257'449	
	43 Revenus divers	371'296	85'816	Non utilisation des avantages postérieurs à l'emploi - Pont-Police pour le personnel pénitentiaire.
	dont reprises de provisions	342'024	85'816	
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'841'902	2'793'404	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'OCPM.
	dont dotations dépréciations	90'427	21'000	
H04 Sécurité civile et armée	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'956'807	3'568'509	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'OCPAM.
	dont dotations dépréciations	159'500	-	
	43 Revenus divers	681'032	560'001	La provision pour dépréciation d'actifs constituée en 2024 a pu dans certains cas être reprise, car les créances ont finalement été encaissées.
	dont reprises dépréciations	36'768	-	
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104'511'267	88'048'441	Dotation et utilisation de provision pour créances irrécouvrables (créances fiscales). Cette augmentation est attribuable à la réévaluation des risques liés aux créances fiscales.
	dont dotations dépréciations	104'511'222	87'998'441	
	dont utilisations dépréciations	-66'080'685	-87'500'000	Reprise de la provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'élaboration budgétaire.
	43 Revenus divers	59'396'895	-	
	dont reprises dépréciations	59'396'895	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	200'000	-	Dotation de provision pour risque et charges supplémentaire et non budgétée concernant le recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle. Utilisation de la provision pour les créances gérées par le service du contentieux.
	dont dotations provisions	200'000	-	
	dont utilisations dépréciations	-4'377'424	-	
	43 Revenus divers	6'064'427	4'184'665	Reprise de provision: - pour les créances (actifs ex-Fondation de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux. L'écart est principalement lié aux recouvrements de créances plus importants que prévus (3.5 millions); - partielle sur le prêt accordé à une société immobilière suite à la vente d'une parcelle par cette dernière (0.4 million).
	dont reprises dépréciations	3'914'134	1'360'000	
I04 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'031'834	5'277'307	Dotation et utilisation de provision en lien avec les créances douteuses.
	dont dotations dépréciations	58'355	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-5'547	-60'000	
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	165'816'571	167'950'257	Pas versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles effectués durant l'exercice.
	dont utilisations provisions	-	-1'156'373	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71'533'746	68'826'001	Dotation aux provisions pour débiteurs douteux (principalement de la filière pénale) et adaptation budgétaire neutre des utilisations de provisions à la réalité des comptes.
	dont dotations dépréciations	17'920'824	15'300'000	
	dont utilisations dépréciations	-11'185'361	-13'500'000	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Rentes transitoires des magistrats du PJ.
	43 Revenus divers	7'876'709	11'967'400	
K01 Réseau de soins	dont reprises de provisions	1'194'749	600'000	Dotation à provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'office cantonal de la santé (OCS).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'940'821	8'896'933	
	dont dotations dépréciations	24'107	-	Dotation à provision pour le financement résiduel des soins à domicile.
	36 Charges de transferts	1'625'862'869	1'591'527'487	
	dont dotations provisions	4'031'580	1'000'000	Utilisation de la provision pour le financement résiduel des soins à domicile.
	dont utilisations provisions	-4'757'489	-1'000'000	
K02 Régulation et planification sanitaire	43 Revenus divers	24'100'908	13'033'440	Reprises de provisions relatives aux soins à domicile et aux prestations stationnaires hospitalières.
	dont reprises de provisions	10'823'237	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'539'735	1'894'132	Dotation à provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'office cantonal de la santé (OCS).
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	dont dotations dépréciations	24'107	500	
	30 Charges de personnel	17'680'820	18'095'569	Dotation à provision pour litige RH.
	dont dotations provisions	130'000	-	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'928'290	9'613'132	Dotation à provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'office cantonal de la santé (OCS).
	dont dotations dépréciations	255'370	85'500	
	dont utilisations dépréciations	-3'204'414	-85'000	Utilisation de la provision liée au stock de matériels de protection et au non-recouvrement des créances ouvertes de l'OCS.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2025	B 2025	Description
L01 Emploi et employabilité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'562'087	1'948'513	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).
	dont dotations provisions	-	20'000	
	dont utilisations provisions	-	-20'000	
	dont dotations dépréciations	61'225	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-60'000	
	43 Revenus divers	318'998	51'025	Reprise de provision en lien avec la provision pour dépréciation de créances de l'OCE.
	dont reprises dépréciations	45'790	30'000	
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'530'064	1'639'684	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail et des services qui lui sont rattachés.
	dont dotations dépréciations	462'984	250'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-135'000	
L03 Economie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'288'866	3'356'264	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) pour les dossiers liés aux aides cas de rigueur (CDR) aux entreprises.
	dont dotations dépréciations	2'376'185	-	
	dont utilisations dépréciations	-5'180'572	-	
	43 Revenus divers	1'275'141	12'000	
	dont reprises dépréciations	52'344	-	
M01 Transport et mobilité	30 Charges de personnel	16'097'151	16'598'842	Dotation à provision pour litige RH.
	dont dotations provisions	145'000	-	
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'644'385	11'738'154	Dotation à provision pour dépréciation de diverses créances de l'office cantonal du génie civil (OCGC). Dotation à provision pour litige portant sur des dommages et intérêts.
	dont dotations dépréciations	6'266	50'000	
	dont dotations provisions	120'000	-	
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'210'665	2'977'109	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules (OCV). Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'OCV.
	dont dotations dépréciations	1'419'395	1'016'420	
	dont utilisations dépréciations	-40'300	-55'000	
	43 Revenus divers	176'000	-	
	dont reprises de provisions	176'000	-	
N01 Energie	36 Charges de transferts	17'377'192	4'577'000	Création d'une provision pour couvrir le risque lié à des subventions accordées par l'Etat dans le cadre du programme énergie bâtiments et n'ouvrant a priori plus le droit au financement de la Confédération. Reprise partielle de la provision pour dépréciation des prêts octroyés pour les projets énergétiques.
	dont dotations provisions	13'000'000	-	
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	
	43 Revenus divers	232'466	590'877	
	dont reprises dépréciations	200'000	-	
Divers programmes	dont dotations provisions	4'924	4'124	
	dont utilisations provisions	-8'200	-	
	dont reprises de provisions	6'748	-	
	dont dotations dépréciations	42'860	5'000	
	dont utilisations dépréciations	-4'602	-1'000	
	dont reprises dépréciations	1'490	-	

